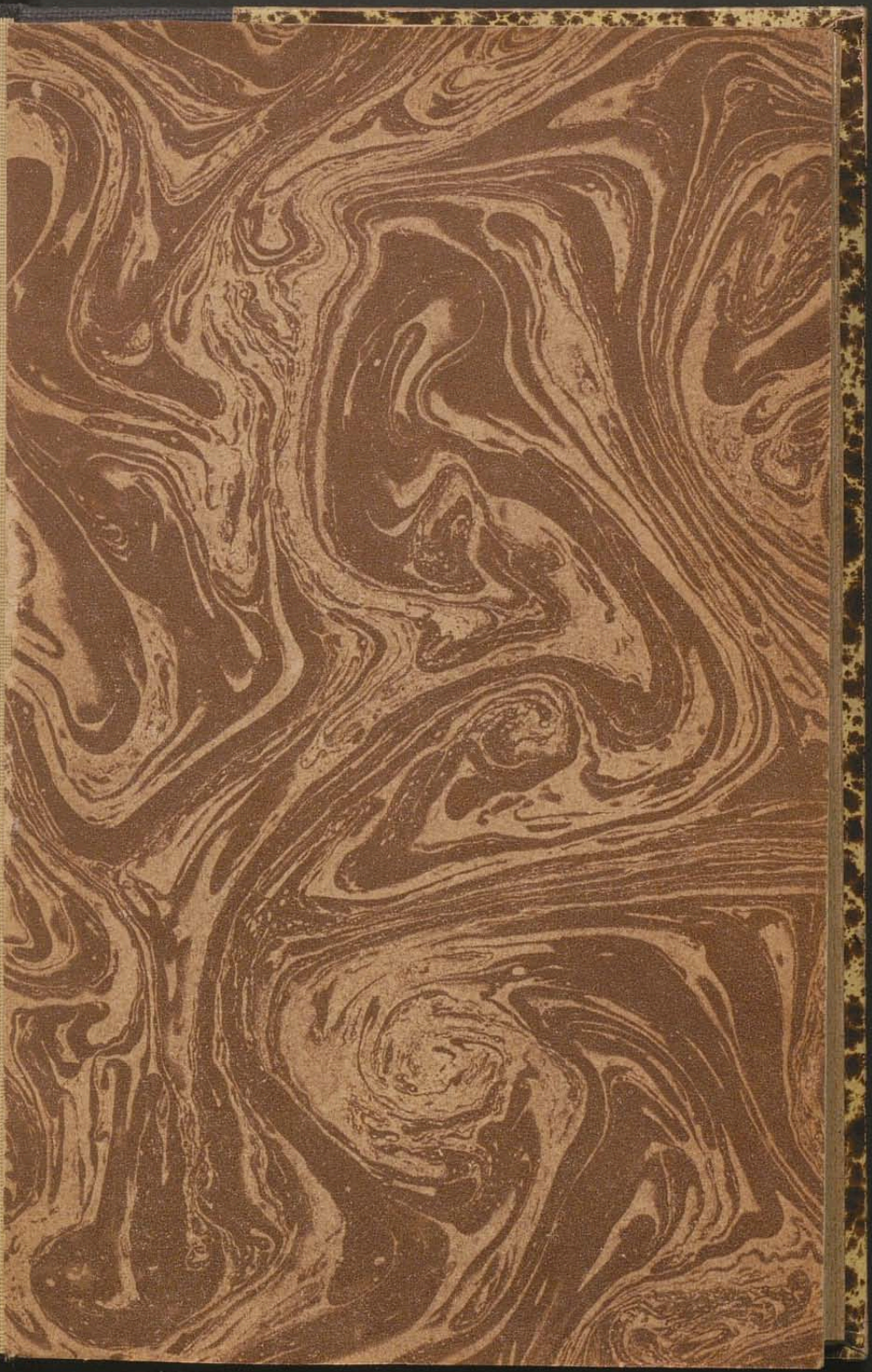
B.U. SORBONNE

LIVRET DE L'ÉTUDIANT – PARIS

1961-62

14
IN 12°



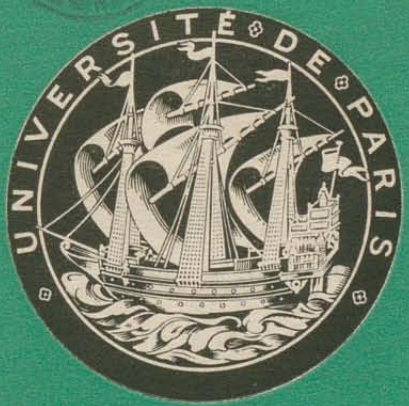


Périodiques
Réserve
HOMMAGE de l'Université de Paris

UNIVERSITÉ DE PARIS

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE



1961-1962

BIBLIOTHEQUE DE LA SORBONNE
D00324324 4

Pour l'étude approfondie des langues

GRAMMAIRE LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE
nouvelle présentation.

DICTIONNAIRE DES DIFFICULTÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE
par Adolphe V. Thomas (ouvrage couronné par l'Académie française). 448 pages.

DICTIONNAIRE DES LOCUTIONS FRANÇAISES
par M. Rat. 448 pages.

DICTIONNAIRE DES PROVERBES
nouveauté, par M. Maloux. 648 pages.

DICTIONNAIRE DES NOMS DE FAMILLE
nouvelle édition, par A. Dauzat. 654 pages.

DICTIONNAIRE DES SYNONYMES
par R. Bailly (ouvrage couronné par l'Académie française). 640 pages.

DICTIONNAIRE ANALOGIQUE
par Ch. Maquet. 600 pages.

DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE
par A. Dauzat. Éd. revue et augmentée. 860 pages.

DICTIONNAIRE D'ANCIEN FRANÇAIS
par R. Grandsaignes d'Hauterive. 604 pages.

PHONÉTIQUE ET GRAMMAIRE HISTORIQUES DE LA LANGUE FRANÇAISE
par A. Dauzat. 305 pages.

MANUEL DE FRANÇAIS COMMERCIAL A L'USAGE DES ÉTRANGERS
par G. Mauger et J. Charon. 311 pages.

PHONÉTIQUE HISTORIQUE DE L'ALLEMAND
par A. Moret. 173 pages.

GRAMMAIRE COMPLÈTE DE LA LANGUE ANGLAISE
par Ch. Cestre et M.-M. Dubois. 592 pages.

NUEVO PEQUEÑO LAROUSSE ILUSTRADO
tout espagnol.

LAROUSSE UNIVERSAL ILUSTRADO
3 vol., tout espagnol.

Et un très grand choix de dictionnaires bilingues, de tous formats et à tous les prix

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
Tous les livres de tous les éditeurs sont en vente à la Succursale de la LIBRAIRIE LAROUSSE, 58, rue des Écoles, Paris (5e)

UNIVERSITÉ DE PARIS

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

1961-1962

Rédaction arrêtée au 1er juillet 1961

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, Boulevard Saint-Germain, VIe
PARIS

UNIVERSITÉ DE PARIS

Langues et Littératures

LIVRET

DE

L'ÉTUDIANT

1961-1962

Pour consulter le Livret

PLAN GÉNÉRAL

Pages

L'Université de Paris. Son histoire et son organisation. 11
Le conseil de l'Université 17
Le secrétariat général de l'Université et de l'Académie 18
Les bienfaiteurs de l'Université 19
Les docteurs « honoris causa » de l'Université 25

LIVRE PREMIER

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Règlements scolaires 27
Statistique des Étudiants 33

I. — FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES :

1° Administration et professeurs honoraires..... 35
2° Inscriptions, enseignements, diplômes..... 36
3° Instituts 74
4° Bibliothèque..... 80
5° Débouchés 81

II. — FACULTÉ DE MÉDECINE :

1° Administration et professeurs honoraires..... 89
2° Inscriptions, examens, diplômes..... 90
3° Enseignement..... 108
4° Instituts 117
5° Bibliothèque..... 123

III. — FACULTÉ DES SCIENCES :

1° Administration et professeurs honoraires..... 125
2° Inscriptions, examens, diplômes..... 126
3° Enseignement..... 148

Pages

4° Centres et Instituts 160
5° Bibliothèque 171
6° Débouchés 173

IV. — FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES :

1° Administration et professeurs honoraires 179
2° Inscriptions, examens, diplômes 180
3° Enseignement 217
4° Instituts 239
5° Bibliothèques 249
6° Débouchés 250

V. — FACULTÉ DE PHARMACIE :

1° Administration et professeurs honoraires 257
2° Inscriptions, examens, diplômes 258
3° Enseignement 269
4° Institut 274
5° Bibliothèque 275
6° Débouchés 276

VI. — ÉCOLE NATIONALE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE REIMS 279

VII. — ÉCOLES ET INSTITUTS :

1° Écoles Normales Supérieures ..... 283 et 285
2° Instituts d'Université 287
3° Organismes universitaires 324

LIVRE DEUXIÈME

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS

(extérieurs à l'Université)

I. — ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

1° Relevant des services du Premier Ministre :

École Nationale d'Administration 333
Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires 335

Pages

2° Relevant du ministère de l'Éducation nationale :

a) *C. N. R. S* 337

b) *Direction de l'Enseignement supérieur :*

Collège de France 342
École des Chartes 350
École Nationale des Langues orientales vivantes. 352
École Pratique des Hautes Études 360
Muséum d'Histoire Naturelle 383
Musée de l'Homme..... 385
Observatoire de Paris 386
École Normale Supérieure préparatoire à l'enseignement du second degré (Saint-Cloud)..... 386
École Normale Supérieure préparatoire à l'enseignement du second degré (Fontenay-aux-Roses) ... 387
Institut National d'Hydrologie et de Climatologie. 387

c) *Direction des Enseignements technique et professionnel :*

École Centrale des Arts et Manufactures 388
Conservatoire National des Arts et Métiers et Instituts Annexes 390
École Nationale d'Arts et Métiers..... 394
École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique..... 395
École Nationale Supérieure de Céramique 395
Institut Supérieur des Matériaux et de la Construction Mécanique 396
École Nationale de Radiotechnique et d'Électricité Appliquée 397

d) *Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports :*

Écoles Normales Supérieures d'Éducation Physique 397

3° Ministère d'État aux Affaires culturelles :

Conservatoire National de Musique..... 399
Conservatoire National d'Art dramatique 399
École Nationale Supérieure des Beaux-Arts 400
École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs .. 401
École du Louvre 401
Institut des Hautes Études Cinématographiques . 402

4° Relevant du ministère de l'Agriculture :

Institut National Agronomique 404
École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées..... 405

Pages

École Nationale des Industries Agricoles et Alimentaires 406
École Nationale d'Horticulture..... 407
École Nationale du Génie Rural..... 408
École Nationale Vétérinaire d'Alfort..... 408
Institut National de Recherche Agronomique 409

5° Relevant du ministère des Armées :

École Nationale Supérieure de l'Aéronautique ... 410
École Nationale d'Ingénieurs de Constructions Aéronautiques..... 411
École Polytechnique..... 411
École d'Application du Service de Santé Militaire. 412
École Nationale Supérieure du Génie Maritime... 412

6° Relevant du ministère des Finances et des Affaires Économiques :

École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique 414
École d'Application des Manufactures de l'État . 414

7° Relevant du ministère de l'Industrie et du Commerce :

École Nationale Supérieure des Mines..... 415
Institut français du Pétrole, des Carburants et Lubrifiants 416

8° Relevant du ministère des Postes et Télécommunications :

École Nationale Supérieure des P. T. T. 419
École Nationale Supérieure des Télécommunications 420

9° Relevant du ministère de la Santé publique et de la Population :

École Nationale de la Santé Publique 422
Institut National d'Études Démographiques 422

10° Relevant du ministère des Travaux publics et des Transports :

École Nationale de l'Aviation Civile 423
Établissement d'Études et de Recherches Météorologiques 423
École Nationale des Ponts et Chaussées..... 424
École Nationale des Sciences Géographiques..... 425

Pages

11° Relevant du Secrétariat d'État a la Coopération :

Institut des Hautes Études d'Outre-Mer 426
Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer 426
École Supérieure d'Application d'Agriculture Tropicale 427
Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux 428

II. — ÉTABLISSEMENTS LIBRES :

1° Enseignement général :

Institut Catholique 429
École Normale libre de Neuilly 430
Collège Sévigné 430

2° Biologie :

École Supérieure d'Anthropo-biologie 430
École d'Anthropologie 430
École Supérieure de Biochimie et de Biologie 431
Institut de **Biologie** Sociale et d'**Hygiène** Mentale 431
Institut Océanographique 431
Institut de Paléontologie Humaine 432
Institut Pasteur 432

3° Chimie :

École Supérieure libre de Chimie 433

4° Commerce :

École Supérieure de Commerce 434
École des Hautes Études Commerciales 434
Collège libre des Sciences Sociales et Économiques 436
École de Haut Enseignement Commercial pour les jeunes filles 437
École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales de l'Institut Catholique 438

5° Écoles dentaires :

École Dentaire 438
École Dentaire de Paris 438
École de Chirurgie Dentaire et de Stomatologie de Paris 439

6° Droit :

Institut Européen d'**Administration** des Affaires.. 439
École de Législation Professionnelle 439
École de Notariat 440

Pages

Écoles Polytechniques de Notariat, de Droit, de Procédure et d'Assurances 440

7° Journalisme :

École Supérieure de Journalisme 440
Centre de formation des Journalistes 441

8° Langues :

Alliance Française 441
Institut d'Études Américaines 442
Institut Britannique 442
Institut Culturel Italien 443
Société pour la propagation des Langues étrangères en France 444

9° Religions :

Institut International d'Études Hébraïques 446
Séminaire Israélite (École Rabbinique de France). 445
Institut de Théologie orthodoxe 444
Faculté libre de Théologie protestante 445

10° Sciences politiques :

Institut international d'Études et de Recherches Diplomatiques 447
École des Hautes Études Internationales 449
Institut International de Philosophie politique 447
Académie Internationale de Science Politique et d'Histoire constitutionnelle 446

11° Sciences sociales :

Institut de Psychanalyse 450
École des Hautes Études Sociales 449
École Pratique de Service Social 450
École des Surintendants d'usines et de Services sociaux 450

12° Technique :

École spéciale des Travaux Aéronautiques 451
École Technique d'Aéronautique et de Construction automobile 451
Institut technique de Pratique Agricole 452
École Spéciale d'Architecture 452
École Supérieure du Bois 452
École d'Enseignement technique de l'Institut français du Caoutchouc 453
École de Chauffage industriel 453
École Supérieure d'Électricité 454
École d'Électricité industrielle de Paris (Charliat) 454

Pages

École d'Électricité et de Mécanique industrielles (Violet) 455
École Spéciale de Mécanique et d'Électricité (Ampère) 455
École Théorique et Pratique d'Électricité (Bréguet) 456
Cours Normal d'Enseignement Ménager 457
École Supérieure de Fonderie 457
Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux 457
École Supérieure de Perfectionnement Industriel. 458
École Technique Supérieure du Laboratoire 458
École Française de Meunerie 459
École Nouvelle d'Organisation économique et sociale 459
Institut d'Optique théorique et appliquée 460
École Supérieure d'Optométrie 460
Centre de Perfectionnement dans l'administration des affaires 461
Centre de Perfectionnement technique 461
École Polytechnique Féminine 461
École française de Radioélectricité 461
École technique Scientia 462
École Supérieure de Soudure autogène 462
École d'Enseignement Technique féminin 463
École Spéciale des Travaux publics 463
École Supérieure des Industries du Vêtement 464

N. B. — Dans la table ci-dessus (ÉTABLISSEMENTS LIBRES) les Écoles sont classées dans un ordre doublement alphabétique :

1° Les rubriques — sauf la première — sont classées alphabétiquement : *biologie, commerce, dentaire*, etc.

2° Dans chaque rubrique, les écoles sont classées alphabétiquement d'après les mots-clefs : *aéronautique, architecture, bois*, etc.

LIVRE TROISIÈME

RESSOURCES DIVERSES DU TRAVAIL INTELLECTUEL A PARIS

I. — BIBLIOTHÈQUES, ARCHIVES, MUSÉES :

1° Bibliothèques 465
2° Archives 486
3° Musées et Collections 488

Pages

II. — SERVICES, GROUPEMENTS ET ŒUVRES :

1° Services, Instituts et groupements 495
2° Associations d'étudiants 507
3° Groupements confessionnels 512
4° Œuvres privées 512

III. — BOURSES, PRIX, FONDATIONS :

Bourses, Prix et Fondations 519
La Cité universitaire de Paris 531

TABLES

Liste du Personnel enseignant 539
Index alphabétique des Instituts et Écoles 623

La rédaction du présent Livret a été arrêtée le 1er juillet 1961. Toutefois, quelques renseignements arrivés en cours d'impression ont pu y être ajoutés.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

SON HISTOIRE ET SON ORGANISATION

Dès le milieu du XII^e^ siècle, les écoles parisiennes étaient nombreuses et la renommée que leur avaient acquise des maîtres tels que Abélard et Guillaume de Champeaux attirait à elles les étudiants de tous les pays. On y enseignait les sciences alors connues et, tout d'abord, les arts libéraux constituant le *trivium* et le *quadrivium*, puis des sciences plus spéciales, la Médecine, le Droit civil, le Droit canonique et la Théologie.

Ces écoles étaient placées sous l'autorité directe de l'évêque de Paris, qui délivrait la *licencia docendi* sans laquelle on ne pouvait enseigner et conservait, tant sur l'enseignement que sur la discipline, un droit permanent de surveillance. Cette dépendance étroite de l'autorité épiscopale se marquait dans la situation même de ces écoles qui, à l'origine, étaient toutes groupées dans l'île de la Cité, autour de l'église Notre-Dame. Mais bientôt, écoles et écoliers devenant plus nombreux s'y trouvèrent à l'étroit et durent passer l'eau pour aller s'établir dans le voisinage des cloîtres fameux de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor.

Cette émigration fut pour les écoles de Paris, à l'égard de l'autorité épiscopale, le commencement d'une émancipation qui, bientôt, grâce à l'appui du pouvoir royal et de la papauté, allait être complète. Provoquée par un besoin commun, elle avait eu pour premier effet de donner au monde des écoles une conscience nette de ses intérêts communs et du rôle qu'il pouvait jouer. De ce sentiment résulta un besoin spontané de se grouper qui aboutit à l'organisation d'une puissante corporation, celle des maîtres et des écoliers, l'*Universitas magistrorum et scolarium Parisiensium*, l'Université de Paris. L'organisme et le nom existent dès le second tiers du XII^e^ siècle. L'Université de Paris n'a plus dès lors qu'à obtenir du pouvoir royal d'abord, puis du Saint-Siège, les privilèges qui feront d'elle un corps autonome bientôt tout-puissant.

En 1200, à l'occasion d'une rixe survenue entre étudiants et bourgeois, une charte de Philippe-Auguste enlève l'Université à la juridiction civile pour la soumettre aux seuls juges d'Église. Un peu plus tard, en 1215, une bulle papale la constituant comme corporation

ecclésiastique lui reconnaît le droit de réunion et de coalition, celui aussi de posséder un sceau et, la plaçant sous l'autorité directe du Saint-Siège, la soustrait définitivement à l'autorité épiscopale.

Puis, durant ce même XII^e siècle, des groupements se forment dans son propre sein, que déterminent les affinités des diverses disciplines. C'est de ce travail interne que naissent les Facultés. Il y eut quatre Facultés : la Faculté des Arts, la plus importante par le nombre de ses maîtres et de ses étudiants, la Faculté de Droit canon, la Faculté de Médecine et la Faculté de Théologie.

Dans la Faculté des Arts elle-même, le grand nombre des écoliers et leur diversité d'origine amenèrent la formation d'autres groupes, *les Nations*, qui réunirent les maîtres et les étudiants originaires du même pays. Chaque nation élisait son procureur qui avait charge de veiller à ses intérêts. A partir de 1245, les procureurs furent subordonnés à un Recteur élu lui aussi et pour peu de temps. Le Recteur ne fut ainsi, à l'origine, que le chef des quatre nations de la Faculté des Arts, mais son autorité grandit au point de s'imposer à celle des Doyens que chaque Faculté avait aussi pris l'habitude d'élire. Le Recteur devint bientôt le chef de l'Université tout entière.

Cette organisation interne de l'Université de Paris précéda son installation matérielle. Elle fut longtemps sans avoir sa maison. Pour leurs réunions, les Facultés et les Nations empruntaient, soit un cloître soit un réfectoire de couvent et les assemblées de l'Université avaient lieu dans une église. Les maîtres, eux, enseignaient où ils voulaient, certains dans des maisons particulières, d'autres, sous les arceaux d'un cloître ou même dans les carrefours.

Les collèges qui se créent à partir du XIII^e siècle ne sont, à l'origine, que des maisons fondées en faveur des étudiants pauvres pour leur assurer le vivre et le couvert. Le plus illustre d'entre eux, celui que fonde en 1257 Robert de Sorbon, maître en théologie et confesseur du roi, n'eut d'abord d'autre raison d'être que de recevoir seize pauvres maîtres ès arts, aspirant au Doctorat en Théologie. Mais bientôt, certains maîtres de l'Université étant venus s'établir dans les collèges, ces collèges deviennent des maisons d'enseignement qui, pour la plupart, relèvent de la Faculté des Arts. Le collège de Sorbonne ayant accueilli les maîtres de théologie devint, en fait, la Faculté de Théologie et l'importance que prit par la suite, au XVI^e et au XVII^e siècles, cette Faculté, explique que son nom ait longtemps servi à désigner toute l'Université de Paris.

Malgré l'insuffisance de ces installations, l'importance de l'Université de Paris allait toujours grandissant. La période qui s'étend du XIII^e au XV^e siècle est assurément l'une des plus brillantes de son histoire. Elle est, à ce moment, dans la capitale, l'unique dispensatrice de la science. L'autorité de ses maîtres étend son influence dans l'univers tout entier. Papes et rois tiennent à honneur d'entretenir des

relations avec elle. Et il en fut ainsi jusqu'à la fin du Moyen Age.

La décadence commença pour elle avec la Renaissance et l'avènement de l'humanisme. Pour n'avoir pas su s'adapter aux besoins nouveaux des esprits, elle eut à subir de redoutables concurrences sous lesquelles son prestige s'éclipsa.

Ce fut d'abord le Collège royal de France, fondé en 1530 par François Ier, le protecteur des humanistes. Ce furent ensuite les collèges fondés par les Jésuites et dont le succès fut vite considérable. En même temps, les progrès du pouvoir royal tendaient à restreindre les privilèges et l'autonomie de l'Université. En 1579, l'édit de Blois tente une réorganisation de l'enseignement universitaire. Plus tard, sous Henri IV, la royauté s'efforça de faire prévaloir son droit de diriger et de contrôler l'éducation de la jeunesse. En 1627, Richelieu, proviseur de Sorbonne depuis 1624, confia à Lemercier la reconstitution, achevée en 1642, des anciens bâtiments du collège, mais réduisit beaucoup l'importance de la Sorbonne qui ne fut plus guère, dès lors, qu'un tribunal ecclésiastique. Colbert, à son tour, réorganisa les Facultés de Droit et une pareille réforme, émanant de l'autorité royale, atteignit à leur tour en 1707 les Facultés de Médecine.

Entre-temps, d'autres concurrences s'étaient déclarées contre l'Université. Aux Collèges des Jésuites, s'étaient ajoutés ceux des Oratoriens et aussi les Écoles de Port-Royal, qui, par la nouveauté de leurs méthodes et la valeur de leurs maîtres, avaient conquis la faveur de la société éclairée.

De plus en plus, par une étrange méconnaissance de ses intérêts, l'Université se fermait aux influences du dehors, n'opposant à tous ces enseignements renouvelés et rajeunis que la scolastique du Moyen Age. Une chance de salut s'offrit pourtant à elle quand, en 1762, les Jésuites ayant été expulsés de France, le célèbre Collège de Louis-le-Grand tomba entre ses mains. Mais elle sut à peine en profiter. Quand éclata la Révolution, la vie s'était presque retirée d'elle. Un décret de la Convention la supprima, le 15 septembre 1793, en ordonnant la fermeture des collèges dans toute l'étendue de la République.

Lors de la réorganisation générale de l'enseignement, entreprise par Napoléon, une *Université Impériale*, centralisant tout l'enseignement public, fut fondée par la loi du 10 mai 1806, complétée par les décrets des 17 mars 1808 et 15 novembre 1811. Elle avait pour chef un Grand Maître, assisté d'un Conseil de l'Université, et l'Empire était divisé en Académies, régies chacune par un Recteur assisté d'un Conseil Académique.

Paris devint ainsi le siège d'une Académie et fut doté des cinq Facultés nouvelles de Droit, de Médecine, des Sciences, des Lettres et de Théologie catholique. Toutefois, ces Facultés n'avaient entre elles aucun lien, aucun organe commun et leurs ressources étaient, en général, fort restreintes. L'Université Impériale devint l'Université de

France, mais son organisation subsista et ne fut profondément modifiée que sous la IIIe République.

Les décrets des 25 juillet et 28 décembre 1885 établirent, en effet, le *Conseil général des Facultés* présidé par le Recteur, assisté des Doyens et de deux membres délégués par chaque Faculté, lequel avait pour mission de délibérer sur toutes les questions touchant aux intérêts communs des Facultés. La loi de Finances du 28 avril 1893 reconnut la personnalité civile aux corps formés par la réunion de plusieurs Facultés de l'État dans un même ressort académique. Enfin, la loi du 10 juillet 1896, complétée par les décrets des 21 et 22 juillet 1897, rendit aux corps de Facultés ainsi constitués le nom d'Universités.

Les éléments de cette notice historique ont été empruntés en grande partie à la monographie consacrée à *l'Université de Paris*, par Louis LIARD (1 vol. in-4°, Paris, Laurens, 1909). Voir aussi, sur l'histoire et la description de la Sorbonne, les ouvrages de Jean BONNEROT : *La Sorbonne* (1 vol. 230 pages. Paris, Presses Universitaires de France, 1927) ; *L'Université de Paris* (1 vol. Larousse).

***

L'UNIVERSITÉ DE PARIS *se compose essentiellement, au point de vue administratif et financier, des établissements suivants :* FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ; FACULTÉ DE MÉDECINE ; FACULTÉ DES SCIENCES ; FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ; FACULTÉ DE PHARMACIE ; ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES ; ÉCOLE NATIONALE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE REIMS, *ainsi que des* INSTITUTS, ÉCOLES, BIBLIOTHÈQUES, LABORATOIRES, OBSERVATOIRES, *etc., qui y sont annexés.*

***

A la tête de l'Université est placé le Recteur, Président du Conseil de l'Université. Les Recteurs sont nommés par décret du Président de la République sur proposition du Ministre de l'Éducation Nationale. Nul ne peut être nommé Recteur s'il n'est pourvu du grade de docteur.

Chaque Faculté est dirigée par un Doyen nommé pour trois ans par le Ministre de l'Éducation Nationale sur propositions de l'Assemblée de la Faculté et du Conseil de l'Université. Les candidats sont obligatoirement des professeurs titulaires de la Faculté intéressée.

Les professeurs titulaires sont nommés par décret parmi les docteurs âgés d'au moins 30 ans sur présentation successive du Conseil de la Faculté et des commissions compétentes du Comité consultatif des Universités.

Le titre de professeur sans chaire peut être conféré aux maîtres de conférences des Facultés des Sciences, des Lettres et de Pharmacie et aux agrégés des Facultés de Droit et de Médecine sur proposition du Conseil de la Faculté.

Les maîtres de conférences des Facultés des Sciences, des Lettres et de Pharmacie sont nommés par le Ministre sur présentation du Conseil de la Faculté parmi les docteurs inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître de conférences établie chaque année par les commissions compétentes du Comité consultatif des Universités.

Les candidats au titre d'agrégés des Facultés de Droit doivent subir un concours spécial réservé aux docteurs en Droit. Ils peuvent être titularisés après deux ans d'enseignement.

Les candidats à l'agrégation de Médecine subissent un concours spécial et sont institués agrégés pour 9 ans. Ils peuvent être pérennisés dans leurs fonctions.

Les maîtres de conférences agrégés des Facultés de Médecine sont choisis parmi les professeurs sans chaire, agrégés pérennisés et agrégés non patentés des Sciences fondamentales et des Sciences pharmaceutiques ; ils sont nommés par le Ministre sur proposition du Conseil de la Faculté et avis du Comité consultatif.

Les chefs de travaux sont nommés par le Ministre de l'Éducation Nationale parmi les candidats inscrits sur une liste d'aptitude établie par la division compétente du Comité consultatif des Universités.

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de chefs de travaux :

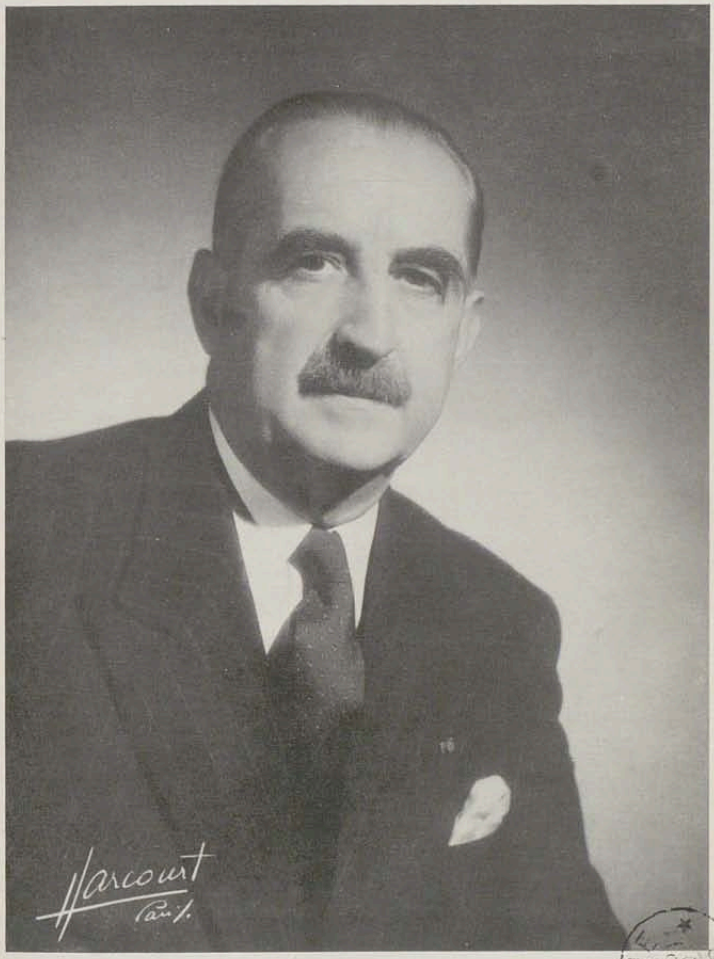
— les docteurs ès Sciences, pour les Facultés de Médecine, des Sciences et de Pharmacie ;
— les docteurs en Médecine, pour les Facultés de Médecine ;
— les docteurs en Pharmacie, pour les Facultés de Pharmacie ;
— les agrégés de l'Enseignement secondaire, pour les Facultés des Sciences ;
— les ingénieurs-docteurs, pour les Facultés des Sciences ;
— les assistants titulaires (3 ans de fonctions), pour les Facultés des Sciences et de Pharmacie.

L'admissibilité aux concours donnant accès aux cadres de maîtres de conférences agrégés et d'agrégés des Facultés de Médecine tient lieu d'inscription sur la liste d'aptitude.

Les chefs de travaux peuvent être titularisés après un stage de deux ans s'ils ne sont pas patentés.

Les assistants des Facultés de Médecine, des Sciences et de Pharmacie sont nommés par le Recteur. La licence ès Sciences exigée pour les Facultés des Sciences peut être remplacée dans les autres Facultés par le doctorat en Médecine ou le grade de Pharmacien.

Les assistants des Facultés des Lettres sont nommés pour un an par le Ministre sur proposition de l'Assemblée. Les candidats doivent justifier de la licence ès Lettres requise pour l'Enseignement Secondaire et du diplôme d'études supérieures, ou de grades et titres reconnus équivalents ou supérieurs.



M. Jean SARRAILH

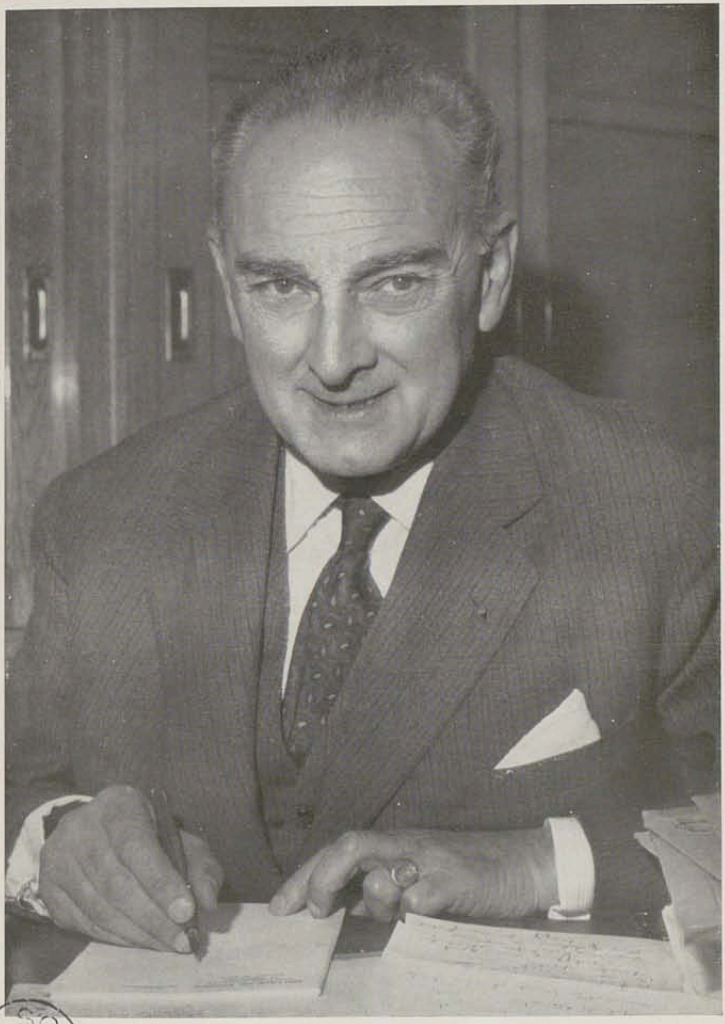
RECTEUR HONORAIRE DE L'ACADÉMIE DE PARIS

Par décret en date du 8 septembre 1961, M. Jean SARRAILH, *Recteur de l'Académie de Paris, a été, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à dater du 15 octobre 1961, pour ancienneté d'âge et de services et nommé* Recteur honoraire *de l'Académie de Paris.*

Ancien élève de l'École Normale de Lescar, du Collège Chaptal et de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, agrégé d'espagnol, M. Jean Sarrailh, après avoir été boursier d'études en Espagne et Professeur à l'Institut français de Madrid, a exercé dans différents établissements du 2e Degré, puis à la Faculté des Lettres de Poitiers. Recteur de l'Académie de Grenoble en 1937, de l'Académie de Montpellier en 1941, Directeur général de l'Education physique et des Sports en 1944, de nouveau Recteur de l'Académie de Montpellier en 1946, enfin Recteur de l'Académie de Paris en 1947, M. Jean Sarrailh avait été relevé de ses fonctions par le Gouvernement de Vichy en 1943.

M. Jean Sarrailh est membre de l'Institut (Académie des Sciences Morales et Politiques), Président de la Commission française de l'UNESCO, Président d'honneur de l'Association internationale des Universités et Docteur *honoris causa* de nombreuses Universités étrangères : Oxford, San Carlos de Guatemala, Londres, Gizeh du Caire, Columbia de New-York, Bucarest.

M. Jean Sarrailh a publié de très nombreux travaux sur la littérature et la civilisation espagnoles et nous citerons plus particulièrement son dernier ouvrage, *L'Espagne éclairée de la seconde moitié du XVIIIe siècle.*



M. JEAN ROCHE

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Par décret en date du 8 septembre 1961, M. Jean ROCHE, *Professeur au Collège de France, a été nommé Recteur de l'Académie de Paris à compter du 15 octobre 1961, en remplacement de M. Jean* SARRAILH, *admis à faire valoir ses droits à la retraite.*

M. Jean Roche est né le 14 janvier 1901. Ancien élève du Lycée d'Avignon et ancien étudiant des Universités de Montpellier, Strasbourg, Copenhague, Cambridge et Londres, M. Jean Roche est Docteur ès Sciences, Docteur en Médecine et Pharmacien. Il a été successivement Chef de travaux à la Faculté de Médecine de Strasbourg, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon et à la Faculté de Médecine de Marseille. Nommé Professeur au Collège de France en 1947, il est en outre Directeur du Laboratoire Maritime du Collège de France à Concarneau, Directeur de Laboratoire à l'École Pratique des Hautes Études, Président de l'Institut des Hautes Études de Tunis, Membre du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique (Président de Section), Membre de l'Académie de Médecine, de l'Accademia Nazionale dei Lincei, de la Deutsche Akademie der Naturforscher et de l'Académie de Médecine Argentine. Il a publié de nombreuses études de Chimie biologique. Il est Docteur *honoris causa* des Universités de Liège et de Francfort.

LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

MM.

1° Membres de droit

Jean ROCHE, Recteur de l'Académie de Paris, président.
Gabriel LE BRAS, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.
Léon BINET, Doyen de la Faculté de Médecine.
Marc ZAMANSKY, Doyen de la Faculté des Sciences.
André AYMARD, Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
Guillaume VALETTE, Doyen de la Faculté de Pharmacie.
Jean HYPPOLITE, Directeur de l'École Normale Supérieure.
Albert KIRRMANN, Directeur adjoint de l'École Normale Supérieure.
René FRANQUET, Directeur de l'École Nationale de Médecine et de Pharmacie de Reims.
Mme DURRY, Directrice de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles.
Mlle CHENOT, Sous-Directrice de l'École Normale Supérieure.

2° Membres élus

Marcel WALINE, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.
Émile JAMES, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.
Jean VERNE, professeur à la Faculté de Médecine.
N..., professeur à la Faculté de Médecine.
N..., professeur à la Faculté des Sciences.
Marcel PRENANT, professeur à la Faculté des Sciences.
Marcel DURRY, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
Pierre-Maxime SCHUHL, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
Maurice JANOT, professeur à la Faculté de Pharmacie.
M. GUILLOT, professeur à la Faculté de Pharmacie.
Maurice LEULIER, professeur à l'École Nationale de Médecine et de Pharmacie de Reims.

3° Membres désignés par le Conseil

Gaston MONNERVILLE, Président du Sénat.
Émile MICHELEZ, Président de la Chambre des Notaires de Paris.
Georges DESBRIÈRE, Président de la Chambre de Commerce de Paris.
Mme BÉCOURT-FOCH, Présidente de la IVe Commission au Conseil municipal.

Secrétaire : Pierre BARTOLI, Secrétaire général de l'Université de Paris.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DE L'UNIVERSITÉ
ET DE L'ACADÉMIE DE PARIS

A LA SORBONNE, 47, rue des Écoles, Paris (V^e^)

Secrétaire général : M. Pierre BARTOLI

Secrétaires généraux adjoints : MM. Pierre MÉRIEN et Robert MONCLA

Les bureaux sont ouverts au public tous les après-midi, de 14 à 18 heures (sauf le samedi) et le jeudi, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures. Tél. : Odéon 24-13.

INSPECTION DE L'ACADÉMIE DE PARIS

A LA SORBONNE, 47, rue des Écoles, Paris (V^e^)

Inspecteur général, Adjoint au Recteur : M. JACOB.

Inspecteurs de l'Académie : MM. BENNEZON, Lettres.
BENZECRI, Philosophie.
ÉCHARD, Physique.
M^lle^ GOUPIL, Mathématiques.
MM. LE REBELLER, Anglais.
METHIVIER, Histoire.
MONTEUX, Lettres.
PICOUX, Physique.

SERVICE CENTRAL DES EXAMENS DU BACCALAURÉAT

22, rue Vauquelin, Paris (V^e^) (Tél. : Gobelins 29-34)

Directeur : M. PASQUIER.

Secrétaire principal : M^lle^ QUESNOY.

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

31, 39, avenue de l'Observatoire, Paris (V^e^) (Tél. : Danton 07-49)

Secrétaire général : M. ADAM.

Intendant universitaire : M. PROST.

(Voir p. 499.)

BUREAU UNIVERSITAIRE D'INFORMATION SUR LES CARRIÈRES

5, place Saint-Michel, Paris (V^e^) (Tél. : Danton 71-42)

(Voir p. 502.)

LES BIENFAITEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

UNIVERSITÉ

PELRIN. Bourses d'Enseignement supérieur. — DE BARKOW. Bourses d'Enseignement supérieur. — Baronne HIRSCH. Prêt aux étudiants. — Albert KAHN. Bourses de voyage autour du monde. — BISCHOFFSHEIM. Don de l'Observatoire de Nice. — Armand COLIN. Bourses de voyage. — SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ. Bourses de voyage. — Duc DE LOUBAT. Chaire à la Faculté de Médecine. — S. A. S. le prince ALBERT Ier DE MONACO. Contribution à l'achat des terrains de la rue Saint-Jacques. — O. GRÉARD. Bourse de voyage. — Andrew CARNEGIE. Fondation des bourses des Curie. — Gustave-Adolphe COMMERCY. Don de quatre millions pour l'avancement des sciences. — MM. SOLVAY & Cie et la CHAMBRE SYNDICALE DES PRODUITS CHIMIQUES. Chaire de chimie appliquée. — Basil ZAHAROF, Chaire d'aviation. — Henry DEUTSCH (de La Meurthe). Don de l'Institut aérotechnique. — Émile PATHÉ. Archives de la parole. — Marquise ARCONATI-VISCONTI, née PEYRAT. Legs universel pour les lettres et les sciences. Don de l'Institut de Géographie. Trois millions pour l'Institut de l'Histoire de l'Art. — Auguste-Tranquille LOUTREUIL. Don de deux millions et demi pour le progrès des laboratoires scientifiques des Universités. — Paul MELLON. Bourses de Patronage. — Jacques DOUCET. Don de sa bibliothèque d'art et d'archéologie. Don de sa bibliothèque littéraire. — Émile DEUTSCH DE LA MEURTHE. Don de dix millions pour l'édification d'une cité universitaire. — Mme Jules FERRY. Bourse Jules FERRY. Legs de la bibliothèque Jules FERRY. — Baronne Salomon DE ROTHSCHILD. Don à la Société des Amis de l'Université. — Louis LIARD. Bourse de voyage. — Fondation Edgard STERN. — Mme BULTEAU. Fondation Ernest LAVISSE. Bourses annuelles. — Fondation de la Bourse Émile VERHAEREN. — Fondation BLUMENTHAL. — Fondation de l'Ambassadeur GÉRARD. Bourse de voyage autour du monde. — Fondation HANDELSMANN. — Mme Veuve Henri GOLDET. Bourses. — M. Lucien MASSON. Legs universel. — M. le Doyen Henri GAUTIER. — M. DAVID-WEILL. Bourses de séjour dans des Universités étrangères. — Don de cinq millions. — M. Edmond HARAUCOURT. Don d'une maison de repos au bord de la mer pour les étudiants de la Cité

Universitaire. — Baronne THIESSÉ DE ROSEMONT. Legs universel. — Donation JEAN SAUBERAN. Trois millions pour prêts d'études. — M. et Mme Jean SAUBERAN. Don de trois millions pour la création d'une Bibliothèque centrale universitaire. Don d'un million pour l'Institut de Chimie. — Legs CASTAIGNE, pour la chaire Victor-Hugo. — Legs FAVEREAUX, pour les laboratoires scientifiques. — Fondation Émile et Théodore VAUTIER (1930), pour les laboratoires de physique de la Faculté des Sciences.

Le duc DE RICHELIEU, marquis DE JUMILHAC, don du domaine de Richelieu, legs du domaine du Haut-Buisson. — MM. HUGUENY et Paul DUVAL, prix biennal à l'Institut de Physique du Globe : PRIX ROVEL. — Mme Camille BLOCH, legs universel, bourses aux étudiants. — MM. CARON et R. GUYOT.

Donation LEE KOHNS pour une chaire de littérature et civilisation américaines. — Subventions pour la création de l'Institut Henri-Poincaré : fondations ROCKEFELLER et Ed. DE ROTHSCHILD. — Fondation ROCKEFELLER pour les laboratoires maritimes. — Fondation ROCKEFELLER pour les recherches des sciences sociales. — Pr TEISSIER. Legs universel pour la Faculté de Médecine. — M. ROSNOBLET. Legs universel pour l'Éducation physique. — M. André LAZARD. Legs d'un million pour l'Institut du Radium. — Fondation Helen EDWARD NATHAN. Bourses. — Mlle Blanche ROULLIER. Legs en faveur de l'Institut du Radium, de l'École de Puériculture et de la Cité Universitaire. — Donation de la *Mitsui Gomei Keisha* pour la création d'un Institut d'Études Japonaises. — Mme Veuve LAMBERT. Legs universel. — Mme Veuve PERRISSIN. Legs universel. — Mlle Thérèse BELLE. Legs universel pour l'Institut du Radium. — M. Gaston LAMBERT. Legs pour l'Institut du Radium. — Mme Veuve TROUVÉ. Legs pour des candidats au Doctorat ès Lettres ou ès Sciences. — MM. S.-R. RANA et Maurice HESS. Donation pour l'Institut de Civilisation indienne (fondation KRISHNAVARMA). — Legs J.-J. JAFFÉ. — Legs Jeanne GUIDI pour l'Institut du Radium. — Mme Marie CLAUDON. Legs universel. — Legs Mme BRAUER-HAAS. — Donation par Mme WHITNEY-HOFF du Foyer International des Étudiantes. — Don FALKNER. — Don de M. Jérôme CARCOPINO (Prix Antoine Carcopino). — Legs Alfred NEUMANN. — Legs Veuve SOTTAS. — Legs Anne-Marie BICHARD. — Don anonyme pour Prix Nadia MASSARI. — Legs MAYER. — Legs VARENCE. — Legs LE BAIL. — Legs BELLANGER. — Legs NOGUÈS. — Legs LÉONARD. — Legs Oran RABER. — Legs HENRIOT. — Legs HERBETTE. — Legs MARTINENCHE. — Legs MOUSSELET. — Legs PLISSON. — Legs REGNAULT. — Legs Veuve VAUCLIN, née CHANTEPIE. — Donation de Mme MARTEAUX pour Fondation Jacques LETEN. — Legs FÉNÉON. — Legs AGUIRRE BASUALDO. — M. Victor LYON : Don de cent millions pour construction d'une maison d'étudiants à la Cité Universitaire. Donation

pour bourses à 5 étudiants de la Cité. — Legs GUISEZ. — Donation de M. et Mme HONNORAT. — Legs André HONNORAT. — Donations de M. Léon BARATZ et de Mme LUBOV-DOBRY. — Mme HOSTATER. Donation par l'American Aid to France de la « Maison de l'Étudiant ». — Donations de Mme Romain ROLLAND et de Mlle Madeleine ROLLAND (Fonds Romain Rolland. Foyer Jean-Christophe). — Legs Veuve DUMONT. — Legs Veuve MARQUESTE. — Mme Henri GOY. Don d'un million pour une bourse. — Donation par Mmes DE COSSETTE, FINALY, LE BRET et BOUNIN d'un immeuble à Florence. — Donation du Comité fédéral d'Outre-Mer pour les bourses d'études Victor Schœlcher. — Mme Veuve DELHEIM, legs pour la Cité Universitaire. — Legs LABROUQUÈRE, pour l'Institut du Radium et pour bourse « Professeur André Labrouquère ». Prix Louis FOREST (legs Veuve Forest).

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Dons et fondations de prix : VILLE DE PARIS. Prix aux élèves de Licence. — Ernest BEAUMONT. Fondation de prix aux élèves de Licence. — Comte ROSSI. Prix de droit constitutionnel et de législation civile. — Baron DE TRÉMONT. Bourse d'études. — GOULLENCOURT. Prix de Licence et de Doctorat. — SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES. Prix de Doctorat. — Louis COPIN. Prix attribué à deux étudiants de Licence. — Charles LEFEBVRE. Prix triennal de thèse. — Ernest VERGNIAUD. Bourse de voyage. — Godefroy-Barthélemy SAINT-HILAIRE. Bourse. — M. VOUTERS. Prix. — Baronne Salomon DE ROTHSCHILD. Bourses. — Legs Veuve Henri MICHEL. — Don anonyme pour prix Paul DESCHANEL. — Legs DU HAMEL DU BREUIL. — Prix du Doyen Edgar ALLIX. Meilleure thèse de Législation financière. — Prix Henri CAPITANT. Meilleure thèse de Droit civil. — Legs Jules JACQUES. — Don de Mme JUSTIN. — Prix Jean-Bertrand NOGARO. — Legs Veuve LACOUR.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Bourses municipales, dons et fondations de prix : CORVISART. — MONTYON. — BARBIER. — CHATEAUVILLARD. — DE TRÉMONT. — FAUCHER. — LACAZE. — JEUNESSE. — SAINTOUR. — BÉHIER. — Ch. LEPROUX. — MARJOLIN. — LANNELONGUE. — VERET. — BAUCHET. — *Fondation de l'Anonyme.* — DIEULAFOY. — H. VIVIER. — DÉROULÈDE. — HERVIEUX. — P. SEGOND. — Serge-Henry SALLE. — CARVILLE. — Georges-Levi FRANCKEL. — Salomon ROTHSCHILD. — Duc DE LOUBAT. — VILLE DE PARIS. Fondation des chaires de Clinique propédeutique, de Clinique gynécologique, de Clinique chirurgicale infantile et orthopédie. — Institut du cancer. — Fondation Veuve POTTER pour un cours de Radiologie médicale. — Legs CHASLIN

pour les Bibliothèques de la Faculté. — *Prix :* DEMARLE. — MATHIAS. — DUVAL. — CABANES. — MALTERRE. — BERNHEIM. — DÉJERINE. — JAVAL. — GIRARD. — Fondation J.-A. SICARD. — Legs GILBERT. — Legs SELIGMANN. — Donation Veuve LÉRI. — Legs RIGOUT. — Legs Veuve ROY pour le Laboratoire de Physiologie. — Legs BOULAY. — Legs Mme Veuve LEMOINE. — Legs Dr CHAUFOUR. — Legs GRENIER pour l'Institut du Cancer. — Legs TARLET. — Legs universel de Mme BAUCHAIN, Veuve ROUSSEL. — Legs VAQUEZ. — Legs AUDAS. — Donation Veuve FREY. — Donations MANNHEIMER. — Legs Mme Veuve DE JOUSSELIN. — Legs Léon BERNARD. — Legs Veuve THÉBAULT. — Legs CHAPOTON. — Legs CAILLET. — Legs CASTEX. — Legs Veuve MARCHAND. — Legs Pierre MARIE. — Legs Veuve REY. — Legs VRAIN. — Legs GUISEZ. — Legs POIX.

FACULTÉ DES SCIENCES

Dons et fondations de prix : Baron DE TRÉMONT. Fondation d'un prix. — VILLE DE PARIS. Fondation de la chaire d'Évolution des êtres organisés. — Fondation de la chaire des Hautes Températures. — Paul BERT. Don de sa bibliothèque. — LONQUETY. Don au Laboratoire de Wimereux. — DE LACAZE DUTHIERS. Don au Laboratoire de Banyuls-sur-Mer. — DE RUFZ DE LAVISON. Physiologie végétale. — MM. SOLVAY & Cie. — M. Andrew CARNEGIE. — S. A. S. le Prince DE MONACO. — M. Georges LEYGUES. — MANUFACTURE DES GLACES ET PRODUITS CHIMIQUES DE SAINT-GOBAIN. — M. Émile DEUTSCH DE LA MEURTHE. — COMPAGNIE DES PRODUITS CHIMIQUES D'ALAIS ET DE LA CAMARGUE, COMPAGNIE DES FORGES DE CHATILLON, COMMENTRY ET NEUVES-MAISONS, SOCIÉTÉ ÉLECTRO-MÉTALLURGIQUE FRANÇAISE DE FORGES, CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS, *Donateurs ayant contribué à l'installation de l'Institut de Chimie.* — M. Henri GOLDET. — Prix Solange COËMME. — M. Paul APPELL. Prix de Doctorat. — Legs Veuve HÉBERT. — Legs J. et C. FERRIÈRE. — Bourse Henri B. REITLINGER, Arthur B. REITLINGER. — M. T. et F. LACORRE-RONSO.

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Dons et fondations de prix : VILLE DE PARIS. Fondation de la chaire d'Histoire de la Révolution française. — LES AMIS D'ALBERT DUMONT. Fondation d'un prix. — FLAMMERMONT. Prêt aux étudiants en histoire moderne. — MICHONIS. Bourses de séjour à l'étranger. — L. et J. MARILLIER. — Mme AUBRY. Don de la bibliothèque Pierre Aubry. Donations en faveur des études musicales. — Mme DURKHEIM. Fondation Émile et André DURKHEIM. Bourse de voyage. — Mme LE GÉNISEL. — Baron MITSUI, et autres notables japonais. — Mme la princesse Edmond DE POLIGNAC. Fondation d'une bourse. — Mar-

quise ARCONATI-VISCONTI, née PEYRAT. Création d'une chaire d'Histoire littéraire du XVIII[e] siècle en France *(chaire Alphonse-Peyrat)*. — GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÉCOSLOVAQUE. Fondation de la chaire Ernest-Denis. Histoire et Civilisation des Slaves. — Henri et Marthe MICHEL-LÉVY. Bourses. — Legs FISCHER, pour un prix d'histoire. — Legs BASTIAN, pour un prix de géographie physique. — Bourse Dominique CORTICCHIATO, annuelle, à un étudiant de préférence angliciste. — Legs MASSON-OURSEL.

FACULTÉ DE PHARMACIE

Dons et fondations de prix : MM. GOBLEY. — LAILLET. — LAROZE. — LEBEAULT. — FLON. — DEMARLE. — LE METTAIS. — MOISSAN. — LAFAY. — BUIGNET. — DESPORTES. — MENIER. — GILLES. — POUSSON. — Chambre Syndicale des Fabricants de Produits pharmaceutiques. — VILLE DE PARIS. Fondation de la chaire de Chimie biologique et *Bourses municipales*. — Bourses de la Société des Amis de la Faculté, fondations GIRARD-ROQUES. — Bourses de la COOPÉRATIVE DE MELUN. — Bourses SALMON. — Fondation FRAYSSE. — Legs Jean FAURE. — Legs JUNGFLEISCH. — Legs DORCHY.

LES DOCTEURS « HONORIS CAUSA »
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
DE 1918 A 1960 INCLUS

MM.

ALLEMAGNE

† Einstein 1929
† Dr Volhard 1933
† Ernst Robert Curtius.. 1954
Georg Wittig 1957
Erich Sonneider 1960

ARGENTINE

Bernard A. Houssay.. 1935
Castex 1945
V. Deulofeu..... 1955
R. Bielsa 1956

AUTRICHE

† Freiherr von Eiselsberg 1934
R. Wasicky 1935
Alfred Verdross 1957

BELGIQUE

† Brachet 1919
† Bordet 1922
† Pirenne..... 1922
† Wilmotte 1923
Van den Heuvel 1924
De la Vallée Poussin. 1925
† Henrijean..... 1927
† Baron Descamps 1928
Franz Cumont 1929
† S. M. Albert Ier 1930
Ansiaux 1931
J. Bidez 1935
† Servais 1939
Fourmarier 1945
Charlier 1945
De Visscher Charles.. 1946
De Visscher Fernand.. 1948
Roskam 1949
Grégoire 1949
Léon Graulich 1950
G.-E. Dupréel 1950
P. Brien 1951
Vivario 1951
P. Harsen 1953
F. L. Ganshof 1953
Jean Dabin 1956
P. Martens 1956
A. Castille 1958
C. Heymans 1959
L. Fredericq 1960

BRÉSIL

† Chagas 1926
Ozorio de Almeida .. 1945
Philadelpho Azevedo.. 1949
Olympio de Fonseca . 1952
Carlos Chagas 1954
Antonio Carneiro Leão 1954

CANADA

Pierre B. Mignault ... 1935
Edward Archibald ... 1937

MM.

† Roy..... 1939
Best 1945
Ch. Vezina 1951
A. Rivard 1953
Wilder Penfield 1954

CHILI

Cruz Coke 1947
A. Alessandri-Rodriguez 1952

CHINE

Shu che Tchang..... 1920

CUBA

Antonio S. de Bustamante 1938

DANEMARK

† Nyrop 1919
Ehlers 1922
† Fibiger 1927
Jespersen 1927
S. P. L. Sörensen..... 1938
Niels Bohr 1945
E. Hertzsprung..... 1949
† H. Ussing 1951
E. Lundsgaard 1953
Baggesgaard Rasmussen 1954
C. W. Westrup 1957

ESPAGNE

† Torres y Quevedo 1923
Menendez Pidal 1924
† Ramon y Cajal 1924
† Altamira 1928
† Marañon..... 1932
† Puig i Cadafalch 1933

ÉTATS-UNIS

† Président Wilson 1918
† Elihu Root..... 1920
† Murray Butler 1921
† Lawrence Lowell 1921
† Michelson 1922
† Keen 1923
† Walcott 1924
Seligman 1925
Omer Haskins 1926
James Brown Scott... 1927
† Thayer..... 1928
† Dewey 1930
† Osborn..... 1931
† Walter B. Cannon ... 1931
† Will. Guthrie 1932
Harvey Cushing 1933
† Thomas Hunt Morgan. 1935
† D. Birkoff..... 1936
Millikan 1939
Mitchell 1945
Longcope 1945

MM.

† Smith..... 1945
Doisy 1945
† Rand 1945
Morse 1946
Lancaster 1946
Evans 1946
Philipp Jessup 1947
E. E. Hume 1947
W. Stanley 1947
J. M. Clark 1948
L. C. Pauling 1948
Seymour 1949
P. Bailey 1949
M. Heidelberger 1949
Bridgman 1950
René-J. Dubos 1950
† Blakeslee 1951
E. H. Chamberlin 1951
N. L. Torrey 1951
R. Loeb 1952
† H. Weyl 1952
A. D. Nock..... 1952
E. Hamilton 1952
H. S. Gasser 1953
L. F. Fieser 1953
I. C. Rubin..... 1955
† Bernard Berenson 1955
John U. Nef 1955
Went 1956
Von Kármán 1957
W. Albert Noyes 1957
P. P. Ewald 1958
S. Kuttner 1959
S. Lefschetz 1959
W. O. Fenn 1960
J. H. Van Vleck 1960

FINLANDE

Arthur Längfors 1938
A. Virtanen..... 1952

GRANDE-BRETAGNE

† Sir Frederic Pollok ... 1919
Greenish 1919
† Rudyard Kipling 1921
† Sir James Frazer 1921
Sir J. J. Thomson ... 1923
Wright 1924
† Sir Paul Vinogradoff.. 1925
† Sir Rutherford 1925
† Sir Edmund Gosse ... 1925
Townsend 1927
Sir Frederic Kenyon . 1927
Sir Sherrington..... 1928
† Lord Melchett 1928
Jenks 1929
Sir W. Beveridge 1934
Sir W. Buckland 1935
Sir Rolleston..... 1939
Lord Keynes..... 1945
Gutteridge 1945

MM.

De Zulueta 1945
Sir Dale 1945
Sir Fleming 1945
† Hopkins 1945
Tawney 1945
Sir Robinson..... 1945
Harington 1945
Sir Lawrence Bragg .. 1946
Dirac 1946
Haldane 1947
† Sir J. Drummond 1948
Sir H. S. Jones 1949
† Lord Cooper 1950
C. M. Bowra..... 1950
Sir David Ross 1950
T. S. Eliot 1951
R. A. Peters 1952
Sir J. Learmonth 1953
N. F. Mott 1954
Sir Ifor Evans 1955
W. A. Robson 1955
C. K. Ingold..... 1955
Sir Price Thomas 1956
H. A. Krebs 1956
John Orr 1956
Lord Adrian 1957
R. G. W. Norrish.... 1958
Sir Ivor Jennings..... 1959
Sir John Beazley..... 1960

GRÈCE

† Oikonomos..... 1947
S. Livieratos 1951
G. S. Maridakis 1954

HONGRIE

Albert Szent-Györgyi . 1938
† Frédéric Riesz 1954

INDE

Sir Raman 1932

IRAN

M. Eghbal 1959

ISRAËL

Martin Buber 1958

ITALIE

† Vito Volterra 1919
† Rajna 1922
† Scialoja 1923
† Golgi 1923
† Ettore Païs 1925
† Bonfante 1930
† Sanarelli 1932
Vivante 1933
Levi-Civita 1933
† Gaetano de Sanctis .. 1934
A. Maiuri..... 1948
† Benedetto Croce 1948
Einaudi 1949
Ugo Cerletti 1950
G. Devoto 1953
V. Arangio-Ruiz..... 1955
Carlo Pellegrini 1956
G. Ugo Papi 1958
M. Covello 1958

MM.

I. Siciliano 1959
E. B. Chain 1959
Armando Sapori 1960
Daniel Bovet 1960

JAPON

† Noguchi 1925
Sugiyama 1932
T. Kariyone 1955
Yukawa 1956
S. Yamada 1959

MEXIQUE

Chavez 1948
Torres Bodet..... 1951
† Alfonso Reyes 1958
I. Gonzales-Guzman .. 1960

NORVÈGE

Frederik Stang 1937
Magnus Olsen 1938
Seip..... 1945
C. Stormer 1953
B. Samdahl..... 1959

PAYS-BAS

† Salverda de Grave ... 1923
† Lorentz 1924
† Snouck Hurgronje ... 1926
Naber 1927
† Zwaardemaker 1930
† Zeeman 1930
Van Itallie 1933
A. S. de Blécourt 1936
† Meijers 1947
Gorter..... 1948
† H. A. Kramers 1949
Barend Jansen 1950
† H.-R. Kruyt 1950
F. J. Nuboer 1958

POLOGNE

Mosciki 1929
† Zielinski 1930
Sierpinski 1939
Pienkowski 1945
Nitsch..... 1945
Parnas 1945
Jerzy Kurylowicz 1957
Koslowski 1960

PORTUGAL

Dos Santos 1948
Moses Bensabat Amzalak..... 1950
Fernando da Silva..... 1950
Lopo de Carvalho 1957

ROUMANIE

† Jorga 1931

U. R. S. S.

† Pavlov 1925
Bernstein 1945
Kapitza 1945
Joffe 1945
† Tarle 1945
Judine 1946

MM.

A. N. Kolmogorov 1955
Pavlovsky 1959

URUGUAY

Juan Mussio Fournier 1956

SUÈDE

† Svante Arrhenius 1923
† Medin 1926
† Staaff 1932
I. Holmgren 1936
Löfstedt..... 1946
Schaumann 1946
Bagge..... 1947
StensiÖ 1947
Martin P. Nilsson 1948
Arne Tiselius 1948
K. Michaëlsson 1949
A. J. Wallgren 1949
C. Crafoord 1950
Svedberg 1950
Theorell 1951
Bertil Ohlin..... 1952
Manne Siegbahn..... 1952
Sven Hörstadius 1954
J. H. Akerman 1955
Hans W. Ahlmann ... 1957
G. Liljestrand..... 1958

SUISSE

Lugeon 1922
Guye 1926
Roux 1929
† Guillaume 1934
Charles Bally 1937
Paul Karrer 1938
† Reymond 1939
Huber 1945
Ruziska 1945
Stoll 1945
Meylan 1946
Piaget 1947
Reichstein 1947
Briner 1948
† A. Simonius 1949
W. H. Schöpfer 1949
Pittard 1950
E. Gaümann 1953
G. Fanconi 1955
P. Carry 1958
K. Jaspers..... 1959

TCHÉCOSLOVAQUIE

† Benès 1921
† Masaryk 1921
Belehradek..... 1945
† Hrosny 1945
† Votocek 1946
Jaroslav Heyrovsky... 1960

TURQUIE

Köprülü..... 1939
Nihat Belger Rechad. 1957

YOUGOSLAVIE

† Cvijic 1924
† Nicolas Tesla 1937
† Jean-Ivan Giaja 1954

LIVRE PREMIER

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

RÈGLEMENTS SCOLAIRES

INSCRIPTIONS

L'inscription annuelle constitue la formalité obligatoire pour tous les étudiants en vue de l'accès aux Facultés et Établissements d'Enseignement supérieur. Elle n'est valable que pour une année universitaire et doit être renouvelée dans tous les cas, quel que soit le résultat obtenu aux examens et même en l'absence de toute candidature ou présentation à un examen. Elle confère la qualité d'étudiant.

L'inscription annuelle est personnelle. Nul ne peut se faire inscrire par un tiers.

Seuls sont dispensés de cette formalité les auditeurs libres qui ne sont pas étudiants et ne peuvent suivre les cours réservés à ceux-ci.

L'autorisation de prendre rétroactivement l'inscription annuelle ne peut être accordée que par décision individuelle et si l'étudiant justifie d'un empêchement légitime, sous réserve des dispositions réglementaires particulières aux divers ordres d'études.

En ce qui concerne le contrôle de l'assiduité exigée par les règlements en vigueur, les étudiants qui ne rempliraient pas les conditions requises ne seraient pas admis à se présenter aux examens.

Les étudiants versent, au moment où ils prennent l'inscription annuelle, l'ensemble des droits exigés (inscription, bibliothèque, travaux pratiques, etc.).

ÉTUDIANTS FRANÇAIS

L'étudiant français doit, pour prendre sa première inscription, produire 1° Un extrait de son acte de naissance sur papier libre et, s'il est mineur, le consentement de son père ou tuteur ; 2° Le diplôme de bachelier ou brevet supérieur ou diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme complémentaire d'études secondaires ; ou à défaut une dispense de baccalauréat ; 3° Sa carte d'identité.

Les étudiants français peuvent obtenir des dispenses du baccalauréat. Ces dispenses sont accordées aux étudiants qui possèdent un des diplômes ou des titres français compris dans les listes établies pour chaque Faculté.

Peuvent être dispensés du baccalauréat pour l'entrée dans les Facultés les candidats de nationalité française, vietnamienne, tunisienne, marocaine, laotienne et cambodgienne, ayant subi avec succès un *examen spécial d'entrée en Faculté*.

Sont autorisés à se présenter à cet examen les candidats âgés au moins de 21 ans au 1er janvier de l'année de l'examen. Toutefois, s'ils ont déjà subi les épreuves du baccalauréat, ils doivent être âgés de 25 ans au moins au 1er janvier de l'année de l'examen.

— (Pour les modalités relatives à cet examen, se reporter à la rubrique de chaque Faculté.)

— Des équivalences du baccalauréat en vue de tous les grades, titres et diplômes d'État, délivrés par les Facultés peuvent être accordées à des Français qui ont dû faire leurs études à l'Étranger, leurs parents y étant domiciliés pendant 5 ans au moins avant l'obtention du diplôme.

(La justification du séjour de 5 ans n'est pas exigée des enfants de fonctionnaires que les nécessités du service ont contraints à résider hors de France.)

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

L'étudiant étranger doit pour prendre sa première inscription produire :

1° Son acte de naissance, ou un document authentique en tenant lieu ;

2° Le diplôme de bachelier français ou à défaut une équivalence du baccalauréat.

L'équivalence permet aux étrangers de s'inscrire en vue des grades et diplômes délivrés par les Facultés de l'Université, à l'exception des diplômes d'État de Docteur en Médecine, de Pharmacien et de Chirurgien-dentiste pour lesquels les titres initiaux français requis par les règlements (baccalauréat ou brevet supérieur ou diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme complémentaire d'études secondaires) sont exigés.

Une liste des diplômes, titres et certificats étrangers admis en équivalence du baccalauréat (réserve faite des diplômes d'État de Docteur en Médecine, de Pharmacien et de Chirurgien-dentiste) est dressée par le ministre de l'Éducation Nationale — ces équivalences peuvent être accordées même à des étrangers naturalisés après avoir obtenu le diplôme, titre ou certificat de leur pays d'origine.

EXAMEN SPÉCIAL

Sont dispensés du baccalauréat pour l'entrée dans les Facultés et autres Établissements d'Enseignement supérieur en vue des grades et titres autres que les diplômes d'État de Docteur en Médecine, de Chirurgien-dentiste et de Pharmacien, les candidats de nationalité étrangère ayant subi avec succès un examen spécial.

Sont autorisés à se présenter à cet examen, par décision individuelle du ministre de l'Éducation Nationale, les candidats qui pour des motifs jugés suffisants ne justifient pas d'un titre étranger admis en équivalence du baccalauréat français.

Les candidats de nationalité vietnamienne, tunisienne, marocaine, laotienne et cambodgienne admis à se présenter aux examens spéciaux d'entrée dans les Facultés ne peuvent être autorisés à se présenter à l'examen spécial des étudiants étrangers.

MÉDECINE PRÉVENTIVE UNIVERSITAIRE

Il est créé à l'Université de Paris en vue du dépistage des maladies et, particulièrement de la tuberculose, un service de la *médecine préventive universitaire*, chargé de procéder à l'examen médical des étudiants des Établissements publics d'Enseignement supérieur ressortissant de cette Université.

Cet examen, qui a un caractère préventif et non thérapeutique, est effectué chaque année. Il a pour but d'éclairer chaque étudiant sur son état de santé, dans le respect du secret médical, et ne peut, en aucun cas, avoir pour conséquence d'exclure l'étudiant de l'Université.

Tous les étudiants *quel que soit leur âge* doivent : 1° Acquitter le droit de contrôle médical (3 NF par an) ; 2° Subir les examens de médecine préventive.

A l'issue de chaque visite médicale, il est remis à l'étudiant une attestation nominative ne portant aucune indication médicale, attestation qui doit être remise par l'étudiant au Secrétariat de sa Faculté ou de son École (décret du 16 juillet 1942).

ASSURANCE SCOLAIRE OBLIGATOIRE

La loi du 10 août 1943 institue l'assurance scolaire obligatoire pour les élèves et étudiants des Établissements publics d'Enseignement relevant du ministère de l'Éducation Nationale. Ils doivent être assurés contre les accidents dont ils seraient victimes au cours des activités auxquelles ils sont amenés à se livrer à l'occasion de la fréquentation de ces établissements.

SÉCURITÉ SOCIALE DES ÉTUDIANTS

Le régime des assurances sociales est applicable aux étudiants dans les conditions fixées par la *loi du 23 septembre 1948*.

Sont affiliés obligatoirement aux assurances sociales les étudiants des Facultés qui remplissent les conditions suivantes :

1° Agés de moins de 26 ans ;

2° Ressortissants de l'Union française, des pays de protectorat et des pays étrangers ayant passé à cet effet une convention diplomatique avec la France (Grande-Bretagne à l'exclusion des Dominions, Danemark, Luxembourg, Norvège, Afghanistan ; apatrides et réfugiés régis par la Convention de Genève du 28-7-1951) ;

3° N'être pas assurés sociaux à un autre titre (salariés, fonctionnaires élèves d'un autre établissement) ;

4° N'être pas ayants droit d'un assuré social (père, mère ou tuteur).

RÉGIME SCOLAIRE ET DISCIPLINAIRE DES FACULTÉS ET ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Compétence du Conseil de l'Université en matière de discipline
(Décret du 21-7-97, article 33, et décret du 24-8-51)

Relèvent de la juridiction du Conseil de l'Université :

1° Les étudiants immatriculés ou inscrits sur le registre d'une Faculté ou École d'Enseignement supérieur de l'État, tant que leur immatriculation est valable ou que leurs inscriptions ne sont pas périmées ;

2° Les candidats aux grades et titres de l'Enseignement Supérieur ainsi que les candidats aux Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire, pour toute faute commise au cours ou à l'occasion d'un examen ;

3° Les personnes auxquelles peut être imputée une faute commise au cours ou à l'occasion soit d'une demande d'inscription ou d'immatriculation dans une Faculté, École, Institut d'Enseignement Supérieur public ou libre, soit d'un examen prévu à l'alinéa précédent.

Peines disciplinaires et procédure (décret du 7-8-50)

ARTICLE PREMIER. — Les articles 34, 37, 38, 39 et 41 du décret du 21-7-97 sont modifiés ainsi qu'il suit :

« ART. 34. — Les peines de discipline sont :

« 1° La réprimande.

« 2° L'interdiction de prendre des inscriptions et de subir des examens dans la Faculté, Institut ou École pendant deux ans au plus.

« 3° L'interdiction de prendre des inscriptions et de subir des

examens dans tous les établissements de l'Université pendant deux ans au plus.

« 4° L'interdiction de subir un ou plusieurs examens déterminés devant aucune Faculté, Institut ou École d'Enseignement supérieur pendant deux ans au plus.

« 5° L'exclusion de la Faculté, Institut ou École pendant cinq ans au plus.

« 6° L'exclusion de tous les établissements de l'Université pendant cinq ans au plus.

« 7° L'exclusion perpétuelle de la Faculté, Institut ou École.

« 8° L'exclusion perpétuelle de tous les établissements de l'Université.

« 9° L'exclusion de toutes les Facultés, Instituts et Écoles d'Enseignement Supérieur, publics et libres, pendant cinq ans au plus.

« 10° L'exclusion perpétuelle de tous les établissements de l'Université et, en outre, l'exclusion de toutes les autres Facultés, Instituts et Écoles d'Enseignement Supérieur, publics et libres, pendant cinq ans au plus.

« 11° L'exclusion perpétuelle de toutes les Facultés, Instituts et Écoles d'Enseignement Supérieur publics et libres.

« L'exclusion entraîne l'incapacité de se faire immatriculer, de prendre des inscriptions et de subir des examens. »

« ART. 37. — Le Recteur peut prononcer lui-même, sur le rapport du Doyen ou du Directeur, et sans recours, la peine de réprimande.

« Les intéressés doivent toujours être appelés par lui et entendus, s'ils se présentent.

« En outre, par mesure administrative, le Recteur peut interdire l'accès des bâtiments de l'Université à tout délinquant déféré au Conseil jusqu'au jour de sa comparution devant le Conseil et sauf convocation spéciale. »

« ART. 38. — En cas d'infraction aux dispositions réglementaires visées à l'article 36, suivant la gravité de la faute, le Recteur statue directement ainsi qu'il est dit à l'article 37, ou renvoie les délinquants devant le Conseil qui peut prononcer une des peines prévues aux paragraphes 1er, 2, 3 et 4 de l'article 34.

« Dans les autres cas, le Conseil prononce, suivant la gravité de la faute, une des peines prévues à l'article 34. »

« ART. 39. — Appel peut être interjeté par les Recteurs de toutes les décisions du Conseil de l'Université en matière disciplinaire.

« Appel peut être interjeté par l'inculpé des décisions prononçant contre lui une des peines prévues aux paragraphes 2 à 11 de l'article 34.

« En cas d'appel par l'inculpé, le Recteur a un délai supplémentaire de quinze jours pour interjeter appel. Ce délai court du jour où la déclaration d'appel de l'inculpé a été reçue et enregistrée conformé-

ment à l'article 26 du décret du 21 juillet 1897 sur les Conseils des Universités.

« Le même délai supplémentaire de quinze jours est accordé à l'inculpé en cas d'appel interjeté par le Recteur. Ce délai court du jour de la notification de la déclaration d'appel du Recteur. »

Police spéciale des examens. — Fraudes
(Décret du 21-7-97 modifié par le décret du 7 août 1950)

— Il est interdit de prendre simultanément des inscriptions en vue du même grade soit dans deux établissements publics, soit dans un établissement public et dans un établissement libre.

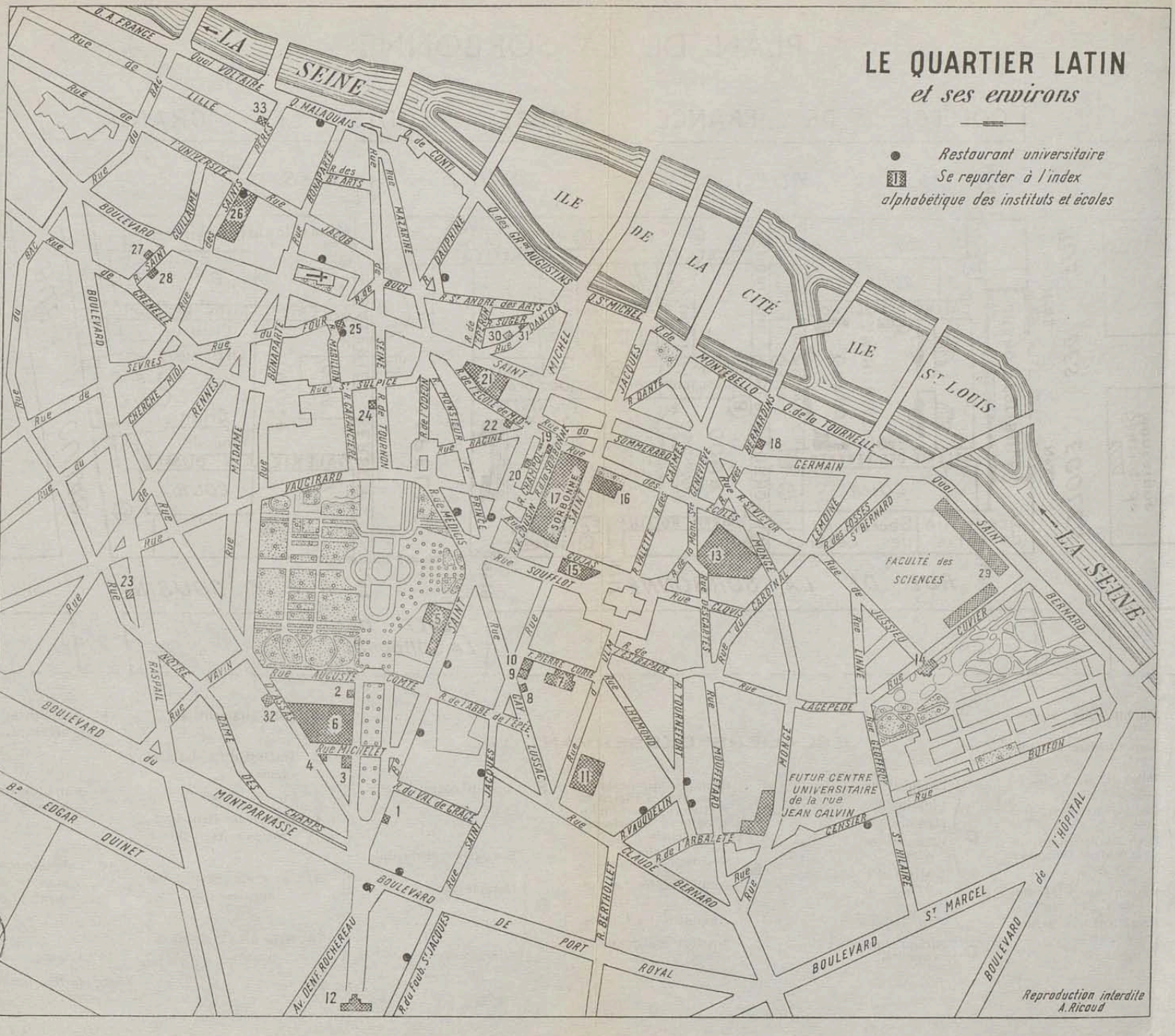
Il est interdit de se faire inscrire en vue du même examen, pendant la même session, dans deux établissements différents.

Il est interdit aux candidats ajournés de se présenter de nouveau au même examen pendant la même session.

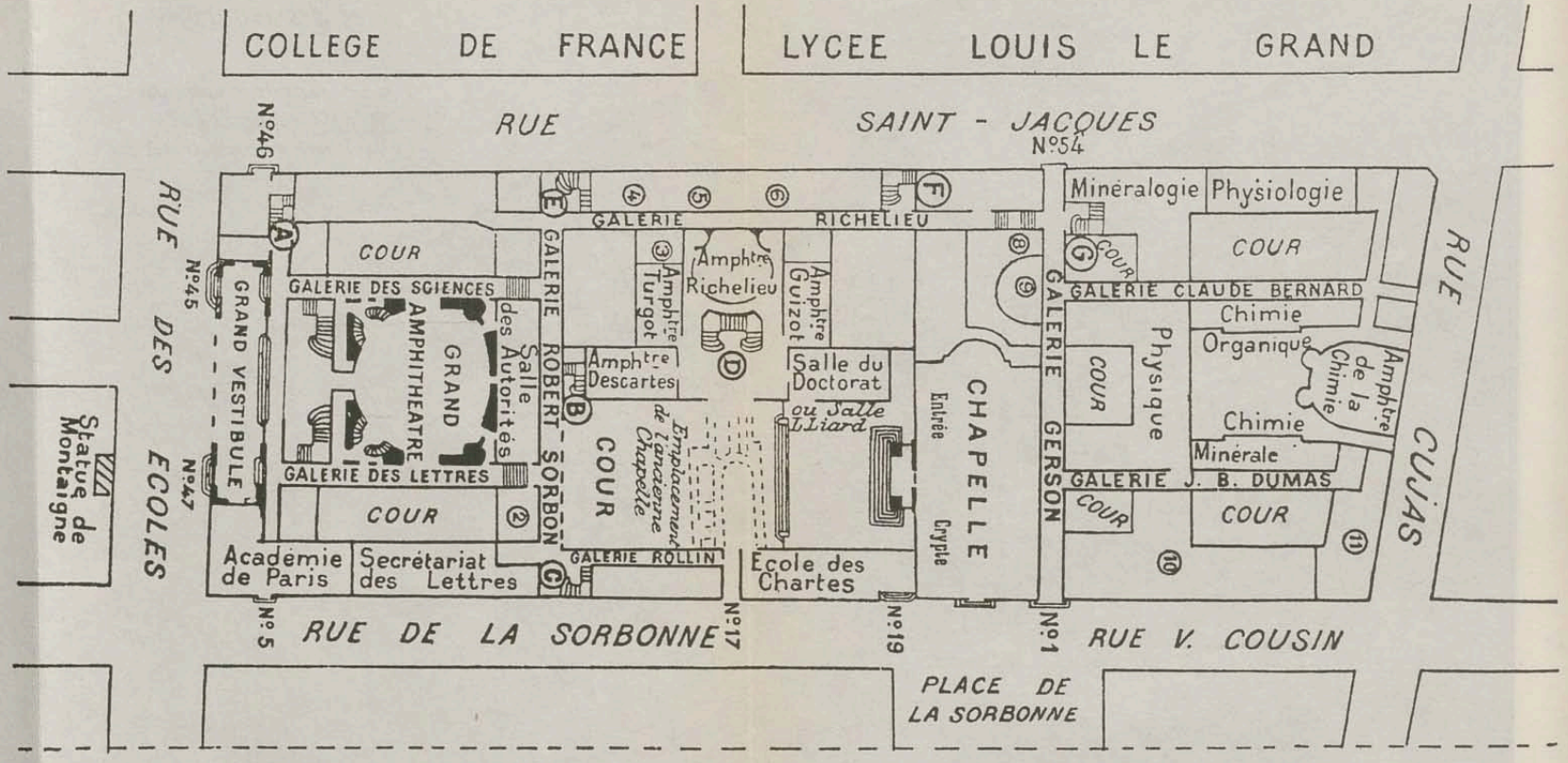
Les examens subis en violation de ces dispositions sont nuls de plein droit, sans préjudice des poursuites disciplinaires.

— Toute fraude, tentative de fraude ou fausse déclaration commise soit lors de l'inscription, soit au cours d'un examen, entraîne la nullité de cet examen. En cas de flagrant délit, le candidat quitte la salle ; la nullité de cet examen est prononcée par le jury ; dans les autres cas, l'annulation est prononcée par le Conseil de l'Université.

La nullité ou l'annulation de l'examen peut être prononcée contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de la tentative de fraude. L'auteur principal et ses complices sont déférés au Conseil de l'Université qui prononce l'une des peines prévues.


LE QUARTIER LATIN
et ses environs
Restaurant universitaire
Se reporter à l'index alphabétique des instituts et écoles
SEINE
ILE DE LA CITÉ
ILE St LOUIS
LA SEINE
FACULTÉ des SCIENCES
FUTUR CENTRE UNIVERSITAIRE de la rue JEAN CALVIN
SORBONNE
Reproduction interdite
A. Ricoud

PLAN DE LA SORBONNE



ESCALIERS DESSERVANT :

A
- Amphithéâtre Michelet.
- Amphithéâtre E. Quinet.
- Salles M, R, V, K, S, Y, Z.
- Institut de Psychologie.
- Ecole de préparation de prof. de français à l'étranger.

B
- Bureau du Prêt des Livres.
- Amphithéâtre Milne-Edwards.
- Papyrologie.

C
- Linguistique.
- Philosophie.
- Histoire.
- Bibliothèque E. Lavisse.
- Institut d'Études slaves.

D
- Bibliothèque de l'Université.

E
- École pratique des Hautes études (Sciences Historiques, Philologiques et Sciences religieuses).
- Géographie physique.
- Amphithéâtre Le Verrier.
- Amphithéâtre Chasles.
- Institut d'études latines.

F
- Amphithéâtre Cauchy.

G
- Biologie expérimentale.
- Botanique.
- Aviation.
- Minéralogie.

2 Salle Blumenthal.

3 Institut d'Études chinoises.

4 Bureau des Renseignements universitaires.

5 Cours de Civilisation française.

6 Salle des étudiants des Sciences.

8 Amphithéâtre de Minéralogie.

9 Amphithéâtre de Géologie.

10 Laboratoires de recherches et d'enseignement de chimie.

11 Chimie générale.

(Reproduction interdite.)

STATISTIQUE DES ÉTUDIANTS

(Arrêtée au 1er Décembre 1960)

Nombre des étudiants de l'Université de Paris ayant fait acte de scolarité pendant l'année 1960-1961 :

Faculté de Droit et des Sciences Économiques	13.430
— de Médecine	12.689
— des Sciences	19.604
— des Lettres et Sciences Humaines	21.434
— de Pharmacie	2.681
École Nationale de Médecine de Reims	260
École Nationale de Pharmacie de Reims	89
Institut d'Université. (Seulement les Étudiants non inscrits en Faculté. — Les autres sont comptés dans les effectifs des Facultés.)	4.058
TOTAL	74.245

	Français		Ressortissants des États de la Communauté		Étrangers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Faculté de Droit et des Sc. Éc.	8.125	3.766	275	35	1.114	115
— de Médecine	7.771	3.361	211	29	1.167	150
— des Sciences	11.019	6.888	217	41	1.230	209
— des Lettres et Sc. H.	5.729	11.972	429	529	1.448	1.327
— de Pharmacie	916	1.528	30	18	105	84
École Nat. de Méd. de Reims.	182	61	6	1	9	1
École Nat. de Pharm. de Reims	31	55	3	–	–	–
Instituts d'Université	2.082	1.207	107	2	485	175
TOTAL	35.855	28.838	1.278	655	5.558	2.061

I

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

12, place du Panthéon
Secrétariat : Tél. : Dan. 21-50

1° ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur GABRIEL LE BRAS.
Assesseur : M. le professeur MARCEL WALINE.
Secrétaire général : M. GUSTAVE DELMAS, administrateur civil.
Secrétaire principal : M. A. QUILLIOT.

Le Doyen reçoit sur rendez-vous.
Le Secrétaire général reçoit le mardi, le jeudi et le samedi, de 9 heures à 11 h. 30.
Les bureaux du Secrétariat sont ouverts tous les jours, de 9 heures à 11 h. 30 et de 14 heures à 16 heures.

DOYENS HONORAIRES

M. JULLIOT DE LA MORANDIÈRE, M. JOSEPH HAMEL

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. BASDEVANT, HUGUENEY, NOYELLE, AMIAUD, GEMAEHLING, PERROUX, MILLIOT, ROUAST, LAVERGNE, PICARD, ESMEIN, BAUDIN, LÉVY-BRUHL, PETOT, LAUFENBURGER, CASSIN RENÉ.

2° INSCRIPTIONS, ENSEIGNEMENTS, DIPLOMES

Pour les inscriptions, les étudiants français et étrangers doivent se conformer aux règlements scolaires de l'Université (1) (2).

Les diplômes que confère la Faculté de Droit et des Sciences Économiques sont :

La Licence en Droit et la Licence ès Sciences Économiques ;

Le Doctorat en Droit, ès Sciences Économiques ou en Science Politique ;

Le Certificat de Capacité en Droit.

Des diplômes d'Université.

LICENCE EN DROIT
LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

I. — INSCRIPTION ET DISPENSES

Les ÉTUDIANTS FRANÇAIS qui s'inscrivent en vue de la Licence en Droit doivent posséder un des diplômes requis ou avoir obtenu une *dispense* du Baccalauréat. Les ÉTUDIANTS ÉTRANGERS doivent posséder un des diplômes français requis ou produire une *équivalence* du Baccalauréat.

I. — DES DISPENSES DU BACCALAURÉAT en vue de la Licence en Droit peuvent être accordées par le ministre aux candidats français qui possèdent un des titres, diplômes ou certificats mentionnés ci-après : Titre d'ancien élève de l'École Polytechnique, de l'École de Saint-Cyr, de l'École Navale, de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique, de l'École Centrale des Arts et Manufactures, de l'Institut Agronomique, de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris, de l'École Nationale des Mines de Saint-Étienne, de l'École des Ponts et Chaussées, de l'École d'Application du Génie maritime, de l'École Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy, admis aux examens de sortie ou ayant obtenu le diplôme le plus élevé conféré par l'École. — Diplôme de sortie de l'École Militaire des Cadets de la France combattante à Ribbesford (Grande-Bretagne), de l'École Navale des Forces françaises libres, de l'École Navale britannique (Royal Naval College) de Dartmouth. — Brevet de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications. — Licence ès Sciences obtenue avec dispense du Baccalauréat. — Diplôme de l'École des Hautes

(1) Cf. p. 27.

(2) Les étudiants qui ont pris une inscription à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques peuvent sans acquitter de nouveaux frais d'études se faire inscrire à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. La réciproque n'existe pas.

Études (Section des Sciences historiques et philologiques *ou* Section des Sciences religieuses *ou* Section des Sciences économiques et sociales). — Diplôme de l'École Nationale des Langues orientales vivantes, à condition que le diplôme ne porte ni sur la langue maternelle du candidat, ni sur une langue spécifiée par arrêté du ministre de l'Éducation nationale comme appartenant au même domaine linguistique. — C. A. à l'Enseignement secondaire des jeunes filles (lettres). — C. A. à l'Enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges. — C. A. au professorat des classes élémentaires de l'Enseignement secondaire. — C. A. au professorat dans les Écoles Normales et dans les Écoles Primaires Supérieures (lettres). — C. A. à l'Inspection primaire et à la Direction des Écoles Normales. — C. A. au professorat commercial dans les Écoles pratiques de Commerce et d'Industrie. — Diplôme de l'Institut d'Études Supérieures Islamiques d'Alger.

II. — DISPENSE DU BACCALAURÉAT EN FAVEUR DE CERTAINS CAPACITAIRES EN DROIT, DE NATIONALITÉ FRANÇAISE.

1° Sont admis à s'inscrire en vue de la Licence en Droit, avec dispense du Baccalauréat de l'Enseignement secondaire, les candidats de nationalité française, titulaires du Certificat de Capacité en Droit, ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 12 sur 20 pour l'ensemble des deux examens de ce certificat.

2° Sont admis à s'inscrire en vue de la licence en Droit, avec dispense du Baccalauréat de l'Enseignement secondaire, les candidats de nationalité française, titulaires du Certificat de Capacité en Droit, quelle que soit la note moyenne obtenue par les intéressés aux examens de ce certificat et ayant subi avec succès un examen d'admission.

L'examen d'admission comporte les épreuves écrites suivantes : 1° Une dissertation d'ordre général permettant d'apprécier les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat ; 2° Une épreuve d'histoire ; 3° Une épreuve de géographie. — La durée de chaque épreuve est de trois heures. Les sujets sont choisis par le Ministre de l'Éducation Nationale. Un seul sujet est proposé aux candidats pour chaque épreuve.

La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note variant de 0 à 20. — Pour être admis, le candidat doit obtenir 30 points au moins. (Après deux échecs, le candidat ne peut plus être admis à se présenter à l'examen.)

Une session d'examen a lieu chaque année dans la première semaine du mois de novembre.

III. — EXAMEN SPÉCIAL D'ENTRÉE DANS LES FACULTÉS DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES.

Sont dispensés du Baccalauréat pour l'entrée dans les Facultés de Droit en vue de la Licence en Droit et des autres titres pour lesquels le baccalauréat est exigé, les candidats âgés de 21 ans au moins (de 25 ans au moins, s'ils se sont présentés aux épreuves du Baccalauréat), qui ont subi avec succès un examen spécial.

Les épreuves de l'examen spécial sont les suivantes :

Epreuve orale :

Elle consiste en une conversation entre le jury et le candidat, portant sur les études et activités antérieures, ainsi que sur les projets du candidat et destinée à vérifier ses aptitudes et ses connaissances.

Epreuves écrites :

1° Une dissertation d'ordre général permettant d'apprécier les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat (coefficient 3) ;

2° Au choix du candidat, une version latine (coefficient 2) ou une composition de mathématiques, comportant une question de cours et un problème (coefficient 2) ;

3° Une composition d'histoire (coefficient 2) ;
4° Une composition de géographie (coefficient 2) ;
5° Une épreuve de langue vivante étrangère (coefficient 2).

La durée de chacune des épreuves écrites est de trois heures. Les sujets des épreuves écrites sont choisis par le Ministre de l'Éducation Nationale. Deux sujets sont proposés aux candidats pour la dissertation d'ordre général, la composition d'histoire, la composition de géographie et la question de cours de mathématiques.

A l'issue de l'épreuve orale, le jury proclame le candidat admissible ou non aux épreuves écrites. L'admissibilité est valable pour les sessions auxquelles le candidat est en droit de se présenter.

Les épreuves écrites sont anonymes et notées de 0 à 20. Les notes sont données par le jury après délibération.

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir au moins 110 points pour l'ensemble des épreuves écrites.

Toutefois toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire, sauf décision contraire du jury.

Après quatre échecs à l'examen, le candidat ne peut plus être admis à s'y présenter.

Toutefois, lorsqu'un candidat n'a pu subir la totalité des épreuves pour une raison de force majeure dûment constatée mais a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves effectivement subies, l'examen n'entre pas en ligne de compte pour le calcul des échecs.

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Une session d'examen a lieu chaque année dans le courant du mois de mai.

IV. — Dispense d'une année d'études en vue de la Licence ès Sciences économiques.

Sont dispensés d'une année d'études en vue de la Licence ès Sciences économiques, les candidats justifiant de certains titres de la Faculté des Sciences ou de la Faculté des Lettres, et les élèves ou anciens élèves des Écoles d'Ingénieurs figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre de l'Éducation nationale. Ce régime fait l'objet d'une réforme actuellement à l'étude.

V. — Inscriptions.

Les études en vue des Licences en Droit et ès Sciences économiques sont réparties sur une durée de quatre années et exigent la prise de 4 inscriptions annuelles. Le titre de Licencié est acquis aux étudiants ayant subi à la fin de chacune des quatre années un examen écrit et oral sur les matières enseignées pendant l'année. Le succès à l'examen terminant la deuxième année d'études confère le grade de Bachelier.

Les droits à acquitter sont fixés comme suit :

Inscriptions, 4 à 10 NF	40	NF
Bibliothèque, 4 à 6 NF	24	—
Conférences obligatoires, 4 à 20 NF	80	—
Quatre droits de contrôle médical à 3 NF	12	—
Examens de 1re année	2,50	—
— Baccalauréat	2,50	—
— Licence	2,50	—

II. — ÉTUDES

Les étudiants entrant dans les Facultés de Droit et des Sciences Économiques choisissent une orientation soit juridique (Licence en Droit), soit économique (Licence ès Sciences économiques).

Un « tronc commun » leur permet, en première année, de choisir en connaissance de cause et, éventuellement, de rectifier leur orientation en cours d'études.

A) LICENCE EN DROIT

L'enseignement donné par les Facultés de Droit et des Sciences économiques en vue de la Licence est théorique et pratique. Il est organisé sous la direction et la responsabilité des professeurs et des agrégés.

PREMIÈRE ANNÉE

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

Il porte sur les matières suivantes :

Introduction à l'étude du Droit et Droit civil	2	semestres
Droit constitutionnel et Institutions politiques	2	—
Économie politique générale	2	—
Histoire des Institutions publiques et des Faits sociaux jusqu'à la Révolution	2	—
Structures sociales et Vie politique	1	semestre
Droit pénal général et Criminologie	1	—

(Les quatre premières matières sont communes aux candidats : à la Licence en Droit ; à la Licence ès Sciences économiques.)

DEUXIÈME ANNÉE

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

Il porte sur les matières suivantes :

Matières communes à tous les candidats

Droit civil	2	semestres
Droit administratif	2	—
Économie politique	2	—
Institutions internationales	1	semestre
Institutions financières	1	—
Droit pénal	1	—

Matières à option (2 semestres)

Histoire du Droit privé (Droit romain et ancien Droit français : introduction générale ; obligations) ou bien 2 des 4 matières suivantes au choix du candidat :	2	semestres
Histoire des Institutions publiques de l'Antiquité	1	semestre
Histoire des Institutions publiques en France depuis la Révolution	1	—
Histoire des faits économiques jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle	1	—
Histoire des faits économiques contemporains	1	—

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Il comporte, pour chacune des deux années de Licence, deux séances hebdomadaires de une heure trente chacune.

La participation des étudiants à cet enseignement est obligatoire. Nul ne peut se présenter à l'examen de fin d'année s'il n'a pas satisfait à cette obligation en assistant régulièrement aux séances de travaux pratiques.

Pour les étudiants qui seraient dans l'impossibilité absolue d'assister aux séances normales, l'enseignement pratique est organisé suivant les modalités fixées par l'Assemblée de la Faculté.

Le bénéfice de ce régime spécial est accordé par le Doyen.

L'enseignement pratique donne lieu à l'attribution de notes qui sont communiquées aux jurys et dont il est tenu compte lors des délibérations pour l'admissibilité aux épreuves orales et pour l'admission.

PREMIÈRE ANNÉE

L'une des deux séances porte, au choix du candidat, sur l'une des quatre matières faisant l'objet d'un cours annuel.

La deuxième séance porte à tour de rôle sur les trois matières annuelles ne faisant pas l'objet de la première séance.

Le choix de la matière principale est effectué par le candidat au moment de la prise de l'inscription annuelle. Ce choix peut être modifié, sur autorisation du Doyen, avant le 1er janvier.

DEUXIÈME ANNÉE

L'Assemblée de la Faculté détermine chaque année les matières ou groupes de matières figurant ci-après, sur lesquels porte l'enseignement pratique.

— Droit civil ;
— Droit administratif ;
— Économie politique ;
— Institutions internationales et Institutions financières ;
— Histoire du droit privé ;

ou deux des quatre matières suivantes :

— Histoire des Institutions publiques de l'Antiquité ;
— Histoire des Institutions publiques en France, depuis la Révolution ;
— Histoire des faits économiques jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ;
— Histoire des faits économiques contemporains.

L'enseignement pratique est organisé pendant un an pour les matières faisant l'objet d'un cours annuel, pendant un semestre pour les matières faisant l'objet d'un cours semestriel.

Le candidat choisit deux matières ou groupes de matières parmi les enseignements pratiques organisés à la Faculté. Il indique son choix au moment de la prise de l'inscription annuelle ; ce choix peut être modifié, sur autorisation du Doyen, avant le 1er janvier.

Les élèves des Instituts d'Études politiques peuvent, sur leur demande, être autorisés par le Doyen à remplacer l'une des deux séances d'enseignement pratique par une séance d'enseignement pratique organisée à l'Institut d'Études politiques.

TROISIÈME ANNÉE

Régime du décret du 27 mai 1954

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

Matières communes aux trois sections

Droit commercial (actes de commerce et commerçants, fonds de commerce, bourse et banque, sociétés)	2 semestres
Sécurité sociale	1 semestre

Matières spéciales à la section de Droit Privé

Droit civil (les sûretés, la publicité foncière, les principaux contrats)	2 semestres
Procédure pénale (matière commune avec la section de Droit public et Science politique)	1 semestre
Droit pénal général complémentaire	1 —

Procédure civile (matière commune avec la section de Droit public et Science politique)	1	semestre
Droit romain et ancien Droit français (Droit des obligations)	1	—
Droit romain et ancien Droit français (Droit des biens ou fluctuations de l'activité économique)	1	—

Matières spéciales à la section de Droit Public et Science Politique

Méthodes de la Science politique	1	—
Droit international public approfondi	1	—
Science et Technique fiscales (matière commune avec la section d'Economie politique)	1	—
Histoire des Idées politiques (matière commune avec la section d'Economie politique)	1	—
Procédure civile (matière commune avec la section de Droit privé)	1	—
Procédure pénale (matière commune avec la section de Droit privé) ou la vie politique française contemporaine	1	—
Fluctuation de l'activité économique (matière commune avec la section d'Economie politique)	1	—

Matières spéciales à la section d'Économie Politique

Fluctuations de l'activité économique (matière commune avec la section de Droit public et Science politique)	1	—
Histoire de la Pensée économique et Analyse des théories contemporaines	2	semestres
Statistique et Méthodes d'observation économique	2	—
Science et Technique fiscales (matière commune avec la section de Droit Public et Science Politique)	1	semestre
Histoire des idées politiques (matière commune avec la section de Droit Public et Science Politique)	1	—

QUATRIÈME ANNÉE

Régime du décret du 27 mai 1954

Matières spéciales à la section de Droit Privé

Droit civil (régimes matrimoniaux, successions, libéralités)	2	semestres
Droit romain et ancien Droit français (régimes matrimoniaux, successions, libéralités)	1	semestre
Droit commercial (contrats commerciaux, titres de commerce, faillite) et Droit fiscal des affaires	2	semestres
Droit international privé (nationalité, condition des étrangers, théories générales des conflits de loi), matière commune avec la section de Droit public et Science politique	1	semestre
Une matière faisant l'objet d'un cours annuel ou deux matières faisant chacune l'objet d'un cours semestriel et choisies soit parmi les matières spéciales de la section de Droit public et Science politique ou de la section d'Economie politique de 4e année, soit sur une liste fixée pour chaque Faculté, par arrêté du Ministre de l'Education Nationale sur proposition de la Faculté, après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur ou de sa section permanente	2	semestres

Matières spéciales à la section de Droit Public et Science Politique

Les grands services publics et les entreprises nationales	2	—
Droit d'Outre-Mer	1	semestre

Libertés publiques	1	semestre
Droit international privé (nationalité, condition des étrangers, théorie générale des conflits de lois), matière commune avec la section de Droit privé, ou les grands problèmes politiques contemporains	1	—
Economie financière (matière commune avec la section d'Economie politique)	1	—
Une matière faisant l'objet d'un cours annuel ou deux matières faisant chacune l'objet d'un cours semestriel et choisies soit parmi les matières spéciales de la section de Droit privé, ou de la section d'Economie politique de 4e année, soit sur une liste fixée pour chaque Faculté par arrêté du Ministre de l'Education Nationale, sur proposition de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur ou de sa section permanente	2	semestres

Matières spéciales à la section d'Économie Politique

Systèmes et structures économiques	2	—
Géographie économique	1	semestre
Relations économiques internationales	1	—
Gestion de l'entreprise et comptabilité	1	—
Economie financière (matière commune avec la section de Droit public et Science politique)	1	—
Une matière faisant l'objet d'un cours annuel ou deux matières faisant chacune l'objet d'un cours semestriel et choisies soit parmi les matières spéciales de la section de Droit privé ou de la section de Droit public et Science politique de 4e année, soit sur une liste fixée, pour chaque Faculté, par arrêté du Ministre de l'Education Nationale sur proposition de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur ou de sa section permanente	2	semestres

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

— La participation des étudiants à l'enseignement pratique est obligatoire. Cet enseignement comporte, pour les 3e et 4e années, deux séances hebdomadaires de une heure trente chacune. Nul ne peut se présenter à l'examen de fin d'année s'il n'a pas satisfait à cette obligation. L'enseignement pratique donne lieu à l'attribution de notes qui sont communiquées aux jurys et dont il est tenu compte lors des délibérations pour l'admissibilité aux épreuves orales et pour l'admission.

— *L'enseignement pratique* est organisé pendant un an pour les matières faisant l'objet d'un cours annuel et pour les fluctuations de l'activité économique, pendant un semestre pour les autres matières faisant l'objet d'un cours semestriel.

Il porte :

En *troisième année :*

Pour la section de Droit privé,

Sur le Droit commercial,

Et, au choix du candidat, soit sur le Droit civil, soit sur la procédure pénale et le Droit pénal général complémentaire.

Pour la section de Droit public et Science politique,

Sur le Droit commercial,

Et, au choix du candidat, sur les Méthodes de la Science politique et l'Histoire des idées politiques, soit sur la Sécurité sociale et sur la Science et la technique fiscales.

Pour la section d'Economie politique,

Sur les Fluctuations de l'activité économique,

Et, au choix du candidat, soit sur le Droit commercial, soit sur la Sécurité sociale et sur la Science et la Technique fiscales.

En *quatrième année :*

Sur :

Le Droit civil pour la section de Droit privé,

Les Grands Services publics et les Entreprises nationales pour la section de Droit public et Science politique,

Les Systèmes et Structures économiques pour la section d'Economie politique,

et, sur une autre matière choisie par le candidat parmi les matières spéciales à sa section pour lesquelles l'enseignement pratique est organisé et en dehors des matières à option figurant sur la liste fixée pour chaque Faculté par arrêté du Ministre de l'Education Nationale.

Le choix des matières sur lesquelles porte l'enseignement pratique est effectué par le candidat au moment de la prise de l'inscription du premier semestre. Ce choix peut être modifié, sur autorisation du Doyen, au moment de la prise de l'inscription du deuxième semestre.

— Les étudiants ne sont réputés avoir satisfait à l'obligation prévue ci-dessus que s'ils ont assisté régulièrement aux séances d'enseignement pratique. Toutefois, pour ceux d'entre eux qui seraient dans l'impossibilité absolue d'assister aux séances normales, l'enseignement pratique est organisé suivant les modalités fixées par l'Assemblée de la Faculté.

Le bénéfice de ce régime spécial est accordé par le Doyen.

— Les élèves des Instituts d'Etudes politiques peuvent, sur leur demande, être autorisés par le Doyen à remplacer l'une des deux séances d'enseignement pratique prévues ci-dessus, à l'exception de celle de deuxième année portant sur le Droit civil, par une séance d'enseignement pratique organisée à l'Institut d'Etudes politiques.

B) LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Le décret n° 60-844 du 6 août 1960 organise les études en vue de la Licence ès Sciences économiques (2e, 3e et 4e années de licence).

Les dispositions sont entrées en application à compter de l'année scolaire 1960-61, en ce qui concerne la première année d'études, elles seront appliquées à compter de l'année scolaire 1961-62, en ce qui concerne la deuxième année d'études, à compter de l'année scolaire 1962-63, en ce qui concerne la troisième année d'études, à compter de l'année scolaire 1963-64, en ce qui concerne la quatrième année d'études.

Les études en vue du diplôme de licencié ès Sciences économiques ont une durée de quatre années.

A l'expiration de chacune des quatre années, les étudiants sont tenus de satisfaire à un examen.

Les aspirants au diplôme de Licencié ès Sciences économiques prennent quatre inscriptions annuelles. Au moment de la première inscription, ils doivent produire le Diplôme de Bachelier de l'Enseignement du second degré ou l'un des titres admis en dispense du Baccalauréat en vue de la Licence en Droit. Nul ne peut prendre les deuxième, troisième et quatrième inscriptions s'il n'a subi avec succès respectivement les examens de première, deuxième et troisième année.

L'enseignement donné par les Facultés de Droit et des Sciences économiques en vue de la Licence ès Sciences économiques est théorique et pratique. Il est organisé sous la direction et la responsabilité des professeurs et des agrégés.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

PREMIÈRE ANNÉE

Il porte sur les matières suivantes :

Introduction à l'étude du Droit et Droit civil	2 semestres
Droit constitutionnel et Institutions politiques	2 —
Économie politique générale	2 —
Histoire des institutions publiques et des faits sociaux jusqu'à la Révolution	2 —
Statistique	1 semestre
Mathématiques préparatoires à l'économie	1 —

(Les quatre premières matières sont communes aux candidats : à la Licence en Droit ; à la Licence ès Sciences économiques.)

DEUXIÈME ANNÉE

Économie politique générale	2 semestres
Théorie des obligations	1 semestre
Institutions administratives	1 —
Histoire des faits économiques jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.	1 —
Histoire des faits économiques contemporains	1 —
Démographie	1 —
Institutions internationales	1 —
Mathématiques	1 —
Statistique	1 —
Principes de comptabilité privée	20 h annuelles

TROISIÈME ANNÉE

Économie politique (fluctuations et croissance)	2 semestres
Économie internationale	2 —
Histoire de la pensée économique	2 —
Droit commercial	2 —
Droit du travail	1 semestre
Mathématiques	1 —
Statistique	1 —

QUATRIÈME ANNÉE

Cours communs à tous les candidats :

Économie politique (systèmes et structures, politique du développement)	2 semestres
Économie et Institutions financières	2 —
Comptabilité nationale	1 semestre

Cours à option :

Les cours à option portent sur des matières réparties en un ou plusieurs groupes qui sont fixés pour chaque Faculté par arrêté du ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

L'enseignement pratique comporte par an deux séances hebdomadaires d'une heure trente chacune, sous réserve des dispositions prévues pour la première année par le décret n° 61-864 du 4 août 1961.

La participation des étudiants à l'enseignement pratique est obligatoire. Nul ne peut se présenter à l'examen de fin d'année s'il n'a pas satisfait à

cette obligation en assistant régulièrement aux séances de travaux pratiques.

Pour les étudiants qui seraient dans l'impossibilité absolue d'assister aux séances normales, l'enseignement pratique est organisé suivant les modalités fixées par l'Assemblée de la Faculté. Le bénéfice de ce régime spécial est accordé par le Doyen.

L'enseignement pratique donne lieu à l'attribution de notes qui sont communiquées aux jurys et dont il est tenu compte lors des délibérations pour l'admissibilité aux épreuves orales et pour l'admission.

L'enseignement pratique porte sur les matières suivantes :

PREMIÈRE ANNÉE

Matières prévues par le décret n° 61-864 du 4 août 1961.

DEUXIÈME ANNÉE

1° Economie politique générale	2 semestres
2° Mathématiques et Statistique	1 semestre
3° Une autre matière, désignée par la faculté	1 —

TROISIÈME ANNÉE

1° Economie politique (fluctuations et croissance)	2 semestres
2° Mathématiques et Statistique	1 semestre
3° Une autre matière, désignée par la faculté	1 —

QUATRIÈME ANNÉE

1° Economie politique (systèmes et structures, politique du développement)	1 —
2° Economie et Institutions financières	2 semestres
3° Comptabilité nationale	1 semestre

EXAMENS

Les examens qui déterminent la collation du grade de licencié ès Sciences économiques sont au nombre de quatre. Ils sont subis respectivement à la fin de chaque année d'études.

Chaque examen comporte des épreuves écrites éliminatoires et des épreuves orales.

PREMIÈRE ANNÉE

Epreuves prévues par le décret n° 61-864 du 4 août 1961.

DEUXIÈME ANNÉE

Trois épreuves écrites portant sur :

1° L'Economie politique générale.

2° Les Mathématiques ou la Statistique.

3° La Démographie ou les Institutions internationales.

Les matières faisant l'objet des deuxième et troisième épreuves écrites sont choisies par le Doyen ; elles ne sont pas portées à la connaissance des candidats avant l'examen.

Huit interrogations orales portant sur :

1° L'Economie politique générale.

2° Les Mathématiques (si la deuxième épreuve écrite a porté sur la Statistique) ou la Statistique (si la deuxième épreuve écrite a porté sur les Mathématiques).

3° La Démographie (si la troisième épreuve écrite a porté sur les Institutions internationales) ou les Institutions internationales (si la troisième épreuve écrite a porté sur la Démographie).

4° La Théorie des obligations.
5° Les Institutions administratives.
6° L'Histoire des Faits économiques jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.
7° L'Histoire des Faits économiques contemporains.
8° Les Principes de Comptabilité privée.

TROISIÈME ANNÉE

Trois épreuves écrites portant sur :
1° L'Economie politique : fluctuations et croissance.
2° L'Histoire de la Pensée économique.
3° L'Economie internationale ou le Droit commercial, au choix du candidat.

Cinq interrogations orales portant sur :
1° L'Histoire de la Pensée économique.
2° L'Economie internationale (si la troisième épreuve écrite a porté sur le Droit commercial) ou le Droit commercial (si la troisième épreuve écrite a porté sur l'Economie internationale).
3° Les Mathématiques.
4° La Statistique.
5° Le Droit du travail.

Le candidat doit faire connaître la matière choisie pour la troisième épreuve écrite au moment de l'inscription en vue de l'examen.

QUATRIÈME ANNÉE

Trois épreuves écrites portant sur :
1° L'Economie politique (systèmes et structures, politique du développement).
2° L'Economie et les Institutions financières.
3° Une des matières à option.

La matière faisant l'objet de la troisième épreuve écrite est choisie par le Doyen et n'est pas portée à la connaissance des candidats avant l'examen.

Interrogations orales portant sur :
1° L'Economie politique (systèmes et structures, politique du développement).
2° La Comptabilité nationale.
3° Chacune des matières à option n'ayant pas fait l'objet de la troisième épreuve écrite.

Les candidats justifiant du Certificat d'Aptitude à l'administration des entreprises sont dispensés de l'épreuve écrite et des épreuves orales portant sur les matières à option.

Chacune des épreuves écrites et orales est notée de 0 à 20, sauf l'interrogation portant sur les principes de comptabilité privée qui est notée de 0 à 10.

A chacun des examens de deuxième, troisième et quatrième année, les candidats pourront subir une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère, portant sur l'une des langues admises par la Faculté et notée de 0 à 10. La note obtenue n'entre en ligne de compte que pour l'admission et dans la mesure où elle est supérieure à 5.

Pour les examens de deuxième, troisième et quatrième année, lorsqu'une matière a fait l'objet d'un enseignement pratique, l'épreuve écrite correspondante consiste soit en une dissertation portant sur le programme de l'enseignement théorique, soit en une composition propre à sanctionner l'enseignement pratique. La nature de l'épreuve est déterminée par le Doyen et n'est pas portée à la connaissance des candidats avant l'examen.

Pour les matières n'ayant pas fait l'objet d'un enseignement pratique, l'épreuve écrite consiste en une dissertation portant sur le programme de l'Enseignement théorique.

III. — EXAMENS

Les examens qui déterminent la collation du grade de licencié en Droit sont au nombre de quatre. Ils sont subis respectivement à la fin de chaque année d'études.

Le grade de Bachelier en Droit est conféré après le 2e examen, le grade de Licencié en Droit après le 4e examen.

Il y a deux sessions d'examens par an, la première en juin, la deuxième en octobre. Aucun examen ne peut avoir lieu en dehors de ces deux sessions.

Les jours, heures et lieux des examens sont fixés par le Doyen.

Chaque examen comporte deux épreuves écrites éliminatoires et des épreuves orales.

Les épreuves écrites sont anonymes.

Chaque épreuve a une durée de 3 heures.

L'une des épreuves est propre à sanctionner l'enseignement pratique (par exemple : commentaire d'un texte, d'une décision de jurisprudence ou d'une statistique, solution de questions concrètes). L'autre épreuve consiste en une dissertation portant sur le programme de l'enseignement théorique.

A l'examen de fin de 1re année en vue de la Licence en Droit et de la Licence ès Sciences économiques, l'épreuve écrite propre à sanctionner l'enseignement pratique porte sur la matière choisie comme matière principale de travaux pratiques.

La deuxième épreuve porte sur l'une des trois matières annuelles n'ayant pas fait l'objet de la première épreuve écrite. La matière est désignée par le Doyen et n'est pas portée à la connaissance des candidats avant l'examen.

Quel que soit le groupe de matières à option choisi, les étudiants admis à l'examen de fin de première année peuvent s'inscrire en deuxième année en vue de la licence en droit ou en vue de la licence ès sciences économiques.

Pour l'examen de fin de 2e année de Licence en Droit, l'épreuve écrite propre à sanctionner l'enseignement pratique porte sur l'une des matières ou l'un des groupes de matières ayant fait l'objet des séances de travaux pratiques suivies par le candidat.

La 2e épreuve porte sur l'une des matières n'ayant pas été choisies par le candidat comme matière de travaux pratiques.

A chaque session les matières faisant l'objet des épreuves écrites sont désignées par le Doyen et ne sont pas portées à la connaissance des candidats avant l'examen.

En troisième année, les épreuves écrites portent :

— Pour la section de Droit privé,

Sur le Droit commercial,
Et, au choix du candidat, soit sur le Droit civil, soit sur la Procédure pénale et le Droit pénal général complémentaire;

— Pour la section de Droit public et Science politique,

Sur le Droit commercial,
Et, au choix du candidat, soit sur les Méthodes de la Science politique et l'Histoire des idées politiques, soit sur la Sécurité sociale et sur la Science et la Technique fiscales ;

— Pour la section d'Economie politique,

Sur les Fluctuations de l'activité économique,
Et, au choix du candidat, soit sur le Droit commercial, soit sur la Sécurité sociale et sur la Science et la Technique fiscales.

En quatrième année, la première épreuve porte :

— Pour la section de Droit privé, sur le Droit civil ;
— Pour la section de Droit public et Science politique, sur les Grands Services publics et les Entreprises nationales ;
— Pour la section d'Economie politique, sur les Systèmes et Structures économiques.

La seconde épreuve porte sur une matière choisie par le candidat parmi les matières spéciales à sa section n'ayant pas fait l'objet de la première épreuve et dont il a suivi l'enseignement pratique.

Le caractère de chacune des épreuves écrites pour les 3e et 4e années est déterminé par le Doyen et porté à la connaissance des candidats dix jours francs avant l'examen.

Les sujets des épreuves écrites sont choisis par le Doyen. Un seul sujet est proposé pour l'épreuve propre à sanctionner l'enseignement pratique. Pour la dissertation il est proposé deux sujets entre lesquels les candidats ont le choix.

Les épreuves orales de l'examen de fin de 1re année en vue de la Licence en Droit et en vue de la Licence ès Sciences économiques comportent cinq interrogations portant respectivement sur la matière principale de travaux pratiques et sur chacune des matières n'ayant pas fait l'objet des épreuves écrites.

Pour les examens de fin de 2e, 3e et 4e années de Licence en Droit, les épreuves orales comportent des interrogations portant respectivement sur chacune des matières n'ayant pas fait l'objet des épreuves écrites.

Lorsqu'un groupe de matières a été choisi pour une épreuve écrite, aucune des matières constituant ce groupe ne fait l'objet d'une épreuve orale.

Les candidats indiquent au moment de la prise de l'inscription à l'examen les matières à option qu'ils ont choisies.

La valeur de chaque épreuve écrite est exprimée par une note de 0 à 20. Les interrogations orales portant sur les matières annuelles sont notées de 0 à 20 et les interrogations orales portant sur les matières semestrielles de 0 à 10.

Lorsque le correcteur propose une note inférieure à 10 pour une épreuve écrite, la composition est soumise, avant la délibération du jury, à un second correcteur.

Les notes sont données par le jury.

Les membres des jurys sont désignés par le Doyen. Pour les épreuves écrites, le jury est composé de trois membres. Il doit comprendre au moins un professeur ou un agrégé, président.

Pour les épreuves orales, le jury est composé d'autant de membres que l'examen comporte d'interrogations. Toutefois, un professeur ayant assuré l'enseignement de deux matières peut être désigné comme examinateur pour ces deux matières. Dans tous les cas, le jury comprend au moins trois membres. Il est présidé par un professeur ou un agrégé.

Pour être déclaré admissible aux épreuves orales, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux épreuves écrites.

Toutefois, un candidat n'ayant pas obtenu cette moyenne peut être déclaré admissible en raison des notes obtenues aux exercices d'enseignement pratique et par délibération spéciale du jury dont il est fait mention au procès-verbal.

Pour être admis, le candidat doit obtenir la moitié du maximum des points pour l'ensemble des épreuves écrites et orales, sans que la moyenne des notes obtenues aux épreuves orales soit inférieure à 8 sur 20.

Aucun candidat ne peut être ajourné après les épreuves orales sans que le jury ait pris connaissance des notes obtenues pour l'enseignement pratique.

Aucun recours n'est recevable contre les décisions prises par les jurys.

L'admissibilité aux épreuves orales prononcée à la session de juin est valable pour cette session et pour la session d'octobre suivante. L'admissi-

bilité prononcée à la session d'octobre n'est valable que pour cette session.

Après quatre échecs à l'examen de 1re année ou de 2e année ou de 3e année ou de 4e année de Licence en Droit, le candidat ne peut plus être admis à se présenter à cet examen.

Le 4e échec ne peut être prononcé qu'en vertu d'une délibération spéciale du jury, après examen du dossier de l'étudiant. Il est fait mention de cette délibération au procès-verbal.

Un candidat ayant subi quatre échecs à l'examen de fin de première année, quelles que soient les matières à option choisies, ne peut poursuivre ses études ni en vue de la Licence en Droit, ni en vue de la Licence ès Sciences économiques.

Le candidat ayant subi quatre échecs au 2e examen de Licence ès Sciences économiques, peut être autorisé à s'inscrire en deuxième année en vue de la licence en droit.

En troisième et en quatrième années, les étudiants ne peuvent, dans la même année, subir l'examen que dans une seule section.

Ceux qui ont satisfait à l'examen de troisième année dans une section peuvent subir l'examen de quatrième année dans une autre section, à condition d'avoir subi avec succès un examen complémentaire comprenant deux épreuves écrites portant sur l'ensemble des matières de troisième année spéciales à la nouvelle section choisie. Cet examen peut avoir lieu, au choix du candidat, soit au début (session d'octobre), soit à la fin (session juin-juillet) de la quatrième année.

Ceux qui ont satisfait à l'examen de quatrième année dans une section ne peuvent se présenter au même examen dans une autre section qu'après avoir accompli une année de scolarité dans la nouvelle section choisie et subi avec succès l'examen complémentaire prévu ci-dessus.

Les candidats qui ont échoué à l'examen dans une section ne peuvent se présenter au même examen dans une nouvelle section qu'après avoir accompli une année de scolarité dans la nouvelle section choisie.

Les Certificats d'Aptitude établis en vue du Baccalauréat en Droit et de la Licence en Droit portent les mentions suivantes :

Passable, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 13 ;

Assez bien, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 13 et inférieure à 15 ;

Bien, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 15 et inférieure à 17 ;

Très bien, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 17.

Par décision ministérielle, l'équivalence de deux années de scolarité et des deux premiers examens au maximum peut être accordée en raison de titres obtenus dans les Facultés étrangères.

Des arrêtés du Ministre de l'Éducation Nationale fixeront les programmes sur lesquels porteront les épreuves des examens de fin d'année.

IV. — COURS

1re ANNÉE

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DU DROIT ET DROIT DES PERSONNES. — M. H. MAZEAUD, professeur.

DROIT CONSTITUTIONNEL ET INSTITUTIONS POLITIQUES. — M. BURDEAU, professeur.

ÉCONOMIE POLITIQUE GÉNÉRALE. — M. J. MARCHAL, professeur.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET DES FAITS SOCIAUX. — M. LEPOINTE, professeur.

SOCIOLOGIE POLITIQUE — M. DUVERGER, professeur.

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL ET CRIMINOLOGIE. — M. STEFANI, professeur.

STATISTIQUE. — M. GUITTON, professeur.

MATHÉMATIQUES PRÉPARATOIRES A L'ÉCONOMIE. — M. GUILBAUD, professeur.

2e ANNÉE

DROIT CIVIL. — M. RAYNAUD, professeur.

DROIT ADMINISTRATIF. — M. WALINE, professeur.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. PIETTRE, professeur.

INSTITUTIONS INTERNATIONALES.—M. PINTO, professeur.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES. — M. VEDEL, professeur.

DROIT PÉNAL COMPLÉMENTAIRE. — M. LEVASSEUR, professeur.

HISTOIRE DU DROIT PRIVÉ (Droit romain et ancien droit français : les obligations). — M. J. Ph. LÉVY, professeur.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE L'ANTIQUITÉ. — M. J. IMBERT, professeur.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DEPUIS LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME. — M. LEMARIGNIER, professeur.

HISTOIRE DES FAITS ÉCONOMIQUES JUSQU'A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE. — M. J. IMBERT, professeur.

HISTOIRE DES FAITS ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINS. — M. A. PHILIP, professeur.

THÉORIE DES OBLIGATIONS. — M. RAYNAUD, professeur.

INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES. — M. VEDEL, professeur.

DÉMOGRAPHIE. — M. BUQUET, professeur.

MATHÉMATIQUES. — M. GUILBAUD, professeur.

STATISTIQUE. — M. GUITTON, professeur.

PRINCIPES DE COMPTABILITÉ PRIVÉE. — M. LASSEGUE, professeur.

3e ANNÉE

DROIT COMMERCIAL. — M. LAGARDE, professeur.

SÉCURITÉ SOCIALE. — M. GOLDMAN, professeur.

DROIT CIVIL. — M. FLOUR, professeur.

PROCÉDURE CIVILE. — M. SOLUS, professeur.
DROIT ROMAIN ET ANCIEN DROIT FRANÇAIS. — M. DUMONT, professeur.
DROIT PÉNAL GÉNÉRAL COMPLÉMENTAIRE. — M. LEVASSEUR, professeur.
PROCÉDURE PÉNALE. — M. STEFANI, professeur.
FLUCTUATIONS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE. — M. COURTIN, professeur.
VIE POLITIQUE FRANÇAISE CONTEMPORAINE. — M. CAPITANT, professeur.
HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES. — M. BERLIA, professeur.
MÉTHODE DE LA SCIENCE POLITIQUE. — M. X...
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC APPROFONDI. — Mme BASTID, professeur.
SCIENCE ET TECHNIQUE FISCALES. — M. BERLIA, professeur.
HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE. — M. JAMES, professeur.
STATISTIQUE ET MÉTHODE D'OBSERVATION. — M. GUITTON, professeur.

4e ANNÉE

DROIT CIVIL. — M. BOULANGER, professeur.
DROIT COMMERCIAL. — M. L. MAZEAUD, professeur.
DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ. — M. BATIFFOL, professeur.
DROIT MARITIME. — M. RODIÈRE, professeur.
VOIES D'EXÉCUTION. — M. SOLUS, professeur.
PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE. — M. DESBOIS, professeur.
DROIT DES ASSURANCES. — M. BESSON, professeur.
DROIT PÉNAL SPÉCIAL. — M. HUGUENEY, professeur.
DROIT ROMAIN ET ANCIEN DROIT FRANÇAIS. — M. GAUDEMET, professeur.
SOCIOLOGIE HISTORIQUE DU DROIT. — M. GAUDEMET, professeur.
ENREGISTREMENT. — M. PERROT, chargé de cours.
DROIT CIVIL COMPARÉ. — M. DAVID, professeur.
DROIT MUSULMAN. — M. BERGER-VACHON, professeur.
LES GRANDS SERVICES PUBLICS ET LES ENTREPRISES NATIONALES. — M. MATHIOT, professeur.
ÉCONOMIE FINANCIÈRE. — M. BARRÈRE, professeur.

ORGANISATIONS EUROPÉENNES. — M. PINTO, professeur.
LES GRANDS PROBLÈMES POLITIQUES CONTEMPORAINS. — Mme BASTID, professeur.
LIBERTÉS PUBLIQUES. — M. RIVERO, professeur.
DROIT D'OUTRE-MER. — M. LAMPUÉ, professeur.
SYSTÈMES ET STRUCTURES. — M. HENRI BARTOLI, professeur.
HISTOIRE ET ÉCONOMIE DU TRAVAIL. — M. LASSERRE, professeur.
ÉCONOMIE D'OUTRE-MER ET DU DÉVELOPPEMENT. — M. LEDUC, professeur.
RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES. — M. WEILLER, professeur.
ÉCONOMIE RURALE. — M. FAUVEL, professeur.
GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — M. COURTIN, professeur.
DÉMOGRAPHIE. — M. BUQUET, professeur.
GESTION DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE. — M. LASSÈGUE, professeur.

DOCTORAT

1° DISPOSITIONS GÉNÉRALES

A) *Décret du 15 juin 1959*

Des grades et des diplômes

Les Facultés de Droit et des Sciences Economiques confèrent aux candidats qui en sont déclarés dignes après soutenance d'une thèse les grades suivants :

— Doctorat en Droit, avec l'une des mentions suivantes :
  — Histoire du droit et des faits sociaux ;
  — Droit privé ;
  — Sciences criminelles;
  — Droit public ;
— Doctorat en Science politique;
— Doctorat ès Sciences économiques.

Sont admis à soutenir une thèse en vue de l'un des doctorats prévus au paragraphe précédent les candidats titulaires du diplôme d'études supérieures correspondant.

Les diplômes d'études supérieures suivants sont délivrés par les Facultés de Droit et des Sciences Economiques :

— Diplôme d'études supérieures d'histoire du Droit et des faits sociaux ;
— Diplôme d'études supérieures de Droit privé ;
— Diplôme d'études supérieures de Sciences criminelles ;
— Diplôme d'études supérieures de Droit public ;
— Diplôme d'études supérieures de Science politique ;
— Diplôme d'études supérieures de Sciences économiques.

Des études et des examens

Les modalités des études et des examens en vue des diplômes d'études supérieures prévus ci-dessus sont fixées par arrêté du ministre de l'Éducation Nationale.

De la thèse

Le sujet de la thèse est choisi par le candidat. Il doit être accepté par un professeur et approuvé par le Doyen.

Le Doyen désigne trois professeurs chargés d'examiner le manuscrit de la thèse et de décider si la thèse peut être admise à la soutenance.

Si la thèse n'est pas admise à la soutenance, le Doyen peut soit la refuser définitivement, soit inviter le candidat à la soumettre à nouveau après modification.

La soutenance de la thèse a lieu devant un jury de trois membres choisis par le Doyen dans le personnel enseignant des Facultés de Droit et des Sciences économiques et siégeant ensemble.

A titre exceptionnel, le nombre des membres du jury peut être porté à cinq. Dans ce cas, le Doyen peut appeler à siéger des professeurs honoraires des Facultés de Droit et des Sciences économiques ou des personnalités extérieures à la Faculté.

L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury. L'admission est prononcée avec indication de l'une des mentions suivantes : passable, assez bien, bien, très bien.

De la date d'application et des dispositions transitoires

Les dispositions du présent décret ont été appliquées à compter de l'année scolaire 1959-1960.

Toutefois les candidats ayant obtenu un diplôme d'études supérieures avant l'année scolaire 1959-1960 resteront soumis, sur leur demande, en ce qui concerne les diplômes d'études supérieures, au régime d'examen antérieur au présent décret, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1961-1962, ce délai étant prolongé d'une durée égale au temps passé par les candidats sous les drapeaux postérieurement à l'obtention du diplôme d'études supérieures.

Les candidats justifiant de deux diplômes d'études supérieures obtenus suivant le régime antérieur au présent décret, soutiendront la thèse dans les conditions fixées ci-dessus.

B) *Arrêté du 15 juin 1959*

En application de l'article 2 du décret du 15 juin 1959 susvisé, les diplômes d'études supérieures suivants peuvent être délivrés par les Facultés de Droit et des Sciences économiques :

— Diplôme d'études supérieures d'histoire du Droit et des faits sociaux ;
— Diplôme d'études supérieures de Droit privé ;
— Diplôme d'études supérieures de Sciences criminelles ;
— Diplôme d'études supérieures de Droit public ;
— Diplôme d'études supérieures de Science politique ;
— Diplôme d'études supérieures de Sciences économiques.

Des conditions d'inscription

Les aspirants aux diplômes d'études supérieures d'histoire du Droit et des Faits sociaux, de Droit privé, de Sciences criminelles et de Droit public doivent justifier, au moment de leur inscription, du diplôme de licencié en Droit ou avoir obtenu l'équivalence du grade de licencié en Droit dans les conditions prévues par le décret du 15 février 1921.

Les aspirants au *diplôme d'études supérieures de Science politique* doivent au moment de leur inscription :

— ou justifier du diplôme de licencié en Droit ;
— ou avoir obtenu l'équivalence du grade de licencié en Droit dans les conditions prévues par le décret du 15 février 1921 ;
— ou être titulaires du diplôme supérieur d'études et de recherches délivré par la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Peuvent également s'inscrire en vue de postuler ce D. E. S., à condition qu'ils aient au préalable subi avec succès les épreuves d'un examen spécial :

— les anciens élèves diplômés des Instituts d'Études Politiques ayant obtenu le diplôme depuis au moins un an ;
— les anciens élèves de l'École Nationale d'Administration ;
— les titulaires d'une Agrégation ou du Doctorat d'État ès Lettres.

L'examen spécial comprend :

1° Des épreuves écrites qui consistent en deux dissertations dont chacune a une durée de trois heures, portant sur :

— les programmes de Droit constitutionnel et d'Institutions politiques de première année de Licence en Droit et de Droit administratif de deuxième année de Licence en Droit ;
— le programme de Droit civil de deuxième année de Licence en Droit.

Pour chaque épreuve, il est proposé deux sujets, entre lesquels le candidat a le choix.

Est déclaré admissible aux épreuves orales tout candidat ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux épreuves écrites.

2° Des épreuves orales portant sur :

— le programme d'Institutions internationales de première année de Licence en Droit ;
— le programme d'Institutions financières de première année de Licence en Droit ;
— le programme de Systèmes et Structures économiques de quatrième année de Licence en Droit.

Est déclaré définitivement admis tout candidat ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 pour l'ensemble des épreuves écrites et orales.

Il y a une session d'examen par an, en octobre.

Les aspirants au *diplôme d'études supérieures de Sciences Économiques* doivent, au moment de leur inscription :

— ou justifier du diplôme de licencié en Droit ;
— ou avoir obtenu l'équivalence du grade de licencié en Droit dans les conditions prévues par le décret du 15 février 1921.

Peuvent également s'inscrire en vue de postuler ce D. E. S., à condition qu'ils aient au préalable subi avec succès les épreuves d'un examen spécial :

— les anciens élèves des écoles suivantes, admis aux examens de sortie :
  École Nationale Supérieure de l'Aréonautique ;
  École Nationale d'Administration ;
  École d'Application de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques ;
  École Polytechnique ;
  École des Mines de Paris ;
  École Nationale des Ponts et Chaussées ;
  École Centrale des Arts et Manufactures ;
  Institut National Agronomique.
— les titulaires d'une Agrégation ou du Doctorat d'État ès Sciences ou ès Lettres.

L'examen spécial comprend :

1° Des épreuves écrites qui consistent en deux dissertations dont chacune a une durée de trois heures. Elles portent sur :

— les programmes d'Économie politique de première et deuxième année de Licence en Droit et de Fluctuations de l'Activité économique de troisième année de Licence en Droit ;
— les programmes de Droit administratif de deuxième année de Licence en Droit ou de Droit commercial de troisième année de Licence en Droit.

Pour chaque épreuve il est proposé deux sujets entre lesquels le candidat a le choix. La matière faisant l'objet de la deuxième épreuve est désignée par voie de tirage au sort et portée à la connaissance des candidats huit jours avant l'examen.

Est déclaré admissible aux épreuves orales tout candidat ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux épreuves écrites.

2° Des épreuves orales qui portent sur :

— le programme d'histoire de la Pensée économique et analyse des Théories contemporaines de troisième année de Licence en Droit ;
— les programmes de Science et Technique fiscales de troisième année de Licence en Droit et d'Économie financière de quatrième année de Licence en Droit.

Est déclaré définitivement admis tout candidat ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 pour l'ensemble des épreuves écrites et orales.

Il y a une session d'examen par an en octobre.

De l'enseignement et de ses méthodes

L'enseignement est assuré par des cours et des directions d'études et de recherches.

Pour chaque matière, les cours ont une durée d'une heure par semaine.

Les directions d'études et de recherches comportent pour chaque matière au moins dix séances par an, d'une durée d'une heure et demie chacune.

En ce qui concerne le diplôme d'études supérieures de Sciences économiques, des dispositions particulières sont fixées par les articles 87 et 88 du présent arrêté.

Les cours portent pour chaque matière sur les questions choisies par les professeurs et approuvées par l'Assemblée de la Faculté.

Les directions d'études et de recherches sont assurées par des professeurs agrégés, chargés de cours ou chefs de travaux des Facultés de Droit et des Sciences économiques.

Il peut être fait également appel à des docteurs des Facultés de Droit et des Sciences économiques et à des spécialistes nommés annuellement par arrêté du ministre de l'Éducation Nationale sur proposition du Conseil de la Faculté.

Les travaux effectués par les étudiants dans le cadre des séances de directions d'études et de recherches ainsi que les appréciations écrites ou notes données par les directeurs sont communiqués aux jurys, qui en tiennent compte lors des délibérations.

Des examens

Il y a deux sessions d'examen par an, en octobre et en février-mars, aux jours fixés par le Doyen.

Les candidats ne peuvent se présenter pour la première fois qu'à la session d'octobre suivant une année complète d'études.

Ils peuvent subir à des sessions distinctes, d'une part, les épreuves écrites, y compris l'épreuve du mémoire, d'autre part, les épreuves orales.

La note obtenue pour le mémoire, lorsqu'elle est égale ou supérieure à la moyenne, reste définitivement acquise au candidat et entre en ligne de compte à toutes les sessions auxquelles il est en droit de se présenter. Toutefois, le candidat peut renoncer à la note obtenue pour le mémoire et rédiger un autre mémoire.

L'admissibilité aux épreuves orales est valable pour trois sessions, dans un délai de trois années suivant la session au cours de laquelle elle a été acquise et dans la limite des sessions auxquelles le candidat est en droit de se présenter.

Après quatre échecs, le candidat n'est plus admis à se présenter aux épreuves d'un diplôme.

En ce qui concerne le diplôme d'études supérieures de Sciences économiques, n'entre pas en ligne de compte pour le calcul des échecs l'ajournement aux épreuves prévues à l'article 97.

Les programmes d'examen sont déterminés au début de chaque année scolaire par l'Assemblée de la Faculté.

Le sujet du mémoire choisi par le candidat est approuvé par le Doyen sur proposition d'un professeur ou agrégé de la Faculté.

Les épreuves écrites consistent en une dissertation ou une consultation ou un commentaire de documents. Elles ont chacune une durée de cinq heures et sont anonymes. Les sujets sont choisis par le Doyen. Il est proposé un seul sujet par épreuve.

L'épreuve orale d'exposé et discussion ou d'interrogation et discussion dure une demi-heure.

Pour l'épreuve d'exposé et discussion, le jury doit indiquer au candidat, une heure avant le début de l'épreuve, le sujet de l'exposé. Le candidat prépare l'épreuve en un lieu clos, en ne disposant que des documents autorisés par le jury. L'exposé a une durée de dix à quinze minutes ; il est suivi d'une discussion.

Pour l'épreuve d'interrogation et discussion, le jury peut indiquer au candidat, une heure avant le début de l'épreuve, un ou plusieurs des problèmes qui feront l'objet de la discussion. En ce cas, le candidat prépare l'épreuve en un lieu clos, en ne disposant que des documents autorisés par le jury. Il peut être invité par le jury à faire un exposé oral de dix à quinze minutes.

L'épreuve orale facultative de langue vivante étrangère consiste en une traduction, un commentaire de texte et une conversation. Elle a une durée de quinze minutes.

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 6 peut être déclarée éliminatoire par décision du jury.

Lorsque la note donnée par le correcteur à une épreuve écrite est inférieure à 10, la copie est soumise à un deuxième correcteur. En cas de désaccord entre les deux correcteurs, la note est attribuée par le jury.

Pour l'épreuve du mémoire et pour l'épreuve d'exposé et discussion ou d'interrogation et discussion, chacun des membres du jury propose une note. En cas de désaccord, la note attribuée est la plus basse des deux plus hautes notes proposées.

La note attribuée à une épreuve facultative de langue vivante étrangère n'est prise en considération que si elle est supérieure à 10. Les points excédant la note 10 n'entrent en ligne de compte que pour le calcul de la mention.

En ce qui concerne le diplôme d'études supérieures de Sciences économiques, les modalités relatives aux épreuves facultatives de langues vivantes étrangères sont fixées aux articles 97 et 98.

Les membres des jurys sont désignés par le Doyen. Le président est un professeur ou un agrégé des Facultés de Droit et des Sciences Économiques.

Le jury comprend trois membres siégeant ensemble pour chacune des épreuves ou groupes d'épreuves ci-après :

— Soutenance du mémoire ;
— Épreuves écrites ;
— Épreuves d'exposé et discussion ou d'interrogation et discussion ;
— Épreuves préliminaires du diplôme d'études supérieures de Sciences économiques.

Chacune des interrogations orales est jugée par un examinateur. Un même examinateur ne peut interroger sur plus de deux matières.

Le jury des épreuves orales comprend :

Pour le diplôme d'études supérieures d'histoire du Droit et des faits sociaux, les examinateurs des épreuves orales ;

Pour le diplôme d'études supérieures de Sciences économiques, les trois membres du jury de l'épreuve d'interrogation et discussion ;

Pour les autres diplômes d'études supérieures, les trois membres du jury de l'épreuve d'exposé et discussion et, s'ils sont différents, les examinateurs des interrogations orales.

Les examinateurs des épreuves facultatives communiquent au jury les notes qu'ils ont données et ne participent pas aux délibérations.

Les diplômes d'études supérieures sont délivrés par les recteurs d'Académie.

Ils portent les mentions suivantes :

Passable, quand le candidat a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 13 ;

Assez bien, quand le candidat a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 13 et inférieure à 15 ;

Bien, quand le candidat a obtenu à l'examen une note au moins égale à 15 et inférieure à 17 ;

Très bien, quand le candidat a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 17.

2° EXAMENS

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'HISTOIRE DU DROIT ET DES FAITS SOCIAUX

1° *Rédaction et soutenance d'un mémoire* portant sur un sujet d'Histoire du Droit et des Faits sociaux.

2° *Épreuve écrite* (au choix du candidat) : sur une des matières de la branche d'études choisie :

Histoire du Droit et de l'Économie de l'Antiquité :

— Histoire du Droit privé de l'Antiquité ;
— Histoire des Institutions politiques et administratives de l'Antiquité ;
— Histoire économique de l'Antiquité.

Histoire du Droit et de l'Économie du Moyen Age et des Temps modernes :

— Histoire du Droit privé du Moyen Age et des Temps modernes ;
— Histoire des Institutions politiques et administratives du Moyen Age et des Temps modernes ;
— Histoire économique du Moyen Age et des Temps modernes.

Histoire du Droit privé :

— Histoire du Droit privé de l'Antiquité ;
— Histoire du Droit privé du Moyen Age et des Temps modernes.

Histoire du Droit public :

— Histoire des Institutions politiques et administratives de l'Antiquité ;
— Histoire des Institutions administratives et politiques du Moyen Age et des Temps modernes.

Histoire économique :

— Histoire de la Pensée économique ;
— Histoire économique de l'Antiquité, du Moyen Age et des Temps modernes.

3° *Épreuves orales* (quatre interrogations) (1).

1re *interrogation :* une ou plusieurs explications de textes suivies d'une discussion (au choix du candidat), sur celle des matières de la branche choisie qui n'a pas fait l'objet de l'épreuve écrite.

2e *et* 3e *interrogations :* au choix du candidat (2) sur l'une des matières énumérées ci-dessus n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve ou sur l'une des matières suivantes :

— Histoire des Institutions publiques au XIXe siècle ;
— Histoire des Idées politiques ;
— Histoire du Droit canonique ;
— Histoire de la Philosophie du Droit ;
— Sociologie juridique et historique ;
— Histoire des Faits économiques et sociaux depuis 1815,

ou sur une des matières qui seront fixées par arrêté ministériel pris sur proposition de l'Assemblée de la Faculté (voir affiche spéciale).

4e *interrogation* (au choix du candidat) : une des matières autres que les matières historiques ayant donné lieu à un enseignement en vue de l'un des cinq autres D. É. S. A la demande du candidat et avec l'agrément du Doyen, cette 4e épreuve orale peut être remplacée par une épreuve portant sur une science auxiliaire de l'histoire consistant en une série d'exercices propres à cette science (durée de l'épreuve : minimum une 1/2 heure).

(1) Sont dispensés de la 4e épreuve orale les candidats titulaires de l'un des 5 autres D. E. S.

(2) Si les matières choisies ont fait l'objet d'une direction d'études et de recherches, l'épreuve est de même nature que celle qui est prévue pour la 1re interrogation. Sinon, l'épreuve consiste en une double série d'interrogations portant les unes sur les questions traitées par le professeur dans son cours de l'année, les autres sur l'ensemble des programmes dans la matière.

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE DROIT PRIVÉ

a) *Deux épreuves écrites :*

1re *épreuve :* Droit civil (1er cours) ;

2e *épreuve* (au choix du candidat) entre :

— Droit commercial ;
— Droit pénal général et Procédure pénale ;
— Droit international privé ;
— Droit civil (2e cours) ;

(Cette 2e épreuve peut être remplacée par un mémoire.)

b) *Épreuves orales* (deux interrogations) :

1re *interrogation* (au choix du candidat) : Histoire du Droit privé de l'Antiquité, ou : Histoire du Droit privé du Moyen Age et des Temps modernes.

2e *interrogation* (au choix du candidat) : une matière n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve parmi celles enseignées à la Faculté en vue de l'un des dix D. É. S.

c) *Épreuve orale d'exposé et discussion* (au choix du candidat) : une matière *n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve*, et choisie par le candidat parmi les matières spéciales au D. É. S. de Droit privé suivant la liste ci-dessous :

— Droit commercial ;
— Droit pénal ;
— Histoire du Droit privé de l'Antiquité ;
— Histoire du Droit privé du Moyen Age et des Temps modernes ;
— Philosophie du Droit et Théorie générale du Droit ;
— Sociologie juridique ;
— Droit international privé ;
— Droit civil (2e cours) ;
— Droit privé comparé ;
— Droit du Travail ;
— Droit des Assurances ;
— Propriété littéraire, artistique et industrielle ;
— Droit musulman (cours annuel) ;
— Contentieux administratif,

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCES CRIMINELLES

a) *Deux épreuves écrites :*

1re *épreuve :* Droit pénal et Procédure pénale (cette épreuve peut être remplacée par un mémoire).

2e *épreuve :* Droit civil (1er cours).

b) *Trois interrogations orales :*

1re *interrogation :* Droit pénal spécial.

2e *interrogation* (au choix du candidat) :

— Histoire des Institutions politiques et administratives de l'Antiquité,

ou Histoire des Institutions politiques et administratives du Moyen Age et des Temps modernes.

3e *interrogation* (au choix du candidat) : une des matières n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve et enseignées en vue de l'un des six D. É. S.

c) *Épreuve orale d'exposé et discussion* (au choix du candidat) :

— Droit pénal spécial ;
— Droit pénal international et comparé ;
— Science pénitentiaire ;
— Sociologie juridique ;
— Sociologie criminelle.

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE DROIT PUBLIC

a) *Deux épreuves écrites :*

1re *épreuve :* Droit constitutionnel ;

2e *épreuve* (au choix du candidat) :

— Droit administratif ;
— Droit international public.

b) *Épreuves orales* (trois interrogations) :

1re *et* 2e *interrogations* (au choix du candidat) : parmi les matières ci-dessous *n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve écrite* :

— Droit administratif ;
— Droit international public ;
— Organisations internationales ;
— Droit des Services publics ;
— Droit constitutionnel étranger ;
— Droit public d'Outre-Mer ;
— Libertés publiques ;
— Droit des Mines et de l'Énergie ;
— Histoire des Institutions publiques (du XIXe siècle) ;
— Droit du Travail ;
— Droit international privé ;
— Philosophie et Théorie générale du Droit ;
— Contentieux administratif ;

— Histoire des Institutions politiques et administratives de l'Antiquité ;
— Histoire des Institutions politiques et administratives du Moyen Age et des Temps modernes ;

N.B. — Les étudiants ayant choisi le Droit administratif pour la 2e épreuve écrite doivent choisir *obligatoirement* une des deux dernières matières énumérées ci-dessus, pour la première interrogation orale.

3e *interrogation :*
Une matière n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve parmi celles enseignées en vue de l'un des six D. É. S.

c) *Épreuve orale d'exposé et de discussion :*

1° Droit constitutionnel ;
2° Droit administratif ou Droit international public (suivant le choix fait pour la 2e épreuve écrite).

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCE POLITIQUE

a) *Rédaction et soutenance d'un mémoire* sur un sujet de science politique ;
b) *Épreuve écrite :* sur le Droit constitutionnel ;
c) *Épreuves orales* (trois interrogations) :
1re *interrogation :* Sociologie politique.
2e *interrogation :* Méthode de la Science politique.
3e *interrogation :* Histoire des Idées politiques.
4° *Épreuve orale d'exposé et discussion :* sur l'une ou plusieurs des matières indiquées ci-dessus pour les épreuves orales.

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

Les candidats au diplôme doivent subir trois catégories d'épreuves.
1° *Trois épreuves préliminaires sur les techniques auxiliaires* de la recherche économique.
a) Une épreuve pratique écrite sur la statistique (cinq heures) ;
b) Une *version* sans dictionnaire d'un texte économique écrit dans une langue étrangère ayant donné lieu à une direction d'études ou admise par l'Assemblée de la Faculté (2 heures) ;
c) Une interrogation orale portant sur les *mathématiques* applicables à l'économie ou sur la *comptabilité des entreprises et de la nation* : au choix du candidat.

2° *Deux épreuves écrites* portant sur des matières ayant donné lieu à une direction de recherches. Ces épreuves consistent en un commentaire de documents. L'une des épreuves écrites peut être remplacée par la rédaction et la soutenance d'un mémoire.

1re *épreuve* sur l'une des matières suivantes, au choix du candidat :

— Théorie économique ;
— Histoire des Faits économiques ;
— Histoire de la Pensée économique ;
— Économie des Entreprises ;
— Économie et Politique sociales ;
— Politique économique et financière ;
— Relations économiques internationales.

2e *épreuve* portant au choix du candidat :

Soit sur l'une des matières énumérées ci-dessus, parmi celles n'ayant pas fait l'objet de la première épreuve.

Soit sur l'une des matières suivantes :

— Économie du Développement et des pays d'Outre-Mer ;
— Économétrie ;
— Économie agricole et rurale ;
— Démographie.

Soit sur l'une des matières faisant l'objet d'une direction de recherches dans les enseignements de la Faculté en vue des autres D. É. S. (consulter le tableau d'affichage spécial pour chaque D. É. S.). Les travaux effectués en cours d'année pour les directions de recherches ainsi que les appréciations écrites ou notes données par les directeurs seront communiqués aux jurys, qui en tiendront compte lors des délibérations.

3° *Épreuve finale d'interrogation et de discussion* sur trois matières n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve écrite et choisies par le candidat dans les conditions suivantes :

a) L'épreuve porte obligatoirement sur les trois premières matières énumérées à propos de l'écrit (Théorie, Histoire des Faits, Histoire de la Pensée) dans la mesure où elles n'ont pas fait l'objet d'une épreuve écrite ;

b) Pour le reste, le choix du candidat est à effectuer entre les autres matières ci-dessus énumérées pour l'écrit et les matières suivantes :

— Conjoncture économique ;
— Techniques de Planification ;
— Philosophie économique ;
— Histoire économique et sociale jusqu'au XVIIIe siècle.

COURS ET DIRECTIONS DE RECHERCHES (1)

HISTOIRE DU DROIT ET DES FAITS SOCIAUX

HISTOIRE DU DROIT PRIVÉ DE L'ANTIQUITÉ. — M. MICHEL VILLEY, professeur.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DE L'ANTIQUITÉ. — M. MAGDELAIN, professeur.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'ANTIQUITÉ. — M. BESNIER, professeur.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE MÉDIÉVALE DES TEMPS MODERNES. — M. BESNIER, professeur.

HISTOIRE DU DROIT PRIVÉ DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES. — M. TIMBAL, professeur.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES. — M. VILLERS, professeur.

HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE. — Cours : M. BARRÈRE, Professeur. Direction de recherches : M. N...

HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES. — M. J.-J. CHEVALLIER, professeur.

HISTOIRE DU DROIT CANONIQUE. — M. LE BRAS, doyen.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT. — M. BOYE, professeur.

SOCIOLOGIE JURIDIQUE ET HISTORIQUE. — M. GAUDEMET, professeur.

HISTOIRE DES FAITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DEPUIS LE XVIII^e SIÈCLE. — M. LHOMME, professeur.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DU XIX^e SIÈCLE. — M. MARCEL DAVID, professeur.

AGRÉGATION. — M. DUMONT, professeur.

DROIT PRIVÉ

DROIT CIVIL (1^er cours). — M. LE BALLE, professeur.

DROIT COMMERCIAL. — M. HÉMARD, professeur.

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL ET PROCÉDURE PÉNALE. — M. DE JUGLART, professeur.

(1) Programmes généraux des matières : un fascicule est distribué gratuitement par la Faculté. Titre des cours : consulter les affiches pour chaque D.E.S.

HISTOIRE DU DROIT PRIVÉ DE L'ANTIQUITÉ. — M. Michel VILLEY, professeur.

HISTOIRE DU DROIT PRIVÉ DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES. — M. TIMBAL, professeur.

PHILOSOPHIE DU DROIT ET THÉORIE GÉNÉRALE DU DROIT. — MM. EISENMANN et BATIFFOL, professeurs.

SOCIOLOGIE JURIDIQUE. — M. CARBONNIER, professeur.

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ. — M. BATIFFOL, professeur.

DROIT CIVIL (2e cours). — M. JEAN CHEVALLIER, professeur.

DROIT PRIVÉ COMPARÉ. — M. RENÉ DAVID, professeur.

DROIT DU TRAVAIL. — M. CAMERLYNCK, professeur.

DROIT DES ASSURANCES. — M. BESSON, professeur.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE. — M. DESBOIS, professeur.

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF. — M. EISENMANN, professeur.

DROIT MUSULMAN. — M. BERGER-VACHON, professeur.

AGRÉGATION. — M. CARBONNIER, professeur.

SCIENCES CRIMINELLES

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL ET PROCÉDURE PÉNALE. — M. DE JUGLART.

DROIT PÉNAL INTERNATIONAL ET COMPARÉ. — M. DE JUGLART, professeur.

DROIT PÉNAL SPÉCIAL. — M. VOUIN, professeur.

DROIT CIVIL (1er cours). M. LE BALLE, professeur.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DE L'ANTIQUITÉ. — M. MAGDELAIN, professeur.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES. — M. VILLERS, professeur.

SOCIOLOGIE JURIDIQUE. — M. CARBONNIER, professeur.

DROIT CIVIL (2e cours). — M. JEAN CHEVALLIER, professeur.

DROIT COMMERCIAL. — M. HÉMARD, professeur.

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ. — M. BATIFFOL, professeur.

LIBERTÉS PUBLIQUES. — M. CAPITANT, professeur.

SOCIOLOGIE CRIMINELLE. — M. LEVASSEUR, professeur.

SCIENCE PÉNITENTIAIRE. — M. LEVASSEUR, professeur.

AGRÉGATION. — M. CARBONNIER, professeur.

SCIENCE POLITIQUE

DROIT CONSTITUTIONNEL. — M. PAUL BASTID, professeur.

SOCIOLOGIE POLITIQUE. — M. DUVERGER, professeur.

MÉTHODES DE LA SCIENCE POLITIQUE. — M. COLLIARD, professeur.

HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES. — M. J.-J. CHEVALLIER, professeur.

AGRÉGATION. — M. RIVERO, professeur.

Droit public

DROIT CONSTITUTIONNEL. — M. PAUL BASTID, professeur.

DROIT ADMINISTRATIF. — M. CHARLIER, professeur.

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC. — M. ROUSSEAU, professeur.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES. — M. REUTER, professeur.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DE L'ANTIQUITÉ. — M. MAGDELAIN, professeur.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES. — M. VILLERS, professeur.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DU XIX^e^ SIÈCLE. — M. MARCEL DAVID, professeur.

DROIT DES SERVICES PUBLICS. — M. DE LAUBADÈRE, professeur.

DROIT CONSTITUTIONNEL ÉTRANGER. — M. HAURIOU, professeur.

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ. — M. BATIFFOL, professeur.

DROIT PUBLIC D'OUTRE-MER. — M. LAMPUÉ, professeur.

LIBERTÉS PUBLIQUES. — M. CAPITANT, professeur.

DROIT DES MINES ET DE L'ÉNERGIE. — M. VEDEL, professeur.

DROIT DU TRAVAIL. — M. VOUIN, professeur.

PHILOSOPHIE DU DROIT ET THÉORIE GÉNÉRALE DU DROIT. — MM. EISENMANN et BATIFFOL, professeurs.

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF. — M. EISENMANN, professeur.

AGRÉGATION. — M. RIVERO, professeur.

SCIENCES ÉCONOMIQUES

THÉORIE ÉCONOMIQUE. — Cours : M. JAMES, professeur. — Direction de recherches : M. JAMES, professeur.

HISTOIRE DES FAITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DEPUIS LE XVIII^e SIÈCLE. — M. LHOMME, professeur.

HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE. — Cours : M. BARRÈRE, professeur. Direction de recherches : M. X...

ÉCONOMIE DES ENTREPRISES. — Cours : M. LASSERRE, professeur. — Direction de recherches : M. LASSÈGUE, professeur.

ÉCONOMIE ET POLITIQUE SOCIALES. — Cours : M. A. PHILIP, professeur. Direction de recherches : M. GOETZ, professeur.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE. — Cours : M. A. MARCHAL, professeur. — Direction de recherches : M. PHILIP, professeur.

RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES. — Cours et direction de recherches : M. BYE, professeur.

PHILOSOPHIE ÉCONOMIQUE. — M. D. VILLEY, professeur.

TECHNIQUES DE PLANIFICATION. — M. BUQUET, professeur.

DÉMOGRAPHIE. — M. BUQUET, professeur.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE. — M. MARCZEWSKI, professeur.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE JUSQU'AU XVIII^e SIÈCLE. — M. BESNIER, professeur.

ÉCONOMIE AGRICOLE ET RURALE. — M. FAUVEL, professeur.

ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT ET DES PAYS-D'OUTRE-MER. — M. LEDUC, professeur.

ÉCONOMÉTRIE. — M. ROTTIER, chargé d'enseignement.

COMPTABILITÉ NATIONALE ET DE L'ENTREPRISE. — MM. MARCZEWSKI, professeur ; COMMESNIL, chargé d'enseignement.

STATISTIQUE. — M. FOURGEAUD, chargé d'enseignement.

MATHÉMATIQUES APPLICABLES A L'ÉCONOMIE. — M. N...

TRAVAUX PRATIQUES D'ANGLAIS. — M. LISLE, chargé d'enseignement.

TRAVAUX PRATIQUES D'ALLEMAND — M. THOMAS, chargé d'enseignement.

AGRÉGATION. — M. D. VILLEY, professeur.

CERTIFICAT DE CAPACITÉ

I. — *DISPOSITIONS GÉNÉRALES*

Les études en vue de l'obtention du Certificat de Capacité en Droit ont une durée de deux années et sont constatées par la prise de 2 inscriptions annuelles. Aucun diplôme n'est exigé pour s'inscrire. L'étudiant doit être âgé de dix-sept ans accomplis au 1er novembre de l'année de la 1re inscription. Dans aucun cas les inscriptions de capacité ne peuvent être converties en inscriptions de Licence, quand bien même les aspirants justifieraient d'un diplôme de Bachelier de l'Enseignement Secondaire.

Les droits à acquitter sont fixés comme suit :

2 inscriptions	20	NF
Examen de 1re année	0,35	—
— 2e — et certificat	0,95	—
2 droits de contrôle médical à 3 NF	6	—
— d'assurance accident à 10 NF	20	—

Les examens sont au nombre de 2 : le premier est subi à la fin de la 1re année d'études, le second est subi à la fin de la 2e année.

Les examens comprennent des épreuves écrites, éliminatoires, et des épreuves orales. Les sessions d'examens ont lieu selon les règles générales de la Faculté.

Le *Certificat de Capacité en Droit* est conféré après le second examen.

Matières sur lesquelles porte l'examen — Nouveau régime
(*Décret du* 30 *mars* 1956, *modifié par celui du* 27 *juin* 1956)

En vigueur pour la 1re année à partir de la session de juin 1957 et pour la 2e année à partir de la session de juin 1958.

1° *Épreuves écrites :* 1er examen : Droit privé et Droit public. — 2e examen : les épreuves portent sur deux matières choisies par le candidat parmi les matières suivantes : Procédure civile et voies d'exécution ; Droit pénal et procédure pénale ; Économie politique ; Droit administratif spécial ; Droit privé notarial ; Droit social.

Ces deux dernières matières ne peuvent être choisies par le candidat que si elles sont enseignées à la Faculté et figurent sur la liste prévue à l'article 3 du décret n° 56-348 du 30 mars 1956.

Les épreuves écrites sont éliminatoires.

2° *Épreuves orales :* 1er examen : deux interrogations sur le Droit privé et une sur le Droit public. — 2e examen : quatre interrogations portant chacune sur une matière choisie par le candidat parmi celles qui sont enseignées en 2e année et qui n'ont pas fait l'objet d'une épreuve écrite.

II. — *COURS*

1re ANNÉE

DROIT PRIVÉ. — M. FREJAVILLE, professeur.
DROIT PUBLIC. — M. DE LAUBADÈRE, professeur.
DROIT COMMERCIAL. — M. HOUIN, professeur.

2e ANNÉE

PROCÉDURE CIVILE. — M. TUNC, professeur.
DROIT PÉNAL. — M. GOLDMAN, professeur.
DROIT ADMINISTRATIF SPÉCIAL. — M. TEITGEN, professeur.
DROIT PRIVÉ NOTARIAL. — M. RENÉ DAVID, professeur.
DROIT SOCIAL. — M. CAMERLYNCK, chargé de cours.
DROIT FISCAL. — M. PERROT, chargé de cours.
ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. FAUVEL, professeur.
DROIT COMMERCIAL. — M. HOUIN, professeur.

III. — *CONFÉRENCES FACULTATIVES*

En dehors des conférences *obligatoires* de licence, des conférences et des exercices pratiques *facultatifs*, semestriels ou annuels, sont institués à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques pour compléter la préparation aux examens de la Capacité, et de la Licence.

Les étudiants qui désirent prendre part à ces travaux doivent se faire inscrire au Secrétariat. Les droits sont fixés à 4 NF par semestre et par matière.

DIPLOMES D'UNIVERSITÉ

Les diplômes d'Université conférés par la Faculté de Droit et des Sciences Économiques sont :

Le Doctorat de l'Université de Paris (réservé aux étrangers) ;

Le Diplôme de Droit Criminel et Science Pénitentiaire (de l'Institut de Criminologie) ;

Le Diplôme de l'Institut des Sciences Juridiques et Financières appliquées aux Affaires ;

Le Certificat d'Études Administratives et Financières ;

Le Certificat d'Études Juridiques Nord-Africaines ;

Le Certificat de Droit et Coutumes d'Outre-Mer ;

Le Brevet de Terminologie et le Diplôme de l'Institut de Droit Comparé ;

Le Diplôme de l'Institut des Hautes Études Internationales.

Le Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises.

DOCTORAT D'UNIVERSITÉ

(accessible seulement aux étudiants de nationalité étrangère)

L'Université de Paris peut conférer le titre de Docteur de l'Université de Paris, mention « Droit » accompagnée de l'une des désignations suivantes :

1° Droit Privé ; 2° Droit Commercial ; 3° Droit Pénal ; 4° Droit Romain ; 5° Histoire du Droit ; 6° Droit International ; 7° Droit International Public ; 8° Droit International Privé ; 9° Droit Constitutionnel et Sciences Politiques ; 10° Droit Administratif ; 11° Sciences Économiques ; 12° Économie et Législation Ouvrières ; 13° Science Financière ; 14° Droit comparé ; 15° Droit du Travail et Sécurité Sociale.

Ce titre n'est accessible qu'aux étudiants de nationalité étrangère, admis à s'inscrire sur la production soit du diplôme de Licencié en Droit obtenu devant une Faculté française, soit de tous autres titres français ou étrangers, jugés équivalents par la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.

Nul ne peut être admis au titre de Docteur de l'Université de Paris, mention « Droit » qu'après avoir soutenu une thèse, précédée d'un examen comportant une composition écrite en cinq heures et quatre interrogations orales portant sur les matières correspondant à chacune des sections énumérées ci-dessus.

Le sujet de la thèse du Doctorat d'Université doit être choisi dans l'une des matières figurant à l'examen passé par le candidat et approuvé par le Doyen.

Droits d'inscription : 10 NF.
— d'examens : 1,05 NF.
Droits de thèse : 2,40 NF.
Bibliothèque : 6 NF.
Contrôle médical : 3 NF.
Assurances accidents : 10 NF.

Un Diplôme d'Études Supérieures de l'Université de Paris sera délivré :

1° Aux candidats dont la thèse aurait été jugée par le jury insuffisante pour obtenir le titre de docteur ; 2° Aux candidats qui auraient délibérément choisi de soutenir un simple mémoire à la place d'une thèse.

DIPLÔME DE L'INSTITUT DE CRIMINOLOGIE

Ce diplôme a pour but de sanctionner les études de Criminologie. Les épreuves comportent, dans chaque section : 1° Un *écrit* (2 compositions de 3 heures chacune : l'une sur un sujet obligatoire, l'autre

sur une matière tirée au sort un mois avant la session) ; 2° Un *oral* (3 interrogations sur les matières n'ayant pas fait l'objet d'une composition écrite et désignées par tirage au sort quinze jours avant le début des épreuves orales).

DIPLÔME DE L'INSTITUT DES SCIENCES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES APPLIQUÉES AUX AFFAIRES

La durée des études est de deux ans.

A la fin de la deuxième année, les élèves passent un examen de sortie portant sur l'ensemble des matières enseignées au centre et donnant droit au Diplôme de l'Institut des Sciences Juridiques et Financières appliquées aux Affaires. Cet examen comprend, en plus des interrogations orales, un rapport écrit sur une difficulté juridique concernant la vie des entreprises commerciales, et un exposé oral de dix minutes sur une question juridique de Droit des Affaires.

CERTIFICAT D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Ce certificat a pour objet de sanctionner les études organisées en vue de compléter l'instruction juridique, économique et financière des étudiants qui se destinent aux carrières administratives et financières.

Les candidats devront justifier de leur assiduité aux cours de Droit Constitutionnel, de Droit Administratif, d'Économie Politique et de Législation Financière professés à la Faculté. Ils devront en outre compléter ces études en assistant régulièrement, pendant deux années, à 4 des enseignements mentionnés au programme ci-après. Toutefois, la durée de la scolarité pourra être réduite à un an en faveur des étudiants bacheliers en Droit et des étudiants étrangers titulaires d'un diplôme d'une Université ou d'une École supérieure étrangère.

ENSEIGNEMENTS : *Principes généraux de Droit constitutionnel et d'organisation administrative. — Matières administratives. — Le régime administratif du département de la Seine et de la Ville de Paris. — Législation française des finances. — Sciences des finances et crédit public. — Économie politique. — Droit fiscal. — Exercices pratiques et exposés oraux sur les matières administratives et financières.*

L'examen à la suite duquel ce certificat est délivré comprend : 1° 4 compositions écrites se rapportant aux matières de l'enseignement ; 2° 4 interrogations sur les mêmes matières.

Sont admis à postuler le certificat :

1° Les étudiants en Droit français ou étrangers régulièrement inscrits ; 2° Les étudiants français ou étrangers pourvus du Baccalauréat

ou du Certificat de Capacité en Droit, ou dispensés de ces titres par le Doyen.

Un droit unique de 3 NF par année est perçu pour l'obtention du certificat et la rémunération des enseignements qui y préparent.

CERTIFICAT D'ÉTUDES JURIDIQUES NORD-AFRICAINES

La Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris a été autorisée, par un arrêté ministériel du 17 janvier 1955, à dispenser les enseignements correspondant au Certificat d'Études Juridiques Nord-Africaines organisé par le décret du 24 mai 1949 et que délivre déja la Faculté de Droit et des Sciences Économiques d'Alger.

La possession de ce certificat est exigée aujourd'hui de tous les jeunes gens désireux de commencer une carrière judiciaire en qualité de juge suppléant, en Algérie.

Les enseignements sont ouverts à tous les étudiants titulaires du diplôme de licencié ou du certificat de capacitaire en Droit, qu'ils désirent s'orienter vers la carrière sus-indiquée, ou qu'ils aient simplement l'intention de parfaire leurs connaissances sur le droit et l'économie des trois pays d'Afrique du Nord.

Ils comprennent essentiellement un cours annuel général de Législation des pays d'Afrique du Nord en 40 leçons, un cours annuel de Droit Musulman et Coutumes de l'Afrique du Nord, également en 40 leçons, enfin un cours semestriel en 20 leçons sur l'Économie Générale des Pays d'Afrique du Nord.

Le certificat d'Études Juridiques Nord-Africaines est délivré après succès à un examen subi à la fin de l'année scolaire et qui comprend en premier lieu une épreuve de deux compositions écrites portant respectivement sur : la Législation, d'une part, le Droit musulman et les Coutumes d'autre part ; en second lieu une épreuve orale de trois interrogations (Législation, Droit musulman et Coutumes, Économie). Une seconde session d'examens destinée aux ajournés de la session précédente est organisée au commencement de l'année scolaire.

CERTIFICAT DE DROIT ET COUTUMES D'OUTRE-MER

Il est institué un certificat de Droit et Coutumes d'Outre-Mer dans les Facultés de Droit et des Sciences Économiques.

Les candidats à ce certificat doivent justifier :

1° Du diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire ou d'un titre admis en dispense du diplôme de bachelier en vue de la licence ès Lettres ;

2° D'une inscription annuelle spéciale dans une Faculté de Droit et des Sciences Économiques.

3° De l'examen de première année de Licence en Droit ou de l'attestation d'études juridiques préparatoires délivrée par l'École Nationale de la France d'Outre-Mer. (Le programme de l'enseignement juridique préparatoire est publié au *Journal Officiel du 4 août* 1951, p. 8460.)

Les matières enseignées comprennent : Le Droit Musulman ou le Droit des peuples d'Indochine. — Le Droit des Pays d'Outre-Mer. — L'Économie des Pays d'Outre-Mer. — L'Ethnologie Juridique.

L'examen comprend : Une composition écrite portant sur une matière tirée au sort parmi les matières obligatoires ; quatre interrogations orales portant sur chacune des matières.

CERTIFICAT D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE

Pour s'inscrire à ce certificat, les candidats doivent justifier :

a) Du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense du baccalauréat en vue de la licence ès Lettres ;

b) Du Certificat d'études littéraires générales ou d'un titre admis en dispense.

L'enseignement est donné sous forme de directions d'études comportant des conférences et des travaux pratiques, afin d'initier les étudiants aux méthodes et aux mécanismes économiques.

La durée de l'enseignement est d'une année scolaire. Le programme est le suivant :

— Principales méthodes et principaux mécanismes économiques ;
— Structures et systèmes économiques (4e année de licence) ;
— Histoire de la pensée économique (3e année de licence) ;
— Fluctuations économiques (3e année de licence).

Cet examen est subi lors des sessions des examens de licence en Droit. Il comprend :

1° *Épreuves écrites :*

a) Une composition, d'une durée de trois heures, portant sur les systèmes et les structures économiques ;

b) Une composition, d'une durée de trois heures, portant, au choix du Doyen, sur l'initiation aux méthodes et aux mécanismes économiques ou sur l'histoire de la pensée économique.

Il faut obtenir au moins 40 points pour l'ensemble des épreuves écrites.

2° *Épreuves orales :*

a) Une interrogation portant sur les fluctuations économiques ;

b) Une interrogation portant sur celle des deux matières qui n'aura pas été retenue pour la composition écrite.

La moyenne générale exigée pour être reçu est de 10 points. Toutefois, un candidat peut être ajourné, après délibération spéciale

du jury, quelles que soient ses notes d'écrit, s'il n'a pas obtenu à l'oral une note moyenne au moins égale à 6.

L'admissibilité acquise à la session de juin ne demeure valable que pour la session d'octobre-novembre suivante, et elle ne vaut que pour cette session.

Le jury se compose de trois membres au moins, désignés par le Doyen.

3° INSTITUTS DE LA FACULTÉ

INSTITUT DE CRIMINOLOGIE

Directeur : M. le Pr STÉFANI
Directeur Adjoint : M. le Pr LEVASSEUR

L'Institut de Criminologie est placé sous la direction scientifique de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques. Il a pour objet de développer l'étude du Droit pénal et des sciences relatives au phénomène criminel. Il dispense l'enseignement théorique et pratique nécessaire à ceux qui se préparent à exercer des fonctions requérant une formation criminologique : magistrats, cadres de la Gendarmerie, de la Police, de l'Administration pénitentiaire et de l'Éducation surveillée, membres des Services sociaux, etc.

L'Institut comprend deux sections : Section de Science Criminelle et Section de Sciences Criminologiques.

Ne sont admis à s'inscrire dans chaque section, à moins d'une autorisation spéciale accordée par le Doyen, que les étudiants ayant au moins le grade de bachelier en Droit ou le certificat de capacité en Droit.

Les étrangers pourvus d'un grade d'une Faculté de Droit étrangère peuvent être admis à s'inscrire avec une autorisation spéciale du Doyen, subordonnée, le cas échéant, à un examen préalable.

L'Institut délivre pour chaque section un certificat donnant droit au titre de « Gradué de l'Institut de Criminologie ». Les étudiants désirant acquérir le titre de « Diplômé de l'Institut de Criminologie de Paris » doivent obtenir les deux certificats délivrés par cet Institut et, en outre, rédiger et soutenir un mémoire dactylographié sur un sujet agréé par l'un des professeurs de l'Institut. (Voir Diplômes d'Université, p. 68.)

Droits d'inscription : 35 NF par an.
— d'examen : 5 NF.

Deux sessions d'examen sont organisées chaque année, aux mois de juin et d'octobre.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Science criminelle : MM. STÉFANI, ANCEL, HUGUENEY, BROUCHOT, et LE CLÈRE.

Sciences criminologiques : MM. PINATEL, PIÉDELIÈVRE, HEUYER, COSTA, CÉNAC et MICHAUX.

INSTITUT DE DROIT ROMAIN

A la Faculté de Droit et des Sciences Économiques
Salle de travail de Droit romain
Directeur : M. H. LÉVY-BRUHL

L'Institut de Droit romain, créé en novembre 1946, est un organisme plus scientifique que pédagogique. Il se propose de coordonner et de développer les recherches ayant pour objet le droit et les institutions non seulement de Rome, mais des divers peuples de l'Antiquité, ainsi que le Droit romain au Moyen Age. Il est divisé en trois sections : Droit romain antique (*Directeur :* M. N.) ; Droit romain au Moyen Age (*Directeur :* M. LE BRAS) ; Droits des peuples de l'Antiquité (*Directeur :* M. G. BOYER, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse).

L'activité de l'Institut se manifeste surtout par des conférences et des publications. Dans les conférences, qui ont lieu les vendredis, à 17 heures, des savants français et étrangers viennent exposer et soumettre à la discussion une théorie personnelle, ou encore faire le point d'une question, ou enfin communiquer les plus récentes découvertes épigraphiques, papyrologiques, etc. Quant aux publications, elles prennent place dans une collection intitulée « Publications de l'Institut de Droit romain », où onze ouvrages ont dès à présent paru.

Un fichier central est constitué, et est constamment tenu à jour. Un assistant bibliothécaire se tient à la disposition des chercheurs.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

A la Faculté de Droit et des Sciences Économiques
Directeur : M. CHARLES ROUSSEAU

Programme des cours 1961-1962.

Les cours de licence (Institutions internationales et Droit international public approfondi) professés à la Faculté de Droit de Paris, pour les étudiants en première année d'études à l'Institut.

Le *cours de doctorat* de Droit international public professé à la Faculté de Droit de Prais, pour les étudiants en deuxième année d'études à l'Institut.

THÉORIE GÉNÉRALE ET PRINCIPES DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC :

M. Georges BERLIA, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris : « Les principaux thèmes de la doctrine de Georges Scelle. »

Mme Denise BINDSCHEDLER, chargée de cours à l'Institut universitaire des Hautes Études internationales de Genève : « La protection diplomatique. »

M. STURE PETREN, ministre plénipotentiaire, jurisconsulte du Ministère suédois des Affaires étrangères : « Les rapports entre le Droit international et le Droit interne. »

M. Charles ROUSSEAU, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris : « La conclusion des traités internationaux. »

M. Charles DE VISSCHER, professeur à la Faculté de Droit de Louvain, ancien juge à la Cour internationale de Justice : « Problèmes d'interprétation judiciaire en Droit international public. »

ORGANISATION INTERNATIONALE :

M. NGUYEN-QUOC-DING, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Caen : « La convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations et immunités diplomatiques. »

M. Riccardo MONACO, professeur à la Faculté de Droit de Rome, chef du contentieux diplomatique du ministère italien des Affaires étrangères : « Les systèmes de vote dans les organisations internationales. »

INSTITUTIONS EUROPÉENNES :

M. Jean-René DUPUY, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques d'Aix-en-Provence : « Les relations extérieures des organisations européennes. »

POLITIQUE INTERNATIONALE :

M. Maurice BAUMONT, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne : « La politique étrangère du national-socialisme. »

M. Jean CHARPENTIER, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Grenoble : « Les aspects juridiques de l'intervention. »

M. Georges FISCHER, chargé de recherches au C.N.R.S. : « Les États nouveaux — leur naissance et leurs relations avec les anciennes métropoles. »

M. B. BOUTROS-GHALI, professeur à l'Université du Caire : « Théorie générale des alliances. »

RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES :

M. Édouard BONNEFOUS ; membre de l'Institut : « La surpopulation et ses conséquences pour l'alimentation dans le monde *(suite)*. »

M. Maxime CHRÉTIEN, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Lille : « La nationalité fiscale. »

M. Lazare KOPELMANAS, conseiller juridique à la Commission économique pour l'Europe : « Les sources du Droit commercial international. »

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ :

M. Henri BATIFFOL, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris : « Les contrats privés internationaux. »

M. Berthold GOLDMAN, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris : « Les sociétés internationales. »

EXERCICES ET TRAVAUX PRATIQUES :

Première année : M. Georges BERLIA, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris.

Deuxième année : M. François LE ROY, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Lille.

L'inscription à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques ou à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines est de rigueur pour quiconque postule l'inscription à l'Institut. Les frais d'inscription sont de 50 NF par an, plus 10 NF de droits d'examen. L'Institut admet, au titre d'auditeurs, ceux qui désirent suivre un ou plusieurs cours spéciaux. Les frais d'inscription sont, dans ce cas, de 5 NF par cours.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut, 12, place du Panthéon, Paris (V^e^), qui est ouvert, à partir du 9 octobre 1961, *les lundis, mercredis, vendredis, de* 15 *à* 18 *heures.* (Tél. : Dan. 02-33.)

CENTRE D'ENSEIGNEMENT DE L'INSTITUT DES SCIENCES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES APPLIQUÉES AUX AFFAIRES

A la Faculté de Droit et des Sciences Économiques

OBJET DU CENTRE

Le Centre d'Enseignement de l'Institut des Sciences juridiques et financières appliquées aux Affaires a été créé en 1946 sous les auspices de la Faculté de Droit de l'Université de Paris et avec le concours de l'Ordre national des Experts Comptables. Il est destiné à former des juristes pour la vie des Affaires. Il ne cherche pas à préparer des chefs d'entreprise ou des hommes d'affaires, mais des hommes qui, dans la vie commerciale, soient les conseillers juridiques des entreprises : chefs de contentieux et de services juridiques ou fiscaux, directeurs de cabinets juridiques ou fiscaux, avocats spécialisés dans les questions commerciales, agréés près les tribunaux de commerce, etc. Il s'efforce tout spécialement de faciliter aux jeunes gens formés dans la Faculté de Droit l'accès aux carrières de l'expertise comptable.

Le Centre reçoit des élèves et des auditeurs. Les élèves doivent être

en principe licenciés en Droit, ou étudiants de 4e année, ou avoir subi avec succès le deuxième examen préliminaire d'expert comptable (pour les dérogations, voir ci-dessous). L'enseignement et la culture qui leur sont donnés les orientent vers les tâches concrètes de la vie juridique des affaires mais dans le cadre d'une formation supérieure. C'est pourquoi, en même temps qu'ils suivent les cours du Centre, les élèves licenciés sont vivement encouragés à préparer leur doctorat en Droit.

INSTITUT D'ÉTUDES JUDICIAIRES

A la Faculté de Droit et des Sciences Économiques

L'Institut d'Études judiciaires créé auprès de la Faculté de Droit et des Sciences économiques a pour objet de préparer les candidats au concours d'admission au Centre national d'Études judiciaires créé par l'ordonnance du 22 décembre 1958 portant loi organique sur le statut de la Magistrature.

Dès 1960, une préparation à ce concours a été organisée par la Faculté. Elle comprend des cours magistraux des directions d'études et des travaux pratiques destinés, d'une part, à reprendre d'une manière synthétique et appropriée aux exigences de la profession judiciaire les connaissances scientifiques que les candidats doivent posséder ; d'autre part, à préparer efficacement la première épreuve écrite (composition sur un sujet de culture générale) et la quatrième épreuve orale (conversation avec le jury après exposé d'un texte à caractère général).

Sont admis à s'inscrire à l'Institut :

1° Les Licenciés en Droit et les étudiants de 3e et de 4e année de Licence ou de Doctorat, de nationalité française ;

2° Les candidats citoyens français musulmans d'Algérie visés par l'article 83 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 octobre 1958 ;

3° Les candidats ressortissants des États-membres de la Communauté dans les mêmes conditions que celles auxquelles se trouve subordonnée leur admission au C. N. E. J. ;

4° Les candidats ressortissants d'États étrangers régis par des dispositions analogues à celles qui régissent leur admission éventuelle au C. N. E. J.

Des bourses de « service public » peuvent être accordées aux étudiants de l'Institut d'Études judiciaires.

INSTITUTS D'UNIVERSITÉ AYANT POUR OBJET L'ÉTUDE DES MATIÈRES COMPRISES EN TOUT OU EN PARTIE DANS LES PROGRAMMES DE LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES.

INSTITUT DE DROIT COMPARÉ
(Voir p. 298)

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS
(Voir p. 310)

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
(Voir p. 312)

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL
(Voir p. 320)

INSTITUT DE STATISTIQUE
(Voir p. 320)

INSTITUT D'URBANISME
(Voir p. 322)

INSTITUT DE DÉMOGRAPHIE
(Voir p. 297)

INSTITUT D'ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
(Voir p. 297)

4° BIBLIOTHÈQUE

(Tél. : Odéon 74-44)

2, rue Cujas

La bibliothèque est réservée aux étudiants inscrits à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques. *Elle est ouverte tous les jours pendant l'année scolaire sauf les dimanches et jours fériés de 9 heures à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 19 h. 30.*

Durant les vacances universitaires elle est ouverte : du 14 au 31 juillet et du 3 septembre au 2 octobre les lundis, mercredis, vendredis, de 9 heures à 12 heures et les mardis, jeudis, samedis, de 14 heures à 18 heures, pour tous les étudiants en règle.

Les Catalogues sur fiches (Catalogue général analytique, Catalogues des Thèses) sont à la disposition des lecteurs. Les ouvrages sont consultés sur place.

BIBLIOTHÈQUE POL COLLINET

Constituée par un don de Mme COLLINET, cette bibliothèque qui comprend les importantes collections de son mari est installée dans l'ancienne salle de travail de Droit romain. Elle est ouverte aux candidats à l'agrégation, aux étudiants de Doctorat et à tous ceux qui s'intéressent au Droit romain.

BIBLIOTHÈQUE PIERRE NOAILLES

Mme Vve NOAILLES a fait don à la Faculté de la bibliothèque de feu le professeur Noailles. Cette bibliothèque comprend un fonds très riche de Droit ancien et d'Histoire du Droit. Elle est ouverte aux étudiants depuis le 1er novembre 1952.

5° APERÇU DES DÉBOUCHÉS OUVERTS PAR LES ÉTUDES DE DROIT (1)

I. Barreau. — L'exercice de la profession d'avocat est réglementé par les lois du 26 juin 1941 et du 3 avril 1954, et par les décrets du 10 avril 1954, du 13 octobre 1954 et du 7 décembre 1954, instituant notamment le *Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat.*

Ce certificat n'est exigé ni des personnes dispensées du stage par l'article 29 du décret du 10 avril 1954 susvisé, ni des professeurs et agrégés des Facultés de Droit et des Sciences Économiques des Universités, ni des anciens avoués près les cours d'appel ou les tribunaux de première instance présentant les conditions d'aptitude voulues pour être nommés avoués honoraires.

Le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat doit avoir été obtenu cinq ans au plus avant la demande d'admission au stage. Toutefois, le temps pendant lequel le titulaire du certificat a exercé la profession d'avocat dans les territoires d'Outre-Mer ou les fonctions d'officier public ou ministériel soit en France, soit dans les territoires d'outre-mer, n'est pas compté dans cette période de cinq ans. Il en est de même pour le temps passé, à titre obligatoire, sous les drapeaux.

Afin de préparer les candidats au Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat, il est institué dans les Facultés de Droit et des Sciences Économiques des Universités des cours, conférences et exercices pratiques. Cet enseignement, qui donne lieu à deux inscriptions spéciales prises semestriellement, est ouvert aux étudiants de dernière année de Licence. Les licenciés en Droit peuvent également s'y faire inscrire.

L'enseignement est organisé sous l'autorité du Doyen de la Faculté et donné avec le concours de professeurs de la Faculté, de magistrats désignés par la Cour d'appel, d'avocats proposés par le Conseil de l'Ordre des avocats à la cour d'appel, et d'avoués proposés par la chambre de discipline des avoués près la Cour d'appel et par la Chambre départementale des avoués de première instance.

Il comprend :

1° Un cours sur le rôle de l'avocat dans l'organisation judiciaire et sur la législation régissant sa profession, avec étude de droit comparé ;

(1) Pour tous renseignements concernant les carrières énoncées ci-après, s'adresser au B. U. I. C., 5, place Saint-Michel (Danton 71-42 et 71-43). Bureaux ouverts de 9 heures à 17 heures tous les jours, sauf le samedi après 11 h. 45.

2° Des conférences sur les règles de la pratique et de la morale professionnelles, et des travaux pratiques comportant des exercices de consultations orales et écrites, de préparation de dossiers, de plaidoiries ;

3° Des conférences et exercices pratiques, avec rédaction d'actes de procédure sur les principes et les techniques de la procédure pénale, civile et administrative en usage devant les diverses juridictions auprès desquelles les avocats exercent légalement leur profession.

D'autres cours ou conférences complémentaires pourront être organisés s'il y a lieu.

Une session d'examen a lieu chaque année au mois d'octobre ou de novembre au siège de chaque Faculté. Les licenciés en Droit et les étudiants accomplissant leur dernière année de Licence peuvent, seuls, s'y présenter. Nul ne peut se présenter à plus de 4 sessions d'examen.

Le jury d'examen comprend :

Un professeur de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques désigné par le Doyen, président ; un professeur ou agrégé des Facultés de Droit et des Sciences Économiques désigné par le Doyen ; un magistrat désigné par le Doyen sur présentation de la Cour d'appel siégeant en Assemblée générale ; deux avocats désignés par le Doyen sur présentation du Conseil de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel ; un avoué de première instance désigné par le Doyen sur présentation de la Chambre départementale des avoués de première instance.

L'examen comporte des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1° Une composition écrite permettant d'apprécier la culture générale du candidat (coefficient : 2) ;

2° Un exposé de quinze minutes, après une heure de préparation, sur une question de droit tirée au sort et choisie dans le programme des matières de Droit Privé et de Droit Public de la Licence en Droit (coefficient : 2).

Les épreuves d'admission comprennent :

1° Une interrogation sur le rôle de l'avocat dans l'organisation judiciaire française, sur la législation régissant sa profession et sur des notions de Droit Comparé (coefficient : 1) ;

2° Une interrogation sur les règles de la pratique et de la morale professionnelles, la préparation des dossiers et la technique de la consultation et de la plaidoirie (coefficient : 1) ;

3° Une interrogation sur les principes et les techniques de la procédure (coefficient : 1).

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'a obtenu la moyenne aux épreuves d'admissibilité. L'admissibilité n'est valable que pour la session au cours de laquelle elle a été acquise. Pour être définitivement admis, les candidats doivent avoir obtenu une moyenne générale au

moins égale à 10. Des arrêtés conjoints du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, et du Ministre de l'Éducation Nationale, pourront préciser les programmes de certaines des épreuves prévues ci-dessus.

A l'issue des épreuves, le jury d'examen dresse et rend publique la liste des candidats définitivement admis.

Le certificat est délivré aux candidats définitivement admis par le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques.

Les candidats au Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat sont tenus d'acquitter deux droits semestriels d'inscription, deux droits semestriels de travaux pratiques et un droit d'examen.

La préparation de ce certificat a lieu à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques. Cet enseignement est ouvert aux étudiants bacheliers en Droit inscrits en 3e année de licence. Les licenciés en Droit peuvent également s'y faire inscrire.

Inscription au Secrétariat du 15 au 30 novembre.

Les cours et conférences ont lieu le samedi après-midi.

Ils comprennent : 1° Un cours sur le rôle de l'avocat dans l'organisation judiciaire française et sur la législation régissant sa profession, avec étude de Droit comparé ; 2° Des conférences sur les règles de la pratique et de la morale professionnelles, et des travaux pratiques comportant des exercices de consultations orales et écrites, de préparation de dossiers, de plaidoiries ; 3° Des conférences et exercices pratiques, avec rédaction d'actes de procédure sur les principes et les techniques de la procédure pénale, civile et administrative en usage devant les diverses juridictions auprès desquelles les avocats exercent légalement leur profession.

N. B. — Les jeunes gens qui se destinent à la carrière d'avocat ont avantage à poursuivre leurs études jusqu'au Doctorat en Droit (1).

II. Offices ministériels. — (Études d'avoués, de notaires, d'huissiers, de commissaires-priseurs, etc.). Licenciés et Capacitaires en Droit trouvent dans les offices ministériels des situations de clercs. Ceux qui désirent devenir eux-mêmes officiers ministériels peuvent par la suite se rendre acquéreurs d'une charge. En général, aucun diplôme n'est exigé (sauf la Capacité en Droit pour les avoués) ; l'âge minimum est 25 ans (24 ans pour les greffiers) ; il faut en outre avoir effectué un stage, d'une durée variable selon l'office ministériel envisagé et selon les diplômes possédés (1 à 6 ans), et passer un examen professionnel. Le stage de clerc est d'une durée limitée pour les licenciés (2).

(1) Le Bureau Universitaire de Statistique tient à la disposition des intéressés la statistique des avocats, ainsi qu'une liste des villes où les jeunes avocats trouveraient d'intéressants débouchés.

(2) Le Bureau Universitaire de Statistique tient à la disposition des intéressés la statistique des officiers ministériels.

III. Magistrature. — Créé par l'Ordonnance n° 58-1270, du 22 décembre 1958, portant loi organique sur le statut de la Magistrature (chapitre II), le Centre national d'Études judiciaires est chargé d'assurer le recrutement des futurs Magistrats.

Il y a lieu de signaler ici l'une des importantes innovations apportées par l'ordonnance susvisée : désormais le corps judiciaire constitue un corps unique réunissant l'ensemble des Magistrats, soit qu'ils exercent leurs fonctions en métropole, soit qu'ils les exercent en Algérie, à la Martinique, à la Guyane, à la Guadeloupe, à la Réunion, ou dans les territoires d'Outre-Mer ou dans les États qui ont sollicité, pour le fonctionnement de leurs juridictions, au titre de l'aide et de la coopération technique, le concours des Magistrats de la République Française.

Le corps judiciaire étant un corps unique, le mode de recrutement de l'ensemble des Magistrats est identique pour tous.

Avant de pouvoir exercer des fonctions judiciaires, il est désormais nécessaire (sous réserve de certains cas d'intégration directe dans la Magistrature prévus notamment par les articles 29, 30, 31, 32, 33, 40 de l'Ordonnance du 22 décembre 1958 relative au statut de la Magistrature) d'être préalablement admis au Centre national d'Études judiciaire en qualité d' « Auditeur de Justice » et d'accomplir dans cet établissement public une scolarité dont la durée diffère suivant que l'accès au Centre a lieu par la voie du concours ou sur titres.

Il y a lieu de noter que, compte tenu de l'accomplissement du service militaire, que les candidats reçus doivent accomplir avant leur admission au C. N. E. J., l'âge moyen des auditeurs de justice sera de 25 ans environ.

Ils sont, à partir de leur nomination, intégrés dans le corps judiciaire (indice net 250) et perçoivent un traitement qui leur assure une situation matérielle convenable.

Les candidats à l'auditorat doivent, aux termes de l'article 16 de l'Ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la Magistrature :

1° Être licenciés en Droit ;

2° Être Français depuis cinq ans au moins à quelque titre que ce soit ;

3° Jouir de leurs droits civiques et être de bonne moralité ;

4° Se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée ;

5° Remplir les conditions d'aptitude physique nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et être reconnus indemnes de toute affection donnant droit à un congé de longue durée.

Le Service central des Bourses du Ministère de l'Éducation Nationale a donné aux Recteurs toutes instructions utiles pour que des bourses de même nature que les bourses de « Service Public » près les

Instituts d'Études politiques soient attribuées aux étudiants qui s'orientent vers la Magistrature.

Le concours pour le recrutement des auditeurs de justice comprend :

A) *Des épreuves écrites* comportant :

1° Une composition rédigée en six heures sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques ou sociaux depuis le milieu du XVIII[e] siècle (coefficient 6) ;

2° Une composition rédigée en cinq heures sur un sujet se rapportant au Droit civil (coefficient 5) ;

3° Une composition rédigée en cinq heures sur un sujet se rapportant soit au Droit pénal, soit au Droit public (coefficient 4) ;

Ces deux dernières épreuves correspondant au niveau du programme de la Licence en Droit doivent permettre d'apprécier la culture juridique générale des candidats ;

4° La traduction en français, réalisée en trois heures, d'un texte de caractère général écrit dans une langue étrangère choisie par le candidat sur une liste établie par arrêté du Ministre de la Justice (coefficient 2).

Cette épreuve est supprimée pour les concours de 1959 et 1960.

La note maximum correspondant au coefficient 1 est égale à 10.

B) *Des épreuves orales* comportant :

1° Une interrogation de quinze minutes portant sur l'Organisation judiciaire et les Procédures civile et pénale (coefficient 2) ;

2° Une interrogation de quinze minutes portant sur le Droit commercial (coefficient 2) ;

3° Une interrogation de quinze minutes portant sur le Droit social (coefficient 2) ;

4° Une conversation de vingt minutes avec le Jury, ayant pour point de départ le commentaire exposé en dix minutes d'un texte de caractère général (coefficient 4). Les candidats disposent de trente minutes pour la préparation de ce commentaire.

La note maximum correspondant au coefficient 1 est égale à 10.

IV. ADMINISTRATION. — a) *École Nationale d'Administration.* Le concours d'entrée dans cette École est ouvert notamment aux jeunes gens et aux jeunes filles licenciés en Droit ayant 26 ans au plus. Il se prépare à l'Institut d'Études Politiques de Paris qui complète et coordonne les enseignements de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques et de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines.

Après trois années d'études (1 an de stage et 2 ans de scolarité), les élèves répartis en 4 sections sont préparés aux carrières suivantes : Conseil d'État, Cour des Comptes, Inspection Générale des Finances et de l'Intérieur, Attaché d'Ambassade, Consul Suppléant, Attaché Commercial, Administrateur Civil des Ministères, Contrôleur général de la Sécurité sociale, Inspecteur du Travail.

b) Autres concours administratifs.

De nombreux concours administratifs peuvent intéresser les étudiants en cours de Licence ou ayant terminé leur études juridiques.

Concours du ministère des Finances donnant accès aux fonctions suivantes :

— Inspecteur stagiaire du Trésor ;
— Inspecteur-élève des Impôts ;
— Inspecteur-élève du Cadastre ;
— Inspecteur-élève des Douanes ;
— Inspecteur-élève de Manufacture des tabacs ;
— Inspecteur-élève de la Culture des tabacs ;

avec possibilité de promotion latérale aux postes :

— d'Agent-comptable des divers organismes publics ;
— de Conservateur des Hypothèques ;
— de Receveur principal régional des Douanes ;
— de Receveur principal des Douanes, etc.

Autres concours finances :

— Commissaire-contrôleur adjoint stagiaire des Assurances.

Ministère de l'Intérieur : chef de Cabinet de Préfecture.

Concours de la Fonction publique :

— Attaché d'Administration centrale.

Concours du ministère du Travail :

— Agent administratif supérieur stagiaire des Directions régionales de la Sécurité sociale.

Ministère de la Santé Publique :

— Inspecteur de la Population et de l'Action sociale.
— Directeur et économe d'hopitaux.

Concours des Postes et Télécommunications :

— Inspecteur-élève des Postes et Télécommunications, avec possibilités d'accès aux emplois :
  — d'Inspecteur principal adjoint.
  — d'Inspecteur principal.
  — de Directeur départemental et régional.

Concours d'Administrateur des Assemblées parlementaires :

— Administrateur des services de l'Assemblée Nationale.
— du Conseil de la République.
— du Conseil économique.

Marine marchande :

— Secrétaire administratif de l'Inscription maritime (capacitaires en Droit).

Police :

— Commissaire de la Sûreté Nationale.

— Commissaire de Police de la Ville de Paris.

— Emploi d'Officier de Police adjoint.

Caisse Autonome nationale de la Sécurité sociale dans les Mines :

— Directeurs, directeurs-adjoints d'Unions Régionales, ou Chefs des services administratifs de sociétés de secours minières.

Autres concours administratifs :

— Commissaire stagiaire du service des Enquêtes économiques.

c) *S. N. C. F.* Les licenciés en Droit peuvent être recrutés directement par la S N C. F. comme attachés, pour les bureaux administratifs notamment (échelle 10 à 12 au début).

V. Carrières administratives privées. Secrétariat. — Les Banques, les Compagnies d'assurances, les Compagnies de navigation, les Services administratifs des grandes entreprises commerciales et industrielles recrutent pour leurs emplois supérieurs un certain nombre de *licenciés* et *docteurs en Droit.*

Ces mêmes services font appel pour des postes moins importants à des *capacitaires en Droit.*

Enfin, ils recherchent tout particulièrement la collaboration de jeunes filles *licenciées en Droit* connaissant la sténo-dactylographie à qui sont offertes d'intéressantes situations de secrétaires.

Le Secrétariat constitue d'ailleurs un débouché pour les *licenciés en Droit.*

VI. Contentieux. — En dehors des cabinets particuliers de contentieux, il existe dans la plupart des administrations, des entreprises commerciales et industrielles, des Banques et Compagnies d'assurances, des Services contentieux où les docteurs, licenciés et capacitaires en Droit peuvent occuper d'intéressantes situations de chefs de contentieux ou de rédacteurs à condition d'avoir complété par un stage pratique de clerc dans un office ministériel l'enseignement qu'ils ont reçu à la Faculté.

VII. Actuariat. — La carrière d'actuaire intéresse les jeunes gens pourvus à la fois d'une licence en Droit et d'une licence de Mathématiques et qui ont en outre suivi les cours de l'Institut de Statistique.

Cette carrière peut s'exercer :

Dans l'administration : ministères du Travail, des Transports et Communications, des Finances, Statistique générale de la France.

Dans les services privés : Banques, Compagnies d'assurances, Compagnies de navigation, entreprises commerciales.

VIII. Expertises. — Des connaissances juridiques approfondies sont indispensables à ceux qui se destinent à une des carrières de l'expertise : carrières d'expert-comptable, d'expert-fiscal, assureurs-

conseils qui, en dehors des études nécessaires à leur spécialisation, ont avantage à préparer à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques, soit la Licence, soit la Capacité en Droit.

L'expertise comptable offre des débouchés importants. L'examen préliminaire exige deux années de préparation que l'on peut faire simultanément avec les études de droit. Après trois années de stage chez un expert-comptable, les stagiaires subissent un examen final qui leur donne le titre d'expert-comptable (3 ans d'études sont nécessaires pour y préparer).

IX. Commissariat de la Marine et Commissariat de l'Armée de l'Air. — La *Licence en Droit* est exigée des candidats au concours d'entrée à l'École des Élèves-commissaires de la Marine Militaire et de l'Armée de l'Air.

Elle assure en outre une priorité pour l'accès aux fonctions de commissaire de la Marine marchande. Certaines Compagnies de navigation réservent même leurs postes de commissaires aux licenciés en Droit.

X. Enseignement. — Le recrutement des professeurs des Facultés de Droit se fait par le concours de l'Agrégation, ouvert aux docteurs en Droit titulaires de 3 diplômes d'études supérieures.

Les docteurs en Droit peuvent, d'autre part, poser leur candidature aux fonctions de professeurs dans les divers établissements d'enseignement donnant un enseignement du Droit : Écoles de Commerce (supérieures et secondaires), Écoles de Secrétariat, Écoles de Service social, etc.

II

FACULTÉ DE MÉDECINE

12, rue de l'École-de-Médecine (Tél. : Dan. 55-36)
45, rue des Saints-Pères (Tél. : Bab. 00-71, 72, 73, 74)

1° ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur Léon BINET, membre de l'Institut.
Assesseur : M. le professeur Jean VERNE, membre de l'Institut.
Secrétaire général : M. LÉNA.
Secrétaire : Mlle CHAINTREUIL.

Le Doyen reçoit les étudiants sur rendez-vous.
Le Secrétaire général reçoit le mercredi, à 14 h. 30.
La Secrétaire reçoit le lundi, à 14 h. 30.
Les bureaux du Secrétariat sont ouverts au public tous les jours, de 13 à 16 heures.

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. ALAJOUANINE (T.), AUBIN (A.), BÉNARD (H.), BULLIARD (H.), CADENAT (F.), CHABROL (Et.), CHAMPY (C.), DEBRE (R.), FEY (B.), GASTINEL (P.), GUILLAIN (G.), HALPHEN (E.), HAZARD (R.), HEUYER (G.), LANTUEJOUL (P.), LAROCHE (G.), LÉVY-SOLAL (E.), LIAN (C.), MARION (G.), MATHIEU (P.), MOCQUOT (P.), MONDOR (H.), MONOD (R.), MOREAU (R.), OLIVIER (E.), PASTEUR VALLERY-RADOT, PETIT-DUTAILLIS, QUENU (J.), RICHET (Ch.), STROHL (A.), SENEQUE (J.), TANON (L.).

2° INSCRIPTIONS, EXAMENS, DIPLÔMES

Pour les inscriptions, les étudiants français et étrangers doivent se conformer aux règlements scolaires de l'Université (1).

Inscription au titre d'étudiant libre. — Un étudiant d'une Faculté étrangère, qui désire suivre, même pendant un temps limité, les cours ou travaux pratiques, doit être porté comme étudiant sur le registre d'inscription.

L'inscription au titre d'étudiant libre a lieu sur demande présentée au Doyen et accompagnée de diplômes ou certificats, et du passeport. Elle ne vaut que pour l'année scolaire. Elle peut être renouvelée.

Les étudiants libres inscrits peuvent être admis, sur leur demande, à participer aux divers travaux pratiques après versement d'un droit, correspondant à chacun des travaux pratiques.

Assistants étrangers. — Les docteurs en Médecine étrangers peuvent être officiellement attachés aux cliniques de la Faculté, en qualité d'assistants, après acceptation par une Commission composée de tous les professeurs de clinique. Ces assistants étrangers sont en fonctions pendant un minimum d'un an. Un diplôme leur est délivré à l'expiration de leurs fonctions. Aucun traitement n'est attaché à la fonction d'assistant étranger.

Droits à acquitter : s'adresser au Secrétariat.

MM. les Docteurs étrangers sont admis à fréquenter la bibliothèque de la Faculté en acquittant seulement le droit de bibliothèque, soit 6,00 N.F.

Les étudiants en Médecine peuvent être inscrits à la Faculté des Sciences sans avoir à acquitter de nouveaux droits d'inscription. Ils n'ont à verser que les droits afférents aux travaux pratiques et aux examens.

La Faculté de Médecine confère des diplômes d'État et des diplômes d'Université.

(1) Cf. p. 27.

RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 3 DE L'ORDONNANCE N° 45-2184 DU 24 SEPTEMBRE 1945 ET RELATIF A L'OBTENTION DES DIPLÔMES DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIEN-DENTISTE ET SAGE-FEMME PAR LES ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE OU LES TITULAIRES DE DIPLÔMES ÉTRANGERS, ET A L'EXERCICE DE LEUR ART PAR CERTAINS ÉTRANGERS NATURALISÉS.

ARTICLE PREMIER. — Les étudiants de nationalité étrangère ne peuvent s'inscrire aux Facultés et Écoles en vue du diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou du diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française, s'ils ne possèdent pas des titres étrangers équivalents aux titres initiaux français exigés des candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste.

ART. 2 (1). — Les étudiants de nationalité étrangère ne peuvent s'inscrire aux Facultés et Écoles en vue du diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste s'ils ne justifient pas des titres initiaux exigés par les règlements afférents à ces diplômes.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, les Mauriciens titulaires d'un certificat de « matriculation », délivré par une des Universités de la Grande-Bretagne, peuvent, par décision du ministre de l'Éducation Nationale et sur avis favorable du Conseil de l'enseignement supérieur ou sa section permanente, être dispensés de produire le Baccalauréat français en vue du diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste.

ART. 3. — Les étrangers titulaires d'un diplôme étranger de Docteur en Médecine ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, doivent remplir les conditions fixées à l'article premier. Ils peuvent être dispensés au maximum de la scolarité afférente aux trois premières années d'études et des trois premiers examens de fin d'année.

ART. 4. — Les étrangers titulaires d'un diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le diplôme français d'État de Docteur en Médecine doivent :

1° Justifier des titres initiaux exigés des candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine, y compris le certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques ;

2° Satisfaire à tous les examens.

(1) Voir p. 104. *(Facilités accordées aux étudiants ayant acquis la nationalité française.)*

Ils peuvent être dispensés au maximum de la scolarité afférente aux première, deuxième, troisième et cinquième années d'études.

ART. 5. — Les étrangers ou les Français titulaires d'un diplôme étranger de Docteur en Médecine, ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le diplôme français d'État, doivent :

1° Justifier des titres initiaux exigés des candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine, y compris le certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques ;

2° Satisfaire à tous les examens.

Ils peuvent être dispensés au maximum de la scolarité afférente aux trois premières années d'études.

ART. 6. — Les étrangers titulaires d'un diplôme étranger de Chirurgien-dentiste ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française, doivent remplir les conditions fixées à l'article premier. Ils peuvent être dispensés au maximum de la scolarité afférente aux première et quatrième années d'études et des premier et quatrième examens de fin d'année.

ART. 7. — Les étrangers titulaires d'un diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le diplôme français d'État de Chirurgien-dentiste, doivent :

1° Justifier de l'un des titres initiaux exigés des candidats au diplôme français d'État de Chirurgien-dentiste et du Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques français ;

2° Satisfaire à tous les examens.

Ils peuvent être dispensés au maximum de la scolarité afférente aux première et quatrième années d'études.

ART. 8 (1). — Les étrangers ou les Français titulaires d'un diplôme étranger de Chirurgien-dentiste ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le diplôme français d'État, doivent :

1° Être titulaires de l'un des titres initiaux exigés des candidats au diplôme français d'État ;

2° Justifier du certificat d'Études physiques, chimiques et biologiques français.

Ils peuvent être dispensés de la scolarité afférente à la première année d'études. Ils doivent satisfaire à tous les examens.

ART. 9. — Les étrangers naturalisés français après avoir obtenu les titres étrangers équivalents aux titres initiaux français et avant d'avoir pris la première inscription en vue des études de médecine ou de chirurgie dentaire ne peuvent être admis à s'inscrire en vue du diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine,

(1) Voir p. 104. *(Facilités accordées aux étudiants ayant acquis la nationalité française.)*

ou du diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française.

Ils ne peuvent s'inscrire en vue du diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste que lorsqu'ils justifient des titres initiaux français exigés par les règlements afférents à ces diplômes.

ART. 10. — Les étrangers naturalisés français au cours de leurs études en vue du diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, peuvent poursuivre ces études jusqu'à la 24e (1) inscription non comprise. Ils ne sont autorisés à postuler le diplôme français d'État que lorsqu'ils possèdent les titres initiaux français exigés des candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine, y compris le certificat d'Études physiques, chimiques et biologiques. Ils ne peuvent être dispensés alors, en vue du diplôme français d'État, que de la scolarité afférente aux première, deuxième, troisième et cinquième années d'études. Ils doivent satisfaire à tous les examens.

ART. 11. — Les étrangers naturalisés français au cours de leurs études en vue du diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française peuvent poursuivre ces études jusqu'à la 20e (2) inscription non comprise. Ils ne sont autorisés à postuler le diplôme français d'État que lorsqu'ils justifient de l'un des titres initiaux français exigés des candidats au diplôme français d'État de Chirurgien-dentiste, et du certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques français.

Ils ne peuvent être dispensés alors en vue du diplôme français d'État que de la scolarité afférente aux première et quatrième années d'études. Ils doivent satisfaire à tous les examens.

ART. 12. — Les étrangers naturalisés français après avoir obtenu le diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou le diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française, doivent, pour pouvoir postuler le diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste, justifier des titres initiaux exigés des candidats à ces diplômes.

Ils peuvent alors bénéficier des dispenses de scolarité prévues en faveur des titulaires du diplôme d'une Université française, candidats au diplôme français d'État.

ART. 13. — Les titulaires d'un diplôme étranger de Sage-femme ou ayant accompli des études en vue de ce diplôme, qui postulent le diplôme français d'État, peuvent bénéficier de dispenses de scolarité dont l'étendue varie avec la nature et la durée des études faites à l'étranger.

Elles ne sont pas dispensées du concours d'entrée dans les écoles de Sages-femmes et doivent remplir toutes les conditions d'âge et de titres exigées pour l'accès à ce concours.

(1) 6e inscription annuelle.
(2) 5e inscription annuelle.

ART. 14. — Les équivalences de titres et les dispenses de scolarité ou d'examens prévues aux articles précédents sont accordées par le ministre de l'Éducation Nationale, après avis du Conseil de l'enseignement supérieur ou de sa section permanente et en outre, pour les dispenses prévues à l'article 13 après avis du Conseil de perfectionnement des écoles de Sages-femmes.

ART. 15. — Tout étranger naturalisé titulaire du diplôme français d'État de Docteur en Médecine et inscrit au tableau de l'ordre :

1° Peut immédiatement exercer la Médecine s'il a accompli le temps légal de service militaire actif imposé aux Français de sa classe de recrutement, ou s'il a servi dans une unité combattante de l'armée française depuis 1914, ou s'il a été mobilisé ou engagé volontaire dans l'armée française pendant six mois au moins durant les guerres 1914-1918 et 1939-1945 ou au cours d'opérations militaires, ou s'il a été exempté totalement des obligations militaires françaises par un conseil de révision ou partiellement par un conseil de réforme, ou si la loi de recrutement ne lui est pas applicable en raison de son sexe ;

2° Peut exercer la Médecine, seulement après un délai égal à la durée du service militaire qu'il n'aura pas accompli si, en raison de son âge, il a été dispensé de la totalité ou d'une partie du temps légal du service militaire actif, ce délai devant partir du jour de l'obtention du diplôme.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux chirurgiens-dentistes.

ART. 16. — Les dispositions des articles 1er à 14 du présent règlement d'administration publique sont applicables à l'Algérie, aux départements et territoires d'outre-mer.

Celles de l'article 15 sont applicables à l'Algérie ; elles ne deviendront applicables aux départements et territoires d'outre-mer que sous réserve des modalités d'adaptation nécessaires qui seront faites par décret. (*Décret du 20 mars 1951.*)

DÉCRET N° 60-395 DU 12 AVRIL 1960 MODIFIANT LE DÉCRET DU 20 MARS 1951

ARTICLE PREMIER. — Les articles 10, 11 et 12 du décret du 20 mars 1951 susvisé sont remplacés par les dispositions suivantes :

« ART. 10. — Les étrangers qui acquièrent la nationalité française au cours de leurs études en vue de l'obtention du Diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, peuvent poursuivre ces études jusqu'aux examens de clinique non compris. Ils ne sont autorisés à postuler le diplôme français d'État que lorsqu'ils possèdent les titres initiaux français exigés des candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine, y compris le certificat d'Études physiques, chimiques et biologiques français. Ils sont dispensés alors, en vue de l'obtention du diplôme français d'État, d'une part, de la

scolarité accomplie dans une Faculté française, et éventuellement de celle dont ils ont obtenu l'équivalence, d'autre part, des examens correspondants s'ils ont subi avec succès dans une Faculté française lesdits examens en vue de l'obtention du Diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine.

« ART. 11. — Les étrangers qui acquièrent la nationalité française au cours de leurs études en vue de l'obtention du Diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française peuvent poursuivre ces études jusqu'à l'examen de cinquième année non compris. Ils ne sont autorisés à postuler le diplôme français d'État que lorsqu'ils justifient de l'un des titres initiaux français exigés des candidats au diplôme français d'État de Chirurgien-dentiste et du certificat d'Études physiques, chimiques et biologiques français. Ils sont dispensés alors, en vue de l'obtention du diplôme français d'État, d'une part, de la scolarité accomplie dans une Faculté française, et éventuellement de celle dont ils ont obtenu l'équivalence, d'autre part, des examens correspondants s'ils ont subi avec succès dans une Faculté française lesdits examens en vue de l'obtention du Diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française.

« ART. 12. — Les étrangers qui acquièrent la nationalité française après avoir obtenu le Diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou le Diplôme de Chirurgien-dentiste d'une Université française doivent, pour pouvoir postuler le diplôme français d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-dentiste, justifier des titres initiaux exigés des candidats à ces diplômes. Ils bénéficient alors des dispenses de scolarité et d'examen prévues aux articles 10 et 11 en faveur des titulaires du diplôme d'une Université française candidats au diplôme français d'État. Ils doivent satisfaire à nouveau aux trois examens de clinique ou à l'examen de cinquième année de chirurgie dentaire. Les candidats au diplôme français d'État de Docteur en Médecine n'ont pas à soutenir une nouvelle thèse. »

GRADES ET DIPLOMES D'ÉTAT

Les grades et diplômes d'État délivrés par la Faculté de Médecine sont :

Le diplôme de Docteur en Médecine ;
Le diplôme de Chirurgien-Dentiste ;
Le diplôme de Sage-Femme ;
Le diplôme de Docteur-Vétérinaire.

DOCTORAT EN MÉDECINE

L'étudiant français qui désire se faire inscrire en vue d'obtenir ce diplôme doit produire les titres initiaux qui sont : 1° le Baccalauréat français ou le Brevet Supérieur ou le Diplôme de fin d'Études Secondaires ou le

RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS

Années	Enseignement théorique	Enseignement théorique et pratique	Enseignement clinique
1re année	Application du Décret n° 60-759 du 28-7-60 instituant le nouveau régime d'études		
2e —		Anatomie, histologie et embryologie, physiologie, physique médicale, chimie médicale.	Stages de médecine générale et de chirurgie générale.
3e —		Anatomie pathologique, bactériologie, parasitologie, médecine expérimentale.	3e, 4e et 5e années. Stages de médecine et de chirurgie générales.
4e —	Pathologie chirurgicale, pathologie médicale et obstétrique.	Anatomie médico-chirurgicale et médecine opératoire, pharmacologie, obstétrique.	Stages d'accouchements et spécialités.
5e —		Hygiène, médecine légale et déontologie, thérapeutique et hydrologie.	Stages de dermato-syphiligraphie, de psychiatrie et de neurologie. Stage de médecine infantile, etc.
6e —			Un stage pratique de 6e année à effectuer dans les services hospitaliers *(décret du 6 mars 1934, modifié par les décrets du 16 avril 1949 et 21 mars 1951).*

Diplôme complémentaire d'Études Secondaires ou diplôme d'État de Docteur ès Sciences, de Docteur ès Lettres, ou de Docteur en Droit, ou le titre d'Agrégé de l'Enseignement secondaire (hommes, femmes) ou avoir subi avec succès l'examen spécial d'entrée dans les Facultés de Médecine. (Voir rubrique Facultés des Sciences.)

2° le Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques.

DISPENSE DU P. C. B.

Un *décret du* 31 *juillet* 1951 dispense de produire le Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques en vue du diplôme de Docteur en Médecine, les candidats titulaires du diplôme de Docteur Vétérinaire ou de Pharmacien ou du Certificat d'Études Supérieures portant sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle (S. P. C. N.), délivré par les facultés des sciences ; et les candidats admissibles aux épreuves orales du concours d'entrée aux écoles normales supérieures (rue d'Ulm et Sèvres), section des sciences, groupe II.

Un décret du 5 *juin* 1954 complète ainsi qu'il suit le précédent : Ne peuvent être admis à s'inscrire en vue du Doctorat en Médecine les candidats qui ont échoué soit au S. P. C. N. soit au P. C. B., soit à l'un et à l'autre de ces deux certificats et qui ont subi au total quatre échecs postérieurement au mois de novembre 1952.

Décret du 20 *décembre* 1952 portant dérogation aux dispositions des articles 2, 5 et 8 du décret du 20 mars 1951 ci-dessus : les Français ou les Sarrois qui ont obtenu le Certificat d'Études Physiques, Chimiques ou Biologiques à la Faculté des Sciences de l'Université de la Sarre peuvent être dispensés du Certificat d'Études Physiques, Chimiques ou Biologiques français en vue du diplôme d'État de Docteur en Médecine ou de Chirurgien-Dentiste.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ET ÉTUDIANTS FRANÇAIS AYANT FAIT LEURS ÉTUDES A L'ÉTRANGER

L'étudiant étranger postulant le diplôme d'État de Docteur en Médecine devra justifier de la possession des titres initiaux français. Il ne pourra obtenir aucune dispense d'examens, ou de scolarité en vue de son inscription dans les Facultés et Écoles de Médecine, quelle que soit la durée des études faites par lui à l'étranger. Toutefois, s'il est titulaire d'un diplôme étranger de Docteur en Médecine, il lui sera accordé des *dispenses de scolarité*. Ces dispenses ne pourront en aucun cas être de plus de trois années.

Voir p. 104 les précisions sur le titre de Maître ès Sciences médicales décerné aux docteurs en Médecine de nationalité étrangère.

DURÉE DES ÉTUDES

La durée des études médicales est de six années non comprise l'année préparatoire au Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques (P. C. B.).

L'Enseignement est dispensé au siège de la Faculté ou École Nationale pendant les cinq premières années.

Il comprend : un *enseignement théorique* de cours et conférences donné à la Faculté ; un *enseignement technique* de travaux pratiques donné dans les laboratoires ; un *enseignement clinique* donné dans les hôpitaux.

Le stage pratique de 6e année a lieu dans les services hospitaliers habilités par les Conseils des Facultés.

Sont dispensés des stages afférents aux 5e et 6e années d'études les internes nommés au concours dans des hôpitaux ou des sanatoriums ou des hôpitaux psychiatriques ou autres établissements hospitaliers.

Tableau des Examens de fin d'année

Examens de fin d'année	Épreuves pratiques	Épreuves théoriques	
		Écrites	Orales
1er examen	Application du Décret 60-759 du 28-7-60		
2e examen	Anatomie, histologie, physique médicale, chimie médicale.	2 épreuves : 1° Physiologie ; 2° Une composition tirée au sort parmi les 4 autres branches (anatomie, histologie et embryologie, physique médicale, chimie médicale).	Physiologie, anatomie, histologie et embryologie, physique médicale, chimie médicale.
3e examen	Anatomie pathologique, parasitologie, bactériologie.		Anatomie pathologique, médecine expérimentale, parasitologie, bactériologie.
4e examen	1re *partie :* Anatomie médico-chirurgicale et médecine opératoire.		Accouchement, pathologie chirurgicale, pathologie médicale.
	2e *partie :* Pharmacologie.		Pathologie générale, pharmacologie.
5e examen			1° Hygiène ; 2° médecine légale et déontologie ; 3° thérapeutique et hydrologie.

EXAMENS

Les examens qui déterminent la collation du grade de Docteur en Médecine sont les suivants :

I. — Cinq examens de fin d'année ;
II. — Trois examens de clinique ;
III. — Thèse.

Thèse. — Le grade de Docteur en Médecine est conféré à celui qui, ayant subi avec succès tous les examens, soutient ensuite une thèse.

Droits à acquitter annuellement

Inscription :

— Pour chacune des cinq premières années :

Droit d'inscription	10 NF
Bibliothèque	6 –
Travaux pratiques	24 –
Examen	5 –
Total	45 NF

— Pour la 6e année :

Droit d'inscription	10 NF
Bibliothèque	6 –
3 Examens de cliniques	15 –
Thèse	5 –
TOTAL	36 NF

A ces droits s'ajoutent pour chaque année les frais suivants :

Immatriculation Sécurité sociale	15 NF
Mutuelle	10 –
Contrôle médical	3 –
	28 NF

Échec des candidats aux examens de Médecine. — Après 4 échecs à un même examen (examen de fin d'année ou examen de clinique), le candidat ne peut plus être admis à se présenter à cet examen.

Le 4e échec ne peut être prononcé qu'en vertu d'une délibération spéciale du jury, après examen du livret universitaire. Il est fait mention au procès-verbal de cette délibération et de cet examen. Aucun recours n'est recevable contre les décisions prises par le jury.

(*Décret du* 5 *mars* 1952, modifiant celui du 6 mars 1934.)

DIPLOME DE CHIRURGIEN-DENTISTE

NOUVEAU RÉGIME

ARTICLE PREMIER. — Les études en vue du diplôme de Chirurgien-dentiste durent cinq années. A l'expiration de chacune des cinq années, les étudiants sont tenus de satisfaire à un examen pour être autorisés à continuer leurs études.

Ces études sont accomplies soit dans les Facultés et Écoles de Médecine où l'enseignement de la chirurgie dentaire est organisé, soit dans les établissements libres d'Enseignement supérieur dentaire constitués conformément aux prescriptions du décret du 11 avril 1949.

ART. 2. — Les aspirants au diplôme de Chirurgien-dentiste prennent 4 inscriptions annuelles. Au moment de prendre la première inscription, ils doivent produire le diplôme de Bachelier de l'Enseignement secondaire ou le Brevet Supérieur de l'Enseignement primaire ou le Diplôme de fin d'Études secondaires ou le Diplôme Complémentaire d'Études secondaires ou le Diplôme d'État de Docteur ès Sciences, de Docteur ès Lettres ou de Docteur en Droit ou le titre d'Agrégé de l'Enseignement secondaire (hommes, femmes).

ART. 3. — Il est établi un livret au nom de chaque étudiant. Ce livret est obligatoirement communiqué au jury à tous les examens. Il en est tenu compte pour le résultat de l'examen.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

ART. 4. — L'enseignement en vue du diplôme de Chirurgien-dentiste est réparti ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE ANNÉE. — Enseignement préparatoire au Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques (P. C. B.). — Anatomie dentaire, éléments d'ostéologie cranio-faciale. — Mécanique et compléments de physique et chimie appliquées à l'art dentaire. — Métallotechnie. — Prothèse fondamentale (bio-morphologie). — Prothèse au laboratoire.

DEUXIÈME ANNÉE. — Anatomie des principaux systèmes organiques. — Éléments d'embryologie et d'histologie, de chimie biologique, de physiologie. — Pathologie générale. — *Stages de propédeutique médicale et chirurgicale.*

Matières spéciales : Anatomie de la face et du cou. — Anatomie dentaire comparée. — Embryologie et histologie dentaires. — Éléments de pathologie dentaire. — Prothèse fondamentale (biomécanique) et Prothèse de laboratoire. — Métallotechnie.

TROISIÈME ANNÉE. — Éléments de pathologie interne et externe, d'anatomie pathologique générale, de pharmacologie et de thérapeutique générale. — Anesthésie (physiologie et technologie). — Hygiène générale. — *Stages de propédeutique médicale et chirurgicale.*

Matières spéciales : Éléments de pathologie, d'anatomopathologie et de thérapeutique spéciales. — Hygiène dentaire. — Cliniques médicale et chirurgicale spéciales. — Notions préliminaires d'orthopédie dento-faciale. — Éléments de radiographie et de physiothérapie.

QUATRIÈME ANNÉE. — Pathologie, anatomopathologie et thérapeutique spéciales. — Radiographie et physiothérapie. — Dentisterie opératoire clinique. — Cliniques médicale et chirurgicale spéciales. — Prothèse clinique et au laboratoire (céramique comprise). — Prothèse maxillo-faciale. — Orthopédie dento-faciale. — *Stages dans les services hospitaliers agréés de stomatologie.*

CINQUIÈME ANNÉE. — Pathologie et thérapeutique spéciales. — Dentisterie opératoire clinique. — Prothèse clinique et au laboratoire (céramique comprise). — Cliniques médicale et chirurgicale spéciales. — Prothèse maxillo-faciale. — Orthopédie dento-faciale. — Médecine légale dentaire, sociologie, déontologie, organisation professionnelle, droit professionnel. — *Stages dans les services hospitaliers agréés de stomatologie.*

Pendant les quatrième et cinquième années, les étudiants suivent des conférences cliniques de dermatologie, syphiligraphie, carcinologie, oto-rhino-laryngologie et ophtalmologie.

ART. 5. — Les services hospitaliers où sont accomplis les stages prévus à l'article précédent sont des cliniques de Facultés ou Écoles de Médecine ou des services hospitaliers agréés par les Facultés.

ART. 6. — Les examens qui déterminent la collation du diplôme de Chirurgien-dentiste sont organisés dans les conditions suivantes :

Les examens des trois premières années comportent deux parties qui sont subies devant des jurys distincts, la première partie portant sur les éléments de base, la deuxième sur les matières spéciales.

(*Décret du* 24 *mai* 1949.)

DISPENSE DU P. C. B. — L'article 6 ci-dessus est complété ainsi qu'il suit :

1. Sont dispensés de produire le Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques en vue du diplôme de Chirurgien-dentiste : 1° Les candidats titulaires du diplôme de Docteur vétérinaire ou de Pharmacien ou du Certificat d'Études Supérieures portant sur la Physique, la Chimie et l'Histoire Naturelle (S. P. C. N.), délivré par les Facultés des Sciences ; 2° Les candidats admissibles aux épreuves orales du concours d'entrée aux écoles normales supérieures (rue d'Ulm et de Sèvres), section des sciences, groupe II.

2. (*Décret du* 23 *octobre* 1954). Toutefois, ne peuvent être admis à s'inscrire, en vue du Diplôme de Chirurgien-dentiste, les candidats qui ont échoué soit au certificat S. P. C. N., soit au Certificat d'Études P. C. B., soit à l'un et l'autre de ces deux certificats et qui ont subi au total 4 échecs, postérieurement au mois de novembre 1952.

Pour le détail et règlements des examens, consulter le Journal officiel *du* 26 *mai* 1949 *et du* 26 *janvier* 1951 *et le Décret du* 21 *juillet* 1956.

Les sessions d'examens ont lieu deux fois par an, à la fin et au commencement de l'année scolaire.

Une *circulaire du* 10 *octobre* 1949 précise que les aspirants au Doctorat en Médecine, pourvus de 3 inscriptions annuelles, qui désirent postuler le diplôme de Chirurgien-dentiste ne bénéficieront plus d'aucune dispense.

Bien entendu, ils n'auront pas à subir à nouveau les épreuves du Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques dont ils sont obligatoirement titulaires mais, conformément aux dispositions du *Décret du* 24 *mai* 1949, *article* 14, ils ne pourront prendre la deuxième inscription annuelle en vue du diplôme de Chirurgien-dentiste que lorsqu'ils auront subi avec succès la partie de l'examen de fin de première année portant sur les matières spéciales. Aucune dispense de travaux pratiques ne pourra leur être accordée.

DIPLOME DE SAGE-FEMME (1)

Une nouvelle réglementation du diplôme de Sage-Femme a été publiée au *J. O. du* 18 *octobre* 1946 et modifiée par *décret*

(1) Les équivalences ci-après sont accordées pour des études faites à Strasbourg ou en Allemagne sous l'occupation : neuf mois d'études allemandes : dispense de la première année de scolarité française avec obligation de passer le premier examen de fin d'année. — Dix-huit mois d'études

du 14 juin 1951. Désormais, le concours d'entrée aux Écoles de Sages-Femmes est un concours sur titres et sur épreuves.

Les candidates titulaires au moins du Baccalauréat de l'Enseignement secondaire, 1re partie, ou du Brevet Supérieur de l'Enseignement primaire, ou du Diplôme de fin d'Études Secondaires, ou du Brevet élémentaire de l'Enseignement primaire ou de l'Enseignement primaire supérieur, sont dispensées de passer le concours sur épreuves si leur nombre, au jour de la clôture des inscriptions, est inférieur au nombre de places mises au concours. Si le nombre est supérieur, seules sont dispensées éventuellement les candidates titulaires du Baccalauréat de l'Enseignement secondaire 1re partie, ou du Brevet Supérieur de l'Enseignement primaire.

Les candidates doivent avoir au moins 18 ans au 1er juillet de l'année du concours. Aucune dispense n'est accordée.

Les épreuves du concours sont du niveau du brevet élémentaire. Elles sont uniquement écrites et comprennent :

— Une composition française ;
— Une dictée complétée par une explication de mots ;
— Une composition sur l'histoire naturelle.

Les candidates reçues sont affectées aux écoles dans l'ordre des concours et de leurs préférences, les élèves résidant dans la région où elles composent ayant toutefois une priorité, quel que soit leur rang, pour l'école de cette région.

A la fin de la première année d'études, les élèves subissent un examen de passage portant sur le programme du premier cycle d'enseignement (études d'infirmières).

Les examens de passage ont lieu en juillet. Les élèves refusées à l'un quelconque des examens de passage, ou empêchées de s'y présenter par défaut de scolarité, peuvent, après un stage supplémentaire effectué pendant les vacances, se présenter à la deuxième session des examens de passage, en octobre. En cas d'échec, elles devront refaire entièrement l'année et acquitter l'intégralité des frais d'études.

Pour tous renseignements concernant les conditions d'inscription et le programme du concours, s'adresser à M. le Directeur régional de la Santé et de l'Assistance du lieu de résidence (pour Paris, 3, avenue Victoria (IVe)).

allemandes sans examen final (Hebammen-Prüfung) : dispense de la première et de la deuxième années de scolarité française, avec obligation de passer le deuxième examen de fin d'année. — Dix-huit mois d'études allemandes avec examen final (Hebammen-Prüfung) : dispense de la première et de la deuxième années de scolarité française avec obligation de passer le deuxième examen de fin d'année (*circulaire du 7 janvier* 1946).

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Le diplôme de Docteur (mention Médecine) de l'Université de Paris est délivré *exclusivement aux étudiants étrangers* qui ont obtenu l'autorisation de faire leurs études et de subir leurs examens à la Faculté de Médecine de Paris sans être pourvus du Baccalauréat français, à la faveur d'une équivalence du Baccalauréat. Il ne confère pas le droit d'exercer la médecine en France.

Les étudiants étrangers sont soumis aux mêmes règles de scolarité que les aspirants au diplôme d'État. Les uns et les autres reçoivent les mêmes enseignements, et sont examinés par les mêmes professeurs, sur les mêmes matières.

Les droits à acquitter sont fixés ainsi qu'il suit :

— Pour chacune des cinq premières années :

Droit d'inscription	10 NF
Bibliothèque	6 –
Travaux pratiques	24 –
Examen	5 –
	45 NF

— Pour la 6e année :

Droit d'inscription	10 NF
Bibliothèque	6 –
3 Examens de cliniques	15 –
Thèse	5 –
TOTAL	36 NF

A ces droits s'ajoutent pour chaque année les frais suivants :

Mutuelle	10 NF
Contrôle médical	3 –
	13 NF

Les *étudiants étrangers* qui désirent s'inscrire en vue d'obtenir ce diplôme et les *médecins étrangers*, pourvus d'un diplôme étranger, qui postulent le grade de docteur de l'Université de Paris, trouveront la réglementation les concernant à la page 91.

Transformation du diplôme universitaire en diplôme d'État. — Loi du 26 juillet 1935. Les médecins et les étudiants en médecine de nationalité étrangère, admis à postuler le Doctorat Universitaire mention Médecine, pourront, en cas de naturalisation ultérieure et après avis du Comité consultatif de l'enseignement supérieur public (Commission de la Médecine et de la Pharmacie), être autorisés à postuler, avec *dispense de scolarité*, le diplôme d'État de Docteur en Médecine, à la condition de justifier du Baccalauréat français de l'Enseignement secondaire ou du diplôme d'État français de Docteur ès Sciences, de Docteur ès Lettres, ou de Docteur en Droit, ou du

titre d'Agrégé de l'Enseignement secondaire français (hommes, femmes), et du Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques. Il n'est accordé aucune dispense d'examen. La dispense de scolarité est de trois années. Elle peut être de quatre années pour ceux qui auront accompli en France le cycle complet des études en vue du Doctorat universitaire.

Facilités accordées aux étudiants ayant acquis la nationalité française depuis l'obtention du diplôme, titre ou certificat de leur pays d'origine admis en équivalence du Baccalauréat français en vue des études médicales, pharmaceutiques ou de chirurgie dentaire. — (Décret du 14 janvier 1930). — Les étudiants d'origine étrangère, bien qu'ayant acquis la nationalité française depuis l'obtention du diplôme, titre ou certificat de leur pays d'origine admis en équivalence du Baccalauréat français, peuvent obtenir cette équivalence.

Lorsqu'ils présenteront le diplôme de Bachelier de l'Enseignement secondaire ou l'un des autres titres initiaux requis par le règlement pour l'inscription au diplôme d'État de Docteur en Médecine, de Pharmacien ou de Chirurgien-dentiste, ces étudiants, admis antérieurement à suivre les études en vue des titres universitaires, pourront obtenir des dispenses de scolarité qui leur permettront de poursuivre leurs études en vue du diplôme d'État. Pour le diplôme d'État de Docteur en Médecine, le P. C. B. est également requis.

MAITRISE ÈS SCIENCES MÉDICALES

Un titre de Maître ès Sciences Médicales, réservé aux Docteurs en Médecine de nationalité étrangère, a été créé par décret en date du 5 août 1954.

Ce titre est attribué par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition du jury.

Les candidats doivent avoir accompli, après l'obtention du Doctorat en Médecine français ou étranger, un stage de cinq ans dans les services de clinique ou les laboratoires des Facultés de France métropolitaine et d'Algérie.

Ce stage doit comporter un minimum de séjour de trois ans dans une même Faculté.

Les stages visés ci-dessus sont réduits respectivement à trois ans et à deux ans pour les candidats titulaires du diplôme français d'État de Docteur en Médecine.

Les candidats doivent avoir été déclarés admissibles au concours d'Agrégation de Médecine et de Pharmacie ou justifier de la possession d'un Certificat d'Études Spéciales figurant dans une liste établie par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de la section permanente du Conseil de l'Enseignement supérieur.

Les candidats doivent être proposés au scrutin secret par le Conseil de la Faculté auprès de laquelle ils ont effectué le séjour visé au 2e alinéa de l'article 2 du présent décret. Le Doyen de cette Faculté désigne un professeur qui est chargé d'établir un rapport écrit sur cette candidature.

La section permanente du Conseil de l'Enseignement supérieur désigne un jury de 7 membres chargé d'examiner les titres des candidats d'après les dossiers qui lui sont soumis.

A l'exception du président, les membres du jury peuvent être choisis en dehors du Conseil de l'Enseignement supérieur.

Toutes les décisions doivent être prises en présence de 5 membres au moins.

Les dossiers de candidature doivent obligatoirement comprendre :

a) Un relevé des études faites pour obtenir le Doctorat en Médecine, soit en France, soit à l'étranger ;

b) L'appréciation du Doyen de la Faculté qui a décerné le diplôme de Docteur en Médecine ;

c) La copie du rapport prévu à l'article 4 ;

d) Tous documents officiels permettant d'apprécier les titres et mérites personnels du candidat ;

e) Une liste de travaux, d'ouvrages et d'articles publiés par lui.

Le jury prévu à l'article 5 du présent décret peut demander communication de toutes autres pièces qui lui paraîtraient nécessaires.

La liste des Certificats d'Études spéciales de Médecine prévue à l'article 3 du décret du 5 août 1954 est fixée comme suit :

Certificat d'Études spéciales de Cardiologie.
— — de Dermato-Vénéréologie.
— — de Gynécologie médicale.
— — de Neuro-Psychiatrie.
— — d'Obstétrique.
— — d'Oto-Rhino-Laryngologie.
— — d'Ophtalmologie.
— — de Pédiatrie et Puériculture.
— — de Pneumo-phtisiologie.
— — de Stomatologie.

Pour les disciplines auxquelles ne correspond pas un Certificat d'Études spéciales, les intéressés doivent faire l'objet d'une proposition motivée de leur chef de service.

CERTIFICATS D'ÉTUDES SPÉCIALES

Les étudiants en médecine doivent, pour pouvoir s'inscrire en vue des certificats d'Études spéciales de Médecine, justifier de 6 inscriptions annuelles validées. Ces dispositions sont applicables aux internes et externes des hôpitaux.

Les étrangers, diplômés d'une Faculté de Médecine étrangère, peuvent s'inscrire en vue d'un Certificat d'Études spéciales.

LISTE DES CERTIFICATS D'ÉTUDES SPÉCIALES

dont l'enseignement est organisé
par la Faculté de Médecine de Paris

Certificat d'Études spéciales de Médecine aéronautique.
— — d'Anatomie pathologique.
— — d'Anesthésiologie.
— — de Bactériologie médicale et technique.
— — de Biochimie médicale et technique.
— — de Biologie appliquée à l'éducation physique et aux sports.
— — de Cardiologie.
— — de Dermato-Vénéréologie.
— — d'Électro-Radiologie.
— — de Gynécologie médicale et d'Obstétrique.
— — d'Hématologie.
— — d'Hématologie supérieure.
— — d'Hygiène et d'Action sanitaire et sociale.
— — des maladies de l'appareil digestif.
— — de Médecine légale.
— — de Médecine du travail.
— — de Neuro-Psychiatrie.
— — d'Ophtalmologie.
— — d'Oto-Rhino-Laryngologie.
— — de Parasitologie.
— — de Pédiatrie et Puériculture.
— — de Pneumo-Phtisiologie.
— — de Rhumatologie.
— — de Sérologie.
— — de Stomatologie.

ÉQUIVALENCE DES CERTIFICATS D'ÉTUDES SPÉCIALES DE CARDIOLOGIE, DE DERMATO-VÉNÉRÉOLOGIE, DE GYNÉCOLOGIE MÉDICALE, DES MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF, D'OBSTÉTRIQUE, D'OPHTALMOLOGIE, D'OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE, DE PÉDIATRIE ET PUÉRICULTURE, DE PNEUMO-PHTISIOLOGIE, DE NEURO-PSYCHIATRIE ET DE RHUMATOLOGIE.

L'équivalence des Certificats d'Études spéciales cités ci-dessus peut être accordée par décision individuelle du Ministre de l'Éducation Nationale aux internes des hôpitaux des villes de Faculté, nommés au concours, ayant accompli intégralement leur internat et ayant exercé

leurs fonctions dans un service spécialisé pendant le temps fixé en ce qui les concerne par le règlement de chaque certificat. La décision du Ministre de l'Éducation Nationale prévue est prise sur proposition du jury chargé d'examiner les épreuves écrites de chaque certificat, en considération des titres universitaires, hospitaliers et scientifiques des intéressés.

L'équivalence est accordée de plein droit aux anciens internes des hôpitaux des villes de Faculté nommés au concours, qui ont été admis au concours du clinicat et qui ont exercé les fonctions de chef de clinique pendant au moins un an. Cette équivalence est valable pour la spécialité dans laquelle ils ont subi les épreuves du concours.

Arrêtés { du 6 mai 1955 (*J. O.* du 15 mai 1955) ; du 29 mars 1957 (*J. O.* du 13 avril 1957). ; du 31 déc. 1958 (*J. O.* du 20 janv. 1959). ; du 19 nov. 1959 (*J. O.* du 6 déc. 1959).

Autres diplômes

Attestation d'Études d'Aide anesthésiste.

Attestation d'Études complémentaires de Pédiatrie et de Puériculture.

Attestation d'Études d'Orthophonie.

Certificat de Capacité d'Aide orthoptiste.

Diplôme de Médecine tropicale.

Diplôme de Nutrition appliquée.

3° ENSEIGNEMENT

L'enseignement de la Faculté de Médecine comprend des cours théoriques, des conférences et des travaux pratiques organisés dans les cliniques et cliniques annexes ainsi que dans les laboratoires de la Faculté, les laboratoires de Cliniques et les laboratoires de Recherches.

Des cours complémentaires et des cours de perfectionnement destinés aux étudiants ayant terminé leur scolarité et aux docteurs français et étrangers désireux de se mettre au courant des progrès scientifiques, ont lieu également dans les laboratoires de la Faculté et dans les cliniques.

Il existe en outre un enseignement libre ouvert à tous les étudiants et auquel les médecins, chirurgiens et spécialistes sont appelés à prendre part.

PERSONNEL ENSEIGNANT
(Enseignements théoriques et cliniques)

I. — PROFESSEURS

Anatomie : M. A. DELMAS.
Anatomie pathologique : M. J. DELARUE.
Anesthésiologie : M. J. BAUMANN.
Biochimie médicale : M. M.-F. JAYLE. Professeur à titre personnel : M. G. SCHAPIRA.
Biologie appliquée à l'Éducation physique et aux Sports : M. P. CHAILLEY-BERT.
Biologie médicale : M. R. FAUVERT. Professeur à titre personnel : M. F. BOURLIÈRE.
Cancérologie médicale et sociale : M. J. BERNARD.
Clinique carcinologique chirurgicale (Necker) : M. H. REDON.
Clinique cardiologique (Broussais) : M. M. MOUQUIN.
Cliniques chirurgicales :

Beaujon : M. A. SICARD.
Cochin : LÉGER L.
Hôtel-Dieu : M. J. PATEL.
La Pitié : CORDIER G.
Saint-Antoine : M. J. GOSSET.
Salpêtrière : M. N...
Tenon : J.-L. LORTAT-JACOB.

Clinique de chirurgie infantile et orthopédique (Enfants-Malades) : M. M. FÈVRE.
Clinique chirurgicale orthopédique et réparatrice (Cochin) : M. R. MERLE D'AUBIGNÉ.
Clinique de chirurgie cardio-vasculaire (Broussais) : M. F. DE GAUDART-D'ALLAINES.
Clinique de chirurgie pleuro-pulmonaire (Laënnec) : M. J. MATHEY.
Clinique endocrinologique (Pitié) : M. J. DECOURT.
Clinique de génétique médicale (Enfants-Malades) : M. M. LAMY.
Clinique gynécologique (Broca) : M. P. FUNCK-BRENTANO.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques (Saint-Louis) : M. R. DEGOS.
Clinique des maladies des enfants (Enfants-Malades) : M. J. CATHALA.
Clinique des maladies infectieuses (Claude-Bernard) : M. P. MOLLARET.
Clinique des maladies mentales et de l'encéphale (Sainte-Anne) : M. J. DELAY.
Clinique des maladies métaboliques (Necker) : M. J. HAMBURGER.
Clinique des maladies du sang (Broussais) : M. G. MARCHAL.
Clinique des maladies du système nerveux (Salpêtrière) : M. P. CASTAIGNE.
Cliniques médicales :

Boucicaut : M. J. LENÈGRE.
Broussais : M. P. SOULIÉ.
Cochin : M. G. BROUET.
Cochin : M. L. JUSTIN-BESANÇON.
Hôtel-Dieu : M. M. BARIÉTY.
Pitié : M. G. DREYFUS.
Saint-Antoine : M. R. KOURILSKY.

Clinique médicale d'hydrologie thérapeutique et climatologie (Bichat) : M. CH. DEBRAY.
Clinique médicale propédeutique (Broussais) : M. L. DE GENNES.
Clinique médico-sociale du diabète sucré et des maladies de la nutrition (Hôtel-Dieu) : M. M. DEROT.
Clinique de neuro-chirurgie (Pitié) : M. M. DAVID.
Clinique neurologique (Salpêtrière) : M. R. GARCIN.
Cliniques obstétricales :

Baudelocque : M. M. LACOMME.
Foch (Suresnes) : M. MERGER.

Clinique obstétricale et gynécologique (Port-Royal) : M. J. VARANGOT.
Clinique ophtalmologique (Hôtel-Dieu) : M. G. RENARD.
Clinique oto-rhino-laryngologique (Lariboisière) : M. M. AUBRY.
Clinique de pédiatrie et puériculture (Saint-Vincent-de-Paul) : M. M. LELONG.

Clinique de pédiatrie sociale (Enfants-Malades) : M. J. MARIE.
Clinique de pneumo-phtisiologie (Laënnec) : M. E. BERNARD.
Clinique psychiatrique infantile (Salpêtrière) : M. L. MICHAUX.
Clinique de rhumatologie médicale et sociale (Cochin) : M. F. COSTE.
Clinique stomatologique (Pitié) : M. M. DECHAUME.
Clinique thérapeutique chirurgicale (Vaugirard) : M. ROUX.
Clinique thérapeutique médicale (Saint-Antoine) : M. A. LEMAIRE.
Clinique urologique (Necker) : M. R. COUVELAIRE.
Embryologie : M. A. GIROUD. Professeur à titre personnel : M. H. TUCHMANN.
Histoire de la médecine et de la chirurgie (Lariboisière) : M. DE SÈZE.
Histologie : M. J. VERNE.
Hygiène et clinique de la première enfance (Trousseau) : M. R. TURPIN.
Hygiène et médecine préventive : M. P. JOANNON. Professeur à titre personnel : M. M. DEPARIS.
Médecine du travail : M. H. DESOILLE.
Médecine légale : M. R. PIÉDELIÈVRE.
Microbiologie (Bactériologie et Virologie) : M. R. FASQUELLE.
Parasitologie : M. H. GALLIARD. Professeur à titre personnel : M. L. C. BRUMPT.
Pathologie chirurgicale : M. J. HUGUIER. Professeur à titre personnel : M. G. LAURENCE.
Pathologie exotique : M. G. LAVIER.
Pathologie expérimentale et comparée : M. F. P. MERKLEN.
Pathologie médicale : M. P. MILLIEZ.
Pathologie respiratoire : M. J. TURIAF.
Pathologie et thérapeutique générales : M. G. BOUDIN.
Pharmacologie : M. J. CHEYMOL. — Professeur à titre personnel : Mlle J. LEVY.
Physiologie : M. L. BINET. Professeur à titre personnel : M. D. BARGETON et M. J. PARROT.
Physiologie et pathologie obstétricales : M. F. LEPAGE.
Physique médicale : M. A. DOGNON. Professeur à titre personnel : M. A. DJOURNO.
Radiologie médicale : M. H. DESGREZ.
Technique chirurgicale et chirurgie expérimentale : M. Cl. OLIVIER.
Thérapeutique : M. CONTE.

II. — Professeurs sans chaire, professeurs agrégés et maîtres de conférences agrégés

Anatomie : MM. C. CABROL, C. COUINAUD, G. OLIVIER.
Anatomie pathologique : Mlle P. GAUTHIER-VILLARS (pr. s. ch.), MM. F. BUSSER, Ch. GOUYGOU, L. ORCEL, J. PAILLAS.
Anesthésiologie : M. G. VOURC'H.

Bactériologie : MM. P. BARBIER, D. CHRISTOL, L. LE MINOR, P. TOURNIER.
Biochimie médicale : MM. P. DESGREZ (pr. s. ch.), J. POLONOSKI, E. BAULIEU, P. CARTIER, J.-Cl. DREYFUS.
Biologie appliquée à l'éducation physique et aux sports : M. F. PLAS.
Carcinologie : MM. P. DENOIX, G. MATHE.
Dermato-Syphiligraphie : M. B. DUPERRAT.
Électro-Radiologie : M. G. LEDOUX-LEBARD.
Hématologie : MM. G. BILSKI-PASQUIER, J. DAUSSET.
Histologie: MM. R. COUJARD (pr. s. ch.), M. MAROIS, J. RACADOT.
Hydrologie : M. A. CORNET.
Hygiène : MM. J. BOYER (pr. s. ch.), Mme L. CORRE-HURST.
Maladies infectieuses : MM. R. BASTIN, V. DUPONT.
Médecine légale : MM. L. DEROBERT (pr. s. ch.), A. HADENGUE, E. FOURNIER, M. GUENIOT.
Médecine du travail : M. C. ALBAHARY.
Neurologie : M. F. LHERMITTE.
Obstétrique : MM. A. GRANJON, E. HERVET, G. LE LORIER, P. MORIN, R. MUSSET, M. ROBEY, J. THOYER-ROZAT.
Ophtalmologie : MM. P. BRÉGEAT, H. SARAUX.
Orthopédie : MM. R. JUDET, J. RAMADIER.
Oto-Rhino-Laryngologie : M. J. DEBAIN.
Parasitologie : M. A. CHABAUD.
Pathologie chirurgicale : MM. J. BARCAT, J.-P. BINET, J. CAUCHOIX, C.-L. CHATELIN, Ch. DUBOST, Cl. DUBOST, J. FAUREL, F. FLABEAU, A. GERMAIN, J. LOYGUE, MERCADIER, J. PERROTIN, H. ROBERT, G. THOMERET.
Pathologie exotique : M. J. SCHNEIDER.
Pathologie expérimentale : MM. J. CROSNIER, L. HARTMANN, J. LŒPER, J. MAURICE, G. RICHET.
Pathologie médicale : MM. M. AUSSANNAIRE, H. BOUR, J. BOUVIER, Y. BOUVRAIN, H. BRICAIRE, H. BRISSAUD, H. BROCARD, A. BUGE, J. CATINAT, F. CONTAMIN, C. COURY, J. FREZAL, E. HOUSSET, Cl. LAROCHE, R. LESOBRE, C. MACREZ, J. NICK, H. PEQUIGNOT (pr. sans chaire), P. ROYER, R. WOLFROMM.
Pédiatrie-Puériculture : MM. R. JOSEPH, R. MANDE, P. MOZZICONACCI, C. POLONOVSKI, A. ROSSIER.
Pharmacologie : MM. J. BOISSIER, P. LECHAT.
Physiologie : M. P. DEJOURS, M. GIRARD.
Physique médicale : MM. L. GOUGEROT (m. conf., pr. s. ch.), M. C. KELLERSHOHN, M. GREMY.
Pneumo-phtisiologie : M. B. KREIS.
Psychiatrie : M. P. PICHOT.
Psychiatrie infantile : M. D. DUCHÉ.

Rhumatologie : M. F. DELBARRE.
Stomatologie : M. P. CERNÉA, Mme A. CHAPUT (m. c. agr.), M. M. GRELLET.
Thérapeutique : MM. P. CHASSAGNE, M. LAMOTTE.
Urologie : M. L. QUENU.

III. — PROFESSEURS SANS CHAIRE ET AGRÉGÉS CHARGÉS DE COURS DE CLINIQUE ANNEXE A TITRE PERMANENT

Anatomie : M. DEBEYRE.
Clinique chirurgicale : MM. P. ABOULKER, A. AMELINE (pr. sans chaire), P. PADOVANI, F. POILLEUX, J.-M. VERNE.
Clinique médicale : MM. A. DOMART, M. PERRAULT, P. RAMBERT, S. THIEFFRY.
Clinique obstétricale : MM. J. GRASSET, M. MAYER.
Clinique ophtalmologique : MM. P. DESVIGNES, G. OFFRET.
Clinique oto-rhino-laryngologique : M. R. MADURO.
Clinique pédiatrique et puériculture : M. R. LAPLANE.
Clinique psychiatrique : M. H. BARUK.
Clinique urologique : M. R. KUSS.
Médecine légale : M. GAULTIER.

IV. — PROFESSEURS DÉTACHÉS DANS LES UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES

Bactériologie : M. P. HAUDUROY (pr. s. ch.).
Pathologie chirurgicale : M. J. RUDLER (pr. s. ch.).

V. — CHARGÉS DE COURS D'HYGIÈNE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

M. E. BOLTANSKI, M. C. LAUNAY.

STAGES HOSPITALIERS

2e année

ANTOINE-CHANTIN. Médecine : Pr agr. DOMART.
BEAUJON. Médecine : Pr MILLIEZ, Dr MAHOUDEAU, Dr AZERAD (Nutrition Endocrino.), Dr Mme BERTRAND-FONTAINE. Chirurgie : Pr SICARD, Pr BAUMANN (Chir. thor.), Dr Sylvain BLONDIN (Chirurg. thyroïd.), Dr HUGUIER.
BICÊTRE. Médecine : Pr DEPARIS, Dr TANRET, Dr LEREBOULLET. Chirurgie : Dr RAYMOND BERNARD.
BICHAT. Médecine : Dr KLOTZ, Dr LAMBLING. Chirurgie : Pr agr. ROUX, Dr HEPP.

BOUCICAUT. Médecine : Pr LENÈGRE. Chirurgie : Dr MEILLÈRE.

BRETONNEAU. Chirurgie : Pr agr. LAURENCE (Chir. inf.).

BROCA. Chirurgie : Pr FUNCK-BRENTANO (Gynéco.).

BROUSSAIS. Médecine : Pr DE GENNES, Pr SOULIÉ. Chirurgie : Pr DE GAUDART D'ALLAINES, Dr BANZET.

COCHIN. Médecine : Pr J. BESANÇON. Chirurgie : Pr MERLE D'AUBIGNÉ (Chir. orth.).

CORENTIN-CELTON (Petits-Ménages). Médecine : Dr ANTONELLI. Chirurgie : Pr agr. POILLEUX.

CRÉTEIL. Chirurgie : Pr agr. GERMAIN.

FOCH (Suresnes). Médecine : Dr MORIN (Méd. gén.). Chirurgie : Pr agr. PADOVANI.

HOTEL-DIEU. Médecine : Pr BARIÉTY, Pr DEROT, Pr agr. BOUR, Dr BOUSSER, Dr GUY ALBOT. Chirurgie : Pr PATEL.

HOSPICE D'IVRY. Médecine : Dr VIGNALOU. Chirurgie : Dr MOREL-FATIO.

INSTITUT GUSTAVE-ROUSSY. Chirurgie : Pr REDON.

LAËNNEC. Médecine : Dr BENOIST FERNAND, Dr ALBEAUX-FERNET (Endocrino.), Dr BOLTANSKI (Gastro-entéro.). Chirurgie : Pr MATHEY (Chir. thor.), Dr CHAMPEAU.

LARIBOISIÈRE. Médecine : Pr DE SÈZE (Neuro-rhum.), Pr agr. PERRAULT (Endocrino.), Pr agr. BOUVRAIN, Dr TRICOT, Dr WORMS, Dr SCHWOB (Neuro-rhum.), Dr CACHIN. Chirurgie : Pr LÉGER, Dr CALVET, Dr HOUDART.

HOPITAL FERNAND-WIDAL. Médecine : Pr agr. GAULTIER, Dr MATHIVAT. Chirurgie : Pr agr. J.-M. VERNE.

MARMOTTAN. Chirurgie : Dr BILLET.

NECKER-ENFANTS-MALADES. Médecine : Pr HAMBURGER, Pr agr. CATINAT, Dr ABEL LAFITTE, Dr JACQUELIN. Chirurgie : Pr FÈVRE (Chir. inf.), Pr agr. REDON.

HOSPICE PAUL-BROUSSE (Villejuif). Chirurgie : Dr MONSAINGEON.

PITIÉ. Médecine : Pr GILBERT-DREYFUS, Pr DECOURT (Endocrino), Pr agr. RAMBERT, Dr UHRY, Dr SIGUIER, Dr LAVANI. Chirurgie : Pr CORDIER, Dr WELTI.

RAYMOND-POINCARÉ (Garches). Médecine : Dr CLAISSE, Dr GROSSIORD. Chirurgie : Pr agr. JUDET (Tuberculose ostéo-articulaire).

HOPITAL ROTSCHILD. Médecine : Pr agr. WOLFROMM. Chirurgie : Dr LE BRIGAND, Dr NARDI.

SAINT-ANTOINE. Médecine : Pr LEMAIRE, KOURILSKY, Pr agr. BOUDIN, Dr CELICE, Dr POUMAILLOUX. Chirurgie : Pr GOSSET, Dr LEIBOVICI.

SAINT-LOUIS. Médecine : Dr SALLET, Dr MOUSSOIR. Chirurgie : Pr agr. CAUCHOIX, Pr agr. DEBEYRE, Dr LANCE, Dr GUENIN.

HOPITAL DE SAINT-DENIS. Médecine : Pr agr. ALBAHARY. Chirurgie : Dr B. DUHAMEL.

SALPÊTRIÈRE. Médecine : Dr PERON (Neuro-intoxic.). Chirurgie : Dr LE BEAU (Neuro-ch.).

TENON. Médecine : Pr agr. CONTE, Dr HILLEMAND (Tube dig.), Dr ROUQUES (Mal. nerv.), Dr LIÈVRE (Méd. génér.), Dr FACQUET (Cardio.), Dr WELTI, Dr DUPUY. Chirurgie : Pr agr. LORTAT-JACOB, Pr agr. Cl. OLIVIER.

TROUSSEAU. Chirurgie : Dr CHIGOT (Chir. inf.).

3e *année*

MÉDECINE INFANTILE

BRETONNEAU. Dr J. WEILL, Dr KAPLAN.

ENFANTS-MALADES. Pr CATHALA, Pr LAMY (Génétique), Pr agr. JOSEPH.

HEROLD. Pr agr. ROSSIER, Dr MALLET, Dr CLÉMENT LAUNEY.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL. Pr LELONG.

SAINT-LOUIS. Pr JEAN BERNARD.

SALPÊTRIÈRE. Pr LÉON MICHAUX, Dr FOUQUET (Phtisio. infantile) (1).

TROUSSEAU. Pr TURPIN, Pr agr. LAPLANE, Dr SERINGE.

BICÊTRE. Pr agr. MOZZICONACCI, Pr agr. AUSSANAIRE.

PNEUMO-PHTISIOLOGIE

LAËNNEC. Pr ÉTIENNE BERNARD, avec la collaboration du Dr EVEN.

SAINT-ANTOINE. Pr KOURILSKY.

BEAUJON. Dr BENDA.

HOTEL-DIEU. Pr BARIÉTY.

(1) Les étudiants qui accompliront le stage de médecine infantile dans le service du Dr FOUQUET ne seront pas dispensés du stage de phtisiologie.

BICHAT. Pr TURIAF.

BOUCICAUT. Dr ANDRÉ MEYER.

COCHIN. Pr BROUET.

TENON. Dr BROCARD.

FOCH (Suresnes). Dr ISRAEL.

PAUL-BROUSSE (Villejuif). Pr DELARUE.

STAGE DE SPÉCIALITÉ

Rhumatologie *(Cochin)* : Pr COSTE.

Cardiologie *(Broussais)* : Pr MOUQUIN.

Hématologie *(Broussais)* : Pr MARCHAL.

Hydro-climatologie *(Bichat)* : Pr CH. DEBRAY.

CLINIQUES D'ACCOUCHEMENTS ET DE SPÉCIALITÉS

4e *année*

Neurologie *(Salpêtrière)* : Pr CASTAIGNE, Pr GARCIN.

Dermatologie *(Saint-Louis)* : Pr DEGOS, avec la collaboration de MM. les Dermatologues des Hôpitaux.

Maladies infectieuses *(Claude-Bernard)* : Pr MOLLARET.

ACCOUCHEMENTS

(Service à désigner en tenant compte de la série de stage)

Pr VARANGOT *(Port-Royal)*. Pr LACOMME *(Baudelocque)*. Pr MERGER *(Foch, Suresnes)*. Pr agr. GRASSET *(Pitié)*. Pr agr. MAYER *(Saint-Antoine)*. Pr agr. LEPAGE *(Saint-Vincent-de-Paul)*. Pr agr. ROBEY *(Bichat)*. Pr agr. MORIN *(Bretonneau)*. Dr JAMAIN *(Tenon)*. Dr SUZOR *(Boucicaut)*.

5e *année*

Psychiatrie *(Sainte-Anne)* : Pr DELAY.

Urologie *(Cochin)* : Pr COUVELAIRE, avec la collaboration de MM. les Urologues des Hôpitaux de Paris.

Ophtalmologie *(Hôtel-Dieu)* : Pr RENARD.

Oto-rhino-laryngologie *(Lariboisière)* : Pr AUBRY, avec la collaboration de MM. les Oto-Rhino-Laryngologistes des Hôpitaux de Paris.

COURS COMPLÉMENTAIRES

COURS DE PERFECTIONNEMENT
COURS DE VACANCES

Tous les ans une série de cours de perfectionnement a lieu à la Faculté de Médecine. Ces cours portent sur des sujets variés et souvent d'actualité. Le programme peut être consulté au Secrétariat de la Faculté de Médecine ; au Bureau des Renseignements de la Faculté de Médecine A. D. R. M. *(Siège de l'Association pour le développement des relations médicales) ;* SALLE HENRI-HARTMANN *à la Faculté ; ou au Bureau des Renseignements universitaires de l'Université de Paris à la Sorbonne.*

4° INSTITUTS DE LA FACULTÉ

INSTITUT D'ANESTHÉSIOLOGIE

Centre d'Enseignement et de Recherches
Directeur : M. le Pr J. BAUMANN

Institut d'Anesthésiologie, fondé par l'arrêté du 28 juillet 1953 dans le but de constituer un centre d'enseignement et de recherches anesthésiques.

INSTITUT DE DIÉTÉTIQUE

Directeur : M. le Pr J. HAMBURGER

Par arrêté ministériel du 14 mai 1958 a été créé un Institut de Diététique rattaché à la Faculté de Médecine, destiné à être un centre d'enseignement, d'information, d'enquêtes et de recherches concernant la diététique.

(Pour tous renseignements, s'adresser à la Faculté de Médecine.)

INSTITUT DE DOCUMENTATION OPHTALMOLOGIQUE

Un Centre de Documentation ophtalmologique comprenant un grand nombre de volumes et de traités anciens et modernes, et surtout des collections de la plupart des périodiques ophtalmologiques mondiaux, a été créé à la Faculté de Médecine de Paris.

Ce centre est administré par un Comité composé de :

M. le Doyen de la Faculté de Médecine, le Professeur de Clinique ophtalmologique à la Faculté, et M. le Secrétaire général de la Société française d'ophtalmologie.

Une bibliothécaire en assurera la direction effective.

Des travaux sont en cours pour l'aménagement des locaux et dès que ceux-ci seront terminés les étudiants et chercheurs auront accès au Centre situé à l'ancienne Faculté de Médecine. Les intéressés seront prévenus par voie d'affiche de l'ouverture du centre.

INSTITUT D'HISTOCHIMIE MÉDICALE

Directeur : M. le Pr J. VERNE

Par arrêté ministériel du 30 janvier 1960 a été créé un Institut d'histochimie médicale rattaché à la Faculté de Médecine, où seront réalisés des recherches et un enseignement se rapportant aux problèmes essentiels de l'histochimie.

(Pour tous renseignements, s'adresser à la Faculté de Médecine.)

INSTITUT D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE ET DE MÉDECINE DU TRAVAIL

15, rue de l'École-de-Médecine

Directeur : M. le Pr DESOILLE

Cet Institut a pour objet la formation de médecins hygiénistes du travail.

L'enseignement comprend : 1° Un cours de Médecine du Travail professé par M. DESOILLE et M. le professeur ALBAHARY, assistés de spécialistes et complété par un stage clinique ; 2° Un cours d'Hygiène et de Toxicologie industrielles professé par le Pr René FABRE, Doyen honoraire de la Faculté de Pharmacie; 3° Un cours de Physiologie du Travail sous la direction du Pr L. BINET, Doyen de la Faculté de Médecine et du Pr SOULA ; 4° Un cours d'Orientation et Sélection professionnelles, sous la direction du Pr PIÉRON, du Collège de France. Il est complété par des travaux pratiques et des visites et stages d'usine.

Ces cours ont lieu *le jeudi et le samedi*, de novembre à juin. Ils sont donnés à l'École Pratique, 15, rue de l'École-de-Médecine.

L'Institut délivre, après examens, un Certificat d'Études Spéciales de Médecine du Travail.

INSTITUT DE MÉDECINE LÉGALE

2, place Mazas

Directeur : M. le Pr R. PIÉDELIÈVRE

L'enseignement donné par l'*Institut de Médecine légale* est destiné aux docteurs en médecine français et étrangers et aux étudiants ayant terminé leur scolarité postulant le Certificat d'Études Spéciales de Médecine Légale, qui permet l'inscription sur la liste des experts sans attendre les cinq ans d'exercice de la profession médicale obligatoires pour les autres docteurs en médecine.

Cet enseignement est réparti pendant toute la durée de l'année scolaire et comprend des cours, conférences, enseignement clinique et travaux pratiques.

L'Institut délivre, après examen, un Certificat d'Études spéciales de Médecine légale.

INSTITUT DE MÉDECINE TROPICALE

21, rue de l'École-de-Médecine

Directeur : M. le Doyen de la F. M. P.

Secrétaire général : M. le Pr G. LAVIER

L'Institut de Médecine tropicale a été fondé en 1902 pour donner aux médecins français et étrangers un enseignement théorique et pratique des maladies tropicales.

La session d'études commence au début d'octobre et se termine à la fin de décembre.

Diplôme. — A la fin des cours de la session, les étudiants subissent un examen en vue du diplôme de : « Médecin tropical de l'Université de Paris. » Les examens ont lieu à la fin de décembre. Tout candidat qui les subit avec succès reçoit le diplôme de *Médecin tropical de l'Université de Paris.*

Pour renseignements plus détaillés et pour les droits d'inscription, s'adresser au Pr G. LAVIER, Secrétaire général de l'Institut de Médecine tropicale.

INSTITUT DE PARASITOLOGIE

21, rue de l'École-de-Médecine

Directeur : M. le Pr H. GALLIARD

Le laboratoire dépendant de la chaire de Parasitologie de la Faculté de Médecine de Paris a été transformé en Institut de Parasitologie (arrêté du 17 juillet 1935). A cet Institut est rattachée la Station de Parasitologie expérimentale du domaine universitaire de Richelieu (Indre-et-Loire).

Le but de cet Institut est triple : 1° Dispenser l'enseignement de scolarité aux étudiants en médecine de 3e année ; 2° Effectuer des recherches de parasitologie humaine et comparée, pour améliorer la connaissance de l'étiologie, la prophylaxie et le traitement des maladies parasitaires humaines ; 3° Donner un enseignement supérieur de la parasitologie. Cet enseignement est réalisé par les cours complémentaires afférents aux diplômes suivants :

Malariologie, Médecine tropicale, Hématologie, Coprologie ; cours de Mycologie théorique et clinique ; cours en liaison avec l'enseignement de l'Institut d'Hygiène (Pr JOANNON) et l'Institut de Médecine vétérinaire exotique (Pr N...).

Inscriptions. — Les laboratoires, cours, conférences, exercices pratiques de l'Institut de Parasitologie sont ouverts, en principe, aux docteurs en Médecine français ou étrangers, aux étudiants en médecine ayant terminé leur scolarité et aux internes des hôpitaux. Toutefois, le Directeur pourra admettre toute personne qu'il jugera apte à suivre l'enseignement et à prendre part aux recherches.

INSTITUT DE PHARMACOLOGIE

Directeur : M. le Pr J. CHEYMOL

Par arrêté ministériel du 11 avril 1960 a été créé un Institut de Pharmacologie rattaché à la Faculté de Médecine de Paris.

Le but de cet Institut est de constituer : 1° un centre d'enseignement ; 2° un centre de formation de chercheurs spécialisés ; 3° un centre de recherches et d'études scientifiques relatives aux problèmes pharmacologiques, théoriques et appliqués.

INSTITUT DE PROGENÈSE

Directeur : M. le Pr R. TURPIN

La Progenèse est une science. Elle a pour objet l'étude des facteurs préconceptionnels du développement. L'Institut de Progenèse est dirigé par le Professeur d'Hygiène et de Clinique de la Première Enfance de la Faculté de Médecine de Paris. L'activité de cet Institut est surtout consacrée à l'étude des facteurs progénésiques humains.

INSTITUT DE PUÉRICULTURE DE LA VILLE DE PARIS ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Hôpital Saint-Vincent-de-Paul
74, rue Denfert-Rochereau, Paris (XIVe)

L'Institut de Puériculture de la Ville de Paris et du département de la Seine fonctionne à l'*Hôpital Saint-Vincent-de-Paul*, sous la direction de M. le Pr Marcel LELONG, médecin de l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul et avec la collaboration de ses assistants.

L'enseignement y est donné pendant le semestre d'hiver, *tous les jeudis*. Il est destiné aux dames et jeunes filles, futures mères de famille. (S'inscrire au secrétariat du service, au début d'octobre.)

L'enseignement, d'ordre essentiellement pratique, comprend des leçons, complétées par des stages dans les consultations de nourrissons et d'enfants, les crèches et nourriceries, les biberonneries et les services diététiques de l'Hôpital.

Les élèves, sous la direction du personnel hospitalier, sont exercées à la pratique des soins journaliers aux nourrissons sains ou malades.

A la fin du cours, un certificat est délivré aux élèves qui l'ont suivi régulièrement et ont subi, avec succès, l'examen final.

INSTITUT DE RADIOBIOLOGIE CELLULAIRE

Directeur : M. le Pr J. VERNE

Par arrêté ministériel du 30 janvier 1960 a été créé un Institut de Radiobiologie cellulaire rattaché à la Faculté de Médecine où seront réalisés les recherches et un enseignement se rapportant aux problèmes essentiels de la Radiobiologie cellulaire.

INSTITUT DE STOMATOLOGIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

20, passage Dauphine (VIe) (Tél. : Danton 46-90)
Directeur : M. le Pr M. DECHAUME

Anciennement École de Stomatologie, l'Institut de Stomatologie de la F. M. P. a pour but de préparer au Certificat d'Études Spéciales de Stomatologie (*arrêté du 10 octobre 1949*).

Sont admis à s'inscrire en vue de ce certificat :

1° les docteurs en Médecine français ;

2° les étrangers pourvus d'un diplôme de docteur en Médecine d'une Université française ou d'un diplôme d'un pays étranger permettant d'exercer la médecine dans ce pays ;

3° les étudiants en Médecine pourvus de 6 inscriptions validées ainsi que les internes des villes de Faculté.

L'enseignement dure trois années et commence le premier lundi de novembre. (S'inscrire au début d'octobre.) Droits de T. P. : 250 NF par an.

Le Certificat d'Études Spéciales de Stomatologie est délivré par le Recteur de l'Académie aux élèves qui ont satisfait aux examens obligatoires de fin d'Études.

ÉCOLE DE MALARIOLOGIE

21, rue de l'École-de-Médecine

Directeur : M. le Pr H. GALLIARD

Un enseignement spécial de la malariologie est donné à la Faculté de Médecine de Paris, en *juin-juillet*, en vue de l'obtention du diplôme de Médecin Malariologiste de l'Université de Paris.

L'École de Malariologie, rattachée à l'Institut de Parasitologie de l'Université de Paris, a été fondée en 1926, sur l'initiative et avec le concours du Comité d'Hygiène de la Société des Nations. Elle a pour but de former des spécialistes destinés à combattre le paludisme dans les pays où sévit cette endémie. Les cours et les exercices pratiques ont lieu au Laboratoire de Parasitologie de la Faculté de Médecine de Paris sous la direction du Pr H. GALLIARD.

Droits d'études : inscription, bibliothèque et droits de laboratoire.

L'enseignement est donné par MM. H. GALLIARD, LAVIER, DURUPT, CHEVMOL, L. Ch. BRUMPT, MALLARMÉ et A. CHABAUD.

Hématologie, Protozoologie, Parasites du paludisme, Entomologie, Étude clinique et épidémiologie du paludisme, Prophylaxie. A la suite de cet enseignement un diplôme peut être délivré après examen.

ÉCOLE DE PUÉRICULTURE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

26, boulevard Brune (XIVe) (Tél. : Vaugirard 32-20)

Directeur : M. le Pr MARCEL LELONG

L'enseignement de l'École de Puériculture de la Faculté de Médecine s'adresse :

1° Aux médecins français et étrangers, ou aux étudiants *ayant terminé leur scolarité* et ayant accompli dans les hôpitaux d'enfants le stage clinique indispensable. Il comprend un cours régulier qui se

poursuit pendant six mois et comporte un examen probatoire permettant l'obtention de l'*Attestation d'Études Complémentaires de Pédiatrie et de Puériculture*, délivré par la Faculté de Médecine.

2° Aux jeunes filles qui préparent les diplômes d'État d'Infirmière Hospitalière, d'Assistante sociale et de Puéricultrice.

ÉCOLE DE SÉROLOGIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

(Fondation de la Ligue Nationale Française contre le Péril vénérien)

Institut Alfred-Fournier, 25, boulevard Saint-Jacques (XIV^e^)

(Tél. : Gobelins 06-65)

Directeur : M. le Dr SICARD DE PLAUZOLES

L'enseignement comprend : stage préparatoire, conférences et travaux pratiques et stage de perfectionnement.

Cet enseignement donne lieu à l'attribution du Certificat d'Études Spéciales de Sérologie appliquée au diagnostic des maladies vénériennes.

Les cours de l'École de Sérologie sont ouverts aux médecins et aux pharmaciens français et étrangers.

Les frais d'études s'élèvent à la somme de 120 NF, plus les droits d'inscription à la Faculté.

Trois sessions, de cinquante-six jours environ chacune, sont prévues chaque année.

Pour les personnes qui ne sont ni médecins ni pharmaciens mais qui se destinent à la carrière d'aide de laboratoire, et qui, déjà pourvues de certificats de Chimie ou de Bactériologie, désirent avoir un Certificat de Technique Sérologique, un cours de Sérologie pratique d'une durée d'un mois est fait chaque année du 20 septembre au 20 octobre. Frais d'études, 60 NF. Pour tous renseignements, s'adresser à l'Institut Alfred-Fournier.

INSTITUT DE RECHERCHES SUR LES LEUCÉMIES

Par arrêté ministériel du 2 août 1960 a été créé un « Institut de Recherches sur les Leucémies » rattaché à la Faculté de Médecine, qui doit être à la fois un Centre d'enseignement, de formation de chercheurs et de recherches expérimentales et cliniques, consacré à l'étude des leucémies humaines et animales et au rôle qu'elles jouent en matière de cancérologie.

(Pour tous renseignements, s'adresser à la Faculté de Médecine.)

5° BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE
12, rue de l'École-de-Médecine (Tél. : Danton 56-36, poste 52)

BIBLIOTHÈQUE ANNEXE
45, rue des Saints-Pères (Tél. : Babylone 00-71, poste 110)

Conservateur en chef : Dr ANDRÉ HAHN.
Conservateur et bibliothécaires : Mme J. CONTET, Mlle P. DUMAITRE, Mme F. FORGET, Mlles H. LAURENT, G. LENOIR, E. QUIÉVREUX.

La *bibliothèque de la Faculté* (section Médecine de la bibliothèque de l'Université) est *ouverte* aux membres du personnel enseignant des Facultés et à tout étudiant ou docteur en Médecine, français ou étranger, régulièrement inscrit, ainsi qu'aux personnes autorisées par M. le Doyen, sur justification du paiement des droits de bibliothèque (6 NF par an), de 12 à 19 *heures*, sauf les jours de fêtes légales et de vacances universitaires. Un service spécial de lecture et de prêt fonctionne pendant la 2e quinzaine de juillet et en septembre (cf. les affiches). (Fermée en août.) La *salle réservée* (Bibliothèque Centrale) n'est ouverte qu'aux lecteurs munis d'une carte spéciale délivrée par le Bibliothécaire pour une durée limitée et des travaux déterminés.

On peut consulter à la bibliothèque environ 800.000 ouvrages médicaux et paramédicaux, journaux, revues et périodiques, publiés en France et à l'étranger, les thèses soutenues devant les Facultés du monde entier ainsi qu'une collection iconographique de disques médicaux et de microfilms. Les lecteurs ont à leur disposition un Catalogue alphabétique par noms d'auteurs, un Catalogue analytique de matières, les Catalogues imprimés des Thèses de Paris et des principaux Périodiques et Congrès, ainsi que la collection des *Titres et Travaux* et les bibliographies médicales et scientifiques courantes.

Les *Bibliothécaires* (bureau au centre de la salle de lecture) donnent aux lecteurs tous les renseignements techniques désirés pour la direction de leurs recherches et ils s'efforcent de satisfaire, dans la limite des règlements, à leurs demandes de documentation médicale ou paramédicale. Un registre de demandes d'acquisitions se trouve à la disposition des lecteurs.

Le *prêt* (durée : 15 jours ; maximum : 5 volumes) n'est accordé qu'aux membres du personnel enseignant et aux médecins, chirurgiens et spécialistes assimilés des Hôpitaux de Paris spécialement autorisés par M. le Doyen (Bureau de prêt ouvert, à la Bibliothèque Centrale, de 14 heures à 18 heures). Par extension du service du prêt, un *service photographique* fonctionne à la bibliothèque. Il est accessible à toute personne ou institution autorisée à fréquenter les bibliothèques universitaires. (Demandes à présenter par écrit en double exemplaire (cf. : notice) ; les publications non périodiques ne sont pas reproduites.)

III

FACULTÉ DES SCIENCES

9, quai Saint-Bernard (V^e^) (Tél. : Danton 07-25)

1° ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur MARC ZAMANSKY.
Secrétaire général : M. ROGER POULLAIN.
Secrétaire principal : M. GOBERT (Comptabilité).
Secrétaire des Enseignements propédeutiques : M. LE GUEN.
Secrétaire des 2^e^ et 3^e^ cycles : M^me^ HURPEAUX.
Secrétaire chargé du service du personnel : M^lle^ GRAS.

Le Doyen reçoit sur rendez-vous au Secrétariat de la Faculté.
Le Secrétaire général de la Faculté reçoit sur rendez-vous.
Les bureaux du Secrétariat sont ouverts tous les jours au public, de 9 h. 30 à 12 heures, et de 14 heures à 17 heures, sauf le samedi après-midi ; celui de la scolarité, de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 15 h. 30, sauf le samedi après-midi.

DOYENS HONORAIRES

MM. MAURAIN, MONTEL, CHATELET, PÉRÈS

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. BRILLOUIN, PORTIER, G. BERTRAND, WINTREBERT, MAURAIN, MILLOT, MONTEL, PERRIN F., BEGHIN, LERAY, GAULT, FRÉCHET, JACOB, LAVAL, PASCAL, HACKSPILL, VILLAT, LICHNEROWICZ, BAUER, COMBES, HADAMARD, RIBAUD, CROZE, AUBEL, DENJOY, LUTAUD, THIRY, GARNIER, PAUTHENIER, LAUGIER, DUNOYER L., FOCH, JANET, CURIE M., LAPORTE, WURMSER, BOULIGAND, BOURCART, PLANTEFOL, PRUVOT.

2° INSCRIPTIONS, EXAMENS ET DIPLÔMES

L'*inscription* est soumise aux conditions générales en vigueur à l'Université (1).

Les étudiants qui désirent préparer une Licence ès Sciences doivent être titulaires de l'un des trois certificats d'Études supérieures suivants :

— Mathématiques Générales et Physique (M. G. P.) ;
— Mathématiques, Physique et Chimie (M. P. C.) ;
— Physique, Chimie et Histoire Naturelle (S. P. C. N.).

Les inscriptions pour les certificats de P. C. B., de M. P. C. et de S. P. C. N. sont reçues au Secrétariat des Enseignements propédeutiques, 1, rue Guy-de-La-Brosse, à Paris (V^e^) (2).

Les cours et travaux pratiques correspondant à ces 3 certificats ont lieu, soit 12, rue Cuvier soit au Centre d'Orsay.

Conditions d'inscription : Seuls sont admis à s'inscrire aux certificats de P. C. B., de M. P. C. et de S. P. C. N. de la Faculté des Sciences de Paris, les étudiants dont les parents directs sont régulièrement domiciliés dans le ressort de l'Académie de Paris.

Tout candidat est tenu de se présenter lui-même, pour y accomplir les formalités d'inscription. Il devra déposer au Secrétariat au moment de son inscription les pièces réglementaires suivantes accompagnées de 2 photographies :

1° Un extrait de naissance ;

2° S'il est mineur, le consentement sur papier libre de son père ou de son tuteur (ce consentement doit indiquer le domicile du père ou du tuteur ; la signature doit être légalisée) ;

3° Soit :

— Le Certificat d'admission à la seconde partie du Baccalauréat ;
— Le Diplôme de fin d'Études secondaires ;
— Le Diplôme complémentaire d'Études secondaires ;
— Le Diplôme du Brevet Supérieur ;
— Le Certificat d'admission à l'examen spécial d'entrée dans les Facultés.

4° Un certificat de domicile (imprimé spécial fourni par le Secrétariat).

(1) Cf. p. 27.
(2) Inscriptions reçues également au Secrétariat d'Orsay pour M. G. P., M. P. C., S. P. C. N. et les autres certificats d'Études supérieures préparés par ce Centre.

Les étudiants français, tunisiens, marocains, vietnamiens, laotiens et cambodgiens peuvent s'inscrire en vue des certificats, en présentant, à défaut du Baccalauréat, un des certificats, titres ou grades mentionnés ci-après :

a) Titre d'ancien élève d'une des Écoles ci-après désignées : Polytechnique, Navale, Saint-Cyr, Centrale des Arts et Manufactures, Mines de Paris, Mines de Saint-Étienne, Ponts et Chaussées, Postes et Télégraphes (2e section), Application du Génie maritime, Institut Agronomique, Écoles Nationales d'Agriculture de Grignon, Montpellier, Rennes, Institut Agricole d'Algérie, École Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy, Institut Agricole de l'Université de Toulouse, École Municipale de Physique et Chimie de la Ville de Paris, École Supérieure d'Électricité, École Centrale Lyonnaise, admis aux examens de sortie ou ayant obtenu le diplôme le plus élevé conféré par l'École.

b) Certificat d'aptitude à l'Enseignement secondaire des jeunes filles (Sciences et Lettres).

c) Certificat d'aptitude au Professorat des classes élémentaires de l'Enseignement secondaire.

d) Première partie du Certificat d'aptitude au Professorat dans les Écoles Normales et dans les Écoles Primaires Supérieures (Sciences et Sciences appliquées).

e) Certificat d'aptitude au Professorat dans les Écoles Normales et les Écoles Primaires Supérieures (Sciences, Sciences appliquées)

f) Certificat d'aptitude au Professorat industriel et Certificat d'aptitude de l'Enseignement pratique.

g) Brevet d'Ingénieur des Écoles Nationales d'Arts et Métiers présenté par les anciens élèves qui auront obtenu, pour la composition française, la moyenne 12 au moins, à l'examen de première année.

h) Grade d'Ingénieur Adjoint des Travaux Publics de l'État (Mines, Ponts et Chaussées).

i) Certificat d'Études P. C. N. (ou P. C. B.) obtenu avec un minimum de 330 points par les candidats pourvus du diplôme de fin d'Études secondaires des jeunes filles (ancien régime) ou du diplôme complémentaire d'Études secondaires des jeunes filles (régime 1920) obtenu avant le 1er novembre 1932 ou du Brevet supérieur de l'Enseignement primaire ou du brevet d'Enseignement primaire supérieur.

j) Diplôme de sortie de l'École des Cadres de la France combattante à Ribbesford (Grande-Bretagne).

k) Diplôme d'Ingénieur Électricien (I. E. G.), d'Ingénieur Hydraulicien (I. H. G.) de l'Institut polytechnique de Grenoble et diplôme d'Ingénieur de l'Institut d'Électrochimie et d'Électrométallurgie de Grenoble (décret du 13-9-45).

l) Diplôme d'Ingénieur Électricien (I. E. T.) de l'Institut Électro-

technique de Toulouse, diplôme d'Ingénieur de l'Institut agricole de Nancy (décret du 20-1-4).

m) Diplôme de sortie de l'École Navale des Forces françaises libres et Diplôme de sortie de l'École Navale Britannique (Royal Naval College) de Dartmouth (décret du 3-11-45).

n) Grade d'Ingénieur Adjoint des Travaux ruraux (décret du 10-2-46).

o) Brevet de l'École Nationale Supérieure des P. T. T. (décret du 27-11-46).

p) Brevet Supérieur (décret du 20-2-47).

q) Diplôme d'Ingénieur de l'École Supérieure d'Électrotechnique et de Mécanique de Nancy (décret du 12-9-47).

r) Diplôme d'Ingénieur Chimiste de l'Institut de Chimie de Paris (décret du 9-3-48).

s) Diplôme de fin d'Études secondaires ; Diplôme complémentaire d'Études secondaires.

t) Diplôme d'Ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers ; Diplôme de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique (décret du 31-1-55).

u) Diplôme d'Ingénieur de l'École Nationale des Industries agricoles (décret du 23-2-55) ; Diplôme d'Ingénieur de l'École Nationale d'Horticulture.

v) Diplôme d'Ingénieur délivré par les Écoles Nationales Supérieures d'Ingénieurs (décret du 7-5-56).

w) Titre d'ancien élève de l'École de l'Air, admis aux examens de sortie ; Licence en Droit ou Licence ès Lettres obtenues avec dispense du Baccalauréat.

DIPLOMES D'INGÉNIEUR FIGURANT SUR LA LISTE DRESSÉE PAR LA COMMISSION DES TITRES D'INGÉNIEURS EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 JUILLET 1934

— Brevet de Capitaine au long cours ;

— Brevet d'Officier mécanicien de 1re classe de la Marine Marchande (*arrêté du 21 septembre 1959*).

EXAMEN SPÉCIAL D'ENTRÉE DANS LES FACULTÉS DES SCIENCES (EN VUE DU P. C. B.) ET DANS LES FACULTÉS DE MÉDECINE

Épreuves de l'examen :

1° une épreuve orale : conversation avec le jury ;

2° cinq épreuves écrites : *a)* dissertation d'ordre général ; *b)* composition de Mathématiques (question de cours et problème) ; *c)* composition de Sciences physiques (question de cours de Physique et de Chimie) ; *d)* composition de Sciences naturelles (question de cours) ; *e)* composition de Psychologie.

EXAMEN SPÉCIAL D'ENTRÉE DANS LES FACULTÉS DES SCIENCES (EN VUE DE LA LICENCE ÈS SCIENCES)

Épreuves de l'examen :

1° une épreuve orale (conversation avec le jury) ;

2° quatre épreuves écrites : *a)* dissertation d'ordre général ; *b)* au choix du candidat, trois des quatre épreuves suivantes :

— composition de Mathématiques comportant 2 problèmes ;

— composition de Physique comportant deux problèmes ;

— composition de Chimie (question de cours avec application numérique) ;

— composition de Sciences naturelles, question de cours.

Une session d'examen a lieu chaque année dans le courant du mois de mai. Une autre session a lieu chaque année dans le courant du mois d'octobre ; elle est réservée aux candidats âgés de 24 ans au moins et justifiant de deux ans d'activités professionnelles.

EXAMEN DE LA PROMOTION SOCIALE

Épreuves de l'examen :

1° examen par le jury d'un dossier produit par le candidat et comportant une notice accompagnée de pièces justificatives précisant les études accomplies, les examens subis, les résultats et titres obtenus et les activités professionnelles exercées ;

2° entretien entre le jury et le candidat destiné à apprécier les aptitudes et les connaissances du postulant ;

3° épreuve écrite permettant d'apprécier les qualités de compréhension et d'expression du candidat et portant sur un sujet choisi par le Doyen.

Étudiants étrangers. — Les étudiants de nationalité étrangère, en possession de titres ou diplômes étrangers, qui désirent poursuivre auprès de la Faculté des Sciences de Paris l'obtention de l'un des Certificats de P. C. B., de M. P. C. et de S. P. C. N., doivent demander à M. le Ministre de l'Éducation Nationale l'équivalence de leurs titres ou diplômes avec le Baccalauréat de l'Enseignement secondaire.

A leur demande ils joignent les originaux, visés par le Consulat français, de leurs titres ou diplômes, de leur acte de naissance, ainsi que la traduction de ces pièces faite sur papier timbré par un traducteur-juré. (Pour les étrangers se trouvant à Paris, la demande accompagnée des pièces désignées ci-dessus peut être déposée au Secrétariat de la Faculté des Sciences à la Sorbonne, 1, rue Guy-de-La-Brosse (5e) — Service de la Scolarité).

L'équivalence accordée, ils sont autorisés à prendre leur inscription.

Sur demande adressée à M. le Doyen de la Faculté des Sciences

et sur production des pièces désignées ci-dessus, une autorisation d'inscription pour l'année scolaire à venir peut être envoyée aux étudiants étrangers se trouvant hors de France, ceci afin de leur faciliter les formalités de visa pour l'entrée en France (la date et le lieu de naissance doivent figurer sur la demande).

TRAVAUX PRATIQUES

L'assiduité des étudiants à l'enseignement pratique est obligatoire sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Doyen. Nul ne peut se présenter aux examens s'il n'a pas satisfait à cette obligation.

Pour prendre part aux travaux pratiques et être autorisé à travailler dans les laboratoires, il faut acquitter au commencement de chaque année un droit de travaux pratiques et de laboratoire de 24 Nouveaux Francs.

GRADES ET DIPLOMES D'ÉTAT

Les grades et diplômes d'État délivrés par la Faculté des Sciences sont :

Le Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques ;
Les Certificats d'Études Supérieures de Sciences (1er, 2e et 3e cycles) ;
La Licence ès Sciences (sanctionnant les études du 2e cycle) ;
Un diplôme de Doctorat sanctionnant les études du 3e cycle ;
Les Diplômes d'Études Supérieures de Sciences ;
Le titre scientifique d'Ingénieur-docteur ;
Le Doctorat ès Sciences.

PREMIER CYCLE

Le premier cycle d'enseignement est sanctionné par un des trois certificats d'Études supérieures préparatoires suivants :

— certificat de Mathématiques Générales et Physique (M. G. P.) (1) ;
— certificat de Mathématiques, Physique et Chimie (M. P. C.) (1).
— certificat de Sciences Physiques, Chimiques et Naturelles (S. P. C. N.) (1), ou par l'un des titres admis en équivalence par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale pris après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur.

(1) Les candidats aux Certificats de Mathématiques Générales et Physique, Certificats de Mathématiques, Physique et Chimie et de Sciences Physiques, Chimiques et Naturelles s'inscrivent, 1, rue Guy-de-La Brosse (Paris, Ve).
Une préparation à ces Certificats est également assurée au Centre d'Orsay et à l'École de Reims.

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES, S. P. C. N.

Les épreuves comprennent une composition écrite portant sur des explications numériques relatives à des questions tirées du programme de physique et de chimie, du certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques.

Les épreuves de S. P. C. N. sont fixées comme suit :

Epreuves écrites (éliminatoires) : 1 épreuve de Physique (2 h.) Coefficient 2, 1 épreuve de Chimie (2 h.) Coefficient 2, 1 épreuve de Biologie animale (2 h.) Coefficient 2, 1 épreuve de Biologie végétale (2 h.) Coefficient 2, 1 épreuve de Géologie (2 h.) Coefficient 2, 1 épreuve (facultative) de Mathématiques (2 h.) Coefficient 3.

Epreuves pratiques (éliminatoires) (coefficient 1 pour chacune d'elles) : Physique, Chimie, Biologie animale, Biologie végétale, Géologie.

Epreuves orales : Physique, Chimie, Biologie animale, Biologie végétale, Géologie (coefficient 2).

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Pour l'épreuve écrite facultative de Mathématiques du Certificat S. P. C. N., seuls entrent en ligne de compte les points au-dessus de 30, le minimum exigé pour l'ensemble des épreuves écrites étant de 100 points.

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES, M. P. C.

Les épreuves de M. P. C. sont fixées comme suit :

Epreuves écrites (éliminatoires) : 1 épreuve de Mathématiques (3 h.) Coefficient 2, 1 épreuve de Physique (3 h.) Coefficient 2, 1 épreuve de Chimie (2 h.) Coefficient 2.

Epreuves pratiques (éliminatoires) : 1 épreuve de Physique Coefficient 1, 1 épreuve de Chimie Coefficient 1, 1 épreuve de Mathématiques Coefficient 1.

Epreuves orales : Mathématiques Coefficient 2, Physique Coefficient 2, Chimie Coefficient 2.

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES, M. G. P.

Les épreuves de Mathématiques générales et Physique (M. G. P.) sont fixées comme suit :

Epreuves écrites (éliminatoires) : première épreuve de Mathématiques (4 h.) Coefficient 2, deuxième épreuve de Mathématiques (3 h.) Coefficient 1, 1 épreuve de Physique (3 h.) Coefficient 1.

Epreuves pratiques et orales : 1 épreuve pratique de Physique Coefficient 1, 1 interrogation de Mathématiques Coefficient 2, 1 interrogation de Physique Coefficient 1.

Après quatre échecs aux épreuves de l'un des trois certificats d'Études supérieures préparatoires (M. G. P., M. P. C., S. P. C. N.) ou de plusieurs de ces certificats, le candidat est ajourné à cinq ans. Après six échecs le candidat est exclu définitivement.

Le quatrième et le sixième échecs ne peuvent être prononcés qu'en vertu d'une délibération spéciale du jury, après examen du livret universitaire. Il est fait mention au procès-verbal de cette délibération et de cet examen. Aucun recours n'est recevable contre les décisions prises par le jury.

Pour l'application de ces dispositions, entreront seuls en ligne de compte les échecs subis postérieurement au 6 janvier 1960 (décret n° 59-1570 du 22 décembre 1959).

CERTIFICAT D'ÉTUDES PHYSIQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES (P. C. B.)

Le Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques — P. C. B. — est exigé des étudiants qui désirent poursuivre des études de médecine ou de chirurgie dentaire.

Les étudiants inscrits en vue du Certificat d'Études P. C. B. sont répartis dans cinq sections différentes dont une est réservée aux étudiants dentistes. Le programme des cours et travaux pratiques est le même pour chaque section, seuls les Professeurs diffèrent.

L'assiduité aux travaux pratiques est obligatoire ; il y a 4 séances de travaux pratiques par section et par semaine.

Une blouse blanche (portant dans le dos l'indication du numéro-matricule et de la section de l'étudiant) est indispensable pour les travaux pratiques.

Pour être admis à l'examen, les candidats doivent justifier de leur inscription et de leur participation aux travaux pratiques.

A la suite de l'enseignement et après examens subis, il est délivré un Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques.

L'examen est subi devant la Faculté où l'étudiant a pris inscription. Il comprend : une interrogation et une épreuve pratique de physique, une interrogation et une épreuve pratique de chimie, une interrogation et une épreuve pratique de biologie animale, une interrogation et une épreuve pratique de biologie végétale. La valeur des épreuves est cotée comme suit : Physique de 0 à 140; Chimie de 0 à 140 ; Biologie animale de 0 à 160 ; Biologie végétale de 0 à 80. Nul n'est admis s'il n'a obtenu 260 points au minimum. Les notes obtenues par le candidat aux interrogations et aux travaux pratiques, ainsi que celles relatives à l'assiduité, interviennent d'une façon déterminée dans le résultat de l'examen final.

Échec des candidats aux examens du P. C. B. — Après 4 échecs aux épreuves du Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques, le candidat ne peut plus être admis à se présenter à ces épreuves.

Le 4e échec ne peut être prononcé qu'en vertu d'une délibération spéciale du jury, après examen du livret universitaire. Il est fait mention au procès-verbal de cette délibération et de cet examen. Aucun recours n'est recevable contre les décisions prises par le jury.

Candidats au Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques pourvus de certains Certificats d'Études Supérieures de Sciences. — Les candidats au P. C. B., pourvus des certificats d'Études Supérieures de Physique générale, Chimie générale ou Botanique sont dispensés de la partie de la scolarité et de la partie de l'examen relatives aux matières correspondant aux certificats dont ils sont titulaires.

La dispense totale de la scolarité et l'autorisation de prendre une inscription rétroactive en vue du P. C. B. sont accordées de droit aux étudiants titulaires du Certificat d'Études Supérieures de Physique, Chimie et Histoire naturelle (S. P. C. N.) ou du Certificat d'Études Supérieures de Mathématiques, Physique et Chimie (M. P. C.).

FACULTÉ DES SCIENCES

Ajournement au M. G. P., M. P. C. et S. P. C. N. — Le Décret 59-1570 du 22 décembre 1959 stipule qu'après quatre échecs aux épreuves de l'un des trois Certificats d'Études Supérieures Préparatoires ou de plusieurs de ces certificats, le candidat est ajourné à cinq ans. Après six échecs le candidat est exclu définitivement. Le compte de ces échecs se fera à partir des sessions d'examens de 1960.

Ajournement au P. C. B. — Il est rappelé que les candidats ayant subi quatre échecs aux épreuves du Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques, sont exclus définitivement.

DEUXIÈME CYCLE

La Faculté délivre les C. E. S. suivants :

Aérodynamique appliquée et Mécanique du vol
Aérodynamique et hydrodynamique supérieures
Algèbre
Algèbre et théorie des nombres
Analyse numérique
Analyse supérieure
Anthropologie
Astronomie I
Astronomie approfondie
B. M. P. V.
Biochimie générale
Biochimie approfondie
Biologie générale
Biologie générale approfondie
Biologie physico-chimique
Botanique
Botanique approfondie
Botanique tropicale
Calcul automatique
Calcul des probabilités (2e C)
Chimie analytique et industrielle
Chimie appliquée minérale
Chimie appliquée organique
Chimie générale I
Chimie générale II
Chimie macromoléculaire
Chimie métallurgique (3e C)
Chimie minérale
Chimie minérale pure
Chimie organique
Chimie organique approfondie
Chimie organique structurale

Chimie physique (liaisons chimiques)
Chimie physique (réactions chimiques)
Chimie physique (structure de la matière)
Chimie physique approfondie
Chimie structurale
Chimie systématique
Cinétique chimique appliquée
Cristallographie physique
Électricité
Électrochimie
Électrochimie approfondie
Électronique
Électrotechnique
Embryologie
Endocrinologie
Énergétique générale
Énergétique et électrotechnique
Génétique
Génétique approfondie
Géodynamique externe
Géodynamique interne
Géologie dynamique
Géologie générale
Géologie historique
Géologie structurale et appliquée (gîtes métallifères et charbons)
Géologie structurale et appliquée (Géologie du pétrole et hydrogéologie)
Géométrie supérieure
Géophysique appliquée
Géophysique générale
Histologie et cytologie
Mathématiques I
Mathématiques II
Mathématiques approfondies
Mécanique céleste
Mécanique des fluides I
Mécanique des fluides II (Dynamique des fluides réels)
Mécanique des fluides II (Théorie mathématique de la dynamique des gaz)
Mécanique générale
Mécanique des milieux continus
Mécanique physique et expérimentale
Mécanique des vibrations
Métallogénie
Métallurgie, structure des métaux et alliages

Météorologie
Méthodes mathématiques de la physique
Méthodes probabilistes et physique mathématique (options : Physique mathématique ; Compléments théoriques ; Statistiques mathématiques)
Micropaléontologie
Microscopie et diffraction électronique
Minéralogie
Minéralogie et cristallographie supérieures
Neurophysiologie
Océanographie biologique
Océanographie physique
Optique
Optique appliquée
Optique approfondie
Paléobotanique
Paléontologie
Pétrographie
Physiologie animale (préciser section A ou B)
Physiologie cellulaire
Physiologie comparée
Physiologie générale
Physiologie de la nutrition
Physiologie végétale approfondie (2e cycle)
Physique de l'atmosphère
Physique atomique
Physique expérimentale
Physique du globe
Physique des milieux ionisés
Physique nucléaire (2e cycle)
Physique nucléaire et radiochimie (3e cycle) (options : Physique nucléaire, Radiochimie et Isotopie)
Physique du solide
Physique théorique approfondie
Physique théorique atomique et nucléaire
Psychophysiologie comparée
Psychophysiologie générale
Radiochimie
Recherches biochimiques (3e cycle)
Recherches de physiologie végétale (3e cycle)
Sédimentologie
Spectroscopie
Technique mathématique de la physique
Théorie des fonctions et topologie
Théories physiques

Thermodynamique et mécanique physiques
Zoologie A. B. ou C.
Zoologie approfondie.
Chimie analytique approfondie.

1. Licence libre

Cinq certificats d'Études supérieures choisis sous réserve d'incompatibilité sanctionnent le deuxième cycle d'enseignement pour la Licence libre.

Un au moins de ces certificats doit être choisi parmi les C. E. S. entrant dans la composition de la licence d'enseignement.

2. Licence d'enseignement

Composition des Licences ès Sciences d'enseignement

Décret n° 58-719 du 8 août 1958
complété par les arrêtés
du 8-3-58, 30-12-58, 8-3-60, 28-7-60, 6-4-60, 4-1-61 et 17-2-61

En vue de l'accès aux fonctions d'enseignement dans les établissements publics, pour lesquelles le grade de Licencié ès Sciences est requis et suivant les modalités fixées par décrets pour chaque ordre d'enseignement, la Licence ès Sciences comporte un certificat d'Études supérieures préparatoire et les certificats d'Études supérieures suivants :

I. Licence de Sciences mathématiques. — 1) Mathématiques I. — 2) Électricité ou Thermodynamique et Mécanique physique ou Optique. — 3) Mathématiques II. — 4) Mécanique générale. — 5) Algèbre ou Astronomie, ou Calcul des Probabilités I, ou Mécanique des Fluides I, Mécanique des Milieux continus, ou Mécanique des Vibrations, ou Méthodes mathématiques de la Physique I, ou Mécanique physique et expérimentale, ou Théories physiques.

II. Licence de Sciences mathématiques appliquées. — 1) Mathématiques I. — 2) Technique mathématique de la Physique, ou M. M. P. — 3) Mécanique générale. — 4) Électricité ou Thermodynamique et Mécanique physique ou Optique. — 5) et 6) Deux certificats d'Études supérieures suivants : Aérodynamique appliquée et Mécanique du Vol, ou Algèbre, ou Astronomie, ou Calcul des Probabilités I, ou Électricité, ou Électronique, ou Géophysique générale, ou Mécanique des Fluides I, ou Mécanique des Milieux continus, ou Mécanique physique et expérimentale, ou Mécanique des Vibrations, ou Méthodes mathématiques de la Physique I, ou Optique, ou Physique du Globe, ou Physique nucléaire, ou Théories physiques, ou Thermodynamique et Mécanique physique.

III. Licence de Sciences physiques (Mention Physique I). — 1) Technique mathématique de la Physique. — 2) Électricité. — 3) Optique. — 4) Thermodynamique et Mécanique physique. — 5) Chimie minérale ou organique, ou systématique. — 6) Astronomie, ou Aérodynamique appliquée et Mécanique du Vol, ou Calcul des Probabilités, ou Calcul des Probabilités I, ou Chimie appliquée, ou Chimie minérale, ou Chimie organique, ou Chimie physique (liaison chimique), ou Chimie physique (structure de la matière), ou Chimie physique (réaction chimique), ou Cristallographie physique, ou Électrochimie, ou Électrotechnique, ou Électronique, ou Énergétique, ou Géophysique générale, ou Mathématiques I, ou Mécanique des Fluides I, ou Mécanique générale, ou Mécanique des Milieux continus, ou Mécanique des Vibrations, ou Minéralogie, ou Méthodes mathématiques de la Physique, ou Optique appliquée, ou Physique nucléaire, ou Radiochimie, ou Théories Physiques.

(Les candidats justifiant de deux des trois certificats de Mathématiques I, Mathématiques II et M. M. P., sont dispensés du certificat de T. M. P. et du sixième certificat.

IV. Licence ès Sciences physiques (Mention Physique II). — 1) Techniques mathématiques de la Physique. — 2) Électricité. — 3) Optique. — 4) Thermodynamique et Mécanique physique. — 5) Électrotechnique ou Électronique. — 6) Aérodynamique appliquée et Mécanique du Vol, ou Astronomie, ou Calcul des Probabilités I, ou Chimie appliquée, ou Chimie minérale, ou Chimie organique, ou Chimie physique (réaction chimique), ou Chimie physique (liaison chimique), ou Chimie physique (structure de la matière), ou Chimie systématique, ou Cristallographie physique, ou Électrochimie, ou Électrotechnique, ou Électronique, ou Énergétique, ou Géophysique générale, ou Mathématiques I, ou Mécanique des Fluides I, ou Mécanique générale, ou Mécanique des Milieux continus, ou Mécanique des Vibrations ou Méthodes mathématiques de la Physique, ou Minéralogie, ou Optique Appliquée, ou Physique nucléaire, ou Radiochimie, ou Théories physiques.

(Les candidats justifiant de deux des trois certificats de Mathématiques I, Mathématiques II et M. M. P., sont dispensés du Certificat de T. M. P. et du 6e certificat).

V. Licence de Sciences physiques (Mention chimie). — 1) Chimie générale I (Atomistique et Chimie structurale). — 2) Physique expérimentale, ou Électricité. — 3) Chimie organique. — 4) Chimie minérale. — 5) Chimie générale II (Thermodynamique et Cinétique). — 6) Biochimie générale, ou Biochimie microbiologie, ou Biologie générale, ou Botanique, ou Calcul des Probabilités I, ou Chimie analytique industrielle, ou Chimie appliquée minérale, ou Chimie appliquée organique, ou Chimie organique structurale, ou Chimie physique (réaction chimique), ou Chimie physique (liaison chimique),

ou Chimie physique (structure de la matière), ou Chimie structurale, ou Cristallographie physique, ou Électricité, ou Électrochimie, ou Électronique, ou Génétique, ou Géologie générale, ou Mathématiques I, ou Mécanique générale, ou Métallurgie (structure des métaux et alliages), Méthodes mathématiques de la Physique, ou Minéralogie, ou Optique, ou Physique nucléaire, ou Physiologie animale, ou Physiologie végétale, ou Radiochimie, ou Technique mathématiques de la Physique, ou Théories physiques, ou Thermodynamique et Mécanique physique, ou Zoologie.

VI. Licence de Sciences naturelles (Mention Sciences Biologiques). — 1) Botanique. — 2) Zoologie. — 3) Biochimie microbiologie et Physiologie végétale. — 4) Biologie générale. — 5) Physiologie animale. — 6) Géologie générale.

VII. Licence de Sciences naturelles (Mention Sciences de la Terre). — 1) Botanique. — 2) Zoologie. — 3) Géologie générale. — 4) Biologie générale. — 5) Géologie historique. — 6) Chimie minérale, ou Chimie systématique, ou Cristallographie physique, ou Géologie dynamique, ou Géologie structurale et appliquée, ou Géologie structurale et appliquée (Gîtes métallifères et Charbons), Géologie structurale et appliquée (Géologie des Pétroles et Hydrogéologie), ou Géophysique générale, ou Minéralogie, ou Physiologie animale, ou Physique expérimentale, ou T. M. P. (Technique mathématique de la Physique).

VIII. — Licence de Sciences Chimie-Physiologie. — 1) Physique expérimentale, ou Électricité. — 2) Chimie générale (Atomistique et Chimie structurale). — 3) Biochimie microbiologie et Physiologie végétale. — 4) Physiologie animale. — 5) Chimie organique.

TROISIÈME CYCLE

Il a été créé, par décret du 20 juillet 1954, dans les Facultés des Sciences, un 3e Cycle d'enseignement ayant pour objet de donner aux étudiants des connaissances approfondies dans une spécialité et de les initier à la recherche.

Ce 3e Cycle d'enseignement succède au cycle d'initiation à l'enseignement supérieur, sanctionné par l'un des Certificats d'Études supérieures préparatoires (1er cycle) et au cycle de formation scientifique générale préparant à la Licence (2e cycle).

La durée du 3e Cycle d'enseignement dans les Facultés des Sciences est fixée à deux années au minimum. Au début de chacune des deux premières années, les étudiants prennent une inscription annuelle. Pour prendre la 2e inscription, les candidats doivent justifier d'un Certificat d'Études Supérieures. Ce certificat peut être obtenu soit au cours du Cycle de la Licence, soit à l'issue de la première année du 3e Cycle.

Les candidats doivent en outre satisfaire à une épreuve orale et soutenir avec succès une thèse. L'épreuve orale comprend une interrogation et des exercices pratiques. Elle est destinée à vérifier la possession par les candidats d'une initiation suffisante aux techniques de la recherche et leur connaissance de la discipline à laquelle se rattache leur thèse. Cette épreuve est notée de 0 à 20. Nul ne peut être admis à soutenir la thèse s'il n'a obtenu 10 points au moins à l'épreuve orale. La thèse doit être inédite. Elle doit porter sur un sujet répondant à l'une des spécialités agréées. Elle est soutenue oralement. L'épreuve orale a lieu trois mois au moins avant la soutenance de la thèse.

Le jury de l'épreuve orale et celui de la soutenance de thèse sont désignés par le Doyen. Ils comprennent au moins trois membres, dont un professeur président, et deux professeurs ou maîtres de conférences auxquels peuvent être adjointes des personnalités compétentes dans la spécialité choisie par le candidat.

Il est délivré aux candidats ayant soutenu avec succès la thèse un diplôme de Docteur défini par l'une des spécialités dont la liste est fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement supérieur. Pour l'Université de Paris la liste des spécialités est fixée comme suit : biologie, biologie physico-chimique, botanique, chimie biologique, chimie générale, chimie industrielle, chimie macromoléculaire, chimie minérale, chimie organique, chimie physique, génétique, géologie, mathématiques pures, mathématiques statistiques, mécanique des fluides, minéralogie, optique appliquée, physiologie animale, physiologie végétale, physique du solide, physique nucléaire, physique théorique, physique moléculaire, géophysique, océanographie, physique des accélérateurs de particules, métallurgie.

Le Doctorat du 3e Cycle est admis en équivalence du Diplôme d'Études Supérieures en vue de l'inscription aux Agrégations des Sciences mathématiques, des Sciences physiques et des Sciences naturelles.

Des allocations d'études peuvent être accordées aux étudiants du 3e Cycle.

DIPLÔMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCES

La Faculté des Sciences délivre : un Diplôme d'Études Supérieures de Mathématiques, un Diplôme d'Études Supérieures de Sciences Physiques, un Diplôme d'Études Supérieures de Sciences Naturelles.

Pour ces diplômes, aucune condition d'âge, d'inscription ou de

grade universitaire n'est requise. Les candidats doivent seulement être inscrits et satisfaire aux épreuves suivantes :

a) Composition d'un travail écrit sur un sujet agréé par la Faculté ;

b) Interrogation sur ce travail et sur des questions données trois mois au moins à l'avance et se rapportant à la même partie des sciences.

Le travail peut consister soit en recherches originales, soit dans l'étude d'un mémoire avec reproduction et vérification des expériences ou observations.

Est tenu pour équivalent du Diplôme d'Études Supérieures de Mathématiques un des certificats suivants délivrés en conformité du décret du 22 janvier 1896 sur la Licence ès Sciences : *Géométrie supérieure, Analyse supérieure, Physique mathématique, Mécanique céleste, Mécanique physique et expérimentale, Astronomie approfondie, Mathématiques supérieures, Calcul des probabilités et physique mathématique, Aérodynamique et hydrodynamique supérieures, Théorie des fonctions et théories des transformations, Algèbre et théorie des nombres, Topologie, Calcul des probabilités et statistiques, Chronométrie, Mathématiques approfondies, Calcul numérique, Calcul automatique.*

TITRE SCIENTIFIQUE D'INGÉNIEUR-DOCTEUR

Le diplôme d'Ingénieur-docteur dans les Facultés des Sciences a pour objet de favoriser les recherches concernant les applications de la science.

Sont admis à s'inscrire en vue du diplôme d'Ingénieur-docteur les candidats titulaires d'un titre d'ingénieur diplômé créé par l'État ou reconnu par l'État qui justifient :

1° Du Baccalauréat de l'enseignement secondaire ou de l'un des titres admis en dispense du Baccalauréat en vue de la Licence ès Sciences ;

2° De deux Certificats d'Études Supérieures de Sciences librement choisis par le candidat, en sus de l'un des trois Certificats d'Études Supérieures M. G. P., M. P. C. ou S. P. C. N.

Toutefois, sont dispensés des Certificats d'Études Supérieures prévus au paragraphe précédent les ingénieurs diplômés d'une école figurant sur une liste fixée par arrêté ministériel, à condition qu'ils possèdent l'un des titres initiaux exigés des candidats à la Licence ès Sciences.

A titre exceptionnel, pourront être également dispensés des Certificats d'Études Supérieures prévus ci-dessus les ingénieurs diplômés qui, à la suite d'un stage préliminaire d'un an dans un laboratoire d'une Faculté des Sciences, seront reconnus dignes d'être admis à s'inscrire par décision du ministre de l'Éducation Nationale, sur avis favorable de l'Assemblée de la Faculté et du Conseil de l'Enseignement Supérieur ou de sa section permanente.

Sont également admis à postuler le diplôme d'Ingénieur-docteur les candidats étrangers justifiant de l'un des titres étrangers inscrits sur la liste ci-après établie par arrêté du ministre de l'Éducation Nationale, après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur ou de sa section permanente.

Le diplôme d'Ingénieur-docteur est délivré après deux années d'études et de recherches dans un laboratoire scientifique, suivies de la soutenance de deux thèses.

La première thèse sera une étude originale pouvant aboutir à des résultats nouveaux d'ordre technique ou à des résultats d'ordre scientifique susceptibles d'applications pratiques.

La deuxième thèse, dont le sujet sera choisi par le professeur, devra permettre d'apprécier les connaissances générales du candidat ; elle pourra également constituer une étude originale.

Les aspirants prennent deux inscriptions annuelles délivrées dans les Facultés des Sciences au début de chaque année scolaire du 15 octobre au 30 novembre.

En aucun cas ces inscriptions ne peuvent être prises cumulativement.

Le diplôme d'Ingénieur-docteur ne confère pas à ses détenteurs les avantages accordés aux membres du personnel de l'enseignement public titulaires du grade de Docteur ès Sciences.

LISTE DES ÉCOLES QUI DÉLIVRENT UN DIPLOME D'INGÉNIEUR DISPENSANT DES CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCES EXIGÉS DES CANDIDATS AU DIPLOME D'INGÉNIEUR-DOCTEUR.

École Nationales Supérieures d'Ingénieurs
École Nationale Supérieure de l'Aéronautique
École Centrale des Arts et Manufactures
École Nationale des Eaux et Forêts de Nancy
École Supérieure d'Électricité de Paris
École Nationale du Génie Rural
École Nationale Supérieure du Génie Maritime
Écoles Nationales Supérieures des Mines de Paris et de Saint-Étienne
École de Physique et de Chimie industrielle de Paris
École Polytechnique
École Nationale Supérieure des Ponts et Chaussées
École Nationale Supérieure des Télécommunications
École Navale
École Supérieure de Chimie de Mulhouse
École Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy
Institut National Agronomique
Institut de Chronométrie de Besançon
Conservatoire national des Arts et Métiers
École Supérieure du Pétrole et des Moteurs à combustion interne.

LISTE DES GRANDES ÉCOLES ÉTRANGÈRES D'INGÉNIEURS DONT LES ANCIENS ÉLÈVES DIPLOMÉS POURRONT POSTULER LE TITRE D'INGÉNIEUR-DOCTEUR

GRANDE-BRETAGNE :

M. Sc. (Master of Science in Engineering) : grade délivré par l'un des Collèges ou l'une des Universités suivantes :

Faculty of Engineering, Birmingham Univers. Birmingham
— — Bristol — Bristol
— — Cambridge — Cambridge
King's College, Newcastle-on-Tyne
Faculty of Engineering, Leeds University, Leeds
— — Liverpool — Liverpool
University College, Gower St., London W. C. 2
King's College, Strand, London W. C.
Imperial College of Science and Technology, South Kensington, London S. W. 7
Queen Mary College, London
Municipal College of Technology, Manchester
Faculty of Engineering, Sheffield University, Sheffield
University College, Nottingham
— Southampton
Technical College, Bradford
— Doncaster
Battersea Polytechnic, London S. W. 11
Borough Polytechnic, London E. C. 1
Northampton Polytechnic, London E. C. 1
Woolwich Polytechnic, London S. E. 18
Loughborough College, Loughborough
Technical College, Totherham
Wigan and District Mining and Technical College, Wigan.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE :

M. Sc. (Master of Science of Engineering) : grade délivré par l'un des Collèges ou l'une des Universités faisant partie de l'Association des Universités américaines.

BELGIQUE :

Titre d'Ingénieur civil délivré par les Universités de Gand, Liège, Louvain, Bruxelles, Faculté polytechnique de Mons.

PAYS-BAS :

Titre délivré par la Technische Hoogeschool de Delft.

ESPAGNE :

Titre délivré par les Écoles spéciales : Ingenieros de caminos, canales y puertos, Escuela Especial Madrid, de minas, Escuela Especial Madrid, de montes, Escuela Especial Madrid.

SUÈDE :

Diplôme délivré par : Kungl. Tekniska H Hogskolan Stockholm.

DANEMARK :

Diplôme délivré par : Danmarks teckniske Højskole Kobenhavn.

FINLANDE :

Diplôme délivré par : Teknillinen Korkeskoulu Helsinki, Abo Akadem Turku.

AUTRICHE :

Diplôme d'Ingénieur, délivré par : Université technique de Vienne, Université technique de Graz, École supérieure des Mines de Leoben, École supérieure d'Agriculture de Vienne.

ALLEMAGNE :

Titre d'Ingénieur délivré par : Technische Hochschole.

PORTUGAL :

Diplôme délivré par l'Institut supérieur d'Agronomie de Lisbonne.

NORVÈGE :

Diplôme délivré par : Norges Tekniske Högskole de Drondheim.

SUISSE :

Titre d'Ingénieur délivré par : École Polytechnique Fédérale de Zurich, École Polytechnique de Lausanne.

POLOGNE :

Diplôme délivré par l'École Polytechnique de Varsovie (Polytechnika).

TCHÉCOSLOVAQUIE :

Diplôme délivré par les Écoles Supérieures Techniques de Prague, de Brno et de Bratislava.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE :

Diplôme délivré par la Facultad de Ingenieria y Ciencias Exactas de Buenos-Aires.

CANADA :

Titre d'Ingénieur délivré par l'Université Laval de Québec, et l'École Polytechnique de Montréal.

ITALIE :

Diplôme délivré par : « Politecnico Milan », « Politecnico Turin ».

HONGRIE :

Diplôme délivré par : l'Institut Jozsef Nador Muegyetem (section Mécanique, Chimie, Génie civil) de l'École Polytechnique de Budapest.

IRAN :

Diplôme d'ingénieur délivré par la Faculté technique de Téhéran.

INDE :

Diplôme d'ingénieur délivré par l'Université de Roorkee et de l'Indian Institute of science de Bangalore (à condition que le titulaire ait été classé dans le premier quart de la liste de sortie).

DOCTORAT ÈS SCIENCES

Décret du 15 juin 1959

Pour être admis à subir les épreuves du Doctorat ès Sciences, les candidats doivent justifier du diplôme de Licencié avec mention d'un des groupes suivants :

Groupe I : 1° Trois des quatre premiers certificats de la Licence d'Enseignement de Sciences mathématiques, dont obligatoirement M1 et M2.

2° Un certificat choisi par le candidat figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur (1).

3° Un certificat au choix du candidat. Ce dernier certificat peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures.

Groupe II : 1° Trois des quatre premiers certificats de la Licence d'Enseignement de Sciences mathématiques appliquées

2° Trois certificats au choix du candidat, dont un (1) figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur. L'un de ces trois certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures.

Groupe III : 1° Trois des cinq premiers certificats de la Licence d'Enseignement de Sciences physiques (mention Physique I)

2° Trois certificats au choix du candidat (l'un de ces trois certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures)

3° Un certificat figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur (1).

Groupe IV : 1° Trois des cinq premiers certificats de la Licence d'Enseignement de Sciences physiques (mention Physique II)

2° Trois certificats au choix du candidat (l'un de ces trois certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures)

3° Un certificat figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur (1).

Groupe V : 1° Quatre des cinq premiers certificats de la Licence d'Enseignement de Sciences physiques (mention Chimie), dont obligatoirement le certificat de Chimie générale I et celui de Physique expérimentale ou d'Électricité

2° Deux certificats au choix du candidat (l'un de ces deux certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures)

3° Un certificat figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur (1).

Groupe VI : 1° Quatre certificats d'une même Licence d'enseignement de l'ordre des Sciences

2° Deux certificats portant sur la Biologie, autres que ceux de la

(1) Consulter la liste au Secrétariat.

Licence d'enseignement de Sciences biologiques et figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur (1)

3° Un certificat au choix du candidat (l'un des trois derniers certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures)

Groupe VII : 1° Certificat de Géologie générale

2° Certificat de Géologie historique

3° Certificat de Minéralogie *ou* de Géophysique *ou* de Zoologie *ou* de Botanique *ou* l'un des certificats de Physique ou de Chimie entrant dans la composition des Licences ès Sciences d'enseignement des Sciences physiques (Physique I, Physique II, Chimie)

4° Trois certificats au choix du candidat

5° Un certificat portant sur les Sciences de la Terre et figurant sur une liste fixée pour chaque Faculté des Sciences par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'Assemblée de la Faculté et après avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur.

L'un des quatre derniers certificats peut être remplacé par le diplôme d'Études supérieures.

Les candidats aux groupes III à VII justifiant de six des certificats exigés peuvent s'inscrire en vue de préparer la Thèse. Ils doivent justifier du septième certificat au moment du dépôt du manuscrit de la Thèse.

Les Licenciés ès Sciences justifiant de certificats ne correspondant pas à l'un des groupes déterminés ci-dessus peuvent être admis, par décision du Ministre de l'Éducation Nationale, à subir les épreuves du Doctorat ès Sciences après avis favorable de l'Assemblée de la Faculté et du Conseil de l'Enseignement Supérieur.

Sont maintenues en vigueur les dispositions du décret du 15 février 1921 relatif aux équivalences de Licence en vue du Doctorat.

Conditions exigées des docteurs en médecine, des pharmaciens et des docteurs vétérinaires aspirant au Doctorat ès Sciences

Décret du 5 août 1959

Les Docteurs en Médecine, les Pharmaciens et les Docteurs Vétérinaires aspirant au Doctorat ès Sciences sont admis à subir les épreuves sans produire le Diplôme de Licencié ès Sciences.

Ils devront toutefois justifier, selon les groupes, des trois certificats d'Études supérieures suivants :

Groupe I : Deux des quatre premiers certificats de la Licence d'enseignement de Sciences mathématiques

(1) Consulter la liste au Secrétariat.

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 2 du groupe I défini par le décret n° 59-744 du 15 juin 1959 susvisé

Groupe II : Deux des quatre premiers certificats de la Licence d'enseignement de Mathématiques appliquées

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 2 du groupe II défini par le décret n° 59-744 du 15 juin 1959 susvisé

Groupe III : Deux des cinq premiers certificats de la Licence d'enseignement de Sciences physiques (mention Physique I)

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 3 du groupe III défini par le décret n° 59-744 du 15 juin 1959 susvisé

Groupe IV : Deux des cinq premiers certificats de la Licence d'enseignement de Sciences physiques (mention Physique II)

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 3 du groupe IV défini par le décret n° 59-744 du 15 juin 1959 susvisé

Groupe V : Deux des cinq premiers certificats de la Licence d'enseignement de Sciences physiques (mention Chimie) dont, obligatoirement, celui de Chimie générale I

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 3 du groupe V défini par le décret n° 59-744 du 15 juin 1959 susvisé

Groupe VI : Deux certificats portant sur la Biologie autres que ceux de la Licence d'enseignement des Sciences biologiques et figurant sur la liste prévue au paragraphe 2 du groupe VI défini par le décret n° 59-744 du 15 juin 1959 susvisé

Un certificat quelconque, à l'exception du certificat de Physiologie animale

Groupe VII : Certificat de Géologie générale

Certificat de Géologie historique

Un certificat figurant sur la liste prévue au paragraphe 5 du groupe VII défini par le décret n° 59-744 du 15 juin 1959 susvisé.

DIPLOMES D'UNIVERSITÉ

Les diplômes d'Université délivrés par la Faculté des Sciences sont :

Le Doctorat d'Université

Le diplôme d'Ingénieur-chimiste

Le diplôme délivré par l'Institut de Statistique (p. 320)

Le diplôme de Géologue-prospecteur

Le diplôme d'Océanographe-physicien.

DOCTORAT D'UNIVERSITÉ

Les candidats au Doctorat d'Université délivré par la Faculté des Sciences doivent accomplir une scolarité d'une année, mais la Faculté peut en accorder la dispense partielle ou totale. En outre cette scolarité peut être accomplie soit à la Faculté, soit dans un des grands

établissements scientifiques de Paris. Toutefois les droits d'inscription et de laboratoire doivent être versés à la Faculté.

Aucun grade n'est expressément exigé. Les candidats doivent produire, avec leur *curriculum vitæ*, leurs titres et leurs diplômes, et la liste de leurs travaux scientifiques dont la Faculté apprécie la valeur.

Les étudiants français et étrangers peuvent aspirer à ce titre, qui est d'ordre purement scientifique et ne confère aux titulaires aucun droit aux fonctions ou à l'exercice des professions pour lesquelles sont requis les grades d'État.

Les épreuves consistent dans la soutenance d'une thèse contenant des recherches personnelles et dans la discussion de questions proposées par la Faculté.

DIPLÔME D'INGÉNIEUR-CHIMISTE

Le diplôme d'Ingénieur-chimiste est délivré par l'École Nationale Supérieure de Chimie, dans les conditions qui sont spécifiées dans la notice consacrée à cet établissement (p. 162).

DIPLÔME DE GÉOLOGUE-PROSPECTEUR

Deux options : Métallogénie et Minéralogie *ou* Hydrogéologie.

Sont admis à demander leur inscription en vue du diplôme, les Licenciés ès Sciences titulaires des certificats M. P. C. ou S. P. C. N., Géologie, Minéralogie, Géographie physique ou Pétrographie, Géologie structurale et Géologie appliquée (ou Géologie appliquée) ou éventuellement d'un diplôme étranger reconnu équivalent par la Faculté.

Durée des études : un an.

L'enseignement comporte la préparation d'un diplôme d'Études supérieures, des conférences, des stages pratiques.

La préparation de ce diplôme est assurée sous la direction du Directeur du Laboratoire de Géologie structurale et Géologie appliquée.

L'enseignement est sanctionné par un examen qui comporte la soutenance du diplôme d'Études Supérieures, la justification de notes suffisantes aux divers stages.

Les étudiants en cours d'études ayant bénéficié de l'ancien régime de la Licence seront dispensés de M. P. C. ou S. P. C. N.

3° ENSEIGNEMENT

PERSONNEL ENSEIGNANT

PROFESSEURS TITULAIRES DE CHAIRES

M. AIGRAIN, Électrotechnique générale
M. PIERRE AUGER, Physique quantique et relativité
M. BARRABE, Géologie structurale et Géologie appliquée
M. P. BENOIT, Physiologie animale (Orsay)
M. BERTHELOT, Physique fondamentale des hautes énergies (Orsay)
M. N..., Analyse appliquée à la Géométrie
M. N..., Géographie physique et Géologie dynamique
M. DE BROGLIE, Théories physiques
Mme BRUHAT, Mécanique analytique et Mécanique céleste
M. CARTAN, Mathématiques E. N. S.
M. CASTAING, Physique (Orsay)
Mlle CAUCHOIS, Chimie physique
M. CHAMPETIER, Chimie macromoléculaire
M. CHAPELLE, Physique (Orsay)
M. CHARLOT, Chimie analytique
M. CHAUDRON, Chimie appliquée
M. CHEVALLEY, Géométrie algébrique et Théorie des groupes
M. CHOQUET, Théorie des fonctions et Topologie
M. CHOUARD, Physiologie végétale
M. CHRÉTIEN, Chimie minérale
M. COULOMB, Physique du Globe
Mlle COUSIN, Biologie
M. CUVILLIER, Micropaléontologie
M. DANJON, Astronomie
M. DELANGE, Mathématiques (Orsay)
M. DENY, Mathématiques générales (Orsay)
M. DODE, Chimie (Orsay)
M. DUBREIL, Arithmétique et Théorie des nombres
M. EPHRUSSI, Génétique
M. FAVARD, Géométrie supérieure
M. FORTET, Calcul des probabilités
M. FORTIER, Mécanique expérimentale des fluides
M. GALLIEN, Embryologie
M. GAUTHIER, Mécanique appliquée

M. GRASSÉ, Évolution des êtres organisés
M. GRIVET, Radioélectricité (Orsay)
M. GUINIER, Physique du solide (Orsay)
M. GUINOCHET, Biologie végétale (Orsay)
M. HAISSINSKY, Radiochimie
M. JACQUINOT, Spectroscopie (Orsay)
M. JOST, Physiologie comparée
M. GASTON JULIA, Analyse supérieure et Algèbre supérieure
M. KIRRMANN, Théories chimiques
M. LACOMBE, Métallurgie (Orsay)
M. LAFFITTE, Chimie générale
M. LEDERER, Chimie biologique
M. MAURICE LEVY, Physique théorique et des Hautes Énergies (Orsay)
M. L'HÉRITIER, Biologie générale (Orsay)
M. RENÉ LUCAS, Recherches physiques
M. LWOFF, Microbiologie
M. MALAVARD, Aviation
M. MANGENOT, Biologie végétale (Orsay)
M. MAY, Zoologie (Orsay)
M. A. MICHEL, Chimie minérale (Orsay)
M. MONNIER, Physiologie des fonctions
M. MONOD, Biochimie cellulaire
M. MORAND, Physique enseignement
M. MOYSE, Physiologie végétale (Orsay)
M. OLMER, Énergétique générale
M. PANNETIER, Chimie générale (Orsay)
M. PÉRÈS, Mécanique des fluides et applications
M. PETIT, Biologie maritime
M. PIVETEAU, Paléontologie
M. PONCIN, Mécanique générale
M. N..., Botanique
M. DE POSSEL, Analyse numérique
M. PRENANT, Anatomie et Histologie comparées
M. PRÉVOST, Chimie organique
M. N..., Géologie
M. QUENEY, Météorologie et Dynamique atmosphérique
M. RIVIÈRE, Géologie (Orsay)
M. RIZET, Génétique (Orsay)
M. ROCARD, Physique E. N. S.
M. SCHWARTZ, Calcul différentiel et intégral
M. SIESTRUNCK, Mécanique physique et expérimentale
M. SOULAIRAC, Psychophysiologie
M. TEILLAC, Physique nucléaire et radioactivité (Orsay)
TEISSIER, Zoologie

M. André THOMAS, Biologie cellulaire
Mme TONNELAT, Physique théorique
M. TRILLAT, Microscopie et diffraction électronique
M. VASSY, Physique de l'Atmosphère
M. VILLE, Économétrie
M. WIEMANN, Chimie organique structurale
M. WYART, Minéralogie et cristallographie.

PROFESSEURS TITULAIRES A TITRE PERSONNEL

M. AMIEL, Chimie des solides
M. ARNOULT, Électronique (Orsay)
M. ARNULF, Optique appliquée
M. BARCHEWITZ, Chimie physique
M. BELLAIR, Géologie S. P. C. N.
M. BÉNARD, Chimie E. N. S. C. P.
M. BRELOT, Calcul différentiel et intégral
M. BROSSEL, Physique atomique
M. BRUN, Mécanique expérimentale des Fluides
M. BUVAT, Botanique E. N. S.
M. CAGNIARD, Géophysique appliquée
M. CHADEFAUD, Botanique
M. COTTE, Physique M. P. C.
M. COUTEAUX, Biologie animale P. C. B.
M. de CUGNAC, Biologie végétale S. P. C. N.
M. DESTOUCHES, Théories physiques
M. DEVILLERS, Anatomie et Histologie comparées
M. DIXMIER, Mathématiques M. P. C.
M. DRACH, Zoologie
M. DUBOIS, Chimie M. P. C.
Mme DUBREIL, Mathématiques agrégation féminine
M. DUGUE, Statistique mathématique
M. EHRESMANN, Topologie algébrique
M. EICHHORN, Biologie végétale P. C. B.
M. FELDMANN, Biologie végétale P. C. B.
M. FRANÇON, Physique S. P. C. N.
M. FREYMANN, Physique S. P. C. N.
M. GAUTHERET, Biologie P. C. B.
M. GERMAIN, Mécanique théorique des Fluides
M. GLANGEAUD, Géographie physique et Géologie dynamique
M. GODEMENT, Mathématiques M. P. C.
M. GUÉRIN, Chimie (Orsay)
M. HOCART, Minéralogie et Cristallographie
Mlle JOSIEN, Chimie P. C. B.
M. JUNG, Pétrographie

M. KASTLER, Physique E. N. S.
Mlle LE BRETON, Physiologie
Mme LELONG, Mathématiques E. N. S. féminines
M. LELONG, Mathématiques générales
M. LEMÉE, Physiologie B. M. P. V. (Orsay)
M. LENNUIER, Physique, P. C. B.
M. G. LUCAS, Géologie
M. MARÉCHAL, Optique théorique et appliquée
M. J.-P. MATHIEU, Recherches physiques
M. NORMANT, Laboratoire de Synthèse organique générale
M. PISOT, Calcul des probabilités
M. POSSOMPES, Biologie animale P. C. B.
M. QUELET, Chimie organique
Mlle QUINTIN, Électrochimie
M. ROLLET, Chimie P. C. B.
M. E. ROCH, Géologie
M. ROUAULT, Physique S. P. C. N.
M. ROUTHIER, Géologie structurale et appliquée
M. SALEM, Mathématiques générales
M. SCHATZMANN, Astrophysique
M. SOLEILLET, Physique P. C. B.
M. SOUCHAY, Chimie P. C. B.
M. TERMIER, Paléontologie statigraphique
M. THELLIER, Physique du globe
M. ULRICH, Physiologie végétale
M. ZAMANSKY, Mathématiques générales

PROFESSEURS SANS CHAIRE

M. ACHER, Chimie biologique (Orsay)
M. ALLARD, Chimie physique
M. BARRAUD, Physiologie cellulaire
M. BAUDOIN, Biologie
M. BEAUMONT, Biologie animale
M. BERGERARD, Biologie animale S. P. C. N. (Orsay)
M. BERTEIN, Électronique (Orsay)
M. BLAMONT, Géophysique (Ionosphère)
M. BOUISSIÈRES, Chimie des radioéléments (Orsay)
M. BOUREAU, Biologie végétale S. P. C. N. (Orsay)
M. BRICARD, Météorologie
M. BRUSSET, Chimie P. C. B.
M. BUSER, Biologie animale P. C. B.
M. CAILLEUX, Géologie S. P. C. N.
M. CAMUS, Biologie végétale P. C. B.
Mme CHAIX, Chimie biologique

M. CHATELET, Chimie P. C. B.
Mme COUTURE, Thermodynamique et Mécanique physique
M. DANIEL CURIE, Physique M. G. P.
M. CURIEN, Minéralogie et cristallographie
M. DAUDEL, Mécanique ondulatoire appliquée à la Chimie théorique et à la Physique nucléaire
M. DURAND DELGA, Géologie
M. ELLENBERGER, Géologie appliquée
Mme FESSARD, Psychophysiologie
Mlle FOURCROY, Biologie végétale S. P. C. N.
M. FRANC, Biologie animale
M. FREON, Chimie P. C. B. (Orsay)
M. FRIEDEL, Physique du solide (Orsay)
M. HELLER, Physiologie végétale
Mme HUREL-PY, Biologie végétale P. C. B.
M. JEAN, Physique (Orsay)
M. MARC JULIA, Chimie organique structurale
M. LENDER, Biologie animale S. P. C. B. (Orsay)
M. MAGAT, Physicochimie des Rayonnements
M. MAGNAN, Physique P. C. B.
M. MATTLER, Physique (Orsay)
M. LOUIS MICHEL, Service de Physique théorique B. P. (Orsay)
M. NOIROT, Évolution des Êtres organisés
M. PANNETIER, Chimie P. C. B.
M. PIAUX, Chimie S. P. C. N.
M. PULLMAN, Chimie théorique, Biologie physiochimique
M. RUMPF, Chimie P. C. B.
M. SCHNELL, Botanique tropicale (Orsay)
M. STOLKOWSKI, Biologie animale P. C. B.
M. TONNELAT, Biologie physicochimique
M. TORTRAT, Calcul des Probabilités
Mlle VEIL, Physiologie générale
M. WILLEMART, Chimie P. C. B.

PROFESSEURS ASSOCIÉS

M. KREISEL, Institut Henri-Poincaré
M. LAGERSTROM, Institut Henri-Poincaré
M. NIEREMBERG
M. STONIMSKI, Génétique

MAITRE DE CONFÉRENCES ASSOCIÉ

M. NEVEU, Institut Henri-Poincaré

MAITRES DE CONFÉRENCES

M. ABELES, Physique S. P. C. N.
M. AMAT, Physique P. C. B.
M. AUBOUIN, Géologie générale (Orsay)
M. BALKANSKI, Physique P. C. B.
Mme BENOIST-GUEUTAL, Physique S. P. C. N. (Orsay)
M. BOUGIS, Biologie marine Villefranche-sur-Mer
M. BROCHARD, Physique P. C. B. (Orsay)
M. CABANNES M., Mécanique générale
M. CAIRE, Géologie générale, Laboratoire de Géographie physique
M. CAMEFORT, Botanique
M. CHABBAL, Physique M. G. P. (Orsay)
M. CHEVAUGEON, Botanique (Orsay)
M. COMOLET, Mécanique des Fluides
M. CORABŒUF, Physiologie animale (Orsay)
M. DELCROIX, Physique des Plasmas (Orsay)
M. DELLOUE, Physique propédeutique
M. D'ESPAGNAT, Physique théorique (Orsay)
M. ECHALIER, Biologie animale P. C. B.
M. GENEVES, Biologie végétale P. C. B.
M. HOUILLON, Biologie animale
M. HUPE, Géologie S. P. C. N.
M. JULLIEN, Chimie (Orsay)
M. LE CORRE, Physique P. C. B.
M. LEHMANN, Physique Expérimentale des Hautes Énergies (Orsay)
M. LESIEUR, Mathématiques M. P. C. (Orsay)
M. LIORET, Physiologie Végétale (Orsay)
M. MAITTE, Chimie propédeutique
M. MALGRANGE, Techniques Mathématiques de la Physique (Orsay)
M. MAZET, Mécanique générale (Orsay)
M. MOREL, Physiologie comparée
M. NATAF, Physique nucléaire et radioactivité (Orsay)
M. NICOLAS, Géologie appliquée
M. OLIVIER, Anthropologie
Mme PECKER-WIMEL, Astrophysique
M. RAVIER, Pétrographie
M. VICHNIEVSKY, Mécanique industrielle

MAITRES DE CONFÉRENCES ADJOINTS

Mlle BRIGANDO, Chimie
Mlle CHAUVELIER, Chimie
M. DAVY DE VIRVILLE, Physique
M. DELAMARE-DEBOUTTEVILLE, Biologie marine

M. FOURNIER G., Physique P. C. B.
Mme GENET-VARCIN, Géologie
M. PALLAUD, Chimie E. N. S. C. P.
M. ROSE, Minéralogie
M. SADDY, Physique
M. VIALLARD, Chimie physique

CHEFS DE TRAVAUX

M. ARPIARIAN, Physique M. G. P.
M. AVIGNON, Physique nucléaire et radioactivité
M. BAGANAS, Mathématiques générales
M. BALLICCIONI, Mathématiques générales
M. BARDOLLE, Chimie appliquée
M. BARETS, Biologie animale P. C. B.
M. BARRA, Calcul des probabilités. Statistique mathématique
M. BARUCH, Accélérateur linéaire
M. BASILE, Physique nucléaire et radioactivité
M. BAUCHOT, Anatomie et Histologie comparées. Biologie animale P. C. B.
M. BEAUVAIS, Géologie
M. BEETSCHEN, Biologie animale P. C. B.
M. BERROIR, Mécanique générale
M. BIDALLIER, Biologie physico-chimique
M. BIGORGNE, Chimie appliquée
Mme BINET DU JASSONNEIX, Chimie appliquée
M. BLANDIN, Physique du Solide
M. GÉRARD BLOCH, Arithmétique et théorie des Nombres
M. VINCENT BLOCH, Psychophysiologie
M. BLONDEL, Mathématiques Orsay
M. BOILLOT, Géographie physique et Géologie dynamique
M. BONNEFILLE, Électrotechnique générale
M. BOSQUILLON DE FRESCHEVILLE, Zoologie
M. BOUCHIAT, Physique théorique et des Hautes Énergies
M. BOUIX, Mathématiques générales
Mlle BOULANGER, Chimie (Orsay)
M. D. BOULANGER, Géologie structurale et Géologie appliquée
M. BOURIQUET, Biologie végétale S. P. C. N.
M. BOUTTIER, Physique (Orsay)
M. BRASSEUR, Chimie P. C. B.
M. BRAUMAN, Chimie S. P. C. N.
Mlle BRIGANDO, Chimie P. C. B.
M. BROUSSE, Pétrographie
Mme BROUTY, Chimie appliquée
M. GILBERT BRUN, Génétique

M. BUZAS, Chimie P. C. B.
M. BUSSON, Anatomie et Histologie comparées
M. CADIOT, Chimie P. C. B.
M. CAGNET, Optique appliquée
M. CARRE, Mécanique physique et expérimentale
M. CARVALLO, Économétrie
M. CASALS, Chimie organique structurale
M. CHABLAY, Chimie générale
Mlle CHADEAU, Physique S. P. C. N.
M. CHALIN, Physique enseignement
Mlle CHAMPIGNY, Physiologie végétale
M. CHANTREL, Physique P. C. B.
Mlle CHATAGNER, Chimie biologique
M. CHAUVE, Géographie physique et Géologie dynamique
M. CHAUVINEAU, Calcul des probabilités
Mlle CHAUVELLIER, Chimie organique
Mme COHEN-NORDMANN, Chimie (Orsay)
M. COLCHEN, Chimie organique
M. COLLEAU, Mécanique céleste
M. COLLOMB, Géologie structurale et Géologie appliquée
Mlle COLSON-GUASTALLA, Biologie physico-chimique
M. COMBES, Radioélectricité
M. COMTE, Géologie structurale et Géologie appliquée
M. CONARD, Radioélectricité
M. CONIA, Théories chimiques
M. CORRARD, Physiologie animale
Mme GERMAINE CURIE, Physique M. G. P.
M. DANA, Chimie organique structurale
Mme G. DARMOIS, Physique enseignement
M. J. DARMOIS, Physique M. G. P.
M. DAVY DE VIRVILLE, Biologie P. C. B.
Mme DE BIENNE, Chimie P. C. B.
M. DELAMARE, Biologie marine
M. DEBOUTTEVILLE, Biologie marine
M. DELAVAL, Physique M. G. P.
M. DELAVAULT, Biologie animale S. P. C. N.
M. DELCEY, Géologie structurale et Géologie appliquée
M. DEMARCQ, Géologie
M. DENIS, Chimie organique
M. DERCOURT, Géographie physique et Géologie dynamique
M. DEROUX, Zoologie
M. DESCHAMPS, Chimie P. C. B.
M. DESPUJOLS, Chimie physique
M. DISTEL, Physiologie des fonctions
M. DONTCHEFF, Physiologie des fonctions

Mme DROUGARD, Physique S. P. C. N.
Mme DUPRÉ-MUGARD, Biologie animale P. C. B.
M. DUQUESNE, Physique nucléaire et Radioactivité
M. Marc DURAND, Chimie M. P. C.
M. Michel DURAND, Biologie
M. DUSSART, Géographie physique et Géologie dynamique
M. DUVAUT, Mécanique théorique des fluides
M. EYMARD, Calcul des probabilités
M. FANTINET, Géologie. Paléontologie stratigraphique
M. P. FAVARD, Biologie animale P. C. B.
M. FAVRE-DUCHARTRE, Biologie végétale
Mme FELDMANN, Biologie végétale P. C. B.
M. de FÉLICE, Météorologie dynamique atmosphérique
Mme FÉNÉANT, Physique M. G. P.
Mlle FERRADINI, Radiochimie
M. FEUILLÉE, Géologie
Mlle FICINI, Chimie P. C. B.
Mme FLORANT, Chimie (Orsay)
Mme FOURNIER, Électrochimie
M. Y. FRANÇOIS, Anatomie et Histologie comparées
M. FRITZ, Chimie appliquée
M. GANDILLOT, Géographie physique et Géologie dynamique
Mme GANS, Génétique
M. GASTAMBIDE, Chimie organique structurale
Mlle GAUTHERON, Chimie biologique
Mme GELOSO, Chimie P. C. B.
M. J.-P. GELOSO, Physiologie comparée
Mme GENET-VARCIN, Paléontologie
M. GORENFLOT, Biologie végétale (Orsay)
M. GRAMBAST, Biologie végétale
Mme GRANIER, Physique du Solide
Mme GRENIER, Physique M. G. P.
M. GRIFFIE, Psychophysiologie
Mme GROS-DENIS, Chimie appliquée
M. GUILBERT, Électrotechnique générale
Mme GUILLAUME, Géographie physique et Géologie dynamique
Mme GUILLEMOT-TEISSIER, Mathématiques générales
M. GUILLOT, Physiologie végétale
M. GUINTINI, Physique M. G. P.
M. GUTH, Paléontologie
M. HAYMANN, Microscopie et Diffraction électronique
M. J. HENNEQUIN, Électronique
M. P.-L. HENNEQUIN, Calcul différentiel et intégral
Mme HERPIN, Minéralogie et Cristallographie
M. HEUBEL, Chimie minérale

M. HOCH, Chimie organique
Mme HUETZ, Physique M. G. P.
M. HUPE, Géologie
M. JACQUOT, Physiologie comparée
Mme JAMBON, Physique M. G. P.
M. JAMES, Chimie générale
M. JAUZEIN, Géologie structurale et Géologie appliquée
M. S. JULIA, Chimie organique
M. JULLIEN, Chimie appliquée
Mme KAHANE, Recherches physiques
M. KARA, Recherches physiques
M. KOECHLIN, Biologie végétale
M. LABBERRIGUE, Physique P. C. B.
M. D. LA COMBE, Mathématiques générales
M. Marc LAFFITTE, Chimie E. N. S. C. P.
M. LAFOND, Géologie (Orsay)
M. LAGET, Physiologie des Fonctions
Mlle LALOU, Géographie physique et Géologie dynamique
M. LANCE, Biologie végétale P. C. B.
M. LANG, Chimie minérale
Mme S. LAURENT, Biologie végétale
Mlle A. LAURENT, Chimie appliquée
M. LAURENTIAUX, Géologie
M. LEBRUN, Évolution des Êtres organisés
Mme LECUIR, Chimie P. C. B.
M. LEFEBVRE, Arithmétique et Théorie des nombres
M. Guy LEFORT, Mathématiques générales
M. Marc LEFORT, Physique nucléaire et Radioactivité
M. LEGROS, Électronique
M. LEROUX, Biologie P. C. B.
Mme LÉVY, Chimie P. C. B.
Mme LÉVY-BRUHL, Mathématiques générales
Mme LIGER, Mécanique générale
M. LIORET, Physiologie végétale
Mme LORMEAU, Électrochimie
Mme LUMBROSO, Chimie P. C. B.
M. MAC LEOD, Physiologie des Fonctions
Mme MADAULE, Chimie P. C. B.
M. MAES, Physique M. G. P.
M. MAGNE, Zoologie
M. MAILLET, Évolution des Êtres organisés
M. MARTINEAU, Calcul différentiel et intégral
M. MERCIER, Géographie physique et Géologie dynamique
M. MERGAULT, Physique enseignement
M. METTETAL, Biologie marine

M. MONTEL, Chimie physique
M. G. MONTEL, Chimie appliquée
M. MOREAU, Évolution des Êtres organisés
M. MOREL, Mécanique expérimentale des Fluides
Mme MOURADOFF, Physique des Solides
Mme NEUMANN, Micropaléontologie
M. NORGUET, Mathématiques générales
M. OBATON, Biologie végétale
Mme OBERLIN, Minéralogie et Cristallographie
Mme ODIOT, Physique S. P. C. N.
M. OVTRACHT, Géologie structurale et Géologie appliquée
M. PALLAUD, Chimie appliquée
M. PARIS, Biologie marine
M. PAYAN, Mathématiques Orsay
M. M. PERRIN, Physique de l'Atmosphère
Mme CLAUDINE PETIT, Zoologie
M. J.-Y. PETIT, Physique nucléaire et Radioactivité
Mme PICARD, Physiologie végétale
M. PICON, Physiologie comparée
M. PLAN, Aviation
M. POIGNANT, Géologie structurale et Géologie appliquée.
M. POMEROL, Géologie S. P. C. N.
M. G. PRÉVOST, Génétique
M. PROST, Physique M. G. P.
Mme PUISEUX-DAO, Botanique
M. QUEMADA, Physique E. N. S.
M. QUETEL, Biologie P. C. B.
M. RATEAU, Mécanique physique et expérimentale
M. RENAUD, Chimie P. C. B.
M. RICOUX, Physique enseignement
M. RIGUET, Mathématiques (Orsay)
M. RINCK, Chimie appliquée
M. RIOU, Physique nucléaire et Radioactivité
M. M. ROCH, Chimie P. C. B. Chimie S. P. C. N.
M. ROLLIN, Physiologie végétale
Mlle ROSSETTI, Chimie physique
Mme ROUSSEAU, Physique S. P. C. N.
M. ROUX, Physique M. G. P.
Mme ROYER, Optique appliquée
Mlle RUBAT DU MERAC, Biologie végétale S. P. C. N.
M. RUYER, Calcul différentiel et intégral
M. SADDY, Physique M. G. P.
Mme SANNE, Chimie M. P. C.
M. SAUTEREY, Chimie S. P. C. N.
M. SAYAG, Physique P. C. B.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. SCHAAL, Chimie P. C. B.
Mme SCHWARTZ, Calcul différentiel et intégral
Mme SCHWETZOFF, Physique du solide
M. SIGNOL, Biologie P. C. B.
M. SIGNORET, Embryologie
M. SIGWALT, Chimie macromoléculaire
M. SOSSOUNTZOV, Botanique
M. TAKAHASHI, Mathématiques E. N. S.
M. TALBOT, Chimie appliquée
M. TAXI, Biologie animale P. C. B.
Mme THELLIER, Physique du Globe
M. M. THELLIER, Physiologie végétale
M. THIÉBAULT, Géologie
M. THRIERR, Physique P. C. B.
M. VERDIER, Biologie
M. VIALLARD, Chimie physique
M. VILKAS, Théories chimiques
M. VOVELLE, Anatomie et Histologie comparées
M. WALLON, Physiologie des Fonctions

4° CENTRES ET INSTITUTS DE LA FACULTÉ

	Pages
Centre d'Orsay	160
Institut national de Biologie Marine	161
Station de Roscoff	161
Station de Banyuls-sur-Mer	162
École Nationale Supérieure de Chimie	162
Institut de Mécanique	164
Centre d'Études Supérieures de Mécanique	165
Institut Poincaré	165
Institut de préparation aux enseignements du Second Degré	168
Institut de Physique du Globe	169

CENTRE D'ORSAY (S.-ET-O.)

Vice-Doyen : M. le professeur GUINIER

Secrétaire principal : M. CONNAT

Tél. : 928-53-80 ou 928-57-80

Le Centre d'Orsay a été ouvert en novembre 1958. Directement relié au Quartier Latin, à la Cité Universitaire et à la Résidence Jean-Zay d'Antony, ce centre se trouve à une très grande proximité de la station du Guichet (ligne chemin de fer métropolitain). Il est admirablement situé dans le cadre de verdure d'un parc de la vallée de Chevreuse et doté d'amphithéâtres et salles de travaux pratiques comportant un matériel moderne, de salles d'études ou de travail, de collections, de bibliothèques, d'un restaurant universitaire. D'autres aménagements d'ordre culturel et sportif y sont également envisagés. Un ensemble résidentiel pour étudiants est prévu.

Le Centre d'Orsay deviendra ultérieurement une Faculté indépendante.

CERTIFICATS PRÉPARÉS

1er *Cycle :* Mathématiques générales et Physique (M. G. P.). — Mathématiques, Physique et Chimie (M. P. C.). — Sciences physiques, chimiques et naturelles (S. P. C. N.).

2e *Cycle :* Algèbre. — Astronomie. — Biochimie-Microbiologie-Physiologie végétale. — Biologie générale. — Botanique. — Chimie générale I. — Chimie générale II. — Chimie minérale. — Chimie

organique. — Chimie systématique. — Cristallographie physique. — Électricité. — Électronique. — Génétique. — Géologie générale. — Géologie historique. — Mathématiques I. — Mathématiques II. — Mécanique générale. — Mécanique des Vibrations. — Métallurgie générale. — Méthodes mathématiques de la Physique I. — Optique. — Physiologie animale. — Physique expérimentale. — Physique nucléaire. — Techniques mathématiques de la Physique. — Thermodynamique et Mécanique physique. — Zoologie.

Les diplômes et thèses de doctorat sont préparés en liaison étroite par les professeurs de Paris et d'Orsay. Les étudiants doivent s'inscrire au Service de Scolarité fonctionnant au Centre principal d'exercice du professeur au laboratoire duquel les recherches sont poursuivies.

INSTITUT NATIONAL DE BIOLOGIE MARINE

L'Institut National de Biologie Marine de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris a été créé par délibération du Conseil de l'Université de Paris, approuvée par décret en date du 3 mai 1925.

Cet Institut est constitué par l'union solidaire des deux stations biologiques de Roscoff sur la Manche et de Banyuls sur la Méditerranée

Chacune des stations est administrée d'une manière indépendante par un Directeur particulier, professeur à la Faculté des Sciences.

I. — Station biologique de Roscoff

(Laboratoire Lacaze-Duthiers)

Directeur : M. le professeur Georges TEISSIER

Sous-Directeur : M. le professeur Pierre DRACH

La Station biologique de Roscoff est à la fois un établissement d'enseignement et un laboratoire de recherches. Elle est ouverte toute l'année aux travailleurs scientifiques et aux étudiants en Sciences biologiques.

Deux stages de cinq semaines sont organisés pendant l'été pour les étudiants du Certificat de Zoologie approfondie de la Faculté des Sciences de Paris. Un nombre limité de places est réservé, dans chacun de ces stages, à de jeunes zoologistes appartenant à d'autres Universités françaises ou étrangères. Depuis 1957, sont organisés en outre deux stages d'algologie, l'un à Pâques, l'autre en fin septembre et début d'octobre.

Des notices détaillées et des feuilles de demande sont à la disposition des étudiants au Laboratoire de Zoologie de la Sorbonne. Elles peuvent être envoyées sur demande adressée au Directeur, M. le professeur G. TEISSIER, Laboratoire de Zoologie, 1, rue Victor-Cousin (V^e^).

RECHERCHE. — La Station biologique de Roscoff est équipée pour la plus grande partie des disciplines pouvant être pratiquées sur du matériel marin (Histologie, Cytologie, Embryologie, Physiologie, Biochimie). Chaque travailleur dispose d'une stalle de travail et d'un grand aquarium. Chaque stalle est pourvue de gaz, d'électricité, d'eau douce, d'eau de mer et d'une paillasse permettant les élevages en eau courante.

Les travailleurs français sont admis gratuitement ; la fourniture du matériel usuel est également gratuite, mais le remboursement peut être exigé pour des produits particulièrement coûteux ou consommés en grandes quantités. Les travailleurs étrangers doivent payer une redevance mensuelle, à l'exception de ceux appartenant à un pays qui loue une stalle à la Station biologique.

Il est recommandé aux travailleurs de s'informer à l'avance si l'outillage dont ils ont besoin existe au laboratoire, surtout lorsqu'ils ont besoin d'un équipement très spécialisé. Chaque travailleur doit apporter ses instruments de dissection et son microscope.

LOGEMENT. — La Station biologique de Roscoff peut loger un certain nombre d'étudiants ou de travailleurs moyennant une légère redevance.

II. — CHAIRE DE BIOLOGIE MARINE

Laboratoire Arago, Banyuls-sur-Mer

Directeur : M. le professeur GEORGES PETIT

Le Laboratoire Arago est ouvert toute l'année, dans les mêmes conditions que le laboratoire de Roscoff. Les demandes d'admission doivent être adressées au Directeur, M. le professeur G. PETIT, à Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).

Il n'est demandé de redevance ni aux travailleurs français, ni aux travailleurs étrangers. Une vingtaine de chambres peuvent leur être attribuées, dans la limite des disponibilités.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE

11, rue Pierre-Curie (Tél. : Odéon 01-38 et 39)

Directeur honoraire : M. le professeur L. HACKSPILL

Directeur : M. le professeur G. CHAUDRON

Directeurs-adjoints : MM. les professeurs BÉNARD et WILLEMART

Secrétaire général : M. MATHIEU

BUT DE L'ENSEIGNEMENT. — L'objet essentiel de cet établissement est de former des ingénieurs-chimistes qui pourront se diriger soit vers différentes branches de l'industrie chimique, soit vers la recherche scientifique théorique ou appliquée, soit vers l'enseignement. Les élèves de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Paris doivent, en même temps que le diplôme d'Ingénieur, préparer une Licence

ès Sciences. D'une façon générale l'ingénieur-chimiste doit avoir une forte culture générale, avant toute spécialisation ; il doit avoir l'esprit de méthode et le goût de la recherche, et être un expérimentateur précis, adroit et bien entraîné. De plus, la chimie et la physique sont maintenant indissolublement liées et les mathématiques sont trop nécessaires à l'étude de la physique pour qu'une sérieuse formation mathématique ne soit pas indispensable à l'ingénieur-chimiste.

ÉTUDES. — La durée des études est de trois ans, le régime de l'École est l'externat.

Le montant des frais d'études est actuellement de 50 NF par année scolaire, payables en deux versements (novembre et mars).

Les élèves, en vue de la préparation de la Licence ès Sciences, doivent en outre acquitter les droits correspondants à ces inscriptions. Ils sont dispensés des droits de travaux pratiques de Chimie générale et de Chimie appliquée.

Des bourses, des prêts d'honneur peuvent être accordés aux élèves. Le Secrétariat de l'École leur fournira toutes indications utiles à cet effet.

CONDITIONS D'ADMISSION. — L'admission à l'École a lieu à la suite d'un concours annuel. Le nombre des places mises au concours est fixé chaque année. Les candidats doivent être munis du Baccalauréat complet.

Les étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions que les Français. Leur admission est, dans la limite des places, prononcée en surnombre.

L'âge minima requis est 18 ans. Si le candidat a moins de 18 ans dans l'année du concours, il doit joindre à son dossier une demande de dispense d'âge en la justifiant par des titres ou diplômes.

Les candidates sont admises à concourir dans les mêmes conditions que les jeunes gens.

L'admission directe en 2e année n'a lieu qu'à titre exceptionnel dans la mesure des places disponibles, et les candidats doivent être titulaires des C. E. S. de Physique générale et de Chimie générale. Les candidats devront adresser leur demande avant le 1er août.

Pièces à fournir

1° Demande sur papier libre avec l'autorisation du représentant légal si l'étudiant est mineur

2° Engagement à verser trimestriellement le montant des droits d'études (cet engagement peut être écrit sur la même feuille que la demande d'inscription)

3° Acte de naissance sur papier libre

4° Court exposé des études faites par l'étudiant

5° Les titres ou diplômes, s'il y a lieu (originaux ou copies certifiées)

6° Deux enveloppes timbrées.

Les droits d'examen d'entrée, fixés à 10 NF, devront être acquittés avant les épreuves.

Les inscriptions au concours sont reçues au Secrétariat de l'École, du 1er au 10 juin. On peut s'inscrire par correspondance en adressant son dossier à M. le Secrétaire général de l'École Nationale Supérieure de Chimie, 11, rue Pierre-Curie, Paris (Ve). Le concours a lieu à Paris. La date du concours et les délais d'inscription sont fixés chaque année par arrêté rectoral. Le concours a lieu d'ordinaire dans la deuxième quinzaine de juin. Il n'y a pas de limite d'âge, mais les candidats ne peuvent se présenter qu'à trois concours.

ÉPREUVES

1° *Épreuves écrites d'admissibilité :* 4 compositions de 3 heures (chimie, physique, mathématiques, composition française).

2° *Épreuves d'admission :* 2 interrogations de chimie (chacune coefficient 1), de physique (chacune coefficient 1), de mathématiques (chacune coefficient 0,5) — un examen portant sur une langue étrangère, anglais ou allemand, au choix du candidat (coefficient 1). Cette dernière épreuve comporte une interrogation écrite (coefficient 0,5) et une interrogation orale (coefficient 0,5).

Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20. Le classement définitif est établi d'après le total des points obtenus aux épreuves écrites et orales.

Majoration de points. — Les candidats titulaires du Certificat d'Études Supérieures M. P. C. bénéficient, pour l'admission définitive, d'une majoration de 2 points pour la mention « passable », 3 points pour la mention « assez bien », 5 points pour la mention « bien », 8 points pour la mention « très bien ». Pour bénéficier de cette majoration de points, les candidats devront être titulaires du Certificat d'Études Supérieures M. P. C. obtenu au plus tard à la session de juin-juillet de l'année du concours. Les candidats âgés de moins de 20 ans au 1er janvier de l'année du concours bénéficient d'une majoration de 3 points, ceux âgés de moins de 19 ans d'une majoration de 6 points.

INSTITUT DE MÉCANIQUE

Secrétariat : Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie
(Tél : ODÉon 42-10)
Directeur : M. H. VILLAT

L'Institut de Mécanique, fondé en 1932, groupe tous les services de l'ancien Institut de Mécanique des Fluides avec ceux de la Mécanique Physique et Expérimentale, ainsi que les services relatifs à l'Aviation et à la Technique Aéronautique de la Faculté.

Indépendamment des enseignements réguliers du Second et du Troisième Cycles, l'Institut de Mécanique comporte une section *Centre*

d'Études supérieures de Mécanique (fluides compressibles) dont les cours reprendront vers le 15 octobre, pour se terminer le 15 mai.

Cet enseignement spécialisé, hors programme des Certificats de Licence et des Écoles d'Ingénieurs, s'adresse en principe à des Ingénieurs déjà formés, désirant se perfectionner dans cette branche importante de la Mécanique des Fluides, ou à des chercheurs et des scientifiques préparant des travaux personnels, candidats docteurs ès Sciences ou ingénieurs-docteurs qui trouveront auprès des Professeurs des conseils et un patronage pour leurs travaux.

Il comporte des cours théoriques et pratiques et des séances d'application d'Aérothermodynamique.

Les conférences et travaux pratiques auront lieu à l'Institut Henri-Poincaré (11, rue P.-Curie), *les lundis et samedis matin et après-midi.*

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Secrétaire, M. A. OUDART, 108, boulevard Montparnasse (XIVe) (tél. : Dan. 19-09). Permanence : *lundi et vendredi, de 14 à 16 heures.*

INSTITUT HENRI-POINCARÉ

11, rue Pierre-Curie (Tél. : ODÉon 42-10)

Président du Conseil d'Administration :
M. J. PÉRÈS, Doyen de la Faculté des Sciences de Paris

Directeur : M. PAUL MONTEL

Secrétaire-bibliothécaire en chef : M. PAUL BELGODÈRE

Secrétariat ouvert du *lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.*

Fondé en 1928, sous la direction de M. Émile BOREL, l'Institut Henri-Poincaré a été, à l'origine, construit grâce à la libéralité de l'International Education Board (Fondation Rockefeller) et du baron Edmond DE ROTHSCHILD. Une nouvelle donation de l'International Education Board a permis la création de divers enseignements de Théories physiques, de Calcul des Probabilités et Physique Mathématique, et de conférences, portant sur ces domaines de la Science, faites par des savants français ou étrangers.

De 1952 à 1954, un crédit commun du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Direction de l'Enseignement Supérieur permit à M. Albert CHATELET, doyen de la Faculté des Sciences de Paris, de faire surélever et agrandir le bâtiment, pour réaliser un centre mathématique adapté aux besoins.

Les activités groupées dans le bâtiment Henri-Poincaré, toutes consacrées à un enseignement de niveau élevé, et à l'avancement des Mathématiques et de leurs applications, sont extrêmement variées :

— Tous les cours, travaux pratiques et interrogations de Mathématiques pures et appliquées, y compris la Mécanique, la Physique

théorique et la Statistique, de la Faculté des Sciences de Paris, à l'exception des enseignements propédeutiques, des travaux pratiques de Mécanique expérimentale, et de l'Astronomie, ont actuellement lieu dans le bâtiment Henri-Poincaré. Une salle de travail est ouverte aux étudiants de Mathématiques (propédeutique exclue), chaque jour de 9 heures à 19 heures, sauf dimanches, jours fériés et mois d'août (le samedi, fermeture à 18 heures). Des ouvrages utiles pour la préparation de la Licence d'Enseignement peuvent y être consultés par les étudiants.

— De nombreux Séminaires de Recherches fonctionnent régulièrement, et sont signalés, comme les enseignements classiques ou avancés, sur l'affiche semestrielle « Enseignement des Mathématiques » : Séminaire d'Algèbre et Théorie des Nombres (P. DUBREIL et C. PISOT, professeurs) ; Séminaire d'Analyse (G. CHOQUET, professeur, et P. LELONG, professeur) ; Séminaire sur les Équations aux dérivées partielles (L. SCHWARTZ, professeur) ; Séminaire sur la Théorie des corps valués (M. KRASNER, maître de recherches) ; Séminaire d'Histoire des Mathématiques (M. FRÉCHET, professeur honoraire, et R. TATON, maître de recherches) ; Séminaire BOURBAKI ; Séminaire « Sophus LIE » ; Séminaire de Théories physiques (L. DE BROGLIE, professeur) ; Séminaire de Logique mathématique (J.-L. DESTOUCHES, professeur) ; Séminaire de « Physique des ondes et théorie des groupes » (T. KAHAN, maître de recherches) ; Séminaire de Calcul des Probabilités (R. FORTET, professeur) ; Séminaire de Recherches Opérationnelles (T. GUILBAUD) ; Séminaire de Théorie des Informations ; Séminaire d'Économétrie (R. ROY) ; Séminaire d'Aérodynamique (J. PÉRÈS et P. GERMAIN, professeurs) ; Séminaire d'Aérothermique (E. BRUN, maître de conférences), etc. Pour la plupart de ces Séminaires, ainsi que pour le Séminaire de Géométrie Algébrique (H. CARTAN, professeur), qui se tient dans les locaux de l'École Normale Supérieure, les textes des exposés sont régulièrement multigraphiés et distribués aux participants. En plus de la Bibliothèque, une salle de travail est ouverte aux chercheurs.

— De nombreuses conférences, de niveau très élevé, organisées par la Faculté des Sciences de Paris, par l'Institut de Mécanique, par l'Institut de Statistique, par la Société Mathématique de France, etc., ont lieu dans le bâtiment Henri-Poincaré. En particulier, des conférenciers français et étrangers sont spécialement invités par le Conseil d'Administration de l'Institut Henri-Poincaré (où figurent à la fois des professeurs de la Faculté des Sciences de Paris, des savants extérieurs à la Faculté et des représentants du C. N. R. S.) pour exposer leurs recherches récentes en Physique théorique et en Calcul des probabilités ; les *Annales de l'Institut Henri-Poincaré* (G. PETIAU, secrétaire) publient une partie des textes de ces conférences, ainsi que des articles relatifs à ces domaines de la Science.

— Des colloques spécialisés, organisés par la Faculté des Sciences de Paris, ou par le C. N. R. S., ou avec leur participation, utilisent fréquemment les locaux de l'Institut Henri-Poincaré.

— Le Secrétariat Mathématique (Mlle D. LARDEUX, intendante), créé en 1949 et rendu officiel en 1954, assure à la fois la gestion matérielle du bâtiment, la multigraphie mathématique et un secrétariat général pour les Mathématiques, particulièrement pour ce qui concerne le « Département Mathématique » de la Faculté des Sciences de Paris. Il fonctionne régulièrement *du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.* Il est fermé les samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés et, sauf nécessité de service, pendant la totalité du mois d'août. En dehors de ces dates, le Secrétariat Mathématique fonctionne sans interruption, même pendant les congés universitaires.

— La Bibliothèque de l'Institut Henri-Poincaré (Cabinet du Département des Sciences Mathématiques, Mlle M. ESTÈVE, bibliothécaire) est réservée aux Professeurs et aux Chercheurs autorisés. Elle n'est pas ouverte aux étudiants. La présentation de la carte d'autorisation est exigible.

La Bibliothèque est également ouverte pour la lecture sur place, dans la salle de consultation, à des lecteurs dont elle ne constitue pas le lieu principal de travail, pour les ouvrages et périodiques, se rapportant à des spécialités indiquées, qui ne se trouvent pas dans les bibliothèques accessibles. Certaines catégories d'étudiants avancés peuvent, le samedi après-midi seulement, accéder à la salle de consultation.

La Bibliothèque, considérée comme Bibliothèque mathématique prioritaire, fonctionne grâce à des crédits réguliers de la Faculté des Sciences de Paris et du Centre National de la Recherche Scientifique. Elle reçoit des dons de périodiques de la Société mathématique de France, du *Bulletin des Sciences mathématiques* et des *Annales de l'Institut Henri-Poincaré.* La Bibliothèque accepte les dons d'ouvrages, de périodiques et de brochures concernant les Mathématiques pures et appliquées, la Mécanique théorique, la Physique théorique et l'Histoire des Sciences, utiles pour son domaine d'activité. Des fonds spéciaux (modèles, médailles, portraits, tables numériques, congrès et colloques, mélanges jubilaires, ouvrages russes, ouvrages anciens, thèses, notices, brochures et tirages à part, etc.) font l'objet d'efforts particuliers, dans la limite des possibilités. Il n'y a pas de prêt : la consultation a lieu exclusivement sur place. La photocopie des articles de périodiques appartenant à la Bibliothèque peut être fournie par le Centre de Documentation du C. N. R. S.

La Bibliothèque est ouverte chaque jour de semaine, *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures (le samedi, service réduit et fermeture à 18 heures).* La Bibliothèque est, avec l'Institut Henri-

Poincaré tout entier, fermée chaque dimanche, ainsi que les jours fériés et, sauf nécessité de service, pendant la totalité du mois d'août. En dehors de ces dates, la Bibliothèque fonctionne sans interruption, même pendant les congés universitaires.

— Le service de Théories Physiques (L. DE BROGLIE, professeur) dispose d'une petite Bibliothèque particulière. Le Centre d'Études Mathématiques en vue des Applications (L. DE BROGLIE et N..., directeurs) rédige un formulaire et des monographies, éditées par le C. N. R. S. Le Centre d'Études de Logique Symbolique (J.-L. DESTOUCHES) invite des conférenciers.

— L'Institut de Statistique de l'Université de Paris (DUGUÉ, directeur) assure un enseignement particulier. [Voir la rubrique spéciale]. Son Secrétariat (Mme SOURY), commun avec le Centre d'Économétrie du C. N. R. S. (N..., directeur), gère une importante Bibliothèque spécialisée. L'Institut de Statistique de l'Université de Paris a créé en 1952 le « Centre de Formation des Ingénieurs et Cadres aux applications industrielles de la Statistique ». Le Secrétaire général est M. A. VESSEREAU.

— La Société Mathématique de France, dont le Secrétariat administratif est à l'origine du Secrétariat Mathématique de l'Institut Henri-Poincaré, publie le *Bulletin de la Société Mathématique de France* (G. CHOQUET, secrétaire), organise des Conférences (P. LELONG, secrétaire) et informe ses membres des diverses activités mathématiques (P. BELGODÈRE, secrétaire). Le Comité national français de Mathématiciens (M. BRELOT, secrétaire), qui groupe les délégués de l'Académie des Sciences, du C. N. R. S. et de la Société Mathématique de France, organise la représentation française officielle auprès de l'Union Mathématique Internationale et des Congrès internationaux de Mathématiciens.

— Une des sections de l'Institut de Calcul Blaise Pascal (C. N. R. S.) est provisoirement installée à l'Institut Poincaré (M. de POSSEL, directeur).

INSTITUT DE PRÉPARATION AUX ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ (I. P. E. S.)

Directeur : M. le professeur AMIEL

Secrétariat : Faculté des Sciences
11, quai Saint-Bernard (Paris V^e^) (Tél. : MEDicis 03-81)

Pour les renseignements généraux et les conditions exigées des candidats à l'I. P. E. S., voir p. 233 (I. P. E. S. de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines).

Le nombre, la nature des épreuves du concours d'entrée à l'I. P. E. S., ainsi que le programme sur lequel elles portent, leur durée, leur mode de notation et leurs coefficients sont les mêmes que ceux des

épreuves écrites des Certificats d'Études Supérieures Préparatoires à la Licence ès Sciences (M. G., M. P. C., S. P. C. N.).

Les candidats reçus au concours d'entrée à l'I. P. E. S. bénéficient de la dispense des épreuves écrites du Certificat d'Études Supérieures correspondant aux épreuves qu'ils ont subies. Dans ce cas, ils conservent les notes qu'ils ont obtenues au concours. Ceux qui ont échoué à ce concours, mais qui ont obtenu la moitié au moins du maximum des points sont admis au bénéfice de ces dispositions.

INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE

191, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : ODÉon 77-16)

Directeur : M. E. THELLIER

L'Institut de Physique du Globe de l'Université de Paris est chargé d'effectuer des recherches dans le domaine de la Physique du Globe et d'assurer les observations régulières nécessaires (magnétisme terrestre, marées terrestres, séismologie, radiation solaire, climatologie, volcanologie) dans les observatoires annexes de Saint-Maur (Seine), Chambon-la-Forêt (Loiret), Nantes, La Martinique, La Guadeloupe. Parmi les enseignements de Géophysique de la Faculté des Sciences, ceux de Géophysique générale (2e cycle) et de Physique du Globe (3e cycle) dépendent plus particulièrement de cet Institut. Les cours et travaux pratiques ont lieu au Service Central (191, rue Saint-Jacques) et à l'Observatoire du Parc Saint-Maur. Des recherches peuvent être entreprises à l'Institut de Physique du Globe pour l'obtention de Diplômes d'Études Supérieures, de thèses d'Ingénieur-Docteur, de Doctorats de Spécialité (3e cycle) et de Doctorats d'État.

INSTITUTS D'UNIVERSITÉ OU ORGANISMES AYANT POUR OBJET L'ÉTUDE DES MATIÈRES COMPRISES EN TOUT OU EN PARTIE DANS LES PROGRAMMES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES.

INSTITUT AÉROTECHNIQUE
(Mis à la disposition du Conservatoire National des Arts et Métiers)
(Voir p. 390)

INSTITUT D'ETHNOLOGIE
(Voir p. 300)

INSTITUT DE GÉOGRAPHIE
(Voir p. 303)

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE
(Voir p. 313)

INSTITUT DE STATISTIQUE
(Voir p. 320)

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHYSIQUE ET CHIMIE INDUSTRIELLES
(Voir p. 324)

OBSERVATOIRE DE NICE
(Voir p. 330)

OBSERVATOIRE DE PARIS
(Voir p. 386)

INSTITUT DU RADIUM
(Voir p. 331)

PALAIS DE LA DÉCOUVERTE
(Voir p. 329)

5° BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque de la Faculté des Sciences est installée à la Sorbonne, en commun avec celle de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, formant ainsi la Bibliothèque de la Sorbonne.

Elle est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 10 *heures à* 22 *heures*. Les étudiants y sont admis sur présentation de leur carte d'inscription. On trouvera une notice sur l'organisation de la Bibliothèque de la Sorbonne et des *conseils pratiques à l'usage des lecteurs (p.* 465, *Bibliothèques)*.

Il existe en outre dans la plupart des laboratoires des collections et bibliothèques accessibles aux étudiants inscrits et autorisés à y travailler.

FACULTÉ DES SCIENCES DE REIMS

M. le professeur DAVID faisant fonction de Doyen

Secrétaire : Monsieur N...

Secrétariat général : 26, rue Simon, Reims (Marne) (Tél. : 47.77.09)

Ouverte en octobre 1956 sous forme d'une École supérieure des Sciences, la Faculté des Sciences de Reims est désormais autonome.

En attendant l'entrée en fonction des bâtiments prévus sur un vaste ensemble de 50 hectares, aux portes mêmes de la ville de Reims, les enseignements sont donnés dans divers amphithéâtres et laboratoires situés principalement 26, rue Simon, 3, rue Vauthier-le-Noir et 11, rue du Jard et 59, boulevard Dauphinot. Une bibliothèque universitaire fonctionne place Carnégie ; des Centres de Recherche (Diplômes et Thèses) se développent dans divers services.

Une première résidence d'étudiants (300 chambres) s'ouvrira en octobre 1961. (Résidence Saint-Nicaise). Un restaurant universitaire fonctionne par les soins du Centre régional d'Éducation physique et sportive (rue de Sillery).

CERTIFICATS PRÉPARÉS

1er *Cycle :* M. G. P. — M. P. C. — S. P. C. N.

2e *Cycle :* Mathématiques I. — Mathématiques II. — Mécanique générale. — Mécanique des milieux continus. — Technique mathématique de la Physique. — Électricité. — Optique. — Thermodyna-

mique et Mécanique physique. — Chimie minérale. — Chimie générale I. — Chimie générale II. — Chimie organique. — Biologie générale. — Géologie générale. — Botanique. — B. M. P. V. (Biochimie, Microbiologie et Physiologie végétale). — Zoologie. — Physiologie animale.

LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

PROFESSEURS TITULAIRES DE CHAIRES

M. DAVID, Mathématiques
Mlle CORDIER, Électricité
Mlle GONTCHAROFF, Biologie générale
M. FAUCHERRE, Chimie.

PROFESSEUR A TITRE PERSONNEL

M. GRILLOT, Thermodynamique et Mécanique physique

MAITRES DE CONFÉRENCES

M. BARDOLLE, Chimie générale I
M. DUPEYRAT, Optique
M. FAVRE-DUCHARTRE, Biologie végétale
M. GASTAMBIDE, Chimie organique
M. GUENNEBAUT, Chimie générale II
M. LABERRIGUE, Physique propédeutique
M. LAGET, Biologie
M. LAURENTIAUX, Géologie
Mme LÉVY-BRUHL, Mécanique générale
M. SADDY, Physique propédeutique
M. TATIBOUET, Chimie propédeutique

MAITRES ASSISTANTS

M. AVEZ, Mathématiques
M. BERNARD, Physique
M. CABARAT, Électricité
M. GABIANO, Physique propédeutique
Mlle HARRAND, Physique propédeutique
M. LÉVY-BRUHL, Mathématiques propédeutique
Mme OSTROWETSKY, Chimie minérale
M. PAYEN, Mathématiques propédeutique
M. POUJOIS, Mathématiques propédeutique
Mme RIVOIRE, Optique

6° APERÇU DES DÉBOUCHÉS OUVERTS PAR LES ÉTUDES DE SCIENCES

NOTIONS GÉNÉRALES

I. Enseignement. — La Licence d'Enseignement de Sciences ouvre la voie à la préparation : du Diplôme d'Études Supérieures et de l'*Agrégation* qui permet d'enseigner dans les lycées (voir ci-après), du *concours d'entrée aux centres pédagogiques régionaux*, à l'issue duquel les candidats subissent les épreuves du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement secondaire.

Les Licenciés d'Enseignement peuvent être nommés *maîtres d'internat, surveillants d'externat ou adjoints d'enseignement* dans les lycées et collèges.

Le *Doctorat* est exigé de ceux qui visent à l'enseignement dans les Facultés.

Les titres ouvrant droit d'enseigner en France permettent également d'exercer les fonctions de professeurs dans les territoires d'outre-mer.

La possession de certains C. E. S. de Sciences ou de la Licence permet de se présenter à la 1re partie du C. A. au Professorat des Collèges Techniques et Écoles Nationales Professionnelles. Les épreuves de ce concours sont communes avec celles du concours d'entrée en 3e année de l'E. N. S. de l'Enseignement Technique.

II. Centre National de la Recherche Scientifique, 13, quai Anatole-France, Paris. — Les Licenciés ès Sciences peuvent être admis comme stagiaires dans les laboratoires, Centres d'études, Instituts du C. N. R. S.

L'admission est prononcée par le Directeur du Centre après examen des titres des candidats par des commissions spécialisées.

Les chercheurs sont nommés pour un an avec possibilité de renouvellement chaque année si leurs travaux ne sont pas terminés.

Suivant leurs titres et leur ancienneté au C. N. R. S., les chercheurs appartiennent aux catégories suivantes : stagiaires, attachés de recherches, chargés de recherches, maîtres de recherches, directeurs de recherches.

Les stagiaires sont les chercheurs en service pour une ou plusieurs années de stage. Ils deviennent attachés de recherches, chargés de recherches, etc., suivant leurs capacités et leurs titres.

III. Laboratoires. — Les Licenciés de Sciences pourvus de certificats de Chimie ou de Physique trouvent un débouché dans les travaux de laboratoires :

Laboratoires des Facultés des Sciences et des Écoles scientifiques (situations d'assistants, de chefs de travaux ou de chargés de travaux)

Laboratoires administratifs (relevant de la préfecture de la Seine, de la préfecture de Police, de l'Assistance publique, du ministère de la Santé publique, du ministère des Finances, de l'Agriculture)

Laboratoires de produits pharmaceutiques

Laboratoires de recherches (Institut Pasteur, etc.)

Laboratoires industriels.

IV. — Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer. — Les titulaires d'une Licence ès Sciences donnant accès au Doctorat d'État peuvent être admis dans un Centre de formation de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (voir notice spéciale) et intégrés ensuite dans le cadre des chercheurs de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer.

L'admission a lieu sur titres.

Le classement indiciaire des chercheurs de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer va de 300 à 750.

V. Observatoires. — Les observatoires recrutent leur personnel (assistants, aides-astronomes, astronomes) parmi les Licenciés de Sciences spécialisés en mathématiques et en astronomie qui ont obtenu leur inscription sur une liste d'aptitude dressée par le ministère de l'Éducation nationale.

VI. Administration. — La Licence ès Sciences figure au nombre des diplômes permettant de participer au concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration. On trouvera des précisions sur cette École dans le chapitre concernant les débouchés de la Licence en Droit, p. 85 et 333.

En outre, la Licence ès Sciences est utile aux candidats à certains concours administratifs comportant un programme scientifique : emplois d'Inspecteurs des Instruments de mesure, d'Ingénieur-élève de la Météorologie, d'Ingénieur-élève militaire de l'Air, d'Administrateur à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, de Commissaire-contrôleur adjoint stagiaire des Assurances, d'Ingénieur-élève de la Navigation aérienne, d'Inspecteur-stagiaire au Service de technologie et de contrôle de l'Office scientifique des pêches maritimes, d'Assistant à l'Office scientifique des pêches maritimes, de Commissaire de Police du Service de la répression des fraudes et du contrôle des prix, etc.

Les Licenciés ès Sciences (Licence d'Enseignement) peuvent être recrutés directement par la S. N. C. F. comme attachés, pour les bureaux administratifs notamment. Les débouchés sont ici très limités.

VII. ACTUARIAT. — La carrière d'actuaire intéresse les jeunes gens pourvus d'une Licence de Sciences et de Droit qui, en outre, ont suivi les cours de l'Institut de Statistique. Cette carrière peut s'exercer :

Dans l'Administration (Ministères de l'Agriculture, du Travail, des Finances, Administration de la Statistique générale de la France, Préfecture de la Seine)

Dans des Services privés (banques, compagnies d'assurances, entreprises de transports, grandes maisons de commerce).

VIII. CARRIÈRE D'INGÉNIEUR. — Les jeunes gens qui se destinent à la carrière d'ingénieur ont le plus grand intérêt à s'inscrire dans une Faculté des Sciences pour y préparer une Licence. L'enseignement de la Faculté des Sciences est une excellente initiation à la méthode expérimentale et il donne les connaissances scientifiques générales indispensables à tout ingénieur ; en outre, la plupart des Grandes Écoles techniques accordent aux Licenciés ès Sciences ou aux titulaires de certains certificats le privilège d'être admis directement dans leur 2e ou 3e année d'études.

D'autre part, le titre d'*Ingénieur-docteur*, délivré par la Faculté des Sciences, est particulièrement apprécié dans l'industrie.

IX. SECRÉTARIAT TECHNIQUE. — C'est là une carrière vers laquelle peuvent se diriger les jeunes filles licenciées ès Sciences qui ont ajouté à leur culture scientifique la connaissance plus pratique de la sténo-dactylographie et, si possible, de langues vivantes (anglais ou allemand). Le secrétariat technique s'exerce dans l'industrie ou les laboratoires.

X. — Les étudiants qui ont préparé à la Faculté des Sciences les *Certificats de P. C. B. ou de S. P. C. N.* peuvent s'inscrire à la Faculté de Médecine en vue de préparer le diplôme de Docteur en Médecine ou passer le concours d'entrée à l'École du Service de Santé militaire pour devenir médecins militaires. Ils peuvent également être admis sur titre aux écoles annexes du service de Santé de la Marine qui préparent au concours d'entrée à l'École principale du service de Santé de la Marine de Bordeaux.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour être pourvu d'un enseignement régulier dans les Facultés des Sciences et des Lettres et Sciences Humaines, il faut justifier :

1° Du grade de Licencié (Licence d'Enseignement)

2° Du grade de Docteur ès Sciences ou ès Lettres.

Une dérogation est possible à l'égard de personnalités savantes, en raison de l'importance de leurs travaux, après avis favorable du Comité Consultatif.

Chefs de travaux. — Choisis parmi les docteurs agrégés, après inscription sur une liste d'aptitude établie par la Commission compétente du Comité Consultatif de l'Enseignement supérieur (section Sciences),

Maîtres de conférences. — Pour être nommé maître de conférences dans une Faculté, il faut être inscrit sur une liste de candidats aux fonctions de maître de conférences, établie, chaque année, par les Commissions compétentes du Comité Consultatif des Universités.

Professeurs titulaires. — Dans les Universités les professeurs titulaires de chaires sont nommés sur présentation successive :

1° Des commissions compétentes formées au sein du Comité Consultatif des Universités

2° Du Conseil de la Faculté intéressée.

Chacune des listes de présentation comporte, classés dans l'ordre de préférence, les noms de tous les candidats qui ont fait valoir régulièrement leurs titres.

Les titulaires de chaires nouvelles sont nommés après consultation des commissions compétentes du Comité Consultatif des Universités.

Il est procédé dans les mêmes conditions à la nomination aux chaires dont les titulaires sont rétribués sur les fonds des Universités, mais dans ce cas la présentation faite par le Conseil de la Faculté doit être soumise pour approbation au Conseil de l'Université.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement public du Second Degré (C. A. P. E. S.)

Le C. A. P. E. S. a pour but de répondre aux besoins croissants des établissements publics d'Enseignement du Second Degré en professeurs sans abaisser le niveau du Concours de l'Agrégation.

Ce nouveau certificat doit permettre de choisir, pour en faire des professeurs, les plus aptes parmi les Licenciés.

Institué par un décret du 1er avril 1950, ce certificat est obtenu par concours et remplace le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement dans les collèges.

Les candidats au concours du C. A. P. E. S. doivent être pourvus de la Licence ès Lettres ou de la Licence ès Sciences de l'Enseignement du Second Degré correspondant à la section du concours pour lequel le candidat est inscrit.

Des dérogations pourront être accordées par le Ministre, sur proposition du Recteur et du Doyen de la Faculté, à des candidats qui justifieront de la possession d'une Licence ès Lettres de l'Enseignement du Second Degré ne correspondant pas à la section qu'ils auront choisie.

Le C. A. P. E. S. comprend deux parties indépendantes :

1° une partie théorique qui comporte des épreuves écrites et une épreuve orale. Les candidats admis à la partie théorique sont affectés à un Centre Pédagogique Régional. Ils y effectuent sous la direction

de conseillers pédagogiques une année d'initiation aux fonctions d'enseignement

2° une partie pratique comprenant des épreuves que le candidat subit à la fin de cette année d'initiation.

Les candidats admissibles à l'Agrégation peuvent être dispensés, sur proposition spéciale du jury d'agrégation, soit du C. A. P. E. S., soit de la partie théorique, soit des épreuves écrites comprises dans la partie théorique.

Les élèves de l'École Normale Supérieure, de l'École Normale Supérieure de jeune filles, de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, de l'École Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses, titulaires d'une Licence d'enseignement du Second Degré correspondant à la section du concours pour laquelle ils sont inscrits, bénéficient de la dispense des épreuves écrites comprises dans la partie théorique ; ils doivent subir l'épreuve orale de cette partie théorique.

Les sections suivantes sont prévues :

— Philosophie
— Lettres classiques
— Lettres modernes
— Histoire et Géographie
— Langues vivantes (anglais, allemand, espagnol, italien, russe)
— Mathématiques
— Sciences physiques
— Sciences naturelles.

Agrégation

L'*Agrégation* est un concours institué en vue d'assurer le recrutement des professeurs de lycées.

Il ne donne lieu ni à la collation d'un grade, ni à la délivrance d'un diplôme ; il désigne au choix de l'Administration les aspirants qui paraissent les plus dignes d'occuper les chaires à pourvoir dans les lycées.

Le nombre des candidats à recevoir est donc limité aux besoins constatés ou prévus du service, par un arrêté publié en principe en mars, avril ou mai.

Inscriptions. — Chaque candidat doit produire les pièces suivantes :

1° *Une demande d'inscription* qui contiendra l'engagement de se tenir, en cas de succès, à la disposition de l'Administration pour occuper pendant cinq ans au moins une chaire de lycée

2° Une expédition de leur *acte de naissance*

La limite d'âge aux agrégations est fixée à 35 ans au 1er octobre qui suit le concours, pour les candidats non fonctionnaires (limite reculée de la durée du service militaire et des services universitaires validables pour la retraite)

3° Les *diplômes* exigés pour l'admission à concourir (voir ci-après), et le certificat, la dispense ou équivalence de stage pédagogique

4° Un *extrait du casier judiciaire* ayant moins de trois mois de date

5° Un *certificat* attestant que le candidat a satisfait aux obligations militaires

6° Un *curriculum vitæ*

7° Une *notice individuelle* établie sur imprimé réglementaire

8° Un certificat médical délivré par une Commission médicale nommée par le Recteur de l'Académie.

CONDITIONS PRÉALABLES EXIGÉES DES CANDIDATS

1° La limite d'âge est 35 ans, sauf dispositions spéciales

2° Les candidats doivent être de nationalité française, et aptes aux fonctions publiques

3° *Stage pédagogique.* — Les candidats et candidates aux concours de recrutement de l'Enseignement secondaire sont astreints à un stage pédagogique comprenant un apprentissage professionnel

4° *Diplômes exigés.* — Les candidats aux divers ordres d'Agrégation doivent posséder, outre le certificat préparatoire exigé pour la Licence ès Sciences, les certificats et diplômes réglementaires.

Toutefois, les candidats à l'Agrégation pourront, après avis du Comité Consultatif (section de l'Enseignement secondaire), être dispensés de produire le Diplôme d'Études Supérieures correspondant à l'Agrégation à laquelle ils désirent se présenter, s'ils sont pourvus d'un autre Diplôme d'Études Supérieures du même ordre ou d'un titre reconnu équivalent.

(Pour renseignements détaillés sur les débouchés, s'adresser au Bureau universitaire d'informations sur les carrières, 5, place Saint-Michel (V^e^). Tél. : DANton 71-42 et 71-43. Bureaux ouverts de 9 heures à 17 heures tous les jours ouvrables sauf le samedi après-midi.)

IV

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

17, rue de la Sorbonne (V^e^) (Tél. : Odéon 24-13)
Secrétariat de l'année propédeutique
28, rue Serpente, Paris (VI^e^) (Tél. : Odéon 24-13)

1° ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur ANDRÉ AYMARD.
Assesseur : M. le professeur MARCEL DURRY.
Secrétaire général : M. GEORGES BOURJAC.
Secrétaire de l'administration académique : M^lle^ BONNEFOY.

Le Doyen reçoit sur rendez-vous le jeudi, de 15 à 18 heures.
Le Secrétaire général reçoit le mardi et le jeudi, à partir de 15 heures.
Le secrétaire reçoit tous les après-midi de 15 à 17 heures, à l'exception du samedi.
Les bureaux du Secrétariat sont ouverts au public tous les jours, de 9 h. 15 à 11 h. 15 et de 14 h. 15 à 16 h. 15.

DOYENS HONORAIRES

MM. CHOLLEY, DAVY, RENOUVIN

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. BACHELARD, BATAILLON, JEAN BAYET, BOUCHER, CHARLES BRUNEAU, CHABOT, COURCELLE, DION, DUNAN, ERNOUT, FAWTIER, GALLETIER, GILSON, GUÉROULT, GUILLAND, GUILLAUME, JOLIVET, LALANDE, LARNAUDE, LAVEDAN, MAROUZEAU, MINDER, PASCAL, PERRIN, CHARLES PICARD, PIGANIOL, PLASSART, POMMIER, PONS, M^lle^ PORTIER, MM. POUTHAS, SÉCHAN, SORRE, VAUCHER, VERMEIL.

ANCIENS PROFESSEURS

MM. JULIEN, NADAL, WAHL.

2° INSCRIPTIONS (1), EXAMENS ET DIPLOMES

GRADES ET DIPLÔMES D'ÉTAT

CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

La Faculté des Lettres et Sciences Humaines délivre après examens des Certificats d'Études Supérieures correspondant aux matières enseignées par elle.

LISTE DES CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LETTRES DÉLIVRÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

I. — *Certificats d'Études Supérieures de Philosophie*

Histoire générale de la philosophie. — Psychologie. — Philosophie générale et logique. — Morale et sociologie. — Histoire et philosophie des sciences. — Sociologie générale. — Esthétique et science de l'art. — Psychologie de l'enfant et de l'adolescent. — Psychologie sociale. — Pédagogie.

II. — *Certificats d'Études Supérieures de Lettres*

Études grecques. — Langue et littérature grecques médiévales et modernes. — Études latines. — Littérature française. — Grammaire et philologie. — Grammaire et philologie françaises. — Grammaire comparée des langues classiques. — Grammaire comparée des langues romanes. — Philologie romane. — Grammaire comparée des langues indo-européennes modernes. — Linguistique générale. — Phonétique. — Langues sémitiques anciennes.

III. — *Certificats d'Études Supérieures d'Histoire et Géographie*

Histoire ancienne. — Ethnologie. — Histoire du Moyen Age. — Histoire moderne et contemporaine. — Histoire économique. — Histoire des religions. — Histoire de l'art antique. — Histoire de l'art du Moyen Age. — Archéologie préhistorique. — Histoire de l'art

(1) Cf. p. 27.

moderne. — Histoire de la musique. — Histoire de la colonisation française et étrangère. — Histoire et Civilisation arabes. — Histoire et civilisation byzantines. — Civilisation iranienne. — Civilisation japonaise. — Géographie. — Géographie générale. — Géographie régionale. — Géographie humaine. — Géographie tropicale. — Cartographie. — Histoire ancienne et médiévale. — Démographie. — Islamologie. — Géographie physique.

IV. — *Certificats d'Études Supérieures de Langues Vivantes* (1)

(Les langues vivantes à choisir pour les certificats dits d'Enseignement sont : ALLEMAND, ANGLAIS, ARABE, ESPAGNOL, ITALIEN, PORTUGAIS, RUSSE.)

Littérature étrangère. — Philologie. — Études pratiques. — Lettres étrangères. — Philologie scandinave. — Langues et littératures scandinaves modernes. — Langue et littérature provençales. — Études brésiliennes. — Études indiennes. — Philologie roumaine. — Études roumaines. — Littérature comparée. — Littérature et Civilisation américaines. — Civilisation iranienne. — Études néerlandaises. — Littérature et Civilisation latino-américaines. — Études coréennes. — Littérature chinoise. — Philologie chinoise. — Études pratiques de chinois.

Avis important. — *L'inscription à la Faculté* pour suivre les cours, conférences et travaux pratiques en vue d'un ou plusieurs certificats NE DISPENSE PAS DE L'INSCRIPTION AUX EXAMENS (du 1er mars au 15 avril, pour la session de juin, du 1er au 31 juillet pour la session d'octobre).

Ces deux opérations sont distinctes.

EXAMENS

Les examens comprennent des épreuves écrites et des épreuves orales. L'épreuve ou les épreuves écrites déterminent l'admissibilité. L'admissibilité est valable pour la session où elle est acquise et une parmi les trois sessions qui suivront celle où le candidat a été déclaré admissible.

Ils ont lieu deux fois par an en juin et en octobre. Un étudiant ne peut se présenter aux épreuves écrites de plus de deux Certificats d'Études Supérieures lors de la même session. Pour subir ces examens, les étudiants doivent se faire inscrire du 1er mars au 15 avril pour la première session, du 1er juillet au 31 juillet pour la deuxième session. Les inscriptions par correspondance sont acceptées aux mêmes

(1) Tout candidat admissible aux épreuves orales d'un Certificat d'Études Pratiques portant sur l'une des langues étrangères indiquées ci-après doit subir une interrogation sur une seconde langue vivante.

dates. (Les anciens admissibles doivent remplir les mêmes formalités.)

Il est fait une demande sur imprimé spécial fourni par le Secrétariat pour chaque certificat postulé.

La demande d'inscription peut être faite par correspondance. Elle devra être accompagnée de la carte d'étudiant, du livret universitaire et d'une enveloppe timbrée portant l'adresse du candidat (pour l'envoi du bulletin de versement).

LICENCE

Le diplôme de Licencié ès Lettres est délivré aux candidats qui justifient :

1° D'un diplôme de Bachelier ou de l'un des titres reconnus équivalents ;

2° Du Certificat d'Études Littéraires Générales Classiques ou Modernes, délivré par les Facultés des Lettres dans les conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Éducation nationale ;

3° De 4 certificats d'études supérieures, sous réserve de certaines incompatibilités (voir p. 183 et suivantes).

A l'issue de la première année de scolarité, les candidats à la Licence ès Lettres ne pourront postuler que le Certificat d'Études Littéraires Générales. Ils ne pourront postuler plus de deux Certificats d'Études Supérieures à l'issue de l'année scolaire suivant leur admission au Certificat d'Études Littéraires Générales ou au titre qui les en dispense.

Le diplôme est délivré en même temps que le dernier certificat.

Pour obtenir le diplôme de Licencié ès Lettres, les candidats doivent subir une épreuve orale de langue vivante étrangère (1). Cette épreuve consiste en une traduction d'un texte tiré d'un ouvrage ou d'un article de revue se rapportant à l'ordre d'études du candidat. Elle est notée de 0 à 20 ; toute note inférieure à 10 est éliminatoire. **Les candidats doivent l'avoir subie avec succès pour pouvoir se présenter à leur troisième Certificat d'Études Supérieures.**

Sont dispensés de cette épreuve les candidats ayant subi une épreuve écrite de langue vivante étrangère au Certificat d'Études Littéraires Générales.

Les sessions d'examen pour le Certificat d'Études Littéraires Générales et pour les Certificats d'Études Supérieures ont lieu deux fois par an : à la fin des cours et à la rentrée.

Seront admis de plein droit à poursuivre leurs études suivant

(1) La liste dressée par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris comprend toutes les langues enseignées à la Faculté, c'est-à-dire : anglais, allemand, italien, espagnol, portugais, roumain, russe, arabe, norvégien, suédois, danois, hollandais, grec moderne, polonais, chinois.

l'ancien régime, les étudiants pourvus de 4 inscriptions non périmées antérieurement à l'année 1948-1949.

La scolarité normale pour toute licence est de trois années donnant lieu à une inscription chaque année.

Les Certificats d'Études Supérieures peuvent être obtenus par les candidats dans l'ordre de leur choix.

INCOMPATIBILITÉS

Dans le nombre des Certificats prescrits pour une Licence délivrée par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris, on ne peut faire entrer à la fois deux Certificats inscrits dans un même groupe de la liste ci-après :

Série A. — Philosophie

Groupe I

Histoire générale de la philosophie : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Histoire des doctrines philosophiques : Bordeaux.
Histoire de la philosophie ancienne : Poitiers.
Histoire de la philosophie moderne : Poitiers.
Histoire de la philosophie arabe : Lyon.
Histoire de la philosophie française : Lille.

Groupe II

Histoire et Philosophie des Sciences : Paris.
Logique et philosophie scientifiques : Bordeaux.

Groupe III

Psychologie : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Psychologie expérimentale : Bordeaux, Montpellier.
Psychologie pathologique : Strasbourg.

Groupe IV

Psychologie de l'enfant et de l'adolescent : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines (sauf Dakar).
Psychologie expérimentale : Bordeaux, Montpellier.
Psychologie pathologique : Strasbourg.

Groupe V

Psycho-sociologie de l'homme au travail : Lille.
Psychologie sociale : Aix, Alger, Bordeaux, Caen, Clermont, Dakar, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
Psychologie expérimentale : Bordeaux, Montpellier.
Psychologie pathologique : Strasbourg.

Groupe VI

Philosophie générale et logique : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Philosophie générale : Bordeaux.

Groupe VII

Esthétique : Aix, Alger, Grenoble, Lyon, Toulouse.
Esthétique et Science de l'Art : Paris.

Groupe VIII

Morale et Sociologie : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Morale et histoire des idées morales : Bordeaux.
Sociologie générale : Aix, Alger, Bordeaux, Caen, Dakar, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe IX

Pédagogie : Bordeaux, Paris.

Groupe X

Histoire de la philosophie politique : Lille.

SÉRIE B. — LETTRES

Groupe I

Études grecques : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Groupe II

Langue et littérature grecques médiévales et modernes : Paris.
Grec moderne : Aix, Montpellier.
Histoire et civilisation byzantines : Strasbourg.
Histoire byzantine : Lyon.

Groupe III

Études latines : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Groupe IV

Études littéraires classiques : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Littérature française : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Groupe V

Études médiévales françaises : Clermont.
Études médiévales françaises (section littéraire) : Grenoble.
Langue et littérature françaises du Moyen Age : Lyon, Rennes.
Littérature française du Moyen Age : Strasbourg.

Groupe VI

Études françaises modernes : Lille, Lyon.
Littérature française moderne : Nancy.
Études sur la Renaissance française : Poitiers.
Littérature française classique : Strasbourg.
Littérature française du XIX^e siècle : Strasbourg.

Groupe VII

Philologie française : Besançon.
Grammaire et Philologie françaises : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
Langue française : Dijon.
Histoire de la langue française : Lyon.

Groupe VIII

Études romanes : Montpellier.
Philologie romane : Bordeaux, Paris.
Grammaire comparée des langues romanes : Paris.
Linguistique romane : Strasbourg.
Histoire comparée des littératures romanes au Moyen Age : Strasbourg.

Groupe IX

Grammaire et philologie : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Grammaire comparée des langues classiques : Paris.

Groupe X

Grammaire comparée des langues indo-européennes : Bordeaux, Lyon.
Grammaire comparée des langues indo-européennes modernes : Paris.

Groupe XI

Linguistique générale : Alger, Bordeaux, Dijon, Montpellier, Nancy, Paris, Rennes.
Linguistique et grammaire comparée : Strasbourg.

Groupe XII

Phonétique : Alger, Grenoble, Lille, Montpellier, Paris, Rennes, Strasbourg.
Phonétique et grammaire du vieux français : Besançon.

Groupe XIII

Langues et littératures provençales : Aix, Paris.
Philologie et littérature provençales : Paris.

Groupe XIV

Langue et littérature sanscrites : Strasbourg.
Études indiennes : Lyon, Paris.

Groupe XV

Langues sémitiques : Alger.
Langues sémitiques anciennes : Paris.
Assyriologie : Strasbourg.
Langues sémitiques occidentales (mention hébreu) : Strasbourg.

Groupe XVI

Linguistique africaine : Dakar.

SÉRIE C. — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Groupe I

Histoire ancienne : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Histoire ancienne de l'Afrique du Nord : Alger.
Civilisation ancienne : Nancy.
Histoire ancienne et médiévale : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Groupe II

Préhistoire de l'Afrique : Alger.
Ethnologie : Bordeaux, Lyon, Montpellier, Paris, Strasbourg, Toulouse.
Archéologie préhistorique : Alger, Montpellier, Paris, Strasbourg, Toulouse.
Sociologie et Ethnographie de l'Afrique du Nord : Alger.

Groupe III

Art et civilisation de Byzance : Lyon, Strasbourg.
Institutions grecques et romaines : Lille.
Antiquités classiques : Clermont.
Antiquités nationales : Aix, Besançon, Bordeaux, Dijon, Lyon, Strasbourg.
Antiquités grecques : Montpellier.
Antiquités romaines : Montpellier.
Antiquités et Institutions classiques : Poitiers.
Histoire et archéologie de la Syrie et de la Phénicie (époques gréco-romaine et byzantine) : Lyon.
Histoire et civilisation Byzantines : Paris.

Groupe IV

Archéologie et épigraphie grecques : Bordeaux.
Épigraphie grecque et latine et papyrologie : Lille.
Papyrologie : Strasbourg.
Archéologie et civilisation grecques : Aix.
Méthodologie des sciences historiques : Nancy.

Groupe V

Histoire du Moyen Age : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Études médiévales françaises (section historique) : Grenoble.
Civilisation du Moyen Age : Nancy.
Études supérieures médiévales : Rennes.
Histoire de France : Strasbourg, Lille.
Histoire ancienne et médiévale : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Études médiévales : Montpellier.

Groupe VI

Histoire de France : Lille, Strasbourg.
Histoire moderne et contemporaine : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Histoire contemporaine de l'Afrique du Nord : Alger.
Histoire des temps modernes : Strasbourg.
Histoire contemporaine : Strasbourg.
Sociologie et ethnographie de l'Afrique du Nord : Alger.

Groupe VI *bis*

Histoire militaire moderne et contemporaine : Rennes.

Groupe VII

Histoire économique : Paris.
Histoire économique et sociale : Aix, Strasbourg.
Histoire économique et constitutionnelle : Rennes.
Histoire économique du Moyen Age et des temps modernes : Toulouse.
Histoire économique moderne et contemporaine : Lyon.

Groupe VIII

Histoire du christianisme : Aix, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Strasbourg.
Histoire des religions : Lille, Paris, Rennes, Strasbourg.

Groupe IX

Histoire de l'art : Alger, Caen, Montpellier, Rennes.
Histoire de l'art antique : Aix, Alger, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Strasbourg.
Histoire générale et histoire régionale de l'art : Poitiers.
Archéologie et histoire de l'art de l'Est européen : Strasbourg.
Histoire de l'art antique et des antiquités de la Grèce et de Rome : Toulouse.
Histoire de l'art français : Lille.

Archéologie classique : Nancy.
Archéologie et histoire de l'art antique : Besançon.
Archéologie du Proche-Orient : Strasbourg.

Groupe X

Histoire de l'art : Alger, Caen, Montpellier, Rennes.
Archéologie et histoire de l'art : Nancy.
Histoire de l'art du Moyen Age : Bordeaux, Clermont, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Strasbourg.
Histoire générale et histoire régionale de l'art : Poitiers.
Archéologie et histoire de l'art de l'Est européen : Strasbourg.
Archéologie du Moyen Age et histoire de l'art moderne : Toulouse.
Archéologie du Proche-Orient : Strasbourg.
Histoire de l'art français : Lille.

Groupe XI

Histoire de l'art : Alger, Caen, Montpellier, Rennes.
Archéologie et histoire de l'art : Nancy.
Histoire de l'art moderne et contemporain : Clermont.
Histoire générale et histoire régionale de l'art : Poitiers.
Histoire de l'art moderne : Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Strasbourg.
Archéologie du Moyen Age et histoire de l'art moderne : Toulouse.
Histoire de l'art français : Lille.

Groupe XII

Histoire de la musique : Paris, Strasbourg.
Histoire de la musique ancienne : Strasbourg.
Histoire de la musique moderne : Strasbourg.

Groupe XIII

Histoire comparée des arts : Lyon.
Histoire de la Provence : Aix.
Histoire de l'art français ancien et moderne dans ses contacts avec les arts en Bourgogne, en Suisse, en Allemagne du Sud et en Autriche : Besançon.
Études littéraires et historiques helvétiques et comtoises : Besançon.
Études régionales (Sud-Ouest de la France, mentions : 1° *Langues et littératures* ; 2° *Histoire) :* Bordeaux.
Histoire de Normandie : Caen.
Archéologie, art et histoire de la Bourgogne : Dijon.
Philologie picarde et wallonne ancienne et moderne : Lille.
Histoire de l'art et d'archéologie régionale : Lille.
Histoire régionale (Nord de la France, Belgique, Pays-Bas) : Lille.
Histoire du Languedoc : Montpellier.

Études provençales : Montpellier.
Études catalanes : Montpellier.
Études languedociennes : Montpellier.
Histoire régionale (Ouest de la France) : Poitiers.
Histoire de la Bretagne : Rennes.
Histoire d'Alsace : Strasbourg.
Études méridionales (mentions : lettres, philologie, histoire, archéologie méridionale et histoire de l'art) : Toulouse.
Études lorraines : Nancy.
Histoire de l'art et d'archéologie régionale : Bordeaux.

Groupe XIV

Études berbères : Alger.

Groupe XV

Histoire et civilisation des pays musulmans d'Occident : Alger.
Études de l'Orient musulman : Alger.
Études arabes : Bordeaux.
Civilisations musulmanes : Bordeaux, Dakar.
Histoire de l'Orient arabe : Lyon.
Égyptologie : Lyon, Paris, Strasbourg.
Histoire et civilisation arabes : Paris.
Civilisation iranienne : Paris.
Islamologie : Lyon, Paris.
Archéologie du Proche-Orient : Strasbourg.
Art et civilisation de l'Islam : Aix, Alger.
Littérature juive ancienne et moderne : Strasbourg.
Sociologie du Proche et du Moyen-Orient : Lyon.

Groupe XVI

Langues et littératures de l'Extrême-Orient : Lyon.
Civilisations de l'Extrême-Orient : Lyon.
Civilisation japonaise : Paris.

Groupe XVII

Histoire et géographie coloniales : Lyon.
Histoire de la colonisation française et étrangère : Bordeaux, Lille, Montpellier, Paris, Toulouse.

Groupe XVIII

Géographie : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Géographie générale : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Géomorphologie : Rennes, Toulouse.
Géographie physique : Paris, Strasbourg.
Climatologie : Rennes.

Groupe XIX

Géographie humaine : Aix, Clermont, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg.
Géographie économique : Lyon, Montpellier.
Géographie humaine et économique : Toulouse.

Groupe XX

Géographie de l'Afrique du Nord : Alger.
Études tropicales et des pays d'Outre-Mer : Bordeaux.
Géographie tropicale : Aix, Bordeaux, Dakar, Lille, Montpellier, Paris, Toulouse.
Histoire et géographie coloniales : Lyon.
Géographie de l'Union française et des États Associés : Strasbourg.

Groupe XXI

Géographie régionale : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Géographie physique et économique du Jura : Besançon.
Géographie régionale du Massif Central : Clermont.
Géographie alpine : Grenoble.
Géographie de la région du Nord : Lille.
Géographie de la France : Lille.
Géographie régionale (Bassin du Rhône) : Lyon.
Géographie régionale (Ouest de la France) : Poitiers.
Géographie armoricaine : Rennes.
Géographie du Proche et du Moyen-Orient : Lyon.
Géographie : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Groupe XXII

Cartographie : Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Lille, Montpellier, Paris, Rennes, Strasbourg.

Groupe XXIII

Démographie : Bordeaux, Caen, Lille, Nancy, Paris, Strasbourg.

SÉRIE D. — LANGUES VIVANTES

Groupe I

Littérature allemande : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Lettres étrangères (langue principale : allemand) : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe II

Littérature anglaise : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Études anglaises modernes : Strasbourg.

Lettres étrangères (langue vivante principale : anglais) : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe III

Littérature espagnole : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dakar, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Lettres étrangères (langue vivante principale : espagnol) : Aix, Alger, Bordeaux, Caen, Clermont, Dakar, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe IV

Littérature italienne : Aix, Alger, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Lettres étrangères (langue vivante principale : italien) : Aix, Bordeaux, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe V

Littérature russe : Aix, Bordeaux, Clermont, Dijon, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg.

Lettres étrangères (langue vivante principale : russe) : Aix, Bordeaux, Clermont, Lille, Lyon, Paris, Strasbourg.

Groupe VI

Littérature polonaise : Bordeaux, Lille, Lyon, Nancy, Strasbourg.

Lettres étrangères (langue vivante principale : polonais) : Lille.

Groupe VII

Littérature arabe : Aix, Alger, Bordeaux, Lyon, Paris, Strasbourg.

Lettres étrangères (langue vivante principale : arabe) : Alger, Bordeaux, Lyon, Paris.

Groupe VII *bis*

Littérature chinoise : Bordeaux, Paris.

Lettres étrangères (langue vivante principale : chinois) : Bordeaux.

Groupe VIII

Philologie allemande : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines, sauf Dakar.

Groupe IX

Philologie anglaise : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.

Groupe X

Philologie espagnole : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Dakar, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe XI

Philologie italienne : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dakar, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe XII

Philologie russe : Aix, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Rennes, Strasbourg.

Groupe XIII

Philologie polonaise : Aix, Bordeaux, Lille, Lyon, Nancy, Strasbourg.

Groupe XIV

Philologie arabe : Aix, Alger, Bordeaux, Dakar, Lyon, Paris, Strasbourg.

Groupe XIV *bis*

Grammaire et philologie celtiques : Rennes.

Groupe XIV *ter*

Philologie chinoise : Bordeaux, Paris.

Groupe XV

Études pratiques d'allemand : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines, sauf Dakar.
Études pratiques d'anglais : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Études pratiques d'espagnol : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Études pratiques d'italien : Aix, Alger, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
Études pratiques de chinois : Bordeaux, Paris.
Études pratiques de serbo-croate : Bordeaux, Lyon, Strasbourg.
Études russes : Bordeaux.
Études roumaines : Paris.
Études polonaises : Bordeaux.

Études tchèques : Bordeaux.
Études hispaniques : Bordeaux.
Études germaniques : Bordeaux.
Études pratiques de polonais : Aix, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nancy, Strasbourg, Toulouse.
Études pratiques de tchèque : Dijon, Lille, Lyon, Strasbourg.
Études pratiques d'arabe : Aix, Alger, Bordeaux, Dakar, Lyon, Paris, Strasbourg.
Études pratiques de portugais : Bordeaux, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Toulouse.
Études pratiques portugaises et brésiliennes : Montpellier.
Lettres étrangères (langue vivante principale : allemand ou anglais ou arabe ou espagnol ou italien ou portugais, polonais ou russe) : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
Études pratiques de russe : Aix, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg.

Groupe XVI

Langue et littérature étrangères du Moyen Age (Allemagne, Angleterre, Italie) : Lyon.

Groupe XVII

Littérature comparée : Aix, Besançon, Bordeaux, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe XVIII

Études pratiques d'anglais : toutes les Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
Études anglaises modernes : Strasbourg.

Groupe XIX

Littérature et civilisation américaines : Aix, Alger, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
Études américaines : Bordeaux.

Groupe XX

Langues et littératures scandinaves : Bordeaux, Caen, Lyon, Nancy, Paris, Strasbourg.
Lettres étrangères (scandinaves) : Caen.

Groupe XXI

Philologie scandinave : Caen, Paris.

Groupe XXII

Littérature portugaise : Bordeaux, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
Lettres étrangères (langue vivante principale : portugais) : Montpellier, Paris, Poitiers, Toulouse.

Groupe XXIII

Études portugaises et brésiliennes : Montpellier.
Études brésiliennes : Paris.

Groupe XXIV

Philologie roumaine : Paris, Strasbourg.

Groupe XXV

Philologie serbo-croate : Bordeaux.

Groupe XXVI

Arménien : Strasbourg.

Groupe XXVII

Iranien : Strasbourg.
Civilisation iranienne : Paris.

Groupe XXVIII

Littérature tchèque : Lille, Lyon, Strasbourg.

Groupe XXIX

Philologie tchèque : Lille, Strasbourg.

Groupe XXX

Philologie portugaise : Aix, Alger, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Groupe XXXI

Langue et littérature basques : Bordeaux.

Groupe XXXII

Études néerlandaises : Paris, Strasbourg.

Groupe XXXIII

Catalan : Toulouse.

Groupe XXXIV

Littérature et civilisation latino-américaines : Bordeaux, Caen, Dakar, Grenoble, Paris, Poitiers, Strasbourg, Toulouse.

Groupe XXXV

Littérature serbo-croate : Bordeaux, Strasbourg.

Groupe XXXVI

Études coréennes : Paris.

***

Il y a deux sortes de LICENCES, *l'une* LIBRE, *l'autre dite d'*ENSEIGNEMENT, *exigée des candidats qui se destinent au professorat de l'Enseignement secondaire.*

Toutes deux sont des Licences ès Lettres et se composent du Certificat d'Études Littéraires Générales et d'au moins 4 certificats.

Examen spécial d'entrée dans les Facultés des Lettres et Sciences Humaines (1)

(conférant la dispense du Baccalauréat)

Prévu par le décret du 27 novembre 1956 (modifié par le décret du 5 mai 1961 et par l'arrêté du 20 juin 1961), cet examen dispense du Baccalauréat pour l'entrée dans les Facultés des Lettres et Sciences Humaines, en vue de la Licence et des autres titres pour lesquels le Baccalauréat est exigé, les candidats qui l'ont subi avec succès et qui remplissent les conditions suivantes :

1° Être âgé de 21 ans au 1er janvier de l'année où ils se présentent à condition qu'ils n'aient pas subi les épreuves du Baccalauréat au cours des 3 années précédentes. Aucune dispense d'âge n'est accordée.
2° Être de nationalité française : toutefois, les dispositions du décret du 27 novembre 1956 sont applicables aux candidats de nationalité vietnamienne, tunisienne, marocaine, laotienne et cambodgienne.
Les candidats doivent se présenter dans l'Académie de leur lieu de résidence.

ÉPREUVES DE L'EXAMEN

Épreuves orales : 1° une conversation entre le jury et le candidat portant sur les études et activités antérieures ainsi que sur les projets du candidat et destinée à vérifier ses aptitudes et ses connaissances ; 2° une explication (destinée à éprouver la vocation et les aptitudes du candidat) d'un texte ou de documents se rapportant à l'une

(1) Les candidats ont intérêt à demander des précisions au Secrétariat de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, des modifications pouvant intervenir dans la réglementation de cet examen.

des spécialités énumérées ci-après et choisie par le candidat (coefficient : 1) :

— Littérature française, Langues et Littératures modernes, Philosophie, Préhistoire et Archéologie, Histoire de l'Art, Histoire (programme de la série philosophie du Baccalauréat), Géographie.

Épreuves écrites : 1° une dissertation d'ordre général permettant d'apprécier les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat (durée : 3 heures ; coefficient : 3 ; 2 sujets au choix) ; 2° une version de langue ancienne ou de langue vivante étrangère au choix du candidat (durée : 3 heures ; coefficient : 2) ; 3° une composition de philosophie (portant sur le programme de la série Sciences expérimentales du Baccalauréat) (durée : 3 heures ; coefficient : 2 ; 2 sujets au choix) ; 4° une composition d'histoire ou une composition de géographie au choix du candidat (programme de la série philosophie du Baccalauréat) (durée : 3 heures ; coefficient : 2 ; 2 sujets au choix).

Les candidats ont à choisir pour la 2e épreuve écrite et pour la 2e épreuve orale (Langues et Littératures classiques, Langues et Littératures modernes) entre les langues suivantes : grec ancien, latin, allemand, anglais, arabe littéral, espagnol, italien, portugais, russe. L'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé pour l'épreuve écrite.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. L'admissibilité aux épreuves écrites et à la 2e épreuve orale est proclamée après la 1re épreuve orale. Cette admissibilité reste valable (à partir de la session de 1962), pour toutes les sessions auxquelles le candidat est en droit de se présenter. Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir au moins 100 points pour la 2e épreuve orale et les épreuves écrites. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire, sauf décision contraire du jury.

Toutefois, lorsqu'un candidat n'a pu subir la totalité des épreuves pour une raison de force majeure dûment constatée, mais a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves effectivement subies, l'examen n'entre pas en ligne de compte pour le calcul des échecs.

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve est considéré comme ayant subi cette épreuve. Il n'y a qu'une session d'examen par an, au courant du mois de mai. Après quatre échecs à l'examen, le candidat ne peut plus être admis à s'y présenter.

Les inscriptions sont reçues en avril, à une date fixée par le Ministère, au Secrétariat de la Faculté, Salle 6, Galerie Rollin, où les candidats trouveront à leur disposition les chemises-dossiers comportant toutes indications concernant les pièces à fournir.

Il n'existe pas à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de cours préparant à cet examen.

Certificat d'Études littéraires générales

(Propédeutique)

Le Certificat d'Études Littéraires Générales, *section classique ou moderne*, ouvre l'accès aux Licences d'enseignement ou aux Licences libres.

ÉPREUVES

Le Certificat d'Études Littéraires Générales comporte, dans chacune de ses sections (classique ou moderne), les trois seules épreuves écrites suivantes :

1° *Études Littéraires Générales Classiques :*

a) Composition française (durée : 4 heures ; coefficient : 2) ;

b) Version latine ou grecque, au choix du candidat (durée : 3 heures ; coefficient : 1) ;

c) Version grecque ou version de langue allemande ou anglaise ou arabe ou espagnole ou italienne ou portugaise ou russe, au choix du candidat (durée : 3 heures ; coefficient : 1) ; ou composition d'histoire ou composition de géographie (durée : 4 heures ; coefficient : 1).

— Pourront seuls choisir la version grecque comme troisième épreuve les candidats ayant choisi la version latine comme deuxième épreuve.

2° *Études Littéraires Générales Modernes :*

a) Composition française (durée : 4 heures ; coefficient : 2) ;

b) Thème (1) allemand ou anglais ou arabe ou espagnol ou italien ou portugais ou russe, au choix du candidat (durée : 3 heures ; coefficient : 1) ;

c) Version (1) de langue allemande, ou anglaise, ou arabe, ou espagnole, ou italienne, ou portugaise, ou russe, ou polonaise, ou chinoise (durée : 3 heures ; coefficient : 1) ;

Ou composition d'histoire ou composition de géographie (durée : 4 heures ; coefficient : 1).

— La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note variant de 0 à 20. A l'épreuve de composition française, une note égale ou inférieure à 6 est éliminatoire après délibération du jury et sauf décision contraire de celui-ci. Aux autres épreuves une note égale ou infé-

(1) (*Arrêté du 14 février* 1953) « Les candidats originaires du Viet-Nam, du Laos, du Cambodge et de Madagascar peuvent, lorsqu'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent, être autorisés par le Doyen à choisir leur langue maternelle au Certificat d'Études Littéraires Générales Modernes, soit pour l'épreuve de version, soit pour l'épreuve de thème. Dans ce dernier cas, ils doivent choisir comme troisième épreuve la composition d'histoire ou celle de géographie et subir l'épreuve orale prévue à l'article 11 du décret du 20 septembre 1920, modifié par le décret du 9 août 1948. Leur choix ne peut porter, pour cette dernière épreuve, que sur l'une des langues allemande, anglaise, arabe, espagnole, italienne, portugaise ou russe. »

rieure à 3 est éliminatoire après délibération du jury et sauf décision contraire de celui-ci.

— Pour l'épreuve de composition française du Certificat d'Études Littéraires générales Classiques ou Modernes, il sera proposé au choix du candidat trois sujets d'ordre général, un de caractère littéraire, un de caractère philosophique et un de caractère historique.

— La composition d'histoire du Certificat d'Études Littéraires Générales portera sur un ensemble de questions figurant au programme du concours d'entrée à l'École Normale Supérieure et approuvé par le Ministre de l'Éducation Nationale, sur la proposition de chaque Faculté après l'avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur ou de sa section permanente.

Les candidats qui prendront comme épreuve *c)* de la section moderne la version de deuxième langue vivante devront choisir cette deuxième langue dans un groupe linguistique différent de la langue de l'épreuve *b)*. Il est rappelé que ces groupes linguistiques s'établissent ainsi :

1° Allemand ; 2° Anglais ; 3° Arabe ; 4° Espagnol, Italien et Portugais ; 5° Russe ; 6° Polonais ; 7° Chinois.

Le quatrième échec au Certificat d'Études Littéraires Générales interdit à l'étudiant de s'y représenter, devant quelque Faculté que ce soit, ou d'en obtenir l'équivalence.

SCOLARITÉ

L'horaire des cours, conférences et travaux pratiques est fixé au début de chaque année scolaire. Les cours commencent dans la deuxième quinzaine d'octobre.

L'assiduité aux cours et travaux pratiques est obligatoire ; des dispenses d'assiduité sont exceptionnellement accordées pour tout ou partie des cours et travaux. Pour les étudiants boursiers de l'État, cette assiduité est l'objet d'un contrôle spécial du Secrétariat de la Faculté.

Le programme des épreuves du Certificat d'Études Littéraires Générales, à l'exception des compositions d'histoire ou de géographie (3e épreuve), n'est pas délimité.

MESURES SPÉCIALES

1° Étudiants bénéficiaires du régime antérieur au décret du 9 août 1948.

Les candidats à la Licence d'enseignement de *Philosophie* ou de *Langues vivantes* qui ont commencé leurs études sous l'ancien régime et désirent opter pour le nouveau régime, c'est-à-dire qui sollicitent l'autorisation de ne pas subir les épreuves du *Certificat d'Études Littéraires Classiques*, peuvent le remplacer par le *Certificat d'Études Littéraires Générales* classiques ou modernes.

Les candidats à la Licence d'Enseignement de *Philosophie* possédant un titre qui les dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales sont déclarés Licenciés d'Enseignement de Philosophie lorsqu'ils sont titulaires des 4 Certificats d'Études Supérieures suivants : *Histoire générale de la Philosophie, Philosophie générale et logique, Psychologie, Morale et Sociologie.*

Les candidats à une Licence d'Enseignement de *Langues vivantes*, qui ont commencé leurs études avant l'institution du Certificat d'Études Littéraires Générales et sollicitent l'autorisation d'opter pour le nouveau régime, s'ils possèdent un titre qui les dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales, sont déclarés Licenciés d'Enseignement avec les 3 Certificats de *Littérature, Philologie* et *Études pratiques* et l'un des Certificats suivants : Études grecques, ou Études latines, ou Littérature française, ou Grammaire et philologie, ou Grammaire et philologie françaises, ou Littérature comparée, ou Littérature, ou Philologie d'une deuxième langue vivante étrangère (1), ou Linguistique générale, ou Langues et Littératures scandinaves, ou Littérature et Civilisation américaines, ou Études néerlandaises, ou Littérature et Civilisation latino-américaines, ou Grammaire et Philologie celtiques.

Les candidats qui ne justifient pas d'un titre admis en dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales doivent subir les épreuves de la section classique ou de la section moderne du Certificat d'Études Littéraires Générales s'ils ne veulent pas subir les épreuves du *Certificat d'Études Littéraires Classiques* (cf. le premier alinéa de ce titre).

2° Étudiants candidats à une Licence d'Enseignement de Langues Romanes.

Les candidats à la Licence d'Enseignement de Langues Romanes qui ont choisi la section moderne du Certificat d'Études Littéraires Générales ou la version grecque comme deuxième épreuve à la section classique du Certificat d'Études Littéraires Générales et qui n'optent pas par la suite pour le Certificat d'Études Latines doivent subir, outre les 4 Certificats d'Études Supérieures exigés, une épreuve de latin qui est la version latine du Certificat d'Études Littéraires Générales, et obtenir à cette épreuve au moins 10/20.

DISPENSE DU CERTIFICAT D'ÉTUDES LITTÉRAIRES GÉNÉRALES

Sont admis en dispense, en vue de la Licence ès Lettres, du Certificat d'Études Littéraires Générales (classiques ou modernes) :

1° L'admissibilité aux épreuves orales du concours d'entrée à l'une des écoles suivantes :

— École Normale Supérieure (section des Lettres) ;

(1) Ce certificat de Philologie d'une deuxième langue vivante étrangère doit être choisi parmi les 7 langues vivantes suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, russe, arabe, portugais.

— École Normale Supérieure de Sèvres (section des Lettres) ;
— École Normale Supérieure de Saint-Cloud (section des Lettres) ;
— École Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses (section des Lettres) ;
— École Normale Supérieure de l'Enseignement technique (section des Lettres) ;
— École Nationale des Chartes.

2° Un diplôme d'État de Licencié ou de Docteur ;

3° Le diplôme d'État de Pharmacien ;

4° Le diplôme d'État de Docteur vétérinaire ;

5° Le diplôme de Bachelier en Droit ;

6° L'admission à l'examen subi à la fin de la deuxième année d'études dans les Instituts d'Études Politiques ;

7° Le diplôme de Bachelier ou de Licencié en Théologie protestante obtenu devant la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg ;

8° Le diplôme de Bachelier ou de Licencié en Théologie catholique obtenu devant la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg ;

9° Le titre d'Agrégé de l'enseignement du second degré ;

10° Le Certificat d'Aptitude à l'Inspection des Écoles Primaires et à la direction des Écoles Normales ;

11° Certificat d'Aptitude au Professorat des Écoles Normales et des Collèges Modernes (anciennes Écoles Primaires Supérieures) (2e partie, ordre des Lettres) ;

12° Certificat d'Aptitude au Professorat lettres-langues vivantes (2e partie) des Collèges techniques (anciennes Écoles Pratiques de Commerce et d'Industrie) ;

13° Certificat d'Aptitude au Professorat à l'éducation musicale et à l'enseignement du chant choral (2e partie) (*J. O.*, 25-2-58).

14° Le diplôme de licencié en psychologie.

15° L'admission à l'école de Saint-Cyr (option histoire et géographie ou option langues) à partir du concours de l'année 1956.

16° École des Langues Orientales. En sont aussi dispensés : *a)* Les élèves titulaires du Baccalauréat à leur entrée à cette École, qui ont été admis à l'examen de 2e année ; *b)* Les candidats admis à l'examen de 2e année qui étaient titulaires, lors de leur entrée à cette École, d'un titre admis en équivalence du Baccalauréat en vue de la Licence en Droit ou ès Lettres. Pour ces deux sortes de candidats, l'épreuve orale de langue vivante étrangère (obligatoire pour obtenir la Licence ès Lettres) ne peut porter sur une langue vivante étrangère choisie en vue du diplôme de l'École ;

17° Le diplôme de l'École des Hautes Études Commerciales (arrêté du 26 juillet 1960).

18° Un premier prix d'Histoire de la Musique, ou d'analyse, ou d'esthétique, obtenu au Conservatoire national supérieur de Musique (arrêté du 26 juillet 1960).

19° Un premier prix de Philosophie de la Musique ou un premier prix d'Esthétique générale obtenus respectivement avant 1962 ou avant 1960 au Conservatoire national supérieur de Musique (arrêté du 26 juillet 1960).

20° La dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales peut être accordée aux candidats ayant accompli dans l'enseignement public au moins deux années scolaires complètes dans une classe de première supérieure, ou dans une classe préparatoire à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud (section des Lettres), ou à l'École Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses (section des Lettres), ou à l'École Normale Supérieure de l'Enseignement technique (section des Lettres), sur demande écrite accompagnée d'un certificat de scolarité et d'un relevé des notes trimestrielles ;

21° Sont dispensés du Certificat d'Études Littéraires Générales en vue de la Licence de Psychologie :

les étudiants ayant obtenu l'un des Certificats d'Études Supérieures préparatoires à la Licence ès sciences ou justifiant d'un titre admis en équivalence de l'un de ces trois certificats ;

les étudiants ayant obtenu un Certificat d'Études Supérieures de Sciences, à l'exception du Certificat de psycho-physiologie.

22° Sont dispensés du Certificat d'Études Littéraires générales en vue de la Licence de Sociologie (décret du 5 juin 1961) :

1° Les étudiants ayant obtenu l'un des Certificats d'Études Supérieures préparatoires de la Licence ès Sciences ou justifiant d'un titre admis en équivalence par la réglementation en vigueur ;

2° Les étudiants ayant obtenu deux Certificats d'Études Supérieures de Sciences, en application de l'article 7 du décret n° 58-718 du 8 août 1958 modifié.

En aucun cas, la dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales n'est accordée aux étudiants ayant subi quatre échecs à ce Certificat.

Dérogation aux dispositions précédentes

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, les candidats ustifiant de deux années au moins d'études ou de recherches depuis l'obtention du titre initial peuvent être autorisés par le Doyen, sur avis favorable de l'Assemblée de la Faculté, à s'inscrire sans justifier du Certificat d'Études Littéraires Générales, en vue de la préparation d'*un seul Certificat* d'Études Supérieures, sous réserve que ce certificat ne figure pas sur la liste des Certificats d'Études Supérieures exigés des aspirants aux fonctions de l'enseignement public du second degré pour lesquelles le grade de Licencié ès Lettres est requis.

Les élèves de l'École Normale Supérieure d'Éducation physique et sportive peuvent être autorisés à s'inscrire sans justifier du

Certificat d'Études Littéraires Générales, en vue de la préparation de 2 *Certificats* d'Études Supérieures portant sur la Psychologie. Ces candidats, lorsqu'ils seront titulaires de ces deux Certificats et du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation physique et sportive, pourront poursuivre leurs études en vue de la Licence ès Lettres sans justifier du Certificat d'Études Littéraires Générales.

Étudiants étrangers

Les étudiants étrangers pourront obtenir la dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales ou de la scolarité afférente à ce certificat dans les conditions fixées par le *décret du 28 sept.* 1948, stipulant que « l'équivalence de 2 certificats au plus pourra être accordée en raison de titres obtenus dans des Facultés étrangères ». Le décret du 23 mai 1960 permet aux étudiants justifiant d'un titre étranger admis en équivalence de la Licence ès Lettres en vue du doctorat d'État d'obtenir l'équivalence de trois certificats au maximum, y compris le C. E. L. G. ; mais l'équivalence du C. E. L. G. est seule valable pour l'obtention d'une licence d'enseignement.

Les étudiants ayant accompli un an au moins d'études et satisfait à des examens dans une Université du British Commonwealth après l'obtention du titre qui a permis l'inscription dans cette Université peuvent obtenir une dispense du C. E. L. G.

Licence ès Lettres libre

Elle se compose du Certificat d'Études Littéraires Générales Classiques ou Modernes et de 4 certificats choisis par le candidat dans la liste des certificats délivrés par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (voir p. 180 et s.) sous réserve des incompatibilités (voir p. 183 et s.).

Licence ès Lettres d'enseignement

Les aspirants aux fonctions de l'enseignement public du second degré pour lesquelles le grade de Licencié ès Lettres est requis doivent être pourvus, après avoir obtenu le Certificat d'Études Littéraires générales Classiques ou Modernes, des Certificats d'Études Supérieures ci-après :

I. PHILOSOPHIE. — A) *Histoire générale de la philosophie.* — B) *Psychologie.* — C) *Philosophie générale et logique.* — D) *Morale et sociologie.*

II. LETTRES CLASSIQUES. — A) *Études grecques.* — B) *Études latines.* — C) *Littérature française.* — D) *Grammaire et philologie.*

III. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE :

Option histoire. — *Histoire ancienne.* — *Histoire du Moyen Age.* — *Histoire moderne et contemporaine.* — *Géographie.*

Option géographie. — *Géographie générale.* — *Géographie régionale.* — *Histoire moderne et contemporaine.* — *Histoire ancienne et médiévale* (arrêté 13-2-58. *J. O.*, 18-2-58).

(Les candidats qui préparent une Licence d'Histoire et Géographie (option Géographie) et les postulants à la Licence ès Lettres libre sont dispensés de l'épreuve pratique du Certificat d'Histoire ancienne ou du Certificat d'Histoire du Moyen Age. Sont astreints à subir cette épreuve tous les candidats qui, ayant obtenu l'un des deux certificats, se présentent à l'autre, quelle que soit la Licence qu'ils postulent.) Les étudiants titulaires avant le 31-12-58 d'un des certificats composant la Licence d'Histoire et de Géographie (option Géographie) sont autorisés à poursuivre leurs études en vue de la Licence ès Lettres, mention Histoire et Géographie, selon le régime antérieur.

IV. — LANGUES VIVANTES (1). — A) *Littérature étrangère.* — B) *Philologie étrangère.* — C) *Études pratiques.* — D) *Études latines*, ou *Études grecques*, ou *Littérature française*, ou *Grammaire et philologie*, ou *Grammaire et philologie françaises*, ou *Littérature comparée*, ou *Littérature*, ou *Philologie* d'une 2e langue vivante étrangère (1), ou *Linguistique générale*, ou *Langues et littératures scandinaves* (danois, suédois, riksmaal norvégien, landsmaal (nynorsk), norvégien, islandais), ou *Littérature et civilisation américaines*, ou *Études néerlandaises*, ou *Littérature et civilisation latino-américaines ou grammaire et philologie celtiques.*

V. — LETTRES ET LITTÉRATURES MODERNES. — A) *Littérature française.* — B) *Grammaire et philologie françaises.* — C) *Lettres étrangères.* — D) *Littérature comparée*, ou *Phonétique*, ou *Histoire moderne et contemporaine*, ou *Géographie générale*, ou *Philologie* de la langue étrangère vivante principale choisie pour le Certificat de Lettres Étrangères, ou *Études latines.*

Licence de Psychologie

Le diplôme de Licencié ès Lettres, mention Psychologie, est délivré aux candidats qui justifient :

1° Du diplôme de Bachelier de l'enseignement secondaire ou d'un titre admis en dispense du Baccalauréat en vue de la Licence ès Lettres ;

2° Du Certificat d'Études Littéraires Générales Classiques ou Modernes ou d'un titre admis en dispense du Certificat d'Études

(1) (Les langues vivantes à choisir sont : ALLEMAND, ANGLAIS, ARABE, ESPAGNOL, ITALIEN, PORTUGAIS, RUSSE.)

Pour les licences d'enseignement de langues romanes, voir p. 199.

Littéraires Générales en vue de la Licence ès Lettres ou de l'un des titres prévus par le décret n° 57-500 du 15 avril 1957 ;

3° Des Certificats d'Études Supérieures de Lettres suivants :

Psychologie ;

Psychologie sociale ;

Psychologie de l'enfant et de l'adolescent ;

4° Des Certificats d'Études Supérieures de Sciences suivants :

Psycho-physiologie générale ;

Psycho-physiologie comparée.

Les candidats à la Licence de Psychologie ne justifiant pas de l'un des titres exigés pour la Licence ès Sciences sont admis à s'inscrire dans une Faculté des Sciences uniquement en vue des Certificats d'Études Supérieures de Psycho-Physiologie générale et de Psycho-Physiologie comparée, à condition d'avoir obtenu l'un des Certificats d'Études Supérieures de Lettres de la Licence de Psychologie.

Licence d'études des populations d'outre-mer

Le diplôme de Licencié d'études des populations d'outre-mer est délivré aux candidats qui justifient :

1° Du diplôme de Bachelier de l'enseignement du second degré ou d'un titre admis en dispense du diplôme de Bachelier en vue de la Licence ès Lettres ;

2° De leur inscription dans une Faculté des Lettres et Sciences Humaines et d'une inscription spéciale dans une Faculté de Droit et des Sciences Économiques ;

3° Du Certificat d'Études Littéraires Générales ;

4° Du Certificat de Droit et Coutumes d'Outre-Mer délivré par les Facultés de Droit et des Sciences Économiques (Paris-Bordeaux-Dakar) ;

5° Des Certificats d'Études Supérieures de Lettres suivants :

Histoire de la colonisation française et étrangère (Paris-Bordeaux-Lille-Toulouse) ;

Géographie tropicale (toutes Académies) ;

Ethnologie, mention lettres ou sciences (Paris-Lyon-Toulouse-Bordeaux).

Les candidats devront en outre subir l'épreuve orale de langue étrangère prévue par le décret du 20 septembre 1920.

Les candidats à la Licence d'Études de la France d'Outre-Mer ne pourront se présenter au Certificat de Droit et Coutumes d'Outre-Mer que s'ils ont satisfait aux examens de la première année de la Licence en Droit, ou s'ils sont titulaires de l'attestation d'études juridiques préparatoires délivrée par l'École Nationale de la France d'Outre-Mer dans des conditions arrêtées par accord entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la France d'Outre-Mer.

Licence de Sociologie

Le diplôme de Licencié en Sociologie est délivré par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines aux candidats qui justifient :

1° Du diplôme de Bachelier ou d'un titre admis en dispense du Baccalauréat en vue de la Licence ès Lettres ;

2° Du Certificat d'Études Littéraires Générales classiques ou modernes ou d'un titre admis en dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales en vue de la Licence ès Lettres ou de l'un des titres prévus par le décret du 5 juin 1961 ;

3° Des Certificats d'Études Supérieures de Sociologie Générale et Psychologie Sociale délivrés par les Facultés des Lettres et Sciences Humaines ;

4° Du Certificat d'Économie Politique et Sociale délivré par les Facultés de Droit et des Sciences Économiques ;

5° De l'un des Certificats d'Études Supérieures d'Ethnologie, de Démographie ou de Géographie humaine délivrés par les Facultés des Lettres et Sciences Humaines ou du Certificat d'Études Supérieures d'Ethnologie délivré par les Facultés des Sciences ou de l'un des Certificats délivrés par les Facultés des Lettres et Sciences Humaines ou par les Facultés de Droit et des Sciences Économiques figurant sur une liste établie pour chaque Faculté des Lettres et Sciences Humaines par arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale.

Le Certificat prévu au paragraphe 5° ci-dessus n'est pas exigé des candidats titulaires de la Licence ès Lettres d'Enseignement, mention Philosophie ou mention Histoire et Géographie (option Histoire ou option Géographie) ou de la Licence d'Études des populations d'outre-mer.

Sont dispensés du Certificat d'Économie Politique et Sociale les candidats titulaires de la Licence en Droit (section d'Économie Politique) ou d'un diplôme d'Études Supérieures d'Économie politique.

Sont applicables à la Licence de Sociologie les dispositions réglementaires relatives à la Licence ès Lettres qui ne sont pas contraires au présent décret, notamment celles qui concernent l'épreuve orale de langue vivante étrangère.

Licence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie

(*Décret du 29 juillet 1958*)

Le diplôme de Licencié d'Histoire de l'Art et d'Archéologie est délivré aux candidats qui, en plus des conditions requises pour l'admission aux examens, justifient :

1° Du Certificat d'Études Littéraires Générales classiques ou modernes ou d'un titre admis en dispense du Certificat d'Études

Littéraires Générales en vue de la Licence ès Lettres, ou du diplôme de l'École du Louvre, ou du C.A.P.E.S. de dessin ;

2° Des Certificats d'Études Supérieures suivants :

a) Histoire de l'Art antique ;

b) Histoire de l'Art du moyen âge ;

c) Histoire de l'Art moderne ;

d) Esthétique ou Histoire comparée des Arts ou Histoire de la Musique ou Antiquités nationales ou Histoire de l'Art et de l'Archéologie régionale ou Archéologie préhistorique ou Égyptologie ou Art et Civilisation du Proche-Orient antique, ou Art et Civilisation de Byzance, ou Art et Civilisation de l'Islam, ou Art et Civilisation de l'Inde et de l'Asie du Sud-Est, ou Art et Civilisation de l'Extrême-Orient, ou Art et Civilisation de l'Amérique précolombienne.

Les candidats qui ne sont pas titulaires du Certificat d'Esthétique doivent satisfaire à une épreuve orale portant sur l'esthétique et la science de l'Art. Cette épreuve est notée de 0 à 20 ; toute note inférieure à 10 est éliminatoire. Les candidats doivent l'avoir subie avec succès pour pouvoir se présenter à leur quatrième Certificat d'Études Supérieures.

DIPLÔMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LETTRES

La Faculté des Lettres et Sciences Humaines délivre :

Un diplôme d'Études Supérieures de Philosophie ;

Un diplôme d'Études Supérieures des Langues classiques ;

Un diplôme d'Études Supérieures de Langues et Littératures étrangères vivantes ;

Un diplôme d'Études Supérieures d'Histoire ;

Un diplôme d'Études Supérieures de Géographie ;

Un diplôme d'Études Supérieures de Lettres modernes ;

Un diplôme d'Études Supérieures d'Art et d'Archéologie.

Seuls les candidats pourvus de la Licence ès Lettres sont admis à se présenter aux Diplômes d'Études Supérieures de Lettres. Ils ne peuvent subir au plus tôt les épreuves d'un diplôme qu'à l'issue de l'année scolaire suivant celle où ils ont obtenu la Licence ès Lettres.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, des candidats français ou étrangers peuvent, à titre exceptionnel, être autorisés par le ministre de l'Éducation nationale, sur avis favorable de l'Assemblée d'une Faculté des Lettres et Sciences Humaines et du Conseil de l'Enseignement Supérieur ou de sa section permanente, à subir les épreuves d'un diplôme d'Études Supérieures de Lettres sans justifier de la Licence ès Lettres ou d'un titre reconnu équivalent.

Les candidats doivent être inscrits à la Faculté, avoir subi la visite médicale et satisfaire aux épreuves ci-dessous :

Observation commune aux divers D. E. S. — Les sujets des

mémoires doivent être déposés au Secrétariat de la Faculté avant le 15 novembre qui précède l'année choisie pour cet examen, et les mémoires doivent être remis au Secrétariat (et non aux professeurs) dans la dernière semaine d'avril, à la date fixée par voie d'affiche.

Les candidats admissibles, ajournés ou défaillants aux épreuves orales ou qui, pour une raison majeure, n'auraient pu se présenter au diplôme, doivent accomplir les mêmes formalités pour prendre part à la session de l'année scolaire suivante.

I. — Diplôme d'études supérieures de Philosophie

a) Composition d'un mémoire d'histoire de la philosophie ou de philosophie sur un sujet choisi par le candidat et agréé par la Faculté.

b) Interrogation sur le sujet du mémoire, et, d'une manière générale, sur les matières auxquelles ce sujet se rattache ;

c) Explication et discussion d'un passage étendu d'un texte philosophique indiqué au candidat trois mois à l'avance par la Faculté.

II. — Diplôme d'études supérieures des Langues classiques

1° Étude approfondie de 3 textes étendus — grec, latin, français — choisis par le candidat et agréés par la Faculté.

Cette étude donne lieu à deux épreuves :

a) Composition d'un mémoire écrit sur une question concernant un de ces 3 textes, choisie par le candidat, avec agrément de la Faculté, et discussion de ce mémoire ;

b) *Explication de textes.* — 1° L'explication des textes est moins destinée à permettre de juger des connaissances de l'étudiant que de sa méthode de travail.

Elle doit porter à la fois sur l'établissement du texte, sur l'interprétation proprement dite et sur tous les problèmes grammaticaux, littéraires, historiques ou autres que le passage peut soulever ;

2° Les textes d'explication devront être choisis par les candidats et soumis à l'agrément d'un professeur. Ils ne pourront jamais être pris parmi ceux qui figurent la même année aux programmes de Licence et d'Agrégation ;

3° Le candidat apportera les notes qu'il a prises au cours de sa préparation, et pourra les utiliser pour son explication ; ces notes devront être communiquées au jury ;

c) *Matière à option.* — La matière à option sera prise exclusivement dans une des disciplines suivantes : Linguistique générale, Phonétique expérimentale, Grammaire comparée des langues classiques, Épigraphie grecque, Paléographie grecque, Papyrologie, Institutions grecques, Archéologie grecque, Histoire de la religion et mythologie grecques, Prosodie et métrique grecques, Morphologie grecque, Syn-

taxe grecque, Dialectologie grecque, Littérature grecque (Histoire d'une période ou d'un genre), Épigraphie latine, Paléographie latine, Institutions latines, Archéologie latine, Histoire de la religion romaine, Prosodie et métriques latines, Morphologie latine, Syntaxe latine, Littérature latine (Histoire d'une période ou d'un genre), Grammaire comparée des langues romanes, Dialectologie de la Gaule romane, Paléographie médiévale, Ancien provençal, Ancien français, Moyen français, Langue française du XVI^e siècle, Langue française classique, Langue française moderne, Versification française, Grammaire française, Méthodologie de l'histoire littéraire, toute étude d'histoire littéraire ou de littérature comparée embrassant dans son ensemble une période formant un tout, ou l'étude d'un genre littéraire au cours d'un des grands siècles ou d'une période étendue.

Les candidats seront interrogés sur la bibliographie de la matière qu'ils auront choisie.

III. — Diplôme d'études supérieures de Langues et Littératures étrangères vivantes

a) Composition en français, ou dans la langue étrangère choisie par le candidat, d'un mémoire sur un sujet agréé par la Faculté et relatif soit à la philologie, soit à l'histoire littéraire allemande, anglaise, arabe, italienne, espagnole, portugaise, russe, scandinave, néerlandaise, serbo-croate, polonaise, chinoise, japonaise, indienne ou coréenne ;

b) Interrogation sur le sujet du mémoire ;

c) Explication grammaticale et littéraire d'un passage d'un auteur du Moyen Age ou de la Renaissance (1) choisi par le candidat et agréé par la Faculté ;

d) Explication d'un passage étendu d'un auteur moderne choisi par le candidat et agréé par la Faculté.

IV. — Diplôme d'études supérieures d'Histoire

a) Composition d'un mémoire d'histoire dont le sujet aura été choisi par le candidat et agréé par la Faculté ; discussion de ce mémoire ;

b) Discussion d'une question d'histoire indiquée au candidat trois mois à l'avance par la Faculté et choisie dans les périodes de l'histoire autres que celle à laquelle appartient le sujet du mémoire.

c) Épreuve orale portant sur une science auxiliaire de l'histoire (épigraphie, papyrologie, archivistique, statistique économique, bi-

(1) Pour l'anglais, *du Moyen Age*, seulement.

bliographie, historiographie, etc.) choisie par le candidat et agréée par la Faculté au moins cinq mois à l'avance. La liste des options pourra être modifiée chaque année par le comité des professeurs.

V. — Diplôme d'études supérieures de Géographie

a) Composition d'un mémoire de géographie, dont le sujet aura été choisi par le candidat et agréé par la Faculté ; discussion de ce mémoire ;

b) Discussion d'une question de géographie indiquée au candidat trois mois à l'avance par la Faculté. Cette question est choisie dans les parties de la géographie autres que celle à laquelle appartiendra le sujet du mémoire.

Nota. — Indication des questions annexes d'Histoire et de Géographie avant le 1er janvier.

VI. — Diplôme d'études supérieures de Lettres modernes

a) Composition et discussion d'un mémoire écrit sur une question concernant l'un des trois textes ou sujets spécifiés ci-dessous *(b)* ou la matière à option indiquée ci-dessous *(c)* et dont le sujet est choisi par le candidat et agréé par la Faculté ;

b) Explication grammaticale et littéraire ou interrogation approfondie sur une partie de trois textes étendus ou de sujets spéciaux choisis par le candidat et agréés par la Faculté et portant sur :

Le français ancien (jusqu'à 1600) ;

Le français moderne (de 1600 à nos jours) ;

Une langue ancienne ou moderne enseignée à la Faculté et dont la connaissance est attestée par un Certificat d'Études Supérieures ;

1° L'explication des textes est moins destinée à permettre de juger des connaissances de l'étudiant que de sa méthode de travail.

Elle doit porter à la fois sur l'établissement du texte, sur l'interprétation proprement dite, et sur tous les problèmes grammaticaux, littéraires, historiques ou autres que le passage peut soulever ;

2° Les textes d'explication devront être choisis par les candidats et soumis à l'agrément d'un professeur. Ils ne pourront jamais être pris parmi ceux qui figurent la même année aux programmes de Licence et d'Agrégation ;

3° Le candidat apportera les notes qu'il a prises au cours de sa préparation, et pourra les utiliser pour son explication ; ces notes devront être communiquées au jury ;

c) Interrogation ou exercice sur une matière choisie par le candidat parmi les diverses parties de la philologie (Paléographie, Bibliographie, Institutions grecques et romaines, Archéologie, Grammaire des lan-

gues classiques, Grammaire comparée, Histoire littéraire, Histoire de la langue française, etc.) et ne faisant pas double emploi avec l'un des sujets choisis en vue des épreuves précédentes.

Les candidats seront interrogés sur la bibliographie de la matière qu'ils auront choisie.

VII. — Diplôme d'études supérieures d'Art et d'Archéologie

Les candidats à ce diplôme doivent être titulaires des Certificats suivants : Histoire de l'Art antique, Histoire de l'Art du Moyen Age, Histoire de l'Art moderne, et du certificat d'Esthétique et Science de l'Art, ou Histoire de la musique.

a) Rédaction d'un mémoire d'histoire de l'art, dont le sujet aura été choisi par le candidat et agréé par la Faculté ;

b) Discussion du mémoire devant un jury de trois spécialistes ;

c) Discussion d'une question d'histoire de l'art prise dans une période autre que celle à laquelle appartient le sujet du mémoire ;

d) Interrogation pratique (au choix du candidat en accord avec le professeur qui dirige le mémoire principal), explication de texte (historique ou esthétique), bibliographie, iconographie, technique d'un art particulier, etc. ;

e) Tout candidat titulaire du Diplôme d'Études Supérieures d'Art et d'Archéologie sera dispensé de la composition et de la discussion du mémoire en vue des Diplômes d'Études Supérieures d'Histoire ou des Langues classiques. S'il passe avec succès les autres épreuves de ces Diplômes d'Études Supérieures, il aura le double titre de Diplômé d'Études Supérieures d'Art et d'Archéologie et de Diplômé d'Études Supérieures d'Histoire ou des Langues classiques.

***

TROISIÈME CYCLE

Le décret du 19 avril 1958, modifié par le décret du 18 juillet 1959, a créé un 3e cycle dans l'Enseignement Supérieur des Lettres, destiné à donner aux étudiants des connaissances approfondies dans une spécialité et à les former au maniement des méthodes de recherche.

Les étudiants qui possèdent le grade de Licencié ès Lettres ou qui ont donné la preuve d'une aptitude particulière à la recherche peuvent être admis par décision ministérielle individuelle à suivre l'enseignement du 3e cycle dont la durée est fixée au minimum à deux années, consécutives ou non.

Les étudiants admis à s'inscrire doivent participer aux activités d'un groupe de travail placé sous le contrôle d'un directeur de recherches.

Ils ne sont admis à poursuivre leurs études en deuxième année que par décision conjointe de leur directeur de recherches et d'un autre directeur désigné par le Doyen ou par le chef de l'établissement ; ils devront leur soumettre un rapport sur le travail accompli au cours de la première année et faire preuve, dans une interrogation orale et des exercices pratiques, d'une initiation suffisante aux techniques de recherches propres à la spécialité qu'ils ont choisie.

Sur rapport motivé du directeur de recherches justifiant la demande et sur avis du Doyen ou du chef de l'établissement, des candidats pourvus du Diplôme d'Études Supérieures de Lettres ou du Diplôme de l'École Pratique des Hautes Études (3e, 4e, 5e et 6e sections) ou du Diplôme d'Archiviste Paléographe ou de Diplômes français ou étrangers obtenus après rédaction de travaux personnels pourront être dispensés de la première année de scolarité et du premier examen par décision de la commission nationale.

Tout candidat étranger devra, avant d'être admis à s'inscrire en deuxième année, justifier d'une connaissance suffisante de la langue française.

Les candidats soutiennent, à la fin de la 2e année ou ultérieurement, une thèse de doctorat de 3e cycle.

L'arrêté du 28 mars 1959 a fixé la liste des spécialités qui définissent ce diplôme.

***

DOCTORAT ÈS LETTRES

Pour être admis à s'inscrire en vue de la préparation au Doctorat ès Lettres, la condition préalable est de posséder le grade de Licencié ès Lettres. Des équivalences aux étudiants français et étrangers peuvent être accordées : 1° par mesure individuelle ; 2° en vertu de décisions de principe.

Les demandes individuelles sont instruites par le Doyen, soumises à l'examen de la Faculté, à l'avis du Conseil de l'Enseignement Supérieur et à la décision du Ministre de l'Éducation Nationale.

Les décisions de principe portant équivalence du grade de Licencié ès Lettres ne visent que les titres universitaires étrangers. Elles sont prises sur la proposition d'une Commission spéciale, instituée par arrêté ministériel et après avis favorable du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale.

Mention de l'équivalence obtenue sera portée sur le diplôme de Docteur.

Le Doctorat obtenu après équivalence de Licence en vertu de titres étrangers n'est pas valable, sauf exception prévue par un règlement spécial, pour l'admission aux emplois de l'enseignement public pour lesquels le diplôme de Docteur est ou sera exigé.

L'équivalence de la Licence ès Lettres en vue du Doctorat ne peut conférer aucun droit au diplôme de Licencié. Elle n'est valable que pour l'inscription au Doctorat devant la Faculté des Lettres.

Les épreuves consistent dans la soutenance de deux thèses. La première est rédigée en français et doit constituer un travail d'une originalité incontestable où le candidat témoigne d'un effort personnel de recherche, de critique et d'interprétation. La seconde peut être rédigée soit en français, soit dans une des langues anciennes ou modernes enseignées à la Faculté ; elle doit être, autant que possible, une contribution érudite : bibliographie ou catalogue critique, édition d'un texte intéressant, non publié déjà ou mal publié, recherche ou commentaire sur un document, etc.

***

Pour faire inscrire un sujet de thèse, adresser au Doyen une demande (sur papier libre), entre le 1er novembre et le 1er juin de chaque année scolaire.

Cette demande doit :

1° Rappeler où et quand a été obtenu le grade de Licencié ou l'équivalence de ce grade ;

2° Mentionner quels autres titres universitaires ou scientifiques (publications ou participation à des recherches collectives) possède le candidat ;

3° Énoncer le sujet de la thèse et indiquer quel professeur serait disposé à diriger éventuellement le travail.

Elle est examinée par la Commission du Doctorat qui, désignée par l'Assemblée de la Faculté, est chargée d'apprécier si le candidat est en mesure de s'engager dans des recherches toujours difficiles. Sur le rapport de cette Commission, le Doyen accorde ou refuse l'inscription.

Le sujet est inscrit pour une durée de dix ans. Passé ce délai, le candidat doit prévenir s'il en maintient l'inscription, sinon elle sera supprimée d'office. (Prière de faire connaître au Secrétariat de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines les changements d'adresse.)

Les deux thèses, après avoir, sur le rapport des professeurs compétents, obtenu le visa du Doyen et le permis d'imprimer du Recteur, sont ensuite soutenues en séance publique. La thèse principale doit obligatoirement être imprimée avant la soutenance (circulaire ministérielle du 18 février 1957). La seconde peut être soutenue, jusqu'à nouvel avis, sur exemplaires dactylographiés.

Une inscription annuelle est exigée lors du dépôt du sujet de thèse et avant la soutenance.

***

DIPLOME D'EXPERT-GÉOGRAPHE

Un diplôme d'Expert-Géographe a été créé dans les Facultés des Lettres et Sciences Humaines par décret du 25 juillet 1958 (*J. O.* du 31 juillet 1958).

***

GRADES ET DIPLOMES D'UNIVERSITÉ

Les titres et diplômes d'Université délivrés par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines sont :

Le Doctorat d'Université ;
Le Diplôme d'Études Universitaires ;
Le Certificat d'Études Françaises ;
Le Diplôme de Phonétique.

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ

Les candidats à ce titre peuvent être Français ou étrangers.

Nul ne peut postuler le Doctorat d'Université s'il ne justifie du diplôme français de Licencié ès Lettres (Licence libre ou d'enseignement) ou d'un titre étranger admis en équivalence de la Licence ès Lettres en vue du Doctorat d'État. En outre, le Ministre de l'Éducation nationale peut, à titre exceptionnel, et par mesure individuelle, autoriser un candidat à postuler le Doctorat d'Université après avis favorable de l'Assemblée de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et du Conseil de l'Enseignement supérieur ou de sa Section permanente.

Les candidats doivent se faire inscrire au Secrétariat de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Ils sont soumis au régime scolaire et disciplinaire de l'Université. La durée des études est de deux années scolaires. Toutefois, les agrégés sont dispensés de droit d'une année de scolarité. La même dispense peut être accordée par le Recteur sur avis favorable de l'Assemblée de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines à des candidats qui ne sont pas agrégés.

Les épreuves ont toutes lieu obligatoirement en langue française. Elles comprennent :

1° Une épreuve orale comprenant une interrogation et des exercices pratiques, et destinée à vérifier la possession par le candidat d'une initiation suffisante aux techniques de recherche et sa connaissance de la discipline spéciale à laquelle se rattache la thèse. Cette épreuve est notée de 0 à 20 et elle a le coefficient 2 ;

2° La soutenance d'une thèse inédite sur un sujet répondant à

l'une des spécialités agréées. La thèse est soutenue oralement. Cette épreuve est notée de 0 à 20 et elle a le coefficient 4.

En aucun cas il n'est possible de présenter comme thèse un mémoire écrit déjà utilisé (notamment pour le Diplôme d'Études Supérieures).

L'épreuve orale a lieu six mois avant la soutenance de la thèse si la scolarité est de deux ans. Elle a lieu au plus tard avant la fin du premier semestre si la scolarité est d'un an.

Nul ne peut être admis à soutenir la thèse s'il n'a obtenu au moins 20 points à l'épreuve orale et justifié d'une connaissance suffisante de la langue française. L'épreuve orale est subie devant un seul professeur désigné par le Doyen. Le jury devant lequel a lieu la soutenance de la thèse est composé du Rapporteur et de deux professeurs désignés par le Doyen.

Le diplôme est signé par le Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et par les membres du jury. Il est délivré sous le sceau et au nom de l'Université par le Recteur d'Académie. **Ce diplôme ne peut en aucun cas être admis en dispense du Doctorat ès Lettres (diplôme d'État) en vue de l'accès à l'Enseignement Supérieur.** Il sera admis en équivalence du Diplôme d'Études Supérieures en vue de l'Agrégation.

Instructions relatives aux thèses de Doctorat (Doctorat ès Lettres, Doctorat d'Université).

Une thèse de Doctorat est un travail essentiellement personnel. Un candidat peut demander conseil sur le choix d'un sujet et sur la méthode à suivre, mais la rédaction de sa thèse doit être exclusivement son œuvre. — Les manuscrits terminés doivent être remis au Secrétariat de la Faculté, et non à l'un des professeurs. Les candidats n'ont pas à intervenir dans la composition du jury, si leur travail est admis à la soutenance. — Un manuscrit portant le visa du Doyen et le permis d'imprimer du Recteur est arrêté *ne varietur*. Il ne peut plus recevoir que des corrections grammaticales ou typographiques. Tout changement ou addition ultérieurs doivent être soumis à un nouveau visa. Un candidat qui ferait imprimer ou commencerait de faire imprimer sa thèse avant d'avoir obtenu le visa et le permis d'imprimer pourrait se voir refuser d'être admis à la soutenance. Les ouvrages imprimés ne sont acceptés pour la soutenance que s'ils sont conformes aux indications suivantes : 1° le livre doit avoir le format usuel des thèses (in-8°, 23 sur 14 ; ou grand in-8°, 25 sur 16). La composition doit être nette, le tirage soigné et le papier de bonne qualité ; 2° *les épreuves doivent être corrigées avec le plus grand soin* ; 3° l'ouvrage doit être terminé par une table analytique des matières, précédée, s'il y a lieu, par une bibliographie et par un ou plusieurs index alphabétiques (noms propres, sujets traités, etc.) ; 4° la dernière page du texte doit reproduire exactement le visa et le permis d'imprimer ; 5° les titres et couvertures ne devront porter aucune mention commerciale, telle que : prix du volume, extrait du catalogue, etc. ; 6° chaque thèse de Doctorat doit porter sur le titre et sur la couverture la mention suivante : *Thèse pour le Doctorat ès Lettres* (ou *Thèse complémentaire pour le Doctorat ès Lettres* ou *Thèse pour le Doctorat de l'Université*), *présentée à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Paris, par...*

(prénom usuel, nom et titres du candidat). — Il doit être remis gratuitement au Secrétariat 95 exemplaires de chaque thèse et 160 pour les thèses subventionnées par la Direction de l'Enseignement Supérieur. — Les candidats aux doctorats prennent rang pour la soutenance d'après la date du dépôt de leurs exemplaires de thèses au Secrétariat de la Faculté. La date limite du dépôt de la totalité des exemplaires est fixée au 15 mars pour le Doctorat d'État et au 1er mai pour le Doctorat d'Université.

Un délai minimum d'un mois est imposé entre le dépôt de la totalité des exemplaires d'une thèse et la date de la soutenance.

DIPLOME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Le Diplôme d'Études Universitaires (Philosophie, Lettres, Philologie, Histoire, Géographie) peut être postulé par les étudiants français et étrangers.

Les candidats doivent être inscrits à la Faculté pendant deux années et suivre au moins 3 cours ou conférences. Cette scolarité peut être abrégée par décision de la Faculté. La session d'examen a lieu en mai. Les candidats doivent adresser au Doyen de la Faculté une demande pour se présenter à l'examen. L'autorisation doit être remise au Secrétariat avant le 31 janvier.

L'examen comprend une épreuve écrite et des épreuves orales.

L'épreuve écrite consiste en un mémoire d'ordre littéraire, philologique, philosophique, historique ou géographique, composé en français et préparé à la Faculté.

Les épreuves orales comprennent : 1° la soutenance de ce mémoire, laquelle a lieu en français, devant un jury de 3 membres. A cet effet le mémoire admis à soutenance doit être déposé au Secrétariat en 3 exemplaires ou copies ; 2° une interrogation sur un des cours ou conférences suivis à la Faculté ; 3° l'explication, en français, d'un passage tiré d'un ouvrage agréé par un des membres de la Faculté.

Les mémoires doivent être remis au Secrétariat avant le 1er mai en 3 *exemplaires*.

DIPLOME DE PHONÉTIQUE

L'Institut de Phonétique (voir p. 310) délivre après examen un diplôme de Phonétique. Peuvent subir cet examen les étudiants qui auront suivi les enseignements de l'Institut pendant deux semestres.

CERTIFICAT D'ÉTUDES FRANÇAISES

L'examen pour l'obtention du certificat d'Études françaises est exclusivement réservé aux étudiants de nationalité étrangère, inscrits à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines pendant la durée

d'une année scolaire. Il comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les étudiants étrangers résidant en France en dehors de la région parisienne peuvent, s'ils en font la demande par lettre adressée à M. le Doyen avant le 31 janvier, obtenir l'autorisation de ne prendre leur inscription qu'à la veille des compositions écrites.

a) *Épreuves écrites.* — 1° Traduction en français d'un passage tiré d'un auteur allemand, anglais, espagnol, italien, russe, suivant le choix du candidat, et traduction dans une de ces langues étrangères, suivant le choix du candidat, d'un passage tiré d'un auteur français. *L'examen peut porter sur une autre langue étrangère, par autorisation spéciale du Doyen de la Faculté.* Quatre heures sont accordées aux candidats pour ces 2 épreuves de traduction. Chacune est notée de 0 à 10. Le candidat qui, pour les 2 épreuves, obtient une note totale inférieure à 7 n'est pas admis à subir les épreuves orales.

2° Composition française dont les sujets sont pris dans deux périodes de l'*Histoire Littéraire ou Politique de la France* indiquées chaque année par la Faculté. Trois sujets sont proposés dont deux portent sur l'*Histoire Littéraire* et un sur l'*Histoire Politique*. Les candidats ont le choix entre ces trois sujets.

Trois heures sont accordées aux candidats pour cette épreuve.

Les compositions sont notées de 0 à 20. Sont déclarés admissibles aux épreuves orales les candidats ayant obtenu la moitié du total des points à l'ensemble des épreuves. Toutefois le candidat qui, pour l'épreuve de composition française, ou pour les deux épreuves de traduction, obtient une note inférieure à 7 n'est pas admis à subir les épreuves orales.

b) *Épreuves orales.* — 1° Explication de texte, commentaire grammatical et littéraire d'un des textes français du programme de licence étudiés à la Faculté pendant l'année scolaire dans une des conférences de littérature française ou de philosophie française, chaque candidat pouvant choisir son auteur ;

2° Interrogation sur un enseignement donné à la Faculté, relatif soit à l'histoire de France soit à la géographie de la France ;

3° Une interrogation sur la vie politique, économique, intellectuelle et artistique de la France au XIX^e siècle.

La session d'examen a lieu en mai.

3° ENSEIGNEMENT

DIRECTION DES ÉTUDES

M. le professeur SOURIAU, *Directeur d'études pour la philosophie, reçoit les étudiants, le jeudi, de 15 à 17 heures (Cabinet du Directeur d'études, escalier C, 1er étage).*

M. le professeur DURRY, *Directeur de l'Institut d'Études latines, reçoit les étudiants le lundi, à 15 heures, à l'Institut d'Études latines, escalier E, 3e étage.*

M. le professeur CHANTRAINE, *Directeur d'études pour le grec, reçoit les étudiants le jeudi, à 16 h. 30, 16, rue de la Sorbonne, 2e étage.*

M. le professeur MOREAU, *Directeur d'études pour le français, reçoit les étudiants le jeudi, à 11 heures (Institut de français, escalier C, 2e étage).*

M. le Doyen RENOUVIN, *Directeur d'études pour l'histoire, reçoit les étudiants, le jeudi à 15 heures (Cabinet du Directeur d'études, escalier C, 2e étage).*

M. le professeur DRESCH, *Directeur d'études pour la géographie, reçoit les étudiants le jeudi après-midi à l'Institut de Géographie, 191, rue Saint-Jacques.*

M. le professeur LAS VERGNAS, *Directeur d'études pour l'anglais, reçoit les étudiants le jeudi, à 11 heures et à 15 heures (Cabinet du Directeur d'études, 5, rue de l'École-de-Médecine).*

M. le professeur COLLEVILLE, *Directeur d'études pour l'allemand, reçoit les étudiants à l'issue de ses cours et chez lui sur rendez-vous.*

M. le professeur RENUCCI, *Directeur d'études pour l'italien, reçoit les étudiants à l'Institut de Langues vivantes, 5, rue de l'École-de-Médecine, le mercredi, de 15 heures à 17 heures.*

M. le professeur RICARD, *Directeur d'études pour l'espagnol, reçoit à l'Institut d'Études hispaniques, après ses cours.*

M. le professeur BOURDON, *Directeur d'études pour le portugais, reçoit les étudiants à l'Institut d'Études portugaises et brésiliennes, à la Sorbonne, escalier C, 2e étage, le lundi à 9 heures et sur rendez-vous.*

M. le professeur GRAVIER, *Directeur d'études pour les langues scandinaves, reçoit à la Bibliothèque nordique, 6, rue Valette, le lundi de 14 h. 45 à 15 h. 45.*

M. le professeur GRANJARD, *Directeur d'études pour les langues slaves, reçoit les étudiants à l'Institut de Russe, 16, rue de la Sorbonne, le jeudi de 16 heures à 17 heures.*

M. le professeur BRACHIN, *Directeur d'études pour le néerlandais, reçoit les étudiants à l'issue de ses cours ou sur rendez-vous.*

M. le professeur PELLAT, *Directeur d'études pour l'arabe, reçoit les étudiants, 13, rue du Four, à l'Institut des Études islamiques (5e étage), le jeudi, à 17 heures.*

M. le professeur HAGUENAUER, *Directeur d'études pour le japonais et le coréen, reçoit les étudiants à son domicile, sur rendez-vous.*

M. le professeur GERNET, *Directeur d'études pour le chinois.*

M. le professeur RENOU, *Directeur d'études pour les Études indiennes.*

RADIO-SORBONNE

17, rue de la Sorbonne (Ve)

Depuis le 1er décembre 1947, un certain nombre de cours de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (cours publics, cours de Licence et cours d'Agrégation) sont radiodiffusés. A cet effet, la Radiodiffusion française a mis à la disposition de l'Université de Paris un émetteur fonctionnant sur ondes moyennes (312 m) qui assure une bonne audition dans toute l'étendue de l'Académie.

Cette diffusion est destinée à aider les étudiants de la région parisienne qui, retenus par leur profession, ou empêchés par la maladie, ne peuvent assister à tous les cours, à préparer dans de meilleures conditions leurs examens ou concours. Elle permet aussi au public cultivé de se tenir au courant des progrès réalisés dans les diverses disciplines.

Une affiche fera connaître, en temps utile, pour l'année scolaire 1961-62, l'horaire des cours radiodiffusés, dont le programme sera envoyé sur simple demande.

CONFÉRENCES (1)

PHILOSOPHIE

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE. — M. RICŒUR, professeur.

Cours : Conscience et conscience « fausse » (Marx, Nietzsche, Freud). Introduction au problème du temps.

Conférences ou séminaires de recherche : Explication des *Principes de la Philosophie du Droit de Hegel.*

Jours et heures de réception : vendredi de 14 heures à 15 heures et de 17 heures à 18 heures.

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE ET LOGIQUE. — R. POIRIER, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

(1) Pour les horaires, consulter l'affiche de la Faculté.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE. — M. SCHUHL, professeur.

Cours public : Machinisme et philosophie *(suite)*.

Cours de licence : Du platonisme de Platon au platonisme de Plotin.

Cours d'agrégation : Le Phédon.

Séminaire de recherche : Le protreptique d'Aristote.

Jours et heures de réception : vendredi de 10 *heures à* 10 *h.* 30, Bibliothèque Léon-Robin, et sur rendez-vous.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE. — M. PATRONNIER DE GANDILLAC, professeur.

Cours de licence : 1er *semestre :* Initiation à la pensée de saint Thomas d'Aquin. 2e *semestre :* Explication de textes grecs ou latins inscrits au programme.

Cours d'agrégation : consulter l'affiche.

Conférences ou séminaires de recherche : Conférences de recherche sur la mystique allemande (Eckhart, Tauler, Seuse).

Jours et heures de réception : mercredi à 11 *h.* 15, au secrétariat de la Faculté, ou sur rendez-vous.

HISTOIRE DE LA PENSÉE RELIGIEUSE EN FRANCE DEPUIS LE XVIe SIÈCLE. — M. GOUHIER, professeur.

Cours : Introduction à l'étude de Descartes (licence).

Cours d'agrégation : Auteurs d'oral.

Séminaires de recherche : Recherches sur Pascal, pour le 3e centenaire de sa mort.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE. — M. ALQUIÉ, professeur.

Cours de licence : La philosophie de Spinoza.

Cours d'agrégation : 1er *semestre :* Textes de philosophie moderne. 2e *semestre :* Commentaire des « Passions de l'âme » de Descartes.

Séminaire de recherche : Étude des Objections aux *Méditations* de Descartes.

Jours et heures de réception : après les cours ou sur rendez-vous.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE. — M. POLIN, maître de conférences.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ET PHILOSOPHIE. — M. JEAN GUITTON, professeur.

Cours et séminaire de recherches : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

PHILOSOPHIE ET HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE. — M. HYPPOLITE, professeur actuellement détaché pour occuper les fonctions de Directeur de l'École Normale Supérieure.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES. — M. CANGUILHEM, professeur.

Cours : 1er *semestre :* La tératologie depuis Étienne-Geoffroy Saint-Hilaire. 2e *semestre :* Crises et fondements du savoir.

Conférences de recherche : Histoire de la psychologie scientifique au XIXe siècle.

Jours et heures de réception : le mercredi à 17 heures, à l'Institut d'Histoire des Sciences.

PHILOSOPHIE COMPARÉE. — M. LACOMBE, professeur.

Cours d'agrégation : Saint Augustin, *Confessions,* tomes X, XI, XII. — PHILOSOPHIE COMPARÉE : Le thème de *la mémoire* dans les Philosophies indiennes et occidentales. — Histoire générale de la philosophie indienne *(suite).*

Jours et heures de réception : sur rendez-vous.

ESTHÉTIQUE ET SCIENCE DE L'ART. — M. SOURIAU, professeur.

Cours public : 1er *semestre :* « Vision littéraire et vision plastique : l'art de l'illustrateur ». *Pour le* 2e *semestre,* voir l'affiche de la section.

Conférences ou séminaires de recherche (licence) : « Le problème du Beau dans la Nature » *(*1er *semestre).* (2e *semestre,* voir l'affiche).

Jours et heures de réception : le jeudi de 15 heures à 17 heures, Cabinet du Directeur d'Études de Philosophie, ou chez lui sur rendez-vous.

MORALE ET PHILOSOPHIE MORALE. — M. JANKÉLÉVITCH, professeur.

Cours : La tentation (cours public).

Conférences : Autrui (licence). Explication de Plotin, *Ennéades,* III, 7-8 (licence).

SOCIOLOGIE. — M. GURVITCH, professeur.

Cours public : Les cadres sociaux de la connaissance.

Cours de licence : Les grands problèmes de la sociologie.

Conférences ou séminaires de recherche : Exercices pratiques ; travaux d'étudiants.

Jours et heures de réception : jeudi 17 heures (après le cours public), bureau de l'Amphithéâtre Guizot.

SOCIOLOGIE. — M. ARON, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

PSYCHOLOGIE. — Mme FAVEZ-BOUTONIER, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

Jours et heures de réception : à la Sorbonne, *lundi de 10 à 12 heures*, Laboratoire de Psychologie clinique, esc. C, 1er étage à gauche.

PSYCHOLOGIE PATHOLOGIQUE. — M. LAGACHE, professeur.

Cours : Introduction à la psychopathologie. Théorie analytique du transfert.

Conférences ou séminaires de recherches : (Psychopathologie et psychanalyse). Exposés et discussions sur des recherches en cours. Travaux récents sur des questions d'actualité.

Jours et heures de réception : sur rendez-vous demandé par lettre.

PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE. — M. FRAISSE, professeur.

Cours : Le langage ; études expérimentales.

Séminaire de Psychologie expérimentale.

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT. — M. OLÉRON, professeur.

Cours : 1. Les fonctions du langage chez l'enfant. 2. L'influence du milieu sur le développement mental.

Conférences ou séminaires de recherche : Questions de psychologie génétique et de psycholinguistique.

Jours et heures de réception : mercredi 10 heures, au Laboratoire de Psychologie génétique.

PÉDAGOGIE. — M. DEBESSE, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

PSYCHOLOGIE PÉDAGOGIQUE. — M. PIAGET, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

PSYCHOLOGIE SOCIALE. — M. STOETZEL, professeur.

Cours : Psychologie sociale générale. Psychologie sociale appliquée.

Séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de philosophie.

Jours et heures de réception : sur rendez-vous.

HISTOIRE ANCIENNE

ÉGYPTOLOGIE. — M. SAINTE FARE GARNOT, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

LANGUES ET CIVILISATIONS DES ANCIENS SÉMITES. — M. DUPONT-SOMMER, professeur.

Cours : 1) Explication philologique et historique du *Second Livre de Samuel.* — 2) Le prophétisme hébreu à l'époque royale. — 3) Questions diverses (3e cycle).

Jours et heures de réception : après ses cours.

HISTOIRE GRECQUE. — M. DAUX, professeur actuellement détaché dans les fonctions de Directeur de l'École française d'Athènes. — M. VAN EFFENTERRE, suppléant.

Cours : 1) Le monde des affaires dans la Grèce du IVe siècle. — 2) Leçons d'agrégation sur le Péloponnèse avant les guerres médiques.

Conférences ou séminaires de recherche : Épigraphie : Société mycéenne et société dorienne.

Jours et heures de réception : après ses cours, *le lundi à 16 heures,* à la Bibliothèque Glotz.

ÉPIGRAPHIE GRECQUE. — M. PLASSART, professeur.

Cours : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

PAPYROLOGIE. — M. BATAILLE, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

Jours et heures de réception : après ses cours ou sur rendez-vous.

HISTOIRE ANCIENNE. — M. AYMARD, Doyen.

Cours : La Méditerranée orientale au IIe siècle avant J.-C.

Conférences ou séminaire de recherche : consulter l'affiche.

HISTOIRE ROMAINE. — M. SESTON, professeur.

Cours de licence : L'Italie de 218 à 79 av. J.-C. Conférence d'épigraphie latine.

Cours d'agrégation : Question d'histoire romaine du programme.

Jours et heures de réception : sur rendez-vous.

ÉPIGRAPHIE LATINE. — M. DURRY, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

HISTOIRE DU CHRISTIANISME. — M. MARROU, professeur.

Cours : licence libre : Le Christianisme aux Ve et VIe siècles.

Conférences ou séminaires de recherche : Épigraphie chrétienne.

Jours et heures de réception : sur rendez-vous.

ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE. — M. DEMARGNE, professeur.

Cours : 1) Monuments et ensembles du IVe siècle grec. — 2) L'art hellénistique en Grèce propre et en Grande-Grèce.

Séminaire de recherche : Étude de documents de la Grèce orientale et de l'Asie Mineure.

Jours et heures de réception : jeudi de 15 à 17 heures, Institut d'Art et d'Archéologie.

ARCHÉOLOGIE ROMAINE. — M. GILBERT PICARD, professeur.

Cours de licence d'histoire de l'art : L'art romano-africain au IIe siècle après J.-C.

Cours de licence d'histoire (option art antique) : L'art romain en Gaule et en Espagne sous la dynastie julio-claudienne.

Conférences ou séminaires de recherche : Conférence d'archéologie nord-africaine : Carthage au IVe siècle après J.-C.

CIVILISATION DE L'INDE ET DU SUD-EST ASIATIQUE. — M. RENOU, professeur.

Cours : Préparation du Certificat d'études indiennes. Explication d'un texte littéraire indien.

Séminaire de recherche : explication d'un texte juridique indien.

Jours et heures de réception : après les cours.

HISTOIRE DU MOYEN AGE

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — M. PERROY, professeur.

Cours : Le travail dans les pays du Nord, XIe-XIIIe siècles.

Conférences ou séminaires de recherche : Paléographie.

Jours et heures de réception : lundi de 16 *à* 18 *heures,* et chez lui, *dimanche de* 10 *à* 12 *heures.*

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — M. RENOUART, professeur.

Cours : Les villes d'Italie du Xe au XIVe siècle *(suite)* : Florence, Milan.

Conférences ou séminaires de recherche : Agrégation et explication de textes de programme de licence.

Jours et heures de réception : le vendredi, après ses cours.

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — M. MOLLAT, professeur.

Cours de licence : La vie religieuse au XIVe siècle et la première moitié du XVe principalement en France. Explication de textes : les villes du Nord du XIe au XIVe siècle.

Conférences ou séminaires de recherches : Sur le sel dans l'histoire.

Jours et heures de réception : après ses cours et sur rendez-vous.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU MOYEN AGE. — M. BOUTRUCHE, professeur.

Cours d'agrégation : L'Europe carolingienne et post-carolingienne (840-962).

Cours de licence : explication de texte.

Conférences : La société féodale de la fin du IXe siècle à la fin du XIIIe siècle.

Jours et heures de réception : vendredi 11 *heures* (Bibliothèque Halphen).

HISTOIRE ET CIVILISATION BYZANTINES. — M. LEMERLE, professeur.

Cours : L'Empire byzantin au VIIIe siècle : histoire intérieure et relations extérieures.

Conférences ou séminaire de recherche : 1) Préparation au Certificat d'Études supérieures d'Histoire et Civilisation byzantines. — 2) *Séminaire de 3e cycle* : Recherches d'épigraphie byzantine.

Jours et heures de réception : vendredi 17 h. 15, et sur rendez-vous

HISTOIRE DE L'ART DU MOYEN AGE. — M. GAILLARD, maître de conférences.

Cours : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

HISTOIRE MODERNE. — M. TAPIÉ, professeur.

Cours d'agrégation : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

Conférences ou séminaire de recherche : Direction de diplôme.

Jours et heures de réception : mercredi 18 heures, après la conférence de recherches.

HISTOIRE MODERNE. — M. MOUSNIER, professeur.

Cours : Les institutions dans la France du XVIIe siècle et leurs relations avec l'État social.

Conférences ou séminaires de recherche : A) *Séminaire de recherches :* Les mouvements populaires dans la France du XVIIe siècle. — B) *Par alternance, tous les quinze jours :* 1) *Conférence :* direction de D. E. S. et de doctorats. — 2) *Conférence :* explication de textes pour la licence : Les soupirs de la France esclave.

Jours et heures de réception : jeudi 14 heures, Centre de recherches sur la civilisation de l'Europe moderne.

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. GIRARD, professeur.

Cours d'agrégation : Le catholicisme de 1814 à 1878 en Europe occidentale et centrale.

Conférences et séminaires de recherche : a) Étude de deux départements sous la Restauration. — *b)* Étude de quatre auteurs politiques à l'époque de la Restauration.

Heures de réception : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. DUPRONT, professeur.

Cours : Les conciles dans l'Église moderne et contemporaine (cours public et licence).

Conférences ou séminaires de recherche : 1) Recherches de sémantique historique et d'histoire des nations. — 2) Le culte de la Croix et du Sépulcre dans la vie religieuse de la France moderne (littérature et art).

Jours et heures de réception : sur rendez-vous.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — M. REINHARD, professeur.

Cours public et de licence : Paris pendant la Révolution française. 1er *semestre :* Question d'histoire de la population en Italie et en Espagne. 2e *semestre :* Explication de textes sur Paris pendant la Révolution.

Conférences ou séminaires de recherche : Recherches sur la démographie de la Révolution française.

Jours et heures de réception : après les cours.

HISTOIRE CONTEMPORAINE. — M. RENOUVIN, Doyen honoraire.

Cours d'agrégation : Les relations internationales (hors d'Europe), de 1919 à 1939.

Cours de licence : Le sentiment national et le mouvement des nationalités en Europe occidentale (1871-1919). Explication de textes sur ce même sujet.

Conférences ou séminaires de recherche : Études sur l'influence du sentiment religieux dans les relations internationales (fin XIXe et début du XXe siècle).

Jours et heures de réception : pour les renseignements généraux : *jeudi à 15 heures.* Pour la direction de travaux : *jeudi à 17 heures.*

HISTOIRE CONTEMPORAINE. — M. BAUMONT, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE. — M. LABROUSSE, professeur.

Cours : Le paysan français, des Physiocrates à nos jours.

Conférences ou séminaires de recherche : Explication d'auteurs portés au programme. Direction de travaux (D. E. S., 3e cycle).

Jours et heures de réception : avant ses cours sur rendez-vous.

HISTOIRE DE L'ART MODERNE. — M. CHASTEL, professeur.

Cours : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

Conférences ou séminaires de recherche : Centre de Recherches sur l'Histoire de l'Architecture.

Jours et heures de réception : mardi de 15 à 17 heures.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE. — M. CHAILLEY, professeur.

Cours : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

Conférences ou séminaires de recherche : Philologie musicale.

Jours et heures de réception : après les cours.

HISTOIRE DE LA COLONISATION. — M. N...

HISTOIRE ET CIVILISATION DES SLAVES. — M. PORTAL, professeur.

Cours de licence : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche du Centre de Recherches sur l'histoire des peuples slaves.

Jours et heures de réception : sur rendez-vous.

ARCHIVISTIQUE. — M. MICHEL FRANÇOIS, chargé de cours.

Cours : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

ETHNOLOGIE. — M. LEROI-GOURHAN, professeur.

Cours : Préhistoire et ethnologie des sociétés primitives.

Conférences ou séminaires de recherche : Travaux de préhistoire et d'ethnologie (3e cycle).

Jours et heures de réception : après ses cours et sur rendez-vous au Musée de l'Homme.

ETHNOLOGIE SOCIALE ET RELIGIEUSE. — M. BASTIDE, professeur.

Cours : Les problèmes de l'éducation dans les sociétés primitives. Mythes et cultes des jumeaux.

Conférences ou séminaires de recherche : Séminaires (3e cycle, certificat d'Ethnologie, certificat d'Histoire des Religions).

Jours et heures de réception : le jeudi de 16 h. 30 à 18 heures, Institut d'Ethnologie, Musée de l'Homme.

HISTOIRE DE L'ORIENT MUSULMAN. — M. CLAUDE CAHEN, professeur.

Cours : 2e semestre : Les partis politico-religieux dans les Ommayyades et les premiers Abbassides.

Conférences ou séminaires de recherche : 1er semestre : Explication de textes d'histoire économique musulmane. Questions d'histoire seldjukide (Iran et Asie Mineure). Questions d'histoire économique musulmane.

Jours et heures de réception : avant ou après ses cours à l'Institut d'Études islamiques.

GÉOGRAPHIE

GÉOGRAPHIE. — M. DRESCH, professeur.

Cours : consulter l'affiche de la Section d'histoire et de géographie.

Jours et heures de réception : jeudi après-midi à l'Institut de Géographie.

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE. — M. BIROT, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de géographie.

GÉOGRAPHIE RÉGIONALE. — Mme BEAUJEU, professeur.

1° *Cours :* La France.

2° *Cours :* 1er *semestre :* Italie-Grèce. 2e *semestre :* Brésil.

Conférences ou séminaires de recherche : Direction de travaux sur l'aménagement du territoire.

Jours et heures de réception : jeudi 16 *heures* et sur rendez-vous.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — M. PIERRE GEORGE, professeur.

Cours : Les régions géographiques de l'U. R. S. S. (agrégation). Étude géographique des populations actives (licence, 1er *semestre*). Problèmes et processus de l'aménagement urbain (licence, 2e *semestre*).

Conférences ou séminaires de recherche : Géographie de la population et géographie urbaine (1er *semestre*, 3e cycle, Doctorats, D. E. S.). La vie humaine dans les montagnes (agrégation, 1er *semestre*).

Voir affiche apposée à l'Institut de Géographie, pour les heures de réception.

GÉOGRAPHIE HUMAINE. — M. MONBEIG, maître de conférences.

Cours : consulter l'affiche de la Section de géographie.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE. — M. PERPILLOU, professeur.

Cours de licence et d'agrégation : consulter l'affiche de la Section de géographie.

Conférences de recherche et travaux pratiques.

Jours et heures de réception : mercredi de 16 *heures à* 18 *heures* (étudiants de licence) ; *mardi de* 15 *heures à* 17 *heures* (étudiants de diplômes et 3e cycle). Candidats aux Doctorats (Université et État), exclusivement sur rendez-vous.

GÉOGRAPHIE DE L'AFRIQUE DU NORD ET DU SAHARA. — M. DESPOIS, professeur.

Cours : Les régions du Sahara. Questions sur l'Afrique du Nord.

Conférences ou séminaires de recherche : Commentaires de cartes de l'Afrique du Nord et du Sahara.

Jours et heures de réception : lundi à 15 *heures, mardi à* 18 *heures,* et sur rendez-vous.

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER ET DES RÉGIONS TROPICALES. — M. ROBEQUAIN, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de géographie.

HYDROLOGIE MARINE ET FLUVIALE. — M. GUILCHER, professeur.

Cours : a) *Licence :* Morphologie littorale et sous-marine. — b) *Agrégation :* Hydrologie fluviale des montagnes et de l'U. R. S. S. — Explication de cartes.

Conférences ou séminaires de recherche : Initiation à la recherche en sédimentologie et en hydrologie marines.

Jours et heures de réception : lundi à 18 heures et mardi à 16 heures.

CARTOGRAPHIE. — MM. GRILHOT, MALLET, BONNAFOUS, chargés de cours complémentaires.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de géographie.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Mme TERS, maître assistant.

LETTRES ET PHILOLOGIE ANCIENNES

LANGUES SÉMITIQUES ANCIENNES. — M. DUPONT-SOMMER, professeur.

Cours et séminaires de recherches : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

ÉGYPTOLOGIE. — M. SAINTE FARE GARNOT, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'histoire.

LANGUE ET LITTÉRATURE INDIENNES. — M. MINARD.

Cours : consulter l'affiche de l'Institut de Civilisation indienne.

Jours et heures de réception : après ses cours.

LINGUISTIQUE (Institut de Linguistique, escalier C, 1er étage). — M. LEJEUNE, professeur actuellement détaché pour occuper les fonctions de directeur-adjoint au C. N. R. S. — M. PERROT, suppléant.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de l'Institut de Linguistique.

LINGUISTIQUE GÉNÉRALE. — M. MARTINET, professeur.

Cours : Introduction à la linguistique générale. L'analyse linguistique.

Conférences ou séminaire de recherche : (3e cycle).

Jours et heures de réception : Institut de Linguistique, *jeudi de 17 heures à 18 heures.*

a) LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES

HISTOIRE DE LA LANGUE GRECQUE. — M. CHANTRAINE, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de grec.

PHILOLOGIE GRECQUE CLASSIQUE. — M. HUMBERT, professeur.

Cours et conférences : consulter l'affiche de la Section de grec.

LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES.— M. FLACELIÈRE, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de grec.

LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES. — M. CHAMOUX, professeur.

Cours : consulter l'affiche de la Section de grec.

Conférences ou séminaires de recherche : Recherches sur la littérature et la civilisation hellénistiques.

Jours et heures de réception : à l'Institut de Grec, 16, rue de la Sorbonne, au 2e étage, après ses cours.

LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES. — Mme WORMS DE ROMILLY, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de grec.

LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES POST-CLASSIQUES. — Mme HARL, professeur.

Cours : consulter l'affiche de la Section de grec.

Séminaire de recherche : Recherches sur la langue et la pensée du christianisme ancien d'expression grecque.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION DE LA GRÈCE ANCIENNE. — M. ROBERT, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de grec.

PAPYROLOGIE (Institut de Papyrologie, escalier B, 4e étage, à la Sorbonne). — M. BATAILLE, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de grec.

b) Langue et littérature latines

LANGUES ET LITTÉRATURE LATINES. — M. DURRY, Marcel, professeur.

Cours de licence : Pline le Jeune, *Panégyrique* et *Lettres*, liv. X.

Conférences de recherche : Épigraphie latine.

Jours et heures de réception : lundi à 15 heures, à l'Institut d'Études latines, esc. E, 3e étage.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. BOYANCÉ, professeur, actuellement détaché dans les fonctions de directeur de l'École française de Rome.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES (Grammaire et Philologie). — M. PERRET, professeur.

Cours : consulter l'affiche de la Section de latin.

Conférences ou séminaires de recherche : Questions de phonétique et de métrique latine.

Jours et heures de réception : à l'Institut d'Études latines, *le jeudi à* 10 *heures* et sur rendez-vous.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. HEURGON, professeur.

Cours de licence : Explication de textes (Plaute, *Curculio*) et thème pour le Certificat d'Études latines.

Cours d'agrégation : explication de textes et leçons ; thème pour les agrégations.

Conférences ou séminaires de recherche : Direction de travaux (diplôme et doctorat) : « Recherches sur la civilisation de l'Italie primitive et de la Rome républicaine. »

Jours et heures de réception : après ses cours.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. WUILLEUMIER, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de latin.

Jours et heures de réception : après ses cours.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. GRIMAL, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de latin.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. COLLART, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de latin.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES (Latin chrétien). — M. FONTAINE, professeur.

Cours : consulter l'affiche de la Section de latin.

Séminaire de recherche : Littérature latine tardive et chrétienne.

Jours et heures de réception : après son cours du samedi, *à* 10 *heures.*

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — M. LE BONNIEC, suppléant.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de latin.

LETTRES ET PHILOLOGIE MODERNES

a) Langue et littérature françaises

PHILOLOGIE ROMANE. — M. BOUTIÈRE, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

GRAMMAIRE ET PHILOLOGIE FRANÇAISES. — M. WAGNER, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — M. GOUGENHEIM, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. ANTOINE, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

ÉLOQUENCE FRANÇAISE. — M. MOREAU, professeur.

Cours et séminaire de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

Jours et heures de réception : jeudi 11 *heures.*

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU MOYEN AGE. — M. FRAPPIER, professeur.

Licence : consulter l'affiche de la Section de français.

Jours et heures de réception : le jeudi à 16 *heures,* à l'Institut de Français.

LITTÉRATURE FRANÇAISE PRÉ-CLASSIQUE ET DE LA RENAISSANCE. — M. LE GENTIL, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

HISTOIRE DE L'HUMANISME FRANÇAIS. — M. SAULNIER, professeur.

Cours de licence : La satire au XVI^e^ siècle.

Cours d'agrégation : Auteur du XVI^e^ siècle.

Conférences ou séminaires de recherche : Direction de travaux (littérature française de la Renaissance).

Jours et heures de réception : après ses cours — sur rendez-vous — et *jeudi* 15 *heures,* Institut de Français.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DES XVI^e ET XVII^e SIÈCLES. — M. LEBÈGUE, professeur.

Cours d'agrégation : lundi 17 heures (1^er semestre) : Du Bellay. — Défense et illustration de la langue française.

Cours de licence, lundi 17 heures (2^e semestre) : Turnèbe, *Les Contents.*

Séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

Jours et heures de réception : lundi 15 heures, sur rendez-vous.

HISTOIRE ET TECHNIQUE DU THÉATRE FRANÇAIS. — M. SCHERER, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

Jours et heures de réception : le vendredi à 16 heures, à l'Institut d'Études théâtrales.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE DU XVIII^e SIÈCLE. — M. FABRE, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE CLASSIQUE. — M. PINTARD, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

Jours et heures de réception : jeudi de 15 à 17 heures.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DES XIX^e ET XX^e SIÈCLES. — M^me DURRY, professeur.

Cours public et de licence : Albert Camus, *L'étranger.*

Jours et heures de réception : après ses cours.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. ADAM, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. CASTEX, professeur.

Cours de licence : Les destinées, d'Alfred de Vigny *(1^er semestre). Contes et nouvelles,* de Théophile Gautier et de Mérimée *(2^e semestre).*

Conférences ou séminaires de recherche : D. E. S. — Doctorats.

Jours et heures de réception : vendredi de 15 à 16 heures, Institut de Français et sur rendez-vous.

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES. — M. BLIN, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. RICATTE, maître de conférences.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

LITTÉRATURES MODERNES COMPARÉES. — M. CHARLES DEDEYAN, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

LITTÉRATURES COMPARÉES. — M. ETIEMBLE, professeur.

Cours : Le Babélien, III : Comment remédier au phénomène.

Conférences ou séminaires de recherche : Travaux pratiques : Élaboration d'un dictionnaire du Babélien contemporain.

Jours et heures de réception : vendredi de 16 à 18 heures, Institut de Littérature comparée.

PHONÉTIQUE (Institut de Phonétique, 19, rue des Bernardins, V^e^). — M. PIERRE FOUCHÉ, professeur, M^lle^ DURAND, maître assistant.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section de français.

b) LANGUES ET LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

LITTÉRATURE ET CIVILISATION DE LA RENAISSANCE ANGLAISE. — M. MICHEL POIRIER, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études anglaises.

Jours et heures de réception : Institut d'Études anglaises, *mardi à 15 h. 30.*

LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISES DES XVII^e^ ET XVIII^e^ SIÈCLES. — M. ELLRODT, maître de conférences.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'anglais.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION MODERNES DE LA GRANDE-BRETAGNE. — M. LAS VERGNAS, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études anglaises.

M. CURRIE, lecteur. Miss GRAHAM, lectrice.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION DE L'ANGLETERRE CONTEMPORAINE. — M. FARMER, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études anglaises.

LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISES. — M. MAYOUX, professeur.

Cours de licence (1er semestre) : Milton, *L'Allegro, Il Penserovo, Samson, Agonistes.*

Cours de licence : La peinture anglaise (1600-1900).

Cours d'agrégation (2e semestre) : Milton, *Comus, Lycidas.*

Jours et heures de réception : le mercredi à 17 h. 30, salle des Professeurs d'anglais, 5, rue de l'École-de-Médecine.

LITTÉRATURE ANGLAISE. — M. J.-B. FORT, professeur.

Cours de licence : Sidney, Shakespeare. C. A. P. E. S. : consulter l'affiche.

Séminaires de recherche (3e cycle) : Le théâtre de Shakespeare.

Jours et heures de réception : mercredi 15 heures.

LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISES. — M. BONNEROT, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études anglaises.

Jours et heures de réception : mardi 14 heures.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION ANGLAISES ET NORD-AMÉRICAINES. — M. LANDRE, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études anglaises.

PHILOLOGIE ANGLAISE. — M. CULIOLI, professeur, Mlle DUBOIS, maître assistant.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études anglaises.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION AMÉRICAINES. — M. LE BRETON, professeur.

Cours : Civilisation américaine (licence). Auteurs américains du programme d'agrégation.

Jours et heures de réception : jeudi 16 heures.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION AMÉRICAINES. — M. ASSELINEAU, professeur.

Cours de licence : consulter l'affiche de la Section d'études anglaises.

Histoire de la littérature américaine et auteurs du programme : WALT WHITMAN, HENRY ADAMS *(2e trim.).*

Jours et heures de réception : lundi 11 *heures*, salle des Professeurs (Institut d'Études anglaises).

M. DAVENPORT, lecteur. M. TOMME, lecteur.

LANGUE ET LITTÉRATURE ALLEMANDES. — M. COLLEVILLE, professeur. M. LENZ MÉDOC, lecteur. M. STEFFEN, lecteur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études germaniques.

LANGUE ET LITTÉRATURE ALLEMANDES. — M. AYRAULT, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études germaniques.

LANGUE ET LITTÉRATURE ALLEMANDES. — M. DAVID, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études germaniques.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION ALLEMANDES. — M. SUSINI, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études germaniques.

LITTÉRATURE ET CIVILISATION ALLEMANDES. — M. GRAPPIN, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études germaniques.

PHILOLOGIE DES LANGUES GERMANIQUES. — M. FOURQUET, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études germaniques.

LANGUE ET LITTÉRATURE HISPANIQUES (Institut d'Études hispaniques, 31, rue Gay-Lussac). — M. RICARD, professeur. M. MURCIA, lecteur. Mme COLMEIRO, lecteur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études hispaniques.

LANGUE ET LITTÉRATURE ESPAGNOLES. — M. AUBRUN, professeur.

Cours : Le théâtre espagnol en 1635.

Conférences ou séminaires de recherche : La mythologie dans les lettres espagnoles au XVIIe siècle.

Jours et heures de réception : jeudi de 14 *à* 18 *heures.*

LANGUE ET LITTÉRATURE ESPAGNOLES. — M. RUMEAU, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études hispaniques.

LITTÉRATURE ITALIENNE MODERNE (Institut d'Études italiennes, 5, rue de l'École-de-Médecine, Salle d'italien pour tous les cours et exercices). — M. RENUCCI, professeur. M. DEL BECCARO, lecteur. M. PUELLI-MAESTRELLI, lecteur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études italiennes.

Jours et heures de réception : mercredi de 15 à 17 heures, à l'Institut d'Études italiennes.

LANGUE ET LITTÉRATURE ITALIENNES. — M. MARGUERON, professeur.

Cours : Certificat de littérature : La nouvelle au XIVe siècle.

Conférences ou séminaires de recherche : Direction de travaux pour le D. E. S.

Jours et heures de réception : jeudi 11 heures, à la salle Blumenthal.

LANGUE ET CIVILISATION ARABES (Institut d'Études islamiques, 13, rue du Four, Ve). — M. BLACHÈRE, professeur. M. BOUSTANY, lecteur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études islamiques.

Jours et heures de réception : mercredi 16 h. 30.

ISLAMOLOGIE. — M. BRUNSCHVIG, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'arabe.

LANGUE ET CIVILISATION ARABES. — M. PELLAT, professeur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'arabe.

LANGUE ET LITTÉRATURE RUSSES. — M. GRANJARD, professeur. Mme STOLIAROFF, lecteur. M. SINANY, lecteur.

Cours de licence et d'agrégation : Tourguénev, *Carnets d'un chasseur.*

Cours de licence : Griboedov, *Le malheur d'avoir de l'esprit.*

Jours et heures de réception : jeudi de 16 heures à 17 heures, Institut de Russe.

LANGUE ET LITTÉRATURE RUSSES. — M. N...

LANGUE ET LITTÉRATURE POLONAISES. — M. BOURRILLY, professeur.

Cours de licence : Le drame romantique polonais *(suite) : Les aïeux, La comédie non divine.* Les débuts du romantisme polonais *(1er semestre).* Le roman polonais depuis le milieu du XIXe siècle : E. Orzeskowa *(2e semestre).*

Conférences ou séminaires de recherche : Travaux de version. Traductions et commentaires de textes du programme.

M. BLONSKI, lecteur polonais.

ÉTUDES PORTUGAISES ET BRÉSILIENNES (Institut d'Études portugaises et brésiliennes, 17, rue de la Sorbonne, escalier C, 2e étage). — M. LÉON BOURDON, professeur.

Cours : L'exotisme dans la littérature portugaise du XVIe siècle. De *l'Inconfidência mineira* à *l'Independencia du Brésil.*

Séminaire de recherche : Recherches sur les cycles économiques du Brésil colonial.

Jours et heures de réception : lundi à 9 heures, et sur rendez-vous.

M. DA SILVA, lecteur portugais. Mme MEYER, lectrice brésilienne.

ROUMAIN (Institut d'Études roumaines, 16, rue de la Sorbonne). — M. BOUTIÈRE, professeur. M. TURDEANN, lecteur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études roumaines.

GREC POST-CLASSIQUE ET MODERNE, LITTÉRATURE NÉO-HELLÉNIQUE (Institut d'Études byzantines et néo-helléniques, à la Sorbonne, escalier C, 3e étage). — M. MIRAMBEL, chargé de cours. M. SPYRIDAKIS, lecteur.

LANGUE ET LITTÉRATURE NÉERLANDAISES. — M. BRACHIN, professeur. M. MERKUS, lecteur.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études néerlandaises.

LANGUE ET LITTÉRATURE SCANDINAVES (Institut d'Études scandinaves, 16, rue de la Sorbonne). — M. GRAVIER, professeur. M. N..., lecteur danois. M. TUFTE, lecteur norvégien. M. NORD, lecteur suédois. M. EYJOLFSSON, lecteur islandais.

Cours : Norvégien : Les débuts de Knut Hamsun.

Conférences ou séminaires de recherche : Danois : Le vaudeville danois. *Suédois : Le songe* de Stimdberg. *Islandais :* Morphologie du vieux norrois. Explications de l'*Edda* de Snorri.

Jours et heures de réception : Bibliothèque nordique, 6, rue Valette, *le lundi de 14 h. 45 à 15 h. 45.*

LANGUE ET CIVILISATION JAPONAISES ET CORÉENNES. — M. HAGUENAUER, professeur. M. MORI, lecteur japonais. M. LI, lecteur coréen.

Cours et séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études japonaises et coréennes.

LANGUE ET CIVILISATION CHINOISES. — M. GERNET, professeur. Mlle TCHEN, lecteur. Mme TCHANG FOU-JOUEI, lecteur.

Cours de licence : L'œuvre poétique de Po Kiu-yi.

Séminaires de recherche : consulter l'affiche de la Section d'études chinoises.

LANGUE SERBO-CROATE ET CIVILISATION YOUGOSLAVE. — Mlle MARINKOVIC, lectrice.

4° INSTITUTS DE LA FACULTÉ

INSTITUT D'ÉPIGRAPHIE GRECQUE

16, rue de la Sorbonne

Directeur : M. CHANTRAINE

(Voir p. 228)

INSTITUT D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

(Voir p. 224)

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

INSTITUT D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

(*Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, Escalier C, 3e étage)

Directeur : M. ERNEST LABROUSSE

Créé en 1938 par Marc BLOCH, l'Institut a pour objet « de développer, coordonner et aider les études relatives à l'histoire des faits économiques, en eux-mêmes, et dans leurs rapports avec l'histoire des idées, ainsi que des structures sociales ».

Sa bibliothèque et sa salle de travail sont ouvertes deux fois par semaine (horaire affiché à la porte de l'Institut) ; le prêt à domicile est autorisé sous conditions.

L'Institut est à la disposition des étudiants inscrits dans une des Facultés de l'Université de Paris ; des autorisations personnelles peuvent être accordées. Il contribue à la préparation du Certificat d'Histoire économique, du diplôme d'Études supérieures et de certains travaux personnels ou collectifs. Il organise ou contribue à organiser des colloques et des enquêtes.

INSTITUT D'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Directeur : M. MARCEL REINHARD

Cet Institut a été créé en 1937. Il a pour objet d'organiser, d'encourager et de coordonner les études relatives aux origines de la Révolution française, à son histoire, à son influence, comme aussi à l'histoire de la période napoléonienne qui en est le prolongement.

Il est administré par un Comité directeur dont le Président est M. le Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et le Vice-président, le professeur d'Histoire de la Révolution française.

L'Institut contribue à la préparation des examens et concours qui sanctionnent l'enseignement de la Faculté ; il peut en outre conférer, après examen, un Diplôme d'Études de la Révolution française et de l'Empire. L'examen comporte un mémoire sur un sujet agréé par le Comité, des interrogations sur l'histoire intérieure de la France de 1774 à 1814, sur l'histoire internationale durant la même période, sur 2 matières à option, et l'explication d'un texte. Sont admis à l'examen les étudiants inscrits à l'Institut pendant un an au moins. Peuvent être seuls inscrits, les étudiants inscrits à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et ayant acquitté un droit d'exercices pratiques de 1 NF par an. Les droits d'examen sont fixés à 1 NF.

INSTITUT D'ÉTUDES ITALIENNES

5, rue de l'École-de-Médecine (V^e^)

Directeur : M. RENUCCI

Cet Institut a pour but de coordonner et de développer les études relatives à la langue, à la littérature et à la civilisation italiennes ; de faciliter aux Italiens résidant à Paris l'étude de la langue et de la civilisation françaises, et aux Français, la connaissance des diverses manifestations de la vie italienne (voir p. 236).

L'Institut possède une bibliothèque et une salle de travail réservées aux étudiants régulièrement inscrits à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris, et qui ont acquitté à la Faculté les droits de travaux pratiques. La bibliothèque et la salle de travail sont ouvertes du 3 novembre au 30 juin de chaque année scolaire, chaque jour non férié, de 9 heures à midi et de 14 heures à 18 heures, sauf aux heures de certains cours, et le samedi. Les ouvrages mis à la disposition des étudiants sont uniquement destinés à être consultés sur place.

Pour tous les détails complémentaires, s'adresser à M. RENUCCI, professeur de Littérature italienne, qui reçoit à l'Institut, 5, rue de l'École-de-Médecine, le *mercredi, de* 15 *à* 17 *heures.*

INSTITUT DE LANGUE, LITTÉRATURE ET CIVILISATION ANGLAISES ET NORD-AMÉRICAINES

(Voir p. 233 et 234)

INSTITUT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

(Voir pp. 231, 232 et 233)

INSTITUT D'ÉTUDES LATINES

(Voir p. 229 et 230)

INSTITUT DE LINGUISTIQUE

Directeur : M. LEJEUNE

L'Institut de Linguistique de l'Université de Paris a pour objet de servir de centre aux études théoriques et pratiques qui se rapportent à la science du langage et de diriger les recherches dans les différents ordres qu'elle comporte. Il établit une coordination entre les enseignements déjà existants et organise des enseignements nouveaux, en vue d'offrir aux étudiants un ensemble cohérent et complet d'études linguistiques appuyées de travaux pratiques.

Une bibliothèque linguistique et une salle de travail sont à la disposition des étudiants inscrits à l'Institut *(Sorbonne, escalier C, 1er étage).*

INSTITUT DE LITTÉRATURES MODERNES COMPARÉES

(Voir p. 233)

INSTITUT DE PAPYROLOGIE

(Voir p. 229)

INSTITUT D'ÉTUDES PORTUGAISES ET BRÉSILIENNES

(à la Sorbonne, Escalier C, 2e étage)

(Tél. : Odéon 24-13, poste 307)

Directeur : M. BOURDON

L'Institut a pour but l'étude de la civilisation luso-brésilienne sous ses différents aspects : langue, littérature, histoire, géographie, art, ethnographie, sociologie, etc. Il comprend une bibliothèque de travail réservée aux personnes autorisées par le Directeur.

L'Institut prépare à la Licence de portugais (Licence d'Enseignement), au Certificat Supérieur d'Études Brésiliennes (Licence libre) et au Diplôme d'Études Supérieures de Langue et Littérature Luso-Brésiliennes.

CENTRE DE RECHERCHES SUR LA CIVILISATION DE L'EUROPE MODERNE

17, rue de la Sorbonne, Esc. C, 3e étage

Directeur : M. MOUSNIER

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le Centre de Recherches sur la Civilisation de l'Europe moderne est un Institut de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines créé par arrêté ministériel du 17 avril 1958. Le Centre organise des recherches en vue de définir et de caractériser la civilisation euro-

péenne dans ses différentes manifestations qui embrassent les diverses activités humaines depuis le début du XVI^e siècle. Son travail propre est la menée d'enquêtes collectives, la mise au point d'études critiques, la préparation de synthèses, la formation des chercheurs et leur préparation aux divers Doctorats des Facultés par leur participation aux conférences de recherches des professeurs.

Sont admis à travailler au Centre, s'ils sont agréés par un professeur, les étudiants titulaires de l'un des diplômes suivants :

Licence ès Lettres ou en Droit, diplômes de l'Institut d'Études politiques, de l'École du Louvre, d'Archiviste-paléographe, de l'École pratique des Hautes Études. Peuvent être admis sur décision du Conseil d'Administration des chercheurs ne possédant aucun de ces titres.

CENTRE DE RECHERCHES D'HISTOIRE DES SLAVES

17, rue de la Sorbonne, Esc. C, 3^e étage

Directeur : M. PORTAL

Créé par arrêté du 9 mars 1960, le Centre d'Études et de Recherches sur l'Histoire slave est un Institut rattaché à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Paris.

Il a pour but de promouvoir les études et les recherches concernant l'histoire des pays slaves (Russie, Pologne, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Bulgarie) du IX^e au XX^e siècle, leurs civilisations et leurs rapports extérieurs ; de préparer aux diplômes qui sanctionnent des recherches originales et une formation de chercheur dans ces domaines (Diplômes d'Études Supérieures, doctorats d'Université, doctorats du 3^e cycle, doctorats ès Lettres) ; de constituer des équipes de travailleurs titulaires de ces diplômes ou les préparant, et utilisant les ressources documentaires accessibles en France et à l'étranger en vue de travaux individuels et collectifs.

Il dispose d'une bibliothèque d'orientation et d'une cartothèque.

Sont admis à travailler au Centre les étudiants agréés par le Directeur du Centre et titulaires de l'un des diplômes suivants : Licence ès Lettres, Licence en Droit, Diplôme d'Études Supérieures, Diplôme de l'Institut d'Études Politiques, Diplôme d'Archiviste-paléographe, Diplôme de l'École pratique des Hautes Études, Diplôme de l'École Nationale des Langues Orientales Vivantes, Doctorat en Droit, Doctorat d'Université (Lettres), Doctorat du 3^e cycle (Lettres), Doctorat ès Lettres d'État.

Peuvent être admis sur décision du Conseil d'Administration du Centre statuant sur chaque cas des chercheurs ne possédant pas ces titres, s'ils sont jugés aptes à participer aux travaux du Centre.

Le Directeur reçoit sur rendez-vous.

CENTRE DE RECHERCHES D'HISTOIRE ET CIVILISATION BYZANTINES

17, rue de la Sorbonne. Esc. C, 3e étage

Directeur : M. P. LEMERLE

INSTITUT D'ÉTUDES ROUMAINES

(Voir p. 237)

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PRÉPARATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

à la Sorbonne

Directeur : M. P. FOUCHÉ

Fondée par arrêté ministériel du 27 octobre 1920, l'École de Préparation est devenue, par arrêté ministériel en date du 30 octobre 1945, l' « École Supérieure de Préparation et de Perfectionnement des Professeurs de français à l'étranger ».

Organisme d'Enseignement supérieur, l'E. S. P. P. P. F. E. reçoit :

— les professeurs, français ou étrangers, qui désirent se perfectionner, renouveler leurs connaissances ou acquérir nos méthodes, applicables à toute langue vivante ;

— les étudiants, français ou étrangers, qui se destinent à l'enseignement et désirent une formation générale et technique approfondie ;

— les étudiants étrangers qui, sans rechercher essentiellement la formation pédagogique de l'École, désirent profiter des enseignements qu'elle donne dans l'un ou l'autre de ses cours, en vue de travaux personnels.

Les étrangers doivent être titulaires d'une équivalence de Baccalauréat.

ORGANISATION — *Octobre :* Stage d'Initiation et d'Orientation (pour étrangers).

Novembre-juin : 1° *Cours supérieur de Langue ;* 2° *Cours de Littérature française contemporaine ;* 3° *Cours spéciaux de Perfectionnement ;* 4° *Professorat,* C. A. P. E. S. lettres modernes mention « Étranger ».

1er *juillet-14 août :* session d'été (pour étrangers) : 1° Cours de Littérature française contemporaine ; 2° Cours supérieur de Langue française ; 3° Enseignement de la Langue.

Renseignements. — La *brochure* donnant tous les détails des cours, notamment les renseignements concernant le C. A. P. E. S. lettres modernes mention « Étranger », est donnée sur simple demande :

Soit au Bureau des Renseignements Universitaires, à la Sorbonne. galerie Richelieu ;

Soit au Secrétariat de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (cour de la Sorbonne) ;

Soit au Secrétariat de l'École Supérieure, Sorbonne, 46, rue Saint-Jacques.

Pour toute correspondance ou renseignements complémentaires, s'adresser à Mme LANSON-MARIN, Secrétaire de l'École. (Tél. : Odéon 24-13.)

INSTITUT DE PRÉPARATION AUX ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ (I. P. E. S.)

Directeur : M. le professeur P. WUILLEUMIER

(*Secrétariat :* Tél. : Odéon 24-13, poste 464)

(*Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, 17, rue de la Sorbonne, Paris (Ve))

L'Institut groupe des étudiants qui se destinent à l'Enseignement des Lettres dans les lycées, collèges classiques et modernes, collèges techniques, écoles nationales professionnelles, écoles normales primaires. Ces étudiants ont la qualité d'élèves-professeurs, s'engagent à servir dans l'Enseignement public pendant dix ans au moins (à compter de la date d'admission à l'I. P. E. S.), reçoivent un traitement (des règlements fixent les indemnités qui s'ajoutent à ce traitement et les retenues qui doivent y être imputées).

Les candidats doivent réunir les conditions exigées par l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946 (statut général des fonctionnaires), c'est-à-dire :

— être de nationalité française ou la posséder depuis 5 ans au moins ;

— jouir de leurs droits civiques et être de bonne moralité ;

— être en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée et, notamment, avoir obtenu, le cas échéant, une autorisation de sursis ;

— être régulièrement inscrits dans la Faculté où ils déposent leur candidature ;

— remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, être reconnus indemnes de toute affection tuberculeuse, cancéreuse, nerveuse ou mentale, etc., ou être reconnus définitivement guéris.

Les élèves-professeurs sont nommés soit à la suite du concours d'entrée propre à l'I. P. E. S., soit à la suite de leur admissibilité à l'un des concours d'entrée aux Écoles Normales Supérieures.

Les épreuves du concours d'entrée propre à l'I. P. E. S. sont les mêmes que les épreuves du Certificat d'Études Littéraires Générales.

Tout candidat déclaré admis à l'I. P. E. S. obtient, par là même, le Certificat d'Études Littéraires Générales.

Un candidat auquel son rang ne permet pas d'être déclaré admis à l'I. P. E. S. peut être déclaré titulaire du C. E. L. G., s'il a obtenu la moyenne suffisante.

Les dates d'inscription au concours d'entrée à l'I.P.E.S. sont celles du Certificat d'Études Littéraires Générales.

INSTITUT D'ÉTUDES THÉATRALES

18, rue de la Sorbonne

Directeur : M. LEBÈGUE

Cet Institut a pour objet de coordonner et de développer les Études Supérieures relatives au théâtre, de rassembler des documents relatifs à ces études, de publier des travaux sur le théâtre, de coordonner et d'animer l'action des groupes d'étudiants qui organisent les représentations théâtrales sous le patronage de l'Université de Paris.

L'enseignement comprend les disciplines relatives au théâtre qui sont professées à l'Université ou dans les autres établissements d'Enseignement Supérieur. En outre, l'Institut fait appel, pour des conférences, à des spécialistes qualifiés.

Les chercheurs ont à leur disposition une bibliothèque théâtrale, des films, des bandes magnétiques, et des répertoires bibliographiques. M. le professeur Lebègue, directeur de l'Institut d'Études théâtrales, reçoit les étudiants le lundi à 14 heures, à l'Institut d'Études théâtrales.

CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DU TOURISME

à l'Institut de Géographie, 191, rue Saint-Jacques (V^e^)

Directeur : M. CHABOT

Ce Centre a pour but de promouvoir les recherches scientifiques se rapportant au tourisme, de contribuer à la formation des cadres supérieurs du tourisme et, le cas échéant, d'effectuer les études qui lui seraient demandées.

Il est ouvert par concours aux étudiants pourvus du Certificat d'Études littéraires générales. La durée des études est de deux années. Les étudiants bacheliers titulaires du Brevet de Technicien du Tourisme peuvent entrer directement en deuxième année après examen.

Le Centre délivre un Diplôme après un examen qui comprend notamment un mémoire original sur une question d'aménagement touristique.

INSTITUTS D'UNIVERSITÉ OU ORGANISMES AYANT POUR OBJET L'ÉTUDE DES MATIÈRES COMPRISES EN TOUT OU EN PARTIE DANS LES PROGRAMMES DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE L'AMÉRIQUE LATINE
(Voir p. 292)

INSTITUT D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE
(Voir p. 294)

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES CHINOISES
(Voir p. 296)

COURS DE CIVILISATION FRANÇAISE
(Voir p. 324)

INSTITUT D'ETHNOLOGIE
(Voir p. 300)

INSTITUT DE FILMOLOGIE
(Voir p. 302)

INSTITUT DE GÉOGRAPHIE
(Voir p. 303)

INSTITUT D'ÉTUDES GERMANIQUES
(Voir p. 303)

INSTITUT DE LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES MÉDIÉVALES ET MODERNES
(Voir p. 304)

INSTITUT D'ÉTUDES HISPANIQUES
(Voir p. 304)

INSTITUT D'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES
(Voir p. 304)

INSTITUT DE CIVILISATION INDIENNE
(Voir p. 305)

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INTERPRÈTES ET DE TRADUCTEURS
(Voir p. 306)

INSTITUT D'ÉTUDES IRANIENNES
(Voir p. 306)

INSTITUT D'ÉTUDES ISLAMIQUES ET CENTRE D'ÉTUDES DE L'ORIENT CONTEMPORAIN
(Voir p. 307)

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES JAPONAISES
(Voir p. 308)

INSTITUT DE MUSICOLOGIE
(Voir p. 308)

CENTRE DES HAUTES ÉTUDES ADMINISTRATIVES SUR L'AFRIQUE ET L'ASIE MODERNES
(Voir p. 291)

INSTITUT DE PHONÉTIQUE
(Voir p. 310)

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS
(Voir p. 310)

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
(Voir p. 312)

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE
(Voir p. 313)

INSTITUT D'ÉTUDES SCANDINAVES
(Voir p. 316)

INSTITUT D'ÉTUDES SÉMITIQUES
(Voir p. 316)

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL
(Voir p. 318)

INSTITUT D'ÉTUDES SLAVES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
(Voir p. 318)

INSTITUT DE STATISTIQUE
(Voir p. 320)

INSTITUT D'ÉTUDES TURQUES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
(Voir p. 322)

INSTITUT D'URBANISME
(Voir p. 322)

5° BIBLIOTHÈQUES

I. — BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

La bibliothèque de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines est installée à la Sorbonne en commun avec celle de la Faculté des Sciences, formant ainsi la bibliothèque de la Sorbonne. Elle est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 10 heures à 22 heures. Les étudiants y sont admis sur présentation de leur carte d'inscription.

On trouvera une notice sur l'organisation de la bibliothèque de la Sorbonne et des *Conseils pratiques à l'usage des lecteurs*, dans le chapitre intitulé Bibliothèques, Archives, Musées (p. 465 et s.), où est donnée la liste des bibliothèques de Paris avec de brèves indications sur chacune d'elles.

II. — BIBLIOTHÈQUES SPÉCIALES

Bibliothèque Ernest Lavisse, 5.530 volumes (Histoire). — *Bibliothèque de la Salle de Travail des Étudiants en Philosophie*, 13.400 *volumes*. — *Bibliothèque de l'Institut de Littérature moderne comparée*. — *Bibliothèque de l'Institut de Langue et Littérature françaises* (Philologie romane. Langue et Littérature françaises), 10.000 volumes. — *Bibliothèque de l'Institut d'Études latines*.

Bibliothèque de l'Institut de Géographie (avec collection de cartes), 191, rue Saint-Jacques.

Bibliothèques de l'Institut d'Études Italiennes ; de l'Institut d'Études Anglo-Américaines ; de l'Institut d'Études Germaniques ; de l'Institut d'Études Hispaniques ; de l'Institut d'Études Scandinaves.

Bibliothèque d'Histoire des Religions (voir p. 477).

Bibliothèque de l'Institut de Papyrologie (voir p. 229).

Bibliothèque Victor-Cousin. — Bibliothèque Pierre-Aubry *(Institut d'Art)*. — Ouvertes aux étudiants avec autorisation spéciale du Secrétaire de la Faculté ou sur présentation de 2 professeurs de la Faculté.

Cabinet de paléographie. — Dans ce cabinet les étudiants peuvent, sous la direction du professeur, consulter les livres spéciaux, des recueils de planches paléographiques et des reproductions photographiques de documents.

Salles de travail. — Un certain nombre de salles sont ouvertes aux étudiants de Licence, de Diplôme d'Études et d'Agrégation.

6° APERÇU DES DÉBOUCHÉS OUVERTS PAR LES ÉTUDES DE LETTRES

Le B. U. I. C., 5, place Saint-Michel (V^e^) et l'I. P. N., 29, rue d'Ulm (V^e^), éditent des brochures générales sur les carrières et les débouchés offerts aux licenciés ès Lettres.

I. ENSEIGNEMENT. — Pour les conditions générales, voir p. 173, Carrières scientifiques ; pour l'entrée dans les différents ordres d'enseignement, voir ci-après p. 252.

II. CARRIÈRES ADMINISTRATIVES. — La Licence ès Lettres permet d'accéder au concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration, sans toutefois constituer une préparation suffisante à ce concours. On trouvera des précisions sur l'École dans le chapitre concernant les débouchés de la Licence en Droit (p. 81).

Les titulaires de la Licence ès Lettres peuvent, après avoir suivi la préparation spéciale assurée par la Bibliothèque Nationale ou après avoir effectué un stage de 3 mois dans une bibliothèque habilitée, se présenter à l'examen sanctionné par le Diplôme Supérieur de Bibliothécaire. Ils pourront, après obtention de la Licence d'Enseignement complète, se présenter au concours de recrutement des Bibliothécaires des Bibliothèques Nationales, Universitaires, Grandes Bibliothèques scientifiques et municipales classées.

Les Licenciés ès Lettres (d'Enseignement), titulaires du Diplôme Supérieur de Bibliothécaire, peuvent se présenter au Concours de recrutement des Bibliothécaires de la Ville de Paris.

Ceux âgés de 21 à 30 ans peuvent se présenter au concours de recrutement des Attachés de Musées d'Art et d'Histoire de la Ville de Paris.

Les Licenciés ès Lettres qui possèdent des connaissances juridiques, historiques et archéologiques peuvent se présenter au concours de recrutement d'inspecteur des monuments historiques.

Le concours de recrutement des Sous-Archivistes départementaux est ouvert aux titulaires du Baccalauréat. Mais la préparation d'une Licence ès Lettres (mention histoire) est à conseiller.

Les Licenciés ès Lettres (langues vivantes) peuvent se présenter au concours de recrutement de Traducteur au Ministère des Affaires Étrangères.

Les Licenciés ès Lettres bénéficient d'une majoration de points au concours de recrutement d'Officiers des Affaires Militaires Musulmanes. La connaissance de la langue arabe est obligatoire.

Les Licenciés ès Lettres peuvent être recrutés par le C. N. R. S. en qualité de Stagiaires ou Attachés de recherche suivant leurs résultats universitaires, l'avis de leurs professeurs et les propositions des commissions du C. N. R. S.

Les Licenciés ès Lettres bénéficient d'une majoration de points pour l'admission à l'École du Louvre. Après obtention du Diplôme d'Études Supérieures de cette École, ils peuvent être recrutés en qualité d'Assistants de Musée.

Les Licenciés (toutes Licences, mais de préférence langues vivantes) peuvent se présenter au concours de traducteur chargé d'études à la Présidence du Conseil.

Les Licenciés (toutes Licences) peuvent se présenter au concours de Secrétaire des Débats dans les trois Assemblées, et à celui d'Administrateur à la Bibliothèque du Conseil de la République.

Les Licenciés (toutes Licences, mais de préférence Psychologie) peuvent se présenter au concours de Délégué Permanent à la Liberté Surveillée.

Le concours de Lecteur d'Épreuves à l'Imprimerie Nationale est ouvert aux titulaires du Baccalauréat. Mais la possession d'une Licence peut être intéressante.

Carrières de la S. N. C. F. — Les Licenciés ès Lettres (Licence d'Enseignement) peuvent être recrutés directement par la S. N. C. F. comme Attachés, pour les bureaux administratifs notamment.

III. Carrières para-administratives. Secrétariat. — Les Licenciés ès Lettres sont appréciés dans tous les emplois pour lesquels il est indispensable de justifier d'une bonne culture générale :

Emplois de *Rédacteurs* ou de *Traducteurs* dans les offices professionnels, les banques, les compagnies d'assurances, les agences de tourisme.

Emploi de *Secrétaires* (surtout pour les jeunes filles titulaires d'une Licence de Langues Vivantes et connaissant la sténo-dactylographie).

Journalisme.

IV. Carrières de l'orientation scolaire professionnelle. — Les étudiants de l'Institut National d'Étude du Travail et d'Orientation Professionnelle désireux d'obtenir le diplôme de Conseiller d'Orientation Professionnelle pour trouver des débouchés dans les différents services publics et privés d'orientation professionnelle ont le plus grand avantage à préparer à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines une Licence de Philosophie ou tout au moins des Certificats de Psychologie et de Pédagogie. Les titulaires de la Licence de Psychologie peuvent obtenir un poste de Psychologue Scolaire (ces postes sont encore très peu nombreux). Les Licenciés ès Lettres titulaires du diplôme d'État de Psychotechnicien peuvent obtenir un emploi de Psychotechnicien.

V. — Enfin, l'enseignement donné par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, qui est éminemment un enseignement de culture générale, peut être suivi avec profit, parallèlement avec un enseignement plus spécialisé, par les jeunes gens se destinant aux carrières les plus diverses (carrières juridiques, commerciales, industrielles, administratives, artistiques, sociales, etc.).

ACCÈS AUX FONCTIONS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

(Voir les explications déjà données à ce sujet dans le chapitre de la Faculté des Sciences, p. 175)

Les candidats aux postes d'Assistants dans les Facultés des Lettres et Sciences Humaines devront justifier de la Licence ès Lettres requise pour l'Enseignement secondaire et du Diplôme d'Études Supérieures, et de l'Agrégation pour Paris.

Pourront être également nommés Assistants dans les Facultés des Lettres et Sciences Humaines : les titulaires de grades ou de titres d'État équivalents ou supérieurs à la Licence désignée ci-dessus ; les élèves diplômés de l'École des Chartes, de l'École Nationale des Langues Orientales Vivantes, de l'École Pratique des Hautes Études ; les titulaires d'un diplôme de Docteur de l'Université, mention Lettres.

Les Assistants des Facultés des Lettres et Sciences Humaines sont nommés pour un an sur proposition de l'Assemblée de la Faculté ; leur nomination peut être renouvelée annuellement pendant une période de trois ans. A titre exceptionnel, les Assistants des Facultés des Lettres et Sciences Humaines, arrivés au terme de leur 3e année d'exercice, pourront être maintenus en fonctions pour une 4e et dernière année.

Des Moniteurs de Travaux Pratiques sont choisis parmi les étudiants possédant au moins le diplôme de Licencié.

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

Certificat d'aptitude au professorat de l'Enseignement public du second degré (C. A. P. E. S.) (1)

(Voir p. 176 renseignements communs à Lettres et Sciences)

Agrégation

Pour les renseignements généraux (inscriptions, conditions préalables, stage pédagogique), voir les indications déjà données à ce sujet dans le chapitre de la Faculté des Sciences, p. 177.

Diplômes exigés. — Les candidats aux divers ordres d'Agrégation doivent être pourvus des grades énumérés ci-après ; toutefois, les

(1) Il existe 5 C. A. P. E. S. de langues vivantes, *allemand, anglais, espagnol, italien et russe.* Il existe également un certificat d'aptitude à l'Enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges : les candidats doivent être titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, du Certificat d'Études littéraires générales et d'un Certificat d'Études supérieures de langue arabe.

candidats pourront, après avis du Comité consultatif de l'Enseignement du second degré, être dispensés de produire le Diplôme d'Études Supérieures correspondant à l'Agrégation à laquelle ils désirent se présenter, s'ils sont pourvus d'un autre Diplôme d'Études Supérieures du même ordre (lettres ou sciences) ou d'un titre reconnu équivalent.

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

1° Licence ès Lettres ou Licence ès Sciences exigées des candidats aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Les candidats titulaires de la Licence ès Lettres doivent produire, en outre — soit la 2e partie du Baccalauréat de l'Enseignement du second degré, série Mathématiques — soit un certificat constatant qu'ils ont suivi au moins une des 3 séries (cours et travaux pratiques) comprises dans l'enseignement préparatoire au Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Naturelles, ou au Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques ou au Certificat Mathématiques, Physique et Chimie, et subi avec succès la partie correspondante de ces épreuves — soit un des Certificats d'Études Supérieures délivrés par les Facultés des Sciences ;

3° Diplôme d'Études Supérieures de Philosophie.

Les conditions préalables pour l'inscription à cette Agrégation sont, en ce qui concerne les jeunes filles, les mêmes que celles qui sont exigées des candidats hommes.

Toutefois, le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement du second degré, nouveau régime (Lettres ou Sciences), peut tenir lieu, pour les candidates, de la Licence ès Lettres ou de la Licence ès Sciences exigée pour l'enseignement.

AGRÉGATION D'HISTOIRE

1° Licence ès Lettres d'Enseignement exigée des aspirants aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures d'Histoire ou, à défaut, soit le diplôme d'Archiviste-paléographe, soit le diplôme de l'École des Hautes Études (section d'Histoire et de Philologie, ou section des Sciences religieuses).

Cette Agrégation est uniquement masculine.

AGRÉGATION DE GÉOGRAPHIE

1° Licence ès Lettres d'enseignement exigée des aspirants aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures de Géographie.

Cette Agrégation est masculine et féminine.

AGRÉGATION FÉMININE D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

1° Licence ès Lettres d'Enseignement exigée des candidates aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures d'Histoire ou de Géographie.

AGRÉGATION DES LETTRES

1° Licence ès Lettres d'Enseignement exigée des candidats aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures des Langues classiques.

Les Agrégés de Grammaire sont dispensés de produire le Diplôme d'Études Supérieures de Langues Classiques en s'inscrivant pour le concours de l'Agrégation des Lettres.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

1° Licence ès Lettres d'Enseignement exigée des candidats aux fonctions de l'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures de Langues Classiques.

Les Agrégés des Lettres sont dispensés de produire le Diplôme d'Études Supérieures de Langues Classiques en s'inscrivant pour le concours de l'Agrégation de Grammaire.

AGRÉGATION DES LETTRES MODERNES

(*Arrêté du 1er juillet 1959, modifié par l'arrêté du 22 octobre 1959*)

1° Licence ès Lettres d'Enseignement du second degré ;

2° Diplôme d'Études Supérieures de Lettres Modernes.

A titre transitoire et jusqu'à la session de 1962 incluse, les professeurs en exercice dans l'enseignement public qui possèdent une Licence d'Enseignement de Lettres Modernes obtenue avant le 1er janvier 1955 ou le C. A. à l'Enseignement dans les Collèges, section B, Lettres Modernes, ou le C. A. au Professorat de l'Enseignement du second degré, section C, Lettres Modernes, pourront être dispensés du Diplôme d'Études Supérieures exigé pour l'inscription à l'Agrégation des Lettres Modernes, sur avis favorable de l'Inspection générale des Lettres.

La dispense du Diplôme d'Études Supérieures pourra être accordée dans les mêmes conditions aux professeurs en exercice dans l'Enseignement public, titulaires d'un Certificat d'Aptitude au Professorat dans les Écoles normales et dans les Écoles primaires supérieures, ordre des Lettres, deuxième partie, ou titulaires d'un C. A. P. E. T. d'ordre littéraire obtenu avant le 1er janvier 1955.

Les professeurs visés au paragraphe précédent pourront, en outre, être dispensés de la possession d'une Licence ès Lettres d'Ensei-

gnement du second degré sur avis favorable de l'Inspection générale des Lettres.

Les candidats inscrits au concours de l'Agrégation des Lettres Modernes par application des dispositions prévues aux trois premiers paragraphes du présent article pourront subir, jusqu'en 1962 inclus, les épreuves du régime transitoire.

AGRÉGATION DE LANGUES VIVANTES
(anglais, allemand, espagnol, italien, arabe, russe)

1° Licence ès Lettres d'Enseignement secondaire ou Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Langues Vivantes dans les lycées et collèges, ou Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second Degré, section Langues Vivantes, obtenu avant 1954, ou Certificat d'Aptitude au Professorat des Écoles normales (ordre des Lettres, section Langues Vivantes nouveau régime), ou Certificat d'Aptitude au Professorat des Langues Vivantes des Écoles Pratiques de commerce et d'industrie, ou Certificat d'Aptitude au Professorat Lettres-Langues Vivantes dans les Collèges techniques (section Langues Vivantes).

2° Diplôme d'Études Supérieures de Langues et Littératures Étrangères Vivantes.

DISPOSITIONS SPÉCIALES CONCERNANT L'AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ DES JEUNES FILLES

La Licence ès Lettres d'Enseignement peut être remplacée par le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement du second degré (ordre des Lettres) pour les candidates aux Agrégations de géographie, d'histoire et de géographie, de lettres et de grammaire.

ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

Les Adjoints d'Enseignement sont recrutés directement, en principe, parmi les Licenciés d'Enseignement. En fait, ils le sont parmi les maîtres auxiliaires justifiant de plusieurs années d'exercice. Les Maîtres Auxiliaires sont des Licenciés d'Enseignement délégués par le recteur dans des fonctions d'enseignement et de surveillance.

ENSEIGNEMENT DU 1er DEGRÉ

La Licence ès Lettres donne des points de majoration sur le tableau d'avancement aux instituteurs âgés de 25 ans au moins et justifiant de cinq ans de service à titre de titulaire, qui sont candidats à un poste de professeur de cours complémentaire.

Les instituteurs remplaçants titulaires de Certificats de Licence peuvent être chargés de préférence des remplacements dans les cours complémentaires.

Les Licenciés ès Lettres âgés de 21 à 30 ans peuvent se présenter au concours de recrutement des professeurs de langues dans les cours complémentaires du département de la Seine.

Les Licenciés de langues peuvent être chargés provisoirement de remplacements dans les cours complémentaires (enseignement des langues vivantes) en attendant leur succès au concours.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Les titulaires d'un Certificat d'Études Supérieures figurant sur la liste des certificats exigés pour une Licence ès Lettres d'Enseignement, y compris le Certificat de Propédeutique, peuvent être admis, s'ils sont âgés de 21 à 30 ans, à se présenter au concours de recrutement de professeurs d'Enseignement général des centres d'apprentissage.

Les titulaires de 3 Certificats d'Études Supérieures, autres que le Certificat dit de Propédeutique, délivré par une Faculté des Lettres et Sciences Humaines, valables pour la Licence d'Enseignement ès Lettres, l'un d'eux étant obligatoirement grammaire et philologie françaises, ou littérature française, ou études littéraires classiques, peuvent se présenter au concours d'admission en 3e année de l'École Normale Supérieure de l'Enseignement technique (sections E : français, histoire, géographie. — F. : langues vivantes, français. — G : histoire, géographie, français).

Les épreuves de ce concours sont communes avec celles de la 1re partie du C. A. à l'Enseignement dans les Écoles Nationales professionnelles et les Collèges techniques.

INSTITUT DE PRÉPARATION AUX ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ (I. P. E. S.)

Voir p. 244 (Instituts de Faculté)

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Voir p. 288

Une section d'information et d'orientation a été créée à la Faculté des Lettres, en vue de diriger vers ce Centre les étudiants ès Lettres intéressés par l'administration des entreprises. Se renseigner au Secrétariat de la Faculté des Lettres.

Pour tous renseignements concernant les carrières énoncées ci-dessus, s'adresser au Bureau Universitaire d'Informations sur les Carrières, 5, place Saint-Michel (Danton 71-42 et 43). Bureaux ouverts de 9 heures à 17 heures tous les jours sauf le samedi (9 heures à 11 h. 45).

V

FACULTÉ DE PHARMACIE

4, avenue de l'Observatoire

Tél. { *Secrétariat et Laboratoires :* Danton 26-80 (lignes groupées)
Cabinet du Doyen : Danton 26-82
Cabinet du Secrétaire général : Danton 26-83

1° ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

Doyen : M. le professeur VALETTE.
Assesseur : M. le professeur M.-M. JANOT.
Secrétaire général : M. G. CUVIER.
Secrétaires : M. L. JEANDEL.
Mme M. L. ESPINASSE.
Mme S. CERTAIN.

Le Doyen reçoit le jeudi, de 9 heures à 11 h. 30 à la Faculté.
Le Secrétaire général reçoit le mardi, de 14 h. 30 à 17 heures, et le vendredi, de 10 heures à 11 h. 30.
Les bureaux du Secrétariat sont ouverts tous les jours, de 10 heures à midi et de 14 heures à 16 heures

---

DOYEN HONORAIRE

M. R. FABRE

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. DÉLÉPINE, FLEURY, LAUNOY, MASCRE, PICON, BEDEL, FABRE

2° INSCRIPTIONS, EXAMENS ET DIPLOMES

Pour l'inscription, les étudiants *français ou étrangers* doivent se conformer aux règlements scolaires de l'Université (1).

La Faculté de Pharmacie délivre des grades et diplômes d'État et des titres d'Université.

DIPLOMES D'ÉTAT

Les diplômes d'État délivrés par la Faculté de Pharmacie sont :
Le Diplôme de Pharmacien ;
Des Certificats d'Études Supérieures ;
Le Diplôme de Docteur.

DIPLÔME DE PHARMACIEN

La possession du diplôme de Pharmacien que délivre l'État est obligatoire pour ceux qui veulent exercer en France la profession de pharmacien.

Les études pour l'obtention du diplôme de Pharmacien durent cinq années, savoir : une année de stage officinal et quatre années de scolarité, comportant 1 inscription annuelle. Le stage officinal est constaté au moyen d'inscriptions. Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de la Faculté. Il faut pour être admis à s'inscrire : 1° avoir 16 ans accomplis ; 2° être pourvu du diplôme du Baccalauréat, ou du Brevet Supérieur, ou du Diplôme de fin d'Études Secondaires ou du Diplôme Complémentaire d'Études secondaires, ou de l'examen spécial d'entrée dans les Facultés de Pharmacie, ou du diplôme d'État de Docteur ès Sciences et de Docteur ès Lettres ou de Docteur en Droit, ou posséder le titre d'Agrégé de l'Enseignement secondaire (hommes et femmes). Le stage ne peut être accompli que dans des officines dont le titulaire a été agréé par le Recteur. Les stagiaires qui justifient d'une année de stage régulier subissent un examen de validation à la Faculté de Pharmacie.

Les examens sont de deux ordres :

1° Des examens de fin d'année, au nombre de 3, subis à la fin de la 1re, de la 2e, et de la 3e année d'études ;

2° D'un examen probatoire ou de fin d'études, en deux parties, subi au terme de la 4e année d'études.

(1) Cf. p. 27.

Échec des candidats aux examens de Pharmacie. — Après 4 échecs à un même examen de fin d'année, le candidat ne peut plus être admis à se représenter à cet examen.

EXAMEN SPÉCIAL D'ENTRÉE DANS LES FACULTÉS DE PHARMACIE

Épreuves de l'examen :

1° épreuve orale : conversation avec le jury ;

2° cinq épreuves écrites :

a) dissertation d'ordre général ; *b)* composition de Mathématiques (question de cours et problème) ; *c)* composition de Physique (question de cours et problème) ; *d)* composition de Chimie (question de cours) ; *e)* composition de Sciences naturelles (question de cours).

Une session d'examen a lieu chaque année dans le courant du mois de mai.

DIVISION DES ÉTUDES

Première année. — Physique. Chimie minérale et éléments de minéralogie. Chimie organique. Caractères analytiques des sels. Zoologie (zoologie appliquée et biologie animale). Botanique.

Deuxième année. — Physique. Chimie minérale. Chimie organique. Chimie analytique. Zoologie (anatomie et physiologie humaines). Botanique. Pharmacie chimique. Pharmacie galénique. Histoire naturelle des médicaments.

Troisième année. — Chimie analytique. Cryptogamie. Pharmacie chimique. Pharmacie galénique. Histoire naturelle des médicaments. Toxicologie. Chimie biologique. Éléments de pharmacodynamie.

Quatrième année. — Législation et déontologie pharmaceutiques. Chimie biologique. Hydrologie et éléments de Géologie. Hygiène. Microbiologie.

CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Ces certificats sont actuellement :

1° Chimie biologique appliquée ;

2° Microbiologie, Sérologie, Hématologie et Parasitologie ;

3° Pharmacotechnie chimique et galénique ;

4° Pharmacodynamie et Essais biologiques des Médicaments ;

(Les deux derniers certificats sont délivrés par l'Institut de Pharmacotechnie et de Pharmacodynamie.)

5° Analyse physicochimique appliquée au Contrôle des médicaments ;

6° Analyse biologique, appliquée au Contrôle des médicaments.

Deux de ces certificats choisis dans des groupes différents permettent aux titulaires du diplôme de Pharmacien de postuler le Doctorat en Pharmacie d'État (se renseigner au Secrétariat).

Le certificat de Microbiologie, Sérologie, Hématologie et Parasitologie est agréé par M. le Ministre de la Santé, pour la direction des Laboratoires d'Analyses et Examens sérologiques.

Conditions d'admission. — Pour être admis à suivre ces enseignements, il faut remplir les conditions suivantes :

1° Être titulaire du diplôme de Pharmacien ;

2° Avoir subi avec succès un examen d'entrée qui a lieu au début d'octobre et dont les épreuves portent sur les cours correspondants professés à la Faculté. Pour certains de ces certificats, il y a en plus une épreuve de langues vivantes (anglais et allemand).

L'enseignement oral et pratique dure toute l'année scolaire.

Les candidats aux Certificats d'Études Supérieures prennent une inscription annuelle par année supplémentaire d'études.

Les droits d'études se montent à 42 NF par an.

DOCTORAT EN PHARMACIE D'ÉTAT

Le décret du 11 août 1939 a supprimé le Diplôme Supérieur de Pharmacien de 1re classe et l'a remplacé par un Diplôme de Docteur en Pharmacie (Doctorat d'État) qui confère toutes les prérogatives attachées au titre supprimé.

Pour être admis à postuler le Diplôme de Docteur en Pharmacie d'État, les candidats doivent posséder le diplôme de Pharmacien et, en outre :

1° Soit le diplôme de Licencié ès Sciences physiques ou ès Sciences naturelles (Licence d'Enseignement) ;

2° Soit les groupes des Certificats d'Études Supérieures délivrés par les Facultés des Sciences et admis par ces Facultés pour les candidats au Doctorat ès Sciences Physiques ou ès Sciences Naturelles, pourvus du titre de pharmacien ;

3° Soit deux des Certificats d'Études Supérieures délivrés par les Facultés de Pharmacie mixtes de Médecine et de Pharmacie. Les deux certificats doivent appartenir à des groupes différents.

Ils doivent également avoir accompli une année de recherches spécialisées dans un laboratoire de l'Université, au cours de laquelle ils auront pris une inscription dans une Faculté de Pharmacie ou dans une Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie.

Ils soutiennent ensuite une thèse devant un jury de 3 membres.

Ils ont, en outre, à exposer et à discuter une question proposée par la Faculté lors de la délivrance du permis d'imprimer. Le texte de cette question sera imprimé à la suite de la thèse de Doctorat.

Les titulaires d'un diplôme de Pharmacien étranger autorisés à s'ins-

crire par décision individuelle, peuvent être candidats aux Certificats d'Études Supérieures.

Les droits d'études se montent à 60,45 NF par an.

DIPLOMES D'UNIVERSITÉ

Les diplômes d'Université délivrés par la Faculté de Pharmacie sont :

Le Diplôme de Pharmacien de l'Université de Paris ;

Le Diplôme de Docteur de l'Université de Paris.

Les Certificats d'Études Spéciales : biochimie pharmaceutique et technique. — Parasitologie pharmaceutique et technique. — Hématologie. — Bactériologie pharmaceutique et technique. — Sérologie appliquée au diagnostic des maladies vénériennes.

Le Certificat d'Études techniques d'acoustique appliquée à l'appareillage de prothèse auditive et le Certificat d'Études techniques d'optique appliquée à l'appareillage de correction des amétropies.

Les Certificats d'Études Complémentaires : — Phytopharmacie. — Techniques toxicologique et sanitaire industrielles.

DIPLÔME DE PHARMACIEN DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Ce diplôme est réservé aux étudiants étrangers qui, n'étant pas pourvus du Baccalauréat français, ne peuvent aspirer au diplôme d'État. Il a la même valeur scientifique que le diplôme d'État, mais ne donne pas le droit d'exercer la profession de pharmacien en France. Les étudiants étrangers suivent les mêmes cours, sont astreints aux mêmes obligations de stage, subissent les mêmes examens et paient les mêmes droits que les étudiants français. Ils sont admis à prendre leurs inscriptions selon les règles générales, avec une équivalence du Baccalauréat.

Les étudiants qui auraient commencé à l'étranger des études en pharmacie pourront obtenir des dispenses partielles de scolarité correspondant à la durée des études déjà faites par eux.

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ

Le Doctorat de l'Université de Paris, mention Pharmacie, peut être postulé par des candidats français ou étrangers.

Le candidat français doit justifier du diplôme de Pharmacien. Le candidat étranger doit présenter des attestations d'études, diplômes, titres scientifiques obtenus à l'étranger ou en France, et justifier de 2 Certificats d'Études correspondant à deux examens subis devant

les jurys de la Faculté portant sur les matières suivantes : 1° pharmacie chimique et toxicologie ; 2° pharmacie galénique et matière médicale.

La durée de la scolarité à accomplir à la Faculté est d'une année au moins.

L'épreuve consiste dans la soutenance d'une thèse attestant des recherches personnelles.

Les droits à acquitter sont fixés ainsi qu'il suit :

1 inscription annuelle à 10 NF.
Droits de laboratoire : 100 NF la 1re année, 30 les années suivantes.
— de thèse..... 3 NF
— de contrôle médical et d'assurance accident..... 13 NF

CERTIFICATS D'ÉTUDES SPÉCIALES

La Faculté de Pharmacie délivre les Certificats d'Études Spéciales d'Hématologie (p. 106), de Parasitologie pharmaceutique et technique (p. 264), de Bactériologie pharmaceutique et technique (p. 262), de Biochimie pharmaceutique et technique (p. 263).

Elle délivre également le Certificat d'Études Spéciales de Sérologie appliquée au diagnostic des maladies vénériennes, et les Certificats d'Études Complémentaires de Phytopharmacie et de Techniques toxicologique et sanitaire industrielles.

CERTIFICAT D'ÉTUDES SPÉCIALES DE BACTÉRIOLOGIE PHARMACEUTIQUE ET TECHNIQUE

Nul ne peut s'inscrire en vue de ce certificat s'il n'est titulaire du diplôme français de Pharmacien d'État ou d'Université, ou d'un diplôme étranger de pharmacien équivalent.

L'enseignement a lieu dans le courant d'une année scolaire. La direction en est assurée par le professeur de Bactériologie. Il est donné par des professeurs, des maîtres de conférences agrégés, des agrégés et par toute autre personne à qui il pourra être fait appel en raison de sa compétence.

Il y a une session d'examen par an, à la fin de l'année scolaire.

L'examen comprend :

1° Une épreuve écrite anonyme, d'une durée de trois heures après une heure de réflexion, comportant 3 questions (notées de 0 à 20) relatives à :

— La bactériologie générale ;
— La bactériologie des germes ;
— Les ultra-virus ou l'immunologie.

Pour être admis à subir les épreuves pratique et orale, les candidats doivent obtenir un nombre de points au moins égal à 30 à l'épreuve écrite ;

2° Trois épreuves pratiques suivies d'une épreuve orale, notées de 0 à 20.

a) Isolement d'un mélange microbien ;

b) Isolement d'un germe à partir d'un animal inoculé avec identification ;

c) Épreuve de sérologie générale.

Pour être admis définitivement à l'examen, les candidats doivent obtenir un nombre de points au moins égal à 40 pour l'ensemble des épreuves pratique et orale.

L'épreuve écrite est jugée par un jury national désigné par le Ministre de l'Éducation Nationale comprenant des professeurs ou maîtres de conférences-agrégés ou agrégés des Facultés de Pharmacie et des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie. Le jury des épreuves pratique et orale désigné par le Doyen, comprend 3 membres : un professeur, président, un professeur ou maître de conférences-agrégé ou agrégé et un 3e membre choisi en raison de sa compétence.

Les droits exigés sont de 211,50 NF.

[Voir le programme détaillé annexé à l'arrêté du 11 octobre 1954. *B. O. E. N.*, n° 39 (4 novembre 1954).]

CERTIFICAT D'ÉTUDES SPÉCIALES DE BIOCHIMIE PHARMACEUTIQUE ET TECHNIQUE

Nul ne peut s'inscrire en vue de ce certificat s'il n'est titulaire du diplôme français de Pharmacien d'État ou d'Université ou d'un diplôme étranger de pharmacien équivalent.

L'enseignement a lieu dans le courant d'une année scolaire.

Il y a une session d'examen par an. L'examen comprend :

1° Une épreuve écrite notée de 0 à 20 portant sur le programme d'enseignement théorique (coefficient 1).

Pour être admis à subir les épreuves pratique et orale, les candidats doivent obtenir un nombre de points au moins égal à 10 à l'épreuve écrite ;

2° Une épreuve pratique notée de 0 à 20 (coefficient 2) ;

3° Une épreuve orale notée de 0 à 20 (coefficient 1).

L'épreuve écrite est jugée par un jury national désigné par le Ministre de l'Éducation Nationale et comprenant des professeurs, maîtres de conférences-agrégés ou agrégés des Facultés de Pharmacie et des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie. Le jury des épreuves pratique et orale désigné par le Doyen, comprend 3 membres, deux professeurs ou maîtres de conférences-agrégés ou agrégés

des Facultés de Pharmacie et des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie, et un 3e membre choisi en raison de sa compétence.

Les droits exigés sont de 211,50 NF.

[Voir le programme détaillé annexé à l'arrêté du 11 octobre 1954. *B. O. E. N.*, nº 39 (4 novembre 1954).]

CERTIFICAT D'ÉTUDES SPÉCIALES DE PARASITOLOGIE PHARMACEUTIQUE ET TECHNIQUE

Nul ne peut s'inscrire en vue de ce certificat s'il n'est titulaire du diplôme français de Pharmacien d'État ou d'Université ou d'un diplôme étranger de pharmacien équivalent.

L'enseignement a lieu dans le courant d'une année scolaire. Il comporte :

1º Un stage dans un laboratoire de Parasitologie ou d'histoire naturelle médicale et parasitologie, ou de Zoologie médicale ou de Pathologie exotique ;

2º Vingt séances de travaux pratiques individuelles d'une durée de trois heures et vingt conférences ou conférences-démonstrations d'une durée d'une heure.

Il y a une session par an. L'examen comporte :

1º Une épreuve écrite : *a)* Composition portant sur le programme d'enseignement didactique, durée trois heures (notée de 0 à 20) ; *b)* Composition portant sur le programme d'enseignement des méthodes et techniques de diagnostic, durée une heure (notée de 0 à 20).

Pour être admis à subir les épreuves pratique et orale, les candidats doivent obtenir un nombre de points au moins égal à 20 à l'épreuve écrite. L'épreuve écrite et l'épreuve pratique sont éliminatoires ;

2º Une épreuve écrite pratique comprenant : *a)* Un examen coprologique, noté de 0 à 10 ; *b)* Un examen de parasites sanguicoles noté de 0 à 10 ; *c)* Un examen mycologique comportant un ou plusieurs temps de méthode des cultures, noté de 0 à 10 ; *d)* Une épreuve technique : préparation d'un frottis ou goutte épaisse de sang, coloration, coproculture, montage de préparation, noté de 0 à 10 ;

3º Une épreuve orale : *a)* Exposé d'un commentaire sur un travail (mise au point bibliographique et présentation de préparation) réalisé par l'étudiant au cours de son stage (noté de 0 à 10) ; *b)* Une interrogation notée de 0 à 10.

Tout échec sera réparé sauf motif grave reconnu valable par le Doyen devant la Faculté où il a été subi. Les candidats ayant échoué à l'épreuve écrite ou à l'épreuve pratique ne pourront se représenter à l'examen qu'à condition d'avoir suivi à nouveau la totalité de l'en-

seignement. Ceux qui auront échoué à l'épreuve orale pourront subir à nouveau les épreuves de l'examen sans avoir à accomplir une nouvelle scolarité. Ils ne pourront, en cas de nouvel échec, se représenter à l'examen qu'à condition d'avoir suivi à nouveau la totalité de l'enseignement. Les candidats qui n'ont pas été reçus lors de leur deuxième année sont éliminés définitivement à moins qu'ils n'aient pu se présenter à l'examen pour une raison majeure reconnue valable par le Doyen de la Faculté.

L'épreuve écrite est jugée par un jury national désigné par le Ministre de l'Éducation Nationale et comprenant des professeurs ou maîtres de conférences-agrégés ou agrégés des Facultés de Pharmacie et des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie. Le jury des épreuves pratique et orale est désigné par le Doyen et comprend 3 professeurs ou maîtres de conférences-agrégés ou agrégés.

Les droits exigés sont de 211,50 NF.

[Voir le programme détaillé annexé à l'arrêté du 4 février 1957. *B. O. E. N.*, nº 8 (14 février 1957).]

CERTIFICATS D'ÉTUDES TECHNIQUES

1º Acoustique appliquée a l'appareillage de prothèse auditive

(*arrêté du 21 nov.* 1957)

Sont admis à s'inscrire en vue de ce certificat :

1º Les pharmaciens français ;

2º Les étrangers pourvus d'un diplôme de Pharmacien d'un pays étranger permettant, dans ce pays, l'exercice de la pharmacie.

L'enseignement a lieu dans le courant d'une année scolaire. Il comprend des leçons théoriques d'une durée d'une heure, douze séances de travaux pratiques et de travaux d'atelier d'une durée de trois heures chacune, soit trente-six heures environ d'exercices pratiques.

La direction de l'enseignement est assurée par le professeur de Physique.

L'enseignement est donné par les membres du corps enseignant des spécialités intéressées (physique, physiologie) ainsi que par des personnes compétentes appartenant soit à d'autres établissements d'enseignement soit à des organismes techniques publics ou privés.

Le programme des études est fixé conformément à l'annexe insérée au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, nº 3, du 16 janvier 1958).

Il y a une session d'examen par an.

L'examen comporte :

1º Une épreuve écrite anonyme, d'une durée de trois heures, comportant plusieurs sujets sur le programme de l'enseignement théorique ; cette épreuve est notée de 0 à 20. Pour être admis à subir

l'épreuve pratique, les candidats doivent obtenir à cette épreuve écrite un nombre de points au moins égal à 10.

2° Une épreuve pratique comprenant :

a) La mise en marche d'un audiomètre et la détermination d'un audiogramme sur un sujet. Cette épreuve est notée de 0 à 10 ;

b) La vérification de l'état de marche d'un appareil de prothèse auditive, du bon état des piles, des connexions, etc., et l'adaptation de l'appareil à un sujet. Cette épreuve est notée de 0 à 20 ;

c) Le contrôle d'un dispositif électronique et éventuellement, la réparation des places ou connexions défectueuses. Cette épreuve est notée de 0 à 10 ;

d) Une manipulation d'électricité, ou d'électronique, ou d'acoustique, pouvant ou non comporter des mesures. Cette épreuve est notée de 0 à 10.

Pour être admis à subir l'épreuve orale, les candidats doivent avoir obtenu pour l'épreuve pratique un minimum de 25 points sur 50.

3° Une épreuve orale comprenant :

a) Une interrogation sur les problèmes pratiques d'acoustique appliquée comportant des exercices de calculs numériques simples, notée de 0 à 10 ;

b) Une interrogation portant sur l'ensemble du programme, notée de 0 à 20.

Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu, pour l'ensemble des trois épreuves, 50 points au moins.

Sauf motif grave reconnu valable par le Doyen, tout échec devra être réparé devant la Faculté où il a été subi. Les candidats ayant échoué à l'une quelconque des épreuves pourront subir à nouveau les épreuves de l'examen sans avoir à accomplir une nouvelle scolarité. Ils ne pourront, en cas de nouvel échec, se représenter à l'examen qu'à condition de justifier qu'ils ont suivi à nouveau la totalité de l'enseignement. Les candidats qui n'ont pas été reçus après une deuxième année sont éliminés définitivement, à moins qu'ils n'aient pu se présenter à l'examen pour une raison majeure, reconnue valable par le Doyen de la Faculté.

Le jury, désigné par le Doyen, comprend 3 membres. Des spécialistes peuvent lui être adjoints pour l'épreuve pratique.

Droits d'études :

Inscription	3	NF
Bibliothèque	6	–
Trav. pratiques	150	–
Examen	2,50	–

Les candidats poursuivant des études dans un autre établissement d'enseignement supérieur et ayant déjà acquitté des droits d'inscription et de bibliothèque en sont dispensés.

2° Optique appliquée a l'appareillage de correction des amétropies
(*arrêté du 3 août 1959*)

Sont admis à s'inscrire en vue de ce certificat :

1° Les titulaires du diplôme français d'État ou d'Université de Pharmacien ;

2° Les titulaires d'un diplôme étranger de Pharmacien admis en équivalence par l'Assemblée de la Faculté.

L'enseignement a lieu dans le courant d'une année scolaire. Il comprend au minimum soixante leçons théoriques d'une durée d'une heure, trente-six séances de travaux pratiques et de travaux d'atelier d'une durée de trois heures chacune, soit cent huit heures d'exercices pratiques.

La direction de l'enseignement est assurée par le professeur de Physique de la Faculté.

L'enseignement est donné par les membres du corps enseignant des spécialités intéressées (physique, physiologie, chimie minérale), ainsi que par des personnes compétentes appartenant soit à d'autres établissements d'enseignement, soit à des organismes techniques ou privés.

Le programme des études est fixé conformément à l'annexe publiée au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° 21 du 2 nov. 1959.

Il y a une session d'examen par an.

L'examen comporte :

1° Une épreuve écrite anonyme d'une durée de trois heures, portant sur plusieurs sujets empruntés au programme de l'enseignement théorique. Cette épreuve est notée de 0 à 20.

2° Une épreuve pratique comprenant :

a) L'exécution d'une ordonnance médicale comportant, notamment, le choix des verres correcteurs, éventuellement le calcul des transpositions nécessaires, le découpage des verres, leur taille, le montage dans une monture appropriée avec détermination de la position exacte dans le cas des verres astigmates. L'exécution de la paire de lunettes doit être réalisée entièrement par le candidat et comprend la détermination par lui sur le sujet de l'écartement pupillaire. Cette partie de l'épreuve est notée de 0 à 20 ;

b) L'examen d'une paire de lunettes exécutée selon une ordonnance qui est remise au candidat. Celui-ci doit, en s'aidant des instruments nécessaires et en particulier du frontofocomètre, déterminer les caractéristiques de la paire de lunettes qui lui a été fournie, les comparer aux indications de l'ordonnance, et dire, en conséquence, si celle-ci a été exécutée correctement ; dans le cas contraire, il indiquera en quoi l'exécution a été infidèle. Cette partie de l'épreuve est notée de 0 à 20 ;

c) L'examen de verres antisolaires. Cette partie de l'épreuve est notée de 0 à 5.

Pour pouvoir subir l'épreuve orale, les candidats doivent avoir obtenu au moins 32 points pour l'ensemble des deux épreuves écrite et pratique et au moins 5 points pour l'épreuve écrite et 12 points pour l'épreuve pratique.

3° Une épreuve orale comprenant :

a) Une interrogation sur les problèmes pratiques d'optique appliquée, comportant des exercices de calcul numérique simple. Cette interrogation est notée de 0 à 10 ;

b) Une interrogation portant sur l'ensemble du programme, notée de 0 à 20.

A l'issue de l'épreuve orale sont déclarés admis les candidats ayant obtenu au moins 47 points pour l'ensemble des épreuves écrite, pratique et orale.

Sauf motif grave reconnu valable par le Doyen, tout échec doit être réparé devant la Faculté où il a été subi. Les candidats ayant échoué pourront subir à nouveau les épreuves de l'examen sans avoir à accomplir une nouvelle scolarité. Ils ne pourront, en cas de nouvel échec, se représenter à l'examen qu'à la condition de justifier qu'ils ont suivi à nouveau la totalité de l'enseignement.

Le jury de l'épreuve écrite est national. Il comprend trois professeurs ou maîtres de conférences des Facultés de Pharmacie ou des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie désignés par le Ministre de l'Éducation Nationale.

L'épreuve pratique est subie au siège des Facultés désignées par le Ministre de l'Éducation Nationale. Les jurys de l'épreuve pratique comprennent : trois membres désignés par le Ministre de l'Éducation Nationale, un professeur de Faculté de Pharmacie ou de Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie, président, un professeur de l'enseignement technique et un représentant de la profession.

L'épreuve orale est subie au siège de chacune des Facultés autorisées à délivrer le certificat. Le jury de l'épreuve orale comprend trois membres désignés par le Doyen : le professeur de Physique, un maître de conférences et un chef de travaux ou assistant.

— Les droits à exiger sont fixés comme suit :

Droit d'inscription	3	NF
Droit de bibliothèque	6	–
Droit de travaux pratiques	150	–
Droit d'examen	2,50	–

Les candidats poursuivant des études dans un autre établissement d'enseignement supérieur et ayant déjà acquitté des droits d'inscription et de bibliothèque, en sont dispensés.

3° ENSEIGNEMENT

Pour les horaires, se reporter à l'affiche annuelle de la Faculté.

PREMIER SEMESTRE

COURS

PHARMACIE GALÉNIQUE (3e année). — M. JANOT. — I. Médicaments simples ou composés prescrits à dose médicamenteuse déterminée. Enzymothérapie. Opothérapie. Vaccinothérapie. Sérothérapie et Mycothérapie (formes galéniques). — II. Médicaments destinés à être appliqués sur les muqueuses. — III. Médicaments pour l'usage externe, pansements, fils à ligatures chirurgicales.

PHARMACODYNAMIE. — M. VALETTE. — Généralités : absorption, fixation, sort et élimination des médicaments. Synergie et antagonisme. Principes généraux des titrages biologiques. Interprétation mathématique des résultats. Modificateurs du système nerveux de la vie de relation. Curarisants. Modificateurs du système nerveux végétatif. Histamines et antihistaminiques. Cardiotoniques et antifibrillants. Modificateurs du fonctionnement digestif. Antiseptiques et désinfectants.

HISTOIRE NATURELLE DES MÉDICAMENTS SIMPLES D'ORIGINE VÉGÉTALE (2e année). — M. PARIS. — *Pharmacognosie générale :* Généralités sur les plantes médicinales. Cueillette et culture. Amélioration. Récolte. Conservation. Production. Principaux constituants. Action physiologique. Essai des matières premières. Emplois.

Pharmacognosie spéciale : Médicaments simples fournis par les Bactéries. Actinomycétales. Champignons. Algues. Lichens. Cryptogames vasculaires. Gymnospermes. Angiospermes. Monocotylédones et Dicotylédones apétales et dialypétales (Thalamiflores et Disciflores).

PHYSIQUE (2e année). — M. GUILLOT. — États de la matière. Chaleur. Physique moléculaire.

ZOOLOGIE APPLIQUÉE (2e année). — M. RAOUL. — Anatomie et physiologie humaines.

CHIMIE BIOLOGIQUE. — M. COURTOIS. — Biochimie générale et Chimie clinique des Lipides et Protides. Les principales explorations fonctionnelles.

CHIMIE GÉNÉRALE ET MINÉRALE (1re année). — M. DOMANGE. — Généralités : Métalloïdes.

TOXICOLOGIE. — M. TRUHAUT. — Toxicologie des matières minérales et organiques. Analyse des gaz.

PARASITOLOGIE (1re année). — M. CAVIER. — Zoologie appliquée et Biologie animale.

MATHÉMATIQUES PRÉPARATOIRES AUX SCIENCES EXPÉRIMENTALES. — M. GUY. — Généralités. Éléments de calcul des probabilités et de statistique en vue des applications biologiques.

HÉMATOLOGIE. — M. PIETTE. — Professeur d'Hématologie.

CHIMIE APPLIQUÉE A L'EXPERTISE. — M. GIRARD. — *a)* Électrochimie. 2e partie : Rappel de généralités sur les réactions électrochimiques. Polarographie *(suite)*, Potentiométrie, Ampérométrie, Coulométrie et leurs applications à l'expertise. *b)* Aspects physiques et physico-chimiques de l'électrophorèse. Immuno-électrophorèse. Applications à la Biologie.

LÉGISLATION. DÉONTOLOGIE ET HISTOIRE DE LA PHARMACIE. — M. DILLEMANN. — Conditions générales d'exercice des professions pharmaceutiques. Organisation professionnelle et administrative. Législation concernant l'officine, l'industrie pharmaceutique, le laboratoire d'analyses. Histoire de la Pharmacie. — L'horaire des conférences sera précisé ultérieurement (au 2e semestre).

CRYPTOGAMIE ET TECHNIQUE BACTÉRIOLOGIQUE. — M. DEYSSON. — Étude des champignons. Notions sur les algues et les lichens. — M. DESVIGNES, maître de conférences. — Technique bactériologique. Méthodes d'étude des Bactéries.

CHIMIE GÉNÉRALE ET MINÉRALE (2e année). — M. FLAHAUT. — Généralités. Métaux.

CHIMIE ORGANIQUE (2e année). — M. JEAN RENAULT. — Série cyclique.

PHYSIQUE (1re année). — M. LARUELLE, maître de conférences. — Électricité. Optique. Rayonnements.

CONFÉRENCES SUR LES CARACTÉRISTIQUES ANALYTIQUES DES SELS (1re année). — Professeurs : MM. MALANGEAU, MANGEOT.

DEUXIÈME SEMESTRE

COURS

CHIMIE ORGANIQUE (1re année). — M. GAUTIER. — Généralités et série acyclique.

MICROBIOLOGIE. — Mlle LAMBIN. — Structure, Biologie et Physiologie générale des Bactéries. Immunologie. Microbiologie systématique. Bactéries pathogènes.

BOTANIQUE (1re année). — M. CRÉTÉ. — Organisation générale. Reproduction et systématique des Angiospermes.

HYDROLOGIE. — M. MORETTE. — Hydrologie générale. Notions de Climatologie et d'Hydrogéologie. Analyse des eaux. Eaux potables. Eaux industrielles. Eaux thermo-minérales.

HYGIÈNE ET ÉDUCATION SANITAIRE. — M. QUEVAUVILLER. — Les grands problèmes actuels de l'Hygiène et de la Sécurité publiques. Hygiène et santé de l'homme. Hygiène et sécurité du séjour. Hygiène et protection de l'ambiance.

PHARMACIE CHIMIQUE (2e année). — M. MOREAU. — Médicaments minéraux et organo-minéraux. Médicaments organiques des séries acyclique et aromatique.

VIROLOGIE ET SÉROLOGIE. — M. GERMAN. — Enseignement aux étudiants de 4e année et aux candidats des certificats d'études supérieures et spéciales.

HÉMATOLOGIE. — M. PIETTE, professeur d'Hématologie.

CHIMIE ANALYTIQUE (2e année). — M. MALANGEAU. — Les bases physico-chimiques de l'analyse. Principe de la séparation, de l'identification, du dosage des principaux anions et cations. Principes des dosages volumétriques. Principes des méthodes électriques d'analyse et éléments d'analyse instrumentale. Conférences complémentaires sur le contrôle analytique des denrées alimentaires.

BOTANIQUE (2e année). — M. DEYSSON. — Biologie cellulaire et végétale. Physiologie de la nutrition et de la croissance. Organisation, reproduction et systématique des Ptéridophytes et des Gymnospermes.

PHARMACIE GALÉNIQUE (2e année). — M. LE HIR. — I. Pharmacopée et sources bibliographiques. — II. Les médicaments pour l'usage interne obtenus par division, distillation, solution et évaporation.

ÉLÉMENTS DE MINÉRALOGIE (1re année). — M. FLAHAUT. — Caractères extérieurs, géométriques, physiques et chimiques des minéraux. Minéralogie descriptive.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

PHARMACIE CHIMIQUE (3e année). — M. H. RENAULT. — Médicaments des séries hydrocyclique et hétérocyclique.

CHIMIE ANALYTIQUE (3e année). — M. MANGEOT. — Méthodes d'extraction et d'isolement des principes immédiats. Analyse élémentaire qualitative et quantitative. Analyse fonctionnelle de composés organiques d'intérêt pharmaceutique ou biochimique. Principes de l'analyse des principales matières alimentaires.

HISTOIRE NATURELLE DES MÉDICAMENTS SIMPLES, D'ORIGINE VÉGÉTALE (3e année). — M. DELAVEAU. — Pharmacognosie spéciale *(suite)*. Médicaments fournis par les dicotylédones caliciflores et les gamopétales.

BIOLOGIE ANIMALE (1re année). — M. SAVEL. — Cytologie animale. Physico-chimie et physiologie cellulaire. Sexualité. Reproduction. Notions d'embryologie.

CONFÉRENCES SUR LES CARACTÈRES ANALYTIQUES DES SELS (1re année). — Professeurs : MM. MALANGEAU, MANGEOT.

M. BOUDÈNE, professeur, et MM. les Maîtres de conférences : LE MOAN, PAOLETTI, ROSSIGNOL, P. REYNAUD, PERCHERON, BORY, sont chargés d'enseignement ou de conférences dans le cadre de leurs spécialités.

TRAVAUX PRATIQUES

PREMIER ET DEUXIÈME SEMESTRES

La haute direction des travaux pratiques appartient à MM. les professeurs GAUTIER et DOMANGE, pour la chimie générale. — MALANGEAU, pour la chimie analytique. — GUILLOT, pour la physique. — PARIS et CRÉTÉ, pour la biologie végétale. — RAOUL et CAVIER, pour la biologie animale. — JANOT, COURTOIS, TRUHAUT, MORETTE, MOREAU et MALANGEAU, pour les travaux chimiques de 4e année. — Mlle LAMBIN, pour la microbiologie.

Première année. — M. HARISPE, chef des travaux de chimie générale et pharmaceutique. M. N..., chef des travaux d'analyse qualitative.

Deuxième et troisième années. — M. PELLERIN et M. LEMONNIER, chefs des travaux de chimie analytique. Mlle ROLLEN, chef des travaux de biologie végétale. M. BINET, chef des travaux de biologie animale et parasitologie.

Première et deuxième années. — M. N..., chef des travaux de physique.

Quatrième année. — M. HENRY, chef des travaux de 4e année. Essais et diagnoses des médicaments. Essais des matières alimentaires. Hydrologie. Analyses biologiques et toxicologiques. — M. LELUC, chef des travaux de microbiologie : microbiologie et hématologie. M. N..., chef des travaux de pharmacie galénique industrielle.

Cinquième année. — Mme ROBERT, chef des travaux de microbiologie. M. N..., chef des travaux de chimie biologique. M. N..., chef des travaux de sérologie. M. GESTEAU, chef des travaux de physique biologique. Préparation aux Certificats d'Études Supérieures et Spéciales.

Les candidats au Doctorat en Pharmacie, qui font une année supplémentaire d'études, sont autorisés à participer, dans les différents laboratoires de la Faculté, à tous les travaux et exercices utiles à leurs études.

Herborisations par M. le professeur de botanique.

4° INSTITUT DE LA FACULTÉ

INSTITUT DE PHARMACOTECHNIE ET DE PHARMACODYNAMIE

Le Conseil d'Administration de cet Institut comprend, à côté de professeurs de la Faculté, des représentants de la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants de Produits pharmaceutiques. Il a pour objet de mettre à la disposition de l'industrie pharmaceutique des pharmaciens diplômés ayant acquis des connaissances théoriques et pratiques approfondies leur permettant de diriger des laboratoires de recherches, de préparation et de contrôle des médicaments. L'enseignement, assuré par trois Chefs de Travaux et deux Assistants, conduit à la délivrance d'un Certificat d'Études Supérieures de Pharmacotechnie Chimique et Galénique et d'un Certificat d'Études Supérieures de Pharmacodynamie et d'Essais Biologiques des Médicaments.

La réglementation de ces certificats est résumée au chapitre des Certificats d'Études Supérieures, p. 259.

5° BIBLIOTHÈQUE ET COLLECTIONS

BIBLIOTHÈQUE. — La Bibliothèque de la Faculté, qui est une des sections de la Bibliothèque de l'Université de Paris (v. p. 467), possède environ 105.000 volumes, brochures et périodiques français et étrangers, surtout de pharmacie, de chimie et de botanique et la collection complète des brevets d'invention français (environ 1.100.000).

La salle de lecture est ouverte aux étudiants, *de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures et de* 14 *à* 18 *heures*, sauf le lundi matin, et, en période scolaire, *le lundi : de* 20 *à* 22 *heures*. Elle est fermée trois semaines en août ; en septembre, elle est ouverte *six demi-journées par semaine*.

COLLECTIONS. — *Matière médicale :* Collection ouverte *tous les jours, sauf le mercredi, de* 14 *à* 16 *heures*.

Zoologie, minéralogie, cryptogamie : Collections ouvertes, *les mardis, jeudis, samedis, de* 13 *à* 16 *heures*.

JARDIN BOTANIQUE. — Placé sous la direction du professeur de botanique générale, le Jardin botanique constitue un des services les plus considérables et les plus intéressants de la Faculté de Pharmacie à laquelle il est attenant. Il renferme toutes les plantes pharmaceutiques indigènes, un assez grand nombre d'espèces de la flore parisienne et de vastes serres dans lesquelles sont cultivées de nombreuses plantes médicinales exotiques.

Le Jardin botanique est ouvert aux étudiants *tous les jours non fériés, de* 8 *à* 18 *heures* en été, et *de* 8 *à* 16 *heures* en hiver.

6° APERÇU DES DÉBOUCHÉS OUVERTS PAR LES ÉTUDES DE PHARMACIE (1)

I. Exercice de la pharmacie. — Le principal débouché ouvert aux pharmaciens diplômés est l'exploitation d'une officine après achat ou la création d'une pharmacie (2).

II. Emplois dans une grande pharmacie. — Les grandes pharmacies doivent obligatoirement employer des pharmaciens diplômés lorsque leur chiffre d'affaires dépasse une certaine limite. Un certain nombre de pharmaciens trouveront donc des emplois d'Assistants dans ces grandes pharmacies.

III. Pharmacie des hôpitaux. — Les pharmaciens ayant accompli les fonctions d'interne en pharmacie pendant trois ans au minimum peuvent prendre part au concours de pharmaciens des hôpitaux de Paris, ouvert par l'Administration de l'Assistance publique.

IV. Laboratoires. — Un certain nombre de laboratoires, notamment des laboratoires de produits pharmaceutiques, emploient des pharmaciens concurremment à des ingénieurs chimistes. Signalons à cet effet l'existence aux Facultés de Montpellier et de Lyon d'un Diplôme de Pharmacie Industrielle. Les Pharmaciens peuvent aussi ouvrir et gérer des laboratoires d'analyses médicales.

V. Pharmacie militaire. — Les étudiants en pharmacie des deux sexes peuvent, soit après leur année de stage, soit après les 1re, 2e ou 3e années d'études à la Faculté, passer le concours d'entrée à l'École du Service de Santé militaire de Lyon, pour devenir pharmaciens militaires.

VI. Pharmacie de la Marine. — Les étudiants des deux sexes peuvent, dans les mêmes conditions, passer le concours d'admission à l'École du Service de Santé de la Marine de Bordeaux, où ils prépareront le diplôme de Pharmacien et auront ensuite la possibilité d'être versés dans le corps de Santé de la Marine.

(1) Voir la Monographie éditée par le B. U. S. et pour tous renseignements concernant les débouchés, s'adresser au Bureau Universitaire d'Informations sur les Carrières, 5, place Saint-Michel (Danton 71-42 et 43). Bureaux ouverts tous les jours, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

(2) Le Bureau Universitaire de Statistique tient à la disposition des intéressés la liste des localités offrant des possibilités aux jeunes pharmaciens.

VII. ADMINISTRATION. — **Le diplôme de Pharmacien permet de participer au concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration** (voir p. 333).

Par ailleurs, les pharmaciens peuvent concourir pour divers emplois dans les laboratoires de l'Administration (Ministère des Finances, de la Santé publique, de l'Agriculture, Ville de Paris, etc.).

VIII. ENSEIGNEMENT. — 1° Dans les Facultés de Pharmacie et les sections « Pharmacie » des Facultés mixtes, l'enseignement est donné :

a) *Par les Professeurs titulaires :*

Ils doivent posséder le Doctorat d'État en Pharmacie, ou le Doctorat ès Sciences.

b) *Par les Maîtres de Conférences :*

Recrutés par la voie d'un concours national d'agrégation. Sont admis à concourir les titulaires du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie, soit du Diplôme d'État de Pharmacien et du Doctorat d'État en Médecine, soit du diplôme d'État de Pharmacien et du Doctorat ès Sciences ;

c) *Par les Chefs de Travaux Pratiques :*

Nommés parmi les Docteurs en Pharmacie ou en Sciences et même parmi les assistants inscrits sur une liste d'aptitude aux fonctions de Chefs de travaux ;

d) *Par les Assistants :*

Recrutés sur place et nommés par le Recteur parmi les candidats licenciés ès Sciences ou pourvus du Diplôme d'État de Pharmacien.

2° Dans les Écoles de plein exercice et les Écoles préparatoires.

Le recrutement du personnel est désormais le même que dans les Facultés.

L'ORDRE DES PHARMACIENS

Il groupe obligatoirement tous les Pharmaciens habilités à exercer leur art. Il a pour objet d'assurer le respect des devoirs professionnels et d'assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession. Il a son siège 4, avenue Ruysdaël, Paris (VIII°).

VI

ÉCOLE NATIONALE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE REIMS

Directeur : M. FRANQUET
Assesseur : M. LEULIER
Secrétaire : M. DOHAIN

L'École nationale de Médecine et de Pharmacie de Reims prépare au Certificat d'Études physiques, chimiques et biologiques (P.C.B.), aux six années d'études en vue du Doctorat en Médecine et des quatre années en vue du Diplôme de Pharmacien.

D'autre part, y sont annexées :

— une École dentaire ; les 5 années d'études peuvent y être suivies ;
— une École de sages-femmes dont l'enseignement est donné à l'Hôpital civil de Reims.

ENSEIGNEMENT

ANATOMIE. — M. QUÉREUX, professeur titulaire, et M. GIRARD, chef de travaux pratiques.

PHYSIOLOGIE. — M. DURAND, chargé de cours ; M. LESEIN, chef de travaux pratiques.

HISTOLOGIE. — M. LEFÈVRE, professeur titulaire ; M. FESNEAU, chef de travaux pratiques.

PATHOLOGIE CHIRURGICALE. — M. BASTIEN, professeur titulaire ; M. LARDENNOIS, professeur chargé de cours à titre permanent.

ANATOMIE PATHOLOGIQUE. — M. JACQUET, professeur chargé de cours à titre permanent ; M. TEXIER, chef de travaux pratiques.

CHIMIE MINÉRALE ET CHIMIE GÉNÉRALE. — M. ROBBA, chargé de cours.

PATHOLOGIE MÉDICALE. — M. FRANQUET, professeur titulaire ; M. VILDE, professeur ; M. CALLAY, assistant.

BACTÉRIOLOGIE. — M. PÉRET, chargé de cours ; M. J. LEULIER, chef de travaux et chargé de cours parasitologie.

CLINIQUE MÉDICALE. — M. JACQUINET, professeur titulaire ; M. COUDOUX, chef de clinique.

CLINIQUE CHIRURGICALE. — M. BILLARD, professeur titulaire ; M. GUY, chargé de cours ; M. COZE, chef de clinique.

CLINIQUE OBSTÉTRICALE. — M. CHAPPAZ, professeur titulaire.

PHYSIOLOGIE OBSTÉTRICALE. — M. BAZELAIRE, chargé de cours ; M. FRÉAL, chef de clinique.

TOXICOLOGIE. — M. LEULIER, chargé de cours.

CHIMIE P.C.B. — M. PASQUIER, chargé de cours ; M. BERTRAND, chef de travaux pratiques.

CHIMIE BIOLOGIQUE. — M. QUIRIN, chef de travaux pratiques ; Mlle NGUYEN, assistante.

PHYSIQUE MÉDICALE. — M. VALEYRE, chargé de cours et chef de travaux pratiques ; M. PORET, assistant.

PHYSIQUE P.C.B. — M. BERNARD, chargé de cours.

PHYSIQUE PHARMACIE. — M. DOURIS, chargé de cours.

ZOOLOGIE, PHYSIOLOGIE, PHARMACIE. — M. AUROUSSEAU, chargé de cours et chef de travaux pratiques.

BOTANIQUE P.C.B. — M. BERTIN, chargé de cours et chef de travaux pratiques.

PHARMACIE CHIMIQUE. — M. LEULIER, professeur titulaire ; M. QUIRIN, chef de travaux pratiques ; LÉVY, assistant.

PHARMACIE GALÉNIQUE ET MAT. MÉDICALE. — M. LE MEN, professeur titulaire.

CHIMIE ANALYTIQUE. — M. QUIRIN, assistant.

BIOLOGIE P.C.B. — M. LAGET, maître de conférences ; M. TIFFON, chef de travaux pratiques.

BOTANIQUE PHARMACIE. — M. LECLERC, chargé de cours ; Mlle GOSSET, assistante.

STOMATOLOGIE. — M. TRAMUSET, professeur.

MÉDECINE LÉGALE ET MÉDECINE DU TRAVAIL. — M. CECCALDI, agrégé F.M.

THÉRAPEUTIQUE. — M. DUBOIS DE MONTREYNAUD, chargé de cours.

HYGIÈNE. — Mme FAIL, chargée de cours.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE. — M. QUENTIN, chargé de cours.

CLINIQUE NEUROLOGIQUE. — M. MORICE, chargé de cours.

CLINIQUE PSYCHIATRIQUE. — M. COCHEME, chargé de cours.

CLINIQUE PHTISIOLOGIQUE. — M. DUBOIS DE MONTREYNAUD, chargé de cours.

CLINIQUE OTO-RHINO-LARYNGOLOGIQUE. — M. HECQUET, chargé de cours.

CLINIQUE PÉDIATRIQUE. — M. FANDRE, chargé de cours.

CLINIQUE DERMATOLOGIQUE. — M. R. LEVY, chargé de cours.

CLINIQUE DES MALADIES INFECTIEUSES. — M. GERMAIN, chargé de cours.

CLINIQUE ÉLECTRO-RADIOLOGIQUE. — M. M. SÉGAL, chargé de cours.

CLINIQUE UROLOGIQUE. — M. FONTAINE, chargé de cours.

CLINIQUE GASTRO-ENTÉROLOGIQUE. — M. S. SÉGAL, chargé de cours.

CLINIQUE CARDIOLOGIQUE. — M. HARDEL, chargé de cours.

CHIMIE PHARMACEUTIQUE. — M. CHOISY, assistant ; M. LEDOUBLE, assistant ; Mlle APPERT-COLLIN, assistante.

VII

ÉCOLES ET INSTITUTS

1° ÉCOLES

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

45, rue d'Ulm (Paris-V°)

Tél. { *Administration :* Odéon 06-45
Laboratoires : Port-Royal 41-69
Élèves : Odéon 28-10

A. — ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE

Directeur : M. JEAN HYPPOLITE.
Directeur adjoint : M. A. KIRRMANN.
Sous-Directeur : M. JEAN PRIGENT.
Bibliothécaire en chef : M. R. MARTIN.
Secrétaire : M. LOUIS ALTHUSSER.
Intendant : M. M. COUSIN.
Sous-Intendants : MM. FERBER, BOUQUEREL.
Secrétariat : M. CLAUDE FOUSSIER.

Le Directeur reçoit à l'École les mardis, de 9 heures à 12 heures.

Fondée par un décret de la Convention en date du 9 brumaire an III (30 octobre 1794), l'École Normale reçoit un premier statut par un décret impérial du 17 mars 1808. Après diverses vicissitudes, l'École est installée en 1847 dans les bâtiments qu'elle occupe encore de nos jours. Le décret du 10 novembre 1903 l'a rattachée à l'Université de Paris, tout en lui conservant son indépendance intellectuelle et budgétaire, liée à son caractère d'établissement national.

L'École Normale Supérieure est destinée à recruter et à former des jeunes gens pour l'Enseignement secondaire et l'Enseignement supérieur en France et à l'étranger, pour la Recherche scientifique, et pour les Écoles et Institutions de recherches spécialisées en France et à l'étranger (Écoles de Rome et d'Athènes, Institut français du

Caire, Centre National de la Recherche scientifique, Commissariat à l'Énergie atomique, etc.).

Les élèves sont recrutés au concours : ils reçoivent dès leur admission le statut de fonctionnaire stagiaire, et le conservent tout au long de leurs études à l'École. Leurs obligations et leur scolarité sont définies par la loi du 20 mars 1954 et le décret du 4 juillet 1956. L'École admet aussi des auditeurs libres, et des élèves ou des pensionnaires étrangers.

Le Directeur organise, compte tenu des cours de l'Université de Paris, et des règlements en vigueur, un enseignement intérieur qui prépare les élèves et auditeurs aux divers concours d'Agrégation et à la recherche spécialisée. L'École possède une bibliothèque de 600.000 volumes ouverte à ses élèves, anciens élèves et professeurs.

B. — PERSONNEL ENSEIGNANT

1. — Section des lettres

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES. — MM. LE GENTIL Pierre, ETIEMBLE René, BOSSUAT Robert PRIGENT Jean, MAUZI Robert, MOREL Jacques, FAYOLLE Roger.

LANGUES ET LITTÉRATURES ANCIENNES. — HEURGON Jacques, GRIMAL Pierre, ROBERT Fernand, ROMILLY (de) Mme, MARCOUX Camille, POUTHIER Pierre, WEIL Raymond, GALLET Bernard.

PHILOLOGIE — ARCHÉOLOGIE — ÉPIGRAPHIE. — CHANTRAINE Pierre, DEMARGNE Pierre, DEVAMBEZ Pierre, PFLAUM Hans, MONTEIL Pierre, PIGNON Jacques.

PHILOSOPHIE ET PSYCHOLOGIE. — HYPPOLITE Jean, MARTIN Roger, ALTHUSSER Louis, BEAUFRET Jean, VUILLEMIN Jules, BELAVAL Yvon, SERRES Michel, CANGUILHEM Georges.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE. — SESTON William, TAPIE Victor, RENOUARD Yves, VILLAR Pierre, GAILLARD Georges, DUBOIS Maurice, LE GOFF Jacques, DRESCH Jean, PERPILLOU Aimé, CROUZET François, MONBEIG Pierre, MEUVRET Jean, JEANNIN Pierre, RONCAYOLO Marcel.

SCIENCES HUMAINES. — BALANDIER Georges, TOURAINE Alain.

LANGUES ET LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES. — FUZIER Jean, DAVID Claude, SUSINI Eugène, PASCAL Pierre, FRIOUX Claude, REFEROVSKAIA Mme, CELAN-ANTSCHEL Paul, WILLIAMS Christopher, GENTILHOMME Yves.

2. — Section des sciences

a) Professeurs ayant tout leur service à l'École :

MATHÉMATIQUES. — M. CARTAN.

PHYSIQUE. — M. ROCARD, M. KASTLER.

CHIMIE. — M. KIRRMANN.

BOTANIQUE. — M. BUVAT.

b) Cours :

MATHÉMATIQUES. — DENY J., GODEMENT R., LICHNEROWICZ André, BRELOT Marcel, CARTAN Henri, CHOQUET G., DELANGE H., GAUTHIER Luc, DOUADY Adrien, HOUZEL Christian.

PHYSIQUE. — KASTLER Alfred, ROCARD Yves, DELCROIX Jean, CURIEN Hubert, MARECHAL André, BAURAND Jean, GAUTHIER Luc, HIEBLOT James.

TRAVAUX PRATIQUES DE PHYSIQUE. — MOSNIER Jean, HIEBLOT James, CAGNAC Bernard, HULIN Michel, Pierre, MERCOUROFF Wladimir, SOHM Jean-Claude, PFISTER Jean-Claude, SCHOTT Michel.

CHIMIE. — PASCAL Paul, BRUSSET Henri, BENARD Jacques, WIEMANN Joseph, MAITTE, KIRRMANN Albert, PANNETIER Guy, DULOU Raymond, VILKAS, AMIEL.

TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE. — RASSAT André, VALLINO Maurice, GERVAIS Henri-Pierre.

SCIENCES NATURELLES. — PLANTEFOL Lucien, BUVAT Roger, HELLER René, GIRAUD, TEISSIER Georges, BERGERARD Joseph, L'HÉRITIER, GRIBENSKY André, DREUX Philippe, MAYRAT, BAUCHOT, PASCAUD, CHANGEUX Jean-Pierre, BELLAIR P., RIVIÈRE André, BLOCH Jean-Paul, JAUZEIN A.

TRAVAUX PRATIQUES DE SCIENCES NATURELLES. — Mme BERKALOFF, GIRAUD, BLOCH Jean-Paul, CARRON Jean-Paul, TRICHET Jean, COLLOMB P.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE JEUNES FILLES

48, boulevard Jourdan (Tél. : Por. 08-33)

Directrice : Mme Marie-Jeanne DURRY

Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Instituée par la loi du 26 juillet 1881 et installée à Sèvres jusqu'en 1940, l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles fonctionne actuellement à Paris, 48, boulevard Jourdan (14e).

L'École Normale Supérieure de Jeunes Filles forme des professeurs par la préparation de l'Agrégation pour l'Enseignement secondaire

et par l'initiation à la recherche scientifique pour l'Enseignement supérieur.

L'admission à l'École se fait par concours annuel.

Les candidates doivent être âgées de 18 ans au moins et de 23 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours (des dispenses d'âge peuvent être accordées, dans les deux sens), et ne doivent pas s'être présentées en totalité ou en partie à plus de deux concours antérieurs.

Les élèves sont inscrites soit à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, soit à la Faculté des Sciences, pour l'initiation à la recherche, la préparation de la Licence, du Diplôme d'Études Supérieures et de l'Agrégation. Des enseignements complémentaires sont donnés à l'École. La durée des études est de trois ou quatre ans suivant l'Agrégation préparée. Des auditrices libres peuvent suivre pendant un an les cours de l'École.

Le régime de l'École est l'internat. Toutes les dépenses (instruction, nourriture, blanchissage) sont supportées par l'État à l'exception des médicaments (Sécurité Sociale), de la fourniture et de l'entretien du trousseau. Depuis le 1er janvier 1954, toutes les élèves touchent un traitement (1re année, indice 200 ; 2e année, indice 225 ; 3e et 4e années, indice 250), avec lequel elles payent à l'École le montant de leur entretien.

(Abréviations : F. L., Faculté des Lettres et Sciences Humaines; C. F., Collège de France ; H. E. et H. E. R., École des Hautes Études; L. O., École des Langues orientales ; E. L., École du Louvre.)

2° INSTITUTS D'UNIVERSITÉ

(par ordre alphabétique des matières étudiées)

	Pages
Institut d'Administration des Entreprises	288
Centre de Hautes Études Administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes	291
Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine	292
Institut d'Art et d'Archéologie	294
Institut de Biologie Clinique	295
Institut de Recherches Scientifiques sur le Cancer	295
École Supérieure de Cartographie Géographique	296
Institut des Hautes Études Chinoises	296
Institut de Démographie	297
Institut d'Études du Développement Économique et Social	297
Institut de Droit comparé	298
Centre français de Droit comparé	299
Institut d'Éducation physique	299
Institut d'Ethnologie	300
Institut de Filmologie	302
Institut de Géographie	303
Institut d'Études Germaniques	303
Institut de Langue et Littérature Grecques médiévales et modernes	304
Institut d'Études Hispaniques	304
Institut d'Histoire des Sciences et des Techniques	304
Institut de Civilisation Indienne	305
École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs	306
Institut des Études Iraniennes	306
Institut d'Études Islamiques et Centre d'Études de l'Orient contemporain	307
Institut des Hautes Études Japonaises	308
Institut de Musicologie	308
Institut de Pédiatrie sociale	309
Institut de Phonétique	310
Institut d'Études Politiques de Paris	310
Fondation nationale de Sciences Politiques	312
Institut français de Presse	313
Institut de Psychologie	313
Institut d'Études Scandinaves	316
Institut d'Études Sémitiques	316
Institut d'Études Slaves	319
Institut des Sciences Sociales du Travail	318
Institut de Statistique	320
Institut d'Études Turques	322
Institut d'Urbanisme	322

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

12, place du Panthéon (Paris V^e^) (Tél. : DAN. 21-50 et ODÉ. 69-19)

Directeur : M. GOETZ

L'Administration des Entreprises réclame aujourd'hui la connaissance et la mise en œuvre de techniques diverses : les relations humaines, les problèmes juridiques, économiques, comptables qui en sont la matière deviennent de plus en plus complexes. Aussi a-t-il semblé nécessaire de créer dans le cadre des Universités une préparation à l'Administration des Entreprises.

De nombreux étudiants entrent dans les entreprises à l'issue de leurs études à l'Université mais il a semblé utile qu'ils connaissent davantage les grandes techniques de la gestion des Entreprises.

C'est dans cet esprit qu'a été institué, par décret du 28 juillet 1955, un Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises, délivré par l'Institut d'Administration des Entreprises.

L'enseignement de l'Institut s'adresse aux étudiants de formations diverses pourvus d'une solide culture générale, égale au moins à celle d'une licence, et qui désirent être informés des problèmes particuliers à l'Administration des Entreprises.

La rentrée aura lieu le 12 octobre 1961.

I. — Conditions de scolarité

Durée des études : La durée des études en vue du Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises est fixée à une année par les dispositions de l'article 2 du décret du 28 juillet 1955.

Conditions d'admission : Le Certificat est destiné aux étudiants de l'Enseignement Supérieur titulaires, au moment de leur première inscription, d'une licence en droit, ancien régime, ou justifiant du 3^e^ examen de licence, nouveau régime, du diplôme de licencié ès Lettres ou ès Sciences ou du diplôme de Pharmacien ou pouvant produire un titre équivalent. Dans ce dernier cas, ils doivent être reconnus aptes à s'inscrire par décision individuelle du Ministre de l'Éducation Nationale sur proposition de l'Assemblée de la Faculté de Droit (art. 3 du décret du 28 juillet 1955).

Droits d'inscription : 46 NF.

II. — Enseignement

Le corps enseignant est composé de professeurs de l'Université et de personnalités du monde des Affaires et de l'Administration.

L'enseignement comprend des cours et des travaux pratiques :

1^o^ Les cours portent sur les matières suivantes :

1. *Enseignements communs*

RELATIONS INDUSTRIELLES. — M. ROBERT GOETZ, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris.

PSYCHOLOGIE SOCIALE. — M. JEAN MAISONNEUVE, agrégé de Philosophie.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE. — M. JEAN GELAMUR, président-directeur général de Société.

ORGANISATION SCIENTIFIQUE DE LA PRODUCTION ET DU TRAVAIL. — M. JACQUES LOBSTEIN, conseil en Organisation.

GESTION COMMERCIALE : M. JEAN-JACQUES BARON, directeur de la Division « Applications Atomiques » Cie Péchiney. — M. PIERRE LASSÈGUE, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris.

GESTION FINANCIÈRE. — M. GEORGES DEPALLENS, directeur administratif et financier de la SNECMA.

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — M. GARNIER, docteur en Droit, expert-comptable.

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE. — M. PIERRE LAUZEL, vice-président du Conseil National de la Comptabilité.

2. *Enseignements spéciaux*

PROBLÈMES JURIDIQUES DES AFFAIRES. — M. JEAN CHEVALLIER, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris. — M. PIERRE RAYNAUD, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris.

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES FONDAMENTAUX. — M. JEAN MARCHAL, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris. — M. ALAIN BARRÈRE, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris. — M. LUC FAUVEL, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris.

Les candidats titulaires de la licence en Droit (ancien régime) ou justifiant du succès au troisième examen de licence en Droit (nouveau régime) seront dispensés, sur leur demande, des examens portant sur les enseignements spéciaux ci-dessus.

3. *Enseignements pratiques*

Des travaux pratiques sur toutes les matières sont organisés au rythme de 6 heures par semaine. L'ASSIDUITÉ EST OBLIGATOIRE.

Trois sessions intensives, d'une journée chacune, sont organisées au cours de l'année.

L'enseignement et les travaux pratiques sont complétés par des projections de films, des visites d'usines, l'organisation de stages de courte et de longue durées.

4. Séminaires de perfectionnement

Des séminaires de perfectionnement sont organisés pour les cadres et dirigeants des Entreprises.

Les cours sont donnés à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques entre 18 heures et 20 heures ; les travaux pratiques ont lieu soit à 21 heures soit le samedi après-midi (1).

III. — Régime des examens

Les épreuves écrites comprennent :

1° Une composition écrite portant sur les matières autres que les problèmes juridiques des affaires et les problèmes économiques fondamentaux.

2° Une épreuve propre à sanctionner l'enseignement pratique (commentaire d'un texte ou d'une statistique, solution de questions concrètes, etc.).

3° Une composition portant sur les problèmes juridiques des affaires.

4° Une composition portant sur les problèmes économiques fondamentaux.

Peuvent être dispensés de la 3e et de la 4e épreuves :

— Sur leur demande, les candidats justifiant du succès au 3e examen de la licence en Droit.

— Par décision du ministre de l'Éducation Nationale, sur avis de l'Assemblée de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques, et de la Section Permanente du Conseil de l'Enseignement Supérieur, les candidats justifiant d'une formation juridique et économique suffisante.

La durée de chaque épreuve est de 3 heures.

Les épreuves orales comprennent une interrogation sur chacune des matières de l'enseignement n'ayant pas fait l'objet d'une composition écrite.

Nul ne peut être déclaré admissible aux épreuves orales s'il n'a obtenu la moyenne de 10 aux épreuves écrites ; deux notes inférieures à 8 étant éliminatoires.

Toutefois, un candidat n'ayant pas obtenu cette moyenne peut

(1) Voir les affiches ou se renseigner à l'Institut pour connaître les horaires.

être déclaré admissible en raison des notes obtenues aux exercices pratiques et par délibération spéciale du jury dont il est fait mention au procès-verbal.

Pour être admis, le candidat doit obtenir la moitié du maximum des points et n'avoir pas eu aux épreuves orales deux notes inférieures à 8.

Il y a deux sessions d'examen par an : en juin-juillet et en octobre. La session de juin-juillet comporte uniquement les deux épreuves écrites portant sur les problèmes juridiques des affaires et les problèmes économiques fondamentaux.

La session d'octobre comporte l'ensemble des épreuves écrites et orales de l'examen.

IV. — Section préparatoire d'information

Il existe dans le cadre de l'Institut une Section préparatoire dont le siège est à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (16, rue de la Sorbonne, Paris).

Cette Section a pour objet d'initier les étudiants de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines à l'Administration des Entreprises et de les préparer à suivre ultérieurement l'enseignement en vue du Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises.

La Section préparatoire organise :

— Des conférences d'initiation faites par des Professeurs de l'Université ou des personnes compétentes en matière d'administration des entreprises.

— Des stages de courte et de longue durées.

Les inscriptions, réservées aux étudiants de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines en cours d'études, sont reçues au Secrétariat de la Section, Annexe Rollin, 16, rue de la Sorbonne, Paris (V^{e}).

CENTRE DE HAUTES ÉTUDES ADMINISTRATIVES SUR L'AFRIQUE ET L'ASIE MODERNES

(ex-Centre de Hautes Études d'Administration Musulmane)
(13, rue du Four (VI^{e}) (Tél. : DAN. 96-90 et 70-64)
Fondateur : M. Robert MONTAGNE
Directeur : M. Pierre RONDOT

Créé en 1936, le C. H. E. A. M. a pour mission de compléter la formation des fonctionnaires et agents de l'État ou des collectivités publiques appelés à servir en Afrique ou en Asie.

Les candidats doivent, sauf dispense, être âgés de plus de 30 ans et de moins de 45, compter six ans au moins de service effectif dont quatre en Afrique ou en Asie. Le concours d'admission comprend la présentation d'un mémoire fondé sur des observations personnelles

et portant sur un sujet politique, économique ou social, et une épreuve orale de langues orientales ou africaines.

La durée des cours est de trois mois, de novembre à février. Les stagiaires désireux de postuler le Brevet du Centre poursuivent ensuite leurs travaux personnels en liaison avec les Directeurs d'Études pendant deux ans au moins. A l'issue de cette période, ils doivent satisfaire aux épreuves suivantes :

1° Soutenance d'un mémoire de fin d'études ;

2° Interrogation sur les problèmes généraux contemporains africains et asiatiques ;

3° Connaissance pratique d'une langue africaine ou orientale.

Le Centre reçoit également des auditeurs administratifs, fonctionnaires métropolitains recrutés sur titres, et des auditeurs libres n'appartenant pas aux services publics.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE L'AMÉRIQUE LATINE

28, rue Saint-Guillaume (Paris VII[e]) (Tél. : Babylone 35-93)

Directeur : M. P. MONBEIG

L'Institut, créé par décret du 23 février 1954, est un Institut d'Université placé sous la direction du Recteur assisté des Doyens des cinq Facultés de l'Université. Il donne un enseignement consacré à l'Amérique Latine. Sont étudiés : la géographie, la géologie et les différents éléments du milieu physique naturel des Amériques Latines et, d'autre part, les civilisations successives qui s'y sont épanouies jusqu'à nos jours, dans leurs aspects historique, sociologique, économique, littéraire et artistique.

L'Institut assure la préparation du *Certificat d'Études Supérieures de Littératures et Civilisations Latino-Américaines*, délivré par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, et valable pour l'obtention de la Licence d'Enseignement de Langues Vivantes.

Cinq séminaires d'études et de recherches fonctionnent à l'Institut :

1° Un séminaire d'études économiques, sociologiques et politiques contemporaines d'Amérique Latine (Centre d'Études du Développement de l'Amérique Latine) ;

2° Un séminaire de géomorphologie, géologie et paléontologie d'Amérique Latine ;

3° Un séminaire d'histoire du Brésil : Préparation de l'édition de Tollenare, *Notes dominicales* ;

4° Un séminaire d'histoire coloniale de l'Amérique Latine ;

5° Un séminaire de littérature hispano-américaine.

Depuis 1960-61, est dispensé un enseignement ayant pour objet *l'Étude Technique du Milieu Naturel des Amériques Latines*. Il vise à initier les élèves aux techniques indispensables à la mise en valeur

de l'Amérique Latine : interprétation des documents photographiques et cartographiques, méthodes d'enquête sur la couverture végétale, méthodes d'enquête de la pédologie, applications de la géologie, de la sédimentologie, aménagement hydraulique et littoral.

Une bibliothèque, groupant livres et revues, est mise à la disposition des étudiants et chercheurs, qui ont aussi la possibilité de consulter différents journaux d'Amérique Latine.

L'Institut publie une collection de Travaux et Mémoires, qui peuvent être acquis au Secrétariat.

Heures de réception : Le Directeur reçoit le mercredi de 10 heures à 12 heures, après son cours.

ENSEIGNEMENT

a) *Cours de licence*

ETHNOLOGIE. — M. N..., sous-directeur du Musée de l'Homme.

GÉOGRAPHIE. — M. PIERRE MONBEIG, professeur de Géographie Économique au Conservatoire National des Arts et Métiers. — M. FRANCIS RUELLAN, directeur du Laboratoire de Géomorphologie de l'École Pratique des Hautes Études, professeur de Géographie à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rennes.

HISTOIRE. — M. LÉON BOURDON, professeur à la Sorbonne. — M. PIERRE CHAUNU, maître de Conférences à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Caen. — M. VICTOR-L. TAPIÉ, professeur à la Sorbonne. — M. SILVIO ZAVALA, membre de El Colegio de Mexico, délégué permanent du Mexique auprès de l'U. N. E. S. C. O.

HISTOIRE DE L'ART. — M. JEAN CASSOU, conservateur en chef du Musée National d'Art Moderne. — M. LUIZ-HEITOR CORREA DE AZEVEDO, de l'U. N. E. S. C. O., professeur à l'Université du Brésil.

LITTÉRATURE. — M. LÉON BOURDON. — M. JACQUES LAFAYE, assistant à la Sorbonne. — M. PAUL VERDEVOYE, chargé de Recherches au C. N. R. S. — M. ALBERTO ZÉREGA FOMBONA, représentant permanent du Venezuela auprès de l'U. N. E. S. C. O. — M. le professeur L. SOBRINO PÔRTO, lecteur brésilien.

SOCIOLOGIE. — M. ROGER BASTIDE, professeur à la Sorbonne, directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études. — M. FRANÇOIS BOURRICAUD, chargé de Maîtrise de Conférences à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Bordeaux. — Mme ROUSSEL, travaux pratiques.

b) *Séminaires, Étude Technique du Milieu Naturel des Amériques Latines et Enseignements spéciaux*

AGRONOMIE TROPICALE. — M. FERRAND, professeur à l'École Supérieure d'Application d'Agronomie Tropicale.

AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE ET LITTORAL. — M. JEAN LAURENT, président-directeur général du Laboratoire Central d'Hydraulique de France. — M. MARY, contrôleur général de l'Équipement à l'Électricité de France.

COUVERTURE VÉGÉTALE (Étude de la). — M. AUBREVILLE, professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle.

ÉCONOMIE. — M. JACQUES OUDIETTE, inspecteur des Finances, directeur des Relations Étrangères de la B. N. C. I.

GÉOGRAPHIE DES SOLS. — M. ANDRÉ JOURNAUX, directeur de l'Institut de Géographie de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Caen.

GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE. — M. E. AUBERT DE LA RÜE, maître de Recherches au C. N. R. S. — M. ROBERT HOFFSTETTER, directeur de Recherches au C. N. R. S.

GÉOMORPHOLOGIE, INTERPRÉTATION DE DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIQUES, SÉDIMENTOLOGIE APPLIQUÉE. — M. FRANCIS RUELLAN. — Mlle Y. BEIGBEDER, travaux pratiques.

HISTOIRE DU BRÉSIL. — M. LÉON BOURDON.

HISTOIRE COLONIALE DE L'AMÉRIQUE LATINE. — M. PIERRE CHAUNU ; M. SILVIO ZAVALA.

LITTÉRATURE. — M. MARCEL BATAILLON, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France. — M. PAUL VERDEVOYE, chargé de Recherches au C. N. R. S.

PÉDOLOGIE. — M. N...

SOCIOLOGIE. — M. FRANÇOIS BOURRICAUD. — M. PIERRE MONBEIG.

INSTITUT D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

3, rue Michelet (VIe) (Tél. : Danton 94-14)

Directeur : M. CH. PICARD, Membre de l'Institut
Professeur honoraire à la Sorbonne

L'Institut d'Art et d'Archéologie de l'Université de Paris donne un enseignement supérieur d'archéologie, d'histoire de l'art médiéval et moderne, de musicologie et d'esthétique. Il dispose de nombreuses collections : bibliothèques, moulages, photographies, clichés à projections, disques, etc. Les cours ont lieu dans le bâtiment construit à l'angle

de l'avenue de l'Observatoire et de la rue Michelet. La *Bibliothèque d'Art et d'Archéologie* de l'Université de Paris *(Fondation Jacques-Doucet)* y est installée, avec diverses autres collections de livres.

Enseignements réguliers : *Archéologie classique (Égypte, Grèce, Rome), Art du Moyen âge, Art moderne, Arts d'Extrême-Orient, Histoire de la musique, Esthétique*, etc. Voir, pour le détail, les cours des professeurs de la Sorbonne :

Archéologie classique : M. P. DEMARGNE (Grèce).
Égyptologie : M. J. SAINTE FARE GARNOT.
Archéologie romaine : M. G.-Ch. PICARD.
Art du Moyen âge : M. N...
Arts modernes : M. A. CHASTEL.
Arts d'Extrême-Orient : M. J. BOISSELIER.
Histoire de la musique : M. J. CHAILLEY (cf. Institut de Musicologie).
Esthétique et science de l'Art : M. Ét. SOURIAU, membre de l'Institut.

Les Fondations pour l'étude des Arts et Civilisations de la Méditerranée ont créé successivement des sections *d'Art et civilisation de la Syrie, d'Art et civilisation de la Catalogne, de l'Occident musulman*, etc.

Nombreuses conférences documentaires sur les arts, les techniques.

L'Institut d'Art et d'Archéologie participe à tous les examens de la Sorbonne. Il délivre la licence d'art et d'archéologie, le *Diplôme d'Études Supérieures d'art et d'archéologie*. L'obtention de ce diplôme est réglée par l'*arrêté ministériel du* 24 *mars* 1948 (*J. O. du* 2 *avril* 1948).

INSTITUT DE BIOLOGIE CLINIQUE

Clinique médicale de Cochin
Hôpital Cochin, 27, faubourg Saint-Jacques (XIV^e^)
Directeur : P^r^ JUSTIN-BESANÇON

L'Institut de Biologie Clinique a été créé par décret du 15 février 1930 et a pour objet l'étude purement médicale des applications de la Biologie à la clinique.

(Pour tous renseignements, s'adresser à la Clinique médicale de l'Hôpital Cochin.)

INSTITUT DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR LE CANCER

16 *bis*, avenue Vaillant-Couturier, Villejuif (Seine)
(Tél. : ITA. 45-58)
Directeur : M. PIERRE GRABAR
Administrateur : M. JACQUES CROZEMARIE

Cet Institut du C. N. R. S. et de l'Université de Paris comprend des services :

— *de Cytobiologie, Culture de tissus :* M. H. FEBVRE.
— *d'Immunologie :* M. P. BURTIN.

— *de Microscopie Électronique :* M. W. BERNHARD.
— *de Médecine Expérimentale :* M. M. GUÉRIN.
— *de Biochimie :* M. R. VENDRELY.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE CARTOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE

191, rue Saint-Jacques (Vᵉ) (Institut de Géographie)
(Tél. : DAN. 79-36)
Directeur : M. J. DRESCH

Créé par décret du 23 septembre 1958 (*Journal officiel* du 30 septembre 1958), cet Institut a pour objet de former des cartographes-géographes qui soient, en même temps que des spécialistes des techniques cartographiques, des géographes aptes à faire apparaître les connexions des phénomènes à la surface du globe.

Pour tous renseignements concernant le régime des études, l'examen d'entrée, etc., s'adresser au Secrétariat de l'Institut.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES CHINOISES

(*A la Sorbonne*, Galerie Richelieu) Tél. ODÉ. 24-13, poste 471
Directeur : M. LOUIS HAMBIS

ENSEIGNEMENTS DE L'INSTITUT

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE SINOLOGIQUE. — M. L. HAMBIS.
LITTÉRATURE CHINOISE. — M. R. RUHLMANN.
RELIGIONS CHINOISES. — Mme Nicole NICOLAS-VANDIER. — M. M. KALTENMARK.
ÉLÉMENTS D'HISTOIRE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE. — M. Et. BALAZS.
HISTOIRE DE LA CHINE MODERNE ET CONTEMPORAINE. — M. G. DUBARBIER.
ART CHINOIS. — M. L. HAMBIS. — Mme NICOLAS-VANDIER.

Le programme précis et complet des enseignements sera porté sur l'affiche de l'I. H. E. C. à partir du 1ᵉʳ octobre 1960.

Tous les cours et conférences de l'Institut sont publics. Ils ont lieu dans les locaux de l'Institut : Galerie Richelieu, à la Sorbonne. Ces locaux comprennent une salle de travail réservée aux étudiants inscrits à l'Institut.

Pour être admis comme étudiant à l'Institut des Hautes Études Chinoises, il faut : 1° être inscrit à l'une des Facultés de l'Université de Paris ; 2° se faire inscrire à l'Institut (Sorbonne, Galerie Richelieu). Les étudiants régulièrement inscrits peuvent subir les

examens en vue du Certificat de Langue et Civilisation Chinoises (Licence ès Lettres), du Brevet d'Élève Titulaire, après un an de scolarité, et du Diplôme de Hautes Études Chinoises, après deux ans de scolarité.

M. Louis HAMBIS, Directeur, reçoit les étudiants et tout particulièrement les étudiants chinois désireux de recevoir des conseils sur l'orientation de leurs études (après son cours).

INSTITUT DE DÉMOGRAPHIE

2, rue Cujas (3e étage) (Tél. : Médicis 25-90)

Directeur : M. A. SAUVY

Directeur adjoint : M. BUQUET

Créé par décret du 3 octobre 1957, cet Institut a pour objet de développer l'enseignement de la démographie et des sciences annexes, d'assurer la formation d'experts-démographes et de fournir un complément de connaissances démographiques aux spécialistes des disciplines apparentées.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut.

INSTITUT D'ÉTUDE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

96, boulevard Raspail (VIe) (Tél. : Babylone 25-03)

Directeur : M. F. PERROUX, professeur au Collège de France

Secrétaire général :

M. F. GAZIER, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat

L'Institut a été créé par un décret du 16 octobre 1957. Il a pour objet de promouvoir toutes études et recherches et d'organiser tous enseignements relatifs aux problèmes économiques, sociaux, juridiques, administratifs ou autres que pose la situation actuelle des pays en voie de développement.

L'enseignement de l'Institut est organisé en deux cycles. Le premier cycle constitue une initiation générale aux problèmes du sous-développement : sanctionné par un diplôme, il comporte un ensemble de cours obligatoires, de cours à option et de travaux pratiques. Les conditions d'accès sont les mêmes que pour tout autre établissement d'Enseignement supérieur, la direction de l'Institut se réservant d'astreindre à une scolarité parallèle de six mois (cycle d'initiation aux Sciences humaines), les candidats qui ne justifient pas d'une connaissance suffisante des problèmes des Sciences sociales et économiques. Le deuxième cycle, d'un niveau post-universitaire, constitue une initiation à la recherche, et comporte surtout des travaux de séminaires et la rédaction d'un mémoire. L'Institut organise d'autre part des conférences, exposés, colloques, stages de formation

et émissions radiophoniques. Il assure également la publication de la Revue *Tiers Monde* ainsi que de la collection et des cahiers *Tiers Monde*.

L'Institut poursuit enfin des travaux de recherches par équipes, dans le domaine de l'économie, de l'éducation, de l'administration, etc.

Se renseigner au siège de l'Institut, et, en ce qui concerne les publications, aux Presses Universitaires de France : 108, boulevard Saint-Germain, Paris (VI^e^).

L'objet de l'Institut est de promouvoir toutes études et recherches et d'organiser tous enseignements relatifs aux problèmes économiques, sociaux, juridiques, administratifs ou autres que pose la situation actuelle des pays en voie de développement.

L'enseignement de l'Institut est organisé en deux cycles : le premier cycle à base de cours magistraux et de travaux pratiques ; le deuxième cycle à base de séminaires, dans le cadre desquels les étudiants rédigent des mémoires. Chacun des deux cycles s'étend sur une année. Il est sanctionné par un examen et la remise d'un diplôme.

L'Institut poursuit également divers travaux de recherches.

Se renseigner au siège de l'Institut.

INSTITUT DE DROIT COMPARÉ

Secrétariat général : 28, rue Saint-Guillaume (VII^e^)
(Tél. : Babylone 35-93)
Permanence : Faculté de Droit, 1^er^ étage
Odéon 43-17
Directeur : M. J. HAMEL
Directeur adjoint : M. H. BATIFFOL
Secrétaire général : M. J. B. HERZOG

L'Institut de Droit Comparé développe son activité sur deux plans principaux : l'enseignement et la recherche scientifique.

I. En tant qu'Institut d'Enseignement Supérieur, il offre à ses étudiants :

1° Des cours de Droit Comparé et de Droit étranger sanctionnés par un Diplôme de Droit Comparé ;

2° Des cours de Terminologie juridique dans les langues allemande, anglaise, arabe, espagnole, italienne, russe, sanctionnés par un Brevet de Terminologie juridique.

II. En tant que Centre de Recherche scientifique, ses principaux moyens d'action sont :

1° L'organisation de sections spécialisées (Droit privé, Droit public, Droit pénal et Science criminelle, Finances publiques, Droit économique, Droit international privé, Droit social), de Centres d'Études (Défense sociale, Droit médical comparé, Droit des trans-

ports, Droits de l'Orient et du Moyen-Orient, Droit de l'énergie atomique, Droit européen, Artisanat) et de Commissions qui se donnent pour but l'étude de problèmes particuliers de Droit Comparé, choisis pour leur importance et leur caractère d'actualité ;

2° L'organisation de conférences publiques données par des spécialistes français ou étrangers sur des sujets se rapportant aux questions mises à l'étude ou intéressant le Droit Comparé en général ;

3° La diffusion des publications qu'il poursuit directement ou auxquelles il accorde son patronage.

CENTRE FRANÇAIS DE DROIT COMPARÉ

28, rue Saint-Guillaume (Paris VII[e]) (Tél. : Babylone 35-93)

Président : M. JULLIOT DE LA MORANDIÈRE

Secrétaire général : M. MARC ANCEL

Le Centre Français de Droit Comparé a été reconnu d'utilité publique par décret du 2 avril 1951. Il groupe, comme organismes fondateurs :

— l'Institut de Droit Comparé de l'Université de Paris,

— la Société de Législation Comparée,

— le Comité de Législation Étrangère du Ministère de la Justice.

Le Centre a pour objet :

a) De coordonner et de promouvoir les travaux des institutions publiques et des associations privées se consacrant à l'étude des législations étrangères, du Droit Comparé et du Droit international ;

b) De coordonner le programme de leurs recherches et leurs publications ;

c) De coopérer à la conservation, à l'accroissement et à l'utilisation, dans les conditions les plus conformes à l'intérêt général, de leurs bibliothèques, fichiers et archives.

Heures d'ouverture du Secrétariat et de la Bibliothèque : 9 *heures à* 12 *heures et* 14 *heures à* 18 *heures (sauf le samedi après-midi).*

INSTITUT D'ÉDUCATION PHYSIQUE

1, rue Lacretelle (XV[e]) (Tél. : Vaugirard 55-62)

Directeur : M. CHAILLEY-BERT

Cet Institut constitue à la fois :

I. — *Un Centre d'Enseignement* de l'Éducation physique et de ses applications, destiné aux candidats au Professorat d'Éducation physique, première et deuxième parties.

Les étudiants désirant s'inscrire aux cours préparant à ce Professorat, qui comprennent un enseignement théorique et technique et des exercices pratiques, doivent fournir : 1° un certificat médical attestant qu'ils sont physiquement en état de suivre les cours pra-

tiques ; 2° un certificat réglementaire de vaccination contre la variole, la diphtérie et le tétanos.

Ils passent ensuite un examen comportant une épreuve écrite et des épreuves pratiques. Les étudiants admis sont inscrits à la Faculté de Médecine.

Dans les 15 jours qui suivent leur admission, ils sont soumis à une visite morphologique devant une Commission nommée par le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports. Seuls les étudiants reconnus aptes par cette Commission peuvent se présenter aux examens du Professorat d'Éducation Physique.

Droits à verser : Immatriculation et Bibliothèque : 9 NF par an. — Inscriptions et assurances : 41 NF par an ; plus : Sécurité Sociale obligatoire des étudiants : 15 NF par an. Mutuelle Nationale des étudiants : 10 NF. Au total : 75 NF.

L'Institut d'Éducation Physique est également en liaison avec la chaire de Biologie appliquée à l'Éducation physique et aux Sports ; c'est dans son dispensaire, dans ses locaux et sur son stade qu'ont lieu les travaux pratiques et les exercices d'application pour les médecins et étudiants en médecine préparant le Certificat d'Études Spéciales de Biologie appliquée à l'Éducation physique et aux Sports (voir p. 102).

II. — *Un Centre d'Études et de Recherches Scientifiques* relatives à l'Éducation Physique.

III. — *Un Dispensaire d'Éducation Physique et d'Hygiène Scolaire* qui examine et traite les enfants d'âge scolaire ayant besoin d'éducation physique médicale. Consultation le jeudi matin, à 9 heures.

IV. — *Un Centre d'Examen médico-sportif (Centre de Surexpertise Médico-Sportif Paris-Sud)* où sont examinés, contrôlés et orientés les sportifs envoyés soit par leur club ou leur fédération, soit par leur médecin traitant. Consultation le mardi soir à 18 heures.

INSTITUT D'ETHNOLOGIE

(*Musée de l'Homme*, Palais de Chaillot)
Place du Trocadéro (XVI[e]) (Tél. : Passy 74-46)
Secrétaires généraux : MM. CLAUDE LÉVI-STRAUSS
et André LEROI-GOURHAN

Cet Institut a pour but de coordonner, d'organiser et de développer les études ethnologiques, en particulier celles qui se rapportent aux pays de la France d'outre-mer, de former des travailleurs pour ces études et de publier leurs travaux.

Pour être élève titulaire de l'Institut d'Ethnologie, il faut être inscrit à l'une des Facultés de l'Université de Paris.

Il renseigne les étudiants sur les cours déjà existants ; il les conseille sur le choix et l'ordre des enseignements qu'ils doivent suivre pour

acquérir, après plusieurs années d'études, une formation ethnologique, générale ou spécialisée.

Sans intervenir directement dans la préparation des certificats de licence, qui est du ressort de chaque Faculté, l'Institut peut être appelé, par les professeurs compétents, à donner une collaboration, sous forme de travaux pratiques ou d'enseignements de complément.

L'Institut est dirigé par une Assemblée, où sont invités à siéger tous les professeurs en exercice, titulaires d'une chaire de caractère ethnologique dans un des établissements publics d'enseignement supérieur de Paris, représentés à la Commission nationale du troisième cycle. La participation au troisième cycle constitue, en effet, une activité essentielle de l'Institut.

On trouvera ci-dessous un rappel des enseignements existants en dehors de l'Institut. Pour les enseignements de complément et les travaux pratiques organisés par l'Institut, consulter l'affiche et la notice éditées par le Secrétariat.

Le Secrétariat est ouvert tous les jours, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Cours de licence

FACULTÉ DES LETTRES. — MM. LEROI-GOURHAN, BASTIDE.

FACULTÉ DES SCIENCES. — M. PIVETEAU.

FACULTÉ DE DROIT. — MM. LÉVY-BRUHL, POIRIER, ALLIOT, CHABAS.

Enseignements généraux

ANTHROPOLOGIE PHYSIQUE. — MM. MILLOT, PIVETEAU.

ETHNOLOGIE CULTURELLE ET PRÉHISTOIRE. — M. LEROI-GOURHAN.

ETHNOLOGIE SOCIALE ET RELIGIEUSE. — MM. BASTIDE, LÉVI-STRAUSS.

Enseignements régionaux

AFRIQUE AU NORD DU SAHARA. — Mlle TILLION, M. BERQUE.

AFRIQUE AU SUD DU SAHARA. — Mmes DIETERLEN, PAULME ; MM. BALANDIER, DESCHAMPS, MERCIER, TUBIANA.

MADAGASCAR. — M. FAUBLÉE.

AMÉRIQUE. — MM. BASTIDE, LÉVI-STRAUSS, MÉTRAUX, SOUSTELLE, STRESSER-PÉAN.

INDE ET ASIE DU SUD-EST. — MM. CONDOMINAS, DUMONT, FILLIOZAT, LÉVY, MUS.

OCÉANIE. — M. GUIART.

EUROPE. — MM. LEROI-GOURHAN, VARAGNAC.

Enseignements spéciaux

ETHNOLOGIE LINGUISTIQUE. — M. MARTINET (pour les enseignements linguistiques régionaux, se reporter aux affiches de l'*École nationale des Langues orientales*, et de l'*École pratique des Hautes Études*, 4e *section*).

ANTHROPOLOGIE SOCIALE. — MM. BALANDIER, DUMONT, LÉVI-STRAUSS, MERCIER.

ETHNOLOGIE JURIDIQUE. — MM. ALLIOT, CHABAS, LÉVY-BRUHL, POIRIER.

ETHNOLOGIE RELIGIEUSE. — Mme DIETERLEN, MM. BASTIDE, GUIART, LÉVI-STRAUSS, LÉVY, STRESSER-PÉAN.

ANTHROPOLOGIE APPLIQUÉE. — MM. BALANDIER, MERCIER.

PRÉHISTOIRE. — MM. LEROI-GOURHAN, VARAGNAC.

ETHNOMUSICOLOGIE. — Mmes MARCEL-DUBOIS, ANDRAL, M. ROUGET.

INSTITUT DE FILMOLOGIE

Directeur : M. GILBERT COHEN-SÉAT

Le programme de l'Institut est publié et communiqué par voie d'affiche. Le *diplôme* de l'Institut peut être obtenu après 2 ans d'études.

Les conférences de l'Institut de Filmologie commencent au mois de novembre ; elles sont ouvertes aux étudiants inscrits dans les Facultés de l'Université de Paris.

Un droit d'inscription spécial est prévu pour la participation aux séances comportant des exercices pratiques.

Renseignements et inscriptions au Secrétariat de l'Institut : *le mardi et le vendredi, de* 10 *heures à* 12 *heures*, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Escalier C, 1er étage.

INSTITUT DE GÉOGRAPHIE (1)

191, rue Saint-Jacques (V^e^) (Tél. : Danton 79-36)

Directeur : M. J. DRESCH

L'enseignement géographique est donné à l'Institut de Géographie, qui est un Institut d'Université, 191, rue Saint-Jacques. Les étudiants ont à leur disposition trois salles de travail avec bibliothèque. Ils peuvent y consulter aussi les livres et cartes de la bibliothèque générale de l'Institut et de la salle des cartes. L'enseignement comprend :

Des cours de Géographie physique (professeurs DRESCH et BIROT), d'Hydrographie (professeur GUILCHER), de Géographie humaine (professeur GEORGE), de Géographie politique et économique (professeur PERPILLOU), de Géographie régionale (professeur CHABOT), sur les régions d'Outre-Mer (professeur ROBEQUAIN), sur l'Afrique du Nord (professeur DESPOIS), des cours de Cartographie (professeurs LIBAULT et GRILHOT), des travaux pratiques se rapportant à ces cours, des conférences d'initiation pour les étudiants avancés, des cours et conférences pour les candidats à l'Agrégation. Les excursions géographiques forment une partie essentielle de l'enseignement. Outre les excursions d'une journée, il est organisé chaque année des excursions de plusieurs jours avec nombre de participants limité. Une École Supérieure de Cartographie Géographique est annexée à l'Institut.

L'Institut de Géographie est en outre le siège du *Centre de Documentation cartographique et géographique* créé par le Centre National de la Recherche Scientifique qui tient à jour un fichier contenant l'indication de tous les documents parus dans les revues et se rapportant à toutes les branches de la Géographie, et qui possède une riche collection d'atlas et de cartes étrangères. Au Centre sont également associés des ateliers de cartographie et de photographie.

INSTITUT D'ÉTUDES GERMANIQUES

5, rue de l'École-de-Médecine (VI^e^)

Directeur : M COLLEVILLE

Le programme de l'enseignement de Langue, Littérature et Civilisation Allemandes est publié à la p. 235.

La bibliothèque de l'Institut est ouverte *de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures, sauf le samedi* (25.000 volumes). Conditions

(1) Voir p. 228, le programme des cours de Géographie de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

d'admission : être inscrit à la Faculté des Lettres et payer, en outre, un droit annuel de 3 NF (Licence) et 5 NF (Agrégation, C. A. P. E. S. et Diplôme) à la Faculté.

INSTITUT DE LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES MÉDIÉVALES ET MODERNES

A la Sorbonne

Directeur : M. ANDRÉ MIRAMBEL

L'Institut a pour but l'étude de la Grèce byzantine et moderne sous les aspects littéraire, philologique et linguistique. Il comprend une bibliothèque de 14.000 volumes, salle de travail pour les étudiants et accessible aux chercheurs, des photographies de manuscrits, une riche série de projections. Il publie aux Belles-Lettres une *Collection* d'ouvrages (26 volumes publiés). Il délivre après examen un Certificat. Pour tous renseignements, s'adresser à M. André MIRAMBEL, Directeur de l'Institut, après ses cours.

INSTITUT D'ÉTUDES HISPANIQUES

31, rue Gay-Lussac (V^e^) (Tél. : Odéon 38-18)

Directeurs : MM. RICARD et AUBRUN

L'Institut d'Études Hispaniques de l'Université de Paris, section de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, se propose de resserrer les liens d'amitié existant entre les milieux intellectuels français et espagnols et de s'associer aux efforts faits en France en faveur des études hispaniques.

L'Institut se met à la disposition de tous ceux qui se livrent à des recherches ou poursuivent des études sur l'Espagne. Il facilite aussi aux boursiers de langue espagnole l'accomplissement de leur mission, notamment la préparation de leurs thèses de Lettres ou d'Histoire, en les aidant de ses conseils et en leur accordant tout son appui.

MM. RICARD et RUMEAU reçoivent sur rendez-vous, 31, rue Gay-Lussac.

(Voir p. 235, le programme des cours de langue et littérature espagnoles de la Faculté des Lettres.)

Une bibliothèque contenant 12.000 volumes est ouverte *tous les jours, sauf le samedi après-midi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.*

INSTITUT D'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

13, rue du Four (Tél. : Odéon 60-36)

Directeur : M. GEORGES CANGUILHEM

Le Directeur reçoit à l'Institut *sur rendez-vous.*

La Bibliothèque est ouverte *le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 14 heures à 17 heures.*

I. — *L'Institut d'Histoire des Sciences et des Techniques.* — Institut d'Université, il a pour objet d'organiser, de coordonner, de développer les études supérieures d'Histoire des Sciences et des Techniques ;

II. — *L'Institut prépare directement :* 1° *Au Diplôme d'Histoire des Sciences et des Techniques.*

2° *Au Certificat d'Histoire et Philosophie des Sciences* de la Faculté des Lettres de Paris *(Certificat de Licence).*

A l'écrit, les examens de ce certificat comportent 2 options :

a) *Sciences exactes et Cosmologie ;*

b) *Biologie et Anthropologie.*

III. — *Recueil des Travaux (Thalès).* — Le recueil des travaux scientifiques de l'Institut est la revue *Thalès*, éditée par les Presses Universitaires de France.

IV. — *Bibliothèque.* — Une bibliothèque spécialisée est constituée au siège.

INSTITUT DE CIVILISATION INDIENNE

(A la Sorbonne)

Directeur : M. L. RENOU

LANGUES ET CIVILISATIONS VÉDIQUE ET SANSKRITE. — L. RENOU (F. L., H. E.), J. FILLIOZAT (C. F., H. E.), A. MINARD (F. L., H. E.) (1).

LANGUES ARYENNES MODERNES ET LANGUES DRAVIDIENNES. — P. MEILE (L. O.).

PHILOSOPHIES ET RELIGIONS DE L'INDE. — L. RENOU (F. L.), P. MUS (C. F.), P. DEMIÉVILLE (H. E.), O. LACOMBE (H. E. R.), FILLIOZAT (C. F., H. E.).

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE DE L'ART. — M. PH. STERN (E. L.).

EXPANSION INDIENNE. — Linguistique indochinoise : F. MARTINI (L. O., H. E.) ; Philologie indo-khmère : AU CHHIENG (H. E.).

ETHNOLOGIE. — P. LÉVY (H. E.), L. DUMONT (H. E.).

TIBÉTAIN. — Mlle LALOU (H. E.).

L'Institut de Civilisation indienne a pour mission de coordonner et de centraliser les enseignements relatifs à l'Inde ancienne et moderne, et plus particulièrement à l'étude des textes sanskrits, qui sont donnés dans les établissements d'Enseignement supérieur de Paris. Les cours de cet Institut préparent au Certificat d'Études Indiennes, qui compte comme certificat de Licence. Le siège en est à la Sorbonne, galerie Richelieu. Une vaste bibliothèque est à la disposition des travailleurs. Le Secrétariat et la Bibliothèque sont ouverts *tous les jours ouvrables, de* 10 *à* 12 *heures et de* 14 *à* 17 *heures.*

(1) Voir l'explication des signes, p. 286.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INTERPRÈTES ET DE TRADUCTEURS

15, rue Champollion (Tél. : Odéon 24-13 à 24-19)

Directeur : M. M. GRAVIER

Directeur adjoint : M. R. OUVRIEU

Administrateur : M. G. MATORÉ

Créée par décret du 3 octobre 1957, par transformation de l'Institut des Hautes Études d'Interprétariat, l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs de l'Université de Paris forme des interprètes de conférences et des traducteurs spécialisés dans la traduction technique et la traduction des textes de conférences.

Un enseignement général est donné à l'École pour familiariser les étudiants avec le fonctionnement des institutions internationales et avec les aspects essentiels du monde politique et économique contemporain.

Sont admis à l'École : les Licenciés de toutes disciplines et les élèves de l'École préparatoire (patronné par la Société des Amis de l'Université), ayant subi avec succès les épreuves de l'examen d'entrée. Les candidats titulaires d'une Licence d'enseignement (mention langues vivantes) sont dispensés d'une partie des épreuves de cet examen.

La durée des études est de deux ans. Les élèves de l'École ayant satisfait aux examens de sortie obtiennent le titre de traducteur ou d'interprète diplômé de l'Université de Paris.

Secrétariat ouvert *de* 10 *à* 12 *heures et de* 14 *à* 16 *heures.*

INSTITUT D'ÉTUDES IRANIENNES

Bibliothèque : salle Anquetil-Duperron, 19, avenue d'Iéna (XVI[e])
de 14 heures à 18 heures (jours ouvrables)

Directeur : M. MASSIGNON

L'Institut a pour mission d'organiser, de coordonner et de développer les enseignements et les recherches existant à Paris et se rapportant à l'Iran ancien et moderne. Il exerce en outre un patronage scientifique sur l'Institut d'Études Iraniennes de Téhéran, et il constitue un centre d'accueil pour les savants et les étudiants iraniens et les personnalités iraniennes présentes à Paris. Les études sont sanctionnées par la délivrance d'un Certificat d'Études Supérieures de Civilisation Iranienne. Conférences préparatoires données par M. Gilbert LAZARD à la Sorbonne.

COORDINATION DES ENSEIGNEMENTS (1)

Iranien ancien et moyen : M. E. BENVENISTE (C. F. et H. E.). — Persan : M. G. LAZARD (L. O.). — Kurde : M. BEDIR KHAN (L. O.). — Mazdéisme : M. J.-P. DE MENASCE (H. E.). — Manichéisme : M. H.-C. PUECH (C. F.). — Histoire des idées religieuses (Iran islamique) : M. H. CORBIN (H. E.). — Histoire : MM. C. CAHEN (F. L.). — M. COLOMBE (L. O.). — J. AUBIN (L. O.). — Géographie : M. J. DRESCH (L. O.). — Art de l'Iran antique : M. PARROT (E. L.). — Art musulman : M. DAVID-WEILL (E. L.).

INSTITUT D'ÉTUDES ISLAMIQUES

13, rue du Four (VI^e), 5^e étage (Tél. : Odéon 43-44)

Directeur : M. R. BLACHÈRE

Directeur adjoint : M. R. BRUNSCHVIG

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

L'Institut d'Études Islamiques a pour but de développer les études relatives à la civilisation islamique, envisagée dans toute l'étendue de son domaine historique, géographique, social et linguistique.

Il prépare aux Certificats de la Licence d'Arabe, aux Certificats d'Études Supérieures d'Histoire et Civilisation arabes, et d'Islamologie, à l'Agrégation d'Arabe, aux Doctorats d'État, d'Université et au III^e Cycle. Une salle de travail est mise à la disposition des étudiants régulièrement inscrits à l'Institut.

I. — *ISLAM CLASSIQUE ET MODERNE :* Faculté des Lettres et Sc. H. : M. R. BLACHÈRE : Philologie arabe (Licence) (I. E. I., H. E.). — Littérature arabe (Licence) (I. E. I., H. E.). — Direction de travaux (Agrégation et Diplôme d'Études Supérieures) (I. E. I.). — M. R. BRUNSCHVIG : Islamologie ; préparation à la Licence et à l'Agrégation d'arabe ; direction de travaux (Diplômes d'Études Supérieures et Doctorat) (I. E. I.). — M. CH. PELLAT : préparation à la Licence et à l'Agrégation d'arabe ; direction de travaux (Diplômes d'Études Supérieures et Doctorat) (I. E. I.). — M. CL. CAHEN, Histoire de l'Orient Musulman, préparation à la Licence, direction de travaux, au Doctorat (I. E. I., F. L.). — M. G. LECOMTE : Études pratiques et agrégation (I. E. I.). — M^lle A-M. GOICHON : État social des pays musulmans, préparation à la Licence et au Doctorat de 3^e cycle (I. E. I.). M. J. LECERF : Dialectologie arabe (I. E. I.). — M. J. DRESCH : Géographie et civilisation de l'Afrique du Nord (I. G.). — M. N... : Art chrétien et hispano-mauresque dans la Péninsule

(1) Voir l'explication des signes, p. 286.

ibérique (I. A.). — Histoire de l'art de l'Islam occidental (I. A.). — M. Ch.-A. JULIEN : L'expansion et la colonisation française aux XVI^e et XVII^e siècles (F. L.).

II. — *LANGUE ARABE ET AUTRES LANGUES DU MONDE DE L'ISLAM :* M. G. LECOMTE (L. O.), M. G. S. COLIN (L. O.), M. J. LECERF (L. O.), M. L. BAZIN (L. O.), M. G. LAZARD (L. O.), M. P. MEILE (L. O.), M^lle SOKOLOFF (L. O.), M^lle HOMBURGER (L. O.), M. J. TUBIANA (L. O.), M. J. FAUBLÉE (L. O.), M. BOISSIN (L. O.).

Des bourses peuvent être attribuées à des étudiants français préparant des études supérieures d'arabe (*arrêté du 23 mai 1945*).

CENTRE D'ÉTUDES DE L'ORIENT CONTEMPORAIN de l'Institut d'Études islamiques de l'Université de Paris, 13, rue du Four (VI^e) (Tél. : Odéon 43-44). Directeur : M. R. BLACHÈRE ; Directrice scientifique : M^me N. TOMICHE.

Le Centre d'Études de l'Orient contemporain a pour objet de procéder à l'étude scientifique des problèmes posés par l'évolution politique, sociale, économique et culturelle des populations de l'Orient (Asie et Afrique musulmanes).

Il publie depuis 1944 des *Cahiers de l'Orient contemporain.*

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES JAPONAISES

47, rue des Écoles, Paris (V^e)

L'Institut des Hautes Études Japonaises de l'Université de Paris a été créé par un décret en date du 1^er décembre 1959. Ledit Institut constitue un Centre de recherches et de liaison. En tant que tel, il a pour tâches essentielles, d'une part, de coordonner les études japonaises en France, de contribuer à leur développement et de rassembler la documentation indispensable ; d'autre part, de maintenir des rapports tant avec les Instituts d'orientalisme et les orientalistes de France et de l'étranger qu'avec les Universités, les Instituts de recherches et les sociétés savantes du Japon. L'Institut s'efforcera de faire connaître, dans la mesure où il en aura la connaissance directe, les publications, de qualité, relatives à la civilisation japonaise, sous tous ses aspects.

INSTITUT DE MUSICOLOGIE

3, rue Michelet (VI^e) (Tél. : Danton 94-14)

Directeur : M. Jacques CHAILLEY

L'Institut de Musicologie de l'Université de Paris, régi par décret du 8 février 1951, comporte les sections ci-après :

1^re section : *Enseignement de Faculté.* Cette section comprend

l'ensemble des cours de Faculté (Lettres et Sciences Humaines et Sciences) intéressant la Science musicologique.

Son objet est l'étude approfondie d'un programme limité qui forme la matière du certificat d'études supérieures d'Histoire de la Musique, valable pour la Licence ès Lettres (Licence d'Art et d'Archéologie, et Licence libre).

Elle est ouverte aux étudiants régulièrement inscrits à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines en vue de ce Certificat ou d'un Certificat comportant des études d'Histoire de la Musique (par exemple certificat d'Esthétique et Science de l'Art, option Musique).

En outre, peuvent être admis à cette section après examen d'admission les étudiants titulaires soit de la première partie du Baccalauréat ou d'une équivalence, soit d'un diplôme d'ordre musical habilité par le Conseil de Perfectionnement, à l'exclusion des diplômes sanctionnant la seule exécution instrumentale ou vocale. Pour cette catégorie d'étudiants, l'enseignement est sanctionné par un *Diplôme de l'Institut de Musicologie* dont le programme est équivalent à celui du Certificat de Licence. Pour conditions et formalités d'inscription, s'adresser à l'Institut de Musicologie.

2e SECTION : *Séminaire de Recherches*. Cette section groupe les étudiants qui, ayant fait preuve de connaissances suffisantes, entreprennent des recherches personnelles sur un point défini de la Science musicologique.

Des séances d'information et de discussion sont organisées périodiquement autour des travaux des étudiants, soit travaux personnels, soit préparation des diplômes de l'Université : Diplôme d'Études Universitaires en Musicologie, Diplôme d'Études Supérieures, Doctorat du 3e cycle, Doctorat en Musicologie (Doctorat d'Université), Doctorat ès Lettres.

Un Centre d'Études de Philologie musicale (3e cycle) comporte les sections ci-après :

1re SECTION : Principes généraux de formation et d'évolution du langage musical.

2e SECTION : Applications pédagogiques.

3e SECTION : Ethnomusicologie.

L'Institut organise en outre des concerts, des conférences, des réunions d'études entre spécialistes, etc.

INSTITUT DE PÉDIATRIE SOCIALE

Chaire de clinique de Pédiatrie Sociale

Professeur JULIEN MARIE

Hôpital des Enfants Malades, 149, rue de Sèvres, Paris (XVe)

L'Institut de Pédiatrie Sociale de l'Université de Paris, créé par décret du 27 décembre 1954, a pour but de développer l'étude de la médecine sociale des enfants.

Le Secrétariat est ouvert le matin de 10 heures à 12 heures, pendant l'année universitaire.

Les étudiants et les médecins peuvent profiter de la Bibliothèque du Centre International de l'Enfance.

INSTITUT DE PHONÉTIQUE

19, rue des Bernardins (V^e^) (Tél. : Odéon 16-80)

Directeur : M. FOUCHÉ

L'enseignement comporte 2 degrés :

A. *PRÉPARATION AU CERTIFICAT DE LICENCE DE PHONÉTIQUE ET AU DIPLOME DE PHONÉTIQUE (PHONÉTIQUE GÉNÉRALE ET EXPÉRIMENTALE).*

B. *EXERCICES PRATIQUES DE PRONONCIATION FRANÇAISE ET DE DICTION POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS.* — Les cours ont lieu : 1° durant les deux semestres de l'année scolaire (droit d'inscription, 50 NF par semestre, après inscription à la Faculté des Lettres et Sc. H.) ; 2° pendant les grandes vacances : 2 périodes allant approximativement, la première du 20 juin au 10 juillet, la seconde du 11 juillet au 30 juillet (droit d'inscription pour chaque période, 50 NF). *Un Certificat d'Études Pratiques de Prononciation Française* est conféré, après examen, aux étudiants qui ont suivi régulièrement les cours de l'année scolaire.

COURS DE PHONÉTIQUE GÉNÉRALE ET EXPÉRIMENTALE. — M. P. FOUCHÉ, professeur ; assistante : M^lle^ DURAND.

EXERCICES DE PRONONCIATION FRANÇAISE POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS. — M. P. FOUCHÉ, directeur ; M^mes^ DONOHUE, MERCIER, MONNOT, MOUSSU, GUIMBRETIÈRE, attachées.

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS

27, rue Saint-Guillaume (VII^e^) (Tél. : Bab. 25-59)

Directeur : M. J. CHAPSAL

L'Institut d'Études politiques a pour objet l'enseignement général des Sciences politiques, économiques et sociales. Il comporte *deux ou trois années de scolarité.*

L'année préparatoire est ouverte aux jeunes gens et jeunes filles titulaires du Baccalauréat complet de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme équivalent et ayant satisfait à un *examen d'entrée* comportant notamment une dissertation française et des épreuves d'Histoire et de Géographie (Histoire depuis 1789, Géographie de la France et des grandes puissances). Sont dispensés de cet examen les étudiants titulaires de certaines mentions à leur Baccalauréat ou à leurs

premiers examens d'Enseignement supérieur, ainsi que les étudiants ayant obtenu le Certificat d'Études Littéraires Générales ; bénéficient de majorations de points les anciens élèves de première supérieure. L'année préparatoire, commune à tous les étudiants, est sanctionnée par un examen d'entrée en seconde année.

Les seconde et troisième années sont ouvertes, d'une part, aux étudiants ayant réussi l'examen de fin d'année préparatoire ; d'autre part, aux élèves déjà titulaires d'une Licence ou d'un diplôme équivalent ou admis à l'examen de fin de troisième année de Licence en Droit (nouveau régime) qui entrent à l'Institut sans examen préalable ; elles comportent 4 sections :

Section du service public donnant une formation générale pour les carrières administratives et notamment pour le concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration (Conseil d'État, Cour des Comptes, Diplomatie, Inspection des Finances, Carrière Préfectorale, Administrateurs civils des ministères, etc.).

Section économique et financière pour les jeunes gens se destinant aux cadres des entreprises privées ou semi-publiques (financières, industrielles, commerciales), à la recherche (Sciences Sociales).

Section générale pour les jeunes gens se destinant aux professions libérales, à l'enseignement, à la vie politique et au journalisme.

Section des relations internationales pour les jeunes gens se destinant aux organismes internationaux.

La liste des 120 cours de l'Institut témoigne de la variété de programmes revus et transformés chaque année. Des cours d'*histoire* et de *géographie* y voisinent avec de nombreux enseignements de *sciences politiques* et *administratives* ; les *études étrangères* et les *relations internationales* y tiennent une large place ; l'*enseignement économique* va d'une formation générale et *théorique* à l'étude de problèmes d'*économie appliquée* et de *gestion des entreprises*.

Les étudiants de l'Institut peuvent bénéficier des règles fixées pour les exonérations de droits dans l'Université.

En outre, des *bourses d'enseignement supérieur* peuvent être attribuées à des jeunes gens de nationalité française, dont la situation et le mérite justifient l'aide pécuniaire de l'État. Les étudiants qui se destinent à l'École Nationale d'Administration peuvent bénéficier de *bourses de service public*. Ils doivent, dans ce cas, prendre l'engagement d'en rembourser le montant au Trésor s'ils n'accomplissent pas le temps normal de scolarité à l'École Nationale d'Administration ou, à défaut, cinq années de service public.

Préparation au concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration. — Pour permettre aux étudiants diplômés qui ne se présentent pas immédiatement au concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration de compléter leur formation, l'Institut a organisé des conférences spéciales de préparation. Ces conférences sont stricte-

ment réservées aux étudiants déjà titulaires du diplôme d'un Institut d'Études Politiques.

Préparation « Vie des Affaires ». — L'Institut organise des conférences de préparation à la vie des affaires. Ce programme, qui doit compléter la formation des étudiants se destinant aux affaires privées, apparaît d'abord comme un programme de perfectionnement des diplômes de la Section économique et financière ; il s'adresse également aux diplômés des autres sections et notamment de la Section Service public, désireux de se « reconvertir » et de s'adapter à la formation requise pour l'administration des entreprises.

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

27, rue Saint-Guillaume, Paris (VII[e]) (Tél. : Bab. 25-59)

Président : M. PIERRE RENOUVIN

Administrateur : M. JACQUES CHAPSAL

Secrétaire général : M. JEAN TOUCHARD

La Fondation Nationale des Sciences Politiques, créée par l'ordonnance du 9 octobre 1945, a pour objet :

— d'assurer, conformément à une convention passée avec l'Université de Paris, la gestion administrative et financière de l'Institut d'Études Politiques de l'Université de Paris ;

— d'assurer le progrès et la diffusion des sciences politiques, économiques et sociales.

La Fondation a essentiellement les activités suivantes :

a) Gestion de *services de documentation* spécialisés dans les sciences politiques, économiques et sociales : *Bibliothèque* comprenant environ 250.000 volumes et recevant 2.000 journaux et périodiques français et étrangers ; *centre de documentation* constituant des dossiers sur les questions d'actualité, et dépouillant systématiquement les principaux périodiques ;

b) Publications scientifiques : la Fondation publie le *Bulletin Analytique de Documentation contemporaine* (10 numéros par an) et la *Revue Française de Science Politique* (trimestrielle). Elle publie en outre sous le titre de *Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques* une collection de livres consacrés à des recherches dans le domaine politique, économique et social (112 titres parus depuis 1947). Elle donne son patronage à des collections de manuels et d'ouvrages généraux de sciences politiques. Elle a créé en 1960 deux collections nouvelles : « Recherches sur l'économie française » et « Bibliographies françaises de sciences sociales ».

c) La Fondation administre les deux services de recherches suivants :

— le *Service d'étude de l'activité économique et de la situation sociale* (ancien Institut scientifique de recherches économiques et sociales,

dit Institut Rist), 4, rue Michelet, Paris, VI^e, tél. : Odé. 50-66 et 50-67. *Directeurs scientifiques :* MM. R. BARRE, M. FLAMANT, J.-M. JEANNENEY, A. MARCHAL.

— le *Centre d'étude des relations internationales,* divisé en sections consacrées à divers pays (Allemagne, U. R. S. S., États-Unis, Espagne et pays méditerranéens, Afrique du Nord, etc.). Ce Centre poursuit diverses recherches sur les relations internationales dans le monde contemporain. *Directeurs :* MM. J.-B. DUROSELLE et J. MEYRIAT.

— le *Centre d'étude de la vie politique française. Directeur* : M. F. GOGUEL.

Elle est le siège de divers organismes, notamment :

— l'*Association Française de Science Politique* (*président :* M. J.-J. CHEVALLIER).

— l'*Institut Français de Presse ;*

— le *Centre de Recherches Administratives* (*directeur :* M. H. PUGET) ;

— le *Centre de Formation des Experts de la Coopération technique internationale.*

d) Enfin, dans le cadre de la réalisation d'un troisième cycle dans l'Enseignement supérieur français, la Fondation Nationale des Sciences Politiques a institué, à dater du 1^er octobre 1956, *un cycle supérieur d'Études Politiques,* dont l'organisation a été approuvée par arrêté ministériel du 7 janvier 1956. Il s'agit d'un cycle de recherches fondé sur le travail personnel ou en séminaire, sous la responsabilité de directeurs d'études. Les étudiants du cycle supérieur peuvent être inscrits au 3^e cycle « Lettres » institué par le décret du 19 avril 1958 et obtenir un doctorat de recherches (mention « études politiques »).

INSTITUT FRANÇAIS DE PRESSE

27, rue Saint-Guillaume (VII^e) (Bab. 25-59)
Directeur : M. F. TERROU

L'Institut français de Presse, rattaché à l'Université de Paris par décret du 9 février 1957, et dont le Conseil d'Administration et le Comité de Direction sont composés en nombre égal d'universitaires et de professionnels de la Presse, a pour objet d'étudier sous ses divers aspects le rôle et les conditions dans lesquels s'exerce l'activité de la presse, de constituer un centre de documentation et de recherche de science de la presse, et de former des chercheurs spécialisés dans l'étude de la presse.

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

28, rue Serpente (VI^e)
Directeurs : MM. DELAY, GRASSÉ, FRAISSE

L'Institut de Psychologie de l'Université de Paris a pour objet l'enseignement de la psychologie théorique et appliquée, et la recherche dans le domaine des sciences psychologiques.

Il réunit et groupe dans un foyer commun les enseignements déjà existants ; organise des enseignements nouveaux ; établit entre tous une étroite coordination.

L'Institut de Psychologie est rattaché aux Facultés des Lettres et Sciences Humaines, des Sciences et de Médecine de Paris et placé sous la direction scientifique de l'Université de Paris, du Collège de France, et de l'École Pratique des Hautes Études.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Première année d'Études Générales

PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE. — Mme FAVEZ-BOUTONIER, M. FRAISSE, M. FLORÈS, Mme AMADO.
PSYCHOPHYSIOLOGIE. — M. GALIFRET.
STATISTIQUE. — M. LAMBERT.
SÉANCES PRATIQUES. — M. FLORES.

Deuxième année d'Études Générales

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT. — MM. OLÉRON, ZAZZO.
PSYCHOLOGIE SOCIALE. — M. STOETZEL.
PSYCHOLOGIE PATHOLOGIQUE. — M. LAGACHE, Mlle LEMPERIÈRE.
PSYCHOPHYSIOLOGIE. — M. GALIFRET.
MÉTHODOLOGIE. — M. REUCHLIN.
STATISTIQUE. — M. LEPLAT.
DÉMONSTRATIONS. — N...

Section de Psychologie Expérimentale et Comparée

PSYCHOLOGIE ZOOLOGIQUE. — M. GRASSÉ.
PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE. — M. FRAISSE.
PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE. — M. SOULAIRAC.
STATISTIQUE NOTIONNELLE. — M. REUCHLIN.
STATISTIQUE. — M. FLAMENT.
TRAVAUX PRATIQUES : Mme OLÉRON.

Section de Psychologie Appliquée

PSYCHOLOGIE DIFFÉRENTIELLE. — M. BONNARDEL.
PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE. — MM. BONNAIRE, GOGUELIN, LEPLAT, RENNES.
STATISTIQUE NOTIONNELLE. — M. REUCHLIN.
PSYCHOLOGIE ET PSYCHOPHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT. — Mme PACAUD.

MÉTHODOLOGIE. — M. REUCHLIN.
STATISTIQUE. — M. FLAMENT.
TRAVAUX PRATIQUES : Mme LÉVY-LEBOYER, MM. BONNAIRE, COUMÉTOU.

Section de Psychologie Pédagogique

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT. — MM. OLÉRON, PIAGET, ZAZZO.
PÉDAGOGIE. — M. DEBESSE.
CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT. — M. DUCHÉ.
PSYCHOLOGIE SCOLAIRE. — Mme GRATIOT-ALPHANDÉRY et ses collaborateurs.
ENFANCE INADAPTÉE. — M. DUCHÊNE et ses collaborateurs.
STATISTIQUE. — M. FLAMENT.
TRAVAUX PRATIQUES : Mme VINCENT.

Section de Psychologie Pathologique

PSYCHOPATHOLOGIE. — MM. DELAY, LAGACHE, PICHOT, DESHAIES, MARTY, Mlle LEMPERIÈRE.
PSYCHANALYSE THÉORIQUE. — M. BÉNASSY.
NEUROPHYSIOLOGIE. — M. TOURNAY.
STATISTIQUE. — M. FLAMENT.
TRAVAUX PRATIQUES : M. PERSE.

Section de Psychologie Sociale

PSYCHOLOGIE SOCIALE. — MM. MAISONNEUVE, STOETZEL, Mme DE MONTMOLLIN, M. PAGES.
ETHNOLOGIE. — M. GESSAIN, M. LEROI-GOURHAN.
STATISTIQUE. — M. FLAMENT.
TRAVAUX PRATIQUES. — Mme DE MONTMOLLIN, MM. BARBICHON, FLAMENT, MAISONNEUVE, MOSCOVICI, NAHOUM, PAGES.

Scolarité. — Tout candidat qui désire s'inscrire pour la 1re année d'études générales de l'Institut de Psychologie doit obligatoirement :

a) Être titulaire du baccalauréat complet ou d'un titre admis en équivalence ;
b) Être reçu à un examen d'entrée.

Cet examen d'entrée comporte une dissertation de psychologie, un questionnaire de physiologie et biologie (ces deux dernières épreu-

ves portant sur les programmes du baccalauréat philosophie et sciences expérimentales) et une épreuve de tests psychométriques.

L'examen de la fin de la 1re année d'études générales conditionne ensuite l'entrée en 2e année.

Sont toutefois dispensés de la 1re année d'études générales les étudiants titulaires d'un Certificat d'Études Supérieures de la Licence de Psychologie.

D'autre part, les candidats âgés d'au moins 25 ans, qui ont une formation supérieure complète (agrégés, titulaires du C.A.P.E.S. ou d'un doctorat, internes des hôpitaux, ingénieurs et officiers sortant d'une grande école) sont autorisés à faire en une seule les deux années d'études générales.

Enfin sont admis à la préparation des diplômes de l'Institut de Psychologie : d'une part, les étudiants titulaires de trois certificats d'Études Supérieures de la Licence de Psychologie, d'autre part, les étudiants qui ont subi avec succès les examens des deux années d'études générales de l'Institut ou qui en ont été dispensés en raison de titres équivalents.

L'Institut de Psychologie décerne le titre d'élève diplômé de Psychologie expérimentale et comparée, de Psychologie appliquée, de Psychologie pédagogique, de Psychologie pathologique ou de Psychologie sociale aux étudiants qui justifient d'une scolarité de deux semestres ainsi que de l'assiduité aux enseignements théoriques et pratiques de la section choisie, ont passé avec succès une épreuve de langue vivante, et ont satisfait aux examens de fin d'année.

D'autre part, l'Institut délivre le Diplôme d'Expert Psychologue aux étudiants déjà titulaires de deux diplômes, qui ont accompli un stage de six mois et soutenu un mémoire.

Pour être admis aux Cours, Conférences et Travaux pratiques, les étudiants doivent être d'abord inscrits à l'une des Facultés de l'Université de Paris, puis inscrits sur les registres de l'Institut après avoir acquitté un droit de 20 NF par section choisie. Pour être admis aux examens ils doivent verser un droit de 1 NF par diplôme.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de l'Institut, du 15 septembre au 31 octobre.

Le Secrétariat est ouvert *du lundi au vendredi, de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 heures à 17 heures, et le samedi de 9 h. 30 à 11 h. 30.*

INSTITUT D'ÉTUDES SCANDINAVES

16, rue de la Sorbonne (Ve)

Directeur : M. GRAVIER

L'Institut a pour but de développer et de répandre la connaissance des pays scandinaves.

Un enseignement théorique et pratique des Langues et Littératures

Scandinaves est donné à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines par un ou plusieurs professeurs français assistés de lecteurs (Danois, Norvégien, Suédois, Islandais). (*Voir le programme de cet enseignement*, p. 237.)

La section scandinave de la Bibliothèque Sainte-Geneviève est mise à la disposition de l'Institut (voir p. 468). (Bibliothèque Nordique, 6, rue Valette).

L'Institut prépare à 2 certificats de Licence : celui de Langues et Littératures Scandinaves et celui de Philologie Scandinave ; le Certificat de Langues et Littératures Scandinaves peut entrer comme certificat à option dans les Licences d'Enseignement de Langues Vivantes.

INSTITUT D'ÉTUDES SÉMITIQUES

16, rue de la Sorbonne (V^e^), 1^er^ étage

Président : M. A. DUPONT-SOMMER

Vice-Président : M. R. BLACHÈRE

Secrétaire : M. A. GUILLAUMONT

L'Institut d'Études Sémitiques a pour but de coordonner les études relatives à la civilisation des divers peuples sémitiques et des autres populations dont l'étude est liée à celle des Sémites.

Pour être élève de l'Institut, il faut être inscrit à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris. Toutefois les étudiants des autres établissements d'Enseignement supérieur pourront, sur la proposition de l'Institut, être dispensés des droits d'inscription. Les élèves peuvent avoir accès à la bibliothèque.

L'Institut prépare à la Licence ès Lettres (Certificats de Langues Sémitiques anciennes, d'Arabe, d'Histoire des religions, de Linguistique), aux Diplômes de l'École des Langues Orientales, de l'École du Louvre, de l'École des Hautes Études.

COORDINATION DES ENSEIGNEMENTS

HÉBREU. — M. A. DUPONT-SOMMER (F. L.), (H. E.). — M. A. GUILLAUMONT (H. E.). — M^lle^ A. JAUBERT (F. L.). — M^lle^ A. HERDNER (E. L.). — M. M. HOROVITZ (L. O.).

ARAMÉEN. — M. A. DUPONT-SOMMER (F. L.) et (H. E.). — M. A. GUILLAUMONT (H. E.).

ASSYRO-BABYLONIEN. — M. R. LABAT (C. F.) et (H. E.). — M. BOTTÉRO (H. E.).

ARABE CLASSIQUE. — M. R. BLACHÈRE (F. L.) et (H. E.). — M. Ch. PELLAT (F. L.). — M. LECOMTE (L. O.).

ARABE MAGHRÉBIN. — M. G. S. COLIN (L. O.).

ARABE ORIENTAL. — M. G. LECERF (L. O.).

ÉTHIOPIEN. — M. M. COHEN (H. E.). — M. RODINSON (H. E.). — M. J. TUBIANA (L. O.).

ÉPIGRAPHIE SÉMITIQUE. — M. J.-G. FÉVRIER (H. E.). — M. J. DAVID-WEILL (E. L.). — Mlle A. HERDNER (E. L.).

HISTOIRE ANCIENNE DE L'ORIENT SÉMITIQUE. — M. A. DUPONT-SOMMER (F. L.) et (H. E.).

HISTOIRE DES RELIGIONS SÉMITIQUES. — M. A. DUPONT-SOMMER (F. L.). — M. J. NOUGAYROL (H. E.). — M. A. CAQUOT (H. E.). — M. VAJDA (H. E.). — M. H. CORBIN (H. E.).

ARCHÉOLOGIE SÉMITIQUE. — M. C. F. SCHAEFFER (C. F.). — M. J. DAVID-WEILL (E. L.). — M. A. PARROT (E. L.).

ÉTUDES CONNEXES. — *SUMÉRIEN* : M. J. JESTIN (H. E.). — Mlle M. RUTTEN (E. L.). — *ÉGYPTOLOGIE :* M. SAINTE-FARE GARNOT (F. L.). — M. E. DRIOTON (C. F.). — M. J.-J. CLÈRE (H. E.). — M. G. POSENER (H. E.). — M. M. MALININE (H. E.). — M. J. VANDIER (E. L.). — *BERBÈRE :* M. L. GALAND (L. O.). — *HITTITE :* M. J. LAROCHE (H. E.).

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL

Section « Recherches », 27, rue de Fleurus (Bab. 33-80)

Directeur : M. STOETZEL

Section « Enseignement », 2, rue Cujas (Dan. 18-56)

Directeur : M. MARCEL DAVID

L'Institut des Sciences Sociales du Travail, placé sous la double égide de l'Université de Paris et du Ministère du Travail, comporte deux sections :

— une section « Recherches » qui poursuit des enquêtes de sociologie industrielle et des études sur divers problèmes sociaux du travail ;

— une section « Enseignement » dont le programme s'adresse à tous ceux qui se trouvent aux prises avec la complexité des problèmes qu'implique la structure du monde du travail.

Sans se vouloir étroitement professionnelle, une telle formation est évidemment utile au premier chef aux étudiants désireux de se préparer à l'exercice de fonctions sociales aux divers niveaux de la vie économique et administrative, en particulier aux candidats à la fonction de Conseiller du Travail.

Plus largement l'enseignement intéresse tous ceux qui, en France ou à l'étranger, se trouveront ou se trouvent déjà confrontés d'assez près avec le monde du travail pour en faire l'objet d'études spéciales.

La durée des études était jusqu'à ce jour de 1 ou 2 ans : une première année sanctionnée par le Brevet des Sciences Sociales du Travail et, éventuellement, par le Diplôme de Conseiller du Tra-

vail ; une seconde année sanctionnée par le Diplôme de l'Institut des Sciences Sociales du Travail.

Une réorganisation est en cours qui introduira notamment plus de souplesse dans le choix que les étudiants seront amenés à faire parmi les divers enseignements.

Abstraction faite des enseignements nouveaux, les cours porteront, comme l'an passé, essentiellement sur :

— Histoire du Travail et Problèmes actuels du Mouvement ouvrier ;

— Économie du Travail ;

— Sociologie du Travail ;

— Institutions du Travail (Droit individuel, Droit collectif, Droit international du Travail, Sécurité Sociale, Physiologie et Médecine du Travail, Hygiène et Sécurité) ;

— Travail dans les pays en voie de développement ;

— Travail et Coopération.

Cet enseignement est pour l'ensemble dispensé par des professeurs de l'Université, des directeurs d'études à l'École Pratique des Hautes Études, de hauts fonctionnaires.

Il s'y ajoute des conférences de représentants des syndicats ouvriers, des organisations patronales, des coopératives, des services de direction du personnel, des administrations publiques, du B. I. T.

Dans le cadre des enseignements, les étudiants participent à des visites d'usines et de services administratifs.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat ouvert *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures à l'exception du samedi.*

INSTITUT D'ÉTUDES SLAVES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

9, rue Michelet (VI[e]) (Tél. : Danton 50-89)

Président : M. ROGER PORTAL

L'Institut d'Études slaves, créé par Ernest DENIS en 1920, constitue un centre d'études, de caractère scientifique, pour l'ensemble des questions de linguistique, de philologie, de littérature et d'histoire des peuples slaves.

Cet Institut groupe les slavisants qui, dans toute la France, étudient ces questions, la plupart enseignant dans les divers établissements d'enseignement supérieur.

Pour l'Académie de Paris :

COLLÈGE DE FRANCE. — Langues et littératures slaves (M. A. VAILLANT) ; Archéologie paléochrétienne et byzantine (M. A. GRABAR).

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES. — 4e section : Langues et littératures slaves du Moyen Age (M. A. VAILLANT). — 5e section : Christianisme byzantin et archéologie chrétienne (M. A. GRABAR). — 6e section : Économie contemporaine de l'U. R. S. S. (MM. H. CHAMBRE et B. KERBLAY) ; Histoire de l'économie et de la société russes au XIXe et au début du XXe siècle (M. R. PORTAL).

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES. — Histoire et civilisation des Slaves (M. R. PORTAL) ; Langue et littérature russes (MM. H. GRANJARD, P. PASCAL, D. STRÉMOOUKHOFF ; chargé de cours : M. J. LÉPISSIER ; assistant : M. N. STRUVE ; lecteurs : Mmes REFEROVSKAÏA et STOLIAROFF, M. SINANY) ; Langue et littérature polonaises (M. J. BOURRILLY ; chargée de cours : Mme STRÉMOOUKHOFF ; lecteur : M. J. BLOŃSKI) ; Langue serbo-croate (lecteur : M. STIPČEVIĆ).

ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES. — Langue bulgare (M. R. BERNARD ; répétitrice : Mme CHRISTOPHOROVA) ; Langue polonaise (M. É. DECAUX ; répétitrice : Mme M. SZUREK-WISTI) ; Langue russe (MM. J. TRAIN et N... ; répétiteurs : Mmes BERG, BOHDANOVICZ, BRACQ, LOSSKY, PROTASSIEFF, VASSUTINSKY, VILLANYI, MM. DUBROVSKI, TCHÉKAN, VERBA) ; Langue serbo-croate (M. H. BOISSIN ; répétiteur : M. JUNKOVIĆ) ; Langues tchèque et slovaque (M. M. VEY ; répétiteur : M. ONDROVČÍK) ; Langue ukrainienne (Mme M. SCHERRER ; répétiteur : M. JOUKOWSKI) ; Géographie, histoire et civilisation des pays de l'Europe orientale (MM. M. LARAN et R. PHILIPPOT).

L'Institut d'Études Slaves possède une bibliothèque réservée aux spécialistes admis à la fréquenter en raison des travaux qu'ils préparent.

L'Institut publie un organe annuel (la *Revue des Études slaves*) et plusieurs collections de travaux scientifiques originaux *(Collection historique, Grammaires, Manuels, Travaux, Bibliothèque polonaise, Bibliothèque russe)*.

INSTITUT DE STATISTIQUE

11, rue Pierre-Curie (Tél. : Odé. 42.10)

Directeur des études : M. D. DUGUÉ

L'Institut de Statistique de l'Université de Paris a été créé par un décret du 26 juillet 1922.

Il dispense un enseignement théorique et pratique sous plusieurs formes :

1° *Auditeurs libres :* Toute personne qui en fait la demande peut être admise comme auditeur à un ou à plusieurs cours. En particulier des cours libres sont organisés pour les ingénieurs agronomes, d'autres pour les médecins.

2° *Un cycle court* prépare en un an au Certificat d'Aptitude à l'emploi des Méthodes statistiques.

Cette section reçoit des étudiants de toutes les Facultés. Niveau minimum d'entrée : Mathématiques élémentaires ou Sciences expérimentales. Ils devront s'inscrire au secrétariat, avant le 20 septembre 1961, pour se présenter à l'examen d'entrée (octobre 1961).

3° Une formation plus complète est assurée par *le Cycle d'Études supérieures* (ou cycle long) qui prépare en deux ans au Certificat supérieur. Cette section s'adresse plus particulièrement aux Étudiants de la Faculté des Sciences qui ont commencé une licence de Mathématiques ou de Physique. Les candidats à ce cycle doivent s'inscrire avant le 20 septembre et doivent ensuite subir un examen au début du mois d'octobre (niveau M. G. P.). (Les titulaires d'une Licence ès Sciences Groupe I ou Groupe II ainsi que les anciens élèves de certaines grandes écoles sont dispensés de l'examen.) Les étudiants titulaires du Certificat Supérieur obtiennent, après avoir soutenu une thèse agréée, le diplôme de Statisticien. L'Institut de Statistique fait paraître une revue trimestrielle : les *Publications de l'Institut de Statistique.*

En 1952, l'Institut de Statistique a créé le Centre de Formation des Ingénieurs et Cadres aux applications industrielles de la Statistique, dont l'enseignement, destiné aux cadres et aux ingénieurs qui occupent déjà un emploi, est donné sous forme de stages d'une durée variable de deux ou trois semaines (stages statistiques de différents niveaux, et stage économie de l'entreprise). Le Centre de Formation publie également une revue trimestrielle : la *Revue de Statistique appliquée.*

Le Bureau Universitaire de Recherche Opérationnelle a été fondé en 1956. Sa mission est à la fois la Recherche et l'Enseignement. Il assure des cours réguliers pour étudiants et jeunes chercheurs (cours 3e cycle et options de l'Institut de Statistique de l'Université de Paris). Il organise également pour les ingénieurs des stages préparatoires à la Recherche Opérationnelle. Un Séminaire de Recherche Opérationnelle fonctionne depuis 1954. Enfin le Bureau Universitaire peut être consulté par des Administrations ou des Entreprises.

CENTRE D'ÉCONOMÉTRIE

Le C. N. R. S. créa, en décembre 1946, le Centre d'Économétrie, qui, tout en gardant son indépendance, est étroitement uni à l'Institut de Statistique par le recrutement des chercheurs et la nature de leurs travaux.

Le Centre d'Économétrie dispose chaque année de deux cours organisés par l'Institut de Statistique, l'un d'Économie Théorique, l'autre d'Économétrie.

Il réunit chaque semaine Professeurs et Chercheurs qui étudient ensemble des questions économétriques. Ce sont les Séminaires de MM. M. ALLAIS et R. ROY. Un troisième Séminaire existe également à l'Université de Lyon (Séminaire de M. H. EYRAUD).

Le Centre d'Économétrie publie des fascicules : les *Cahiers d'Économétrie* (publications du C. N. R. S.), ainsi que divers cours, et des Colloques Internationaux.

INSTITUT D'ÉTUDES TURQUES

Directeur : M. L. BAZIN
Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études
Professeur à l'École des Langues Orientales Vivantes

Créé par décret du 23 février 1959 par transformation de l'ancien Centre d'Études Turques, cet Institut a pour objet d'organiser et de développer les études relatives à la langue, à l'histoire et à la civilisation turques, et de favoriser les échanges intellectuels entre l'Université de Paris et les pays de langue turque par tous moyens appropriés (enquêtes, recherches, conférences, missions d'études, etc.) en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur de Paris et les organismes extra-universitaires se rapportant à ces études.

INSTITUT D'URBANISME DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

ET ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE
Siège : *à la Sorbonne.* — *Secrétariat :* 3, rue Michelet (VI[e])
(Tél. : Danton 95-23)
Directeur : M. P. LAVEDAN
Directeur adjoint : M. G. BURDEAU

Son enseignement se rapporte à l'ensemble des matières visant l'étude des villes, leur organisation administrative, économique et sociale, leur aménagement, leur embellissement et leur extension. Il a un double caractère scientifique et pratique.

PROGRAMME SOMMAIRE DES ENSEIGNEMENTS
Les cours ont lieu 3, rue Michelet

A) *Cours théoriques :* Évolution des villes : M. Pierre LAVEDAN, M[lle] HUGUENEY. — Législation de l'Urbanisme : MM. G. BURDEAU, THIÉBAUT. — Sociologie urbaine : M. STOETZEL. — Géographie des villes : MM. R. CLOZIER, G. CHABOT. — Hygiène des villes : M. le D[r] HAZEMANN. — Initiation aux cours théoriques : M[lle] HUGUENEY.

B) *Cours techniques :* MM. SENTENAC, CHAPPEY, J. GREBER, GUTTON, AUZELLE et J. ROYER.

Art des jardins : M. CHASSERAUD.

Technique du Géomètre : M. DUBUISSON.

Des conférences complémentaires sont organisées par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

La durée de l'enseignement de l'Institut d'Urbanisme est de deux années. La fréquentation des cours est obligatoire. Une dispense d'assiduité peut, toutefois, être accordée aux étudiants n'ayant pas leur domicile dans le département de la Seine, mais il n'existe pas d'enseignement par correspondance.

A l'Institut d'Urbanisme est annexée l'*École Nationale d'Administration Municipale*, qui a pour objet le perfectionnement des employés en fonctions et la préparation des employés qui se destinent aux emplois supérieurs des mairies. Elle comprend deux sections : 1° Section administrative (professeurs : MM. LEAUTEY, MAUGÉ, MARTINEAU, TAFFEREAU) ; 2° Section technique (professeurs : MM. SENTENAC, BOULESTEIX, GAUTRUCHE, DEVAULT, CHASSERAUD, POYET). La durée normale de l'enseignement est de trois années.

L'enseignement de l'École Nationale d'Administration Municipale peut être suivi par correspondance.

Des diplômes et des certificats sont délivrés par le Recteur.

Les étudiants ont à leur disposition la bibliothèque et les collections de l'Institut et de l'Université.

Droit annuel d'inscription. Institut : 10 NF ; École Nationale d'Administration Municipale : 3 NF. Les étudiants français résidant dans le département de la Seine sont exemptés des droits d'inscription. Droits d'exercices pratiques pour l'enseignement par correspondance de l'École Nationale d'Administration : 3 NF par an.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut d'Urbanisme, 3, rue Michelet, *de 14 heures à 17 heures.*

3° ORGANISMES UNIVERSITAIRES

Pages

École Supérieure de Physique et Chimie industrielles de la Ville de Paris 324
Cours de Civilisation française 324
Palais de la Découverte 329
École Préparatoire des Hautes Études d'Interprétariat 326
Centre d'études supérieures de Mécanique 330
Observatoire de Nice 330
Institut du Radium 331

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES DE LA VILLE DE PARIS

10, rue Vauquelin (V^e^) (Tél. : Gob. 11-02, 80-64 et 99-56)

Directeur : M. René LUCAS

L'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles, fondée en 1882 par la Ville de Paris, forme des ingénieurs soit chimistes, soit physiciens, préparés aux carrières de l'industrie et de la recherche scientifique.

C'est un établissement d'enseignement supérieur rattaché à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris (décret du 6 mai 1926).

L'École recrute chaque année par voie de concours 40 élèves de nationalité française. Parmi ces élèves, 30 doivent être domiciliés dans le département de la Seine. Trois places peuvent être attribuées à des étrangers ayant satisfait au concours d'entrée.

Les élèves de province et les étrangers doivent verser une rétribution scolaire annuelle (90 NF).

COURS DE CIVILISATION FRANÇAISE

A la Sorbonne

Directeur des cours : M. Georges MATORÉ

Directeur adjoint : M. ADAM

Semestre d'hiver (15 octobre-15 février) ;
Semestre de printemps (16 février-15 juin) ;
Section Universitaire (15 octobre-15 juin) ;
Cours complémentaires de phonétique (15 octobre-15 juin) ;
Cours de vacances (15 juillet-31 août et 1^er^ août-31 août) ;
École préparatoire des Hautes Études d'Interprétariat.

I ET II. — SEMESTRE D'HIVER ET SEMESTRE DE PRINTEMPS

Conditions d'admission. — Aucun diplôme n'est exigé pour l'inscription sauf pour la Section Universitaire qui est ouverte aux titulaires du Baccalauréat ou d'une équivalence officielle. Il est recommandé aux auditeurs étrangers désireux de suivre les conférences d'avoir une assez bonne connaissance de la langue française. Sauf pour les cours de débutants, l'inscription aux cours pratiques seulement ne peut être assurée que dans la mesure des places disponibles après classement des étudiants inscrits pour les cours pratiques et les conférences.

Objet. — Tableau de la civilisation de la France, des origines à l'époque contemporaine.

Division. — 10 enseignements magistraux, sous forme de Conférences, et un Cours pratique de Langue française. Il existe un cours pratique pour débutants absolus.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE. Professeur : M. MATORÉ (un semestre).

ÉTUDE LITTÉRAIRE ET STYLISTIQUE DE TEXTES FRANÇAIS. Professeur : M. MATORÉ (un semestre).

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU XVII^e SIÈCLE. Professeur : M. ADAM (un semestre).

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU XVIII^e SIÈCLE. Professeur : M. PICARD (un semestre).

LITTÉRATURE FRANÇAISE DE 1800 A 1870. Professeur : M. PICARD (un semestre).

LITTÉRATURE FRANÇAISE CONTEMPORAINE. Professeur : M. ADAM (un semestre).

POLITIQUE FRANÇAISE. Professeur : M. DUVERGER (deux semestres).

HISTOIRE GÉNÉRALE, ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA FRANCE, DES ORIGINES A NOS JOURS. Professeurs : MM. MOLLAT et CONTAMINE (deux semestres).

HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS. Professeurs : MM. GAILLARD, SERULLAZ et M^me GOLDSCHEIDER (deux semestres).

HISTOIRE DES IDÉES EN FRANCE. Professeur : M. POIRIER (deux semestres).

GÉOGRAPHIE : LA FRANCE. Professeur : M^me BEAUJEU (deux semestres).

VIE ET PENSÉE MODERNES. Professeur : M. SCHMELTZ (un semestre).

PHONÉTIQUE FRANÇAISE, cours théorique. Professeur : M. FOUCHÉ (deux semestres).

HISTOIRE DE LA MUSIQUE. Professeurs : M. ROLAND-MANUEL (un semestre).

INSCRIPTION — EXAMEN

EXAMENS. — CERTIFICATS. — DIPLÔMES. — Il est délivré à la fin des études, après examen, un *Diplôme d'Études de Civilisation Française*. Le *Diplôme annuel* de Civilisation Française ne peut être obtenu qu'après deux semestres successifs, c'est-à-dire après une année scolaire entière.

Pour les étudiants qui ne peuvent suivre que pendant un semestre les cours de Civilisation, il est créé un diplôme qui s'acquiert à la fin de chaque semestre (Degré semestriel).

Pour les étudiants de la Section Universitaire (une année d'études), il existe un diplôme spécial portant la mention : Section Universitaire.

L'horaire et le programme des cours ainsi qu'une notice détaillée sur les examens, les certificats et les diplômes peuvent être obtenus sur simple demande au Bureau des Renseignements (Salle Henri-Goy), à la Sorbonne.

Préparation au Certificat pratique de Langue Française (1er degré), au Diplôme Supérieur d'Études Françaises (2e degré) de l'Université de Paris réservés aux étudiants étrangers. L'enseignement donné aux Cours de Civilisation Française (cours pratiques et conférences de culture générale) constitue la préparation la plus efficace aux certificats et diplômes d'études françaises de l'Université de Paris (arrêté ministériel du 3 janvier 1959).

Les sessions d'examens pour l'obtention de ces diplômes étant fixées en février, mai et septembre, les étudiants inscrits à l'un des semestres ou au Cours de Vacances des Cours de Civilisation Française à la Sorbonne sont en mesure de se présenter, s'ils le désirent, à chacune de ces sessions.

III. — ÉCOLE PRÉPARATOIRE DES HAUTES ÉTUDES D'INTERPRÉTARIAT

Directeur : M. MATHORÉ

Directeur des études : M. OUVRIEU

Cette Institution, dont les études durent deux ans, est dirigée par la Société des *Amis de l'Université de Paris*. Elle fonctionne en étroite liaison avec la nouvelle École supérieure d'Interprètes et de Traducteurs rattachée à l'Université de Paris (p. 306).

Se renseigner au Secrétariat : 15, rue Champollion (5e).

IV. — COURS D'ÉTÉ DE LA SORBONNE

A. — Cours de vacances : sont spécialement destinés aux étudiants étrangers. Ils leur permettent :

1° de perfectionner leur connaissance de la Langue et de la Littérature françaises ;

2° d'acquérir sur la Civilisation française moderne et contemporaine des notions précises, intégrées dans un plan général : évolution de la France d'aujourd'hui sous ses divers aspects, histoire politique et économique, histoire de l'art et de la littérature, grands courants de pensée ;

3° de prendre contact directement avec les réalités françaises : visites de musées, de monuments (Paris et ses environs) et de grandes entreprises ; projection commentée de films d'art et documentaires, etc.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Les Cours de Vacances de la Sorbonne, d'une durée d'un mois et demi ou d'un mois, ont lieu matin et soir (sauf le samedi après-midi) *du 15 juillet, à 9 heures, au 31 août, à 12 heures, ou du 15 juillet au 14 août, ou du 1er août, à 9 heures, au 31 août, à 12 heures.*

Ils comprennent :

1° des Cours pratiques de Langue française,
2° des Conférences de Civilisation française,
3° des Cours complémentaires de Traduction,
4° des Exercices complémentaires de Phonétique.

I. COURS PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE :

Du 15 juillet au 30 août ou du 15 juillet au 14 août, ou du 1er au 30 août, tous les matins, de 9 heures à 12 heures ;

Explication de textes, révision de l'Histoire littéraire, dictées, grammaire, conversation, correction de prononciations : en proportions variées suivant le degré. Cours spécial pour débutants.

Les professeurs sont, pour les degrés supérieurs, des professeurs docteurs et agrégés de l'Université ; pour les autres, des spécialistes de l'enseignement aux étrangers.

En outre, des visites de monuments et de musées de Paris et ses environs sont prévues, ainsi que des excursions en groupe dans des centres touristiques de la région parisienne.

II. CONFÉRENCES DE CIVILISATION FRANÇAISE :

Thème général : Origines et développements de la Civilisation française contemporaine (1870-1960).

Cet ensemble de 80 conférences est assuré par des spécialistes

réputés, professeurs de l'Université et personnalités françaises.

Des visites de musées organisées avec le concours de la Direction générale des Musées de France complètent cet enseignement.

III. Cours complémentaires de traduction :

Des exercices complémentaires de traduction littéraire, scientifique et technique peuvent être organisés 3 fois par semaine, à partir des langues anglaise, allemande, espagnole et italienne.

IV. Exercices complémentaires de phonétique :

Des séances complémentaires de phonétique peuvent être organisées. Selon les degrés : correction d'accents avec appareils, classes de perfectionnement, cours de diction, par petits groupes de 10 à 15 étudiants. Inscriptions pour 10 leçons d'une heure.

CERTIFICATS

Un certificat de présence est accordé sur demande à tout auditeur régulièrement inscrit, pour le temps de sa présence effective soit au Cours pratique, soit aux Conférences. Il doit être demandé quarante-huit heures avant le départ.

Des examens facultatifs permettent d'obtenir :

— Un Certificat d'Études Pratiques de Langue française délivré après un examen organisé dans chaque classe du Cours pratique à la fin des sessions (degré élémentaire, moyen, supérieur).

Ces certificats après examen ne sont délivrés que le jour du départ.

INSCRIPTIONS

Aucun diplôme n'est exigé. Les inscriptions sont acceptées pendant toute la durée du cours dans la limite des places disponibles. Un certificat d'admission est donc inutile et tout étranger peut s'inscrire sans en avoir demandé auparavant l'autorisation. Toutefois, un certificat d'admission est envoyé, sur demande, à tout étudiant venant d'un pays où ce certificat est exigé pour des raisons diplomatiques ou financières.

L'inscription doit être faite et le montant des droits payé à Paris par l'étudiant personnellement.

Au moment de son inscription, l'étudiant étranger doit présenter son passeport et une photographie d'identité.

B. — American Summer Course : spécialement destiné aux étudiants des Universités américaines (programme sur demande).

BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque des Cours de Civilisation française, est réservée aux *étudiants étrangers* inscrits aux *Cours de Civilisation Française*, ou aux *Cours de Vacances*.

PALAIS DE LA DÉCOUVERTE

Avenue Franklin-D.-Roosevelt (VIII^e^) (Tél. : Balzac 17-24)

Directeur : M. BAYEN

Directeur honoraire et conseiller technique : M. ANDRÉ LÉVEILLÉ

Créé à l'occasion de l'Exposition Internationale de 1937, le Palais de la Découverte a été rattaché à l'Université de Paris en janvier 1940.

C'est un établissement de haut enseignement scientifique, où les expériences fondamentales sont répétées par des *Démonstrateurs* qualifiés, avec la plus grande rigueur et les méthodes de présentation les plus modernes. Ses 54 *Salles* abritent les Sections de : MATHÉMATIQUES, ASTRONOMIE, PHYSIQUE, CHIMIE, BIOLOGIE, MÉDECINE, CHIRURGIE, HISTOIRE DES SCIENCES. — 500 *expériences* sont réalisées chaque jour. — Une salle est consacrée à l'énergie nucléaire.

Expositions temporaires. — *Conférences hebdomadaires,* d'octobre à juillet. — *Bibliothèque.*

Publications : Le Palais de la Découverte édite ses *Conférences* (brochures 13 × 18) ; les *Catalogues* des Sections et des Expositions ; des *Cartes postales* de Mathématiques (courbes, récréations, portraits) en vente à la *Librairie.* — Il possède un fonds important de *Photographies* (portraits, salles, expériences, expositions, etc.).

Cinéma : séances quotidiennes. — Le *jeudi,* séances pour les jeunes, *à* 14 *h.* 30, 15 *h.* 30, 16 *h.* 30.

PLANÉTARIUM (inauguré en juin 1952) : la salle, sous une coupole de 23 m. 50 de diamètre, peut recevoir 370 spectateurs. Le planétaire Zeiss, instrument d'une souplesse et d'une richesse de combinaisons extrêmes, se prête aux démonstrations de tous les niveaux. Quelques séances, chaque semaine, sont réservées à des programmes spéciaux, où sont passés en revue les grands thèmes de l'Astronomie.

Des *séances scolaires* pour les élèves accompagnés d'un professeur ont lieu le *jeudi matin* (adresser les demandes au moins dix jours à l'avance au secrétariat).

Séances : tous les après-midi *(vendredi excepté) à* 15 *h. et* 16 *h.* 30 *et mercredi à* 21 *h. Prix d'entrée :* 1 NF. — Groupes scolaires : 0,25 NF. — Groupes éducatifs : 0,75 NF.

Le Palais de la Découverte *est ouvert de* 10 *heures à midi et de* 14 *heures à* 18 *heures, tous les jours (sauf le vendredi).*

Prix d'entrée au Palais : 0,50 NF. — *Entrée gratuite* pour les étudiants des Facultés et Grandes Écoles et les groupes scolaires accompagnés. — *Demi-tarif* pour les autres groupements.

Visites en groupes (avec ou sans guide) : elles doivent faire l'objet d'une demande adressée huit jours à l'avance au Secrétariat, où l'on trouve des formules imprimées. — Carte permanente pour MM. les Professeurs.

Service d'Informations : s'inscrire au *Secrétariat.*

CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE MÉCANIQUE

Adresse postale : 1, avenue du Général-Balfourier (XVI^e^)
(Tél. : Jasmin 00-09)

Le Centre, géré par l'Institut de Mécanique, reçoit des Licenciés ès Sciences et des élèves sortant de grandes écoles d'Ingénieurs pour compléter la formation d'ingénieur dans le domaine de la Mécanique des Fluides compressibles.

Il reçoit également quelques élèves étrangers, admis sur titres.

La durée des études est d'une année (mi-octobre-fin mai). Des examens sanctionnent ces études. Il est tenu compte des rapports demandés aux élèves en cours d'année.

L'enseignement comporte des cours théoriques et des séances d'application d'Aérothermodynamique.

Une affiche renouvelée chaque année indique les grandes lignes du programme ainsi que les noms des personnalités chargées de l'enseignement.

Pour les demandes de renseignements et les inscriptions, écrire à l'adresse postale indiquée.

OBSERVATOIRE DE NICE

Nice, Mont-Gros (Alpes-Maritimes)

R. BISCHOFFSHEIM, qui a fondé cet établissement en 1881, en a fait don à l'Université de Paris, en 1899.

Principaux travaux. — Catalogues méridiens, observations de comètes, petites planètes, étoiles doubles. Calcul d'orbites.

Instruments. — Deux équatoriaux droits ; un équatorial coudé ; un grand cercle méridien ; un astrographe double de 40 cm d'ouverture ; un chercheur de comètes ; plusieurs pendules de précision.

Publications. — *Annales de l'Observatoire de Nice* (14 tomes parus). — *Catalogue d'étoiles intermédiaires* (zone — 5° à + 5°). — *Tables de coordonnées héliocentriques des petites planètes*, par G. FAYET.

Personnel scientifique. — Directeur : M. G. FAYET. — Astronome-adjoint, sous-directeur : M. H. FABRE. — Astronome-adjoint : M. P. COUTEAU. — Aides-astronomes : Mme M. LAUGIER et M. A. PATRY. — Assistant : M. B. CHAMPEAUX.

PHONOTHÈQUE NATIONALE

19, rue des Bernardins (V^e^) (Tél. : Odé. 69-58)

M. R. DECOLLOGNE, Administrateur civil chargé de la Direction

La Phonothèque Nationale a été créée par décret du 8 avril 1938 pour recevoir des documents phonographiques de toutes catégories destinés à être conservés. Étant donné la loi du 19 mai 1925 qui

avait institué le dépôt légal des œuvres phonographiques dans les mêmes conditions que le dépôt légal des œuvres imprimées, la Phonothèque Nationale constitue une Annexe de la Bibliothèque Nationale.

INSTITUT DU RADIUM

11, rue Pierre-Curie (V^e^)

L'Institut du Radium comprend deux sections :

1° La section de Physique Nucléaire et de Radio-chimie — Laboratoire Curie, 11, rue Pierre-Curie, Paris (Tél. : Odé. : 14.69, Dan. 55.41 et Méd. 32-83) ; Laboratoire de Physique Nucléaire, Orsay (S.-et-O.) (Tél. : 928.57.30) — administrée par la Faculté des Sciences.

2° La section biologique et médicale, 26, rue d'Ulm (Tél. : Odé. : 45.75) constituée par le Laboratoire Pasteur, Service de Radiobiologie et de Cancérologie de l'Institut Pasteur, et la Fondation Curie, département des applications biologiques et médicales de l'Institut du Radium, fondation privée reconnue d'utilité publique.

1° L'enseignement et les recherches de Physique Nucléaire sont dirigés par M. J. TEILLAC, professeur à la Faculté des Sciences. L'enseignement et les recherches de Radiochimie sont dirigés par M. M. HAISSINSKY, professeur à la Faculté des Sciences.

L'enseignement régulier donné chaque année comporte :

— des cours de Physique Nucléaire, faits par MM. J. TEILLAC et M. JEAN, professeurs, et R. NATAF, maître de conférences ;
— des cours de Radiochimie faits par MM. M. HAISSINSKY, professeur, et G. BOUISSIÈRES, professeur ;
— des travaux pratiques dirigés par M. M. DUQUESNE et M^lle^ C. FERRADINI, chefs de travaux ;
— des conférences complémentaires.

Cet enseignement correspond à :

a) Ceux des deux certificats de licence du 2^e^ cycle désignés sous le nom de « Physique Nucléaire » et de « Radiochimie », dont les programmes comprennent : Rayonnement émis par les radio-éléments. Notions fondamentales sur les réactions nucléaires. Neutrons et piles. Structure du noyau atomique. Mésons. Chimie des Radio-éléments. Chimie des radiations. Indicateurs radioactifs.

b) Ceux des Certificats de « Physique Nucléaire Approfondie » et de « Radiochimie et Isotopie » (3^e^ cycle). Ces certificats sont nécessaires pour pouvoir postuler un doctorat de 3^e^ cycle.

L'ensemble du programme des deux options comporte :

Transformations spontanées ; Réactions nucléaires ; Physique du neutron ; Fission, réacteurs ; Structure nucléaire ; Éléments de Physique théorique ; Techniques expérimentales ; Effets isotopiques ; Séparations isotopiques ; Indicateurs radioactifs ; Méthodes radio-

chimiques ; Chimie de fission et des réactions nucléaires ; Effets chimiques des radiations ionisantes.

Le laboratoire reçoit des travailleurs pour effectuer des recherches de physique nucléaire et de radiochimie qui peuvent faire l'objet de Diplômes d'Études Supérieures ou de thèses de Doctorat.

Les nouveaux laboratoires d'Orsay comportent les installations importantes qu'exigent l'enseignement et la recherche : synchro-cyclotron de 150 MeV, cyclotron, générateurs haute-tension, séparateur d'isotopes et spectromètres de masse, spectrographes α et β par aimants permanents.

2° *Le Laboratoire Pasteur* (Service de Radiobiologie et de Cancérologie de l'Institut Pasteur) dirigé par le Dr R. LATARJET. Des chercheurs y étudient les effets biologiques des radiations et se consacrent au problème de la cancérologie expérimentale.

La Fondation Curie consacre l'essentiel de son activité aux diverses thérapeutiques par les radiations, et plus particulièrement aux traitements des maladies cancéreuses. Ses services cliniques et thérapeutiques, dirigés par le Dr COURTIAL, comprennent des médecins permanents et admettent les médecins stagiaires en nombre limité pour des séjours de 6 mois à un an.

La Fondation Curie comprend, en outre, des services de Recherche, dirigés par le Dr LATARJET, étroitement associés au Laboratoire Pasteur, et dont l'activité est principalement consacrée aux recherches fondamentales sur l'étiologie du cancer. Ces services comprennent un cadre de chercheurs permanents et admettent des chercheurs stagiaires en nombre limité.

LIVRE DEUXIÈME

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS (extérieurs à l'Université)

I. — ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

1° Relevant des services du Premier ministre

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

56, rue des Saints-Pères (VII^e^)
(Tél. : Babylone 23-69)

Président du Conseil d'Administration : M. Alexandre PARODI
Vice-Président du Conseil d'État

Directeur : M. Henri BOURDEAU DE FONTENAY
Commissaire de la République honoraire

Directeur des stages : M. Lucien MEHL
Maître des Requêtes au Conseil d'État

Directeur adjoint des stages : M. Guy CAVALADE
Administrateur civil

Directeur des études : M. Jean CHATELAIN
Professeur des Facultés de Droit

Secrétaire général : M. Raymond HÉDOIN
Administrateur civil

Conditions d'entrée et concours. — L'accès à l'École se fait par voie de concours auxquels nul ne peut se présenter plus de 3 fois.

Deux concours sont ouverts chaque année :

1° *Premier concours* : *a)* Aux candidats âgés de 26 ans au plus au 1^er^ janvier de l'année du concours et pourvus soit d'une licence en Droit, ès Sciences ou ès Lettres, ou du diplôme de Sciences administratives, ou du diplôme d'un Institut d'Études politiques, soit d'un diplôme ou certificat figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la Fonction publique ;

b) Aux candidats âgés de 27 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours, ayant accompli avec succès deux ans au moins d'études supérieures dans la même discipline et justifiant à cette date d'une durée de quatre ans de services au moins dans un emploi de fonctionnaire titulaire de l'État, des départements, des communes, des territoires d'outre-mer ou d'un établissement public ; le temps passé sous les drapeaux est assimilé aux services précités ; le temps passé comme élève dans un établissement d'enseignement dont le diplôme permet de se présenter au concours n'est pas retenu.

2° *Second concours :* Aux candidats âgés de 30 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et justifiant à cette date d'une durée de cinq ans de services au moins dans un emploi de fonctionnaire, de fonctionnaire stagiaire, de temporaire, d'auxiliaire, d'agent contractuel, d'ouvrier de l'État, des départements, des communes, des territoires d'outre-mer ou d'un établissement public. Le temps passé sous les drapeaux au delà de la durée légale est assimilé aux services précités.

Les programmes des deux concours comportent des épreuves de culture générale et des épreuves techniques.

Les candidats au second concours peuvent être admis à suivre un cycle préparatoire à ce concours.

Les femmes peuvent se présenter aux concours dans les mêmes conditions.

Régime de l'École. — La durée de la scolarité est de deux ans quatre mois :

Le premier cycle de scolarité, d'une durée de onze mois, consiste en un stage que les élèves effectuent en province, outre-mer ou à l'étranger.

Le deuxième cycle, d'une durée de dix-sept mois, comporte des directions d'études, des exercices pratiques, des cours, des enseignements de langues étrangères, des exercices de culture physique, des stages dans les administrations et dans les entreprises publiques ou privées, des séances d'exploitation des stages.

A l'issue du deuxième cycle, un classement général des élèves est établi compte tenu du résultat d'épreuves subies au cours de ce cycle et des notes de stages et de mémoire de stage, ainsi que des notes d'exercices.

Les élèves sont alors affectés, selon le choix qu'ils expriment et d'après leur ordre de classement, à l'une des carrières auxquelles prépare l'École.

Carrières offertes. — Conseil d'État, Cour des Comptes, Tribunaux administratifs, Inspection générale de la Sécurité Sociale, Corps diplomatique et consulaire, Corps préfectoral, Corps de l'Expansion économique à l'étranger, Inspection générale de l'Administration au

ministère de l'Intérieur, Inspection générale des Finances, Administrations centrales des Ministères.

Statuts des élèves. — Dès leur admission à l'École, les élèves, s'ils ne sont déjà fonctionnaires, ont la qualité de « fonctionnaire stagiaire ». A ce titre, ils perçoivent une indemnité mensuelle qui, depuis le 1er avril 1961, est, pour un célibataire de 720,57 NF pendant les deux premières années et de 804,67 NF pour la troisième année (compte non tenu de l'indemnité de transport).

Les fonctionnaires titulaires sont détachés par leur administration durant le temps de séjour à l'École. Dans cette position, ils conservent leurs droits à leur traitement s'il est supérieur à celui d'élève, à l'avancement et à la pension de retraite.

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNIQUES NUCLÉAIRES

Commissariat à l'Énergie Atomique. — Centre d'Études Nucléaires de Saclay
Boîte postale nº 6. — Gif-sur-Yvette (S.-et-O.) (Tél. : 950-63-76)
Directeur : M. JEAN DEBIESSE

L'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires de Saclay, créé par décret du 18 juin 1956, dispense un certain nombre d'enseignements spécialisés destinés à compléter la formation des ingénieurs et des chercheurs. Ces enseignements s'adressent à des élèves ayant au moins, selon les cas, une Licence ès Sciences, un diplôme d'Ingénieur, 6 inscriptions annuelles de Médecine, le titre de Pharmacien.

Le cours de Génie Atomique donne une culture nucléaire approfondie : il comprend 5 options :

— Neutronique ;
— Mécanique et Thermique ;
— Électronique appliquée au pilotage des Réacteurs et Physique expérimentale ;
— Chimie ;
— Métallurgie.

Des cours de 3e cycle tels que : Métallurgie spéciale, Radiobiologie, Théorie et Technique des Accélérateurs de Particules, Thermique et Mécanique des Fluides dans les Réacteurs nucléaires sont organisés en liaison avec les Facultés des Sciences de Paris, d'Alger, de Grenoble et de Poitiers, donnant lieu à la délivrance de certificats d'études supérieures ayant l'équivalence de ceux délivrés par les Facultés des Sciences en vue de la préparation d'une thèse de Doctorat de 3e cycle. Il est également prévu, à partir d'octobre 1961, la création de trois autres cours : Chimie analytique, Physique des Réacteurs nucléaires et Radiochimie.

Des bourses d'études peuvent être accordées.

Les cours ont lieu au Centre d'Études Nucléaires de Saclay où les élèves sont transportés par car.

Pour les inscriptions et tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires, B. P. nº 6, à Gif-sur-Yvette (Seine-et-Oise) (Tél. : 950-63-76).

2° Relevant du ministère de l'Éducation nationale

a) *C. N. R. S.*

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, quai Anatole-France (VII^e) (Tél. : SOL. 93-39)

Directeur général : M. Jean COULOMB, Membre de l'Institut
Professeur à la Faculté des Sciences

Directeur adjoint : M. Pierre DRACH
Professeur à la Faculté des Sciences

Directeur adjoint : M. Michel LEJEUNE
Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines

Le Centre National de la Recherche Scientifique, établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, est placé sous l'autorité du Ministre de l'Éducation Nationale.

Il est administré par un Conseil d'Administration et par un Directeur général, assisté de deux Directeurs adjoints.

Le C. N. R. S. a pour mission de : « Développer, orienter et coordonner les recherches scientifiques de tous ordres, et d'analyser pour le Gouvernement d'une manière permanente la conjoncture scientifique. »

De plus, le Centre National de la Recherche scientifique gère directement les laboratoires et services ci-après :

I. — Services communs

— *Centre de Documentation du C. N. R. S.*, 15, quai Anatole-France, Paris (VII^e) (Tél. : SOL. 93-39).
— *Service de l'Enseignement Préparatoire aux Techniques de la Recherche*, Institut de Chimie, 11, rue Pierre-Curie, Paris (V^e) (Tél. : ODÉ. 01-38 et 01-39).
— *Service des Brevets et Inventions*, 13, quai Anatole-France, Paris (VII^e).
— *Service des Prototypes*, 1, place Aristide-Briand, Bellevue (S.-et-O.) (Tél. : OBS. 07-50).
— *Bureau de Londres*, 22, Wilton Crescent, Londres, S.W.I.
— *Bureau de New York*, 972, Fifth Avenue, New York, 21, N. Y.

II. — Groupes de laboratoires

A) Groupe des laboratoires de Bellevue, 1, place Aristide-Briand, Bellevue (S.-et-O.) (Tél. : OBS. 07-50).

— Groupe d'Astronomie et des Sciences de la Terre :
Laboratoire de Physique de la basse atmosphère.
Laboratoire de Recherches Géologiques.

— Groupe de Physique :

Laboratoire des Rayons X.

Laboratoire Aimé-Cotton (Laboratoire du Grand Électro-Aimant et des Basses Températures).

Laboratoire d'Aérothermique, 4 *ter*, route des Gardes, Bellevue (Tél. : OBS. 20-56).

Laboratoire des Hautes Pressions.

Laboratoire des Échanges Thermiques.

Laboratoire de Physique du Froid, 4 *ter*, route des Gardes, Bellevue (OBS. : 20-56).

Laboratoire du Magnétisme et de Physique du Solide.

— Groupe de chimie :

Laboratoire d'Électrolyse, 9, rue Émile, Bellevue.

Laboratoire de Chimie des Radiations.

Laboratoire de Recherches sur les Terres Rares (Laboratoire Georges-Urbain).

Centre d'Études et de Recherches de Chimie organique appliquée (C. E. R. C. O. A.).

Laboratoire de Lipochimie.

Laboratoire de Chimie Macromoléculaire.

— Groupe de Biologie :

Centre de Recherches sur la Nutrition, 9, rue Émile, Bellevue (OBS. 16-64).

Laboratoire de Biologie Végétale, 4 *ter*, route des Gardes, Bellevue (OBS. 20-56).

Centre d'Analyses et de Techniques Physico-Chimiques :

— Service d'Analyses cristallographiques.

— Station centrale d'Ultracentrifugation, 13, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^).

— Service d'Essais de la Station du Froid.

— Centre d'Électrophorèse, 11, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^).

B) Centre de Recherches Scientifiques, Industrielles et Maritimes de Marseille, 66, rue Saint-Sébastien, Marseille (Tél. 77-47-69).

Laboratoire d'Acoustique.

Laboratoire de Chimie bactérienne et corrosion biologique.

— Photométrie et Semi-conducteurs.

— Rayons X et Structures cristallines.

C) Groupe des Laboratoires de Gif-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.) (Tél. : 928-50-90).

Laboratoire de Génétique évolutive et de Biométrie.

Laboratoire de Génétique formelle.

Laboratoire de Génétique physiologique.

Laboratoire d'Enzymologie.
Laboratoire de Photobiologie.
Laboratoire de Photosynthèse.
Laboratoire du Phytotron.
Institut de Chimie des substances naturelles.
Centre de Recherches Hydrobiologiques.
Laboratoire pour la mesure de la Radioactivité du Radiocarbone (convention avec le Commissariat à l'Énergie Atomique).
Centre de Sélection des Animaux de laboratoire.

III. — LABORATOIRES DE SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSICO-CHIMIQUES, BIOLOGIQUES ET NATURELLES

— Mathématiques :

Institut « Blaise-Pascal », 25 à 39, avenue de la Division-Leclerc, Châtillon-s/-Bagneux (Tél. : ALÉ. 50-80 et 56-90), et Bâtiment Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^).
Laboratoire d'Analogies électriques.
Laboratoire de Calcul numérique, 11, rue P.-Curie (V^e^).
Centre d'Études pour la Traduction Automatique, section de Paris et section de Grenoble (convention avec le C. A. S. D. N.).
Section d'automatique documentaire. Séminaires d'Économétrie, Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^) (Tél. : ODÉ. 42-10) et Institut de Science financière et d'Assurances, 15, quai Cl.-Bernard, Lyon (VII^e^).
Centre de Mécanique ondulatoire appliquée, 155, rue de Sèvres, Paris (VII^e^) (Tél. : SUF. 68-40).

— Astronomie et Sciences de la Terre :

Institut d'Astrophysique, 98 *bis*, boulevard Arago, Paris (XIV^e^) (Tél. : DAN. 99-25 et 26).
Service d'Aéronomie et de Physique Cosmique, Observatoire de Meudon (S.-et-O.) (Tél. : OBS. 35-81).
Observatoire de Haute-Provence, Saint-Michel-l'Observatoire (Basses-Alpes) (Tél. : 16 à Saint-Michel).
Service des Mouvements Propres Stellaires (Section Paris — Section Bordeaux — Section Toulouse).
Centre d'Études Géophysiques, 16, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^) (Tél. : DAN. 87-21), et Garchy (Nièvre) (Tél. : 20 à Garchy).
Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques de Nancy, 94, avenue de Strasbourg, Nancy (M.-et-M.) (Tél. : 53-54-13 et 52-88-13).
Laboratoire de l'Aiguille-du-Midi, Chamonix (Haute-Savoie) (Tél. 499).
Centre de Recherches Sahariennes, Béni-Abbès (La Saoura), et 16, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^) (Tél. : DAN. 87-20).

— Physique :

Laboratoire d'Électrostatique et de Physique du Métal de Grenoble, Institut Fourier, place du Doyen-Gosse, Grenoble (Isère) (Tél. : 44-43-79, et 44-61-29).

Laboratoire d'Optique Électronique de Toulouse, 29, rue Jeanne-Marvig, Toulouse (Haute-Garonne) (Tél. : LAN. 84-96).

Centre de Recherches Nucléaires de Strasbourg, rue de Lœss, Strasbourg-Cronenbourg (Bas-Rhin) (Tél. : 32-51-80).

Laboratoire de Synthèse Atomique et d'Optique protonique, 67, rue Maurice-Günsbourg, Ivry (Seine) (Tél. : ITA. 18-00 et 33-50).

Laboratoire de l'Horloge Atomique, Faculté des Sciences, Besançon (Doubs) (Tél. : 83-35-01).

Laboratoire de Physique (E. N. S.), 24, rue Lhomond, Paris (Ve) (Tél. : ODÉ. 42-00).

Laboratoire de l'Aimant Permanent, 15, rue Georges-Clemenceau, Orsay (S.-et-O.) (Tél. : 928-53-80).

Laboratoire des Verres (convention avec l'Institut d'Optique), 3, boulevard Pasteur (XVe) (Tél. : SÉG. 28-26).

— Chimie :

Centre de Recherches sur les Macromolécules de Strasbourg, 6, rue Boussingault, Strasbourg (Bas-Rhin) (Tél. : 35-40-94).

Institut de Microcalorimétrie et de Thermogenèse, 35, rue de Turenne, Marseille (3e) (Tél. : 62-78-74 et 75).

Laboratoire de l'Énergie Solaire, Montlouis (P.-O.) (Tél. : 35 à Montlouis) et, 1, place Aristide-Briand, Bellevue (S.-et-O.) (Tél. : OBS. 07-50).

Institut de Recherches sur la Catalyse, boul. de l'Hippodrome, Villeurbanne (Rhône) (Tél. : 84-55-35, 84-58-68).

Centre d'Études de Chimie métallurgique, 15, rue Georges-Urbain, Vitry (Seine) (Tél. : ITA. 21-01 et 11-68).

Laboratoire des Gaz, Faculté de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire, Paris (Ve) (Tél. : DAN. 85-10).

Laboratoire de Recherches sur le Feu (convention avec le Centre National de Prévention et de Protection), route de Noisy, Champs-sur-Marne (S.-et-M.) (Tél. : 11-51 à Chelles).

Service Central de Microanalyse, Laboratoire Municipal, 39 *bis*, rue de Dantzig, Paris (XVe) (Tél. : VAU. 36-92).

— Biologie :

Centre d'Études de Physiologie Nerveuse et d'Électrophysiologie, Institut Marey, 4, avenue Gordon-Bennett, Paris (XVIe) (Tél. : MOL. 00-62).

Laboratoire d'Embryologie et Tératologie expérimentales, Collège de France, 11, place Marcelin-Berthelot, Paris, et Annexe

du Collège de France, 49 *bis*, avenue de la Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne (Seine) (Tél. : TRE. 02-69).

Centre de Morphologie expérimentale de Bordeaux, 40, rue Lamartine, Talence (Gironde) (Tél. : Bordeaux 92-76-36).

Centre d'Études Scientifiques de l'Homme, 41, rue Gay-Lussac, Paris (Ve) (Tél. : ODÉ. 18-27).

Centre National de coordination des Études et Recherches sur la Nutrition et l'Alimentation, 71, boulevard Péreire, Paris (XVIIe) (Tél. : WAG. 31-94).

Laboratoire de Microscopie électronique appliquée à la Biologie, 105, boulevard Raspail, Paris (VIe) (Tél. : LIT. 35-49).

Laboratoire souterrain de Moulis, Grotte de Moulis (Ariège) (Tél. : no 7).

Centre d'Études d'Océanographie et Biologie Marine de Roscoff, Roscoff (Finistère) (Tél. : 3).

Service de la Carte Phytogéographique.

Service de la Carte des Groupements Végétaux, 5, rue A.-Broussonnet, Montpellier (Tél. : 72-49-18).

Service de la Carte de la Végétation, 29, rue Jeanne-Marvig, Toulouse (Tél. : LAN. 84-96).

— Médecine :

Centre de Recherches sur les Toxicités, route de Narbonne, Toulouse (Haute-Garonne).

Institut de Recherches Scientifiques sur le Cancer, 16 *bis*, avenue Vaillant-Couturier, Villejuif (Seine) (Tél. : ITA. 45-58 et 45-64).

Centre de Recherches Physiologiques sur la cellule normale et cancéreuse, 16 *bis*, avenue Vaillant-Couturier, Villejuif (Seine) (Tél. : ITA. 45-58).

Centre d'Études des Techniques chirurgicales, Hôpital Broussais, 96, rue Didot (XIVe) (Tél. : VAU. 37-62).

IV. — Centre de sciences humaines

— Géographie :

Centre de Documentation Cartographique et Géographique, 191, rue Saint-Jacques, Paris (Ve) (Tél. : DAN. 79-36).

— Linguistique :

Inventaire général de la Langue Française, 33, quai de la Tournelle, Paris (IVe) (Tél. : ODÉ. 16-00).

Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 15, quai Anatole-France, Paris (VIIe) (Tél. : SOL. 93-39).

Centre de Recherches du Trésor de la Langue française, Nancy et Besançon.

— Études juridiques :

Service de Recherches juridiques comparatives, 31, rue Saint-Guillaume, Paris (VIIe) (Tél. : BAB. 35-93).

— Sociologie :

Centre d'Études sociologiques, 82, rue Cardinet, Paris (XVIIe) (Tél. : WAG. 26-24, 26-37 et 26-45).

— Études historiques :

Service d'Architecture antique, 13, quai Anatole-France, Paris (VIIe). Bureau à Paris et Aix-en-Provence.

Centre d'Analyse documentaire pour l'Archéologie, Pavillon de Flore, Palais du Louvre, Paris (Ier) (Tél. : GUT. 59-36).

V. — COMMISSIONS SCIENTIFIQUES

Comité Central des expéditions scientifiques du C. N. R. S., 191, rue Saint-Jacques, Paris (Ve) (Tél. : DAN. 00-16).

Centre de Recherches sur les Migrations des Mammifères et des Oiseaux, 55, rue de Buffon, Paris (Ve) (Tél. : POR. 30-45).

Bathyscaphe F. N. R. S. III (Commandant HOUOT).

Calypso (Commandant COUSTEAU).

Comité technique de la Recherche Archéologique en France et Revue « Gallia », 16, rue Pierre-Curie, Paris (Ve) (Tél. : DAN. 87-20).

Centre de Recherches de l'Histoire de la Sidérurgie, Palais Ducal, Nancy (M.-et-M.) (Tél. : 52-75-13).

VI. — SERVICES GÉRÉS FINANCIÈREMENT PAR LE C. N. R. S.

Expéditions Polaires Françaises, 47, avenue du Maréchal-Fayolle, Paris (XVIe) (Tél. : TRO. 17-71).

Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale, 22, rue d'Athènes, Paris (IXe) (Tél. : TRI. 40-68).

b) *Direction de l'Enseignement supérieur*

COLLÈGE DE FRANCE

11, place Marcelin-Berthelot (Ve) (Tél. : Odéon 81-60 et Danton 26-53)

Administrateur : M. MARCEL BATAILLON, membre de l'Institut

Secrétaire : M. PIERRE DEVELAY

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. HENRI BREUIL, LÉON BRILLOUIN, EDMOND CHASSIGNEUX, ÉMILE COORNAERT, MARCEL DELÉPINE, ÉDOUARD DHORME, JACQUES DUCLAUX, CHARLES DUFRAISSE, ALFRED ERNOUT, EMMANUEL FAURÉ-FREMIET, ALBERT GABRIEL, ÉTIENNE GILSON, JACQUES HADAMARD, ANTOINE LACASSAGNE, PIERRE LACAU, PAUL LÉON, LOUIS MASSIGNON, ANDRÉ MAZON, PIERRE MONTET, HENRI PIÉRON, ANDRÉ PIGANIOL, HENRI WALLON, GASTON WIET.

Le Collège de France doit son origine au roi François Ier. En 1530 celui-ci, sur les conseils de Guillaume Budé, institua les premiers « lecteurs royaux ». Ces nouveaux Maîtres, ne relevant que du roi, étaient chargés de donner des enseignements qui n'avaient pas encore reçu ailleurs droit de cité.

Depuis lors, le rôle même du Collège a été déterminé par deux faits essentiels. D'abord il se recrute sans condition de grades ; par là il lui est possible d'appeler à lui des savants qui ne sont pas des professeurs de carrière, mais qui se sont signalés par des découvertes, par des vues personnelles, par des travaux originaux. En second lieu, il ne prépare à aucun examen et, par conséquent, ses enseignements ne sont assujettis à aucun programme. Nulle part la recherche scientifique ne jouit d'une indépendance aussi large.

Le Collège de France n'a pas, en principe, de chaires permanentes. Selon que les sciences diverses se modifient et selon que se produisent des hommes aptes à les faire progresser, les enseignements anciens peuvent disparaître ou se transformer ; des enseignements nouveaux peuvent être créés. Chaque professeur choisit, d'année en année, le sujet de son cours dans le domaine scientifique qui lui est propre, et dans l'ordre particulier de recherches auxquelles il s'applique à ce moment.

Les cours étant ouverts à tous, il n'y a ni inscription, ni droit à payer. L'accès des salles d'enseignement est entièrement libre ; celui des laboratoires n'est accordé qu'aux personnes autorisées par les professeurs-directeurs, et justifiant d'études scientifiques suffisantes.

Le Collège est ouvert du 1er novembre au 30 juin.

Il ne confère aucun grade et ne décerne aucun diplôme.

Il publie un annuaire contenant un aperçu de son histoire et les résumés des cours professés pendant l'année écoulée ainsi que les leçons inaugurales de ses professeurs.

La bibliothèque du Collège de France (45.000 volumes) est réservée aux professeurs. En outre, 20 bibliothèques, spéciales à certains laboratoires ou centres de recherche, renferment des collections rares et de nombreux périodiques.

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1961-1962

I. — SCIENCES MATHÉMATIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES

MATHÉMATIQUE ET MÉCANIQUE. — M. Szolem MANDELBROJT, professeur. — Transformations intégrales dans le plan complexe. *Les mardis et les vendredis, à 16 heures, Salle 5.* (Ouverture du cours le 3 avril.). — *Séminaire :* Analyse harmonique et théories d'approximation. *Les mardis et les vendredis, à 16 heures, Salle 5.* (L'ouverture du séminaire sera annoncée ultérieurement.)

THÉORIE DES ÉQUATIONS DIFFÉRENTIELLES ET FONCTIONNELLES. — M. JEAN LERAY, membre de l'Institut, professeur. — Certaines transformations fonctionnelles. *Les jeudis, à 15 h. 15, Salle 8.* (Ouverture du cours le 11 janvier.) — *Séminaire :* Les équations aux dérivées partielles. *Les mercredis, à 15 h. 15, Salle 8.* (Ouverture du séminaire le 8 novembre.)

ALGÈBRE ET GÉOMÉTRIE. — M. JEAN-PIERRE SERRE, professeur. — Analyse p-adique. *Les mardis et les mercredis, à 9 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 9 janvier.) — *Séminaire :* Travaux récents d'algèbre et de géométrie. *Les mardis et les mercredis, à 9 h. 30, Salle 5.* (L'ouverture du séminaire sera annoncée ultérieurement.)

PHYSIQUE MATHÉMATIQUE. — M. ANDRÉ LICHNEROWICZ, professeur. — Champ spinoriel et champ gravitationnel sur une variété riemannienne : quantification. *Les mercredis, à 14 h. 15, Salle 6.* (Ouverture du cours le 6 décembre.) — Structures symplectiques en structures de contrat. Automorphismes. *Les jeudis, à 14 h. 15, Salle 6.* (Ouverture du cours le 7 décembre.) — *Séminaire :* Relativité générale. *Les samedis, à 10 h. 30, Salle 6.* (L'ouverture du séminaire sera annoncée ultérieurement.)

PHYSIQUE THÉORIQUE. — M. JEAN LAVAL, membre de l'Institut, professeur. — Réactions entre les ondes électromagnétiques et les ondes élastiques. *Les mardis et les mercredis, à 17 h. 30, à l'Amphithéâtre de Physique.* (Ouverture du cours le 5 décembre.) — *Séminaire :* Théories dynamiques de la réflexion sélective des rayons X et des électrons. *Les mardis et les mercredis, à 17 h. 30, à l'Amphithéâtre de Physique.* (Ouverture du séminaire le 23 janvier.)

PHYSIQUE COSMIQUE. — M. ALEXANDRE DAUVILLIER, professeur. — Les hypothèses cosmogoniques. Théorie des cycles cosmiques. *Les mardis et les jeudis, à 17 h. 30, Salle 6.* (Ouverture du cours le 3 avril.)

MÉTHODES PHYSIQUES DE L'ASTRONOMIE. — M. ANDRÉ LALLEMAND, professeur. — La photoémission. Ses caractères en relation avec les exigences des applications astronomiques. *Les mardis, à 10 h. 45, Salle 3.* (Ouverture du cours le 5 décembre.) — *Séminaire :* Résultats d'observations récentes par l'emploi de la photoémission. *Les mardis, à 10 h. 45, Salle 3.* (L'ouverture du séminaire sera annoncée ultérieurement.)

PHYSIQUE ATOMIQUE ET MOLÉCULAIRE. — M. FRANCIS PERRIN, membre de l'Institut, professeur. — Collisions entre particules élémentaires. Cas des mésons π et des nucléons. *Les vendredis, à 16 heures, à l'Amphithéâtre de Physique.* (Ouverture du cours le 10 novembre.)

PHYSIQUE NUCLÉAIRE. — M. Louis LEPRINCE-RINGUET, membre de l'Institut, professeur. — Quelques expériences effectuées auprès du synchroton de 25 Gev du C. E. R. N. *Les jeudis et les vendredis, à 17 h. 30, à l'Amphithéâtre de Physique.* (Ouverture du cours le 1er décembre.)

MAGNÉTISME NUCLÉAIRE. — M. Anatole ABRAGAM, professeur. — Relaxation nucléaire dans les liquides et les gaz. *Les lundis, à 9 h. 30, à l'Amphithéâtre de Physique.* (Ouverture du cours le 4 décembre.) — La résonance magnétique dans les semi-conducteurs. *Les samedis, à 9 h. 30, à l'Amphithéâtre de Physique.* (Ouverture du cours le 9 décembre.)

CHIMIE ORGANIQUE DES HORMONES. — M. Alain HOREAU, professeur. — Problèmes stéréochimiques et structuraux : hormones stéroïdes de la glande surrénale. *Les mardis, à 10 h. 45, à l'Amphithéâtre de Chimie.* (Ouverture du cours le 14 novembre.)

BIOCHIMIE GÉNÉRALE ET COMPARÉE. — M. Jean ROCHE, professeur. — Biochimie de l'iode et des hormones thyroïdiennes *(suite). Les mercredis, à 14 h. 30, Salle 3.* (Ouverture du cours le 6 décembre.) — Biochimie des guanidines monosubstituées et de leurs phosphagènes. *Les vendredis, à 14 h. 30, Salle 3.* (Ouverture du cours le 1er décembre.)

EMBRYOLOGIE EXPÉRIMENTALE. — M. Étienne WOLFF, professeur. — La culture *in vitro* des embryons de Vertébrés. *Les mardis, à 16 h. 30, Salle 6.* (Ouverture du cours le 5 décembre.) — *Séminaire :* Origine de la lignée germinale chez quelques Invertébrés et chez les Vertébrés. (Ouverture du séminaire le 1er mars.)

MORPHOLOGIE EXPÉRIMENTALE ET ENDOCRINOLOGIE. — M. Robert COURRIER, membre de l'Institut, professeur. — Acquisitions récentes sur certaines hormones. *Les mercredis, à 17 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 3 janvier.) — *Séminaire :* L'ouverture du séminaire, sur le même sujet, sera annoncée ultérieurement.

HISTOPHYSIOLOGIE. — M. Jacques BENOIT, professeur. — L'action des facteurs externes sur l'activité génitale chez les Mammifères. *Les mercredis, à 14 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 6 décembre.)

NEUROPHYSIOLOGIE GÉNÉRALE. — M. Alfred FESSARD, professeur. — Leçons sur les structures et les fonctions du thalamus des Vertébrés supérieurs. *Les mardis, à 17 h. 45, Salle 6.* (Ouverture du cours le 5 décembre.)

MÉDECINE EXPÉRIMENTALE. — M. Bernard HALPERN, professeur. — Phénomènes d'hypersensibilité du type immédiat.

Les jeudis, à 16 h. 15, Salle 6. (Ouverture du cours le 16 novembre.) — *Séminaire :* Mécanismes de la sensibilisation. *Les jeudis, à 16 h. 15, Salle 6.* (L'ouverture du séminaire sera annoncée ultérieurement.)

II. — SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET SOCIOLOGIQUES

PHILOSOPHIE. — M. N..., professeur.

HISTOIRE ET TECHNOLOGIE DES SYSTÈMES PHILOSOPHIQUES. — M. MARTIAL GUEROULT, membre de l'Institut, professeur. — Spinoza. L'âme (IIe Livre de l'*Éthique*). *Les mercredis et les jeudis, à 11 heures, Salle 8.* (Ouverture du cours le 8 novembre.)

HISTOIRE DES RELIGIONS. — M. HENRI-CHARLES PUECH, professeur. — Doctrines ésotériques et thèmes gnostiques dans l'*Évangile selon Thomas. Les jeudis, à 15 h. 15, Salle 3.* (Ouverture du cours le 14 décembre). — Liturgie et pratiques rituelles dans le manichéisme : la confession des péchés *(suite)* ; les rites d'initiation. *Les samedis, à 10 h. 30, Salle 3 bis.* (Ouverture du cours le 16 décembre.)

ANTHROPOLOGIE SOCIALE. — M. CLAUDE LÉVI-STRAUSS, professeur. — Représentations mythiques du passage de la nature à la culture. *Les mardis, à 14 h. 30, Salle 6.* (Ouverture du cours le 5 décembre.) — Recherches récentes sur la parenté et le mariage. *Les mercredis, à 9 heures, Salle 3.* (Ouverture du cours le 6 décembre.)

ANALYSE DES FAITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX. — M. FRANÇOIS PERROUX, professeur. — Quelques aspects économiques et stratégiques de la conquête de l'espace. *Les lundis, à 17 h. 45, Salle 3.* (Ouverture du cours le 4 décembre.) — La théorie générale du progrès économique. Les modèles plurisectoraux et leur renouvellement nécessaire *(suite). Les jeudis, à 17 h. 45, Salle 3.* (Ouverture du cours le 7 décembre.)

DÉMOGRAPHIE SOCIALE (Fondation de la Ville de Paris). — M. ALFRED SAUVY, professeur. — La France et les Français depuis deux siècles *(suite). Les lundis et les vendredis, à 17 h. 45, Salle 6.* (Ouverture du cours le 13 novembre.)

HISTOIRE ET STRUCTURE SOCIALES DE PARIS ET DE LA RÉGION PARISIENNE (Fondation de la Ville de Paris). — M. LOUIS CHEVALIER, professeur. — Description des Parisiens *(suite). Les lundis et les mardis, à 17 h. 45, Salle 3 bis.* (Ouverture du cours le 4 décembre.)

ÉTUDE DU MONDE TROPICAL (GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET HUMAINE). — M. PIERRE GOUROU, professeur. — Problèmes géographiques du Pacifique tropical. *Les jeudis, à 10 heures,*

Salle 5. (Ouverture du cours le 23 novembre.) — Les ressources de l'Afrique tropicale. *Les vendredis, à* 10 *heures, Salle* 5. (Ouverture du cours le 24 novembre.)

SOCIOLOGIE MUSULMANE (Fondation de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc et du ministère de la France d'Outre-Mer). — M. HENRI LAOUST, professeur. — Le chiisme sous les Omeyyades et les premiers Abbassides. *Les vendredis et les samedis, à* 16 *heures, Salle* 6. (Ouverture du cours le 8 décembre.)

III. — SCIENCES HISTORIQUES PHILOLOGIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

GRAMMAIRE COMPARÉE. — M. ÉMILE BENVENISTE, membre de l'Institut, professeur. — Problèmes généraux de la dérivation. *Les lundis, à* 9 *h.* 30, *Salle* 4. (Ouverture du cours le 4 décembre.) — Études de dialectologie iranienne. *Les mardis, à* 9 *h.* 30, *Salle* 4. (Ouverture du cours le 5 décembre.)

CIVILISATION INDO-EUROPÉENNE. — M. GEORGES DUMÉZIL, professeur. — Questions de mythologie comparée indo-européenne *(suite). Les jeudis, à* 17 *h.* 15, *Salle* 5. (Ouverture du cours le 7 décembre.) — Recherches sur les langues et les folklores du Caucase du Nord *(suite). Les samedis, à* 15 *h.* 45, *Salle* 4. (Ouverture du cours le 2 décembre.)

ASSYRIOLOGIE. — M. RENÉ LABAT, professeur. — La géographie politique de l'Iran occidental au début du premier millénaire avant notre ère. *Les lundis, à* 10 *h.* 45, *Salle* 4. (Ouverture du cours le 13 novembre.) — Les relations entre l'Élam et l'Assyrie, au VII^e^ siècle avant notre ère, d'après la correspondance du temps. *Les jeudis, à* 15 *h.* 30, *Salle* 4. (Ouverture du cours le 16 novembre.)

PHILOLOGIE ET ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES. — M. GEORGES POSENER, professeur. — Un dieu écrivain : le Thot égyptien. *Les mercredis, à* 17 *heures, Salle d'Orientalisme.* (Ouverture du cours le 6 décembre.) — L'enseignement pour le roi Mérikarê. *Les mercredis, à* 18 *heures, Salle d'Orientalisme.* (Ouverture du cours le 6 décembre.)

ARCHÉOLOGIE DE L'ASIE OCCIDENTALE. — M. CLAUDE F. A. SCHAEFFER, membre de l'Institut, professeur. — Archéologie de l'Asie supérieure : nouvelles fouilles et découvertes. *Les mardis, à* 16 *h.* 15, *Salle* 3. (Ouverture du cours le 6 mars.) — Bibliothèques privées cananéennes découvertes à Ugarit. *Les mercredis, à* 16 *h.* 15, *Salle* 3. (Ouverture du cours le 7 mars.)

CIVILISATIONS D'EXTRÊME-ORIENT (Fondation du ministère de la France d'Outre-Mer). — M. PAUL MUS, professeur. —

La première constitution hindoue, Riq Veda X. 90. *Les lundis, à 17 h. 15, Salle 5.* (Ouverture du cours fin janvier.) — Cinéma solide. La notion du temps dans l'Art de l'Inde. *Les mercredis, à 10 h. 45, Salle 5.* (Ouverture du cours fin janvier.)

LANGUES ET LITTÉRATURES DE L'INDE. — M. JEAN FILLIOZAT, professeur. — Recherches sur les réactions hindouistes face à l'Islam. *Les mardis, à 14 h. 30, Salle 4.* (Ouverture du cours le 5 décembre.) — Textes grammaticaux tamouls. *Les mercredis, à 9 h. 30, Salle 4.* (Ouverture du cours le 6 décembre.)

LANGUE ET LITTÉRATURE CHINOISES. — M. PAUL DEMIÉVILLE, membre de l'Institut, professeur. — Tch'an et poésie *(suite). Les lundis, à 15 h. 45, Salle 4.* (Ouverture du cours le 4 décembre.) — Textes de littérature vulgaire de Touen-houang *(suite). Les mardis, à 15 h. 45, Salle 4.* (Ouverture du cours le 5 décembre.)

HISTOIRE ET PHILOLOGIE INDOCHINOISES (Fondation du ministère de la France d'Outre-Mer). — M. ÉMILE GASPARDONE, professeur. — L'Indochine du *Tong si yang k'ao. Les mercredis, à 14 h. 30, Salle 4.* (Ouverture du cours le 6 décembre.) — L'expansion vers le Sud (Lê Quí-Dôn, *Phú-biên tập-lục*). *Les samedis, à 14 h. 30, Salle 4.* (Ouverture du cours le 2 décembre.)

ÉPIGRAPHIE ET ANTIQUITÉS GRECQUES. — M. LOUIS ROBERT, membre de l'Institut, professeur. — Géographie historique de l'Asie Mineure et inscriptions grecques. *Les lundis, à 17 heures, Salle 4.* (Ouverture du cours le 4 décembre.) — Les noms indigènes de l'Asie Mineure gréco-romaine. *Les mardis, à 17 heures, Salle 4.* (Ouverture du cours le 5 décembre.)

ARCHÉOLOGIE PALÉOCHRÉTIENNE ET BYZANTINE. — M. ANDRÉ GRABAR, membre de l'Institut, professeur. — La création en iconographie chrétienne, 2e série d'études. *Les lundis, à 14 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 4 décembre.) — L'an mil en histoire de l'art. L'apport byzantin. *Les jeudis, à 14 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 7 décembre.)

CIVILISATION ROMAINE. — M. JEAN GAGÉ, professeur. — Les Tarquins et la Rome étrusque (2e partie des recherches déjà commencées sur La Royauté primitive de Rome). *Les mercredis, à 16 heures, Salle 5.* (Ouverture du cours le 6 décembre.) — Rome et les Perses Sassanides au IIIe siècle. *Les jeudis, à 16 heures, Salle 5.* (Ouverture du cours le 7 décembre.)

LITTÉRATURE LATINE. — M. PIERRE COURCELLE, professeur. — « Nosce te ipsum » du Bas-Empire au Haut Moyen Age. *Les mercredis, à 17 heures, Salle 4.* (Ouverture du cours le 6 décem-

bre.) — Tradition littéraire et tradition iconographique des « Confessions » augustiniennes. *Les jeudis, à 17 heures, Salle 4.* (Ouverture du cours le 7 décembre.)

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA FRANCE. — M. ROGER DION, professeur. — Questions de géographie antique. *Les mardis, à 17 h. 15, Salle 5.* (Ouverture du cours le 5 décembre.) — Géographie de la circulation et sites de villes. *Les samedis, à 17 h. 15, Salle 5.* (Ouverture du cours le 2 décembre.)

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES DU MOYEN AGE. — M. FÉLIX LECOY, professeur. — Contes et légendes religieuses du Moyen Age français. *Les mardis, à 16 heures, Salle 3.* (Ouverture du cours le 5 décembre.) — Les romans du Graal *(suite). Les jeudis, à 16 h. 30, Salle 3.* (Ouverture du cours le 7 décembre.)

HISTOIRE DE LA CIVILISATION MODERNE. — M. FERNAND BRAUDEL, professeur. — Histoire de la vie matérielle du XIVe au XVIIIe siècle *(suite et fin). Les mercredis, à 10 h. 15, et les samedis, à 10 heures, Salle 3.* (Ouverture du cours le 8 novembre.)

HISTOIRE SOCIALE DE L'ISLAM CONTEMPORAIN (Fondation du ministère de la France d'Outre-Mer). — M. JACQUES BERQUE, professeur. — Débat moral et expérience économique dans les pays islamo-méditerranéens. *Les vendredis, à 16 h. 45, Salle 3.* (Ouverture du cours le 1er décembre.) — La société égyptienne dans le dernier quart du XIXe siècle. *Les samedis, à 15 heures, Salle 5.* (Ouverture du cours le 2 décembre.)

HISTOIRE DES CRÉATIONS LITTÉRAIRES EN FRANCE. — M. JEAN POMMIER, membre de l'Institut, professeur. — Victor Hugo et *Les Misérables* (1862). *Les mardis, à 17 heures, et les vendredis, à 16 h. 15, Salle 8.* (Ouverture du cours le 1er décembre.)

PSYCHOLOGIE DES ARTS PLASTIQUES (Fondation de la Ville de Paris). — M. RENÉ HUYGHE, de l'Académie française, professeur. — La crise de l'Occident et l'art moderne *(suite). Les mardis et les vendredis, à 14 h. 45, Salle 8.* (Ouverture du cours le 5 janvier.)

LITTÉRATURE ET CIVILISATION ITALIENNES. — M. ANDRÉ PÉZARD, professeur. — Dante et ses amis. *Les mercredis, à 17 h. 30, Salle 6.* (Ouverture du cours le 15 novembre.) — L'Épître de Giovanni del Virgilio à Dante et les Églogues qui y font suite : interprétation de textes. *Les jeudis, à 11 heures, Salle 6.* (Ouverture du cours le 16 novembre.)

LANGUES ET LITTÉRATURES DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE ET DE L'AMÉRIQUE LATINE. — M. MARCEL BATAILLON, membre de l'Institut, professeur. — Les Espagnols du

Pérou contre Charles Quint : Analyse du mouvement pizarriste (1544-1548). *Les mardis et les jeudis, à 17 h. 30, Salle d'Orientalisme.* (Ouverture du cours le 4 janvier.)

LANGUES ET LITTÉRATURES D'ORIGINE GERMANIQUE. — M. ROBERT MINDER, professeur. — Problèmes et méthodes de la germanistique. *Les vendredis, à 17 h. 30, Salle 4.* (Le séminaire aura lieu les 8, 15 et 22 décembre.) — *Cours* : Structures de l'art souabe, du baroque à l'époque contemporaine. *Les vendredis, à 17 h. 30, Salle 5.* (Ouverture du cours le 5 janvier.) — Histoire culturelle de l'Allemagne du Nord (I). *Les samedis, à 16 h. 15, Salle 3.* (Ouverture du cours le 9 décembre.)

LANGUES ET LITTÉRATURES SLAVES. — M. ANDRÉ VAILLANT, professeur. — Grammaire comparée des langues slaves : le verbe *(suite). Les jeudis, à 10 heures, Salle 4.* (Ouverture du cours le 7 décembre.) — Étude de textes slavons. *Les samedis, à 10 heures, Salle 4.* (Ouverture du cours le 2 décembre.)

HISTOIRE DE LA CIVILISATION DE L'AMÉRIQUE DU NORD. — M. MARCEL GIRAUD, professeur. — La « Reconstruction noire » dans les États du Sud. *Les mercredis, à 16 heures, Salle 3.* (Ouverture du cours le 29 novembre.) — La fin du royaume et de l'économie des Mormons. *Les samedis, à 15 heures, Salle 3.* (Ouverture du cours le 2 décembre.)

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

19, rue de la Sorbonne (Tél. : Odéon 10-87)

Directeur : M. P. MAROT

Secrétaire-professeur adjoint : M. E. POULLE

L'École des Chartes a été fondée par une ordonnance de 1821 et réorganisée par une ordonnance de 1846.

OBJET ET CARACTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT. — Depuis cette époque, l'École, à la fois scientifique et pratique, a un double objet : 1° enseigner les sciences auxiliaires de l'histoire, appliquées à l'étude du Moyen Age et des temps modernes ; 2° former des archivistes et des bibliothécaires.

CONCOURS D'ENTRÉE. — L'enseignement est gratuit. Les élèves se recrutent par la voie d'un concours annuel, comportant des épreuves de latin, d'histoire, de géographie historique et de langues vivantes (allemand ou anglais). Les inscriptions en vue de ce concours sont reçues au Secrétariat *du 1er au 3 juillet.* Pour être admis à le subir, il faut être Français, avoir moins de 30 ans et être pourvu du Baccalauréat ou de l'examen spécial d'entrée dans les Facultés des Lettres. Le nombre maximum des élèves admis chaque année est fixé à 20.

ORGANISATION DES ÉTUDES. — La durée des études est de trois ans. A la fin de chaque année scolaire, les élèves subissent un examen de passage. Les élèves dont l'aptitude a été constatée par le résultat de l'examen final de 3e année sont déclarés admis à soutenir une thèse au mois de mars suivant. Les élèves qui ont soutenu leur thèse avec succès reçoivent le diplôme d'archiviste paléographe.

Les étrangers peuvent être admis comme élèves après avis du Conseil de Perfectionnement, sur examen de leurs titres. L'École admet aussi des auditeurs libres qui, pour suivre les leçons, doivent demander au Secrétariat une carte d'admission.

Une bibliothèque est réservée aux élèves et anciens élèves.

CARRIÈRES OUVERTES. — Le Diplôme d'archiviste paléographe est exigé pour les fonctions d'archiviste relevant du ministère de l'Éducation nationale (conservateur et conservateur en chef des Archives nationales et départementales), ainsi que pour la plupart des postes d'archiviste des départements ministériels ayant un service d'archives autonome. Il facilite l'accès aux fonctions de Bibliothécaire. Le Secrétariat de l'École procure, sur demande écrite ou verbale, une brochure explicite sur l'organisation des études et les diverses carrières ouvertes aux archivistes paléographes.

PROGRAMME ET HORAIRE DES COURS

PREMIÈRE ANNÉE. — M. CH. PERRAT. Paléographie. *Mardi et samedi, à 10 heures.* — M. J. MONFRIN. Philologie romane. *Lundi, à 16 heures et vendredi, à 14 heures.* — M. P. MAROT. Bibliographie. *Mercredi, à 9 heures.* — M. R. BOSSUAT. Latin du Moyen Age. *Jeudi, à 14 heures.*

DEUXIÈME ANNÉE. — M. N... Diplomatique. *Vendredi et samedi, à 10 heures.* — M. M. FRANÇOIS. Histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires de la France. *Mardi et mercredi, à 14 heures.* — M. A. VERNET. Sources narratives et littéraires de l'histoire de France. *Jeudi, à 10 heures.* —M. P. MAROT. Archives de l'histoire de France. *Jeudi, à 14 heures.*

TROISIÈME ANNÉE. — M. FR. JOÜON DES LONGRAIS. Histoire du Droit civil et du Droit canonique. *Mardi et mercredi, à 10 heures.* — M. J. HUBERT. Archéologie du Moyen Age. *Mardi et mercredi, à 14 heures.* — M. A. VERNET. Sources narratives et littéraires de l'histoire de France. *Vendredi, à 10 heures.* — M. M. FRANÇOIS. Histoire des Institutions modernes. *Jeudi, à 10 h. 45.*

ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

2, rue de Lille (VIIe) (Tél. : Babylone 09-91 et 09-92)
Administrateur : M. ANDRÉ MIRAMBEL
Administrateur adjoint : M. ALAIN GUILLERMOU
Secrétaire : Mme FIATTE
Conservateur de la Bibliothèque : Mme MEUVRET

I. — HISTORIQUE ET BUT DE L'ÉCOLE. — Créée, sur un rapport de Lakanal, par un décret-loi du 10 germinal an III (30 mars 1795), l'École Spéciale (aujourd'hui École Nationale) des Langues Orientales Vivantes s'est superposée, en l'absorbant bientôt, à une institution datant de 1669, l'École des « Jeunes de Langues ».

Le Statut actuel de l'École est défini par les textes suivants : décret du 8 juin 1914, arrêté du 2 juillet 1914, décret du 27 janvier 1951, décret du 24 août 1951, arrêtés des 10 septembre 1951, 11 septembre 1951, 14 février 1953, 3 février 1954, décrets des 20 mai 1955, 16 décembre 1955.

« L'École Nationale des Langues Orientales Vivantes a pour objet : 1° d'apprendre aux élèves à lire, écrire et parler les langues vivantes de l'Europe orientale, de l'Asie, de l'Océanie et de l'Afrique, et de leur enseigner la géographie, l'histoire et les institutions des pays où ces langues sont en usage ; 2° de contribuer, par des travaux et des publications, au progrès des études scientifiques se rapportant aux matières ci-dessus désignées. » (Article premier du décret du 8 juin 1914.)

II. — CONDITIONS DE SCOLARITÉ. — INSCRIPTIONS. — L'École reçoit : des élèves réguliers et des auditeurs libres.

CONDITIONS D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES :

1° Être âgé de 17 ans au moins ;

2° *Pour les Français :* être Bachelier, ou titulaire d'un titre admis en dispense du Baccalauréat, ou subir avec succès un examen d'admission. *Pour les étrangers :* être pourvu d'un Diplôme ou Certificat de fin d'Études secondaires reconnus en France, ou subir avec succès un examen d'admission. Examen d'admission : être âgé de 19 ans au moins ;

3° Payer par an un droit d'inscription de 10 NF et un droit de bibliothèque de 6 NF.

La durée des études est de trois ans. Elle peut être réduite à deux années, *pour une seule langue,* dans les cas suivants : connaissance appréciable de la langue étudiée, acquise durant un séjour dans le pays de cette langue avant l'entrée à l'École ; séjour, au cours des études à l'École, dans le pays où est parlée la langue choisie par l'élève. *L'assiduité aux cours et répétitions est obligatoire* (*arrêté du* 2-7-1914).

A la fin de chaque année d'études, au mois de juin, il est procédé à

des examens (épreuves de langues, d'histoire, géographie et institutions). Le succès aux examens de fin d'études (fin de la 3e année) donne droit au *Diplôme de l'École*.

Des bourses d'études peuvent être accordées aux élèves pour chacune des trois années d'études.

CONDITIONS D'INSCRIPTION DES AUDITEURS LIBRES :

1° Être âgé de 18 ans au moins.

2° Conditions de grade et de nationalité : aucune.

3° Droit d'inscription annuel de 3 NF et un droit de bibliothèque de 6 NF.

Les auditeurs libres ne peuvent pas se présenter aux examens.

III. — La BIBLIOTHÈQUE est ouverte *tous les jours, de 9 à 19 heures*, pendant l'année scolaire, et *de 14 à 19 heures*, du 15 juillet au 1er novembre, pour les élèves et les auditeurs libres.

IV. — CARRIÈRES AUXQUELLES L'ÉCOLE PRÉPARE : Secrétariat du ministère des Affaires Étrangères (décret du 9 juillet 1959).

D'autre part, les élèves diplômés sont admis à prendre part aux concours pour : l'entrée à l'École Nationale d'Administration, les fonctions de Lecteur et Correcteur à l'Imprimerie Nationale, etc. L'École prépare, concurremment avec d'autres établissements, à l'enseignement public (Licence ès Lettres, Agrégations d'arabe et de russe), aux carrières des bibliothèques publiques et de l'Administration d'Outre-Mer (Interprétariat civil, Services du Gouvernement général de l'Algérie, etc.) et militaire (Service des Affaires Militaires Musulmanes, Service du Chiffre de réserve de la Marine). Le diplôme de l'École permet de présenter une candidature à la fonction de Traducteur-Juré et aux Services de la Radiodiffusion Nationale (émissions en langues étrangères). De plus, le secteur privé (banques, industries, commerce) fait parfois appel aux diplômés de l'École. Enfin, établissement scientifique en même temps qu'institut pratique, l'École des Langues Orientales est le séminaire de tous ceux qui se vouent à l'étude des langues et des civilisations du Levant, de l'Afrique, de l'Inde, de l'Océanie et de l'Extrême-Orient.

L'École prépare au doctorat de recherches (3e cycle).

L'Administrateur de l'École reçoit le mercredi, de 15 à 18 heures ; la Secrétaire, le vendredi, de 14 h. 30 à 16 h. 30 ; le Conservateur de la Bibliothèque, le mercredi, de 15 à 18 heures.

Joindre à toute demande de renseignements, adressée par lettre, un timbre pour réponse.

Le Secrétariat de l'École est ouvert les mardi et mercredi, de 10 heures à 12 heures, et les jeudi et vendredi, de 15 heures à 17 heures.

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

I. — Langues de l'Asie antérieure

ARABE LITTÉRAL. — M. Gérard LECOMTE, professeur. — Morphologie et notions élémentaires de syntaxe ; explication de textes faciles (1re année). — Explication de textes. — Morphologie et syntaxe (2e et 3e années).

MM. BENCHEIKH, DEMIAN et HAMDANI, répétiteurs.

ARABE LITTÉRAL. — M. N..., professeur.

ARABE ORIENTAL. — M. Jean LECERF, professeur. — Textes du manuel de Cantineau, Morphologie et phonétique (1re et 2e années). — Textes littéraires dialectaux (3e année).

M. Y. KASSAB, répétiteur.

ARABE MAGHRÉBIN. — Voir section II.

BERBÈRE. — Voir section II.

ABYSSIN (AMHARIQUE). — Voir section II.

PERSAN. — M. Gilbert LAZARD, professeur. — Grammaire et explication de textes gradués (1re année). — Explication de textes de diverses époques (prose et poésie) (2e et 3e années).

M. HENDESSI, répétiteur.

KURDE. — M. Kamuran Aali Bedir KHAN, chargé de cours. — Éléments de grammaire ; thèmes et versions ; introduction à la littérature folklorique (1re année). — Grammaire et éléments de syntaxe ; introduction à la littérature classique (2e année). — Syntaxe et textes ; littérature contemporaine (3e année).

TURC. — M. Louis BAZIN, professeur. — Grammaire élémentaire et explication de textes faciles en caractères latins (1re année). — Études grammaticales complémentaires et explication de textes littéraires en caractères latins (2e année). — Grammaire historique, étude de l'osmanli en caractères arabes, et explication de textes littéraires et historiques en caractères latins et arabes (3e année).

M. IZEDDIN, assistant.

HÉBREU MODERNE. — M. Mendel HOROVITZ, professeur. — Lecture et écriture, éléments de la grammaire, explication de textes faciles (1re année). — Études grammaticales complémentaires, morphologie et syntaxe, explication de textes gradués (2e année). — Questions de linguistique et de littérature néo-hébraïques, explication de textes littéraires (2e et 3e années). — Exercices de traduction (thème et version), explication de textes (3e année). — Éléments de la littérature hébraïque ancienne (Bible, Mišnah, Talmud) (3e année, 2e semestre).

M. SIRAT, répétiteur.

YIDDISCH. — M. MENDEL HOROVITZ, chargé de conférences. Mlle KRAKOWSKI, chargée de répétitions.

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET INSTITUTIONS DES ÉTATS DU PROCHE-ORIENT :

Géographie. — M. JEAN DRESCH, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, chargé de conférences. — Le monde musulman (1re année). — Égypte, Arabie [1er trimestre], Turquie, Iran [2e trimestre], Maghreb, caractères généraux [3e trimestre] (2e année). — Irak, Syrie, Liban, Jordanie, Israël [1er trimestre], Afghanistan, Républiques musulmanes soviétiques [2e trimestre], les pays du Maghreb [3e trimestre] (3e année).

Histoire. — M. MARCEL COLOMBE, professeur ; M. HENRI MARTIN DE LA BASTIDE D'HUST (civilisation du Maghreb) ; M. NIKITA ELISSEEFF, chargé de conférences (histoire de l'Orient musulman au Moyen Age) ; M. ANDRÉ GUIMBRETIERE, chargé de conférences (civilisation du Pakistan). — Initiation à l'histoire du monde musulman (cours de MM. COLOMBE, ELISSEEF et GUIMBRETIERE) (1re année). — Aspects de la civilisation musulmane (cours de MM. COLOMBE, ELISSEEF, DE LA BASTIDE et GUIMBRETIERE) (2e année). — Les grands problèmes contemporains (cours de MM. COLOMBE, DE LA BASTIDE et GUIMBRETIERE) (3e année).

Conférences de Mlle LILY SCHERR (civilisation d'Israël) et de M. ISMET CHERIFF (civilisation du Kurdistan) (2e et 3e années).

II. — LANGUES DE L'AFRIQUE

ARABE MAGHRÉBIN. — M. GEORGES S. COLIN, professeur. — Éléments de la grammaire des parlers de l'Afrique du Nord (1re année). — Explication de textes marocains ; notions complémentaires de grammaire et de vocabulaire (2e année). — Explication de textes marocains (parlers citadins, montagnards et bédouins) (3e année).

M. FASSI, répétiteur.

BERBÈRE. — M. LIONEL GALAND, professeur. — Étude d'un parler, grammaire, explication de textes, conversation (1re, 2e et 3e années). — Questions de grammaire comparée ; préparation de l'enquête linguistique (3e année).

M. ABADA, répétiteur.

ABYSSIN (AMHARIQUE). — M. JOSEPH TUBIANA, professeur. — Éléments de la grammaire et explication de textes faciles (1re et 2e années). — Études complémentaires de grammaire, et explication de textes (2e et 3e années). — Histoire et civilisation

de l'Afrique orientale (1re, 2e et 3e années). Une série de cours sera réservée aux langues couchitiques.

M. BEHRANOU, répétiteur.

LANGUES COUCHITIQUES. — MM. JOSEPH TUBIANA, CHEDEVILLE, chargés de conférences.

PEUL ET MANDING. — M. PIERRE-FRANCIS LACROIX, professeur. — Introduction, morphologie et syntaxe, exercices d'application (1re année). — Compléments grammaticaux, explication de textes et conversation (2e année). — Explication de textes historiques et sociologiques, conversation (3e année).

M. KANE, répétiteur (Peul).

M. N'DAW, répétiteur (Manding).

M. BE BIGOURE, chargé d'un cours libre (Gouro).

BANTOU. — M. PIERRE ALEXANDRE, professeur. — Introduction, grammaire et syntaxe élémentaires bulu (1re année). — Explications de textes bulu, dialectologie du groupe dit pahouinaté, fang (2e année). — Analyse comparative des autres groupes bantou, langues véhiculaires bantu et bantouides (3e année).

M. BOT BA NJOCK, répétiteur.

SWAHILI. — M. NGOMA, chargé de conférences.

CIVILISATION DE L'AFRIQUE NOIRE. — M. DOMINIQUE ZAHAN, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Strasbourg, chargé de conférences.

CIVILISATION DE MADAGASCAR. — Mme FAUBLÉE, chargée de conférences.

III. — LANGUES DE L'EXTRÊME-ORIENT DE L'INDE ET DE L'OCÉANIE

CHINOIS. — M. ROBERT RUHLMANN, professeur. — Grammaire de la langue commune *(putoughna)* ; entraînement au thème et à la version (1re et 2e années). — Lecture de la presse et de textes d'intérêt littéraire, historique et sociologique en *putoughna* ; entraînement à la traduction orale et à la composition (3e année).

Mme ODILE KALTENMARK, chargée de conférences. — Initiation à la langue classique (wen yan).

M. ALEXIS RYGALOFF, chargé de conférences. — Linguistique chinoise.

Mlle LIANG PAI-CHIN et Mme RECLUS-HOUANG, répétitrices.

M. LI TCHE-HOUA, répétiteur.

JAPONAIS. — M. RENÉ SIEFFERT, professeur. — Éléments de la grammaire et explications de textes (1re année). — Compléments

de la grammaire et explication de textes (2e année). — Étude de la langue écrite ; lecture de textes littéraires et de documents (3e année).

MM. FUJIMORI et MORI, répétiteurs.

CORÉEN. — M. LI-OGG, chargé de conférences.

VIETNAMIEN. — M. GUSTAVE MEILLON, professeur. — Morphologie et explication de textes gradués ; notions élémentaires de syntaxe (1re année). — Études grammaticales complémentaires et exercices divers de traduction (2e année). — Questions de littérature néo-vietnamienne ; explication de textes variés, modernes et contemporains (2e et 3e années). — Notions de littérature sino-vietnamienne et explication de morceaux choisis d'auteurs anciens (3e année).

M. TRAN-NGOC-CHAU, répétiteur.

CAMBODGIEN. — M. FRANÇOIS MARTINI, professeur. — Lecture et écriture, traduction de textes faciles (1re année). — Étude de la syntaxe et explication de textes (2e année). — Textes littéraires de prose et de poésie (3e année).

Mme LEWITZ, répétitrice.

LAOTIEN. — M. MARC REINHORN, professeur. — Écriture, grammaire, langue courante (1re année). — Grammaire, langue littéraire, théâtre moderne (2e année). — Étymologie, langue savante, littérature (3e année).

SIAMOIS. — M. ROBERT LINGAT, chargé de cours. — Écriture et lecture, système des tons. Notions de grammaire. Morphologie (1re année). — Études complémentaires de grammaire et explications de textes. Exercices de thèmes (2e année). — Explications de textes littéraires et historiques. Notions de prosodie et d'histoire de la littérature. Exercices de thèmes (3e année).

M. NANDASUTA, répétiteur.

MALAIS-INDONÉSIEN. — Mlle SOKOLOFF, chargée de cours. — Éléments de la grammaire, explication de textes faciles et exercices pratiques (1re année). — Textes classiques littéraires modernes. Lecture de journaux. Notions sur l'histoire, la géographie et la civilisation des pays de langue malaise (2e et 3e années).

M. MAUNA, répétiteur.

MALGACHE. — M. JACQUES FAUBLÉE, professeur. — Grammaire élémentaire (dialecte mérina), textes faciles (1re année). — Texte mérina (2e et 3e années). — Grammaire, textes dialectaux bara (2e année) et temuru (3e année).

M. RAMANOELINA, répétiteur.

LANGUES MODERNES DE L'INDE. — M. PIERRE MEILE, professeur. — Éléments de linguistique indienne et de vocabulaire (1re année). — Études de syntaxe indienne, avec applications et lecture de textes (2e année). — Explication de textes littéraires et de documents divers (3e année).

M. SOUPRAMANIEN, répétiteur de tamoul.

M. JOSHI, répétiteur de hindi.

OURDOU. — M. ANDRÉ GUIMBRETIÈRE, chargé de cours. — Éléments de grammaire et textes faciles (1re année). — Textes modernes ; aspects syntaxiques et sémantiques de la langue (2e année). — Textes littéraires, philosophiques ou techniques (3e année).

M. MAJID, répétiteur.

BIRMAN. — Mme BERNOT, chargée de cours. — Explication de textes faciles. Éléments de grammaire (1re année). — Études complémentaires de grammaire. Explication de textes folkloriques et de nouvelles modernes (2e année).

Mlle PE MAUNG TIN, chargée de répétitions.

LANGUES OCÉANIENNES. — HOUAÏLOU : M. RAYMOND LEENHARDT, chargé de cours. — Grammaire, syntaxe et étude de textes (1re année). — Étude de textes anciens et modernes (2e année). — Étude comparée de différents dialectes, leur valeur ethnologique (3e année).

M. WEMA, répétiteur.

TAHITIEN : Mme NORDMAN-SALMON, répétitrice.

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET INSTITUTIONS DES ÉTATS DE L'EXTRÊME-ORIENT. — Mme NICOLAS-VANDIER, professeur. — Géographie (1re année). — Histoire ancienne (2e année). — Histoire moderne (3e année).

CIVILISATION DE L'INDE CONTEMPORAINE. — M. N..., professeur.

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET CIVILISATIONS DU SUD-EST DE L'ASIE (VIETNAM). — M. PHAM-NGOC-TOAN, chargé de cours.

HISTOIRE ET CIVILISATION DES ÉTATS INDIANISÉS D'INDOCHINE ET D'INDONÉSIE. — Mme BERNARD-THIERRY, chargée de conférences.

Conférences de Mme MARCELLE FAUBLÉE (civilisation de Madagascar) et de M. RAYMOND LEENHARDT (civilisation de l'Océanie).

IV. — LANGUES DE L'EUROPE ORIENTALE

GREC MODERNE. — M. ANDRÉ MIRAMBEL, professeur. — Grammaire du grec moderne démotique (1re année). — Linguistique néo-grecque ; langue savante et traduction de textes officiels ; littérature et philologie ; explication de textes littéraires (2e et 3e années).

M. CASTANAKIS, assistant.

ARMÉNIEN. — M. FRÉDÉRIC FEYDIT, professeur. — Grammaire de l'arménien moderne occidental (1re année). — Grammaire de l'arménien classique, de l'arménien moderne oriental, explication de textes (2e et 3e années).

M. BOYADJIAN, répétiteur.

ALBANAIS. — M. HENRI BOISSIN, chargé de conférences.

M. NOÇKA, chargé de répétitions.

ROUMAIN. — M. ALAIN GUILLERMOU, professeur. — Grammaire ; explication de textes (1re année). — Explications de textes (2e et 3e années).

M. BARBULESCO, répétiteur.

RUSSE. — M. JEAN TRAIN, professeur. — Éléments de la grammaire (1re année). — Explication de textes et correction de devoirs (2e et 3e années).

Mmes BRACQ, LOSSKY, PROTASSIEFF, VASSUTINSKY, répétitrices ; M. DUBROVSKY, répétiteur.

RUSSE. — M. N..., professeur. — Grammaire et explication de textes (1re année). — Explications de textes, corrections de travaux écrits. Dissertations (2e et 3e années).

Mmes BERG, BOHDANOWICZ, VILLANYI, répétitrices ; MM. VERBA et TCHEKAN, répétiteurs.

Mme GALINA BELOVA, lectrice.

UKRAINIEN. — Mme SCHERRER, chargée de cours. — Éléments de la grammaire et explication de textes tirés des lectures ukrainiennes d'Elie Borschak (1re année). — Études complémentaires de grammaire et explication de textes du XIXe siècle (2e année). — Explication de textes modernes (3e année). — Cours de civilisation ukrainienne. Quelques heures seront consacrées aux textes ruthènes des XVIIe et XVIIIe siècles (3e année).

M. JOUKOWSKY, répétiteur.

POLONAIS. — M. Étienne DECAUX, professeur. — Grammaire et explication de textes faciles (1re année). — Grammaire et explication de textes anciens et modernes (2e et 3e années).

Mme SZUREK WISTI, répétitrice.

TCHÈQUE. — M. MARC VEY, professeur. — Éléments de la grammaire et explication de textes faciles (1re année). — Compléments à la grammaire et explication de textes modernes et contemporains (2e et 3e années). — Explication de textes d'ancien tchèque et de textes slovaques (3e année).

M. ONDROVCIK, assistant.

SERBO-CROATE. — M. HENRI BOISSIN, professeur. — Exposé de la grammaire et explication de textes faciles (1re année). — Explication de Putopisi de Nenadovic et de textes faciles (2e année). — Explication de textes contemporains variés (3e année).

M. N..., répétiteur.

BULGARE. — M. ROGER BERNARD, professeur. — Éléments de vieux bulgare ; éléments de la grammaire du bulgare moderne et explication de textes variés (1re année). — Explications d'œuvres choisies de la littérature moderne et contemporaine (2e et 3e années).

Mme CHRISTOPHOROV, répétitrice.

LITUANIEN : M. N..., chargé de conférences.

LANGUES FINNO-OUGRIENNES. — M. AURÉLIEN SAUVAGEOT, professeur.

Langue hongroise : Grammaire du hongrois (1re année). — Explication de textes (2e et 3e années).

M. GERGELY, répétiteur.

Langue finnoise : Grammaire du finnois (1re année). — Explication de textes (2e et 3e années).

M. KALLIOINEN, répétiteur.

ESTONIEN : M. LINNUSTE, chargé de conférences.

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET CIVILISATION DES PAYS DE L'EUROPE ORIENTALE. — Géographie : M. ANDRÉ BLANC, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, chargé de conférences.

Histoire : M. ROBERT PHILIPPOT, professeur.
M. MICHEL LARAN, professeur.

Conférences de M. FRÉDÉRIC FEYDIT (civilisation de l'Arménie) ; de M. JEAN GERGELY (civilisation de la Hongrie) ; de M. VILHO KALLIOINEN (civilisation de la Finlande) ; de M. VAHUR LINNUSTE (civilisation de l'Estonie).

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

(A la Sorbonne)

L'École Pratique des Hautes Études a été créée en 1868 par Victor DURUY, pour placer, à côté de l'enseignement théorique, les exercices qui peuvent le fortifier et l'étendre. Elle est divisée en 6 sec-

tions : SCIENCES MATHÉMATIQUES ; SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUES ; SCIENCES NATURELLES ; SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES ; SCIENCES RELIGIEUSES ; SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

Seules les sections des Sciences Historiques et Philologiques, des Sciences Religieuses et des Sciences Économiques et Sociales sont centralisées et installées à la Sorbonne.

Les autres sections sont constituées par des enseignements et des laboratoires disséminés au Muséum, au Collège de France, dans les Facultés de Paris, etc., et même dans les départements.

Les cours de la section des Sciences Historiques et Philologiques, ceux de la section des Sciences Religieuses et de la section des Sciences Économiques et Sociales sont gratuits et ouverts à toute personne qui s'est inscrite au Secrétariat de l'École en présentant une pièce d'identité.

Secrétariat comptable, commun à toutes les sections, 46, rue Saint-Jacques (V^e^) (Tél. : Odéon 83-57) : *lundis, mercredis et vendredis, de 14 à 16 heures.* M. RENÉ FAUCHER, secrétaire-comptable.

SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

(à l'Institut Henri-Poincaré)

11, rue Pierre-Curie (V^e^) (Tél. : Odéon 42-10)

Président : M. PAUL MONTEL. — *Secrétaire :* M. PAUL BELGODERE

Directeur d'études :

M. GASTON JULIA : *Mathématiques.*

M. RENÉ GARNIER : *Mathématiques.*

Fondé par G. DAROUX, continué par E. PICARD et actuellement par P. MONTEL, *le Bulletin des Sciences mathématiques* publie :

— dans sa Première partie, des *Analyses* d'ouvrages reçus, et des *Mélanges* consistant en de courts articles ;

— dans sa Seconde partie, la *Revue* de publications académiques et périodiques.

Les 11 volumes de la première série ont paru de 1870 à 1876, sous le titre de *Bulletin des Sciences mathématiques et astronomiques*, qui a été conservé jusqu'en 1884 (tome 19 de la deuxième série). Le tome 81 de la deuxième série (tome 92 de la collection) paraît en 1957, par fascicules trimestriels édités par la librairie Gauthier-Villars.

Les publications envoyées en don ou échange au *Bulletin des Sciences mathématiques* contribuent à tenir à jour la bibliothèque de l'Institut Henri-Poincaré.

SECTION DES SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUES

Président : M. G. CHAMPETIER. — *Assesseur :* M. J. WYART
Secrétaire : Mme PIED

Directeurs de laboratoires :

MM.	E. ANDRÉ	Laboratoire des Oléagineux métropolitains, 12, square Pétrarque, Paris (XVIe).
	BAUER	Laboratoire de Chimie physique, 11, rue Pierre-Curie.
	BOULLÉ	Laboratoire de Chimie, École nationale supérieure des Mines.
Mlle	Y. CAUCHOIS	Laboratoire de Chimie physique, 11, rue Pierre-Curie.
MM.	G. CHAMPETIER .	Laboratoire de Chimie macromoléculaire, 10, rue Vauquelin.
	G. CHAUDRON ...	Laboratoire de Chimie, 11, rue Pierre-Curie.
	J. COULOMB	Laboratoire de Physique du Globe, 191, rue Saint-Jacques.
	J. DUCLAUX	Laboratoire de Biologie physico-chimique, 11, rue Pierre-Curie.
	CH. DUFRAISSE ..	Laboratoire de Chimie organique, Collège de France.
	R. FABRE	Laboratoire de Toxicologie. F. de Pharmacie.
	FOCH	Laboratoire de Mécanique expérimentale des Fluides, place de la Grande-Ceinture, Saint-Cyr (S.-et-O.).
	HACKSPILL	Laboratoire de Chimie B, 1, rue Victor-Cousin.
	A. KIRRMANN....	Laboratoire de Chimie. E. N. S.
	P. LAFFITTE	Laboratoire de Chimie générale, 1, rue Victor-Cousin.
	Y. LE GRAND	Laboratoire de Physique, Muséum d'Histoire Naturelle.
	LEPRINCE-RINGUET	Laboratoire de Physique, École Polytechnique.
	R. LUCAS	Laboratoire de Recherches physiques, 1, rue Victor-Cousin.
	MONDAIN-MONVAL.....	Laboratoire de Chimie, Conservatoire national des Arts et Métiers.

MM. H. MOUREU ..... Laboratoire municipal de Chimie, 39 *bis*, rue de Dantzig.
NORMANT ..... Laboratoire de synthèse organique, 1, rue Victor-Cousin.
P. PASCAL ..... Laboratoire de Chimie générale, 1, rue Victor-Cousin.
PREVOST ..... Laboratoire de Chimie organique, 1, rue Victor-Cousin.
Mlle QUINTIN ..... Laboratoire d'Électrochimie, École nationale supérieure de Chimie, 11, rue Pierre-Curie.
ROCARD ..... Laboratoire de Physique, École normale supérieure.
ROTHÉ ..... Laboratoire de Physique du Globe, Faculté des Sciences, 38, boulevard d'Anvers, Strasbourg.
WYART ..... Laboratoire de Minéralogie, 1, rue Victor-Cousin.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES

Président : M. FESSARD. — *Secrétaire :* M. FAUCHER

Directeurs de laboratoire et directeurs adjoints

MM. R. ABRARD ..... *Géologie stratigraphique*, Muséum.
M. ANDRÉ ..... *Acarologie* (av. de Saint-Maurice, 53).
N... ..... *Géologie des gîtes minéraux*, E. N. S.
H. BARUK ..... *Psychopatologie expérimentale*, Saint-Maurice.
J. BENOIT ..... *Histophysiologie*, Collège de France.
H. BERTRAND (D. A.) ..... *Antomologie économique*, Muséum.
Iv. BERTRAND ... *Neurohistologie*, La Salpêtrière.
A. AUBREVILLE . *Botanique phanérogamique tropicale*, Muséum.
M. BESSIS ..... *Cytologie sanguine*, Centre National de Transfusion sanguine.
Mlle G. BOBIN (D. A.) . *Histologie animale*, Sorbonne.
MM. R. BONNARDEL .. *Psychologie appliquée* (41, rue Gay-Lussac).
S. BOUISSET (D. A.) *Organisation physiologique du Travail*, I. N. O. P.
J. BOURCART .... *Océanographie physique*, Sorbonne.
P. BOURDIER..... *Géologie du quaternaire et Préhistoire*, Muséum.

MM.	R. G. BUSNEL	*Physiologie acoustique*, Domaine de Vilvert, Jouy-en-Josas.
	Th. CAHN	*Physiologie des corrélations métaboliques*, 13, rue Pierre-Curie.
	A. CHABAUD.....	*Helminthologie et Parasitologie comparées*, Muséum.
Mme	A. CHALAZONITIS-ARVANITAKI...	*Électrobiologie*, Faculté des Sciences, Lyon.
MM.	P. CHAUCHARD	*Neurophysiologie de l'excitabilité*, Sorbonne.
	R. CHAUVIN	*Éthologie expérimentale. Station de Recherches apicoles*, Bures-sur-Yvette.
	L. CHEVILLARD .	*Pharmacodynamie biochimique*, Collège de France.
	J. CHEYMOL	*Biologie expérimentale*, Faculté de Médecine.
	J. COMBIER (D. A.)	*Paléoethnologie*, Institut de Paléontologie humaine.
	N...	*Biologie marine*, Faculté des Sciences, Lyon et Tamaris.-s.-mer (Var).
	R. COURRIER	*Morphologie expérimentale et Endocrinologie*, Collège de France.
Mlle	G. COUSIN	*Génétique expérimentale*, P. C. B., 12, rue Cuvier.
MM.	A. DAVY DE VIRVILLE (D. A.) ...	*Biologie végétale*, P. C. B., 12, rue Cuvier.
	G. DEFLANDRE...	*Micropaléontologie*, Muséum.
Mme	M. DEFLANDRE (D. A.).....	*Micropaléontologie*, Muséum.
Mlle	B. DELAPORTE (D. A.)	*Biologie végétale tropicale*, P. C. B., 12, rue Cuvier.
MM.	DELAVILLE.....	*Biochimie neuropathologique*, 1, rue Cabanis.
	P. DELL	*Neurophysiologie clinique expérimentale* 1, rue Cabanis.
	M. DERACHE	*Nutrition humaine.*
	J. DESBORDES (D. A.)	*Biochimie neuropathologique*, 1, rue Cabanis.
	A. DOGNON	*Biophysique médicale*, Faculté de Médecine.
	P. DRACH	*Océanographie biologique*, 195, rue Saint-Jacques.

MM. DUBOIS-POULSEN. *Physiologie normale et pathologique de la vision*, 28, rue de Charenton.

J. DUCHE..... *Pédobiologie écologique*, C. R. hydrologique, Gyf-sur-Yvette.

H. ERHART..... *Pédologie et géochimie de la Biosphère*, 11, place Adolphe-Chérioux.

A. FESSARD ..... *Neurophysiologie comparée*, Institut Marey, 4, avenue Gordon-Bennett (XVI[e]).

Mme D. FESSARD (D. A.) *Neurophysiologie comparée*, Institut Marey.

MM. E. FISCHER..... *Biologie marine et Malacologie*, Muséum.

J. F. FONCIN (D. A.) *Physiologie et psychologie neurochirurgicale*, Hôpital de la Salpétrière.

M. FONTAINE..... *Physiologie écologique*, Muséum.

P. FOURNIER (D. A.) *Physiologie des vitamines*, Faculté de Médecine.

P. FRAISSE ..... *Psychologie expérimentale*, Sorbonne.

J. GAJDOS (D. A.). *Biochimie comparée*, Collège de France.

R. GAUTHERET .. *Histophysiologie végétale*, P. C. B.

A. GIROUD ..... *Physiologie des vitamines*, nouvelle Faculté de Médecine.

R. GIUDICELLI (D. A.) ..... *Biologie expérimentale*, Faculté de Médecine.

Mlle S. GOTHIE (D. A.). *Hormonologie et Cytologie expérimentales*, Hôpital Broca.

Mme H. GRATIOT-ALPHANDÉRY ..... *Psychobiologie de l'Enfant*, I. N. O. P., 41, rue Gay-Lussac.

MM. R. GUILLEMIN (D. A.)..... *Morphologie expérimentale et Endocrinologie*, Collège de France.

R. GRANDPIERRE *Centre d'Études de Biologie aéronautique*-boulevard Victor.

P. P. GRASSÉ ..... *Biologie et ethnologie comparées*, Faculté des Sciences, boulevard Raspail.

G. GROS (D. A.) ... *Morphologie expérimentale et endocrinologie*, Collège de France.

B. HALPERN ..... *Recherches allergiques et immunologiques*, 96, rue Didot.

R. HEIM ..... *Mycologie et phytopathologie tropicales*, Muséum.

H. HERMANN .... *Physiologie expérimentale*, Faculté de Médecine, Lyon.

MM.	J. HOUGET (D. A.)	*Physiologie des corrélations métaboliques*, Institut de Biologie physico-chimique.
	N...	*Biochimie de la nutrition*, Bellevue.
	C. KAYSER	*Physiologie des fonctions*, Faculté de Médecine, Strasbourg.
Mme	Y. KHOUVINE	*Biochimie des Nucléoprotéides*, Institut de Biologie physico-chimique, rue Pierre-Curie.
MM.	R. LAVOCAT	*Paléontologie des vertébrés*, Muséum.
	J. LE BEAU.....	*Physiologie et psychologie neurochirurgicales*, Hôpital la Salpêtrière.
Mlle	E. LE BRETON ...	*Chimie physiologique et Enzymologie*, Institut de Recherches sur le cancer, de Villejuif.
MM.	R. LOWY (D. A.) ...	*Nutrition humaine*, I. N. H.
	G. MANGENOT ...	*Biologie végétale tropicale*, 12, rue Cuvier.
	M. MARCHAL	*Radio-physiologie*, 12, rue Jacques-Bingen (XVIIe).
Mme	H. MAZOUÉ (D. A.)	*Neurophysiologie de l'excitabilité*, Sorbonne.
MM.	J. MILLOT	*Histologie comparée*, Muséum.
	A. MONNIER	*Biophysique du système nerveux*, Sorbonne.
	R. MORICARD	*Hormologie et Cytologie expérimentale*, Hôpital Broca.
Mlle	Y. MOULÉ (D. A.) .	*Chimie physiologique et Enzymologie*, Institut de Recherches sur le cancer, de Villejuif.
MM.	J. NICOLLE (D. A.) .	Collège de France.
	NGUYEN VAN THOAI	*Biochimie marine*, Concarneau et Collège de France.
	J. ORCEL	*Minéralogie*, Muséum.
Mme	S. PACAUD (D. A.).	*Psychologie appliquée*, 41, rue Gay-Lussac.
MM.	J. L. PARROT.....	*Physiopathologie neuro-humorale*, Hôpital Boucicaut.
	R. PORTET (D. A.).	*Pharmacodynamie biochimique*, Collège de France.
	M. PRENANT	*Histologie animale*, Sorbonne.
	N...	*Géologie*, Sorbonne.
Mme	L. RANDOIN.....	*Physiologie de la Nutrition*, 16, rue de l'Estrapade.

MM. R. RATSIMAMANGA — *Physiologie des Vitamines*, Faculté de Médecine.

M. REUCHLIN (D. A.) ..... — *Psychologie appliquée*, 41, rue Gay-Lussac.

Mme Y. ROBIN (D. A.) . — *Biochimie Marine*, Collège de France.

MM. J. ROCHE ..... — *Biochimie générale et comparée*, Collège de France.

V. ROMANOVSKY (D. A.) ..... — *Océanographie physique*, Sorbonne.

A. J. ROSENBERG (D. A.) ..... — *Biochimie des Nucléoprotéides*, Institut de Biologie physico-chimique, 13, rue Pierre-Curie.

F. RUELLAN ..... — *Géomorphologie*, Muséum, et Dinard.

E. SAKIZ (D. A.) ... — *Morphologie expérimentale et Endocrinologie*, Collège de France.

E. SCHREIDER (D. A.) ..... — *Anthropologie physique*, Institut de Paléontologie humaine.

H. SIMONNET..... — *Études sexologiques*, École vétérinaire, Maisons-Alfort.

C. SOULA ..... — *Organisation du Travail*, I. N. O. P., 41, rue Gay-Lussac.

G. STRUDEL (D. A.) — *Embryologie expérimentale*, Collège de France.

P. TCHERNIA .... — *Hydrologie et Hydrobiologie marines*, Muséum.

G. TEISSIER ..... — *Zoologie*, Sorbonne.

Mlles T. TERROINE (D. A.) ..... — *Biochimie de la nutrition*, Bellevue.

A. TÉTRY (D. A.) .. — *Biologie et Éthologie comparées*, Faculté des Sciences, boulevard Raspail.

MM. A. THOMAS ..... — *Biologie cellulaire expérimentale*, 26, rue d'Ulm.

J. TREMOLIÈRES . — *Nutrition humaine*, Institut National d'Hygiène.

H. TUCHMANN-DUPLESSIS ..... — *Endocrinologie embryologique*, Clinique Baudelocque.

Mme M. VAN CAMPO... — *Palynologie*, Muséum.

MM. N... ..... — *Paléo-ethnologie*, Institut de Paléontologie humaine.

N... ..... — *Entomologie économique*, Muséum.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

MM. J. VERNE	*Cytologie enzymatique*, Nouvelle Faculté de Médecine.
V. VILTER	*Histophysiologie des organes de la vision*, nouvelle Faculté de Médecine.
R. WEGMANN (D. A.)	*Cythologie enzymatique*, Faculté de Médecine.
R. WEILL	*Station biologique*, Arcachon.
E. WOLFF	*Embryologie expérimentale*, Collège de France.
N...	*Biophysique*, Faculté des Sciences.
N...	*Biophysique*.
R. ZAZZO	*Psychobiologie de l'Enfant*, I. N. O. P., 41, rue Gay-Lussac.

SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES

Président : M. P. CHANTRAINE. *Secrétaire :* M. FLEURY

HISTOIRE

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES. — M. G. POSENER.

HISTOIRE ANCIENNE DE L'ORIENT. — M. A. DUPONT-SOMMER.

ANTIQUITÉS SÉMITIQUES. — M. J. G. FÉVRIER.

ANTIQUITÉS ASSYRO-BABYLONIENNES. — M. J. BOTTÉRO.

ÉPIGRAPHIE ET ANTIQUITÉS GRECQUES. — M. P. DE LA COSTE-MESSELIÈRE, membre de l'Institut.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DU MONDE HELLÉNIQUE. — M. L. ROBERT, membre de l'Institut.

ÉPIGRAPHIE LATINE ET ANTIQUITÉS ROMAINES. — M. R. BLOCH.

ANTIQUITÉS DE LA GAULE ROMAINE. — M. P. M. DUVAL.

NUMISMATIQUE ROMAINE ET MÉDIÉVALE. — M. J. LAFAURIE.

HISTOIRE BYZANTINE. — M. P. LEMERLE.

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — MM. R. BOUTRUCHE, J. SCHNEIDER.

Chargé de conférences temporaires, M. BEAUJOUAN.

HISTOIRE ET PHILOLOGIE TURQUES. — M. L. BAZIN.

CIVILISATIONS ET LANGUES DE LA HAUTE ASIE. — M. L. HAMBIS.
HISTOIRE DE LA RENAISSANCE. — M. A. CHASTEL.
HISTOIRE DE PARIS. — M. M. FLEURY.
HISTOIRE ÉTRANGÈRE. — M. F. JOÜON DES LONGRAIS.
HISTOIRE DES FAITS ET DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES. — M. Ch. MORAZÉ.

PHILOLOGIE

GRAMMAIRE COMPARÉE. — MM. E. BENVENISTE, M. LEJEUNE, A. MINARD.
LINGUISTIQUE STRUCTURALE. — M. A. MARTINET.
PHILOLOGIE GRECQUE. — M. P. CHANTRAINE, membre de l'Institut. — MM. A. DAIN, REMONDON.
PHILOLOGIE LATINE. — MM. P. COURCELLE, J. ANDRÉ.
LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES DU MOYEN AGE. — M. A. VERNET.
PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE. — M. R. MARICHAL.
PALÉOGRAPHIE MUSICALE. — Mlle CORBIN.
PHILOLOGIE ROMANE. — MM. N..., F. LECOY.
LANGUES ET LITTÉRATURES DU MIDI DE LA FRANCE ET DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE. — M. I. REVAH.
DÉVELOPPEMENT MODERNE DE LA LANGUE FRANÇAISE. — M. L. WAGNER.
PHILOLOGIE CELTIQUE. — M. E. BACHELLERY.
LANGUES ET LITTÉRATURES SLAVES DU MOYEN AGE. — M. A. VAILLANT.
SANSKRIT. — M. L. RENOU, membre de l'Institut.
LINGUISTIQUE INDOCHINOISE. — Chargé de conférences : M. MARTINI.
PHILOLOGIE INDIENNE. — M. J. FILLIOZAT.
PHILOLOGIE VIETNAMIENNE. — M. M. DURAND.
Chargé de conférences, M. AU-CHHIENG.
IRANIEN. — M. E. BENVENISTE.
TIBÉTAIN. — Mlle LALOU.
PHILOLOGIE BOUDDHIQUE. — M. BAREAU.
ASSYRIEN. — M. R. LABAT.
HÉBREU ET ARAMÉEN. — M. A. GUILLAUMONT.
ARABE. — M. R. BLACHÈRE.

INITIATION A LA PALÉOGRAPHIE ET A L'ÉPIGRAPHIE ARABES. — Mme SOURDEL.

ÉTHIOPIEN. — M. M. COHEN.

ÉTHIOPIEN ET SUDARABIQUE. — M. M. RODINSON.

SUMÉRIEN. — M. R. JESTIN.

ÉGYPTIEN. — M. J. J. CLÈRE.

DÉMOTIQUE ET COPTE. — M. M. MALININE.

LANGUES AFRICAINES. — Mlle L. HOMBURGER.

(Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de la section).

SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES

(A la Sorbonne)

Président : M. H.-Ch. PUECH. *Secrétaire :* M. P. VIGNAUX

RELIGIONS COMPARÉES DES PEUPLES SANS ÉCRITURE. — M. Cl. LEVI-STRAUSS. — Recherches de mythologie structurale, *les mercredis, à* 14 *heures et à* 15 *heures.* Les conférences auront lieu au Musée national des Arts et Traditions populaires, Palais de Chaillot (Aile Paris).

RELIGIONS OCÉANIENNES. — M. J. GUIART. — Ethnologie de l'art océanien, *les lundis,* 14 *heures.* — Explication de textes et direction de travaux, *les mardis à* 11 *heures.*

RELIGIONS DE L'AMÉRIQUE PRÉCOLOMBIENNE. — M. G. STRESSER-PÉAN. — Le cours sera suspendu par suite de l'envoi en mission du directeur d'études. Si une suppléance, peut être organisée, les dates en seront annoncées postérieurement.

RELIGIONS DE L'AFRIQUE NOIRE. — Mme G. DIETERLEN. — Étude comparative de l'initiation dans diverses sociétés d'Afrique Occidentale. *Vendredis,* 10 *et* 11 *heures.*

RELIGIONS COMPARÉES DE L'EXTRÊME-ORIENT ET DE LA HAUTE-ASIE (CHINE ET TIBET). — M. R.-A. STEIN. — Transes révélations. En Chine et au Vietnam. *Vendredis,* 10 *heures.* — Au Tibet. *Vendredis,* 11 *heures.*

RELIGIONS DE LA CHINE. — M. M. KALTENMARK. — Le *Laô-tseu* et le *Tchouang-tseu* dans leurs rapports avec la religion taoïste. *Samedis,* 10 *heures.* — Les Ling-pao-King (explication de textes). *Samedis,* 11 *heures.*

RELIGIONS DE L'EXTRÊME-ORIENT (CORÉE, JAPON). — M. Ch. HAGUENAUER. — Recherches concernant les croyances et les institutions religieuses japonaises du VIIIe au XIIe siècle, d'après des textes et des documents japonais, chinois et coréens. *Mardis,* 10 *et* 11 *heures.*

RELIGIONS DE L'ASIE DU SUD-EST. — M. PAUL LÉVY. — I. Recherches sur les labyrinthes du Sud-Est asiatique : leurs structures, fonctions et affinités (sources occidentales du Mégalithisme extrême-oriental), *les deux premiers lundis de chaque mois, de* 10 *à* 12 *heures*, à l'École Pratique des Hautes Études. — II. Inventaire commenté des thèmes mythiques relatifs à l'Asie Orientale chez les géographes anciens, *les deux premiers mardis de chaque mois, de* 10 *à* 12 *heures*, à l'Institut de Civilisation indienne (Galerie Richelieu à la Sorbonne). Les conférences débuteront *le lundi* 6 *novembre* 1961.

RELIGIONS DE L'INDE. — M. O. LACOMBE. — Les vies antérieures du Bouddha (jâtaka). *Lundis*, 15 *heures*. — Recherches sur les aspects religieux du Mahâbhârata *(suite)*, explication de textes. *Lundis*, 16 *h.* 30.

Mlle M. BIARDEAU. — I. Les lois de Manu. — II. Quelques mythes cosmogoniques indiens (Purāna).

RELIGIONS DE L'ÉGYPTE. — M. J. SAINTE-FARE-GARNOT. — Pensée religieuse égyptienne et Pensée religieuse occidentale. *Lundis*, 14 *heures*. — Explication de textes classiques et de monuments figurés. *Lundis*, 15 *heures*.

RELIGIONS ASSYRO-BABYLONIENNES. — M. G. NOUGAYROL. — Les prières royales. *Mercredis* 10 *heures*. — Recherches sur le panthéon suméro-accadien. *Mercredis*, 11 *heures*.

RELIGIONS HITTITES ET ASIANIQUES. — M. E. LAROCHE. — Explication de textes religieux hittites : prières. *Vendredis*, 14 *heures*. — Inscriptions hiéroglyphiques et noms de personnes théophores. *Samedis*, 14 *heures*.

RELIGIONS DE L'ANCIEN IRAN. — M. J.-P. DE MENASCE. — Introduction à la littérature religieuse au mazdéisme. *Vendredis*, 10 *heures*. — Explication du VIIIe livre du Dēnkart. *Vendredis*, 11 *heures*, Salle Anquetil-Duperron, 19, avenue d'Iéna, Paris (XVIe).

RELIGIONS SÉMITIQUES COMPARÉES. — M. A. CAQUOT. — David dans les livres de Samuel *(suite)*. *Jeudis*, 14 *heures*. — Recherches sur les rituels sémitiques. *Jeudis*, 15 *heures*.

JUDAISME POST-BIBLIQUE. — M. G. VAJDA. — L'œuvre mystique d'Elhanam ben Yagar de Londres. *Mercredis*, 14 *heures (1er semestre)*. — Le commentaire arabe de Yefet ben ʿAli sur le livre d'Ézéchiel. *Mercredis, à* 14 *heures (2e semestre)*. — Explication de HASDAI CRESCAS, Gr Adonaï, IIe livre, *les mercredis*, 15 *heures*.

ISLAMISME ET RELIGIONS DE L'ARABIE. — M. H. CORBIN. — Les sources de la théologie shî'ite : Kolaynî (IVe-Xe s.) et les grands commentaires de l'époque safavide, *les lundis*, 16 *heures*. — Haydar Âmolî (VIIIe-XIVe s.) interprète d'Ibn ʿArabî, *les lundis*, 17 *heures*.

RELIGIONS DE LA GRÈCE ANCIENNE. — M. DEVAMBEZ. — *Lundis, 16 et 17 heures.*

RELIGIONS HELLÉNISTIQUES ET FIN DU PAGANISME. — M. A.-J. FESTUGIÈRE. — Le « Theios anèr » à la fin du paganisme : explication de Marinus « vie de Proclus ». *Jeudis, 9 heures et 10 heures.*

RELIGIONS PRIMITIVES DE L'EUROPE. — M. J. MARX. — Nouvelles recherches sur la structure du roman gallois de Peredur. *Mercredis, 10 heures.* — Études sur les rapports de Perceval, du Perlesvans, de la continuation de Chrétien de Troyes par Manemer et de la quête du saint Graal. *Mercredis, 11 heures.*

RELIGIONS DE ROME. — M. R. SCHILLING. — L'esprit de la religion romaine *(suite)* : étude de ses aspects essentiels et de quelques fêtes remarquables. *Vendredis, 14 heures.* — Explication de textes religieux, compte rendu de publications récentes. *Samedis, 14 heures.*

ÉTUDE COMPARÉE DES RELIGIONS DES PEUPLES INDO-EUROPÉENS. — M. G. DUMÉZIL. — Explication de textes latins, germaniques et caucasiens relatifs à la religion. *Jeudis, 10 heures.* — Questions de méthode et examen de publications récentes. *Jeudis, 11 heures.*

ORIGINES DU CHRISTIANISME. — M. O. CULLMANN. — Explication du 4e Évangile. *Vendredis, 16 heures et 17 heures* (tous les quinze jours). — Problèmes posés par le livre des Actes (chap. 10 ss.) *Samedis, 14 heures et 15 heures* (tous les quinze jours).

HISTOIRE DE L'ANCIENNE ÉGLISE ET PATRISTIQUE. — M. H.-Ch. PUECH. — Nouvelle recherche sur le vocabulaire gnostique. *Mardis, 14 heures.* — L'« Évangile selon Philippe ». *Mardis, 15 heures.*

CHRISTIANISME BYZANTIN ET ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE. — M. A. GRABAR. — Études iconographiques. Recherches en vue d'un répertoire de l'iconographie paléochrétienne et médiévale. *Samedis, 9 h. 30.* — Exercices d'archéologie byzantine. *Samedis, 11 heures.*

CHRISTIANISMES ORIENTAUX. — M. A. GUILLAUMONT. — Recherches sur la doctrine ascétique des milieux monastiques égyptiens aux IVe et Ve siècles *(suite).* — Travaux pratiques. Le Livre de Hiérothée. *Jeudis, 16 et 17 heures.*

HISTOIRE DES THÉOLOGIES MÉDIÉVALES. — M. P. VIGNAUX. — Recherche métaphysique et théologie trinitaire chez Henri de Gand et Jean Duns Scot. *Mardis, 17 heures.* — Problèmes connexes d'histoire de la philosophie et d'histoire des théologies. *Mercredis, 17 heures.*

M. RENÉ ROQUES. — Christologie et sotériologie de saint Anselme. *Mardis*, 16 *h.* 30. — Recherches sur les théologies pseudo-dionysiennes. *Mercredis*, 15 *et* 16 *heures.*

HISTOIRE DU CATHOLICISME MODERNE ET CONTEMPORAIN. — M. J. ORCIBAL. — Théologie et spiritualité au XVII^e siècle. — Exercices pratiques. *Jeudis*, 14 *heures et* 15 *heures.*

HISTOIRE DE LA RÉFORME ET DU PROTESTANTISME. — M. E. G. LÉONARD. — Histoire du protestantisme français au XVIII^e siècle. *Mardis*, 14 *h.* 30. — Problèmes actuels du protestantisme. *Mardis*, 15 *h.* 30.

HISTOIRE DES IDÉES RELIGIEUSES DANS L'EUROPE MODERNE. — M. A. KOYRÉ. — La Bataille des Dieux : Newton et Leibniz. *Mercredis, de* 16 *heures à* 18 *heures* (à partir du 1^er avril).

HISTOIRE DU DROIT CANONIQUE. — M. G. LE BRAS, doyen de la Faculté de Droit de Paris, président honoraire de la Section. — Droit canon et droit romain dans le registre des papes. *Vendredis*, 14 *h.* 15. — Histoire de la méthode en droit canon. *Vendredis*, 15 *h.* 30.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Président : M. FERNAND BRAUDEL

Secrétaires : MM. MAURICE LOMBARD et CHARLES MORAZÉ

MÉTHODES MATHÉMATIQUES DANS LES SCIENCES SOCIALES. — M. G.-TH. GUILBAUD. *Jeudi à* 10 *heures.*

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE. — M. J. GUEY. — Aspects économiques de la monnaie romaine : la numismatique économique ; recherches de laboratoire. — Explication de documents relatifs à la monnaie romaine. *Vendredi à* 9 *heures.*

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU MOYEN AGE. — M. MAURICE LOMBARD. — Palais et milieu palatin pendant le haut Moyen Age : (Monde musulman, Byzance, Occident *(suite)*. — Routes et contacts entre Méditerranée et Océan Indien (V^e-XIII^e siècle). *Vendredi à* 16 *et* 17 *heures.*

M. MICHEL MOLLAT, chargé de conférences. — Économie maritime au XV^e siècle. *Horaire* : consulter affiche.

M. JEAN GLÉNISSON, chargé de conférences. — Études sur la circulation. — Voyages et voyageurs dans la France au XIV^e et au XV^e siècle. *Horaire* : consulter affiche.

M. JACQUES LE GOFF, chargé de conférences. — Idées religieuses et groupes sociaux : XI^e-XV^e siècle. *Vendredi à* 18 *heures.*

M. ROBERT PHILIPPE, chargé de conférences. — Histoire des techniques des groupes sociaux en Occident pendant le bas Moyen Age. *Vendredi à* 18 *heures.*

M. GEORGES VAJDA, chargé de conférences. — Recherches sur les contacts culturels judéo-islamiques au Xe siècle. *Lundi à* 18 *heures.*

M. SIMON SCHWARZFUCHS, chargé de conférences. — Le commerce d'argent aux Xe et XIe siècles. Explication de textes. *Lundi à* 11 *heures.*

HISTOIRE ET STATISTIQUE ÉCONOMIQUES. — M. C.-E. LABROUSSE. — Formation et implantation du Parti Socialiste en France (1871-1914). Étude de documents et direction de travaux. *Mardi à* 15 *h.* 45 *et* 17 *heures.*

M. JEAN MEUVRET. — Les incidences des régimes juridiques sur l'économie rurale dans la France, du XVe au XVIIIe siècle. — Procédé d'analyse statistique appliqué au fait de conjoncture ancienne. *Jeudi à* 9 *et* 10 *heures.*

M. PIERRE VILAR. — Mercantilisme et nation (XVIe et XVIIe siècles). — Libéralisme et nation (époque napoléonienne, XIXe siècle). *Samedi à* 16 *et* 17 *heures.*

M. PIERRE GOUBERT. — La vie rurale en Europe Occidentale aux XVIe et XVIIe siècles. Présentation de documents et direction de travaux. *Samedi à* 14 *et* 15 *heures.*

HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE SOCIALE. — M. PAUL LEUILLIOT. — Politique et religion ; économie rurale et industrielle de l'Alsace sous le Second Empire. — Recherches sur les manufactures d'indiennes en France (XVIIIe et XIXe siècles). *Vendredi à* 16 *et* 17 *heures.*

M. DIDIER OZANAM, directeur d'études suppléant. — Problèmes et méthodes de la documentation historique : les archives. — Étude et présentation de textes. Direction de travaux. *Mercredi à* 10 *et* 11 *heures.*

M. GEORGES DELBO, chargé de conférences. — Les trois Internationales. Sources, antécédents et développement historique. *Vendredi à* 18 *heures.*

HISTOIRE SOCIALE DES MENTALITÉS MODERNES. — M. ROBERT MANDROU. — Recherches sur la littérature populaire des XVIIe et XVIIIe siècles : la bibliothèque bleue de Troyes *(suite)* : 1° Analyses de contenu ; 2° Direction de travaux. *Mercredi à* 14 *et* 15 *heures.*

HISTOIRE GÉOGRAPHIQUE. — M. FERNAND BRAUDEL. — Économie et structures dynamiques, XIV-XVIIIe siècle. *Jeudi à* 14 *et* 15 *heures.*

M. CLEMENS HELLER, sous-directeur d'études. — Problèmes du crédit au Moyen Age *(suite)*. *Lundi à* 16 *et* 17 *heures.*

M. RUGGIERO ROMANO. — Économies et sociétés dans l'Italie du XVIIIe siècle. — Direction de travaux et explications de textes. *Jeudi à* 14 *et* 15 *heures.*

M. ALBERTO TENENTI, chargé de conférences. Libertinisme et rationalisme du XVIe et XVIIe siècle : aspects sociologiques en France et en Italie. *Mercredi à* 9 *heures.*

M. I. S. REVAH, chargé de conférences. — Un aspect de l'Histoire religieuse et sociale du Portugal : 1640-1657. — La lutte des Jésuites et des Nouveaux Chrétiens contre l'Inquisition. *Samedi à* 18 *heures.*

M. B. BLUMENKRANZ, chargé de conférences. — Géographie historique des Juifs dans l'Occident médiéval. *Jeudi à* 18 *heures.*

M. J. AUBIN, chargé de conférences. — Histoire sociale de l'Iran Timouride. — Recherches sur les routes entre l'Inde et la Méditerranée Circa : 1500-1520. *Horaire* : voir affiche.

SCIENCE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE. — M. PIERRE MARTHELOT. — Le Liban, géographie rurale. Travaux pratiques : Étude sur cartes et photographies aériennes : Kabylie et Liban. *Mercredi à* 17 *et* 18 *heures.*

GÉOGRAPHIE HUMAINE ET ÉCONOMIQUE DES ÉTATS-UNIS. — M. JEAN GOTTMANN. — Le Principe d'Expansion dans l'Économie nord-américaine. Sa géographie, son histoire, ses conséquences sociales. — Travaux pratiques : Analyse des résultats du recensement de 1960. *Mercredi à* 9 *et* 10 *heures.*

CARTOGRAPHIE ET MÉTHODES GRAPHIQUES DANS LES SCIENCES SOCIALES. — M. JACQUES BERTIN. — Recherches sur le langage graphique : cartographie descriptive et cartographie expérimentale. — Travaux pratiques. *Mardi à* 10 *et* 11 *heures.*

HISTOIRE DE LA PENSÉE SCIENTIFIQUE. — M. Alexandre KOYRÉ. — Newton et Descartes. *Vendredi à* 16 *heures.*

M. RENÉ TATON, chargé de conférences. — Les débuts du calcul infinitésimal et l'école de Leibniz. — Étude de textes : les Registres de l'Académie royale des Sciences de 1666 à 1675. *Vendredi à* 16 *et* 17 *heures.*

M. MAURICE DAUMAS, chargé de conférences. Séminaire de synthèse sur les connaissances en Histoire des techniques. *Mercredi à* 16 *heures.*

ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ DE LA CHINE ANCIENNE. — M. JACQUES GERNET. — Évolution des conceptions et des techniques de la guerre en Chine ancienne. *Jeudi à* 10 *et* 11 *heures.*

LES INSTITUTIONS DE LA CHINE IMPÉRIALE. — M. ÉTIENNE BALAZS. — Les guides du parfait administrateur.

Recherches sur la mentalité bureaucratique. — Documents et enquêtes sur l'histoire démographique des Song (Xe-XIIIe siècle). *Mercredi à 16 et 17 heures.*

HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE. — M. J. GUILLERMAZ, chargé de conférences. — Écrivains politiques chinois contemporains : Biographie et œuvres. *Mercredi à 10 heures* (10, rue Monsieur-le-Prince).

HISTOIRE DE LA CHINE MODERNE. — M. ALEXIS RYGALOFF. — Noblesse et mandarinat dans les institutions des Ts'ing *(suite)*. Étude de textes modernes. *Lundi à 17 et 18 heures.*

ART ET CULTURE MATÉRIELLE DU MONDE SINO-JAPONAIS. — M. VADIME ELISSÉEFF. — La diffusion du bronze en Asie orientale : les matériaux chinois. *Samedi à 9 et 10 heures.*

HISTOIRE MODERNE DU JAPON. — M. SERGE ELISÉEFF. — La société japonaise aux XVIIe et XVIIIe siècles : ses reflets dans l'art et la littérature. — Études de textes. *Jeudi à 17 heures.*

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'EXTRÊME-ORIENT CONTEMPORAIN. — M. JEAN CHESNEAUX. — Le Guo-min-dang de 1924 à 1927 : bases sociales et orientation politique. *Vendredi à 10 et 11 heures.*

HISTOIRE DE LA RUSSIE. — M. D. DJAPARIDZE. (V. affiche.)

M. ROGER PORTAL. — Le problème national en Russie (XVIIIe-XXe siècle). *Lundi à 9 et 10 heures.*

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'ASIE. — M. THORNER, directeur d'études associé. — Économie paysanne en Asie : types et histoire comparative. — Problèmes de l'évolution agraire de l'Inde, de 1900 à 1960. *Jeudi à 10 et 11 heures.*

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE. — M. GEORGES GURVITCH. — Sociologie des doctrines morales. *Mardi à 16 et 17 heures.*

M. JEAN CAZENEUVE, chargé de conférences. — La sociologie de la diffusion des connaissances scientifiques. *Mardi à 17 heures.*

M. HENRI LEFEBVRE, chargé de conférences. — Sociologie de la vie quotidienne. (Voir affiche.)

SOCIOLOGIE ETHNIQUE. — M. ROGER BASTIDE. — Les chocs culturels et le déplacement dans l'étiologie des maladies mentales. — Direction de diplômes et travaux pratiques. *Samedi à 10 et 11 heures* (alternativement).

SOCIOLOGIE DE LA TECHNOLOGIE. — M. PIERRE NAVILLE, chargé de conférences. (Voir affiche.)

ÉVOLUTION DE LA VIE SOCIALE. — M. PAUL CHOMBART DE LAUWE. — Images de la société dans différents milieux sociaux et perception de l'évolution de la vie sociale en milieu urbain. —

Problèmes méthodologiques. Direction de travaux. *Lundi à 17 et 18 heures* (54, rue de Varenne).

Mme CHOMBART DE LAUWE, chargée de conférences. — Ethnologie sociale. (Voir affiche.)

M. JACQUES JENNY, chargé de conférences. (Voir affiche.)

SOCIOLOGIE DES CIVILISATIONS ANTIQUES. — M. ANDRÉ AYMARD. — Sociologie de la guerre dans l'Antiquité. — Explications de textes et commentaires de documents. *Vendredi à 14 et 15 heures.*

SOCIÉTÉS AUTOCHTONES DE L'AMÉRIQUE. — M. JACQUES SOUSTELLE. — *Cours suspendus pendant l'année scolaire* 1961-1962.

M. J. MICHÉA, chargé de conférences. — Problèmes d'enquêtes ethnologiques en milieux nord-mérindiens. *Horaire* : voir affiche.

ETHNOLOGIE ET SOCIOLOGIE DES POPULATIONS INDIENNES DE L'AMÉRIQUE DU SUD. — M. ALFRED METRAUX. — Les institutions économiques et sociales des populations indigènes de la région andine à l'époque coloniale et moderne. — Les populations des Guyanes et de l'Amazonie devant la civilisation moderne. *Horaire* : voir affiche.

SOCIOLOGIE DE L'AFRIQUE NOIRE. — M. GEORGES BALANDIER. — Anthropologie dynamique (II) : incompatibilités, inégalité et antagonismes, conflit dans quelques sociétés africaines. *Jeudi à 10 et 11 heures.*

Mme DENISE PAULME. — « De l'art nègre » aux arts d'Afrique. *Samedi à 11 heures.*

M. PAUL MERCIER. — Conservatismes et réinterprétations. *Mardi à 10 heures.*

M. GILLES SAUTTER. — L'occupation de l'espace par les communautés agricoles en Afrique Tropicale.

INITIATION A LA RECHERCHE AFRICANISTE. — M. GILLES SAUTTER, directeur d'études. — Géographie humaine. *Horaire* : voir affiche.

M. H. BRUNSCHWIG, chargé de conférences. — Histoire. *Horaire* : voir affiche.

M. P. ALEXANDRE, chargé de conférences. — Langues africaines. *Horaire* : voir affiche.

M. P.-F. LACROIX, chargé de conférences. — Langues africaines. *Horaire* : voir affiche.

M. PAUL MERCIER, directeur d'études. — Ethnologie générale. *Horaire* : voir affiche.

M. GEORGES BALANDIER, directeur d'études. — Ethnologie politique et ethnologie économique. — *Horaire* : Voir affiche.

SOCIOLOGIE DE L'AFRIQUE ORIENTALE. — M. JOSEPH TUBIANA, chargé de conférences. — Ethnographie historique de l'Afrique orientale. *Lundi à* 10 *heures.* (Langues orientales, 2, rue de Lille.)

SOCIOLOGIE MUSULMANE. — M. JACQUES BERQUE. — Échanges interdisciplinaires sur les sociétés musulmanes. — Explication des archives berbères et direction de travaux. *Lundi à* 10 *et* 11 *heures* (Collège de France).

ETHNOGRAPHIE DU MAGHREB. — Mlle GERMAINE TILLION. — Les structures dans les sociétés rurales et citadines d'Afrique du Nord. *Lundi à* 14 *et* 15 *heures.*

M. MOHAMMED FARES, chargé de conférences. — L'enfant maghrébin : de la naissance à l'adolescence. — Ethnographie traditionnelle de la Kabylie : Le calendrier folklorique. *Lundi à* 18 *heures* (10, rue Monsieur-le-Prince).

ETHNOGRAPHIE HISTORIQUE DU PROCHE-ORIENT. — M. MAXIME RODINSON. — Initiation à l'histoire culturelle du Proche-Orient. *Lundi à* 17 *heures* (Institut des Études islamiques, 13, rue du Four).

SOCIOLOGIE DE L'INDE. — M. LOUIS DUMONT. — Aspects de l'histoire sociale (1re sem.). — Recherche d'une formule pan-indienne de parenté (2e sem.). — Travaux pratiques. *Vendredi à* 10 *et* 11 *heures.*

DROITS ET INSTITUTIONS DU SUD-EST DE L'ASIE. — M. R. LINGAT. *Horaire* : voir affiche.

ETHNOLOGIE ET SOCIOLOGIE DE L'ASIE DU SUD-EST ET DU MONDE INDONÉSIEN. — M. G. CONDOMINAS. *Horaire* : voir affiche.

SOCIOLOGIE DE L'ART. — M. PIERRE FRANCASTEL. — Structures et objet. — Travaux Pratiques. Direction de travaux. *Samedi à* 14 *h.* 15 *et* 15 *h.* 30.

ARCHÉOLOGIE HISTORIQUE ET CIVILISATION MATÉRIELLE. — M. PAUL COURBIN. — Sources archéologiques de l'histoire économique et sociale : questions de méthode. — Techniques actuelles de l'archéologie *(suite). Mercredi à* 17 *et* 18 *heures.*

M. GARDIN, chargé de conférences. — Automatique non numérique. *Horaire* : voir affiche.

SOCIOLOGIE DE LA LITTÉRATURE ET DE LA PHILOSOPHIE. — M. LUCIEN GOLDMANN. — La pensée philosophique du jeune Marx. — Travaux pratiques de Sociologie de la Littérature. *Mardi à* 17 *et* 18 *heures.*

PSYCHOLOGIE COMPARATIVE. — M. IGNACE MEYERSON. — Questions de psychologie historique. — Aspects d'histoire de la personne. *Lundi à* 14 *et* 15 *heures.*

PSYCHOLOGIE COLLECTIVE ET HISTOIRE DE LA CIVILISATION EUROPÉENNE. — M. A. DUPRONT. — Recherches sur l'idée d'Europe aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. — Inventaire des pèlerinages dans la vie religieuse de l'Europe moderne (XVI^e^-XVIII^e^ siècle). *Mardi à* 14 *et* 15 *heures.*

PENSÉE SOCIALE ET RELIGIEUSE DE LA GRÈCE ANTIQUE. — M. JEAN-PIERRE VERNANT. — Structures du Panthéon et organisation de la pensée religieuse en Grèce. *Lundi à* 16 *h.* 30 *et* 17 *h.* 30.

SOCIOLOGIE DU TRAVAIL. — M. GEORGES FRIEDMANN. — Psycho-sociologie du milieu technique : travaux du Centre d'Études des Communications de Masses. — Sociologie des organisations. — Direction d'enquêtes et discussions. *Mercredi à* 9 *h.* 30 *et* 10 *h.* 30.

SOCOLOGIE JURIDIQUE, — M. HENRI LÉVY-BRUHL. — Les crimes et les délits politiques. *Mardi à* 15 *et* 16 *heures.*

M. ÉMILE *SZLECHTER,* chargé de conférences. — Textes économiques inédits de l'époque d'Ur III *(suite). Jeudi à* 17 *heures.*

M. PIERRE PETOT. — Les aspects économiques du régime féodal en France. *Vendredi à* 10 *et* 11 *heures.*

SOCIOLOGIE RELIGIEUSE. — M. GABRIEL LE BRAS. — Méthodes d'enquête. — Les mainteneurs des religions. *Mercredi à* 17 *heures.*

M. R. LARGEMENT, chargé de conférences. — Mythes sumérо-akkadiens, grecs et israélites. *Jeudi à* 18 *heures.*

SOCIOLOGIE DE LA COOPÉRATION. — M. HENRI DESROCHE. — Le Développement coopératif international à travers les 21 congrès de l'A.C.I. — Associationnismes, socialismes et « doctrines » coopératives au XIX^e^ siècle. *Lundi à* 10 *et* 11 *heures* (Musée Social, 5, rue Las Cases).

SOCIOLOGIE DE LA CLASSE OUVRIÈRE. — M. A. TOURAINE. — La conscience ouvrière. — Recherches sur les attitudes au travail et le mouvement ouvrier. *Jeudi à* 10 *et* 11 *heures* (54, rue de Varenne).

SOCIOLOGIE POLITIQUE. — M. JACQUES VERNANT. — La société internationale à l'âge nucléaire. — *Mercredi à* 10 *et* 11 *heures* (54, rue de Varenne).

SOCIOLOGIE DU DROIT ET DES RELATIONS INTERNATIONALES. — M. PIERRE COT. — Les effets de la « décolonisation » et de la « coexistence » sur l'évolution du droit international et des relations internationales. *Mardi à* 17 *et* 18 *heures.*

ANTHROPOLOGIE SOCIALE. — M. C. LÉVI-STRAUSS. (Voir programme de la Ve Section.)

ETHNOMUSICOLOGIE. — Mlle C. MARCEL-DUBOIS, chargée de conférences. — Recherches sur des faits de musique ethnique. — Analyse de monographies récentes. *Mardi à 11 heures* (Musée de l'Homme).

CIVILISATIONS TRADITIONNELLES. — M. ANDRÉ VARAGNAC. — Histoire de l'Énergie *(suite)* et recherches sur le Mégalithisme européen. *Vendredi à 18 heures* (Sorbonne). — Exercices pratiques d'Archéocivilisation. *Jeudi à 11 heures* (54, rue de Varenne).

ÉCONOMIE POLITIQUE GÉNÉRALE. — M. FRANÇOIS PERROUX. — Analyse approfondie du développement et pays sous-développés. — Dynamiques du développement et modèles plurisectoraux appliqués. *Samedi à 10 et 11 heures.*

M. CLAUDE GRUSON. — Les problèmes de la comptabilité nationale. — La prévision à long terme et le problème de l'incertitude. *Mardi à 9 et 10 heures* (à l'annexe des Finances, 192, rue Saint-Honoré).

M. ANDRÉ MARCHAL. — Problèmes économiques de l'Europe *(suite)*. *Mardi à 10 et 11 heures* (Sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume).

M. ANDRÉ AMAR, chargé de conférences. — Méthodes d'administration et de gestion des Entreprises. *Jeudi à 14 et 15 heures* (Sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume).

ÉCONOMIE HISTORIQUE. — M. CHARLES MORAZÉ. — Logique et Histoire. — Le Poids et l'Espace. *Mardi à 15 h. 15 et 16 h. 15* (Sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume).

M. J. MEYRIAT, chargé de conférences. — La documentation des sciences sociales et les pays neufs. *Mardi à 14 h. 15* (Sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume).

ÉCONOMIE SOCIALE. — M. JEAN LHOMME. — L'action économique, dans ses rapports avec les structures sociales. Nouvelles recherches. *Jeudi à 17 et 18 heures.*

M. JEAN BOUVIER. — Les échanges internationaux (marchandises, capitaux, monnaies) de 1919 à 1939. — Recherches sur les profits bancaires et industriels en France (XIXe-XXe siècles), *Horaire* : voir affiche.

ÉCONOMIE RURALE. — M. PIERRE COUTIN. — Problèmes de l'agriculture française. — Questions d'économie rurale régionale. *Vendredi à 10 et 11 heures.*

PLANS DE DÉVELOPPEMENT ET POLITIQUES AGRICOLES. — M. JOSEPH KLATZMANN. — La recherche opérationnelle dans l'agriculture. — Les leçons de l'expérience israélienne. *Mercredi à 14 heures.*

ÉCONOMIE MONÉTAIRE. — M. ÉMILE JAMES. — La réalisation de l'équilibre monétaire par les taux de l'intérêt. *Lundi à 16 et 17 heures* (Sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume).

ÉCONOMIE INTERNATIONALE. — M. JEAN WEILLER. — Les politiques de développement économique et le commerce international. — Suite des travaux de groupes sur les techniques de la coopération économique internationale. *Lundi à 10 et 11 heures.*

ORGANISATION DE L'ESPACE. — M. F. ROUGE, chargé de conférences. — Problèmes d'équipement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme. *Lundi à 11 heures* (54, rue de Varenne).

POLITIQUE ÉCONOMIQUE COMPARÉE. — M. Jean MEYNAUD. Cours suspendus pendant l'année scolaire 1961-1962.

TECHNIQUE ET POLITIQUE DU CRÉDIT. — M. ÉDOUARD ESCARRA. — Le rôle actuel de l'État et des organismes publics et semi-publics dans la distribution du crédit. — Les institutions internationales du crédit. *Mercredi à 14 et 15 heures* (Sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume).

RÉPARTITION DU REVENU NATIONAL. — M. JEAN MARCHAL. — Poursuite de l'étude des modèles macroéconomiques de la répartition du revenu national. *Lundi à 10 et 11 heures.*

L'OBSERVATION ÉCONOMIQUE. — M. ANDRÉ PIATIER. — Développement économique : Diagnostic, prévision, programmation. *Mercredi à 9 et 10 heures.*

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DU TRAVAIL. — M. CHARLES BETTELHEIM. — Problèmes théoriques fondamentaux de la planification économique. — Étude pratique de la planification du développement accéléré : étude de cas. *Mardi à 17 et 18 heures.*

M. BOGORAD, chargé de conférences. — Les structures juridiques de planification économique. *Horaire* : voir affiche.

ÉCONOMIE ET MÉTHODES COMPTABLES. — M. JEAN FOURASTIÉ. — Le progrès technique et l'évolution des prix. *Jeudi à 10 et 11 heures* (Sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume).

ÉCONOMÉTRIE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE. — M. VICTOR ROUQUET LA GARRIGUE. — Calcul des probabilités et Science économique. Les méthodes mathématiques de programmation économique. *Lundi à 14 et 15 heures.*

MODÈLES ÉCONOMIQUES. — M. EDMOND MALINVAUD. — Modèles fondamentaux de l'analyse économique. — Équilibre, optimum et décentralisation dans les programmes de croissance. *Lundi à* 10 *heures, samedi à* 10 *h.* 45 (C.E.P.E., 23 *bis*, rue de l'Université).

ÉCONOMIE DES PAYS SLAVES. — M. HENRI CHAMBRE. — Croissance économique et investissements intellectuels en U.R.S.S. — Les problèmes de la régionalisation économique. *Mercredi à* 17 *h.* 30 *et* 18 *h.* 30 (10, rue Monsieur-le-Prince).

M. J. BELLON, chargé de conférences. — La prévention du crime en U.R.S.S. *Mardi à* 9 *h.* 30 (10, rue Monsieur-le-Prince).

M. CLAUDE FRIOUX, chargé de conférences. — La N.E.P. dans la littérature soviétique, *Lundi à* 16 *heures* (10, rue Monsieur-le-Prince).

M. L. KOPELMANAS, chargé de conférences. — Les problèmes juridiques du commerce international entre pays à structures économiques différentes. *Samedi à* 15 *heures* (10, rue Monsieur-le-Prince).

ÉCONOMIE ET SOCIOLOGIE RURALES DES PAYS SLAVES. — M. BASILE KERBLAY. — Évolution de l'économie et de la société rurale en Russie aux XIXe et XXe s. — Recherches sur certaines formes de la commercialisation des produits agricoles en Union Soviétique. *Vendredi à* 17 *h.* 30 *et* 18 *h.* 30 (10, rue Monsieur-le-Prince).

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DES RÉGIONS POLAIRES. — M. JEAN MALAURIE. — Structures d'existence et de subsistance : les structures parentales socio-économiques des Esquimaux de l'Arctique Canadien oriental et de l'Alaska. — Le nord du Canada et l'Alaska : Planification et développement économique. *Mercredi à* 10 *h.* 45.

M. JACQUES ROUSSEAU, chargé de conférences. — L'hérédité et l'homme : thèmes généraux de recherches. Études canadiennes. — *Horaire* : voir affiche.

CENTRES DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION

Centre de Recherches Historiques et Laboratoire de Cartographie, 54, rue de Varenne (VIIe) (Tél. : Littré 18-32 et 18-33).

Aires culturelles, 20, rue de la Baume (VIIIe) (Tél. : Élysées 92-08).

Centre d'Études économiques, 27, rue Saint-Guillaume (VIIe) (Tél. : Littré 16-46).

Centre de Recherches d'Histoire des Sciences et des Techniques, 12, rue Colbert (IIe) (Tél. : Richelieu 68-17).

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

57, rue Cuvier (V^e^) (Tél. : Gobelins 21-51)

Directeur : P^r^ ROGER HEIM, Membre de l'Institut
Assesseur : P^r^ MAURICE FONTAINE, Membre de l'Institut
Secrétaire général : M. AMBROISE PAUZAT

A son origine, le « Jardin du Roy », qui devait devenir le Muséum National d'Histoire Naturelle, portait simplement le nom de « Jardin des Plantes Médicinales ». Il fut fondé sur son emplacement actuel par Guy de La Brosse, en 1635, et entrait dans les attributions du premier Médecin du Roi. Son premier intendant indépendant fut le physicien Du Fay, qui eut pour successeur Buffon, en 1739. L'illustre savant acquit une réputation universelle au Jardin du Roy. C'est en 1793 que la Convention lui donna son nom actuel et chargea le Muséum de l'enseignement de l'Histoire Naturelle dans toute son étendue et, principalement, dans ses applications à l'Agriculture, au Commerce et aux Arts. Il est devenu le centre de cet enseignement pour toute la France.

Aux 24 chaires magistrales s'ajoutent : des laboratoires bien équipés où les travailleurs français et étrangers peuvent être autorisés à poursuivre des recherches scientifiques ; des Galeries de Zoologie, Minéralogie, Paléontologie ; une Ménagerie ; un Jardin Botanique ; un Jardin écologique et un Alpinum ; des serres ; un Arboretum en voie de constitution (Parc de Jussieu) près de Versailles ; un laboratoire maritime à Dinard ; un Vivarium pour Insectes ; l' « Harmas » Fabre, à Sérignan (Vaucluse) ; le Musée de l'Homme (Palais de Chaillot) ; le Parc Zoologique du bois de Vincennes ; une station de recherches à La Maboke (République centrafricaine).

Le Muséum National d'Histoire Naturelle est un établissement unique par ses collections qui constituent, pour ainsi dire, l'état civil des 3 règnes de la nature. Il jouit de l'autonomie financière.

La bibliothèque du Muséum, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, est ouverte au public *tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures et de* 13 *h.* 30 *à* 17 *heures.* Pendant les vacances universitaires de Pâques et durant les mois d'août et septembre, *les mardis et vendredis de* 13 *h.* 30 *à* 17 *heures.*

CHAIRES ET ENSEIGNEMENT

Une affiche spéciale fait connaître la date d'ouverture de chaque cours

AGRONOMIE TROPICALE. — M. ROLAND PORTERES, professeur.

ANATOMIE COMPARÉE. — M. N..., professeur.

BIOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE. — M. J. L. HAMEL, professeur.

CHIMIE APPLIQUÉE AUX CORPS ORGANIQUES. — M. CHARLES MENTZER, professeur.

CRYPTOGAMIE. — M. ROGER HEIM, membre de l'Institut, professeur, directeur du Muséum.

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE. — M. PAUL RÉMY, professeur.

ENTOMOLOGIE. — M. N..., professeur.

ENTOMOLOGIE AGRICOLE TROPICALE. — Chaire en voie de transformation.

ETHNOLOGIE DES HOMMES ACTUELS ET DES HOMMES FOSSILES. — M. JACQUES MILLOT, professeur.

ÉTHOLOGIE DES ANIMAUX SAUVAGES. — M. JACQUES NOUVEL, professeur.

GÉOLOGIE. — M. RENÉ ABRARD, professeur.

MALACOLOGIE. — M. ÉDOUARD FISCHER, professeur.

MINÉRALOGIE. — M. JEAN ORCEL, professeur.

OCÉANOGRAPHIE PHYSIQUE. — M. HENRI LACOMBE, professeur.

PALÉONTOLOGIE. — M. JEAN-PIERRE LEHMAN, professeur.

PÊCHES OUTRE-MER. — M. THÉODORE MONOD, professeur.

PHANÉROGAMIE. — M. ANDRÉ AUBRÉVILLE, professeur.

PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE. — M. MAURICE FONTAINE, membre de l'Institut, professeur.

PHYSIQUE APPLIQUÉE A L'HISTOIRE NATURELLE. — M. YVES LE GRAND, professeur.

PHYSIQUE VÉGÉTALE. — M. N..., professeur.

ZOOLOGIE DES CRUSTACÉS. — M. MAX VACHON, professeur.

ZOOLOGIE DES MAMMIFÈRES ET DES OISEAUX. — M. JACQUES BERLIOZ, professeur.

ZOOLOGIE DES REPTILES ET DES POISSONS. — M. JEAN GUIBÉ, professeur.

ZOOLOGIE DES VERS. — M. ALAIN CHABAUD, professeur.

COURS DE DESSIN APPLIQUÉ A L'HISTOIRE NATURELLE. — M. R. REBOUSSIN, pour les animaux. — M. H. HISSARD, pour les plantes.

COURS DE PHOTOGRAPHIE APPLIQUÉE A L'HISTOIRE NATURELLE. — M. R.-H. NOAILLES.

CONFÉRENCES DE FAUNISTIQUE, destinées aux élèves de l'Institut de Médecine vétérinaire exotique. — MM. les Prs BERLIOZ, GUIBÉ, NOUVEL, VAYSSIÈRE.

ENSEIGNEMENT RÉSERVÉ AUX OFFICIERS ET AGENTS DU SERVICE DES EAUX ET FORÊTS DÉSIGNÉS POUR LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Professeurs : MM. R. PORTÈRES et J.-F. LEROY.

ENSEIGNEMENT RÉSERVÉ AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'APPLICATION D'AGRICULTURE TROPICALE. — Professeur : M. R. PORTÈRES.

ENSEIGNEMENT RÉSERVÉ AUX ÉLÈVES VÉTÉRINAIRES DESTINÉS AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Professeur : M. R. PORTÈRES.

SERVICE NATIONAL DE MUSÉOLOGIE DES SCIENCES NATURELLES
(au Muséum)
57, rue Cuvier (Ve) (Tél. : Port-Royal 06-04)

MUSÉE DE L'HOMME

Palais de Chaillot, place du Trocadéro (XVIe) (Tél. : Passy 74-46)
Directeur : Pr JACQUES MILLOT

Formé par la réunion de l'ancien Musée d'Ethnographie du Trocadéro et du Laboratoire d'Anthropologie du Muséum National d'Histoire Naturelle, et dépendant de ce dernier, le Musée de l'Homme est le centre essentiel d'enseignement de l'anthropologie et de l'ethnologie pour toute la France. A côté de sa partie muséale proprement dite, dont les collections correspondent à l'anthropologie physique, la paléontologie humaine, la préhistoire, l'ethnographie des différentes parties du monde, la technologie et la musicologie, le Musée de l'Homme comprend 12 laboratoires de recherches. Il est le siège de l'*Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris*, qui prépare à deux Certificats de Licence, celui du *Centre de Formation à la Recherche ethnologique*, fondation du Centre National de la Recherche Scientifique, celui de nombreuses Sociétés savantes d'anthropologie et d'ethnologie, celui enfin du *Comité Français du Film Ethnographique*, qui dispense un enseignement régulier des techniques cinématographiques appliquées à l'ethnographie.

Une bibliothèque spécialisée est ouverte tous les jours de 10 à 18 heures. Une photothèque, une discothèque, font également partie du Musée de l'Homme.

CENTRE DE FORMATION A LA RECHERCHE ETHNOLOGIQUE
DU MUSÉE DE L'HOMME

Organisé pour la préparation des chercheurs, le Centre de Formation qui associe le Musée de l'Homme et l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris, admet chaque année un nombre restreint d'étudiants licenciés (Lettres, Sciences ou Droit) ou diplômés des Grandes Écoles déjà titulaires d'un des Certificats d'Ethnologie en vue de la préparation d'un mémoire ou d'une thèse du 3e cycle.

La Formation comporte un stage d'une année au Musée de l'Homme et un enseignement pratique des méthodes de recherche portant sur le programme suivant :

SECTION GÉNÉRALE : Muséographie, Dessin, Cartographie, Cinéma, Photographie.

SECTIONS DE SPÉCIALISATION : Technologie, Sociologie, Préhistoire, Anthropologie, Linguistique.

CONFÉRENCES D'ORIENTATION. — Un cycle de conférences d'orientation est donné chaque année par des techniciens de la Recherche Ethnologique.

Pour l'admission au Centre, s'adresser à M. LEROI-GOURHAN, directeur du Centre, au Musée de l'Homme.

OBSERVATOIRE DE PARIS

61, avenue de l'Observatoire (XIVe) (Tél. : Danton 06-44, Méd. 00.07)

Directeur : M. A. DANJON

Secrétaire : M. N. GUIDONI

Astronomes titulaires : MM. D. CHALONGE, A. COUDER, P. COUDERC, A. LALLEMAND, N. STOYKO, D. BARBIER, J.-F. DENISSE, P. MULLER.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE SAINT-CLOUD

PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

Avenue du Palais, Saint-Cloud (Tél. : Molitor 63-83 et 63-84)

Directeur : M. R. ULRICH

L'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, fondée en 1882, a reçu son titre actuel du décret du 19 février 1945.

Les élèves, recrutés au concours, ont le statut de fonctionnaires stagiaires (indice brut 230 en 1re année, 265 en 2e, 300 en 3e et 4e années). Ils préparent en Sorbonne et à l'École la Licence, le Diplôme d'Études Supérieures et l'Agrégation (décret du 4 juillet 1956).

Des conférences sont faites à l'École par des maîtres de confé-

rences choisis parmi les professeurs de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement du second degré.

L'École prépare en outre, dans une section spéciale, au concours de l'Inspection primaire. Elle a enfin créé un Centre audio-visuel et le Centre de Recherches et d'Études pour la Diffusion du Français (C. R. E. D. I. F.).

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE FONTENAY-AUX-ROSES

PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ POUR LES JEUNES FILLES

5, rue Boucicaut (Tél. : Robinson 10-56)

Directrice : Mme MAUGENDRE

L'École Normale Supérieure d'Enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses est devenue, par décret du 19 février 1945, l'École Normale Supérieure préparatoire à l'enseignement du second degré pour les jeunes filles.

Le recrutement se fait par un concours ouvert aux bachelières, après une année de préparation spéciale. Les candidates doivent satisfaire aux conditions générales exigées du personnel enseignant, être âgées de plus de 18 ans et de moins de 25 ans au 31 décembre de l'année du concours, avoir souscrit un engagement décennal, avoir été reconnues aptes par la commission médicale.

Les élèves perçoivent un traitement variable selon les années. La durée des études est de quatre ans. Les deux premières années, les élèves suivent les cours de Licence de l'Université de Paris. La troisième année d'études est consacrée à la préparation du Diplôme ou du C. A. P. E. S. En 4e année les élèves préparent l'Agrégation et font leur stage pratique du C. A. P. E. S.

Au cours des quatre années d'études, des conférences sont faites à l'École par des maîtres de conférences choisis parmi les professeurs de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement du second degré.

INSTITUT NATIONAL D'HYDROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE

Secrétaire général : M. L. BINET, Doyen de la Faculté de Médecine.

Secrétariat général : à la Faculté de Médecine, 45, rue des Saints-Pères (VIe).

Cet Institut, qui a pour objet de développer les recherches relatives à l'hydrologie et à la climatologie, comprend 6 sections :

1° *Laboratoire d'Hydrologie générale et de Chimie analytique*, Directeur : M. PIERRE URBAIN ; Chef de Travaux : Mlle LAGRANGE (Faculté des Sciences).

2° *Laboratoire de Physiologie hydrologique et climatologique.* Directeur : M. SANTENOISE (5 *ter*, rue d'Alésia).

3° *Laboratoire de Chimie biologique.* Directeur : M. P. DESGREZ (Nouvelle Faculté de Médecine). Chef de Travaux : Dr J. THOMAS.

4° *Laboratoire de Clinique médicale hydrologique et climatologique.* Directeur : M. L. JUSTIN-BESANÇON (Institut de Biologie, Hôpital Cochin) ; Chef de Travaux : M. DE TRAVERSE.

5° *Laboratoire de Chimie physique appliquée à l'hydrologie et à la climatologie.* Directeurs : M. LEPAPE (École de Physique et Chimie), M. GESLIN (Faculté de Médecine, Laboratoire de Chimie).

6° *Laboratoire de Climatologie :* M. H. GRISOLLET (Observatoire de Meudon).

Il a également sous sa dépendance des centres de recherches situés dans les principales stations hydro-minérales (Vichy, Vittel, Aix-les-Bains, La Bourboule, Le Mont-Dore, etc.).

Cet Institut publie un journal périodique : *Les Annales de l'Institut d'Hydrologie et de Climatologie.*

Bibliothèque à l'Institut de Biologie (Hôpital Cochin).

c) *Direction générale de l'Enseignement technique*

ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES

1, rue Montgolfier (IIIe) (Tél. : Turbigo 53-46)

Directeur : M. GEORGES POIVILLIERS, Membre de l'Institut

L'École Centrale fondée en 1829 est un établissement d'enseignement supérieur de l'État qui forme des ingénieurs pour toutes les branches de l'industrie, pour la recherche scientifique ainsi que pour les grands services publics.

L'École, nationalisée par la loi du 28 septembre 1946, est placée sous l'autorité du Ministre de l'Éducation nationale (Direction générale de l'enseignement technique).

Les principaux enseignements donnés à l'École sont les suivants :

Analyse mathématique. — Mécanique générale. — Thermodynamique et Mécanique des fluides. — Cinématique et Géométrie. — Physique générale et physique des métaux. — Chimie minérale et organique. — Électronique. — Énergie nucléaire.

Thermique. — Combustibles et leurs utilisations. — Mécanique appliquée à la résistance des matériaux. — Essais des matériaux. — Constructions métalliques. — Béton armé. — Physico-chimie des produits métallurgiques. — Métallurgie générale et métallurgie des métaux autres que le fer. — Constructions mécaniques et machines-outils. — Électrotechnique. — Machines à vapeur et turbo-machines. — Moteurs et automobiles. — Aviation. — Minéralogie et Géologie appliquées. —

Silicates (ciments, verrerie, céramique). — Topographie. — Propriété industrielle. — Droit public et privé. — Sidérurgie. — Économie des transports et techniques ferroviaires. — Constructions civiles. — Travaux publics. — Exploitation des Mines. — Applications industrielles de la chimie minérale et de la chimie organique. — Hydraulique appliquée aux machines et aux ouvrages. — Législation et comptabilité industrielle. — Organisation des usines. — Constructions navales. — Textiles. — Économie politique et sociale.

De nombreux exercices et travaux pratiques ont pour but d'initier les élèves-ingénieurs aux applications de la Science. Des stages divers exécutés à l'extérieur de l'École, ainsi que des visites d'usines dirigées par les membres du corps enseignant de l'École, permettent de mettre les élèves-ingénieurs en contact avec les réalités de l'industrie.

Pour faciliter les études, des prêts d'honneur et des bourses peuvent être attribués aux élèves-ingénieurs. Une Maison des Élèves, installée, 4, rue de Cîteaux, permet de loger 475 élèves-ingénieurs dans des conditions de prix très intéressantes. L'École et la Maison des Élèves possèdent chacune un restaurant universitaire.

L'École Centrale ne reçoit que des élèves externes recrutés par voie de concours. Les étrangers sont admis à prendre part au concours dans les mêmes conditions que les nationaux ; d'autre part, et dans certaines conditions, ils peuvent suivre l'enseignement de l'École comme auditeurs libres ou comme élèves stagiaires dans les conditions prévues par le décret du 27 octobre 1959.

La durée des études est de trois années. A la fin de la 3e année d'études et après un concours de sortie, le diplôme d'Ingénieur des Arts et Manufactures est délivré aux élèves ayant une moyenne suffisante. Les auditeurs étrangers peuvent recevoir à la sortie de l'École une attestation de leurs études délivrée par le Directeur de l'École.

Le concours d'admission a lieu tous les ans. Les demandes d'admission au concours doivent être faites avant le 1er mars, à la direction de l'École, 1, rue Montgolfier, Paris (IIIe).

Les candidats pourvus d'une des licences suivantes :

— Sciences mathématiques appliquées ;
— Physique I ;
— Physique II ;

peuvent être admis directement en 2e année à l'École centrale.

Avant leur entrée à l'École, ces candidats devront subir :

1° Une épreuve de dessin, croquis et mise au net, montrant de leur part une connaissance suffisante du dessin industriel ;

2° Des examens oraux sur les matières qui ont été enseignées en 1re année et qui n'entrent pas dans le programme des certificats d'études supérieures dont les candidats seront titulaires.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

292, rue Saint-Martin (IIIe) (Tél. : Turbigo 64-40 et Tur. 37-38)

Directeur : M. LOUIS RAGEY

Directeur adjoint : M. PAUL GUÉRIN

Le Conservatoire National des Arts et Métiers, fondé comme Musée des Arts et Métiers en 1794 par la Convention, est devenu essentiellement, depuis 1819, une « haute école de sciences en vue des applications à l'industrie et au commerce ». Il a pour mission d'offrir aux personnes exerçant une profession les moyens d'acquérir une culture supérieure scientifique, technique et économique. Grâce au vaste ensemble d'enseignements magistraux et pratiques qu'il offre, hors des heures ouvrables habituelles, le Conservatoire constitue, avec ses Centres Régionaux Associés (au nombre de vingt-trois actuellement), l'institution essentielle de « Promotion Supérieure du Travail » de notre pays.

Le Conservatoire comprend, en outre, un très important *Musée Technique* ; une *Bibliothèque* riche de plus de 100.000 volumes et 2.500 cartes ou plans, réservée aux personnes exerçant une profession et aux étudiants licenciés ; le *Laboratoire National d'Essais* mécaniques, chimiques et physiques ; divers *Instituts* de recherche et d'enseignement.

LISTE DES COURS

ENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES

I. — *Cours généraux*

MATHÉMATIQUES (en vue des applications). — M. HOCQUENGHEM, professeur. Travaux pratiques.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES A L'ART DE L'INGÉNIEUR. — M. MAURICE PARODI, professeur.

MÉCANIQUE. — M. MICHEL CAZIN, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIQUE GÉNÉRALE DANS SES RAPPORTS AVEC L'INDUSTRIE. — M. FLEURY, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE GÉNÉRALE DANS SES RAPPORTS AVEC L'INDUSTRIE. — M. N..., professeur. Travaux pratiques.

MÉTROLOGIE GÉNÉRALE ET INDUSTRIELLE. — M. FLEURY. Travaux pratiques.

II. — *Cours techniques*

AUTOMATISME INDUSTRIEL. — M. PRUDHOMME, professeur. Travaux pratiques.

MÉTALLURGIE ET TRAVAIL DES MÉTAUX. — M. COURNOT, professeur. Travaux pratiques.

TECHNIQUE DES RAYONS X ET STRUCTURE DES MÉTAUX. — M. GUINIER, chargé de Cours. 3e trimestre scolaire.

MACHINES. — M. N..., professeur. Travaux pratiques.

MOTEURS A COMBUSTION INTERNE. — M. SERRUYS, professeur. Travaux pratiques.

THERMIQUE INDUSTRIELLE. — M. VÉRON, professeur. Travaux pratiques.

RADIOÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE. — M. ROUBINE, professeur. Travaux pratiques.

ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE A LA TRACTION. — M. GARREAU, chargé de cours.

ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE. — Machines électriques. M. BELLIER, professeur. Installations-Distributions. M. BUSSON, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIQUE APPLIQUÉE AUX INDUSTRIES DU VIDE ET DE L'ÉLECTRONIQUE. — M. BOUTRY, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIQUE APPLIQUÉE A LA PRODUCTION DU FROID ET A SON UTILISATION INDUSTRIELLE. — M. LAINÉ, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIQUE APPLIQUÉE A LA REPRODUCTION DES IMAGES ET DES SONS. — M. DIDIER, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE AGRICOLE ET BIOLOGIQUE. — M. LAVOLLAY, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE INDUSTRIELLE. — M. ÉTIENNE, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE APPLIQUÉE A LA SCIENCE ET A L'INDUSTRIE NUCLÉAIRES. — M. E. ROTH, chargé de cours. 3e trimestre scolaire. Travaux pratiques.

ÉLECTROCHIMIE. — M. BONNEMAY, professeur. Travaux pratiques.

BIOLOGIE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE. — M. H. HEIM DE BALSAC, chargé de cours.

PHOTOGRAMMÉTRIE. — M. POIVILLIERS, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIQUE NUCLÉAIRE EN VUE DES APPLICATIONS. — M. MARTELLY, professeur. Travaux pratiques.

RADIOACTIVITÉ APPLIQUÉE. — M. GRINBERG, professeur. Travaux pratiques.

TECHNIQUE AÉRONAUTIQUE. — M. GIRERD, professeur. Travaux pratiques.

TRANSMISSIONS RADIOÉLECTRIQUES. — M. ANGEL, professeur. Travaux pratiques.

AGRICULTURE ET PRODUCTIONS AGRICOLES DANS LEURS RAPPORTS AVEC L'INDUSTRIE. — M. DUFRENOY, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE TINCTORIALE. — M. DENIVELLE, professeur. Travaux pratiques.

TRAITEMENT DES MATIÈRES PLASTIQUES. — M. DUBOIS, professeur.

FILATURE ET TISSAGE. — M. MAILLARD, professeur. Travaux pratiques.

CHIMIE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, CÉRAMIQUE, VERRERIE, CHAUX ET CIMENTS. — M. LAFUMA, professeur. Travaux pratiques.

ART APPLIQUÉ AUX MÉTIERS. — M. PROUVÉ, professeur. Travaux pratiques.

CONSTRUCTIONS CIVILES. — M. J. MESNAGER, professeur. Travaux pratiques.

GÉOLOGIE EN VUE DES APPLICATIONS. — M. G. FILLIAT, professeur.

RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX APPLIQUÉE A LA CONSTRUCTION MÉCANIQUE. — M. G. SALET, chargé de cours.

III. — *Cours économiques*

DROIT COMMERCIAL. — M. FARGEAUD, professeur.

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. — M. DOUBLET, chargé de cours.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — M. MONBEIG, professeur.

GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS. — M. MONBEIG, chargé du cours.

HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION. — M. JEAN ACHE, professeur.

ÉCONOMIE ET STATISTIQUE INDUSTRIELLES. — M. FOURASTIÉ, professeur. Travaux pratiques.

ÉCONOMIE RURALE. — M. PRAULT, chargé du cours.

ÉCONOMIE ET TECHNIQUE BANCAIRES. — M. BRANGER, chargé de cours. Travaux pratiques.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS FINANCIERS. — M. SCHLOGEL, chargé de cours. Travaux pratiques.

ASSURANCES (au point de vue économique). — M. FOURASTIÉ, chargé de cours.

ASSURANCES (au point de vue juridique). — M. MALINSKI, chargé de cours.

TECHNIQUE FINANCIÈRE ET COMPTABLE DES ENTREPRISES. — M. A. BRUNET, professeur. Travaux pratiques.

THÉORIE MATHÉMATIQUE DES ASSURANCES ET CALCUL DES PROBABILITÉS. — M. DUBOURDIEU, chargé de cours

ORGANISATION SCIENTIFIQUE DU TRAVAIL. — M. BOISDÉ, professeur. Travaux pratiques.

PHYSIOLOGIE DU TRAVAIL. — M. le Dr SCHERRER, chargé de cours. Travaux pratiques.

SÉCURITÉ DU TRAVAIL. — M. DE FRÉMONT, professeur. Travaux pratiques.

HISTOIRE DU TRAVAIL. — M. J. D. REYNAUD, professeur.

SÉLECTION ET ORIENTATION PROFESSIONNELLES. — Dr BIZE, chargé de cours. Travaux pratiques.

Les cours sont publics et gratuits. Ils ont lieu du début de novembre à fin avril, le soir, *à* 18 *h.* 15 *et à* 19 *h.* 30, *le samedi après midi et le dimanche matin.*

INSTITUTS DU CONSERVATOIRE

INSTITUT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'ALIMENTATION
Directeur des études : M. H. HEIM DE BALSAC

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDE DU TRAVAIL ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE
Directeur délégué : M. H. PIÉRON

INSTITUT DE TECHNIQUE SANITAIRE ET D'HYGIÈNE DES INDUSTRIES
Directeur : M. COLAS

INSTITUT NATIONAL DES TECHNIQUES ÉCONOMIQUES ET COMPTABLES
Directeur des études : M. ANDRÉ BRUNET

INSTITUT FRANÇAIS DU FROID INDUSTRIEL
Directeur des études : M. LAINÉ

INSTITUT DE TOPOMÉTRIE ET ÉCOLE SUPÉRIEURE DES GÉOMÈTRES ET TOPOGRAPHES
Directeur des études : M. RAYMOND MARTIN

INSTITUT TECHNIQUE DE BANQUE
Directeurs des études : MM. SCHLOGEL et JACQUES BRANGER

INSTITUT NATIONAL DES TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION
Directeur des études : M. POINDRON

CENTRE D'USINAGE ET DE TRANSFORMATION DES MÉTAUX
Directeur des études : M. N...

ÉCOLE NATIONALE D'ASSURANCES
Directeur : M. RUL

INSTITUT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES
DES TECHNIQUES DE L'ORGANISATION
Directeur des études : M. LOBSTEIN

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION
DES CADRES SUPÉRIEURS DE LA VENTE
Directeur des études : M. DAUGER

INSTITUT D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES
APPLIQUÉES A LA CONSTRUCTION ET A L'HABITATION
Directeur : M. LIET-VEAUX

ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS ARTS ET MÉTIERS

151, boulevard de l'Hôpital (XIIIe) (Tél. : Gob. 36-17 et 36-18)
Directeur : M. WATTEBLED

École d'Enseignement technique supérieur qui, jusqu'en octobre 1950, était chargée de former des ingénieurs particulièrement versés dans la pratique des Arts Mécaniques, concurremment avec les 5 Écoles de province situées à Aix-en-Provence, Angers, Châlons-sur-Marne, Cluny et Lille, et très recherchés dans l'industrie.

Si l'École de Paris continue à recruter, mais exclusivement dans le département de la Seine, des élèves-ingénieurs, ceux-ci sont accueillis pendant les trois premières années d'études dans les 5 Écoles de province précédemment citées.

Comme la durée des études a été portée à quatre ans (décret du 5 mai 1947), l'École Nationale d'Ingénieurs Arts et Métiers de Paris a été désignée pour recevoir en 4e année l'ensemble des élèves ayant déjà effectué les trois premières années d'études. Ceux-ci, au nombre de 560, peuvent être internes dans une maison édifiée à la Cité universitaire de Paris.

Des laboratoires modernes : mécanique des fluides (aérodynamique et hydraulique), plastiques, résistance des matériaux, physique-électricité, chimie-métallurgie, des ateliers de construction mécanique, de fonderie-modèlerie, de forge-soudure et traitements thermiques, de

construction électrique, spécialement outillés pour l'expérimentation et la recherche, 4 bureaux d'études et 4 bureaux de méthodes sont à la disposition des élèves-ingénieurs pour compléter leur formation antérieure et faire d'eux des Ingénieurs qualifiés immédiatement utilisables sur les chantiers, dans les ateliers, les bureaux d'études et de méthodes, etc.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

61, avenue du Président-Wilson, Cachan (Seine) (Tél. : Alé. 74-10)

Directeur : M. RENÉ BASQUIN

Cette École a pour but la formation théorique, pratique et pédagogique des professeurs des Collèges Techniques et des Écoles Nationales Professionnelles. La durée des études est de trois années. Une 4e année est ouverte aux élèves susceptibles de subir avec succès les épreuves d'une agrégation ou d'un professorat équivalent. L'École reçoit des élèves des deux sexes et groupe les sections suivantes :

Section A^1 : Sciences industrielles ;
— A^2 : Sciences et arts industriels ;
— B : Dessin industriel ;
— C : Dessin et arts appliqués ;
— D : Sciences et techniques commerciales ;
— E. F. G. : Lettres-Langues. — Histoire et Géographie.

RECRUTEMENT DE L'ÉCOLE. — Dans chaque section, les élèves sont choisis par ordre de mérite d'après les résultats du concours annuel d'admission à l'École. Ils ont, pendant la durée de leurs études, trois ou quatre ans, le statut et le traitement des élèves des Écoles Normales Supérieures.

A la fin de leur scolarité, ils sont, en cas de succès, nommés dans un Collège Technique ou dans une École Nationale Professionnelle. Les traitements attribués à ces fonctionnaires sont analogues à ceux des professeurs certifiés ou agrégés de l'enseignement du 2e degré.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CÉRAMIQUE INDUSTRIELLE

6, Grande-Rue, à Sèvres (S.-et-O.) (Tél. : Observatoire 05-03)

Directeur : M. MARC CEINTURET

Établissement d'Enseignement Technique Supérieur, assimilé aux Écoles Nationales d'Ingénieurs d'Arts et Métiers.

Section normale : Admission par concours. Durée des études : 4 ans. Forme des ingénieurs spécialisés dans les industries des silicates.

Section spéciale : Réservée aux élèves diplômés des grandes Écoles désireux de se spécialiser en céramique. Stage d'un an sanctionné par le Certificat d'Études Supérieures de Céramique.

L'École peut recevoir des élèves étrangers.

Enseignement gratuit pour les élèves français.

Internat pour Section Normale.

Demi-pension pour Section spéciale.

INSTITUT SUPÉRIEUR DES MATÉRIAUX ET DE LA CONSTRUCTION MÉCANIQUE

4 et 6, rue Gambetta, à Saint-Ouen (Tél. : Ornano 08-63)

Directeur : M. P. LEMARESQUIER

Cet Institut a pour objet de parachever la formation d'Ingénieurs, qui possèdent déjà une certaine pratique des fabrications mécaniques, en vue de les préparer à exercer les fonctions essentielles de l'Ingénieur Mécanicien Constructeur.

Basé sur l'étude des propriétés des matériaux et de leur utilisation dans la construction mécanique, son enseignement s'appuie sur une constante confrontation de la théorie et de la pratique ; il tend à développer l'esprit de recherche et le goût de l'expérience.

Confié à des spécialistes « vivant » les questions à traiter, il fait état d'une documentation étendue, profonde, constamment mise à jour ; il constitue l'expression de l'état actuel et des tendances des industries mécaniques les plus évoluées.

Constamment orienté vers les applications, il procède des méthodes « actives », faisant appel au travail personnel des élèves pour analyser et résoudre, sous la direction des maîtres les plus qualifiés, les « cas » pratiques qui se posent dans le cadre des réalités industrielles, en particulier dans le domaine de l'automatisation des fabrications mécaniques.

La durée des études est d'un an.

L'admission est prononcée sur titres.

Peuvent être admis comme élèves, dans la limite des places disponibles, les candidats des deux sexes, de nationalité française ou étrangère qui, d'une part, ont effectué un stage préalable d'une durée d'au moins un an dans les laboratoires, les ateliers et les bureaux d'étude et de fabrication d'une usine de construction mécanique et qui, d'autre part, sont pourvus des diplômes d'Ingénieurs ou Certificats de Licence énumérés ci-après (ou diplômes d'Ingénieurs de valeur équivalente délivrés à l'étranger), savoir :

a) Ingénieurs diplômés des écoles énumérées dans l'arrêté du 21 juin 1948 (*J. O.*, 30 *juin* 1948), étant entendu que les ingénieurs diplômés des autres écoles d'ingénieurs sont autorisés à poser leur candidature sous réserve de faire la preuve, si nécessaire, qu'ils possè-

dent les connaissances de base indispensables pour suivre avec fruit l'enseignement de l'Institut.

b) Licenciés ès Sciences, pourvus obligatoirement des deux Certificats de Physique Générale et de Mécanique Rationnelle, et justifiant d'au moins trois années de pratique industrielle.

c) Ingénieurs de l'État appartenant aux corps civils ou militaires des Mines, Ponts et Chaussées, Génie Rural, P. T. T., Aéronautique, Constructions et Armes Navales, Fabrications d'Armement, etc.

Des ingénieurs possédant les diplômes susvisés peuvent aussi être admis, en nombre limité, à suivre en qualité d'auditeurs libres certains enseignements particuliers.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Institut, 4 et 6, rue Gambetta, à Saint-Ouen.

ÉCOLE NATIONALE DE RADIOTECHNIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE

107, boulevard Maréchal-Leclerc, Clichy (Seine) (Tél. : Péreire 81-30)
Directeur : M. ROBERT BABILLOT

SECTION DES ÉLÈVES-INGÉNIEURS. — Forme des ingénieurs constructeurs pour les industries radio-électriques et électroniques. Durée des études : 4 ans. Recrutement par concours (programme du Baccalauréat Mathématiques-Technique).

SECTIONS TECHNIQUES SUPÉRIEURES. — Forment des techniciens supérieurs de l'électronique et de l'électrotechnique. Elles se recrutent sur titres parmi les titulaires du Baccalauréat Mathématiques et Technique (2 années d'études, 21 ans au maximum) ou Mathématiques élémentaires (3 années d'études, 20 ans au maximum).

d) *Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports*

ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES D'ÉDUCATION PHYSIQUE

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE D'ÉDUCATION PHYSIQUE DE JEUNES GENS
Avenue du Tremblay (XII^{e}) (Tél. : Daumesnil 74-60)
Directeur : M. RAYMOND GRATEREAU

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE D'ÉDUCATION PHYSIQUE DE JEUNES FILLES
2, place Voltaire, Châtenay-Malabry (Seine) (Tél. : Robinson 04-82)
Directrice : M^{me} SURREL

Les Écoles Normales Supérieures d'Éducation Physique sont destinées à former les professeurs d'Éducation Physique pour les éta-

blissements d'enseignement public du second degré et de l'enseignement supérieur.

Les élèves sont admis à la suite d'un concours commun avec la première partie du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique.

Conditions d'admission au concours : être Français, âgé de 18 à 25 ans et titulaire du Baccalauréat.

Les candidats et candidates doivent satisfaire aux conditions générales exigées du personnel enseignant.

Les élèves sont fonctionnaires stagiaires. La scolarité est de 3 ans.

Auditeurs libres et étrangers admis sur autorisation ministérielle

3° Relevant du Ministère d'État aux Affaires culturelles

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE

14, rue de Madrid (VIII[e]) (Tél. : Laborde 20-60)

Directeur : M. Raymond LOUCHEUR

Cet établissement est consacré à l'enseignement supérieur de la composition musicale, de la musique vocale et instrumentale, de l'art lyrique et de la danse.

ENSEIGNEMENTS. — *Composition ; Fugue, contrepoint ; Harmonie. — Orgue et improvisation ; Accompagnement au piano ; Direction d'orchestre ; Orchestre. — Analyse ; Esthétique ; Histoire de la Musique et Musicologie ; Préparation au Professorat de Musique. — Piano ; Harpe ; Clavecin ; Instruments à archet ; Instruments à vent ; Percussion ; Classe professionnelle de musique de chambre ; Ensemble Instrumental. — Chant ; Art lyrique ; Opérette ; Étude de rôles ; Ensemble vocal. — Danse. — Solfège ; Déchiffrage.*

La Bibliothèque du Conservatoire, rattachée à la Bibliothèque Nationale, riche d'environ 100.000 volumes, est ouverte *tous les jours non fériés, de 10 heures à 17 heures.* Le Musée, qui renferme de riches collections d'instruments de musique de tous temps et de tous les pays, est ouvert *le jeudi et le samedi, de 14 heures à 16 heures.*

Les élèves se recrutent par concours, dont les épreuves ont lieu chaque année, du 15 octobre au 15 décembre.

Il est possible d'obtenir au Secrétariat le règlement des études, contre paiement de la somme de 2 NF.

CONSERVATOIRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE

2 *bis*, rue du Conservatoire (IX[e]) (Tél. : Provence 45-79)

Directeur : M. ROGER-FERDINAND

Le Conservatoire National d'Art Dramatique a été séparé du Conservatoire National de Musique et d'Art dramatique en octobre 1946.

ENSEIGNEMENTS. — *Art dramatique. — Histoire et littérature dramatiques. — Exercices d'ensemble. — Phonétique. — Cours annexes. — Conférences.*

Les concours d'admission ont lieu dans la seconde quinzaine d'octobre, les inscriptions pour les concours dans les derniers jours de septembre.

Une notice peut être obtenue au Secrétariat du Conservatoire.

Les étrangers sont admis à concourir. Ils jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations que les élèves nationaux.

Certains élèves de 2e année peuvent être pris comme stagiaires par la Comédie Française.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS

14, rue Bonaparte (VIe)

Directeur : M. UNTERSTELLER. — *Sous-directeur :* M. TRÉBOSC

Secrétaire : M. CASSANAS

L'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts donne l'enseignement des arts du dessin, de la peinture, de la sculpture et de l'architecture. A la Section de Peinture se rattachent la fresque, la gravure en taille-douce et à l'eau-forte, la gravure sur bois et la lithographie ; à la Section de Sculpture, la gravure en médailles et en pierres fines et la sculpture pratique.

Sections de Peinture et de Sculpture. — Sont admis dans ces sections dans les conditions déterminées par le présent règlement et après versement des droits d'études : les aspirants, les élèves titulaires, les auditeurs.

Sont Aspirants les élèves qui, après avoir réussi au concours d'entrée à la classe préparatoire, complètent à l'École leurs connaissances artistiques en vue du concours d'admission.

Sont Élèves Titulaires les jeunes gens qui ont passé avec succès le concours d'admission.

Les Auditeurs sont les personnes étrangères à l'École qui, sans condition d'âge et sans examen d'entrée, sont autorisées à suivre les cours oraux et à travailler à la bibliothèque.

Les sanctions de l'enseignement de l'École consistent en récompenses décernées à la suite de concours ouverts aux seuls élèves titulaires.

Les jeunes gens (hommes ou femmes) désireux de devenir Aspirants ou Élèves titulaires, doivent se faire inscrire au Secrétariat. Aucun diplôme n'est exigé. Age limite pour le concours d'entrée à la classe préparatoire : 15 ans au moins. Pour le concours d'admission aux ateliers : 17 ans au moins, 26 ans au plus.

Les étrangers (hommes ou femmes) sont admis comme élèves titulaires, en surnombre, dans les mêmes conditions que les Français. Ils peuvent être admis à travailler en qualité d'élèves libres dans les ateliers jusqu'à 35 ans, sans passer de concours scolaire, et après avis des professeurs chefs d'atelier.

Section d'Architecture. — Sont admis dans cette Section les jeunes gens titulaires du Baccalauréat, qui, après avoir terminé leurs études préparatoires dans les Écoles autorisées, ont passé avec succès le concours d'admission.

Ces concours ont lieu deux fois par an, en mai et octobre. Les candidats non titulaires du Baccalauréat complet sont autorisés à prendre part au concours d'admission sous réserve de satisfaire au préalable à un examen d'instruction générale, qui a lieu une fois par an au début du mois d'octobre.

En fin de ces études, les élèves obtiennent le Diplôme (arrêté du 28 février 1945).

Les élèves étrangers (hommes ou femmes), peuvent effectuer leurs études à l'École et y obtenir le diplôme d'Architecture.

La bibliothèque est ouverte *tous les jours, de* 13 *heures à* 18 *heures, du* 15 *octobre au* 31 *juillet.*

Pendant la durée des travaux en cours dans l'enceinte de l'École, les collections sont partiellement ouvertes au public moyennant paiement du droit d'entrée, *le samedi, de* 14 *heures à* 16 *heures* (entrée : 14, rue Bonaparte).

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS

31, rue d'Ulm (V^e^) (Tél. : Danton 76-79)

Directeur : M. ADNET JACQUES

L'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs a pour but de former des artistes aptes à créer des modèles nouveaux pour les industries d'art (mobilier, tissus, ferronnerie, arts graphiques et publicité, etc.), et de préparer des peintres et des sculpteurs à la collaboration que les architectes peuvent attendre d'eux.

(Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'École.)

ÉCOLE DU LOUVRE

Palais du Louvre, 34, quai du Louvre (I^er^) (Tél. : Gut. 59-40)

Directeur des Études : M. P. PRADEL
Conservateur en chef au Musée du Louvre

Secrétaire général : M. N...

L'École du Louvre a pour objet l'enseignement de l'Archéologie, de l'Histoire de l'Art, et de la Muséologie.

Son but spécial est de former un personnel capable d'être employé dans les Musées ou dans les missions savantes.

Les élèves sont divisés en élèves libres et élèves agréés. Les élèves agréés sont admis par concours.

PROGRAMME SOMMAIRE DES ENSEIGNEMENTS

Préhistoire et Antiquités nationales — Archéologie égyptienne. — Archéologie orientale. — Archéologie grecque et romaine. — Céramique antique. — Arts de l'Extrême-Orient. — Archéologie et arts de l'Inde

et de l'Inde extérieure. — Art monétaire. — Archéologie chrétienne. — — Arts musulmans. — Histoire de la sculpture. — Histoire du dessin. — Histoire de la peinture. — Décoration et ameublement des grandes demeures françaises. — Ethnographie française. — Muséologie. — Histoire générale de l'art, Antiquité, Orient, Extrême-Orient, Moyen Age, Renaissance, Temps modernes. — Histoire de la gravure. — Histoire des arts appliqués à l'industrie.

COURS COMPLÉMENTAIRES

Épigraphie suméro-accadienne. — Épigraphie sémitique. — Épigraphie égyptienne.

VISITES-CONFÉRENCES DANS LES MUSÉES

Des visites-conférences ont lieu dans les principaux Musées nationaux. Le droit d'entrée est de 2,50 NF pour chaque visite-conférence (demi-tarif aux étudiants). Le programme de ces conférences est en distribution dans les Musées *(au Louvre, porte Denon)* et à l'École du Louvre.

CONFÉRENCES PUBLIQUES D'HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ART
(Fondation Rachel-Boyer)
Palais du Louvre, 34, quai du Louvre

Ces conférences, fondées en 1921, ont pour but de rendre accessible au grand public l'étude de l'histoire de l'art.

Le cycle annuel commence en octobre et comprend 34 conférences données *le dimanche matin, à 9 h. 45, le mardi soir et le jeudi soir, à 20 h. 45.*

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES

Président du Conseil d'administration : M. MARCEL L'HERBIER
Administrateur général : M. RÉMY TESSONNEAU

Direction : 92, Champs-Élysées, Paris (VIIIe) (Tél. : Balzac 68-16. — Élysées 22-86. — Élysées 84-37).

Bibliothèque : 92, Champs-Élysées, Paris (VIIIe) (Tél. : Élysées 84-36).

Centre technique : Studio, 3 *bis,* boulevard d'Aurelle-de-Paladines, Paris (XVIIe) (Tél. : Étoile 71-37. — Gal. 06-36).

École supérieure de technique et de culture cinématographiques et de télévision placée sous la tutelle du Ministre d'État chargé des Affaires Culturelles et du Centre national de la Cinématographie, l'I. D. H. E. C. prépare aux spécialités professionnelles suivantes : Réalisation, Production-Régie, Montage, Script, Architecture-Décoration, Son, Prise de vues.

L'Institut est ouvert aux étudiants français et étrangers. L'admis-

sion se fait au concours pour les élèves français, au concours ou sur titres pour les élèves étrangers, dont les dossiers de candidature doivent être présentés par leur Ambassade.

Une classe préparatoire aux concours d'entrée fonctionne au Lycée Voltaire, 101, avenue de la République. Les concours ont lieu certains en juin, certains en octobre.

Le régime de l'Institut est l'externat.

Enseignement : Les cours s'échelonnent sur deux années. Les programmes d'études visent à conférer une formation à la fois spécialisée et polyvalente.

A la fin de la 1re année, chaque élève réalise un film muet en 16 m/m de cinq minutes sur un sujet imposé.

A la fin de la seconde année d'études, chaque élève réalise un film sonore en 35 m/m de cinq minutes, sur un sujet de son choix. Par ailleurs, chaque élève soutient devant un jury un mémoire de fin d'études d'une cinquantaine de pages sur un sujet de son choix.

La Direction de l'Institut renseigne sur demande sur le programme d'enseignement.

L'I. D. H. E. C. assure la gestion du *Centre International de liaison des Écoles de Cinéma et de Télévision* (12 pays), fondé en 1954 sur son initiative.

4° Relevant du Ministère de l'Agriculture

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

16, rue Claude-Bernard (V^e^) (Tél. : Port-Royal 39-79)

Directeur : M. Roger BLAIS

Directeur des études : M. Pierre TISSOT

I. — But : Former :

— des fonctionnaires pour un certain nombre de services techniques de l'État : Direction des Eaux et Forêts, Direction générale du Génie rural et de l'Hydraulique agricole, Service des Haras, Services agricoles départementaux, Écoles régionales d'Agriculture et Service de la Protection des Végétaux, Service de l'Agriculture Outre-Mer. Service d'Exploitation industrielle des Tabacs, Météorologie nationale.

— des chercheurs pour l'Institut national de la Recherche agronomique et l'Office de la Recherche scientifique et technique d'Outre-Mer ou pour des laboratoires privés ;

— des administrateurs et des cadres techniques pour les organismes professionnels agricoles (Chambres d'Agriculture, Syndicats, Coopératives, Mutuelles, Centres d'Études techniques agricoles, Conseils de gestion) et pour divers services publics, semi-publics ou privés dans lesquels les intérêts de l'agriculture sont engagés (Banques, Crédit foncier, Crédit agricole, S.N.C.F.) ;

— des directeurs, des ingénieurs et des technico-commerciaux pour les industries à caractère plus spécifiquement chimique ou biologique (engrais, produits insecticides, herbicides, fongicides, antibiotiques, industries du froid) ou alimentaire, ou mécanique (machinisme agricole) ;

— des spécialistes susceptibles d'apporter leur concours, ultérieurement, aux Organisations internationales et à la Coopération technique ;

— des agriculteurs éclairés.

II. — Admission : Les élèves réguliers sont recrutés exclusivement par un concours annuel auquel les jeunes filles peuvent se présenter. La préparation, qui demande deux années après l'obtention du baccalauréat, est organisée dans des lycées de Paris et de province. Le programme du concours fait l'objet d'une notice aux Éditions Vuibert, 63, boulevard Saint-Germain, Paris (5^e^).

Les épreuves écrites ont lieu dans la 2e quinzaine de mai, les épreuves orales fin juin, début juillet.

Le nombre des élèves reçus est de 125 environ.

III. — NATURE ET CADRE DE L'ENSEIGNEMENT : Les deux premières années d'enseignement sont consacrées à un enseignement général scientifique et technique ; la 3e année est consacrée à des études techniques spéciales qui peuvent être effectuées soit à l'École même dans une des quatre sections suivantes : scientifique, agricole, économique, industries agricoles ; soit dans une des Écoles d'application :

— École Nationale des Eaux et Forêts de Nancy ;
— École Nationale du Génie Rural ;
— École Nationale des Haras du Pin ;
— École Supérieure d'Application d'Agriculture Tropicale ;
— École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées.

L'entrée dans ces établissements est subordonnée au rang de classement de l'élève en fin de seconde année.

IV. — LES ÉTUDES SONT SANCTIONNÉES PAR LE DIPLOME D'INGÉNIEUR AGRONOME, DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE.

V. — RÉGIME DE L'ÉCOLE : Externat ; mais l'École dispose d'un pavillon à la Cité Universitaire.

Les élèves doivent régler la rétribution scolaire, fixée actuellement à 150 NF, et une somme forfaitaire annuelle de 180 NF destinée à faire face aux frais d'excursions et de voyages d'études.

Des bourses d'enseignement supérieur, entières ou fractionnées, sont accordées aux élèves dont la situation de fortune et de famille l'exige.

VI. — AUDITEURS LIBRES : Indépendamment des élèves réguliers, l'I.N.A. reçoit des auditeurs libres français et étrangers. Ils suivent les cours qui sont à leur convenance en 1re, 2e ou 3e année.

Les auditeurs français ne reçoivent aucun diplôme ; les auditeurs étrangers qui ont suivi un minimum de cours et passé les examens afférents peuvent recevoir un Certificat d'Études supérieures agronomiques.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES AGRONOMIQUES APPLIQUÉES

16, rue Claude-Bernard, Paris (Ve) (Tél. : Port-Royal 39-79)

Directeur technique : M. PAUL COQUERY

BUT. — L'École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées a pour but d'assurer la formation des ingénieurs des Services Agricoles qui exercent en France, en Algérie et à l'étranger leurs fonctions dans les Services Agricoles et de la Protection des

Végétaux, dans les établissements d'enseignement agricole du 2e degré, et en service détaché dans d'autres administrations.

Les élèves sont recrutés parmi les élèves de l'Institut National Agronomique, des Écoles Nationales d'Agriculture, à la fin de leur deuxième année d'études, et parmi les ingénieurs des industries agricoles, les ingénieurs horticoles et les ingénieurs des travaux agricoles, conformément aux dispositions du statut particulier des ingénieurs des Services agricoles.

Pendant la durée de leur scolarité, qui est de deux ans, les ingénieurs-élèves perçoivent une rémunération. Ils doivent souscrire un engagement de rester au moins pendant une période de cinq années révolues à la disposition du Ministère de l'Agriculture.

SANCTION DES ÉTUDES. — Les élèves ayant satisfait aux épreuves de sortie obtiennent le Diplôme d'Études Supérieures des Sciences Agronomiques Appliquées, et sont promus au grade d'ingénieur des Services agricoles.

ÉCOLE NATIONALE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES C.E.R.D.I.A.

Centre d'Étude, de Recherche et de Documentation internationales des Industries Agricoles et Alimentaires
au Noyer-Lambert, Massy (S.-et-O.)

BUT. — L'École Nationale des Industries Agricoles et Alimentaires a pour but de donner une formation générale d'ingénieur et une orientation technique aux étudiants qui se destinent aux différentes industries de l'alimentation.

ADMISSION. — Les élèves-ingénieurs se recrutent par voie de concours.

Les épreuves écrites et orales de celui-ci sont communes avec celles du concours d'admission à l'Institut National Agronomique, mais elles sont affectées de coefficients spécifiques qui tiennent compte de la vocation particulière de l'École.

ENSEIGNEMENT. — Les études durent 3 années, réparties en un cycle de formation fondamentale de 2 ans et un cycle d'application d'au moins une année. Au cours du cycle fondamental les étudiants reçoivent :

— une formation scientifique ;
— une formation technique ;
— une formation humaine, sociale, économique.

Le Cycle d'application comporte actuellement trois Options :
— Option A : au Centre d'application et de recherche de l'École à Douai (Nord) dans le cadre de la Sucrerie-Distillerie et des Industries microbiennes et de fermentation.

— Option B : dans le Cadre des Industries des Céréales, Amylacés, Produits sucrés et des Industries de la Conserve et de la Viande.
— Option C : à la Section d'Études supérieures des Industries du Lait.

RÉGIME DE L'ÉCOLE. — Les élèves au cours du cycle de formation fondamentale peuvent être admis à la Cité Universitaire, à la Maison des Industries Agricoles et Alimentaires.

ÉCOLE NATIONALE D'HORTICULTURE

4, rue Hardy, Versailles (S.-et-O.) (Tél. 950-00-87)

Directeur : M. E. LE GUELINEL

ADMISSION : L'admission a lieu par voie de concours. Les candidats des deux sexes, âgés de 17 à 26 ans, peuvent y prendre part.

Le programme de ce concours est celui de la classe d'Agri. 1 de préparation aux Écoles Nationales d'Agriculture.

RÉGIME DE L'ÉCOLE : Le régime de l'École est l'externat. Toutefois, les élèves sont logés et nourris dans un foyer annexé à l'École. Il existe également un foyer pour les jeunes filles.

ÉTUDES : La durée des études est de trois ans. Elles comportent un enseignement théorique et pratique ayant trait aux techniques horticoles et aux sciences s'y rattachant.

Les élèves ayant obtenu une moyenne suffisante reçoivent à leur sortie de l'École le Diplôme d'Ingénieur Horticole ou un Certificat d'Études.

AUDITEURS : L'École admet, sans concours, des auditeurs et auditrices.

DÉBOUCHÉS DE CARRIÈRE :

— Production (Arboriculture, Floriculture, Cultures légumières, Pépinière).
— Commerce horticole.
— Architecture des Jardins et Directions de Jardins de Villes.
— Service agricole et Protection des Végétaux.
— Recherche et Enseignement.

SECTION DU PAYSAGE : Organisée dans le cadre de l'École, elle reçoit :

— *des élèves réguliers :* 2 années d'enseignement, diplôme délivré : Certificat d'Études et titre de Paysagiste après Concours en loge.
— *des auditeurs et auditrices :* dans la limite des places disponibles.

ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL

19, avenue du Maine (XVe) (Tél. : Babylone 48-90)

Directeur : M. BECKER, Ingénieur général

Sous-Directeur : M. CARLIER, Ingénieur en chef

L'École Nationale du Génie Rural, créée en 1919, est essentiellement une école d'application de l'Institut National Agronomique et de l'École Polytechnique.

Elle a pour but d'assurer la formation :

1° des Ingénieurs du Corps du Génie Rural, appelés à être affectés dans les services de la Métropole, des départements et territoires d'Outre-Mer et de la Communauté, en particulier, au titre de l'Assistance technique ;

2° des Ingénieurs civils du Génie Rural, français et étrangers, appelés à occuper des fonctions privées dans les domaines de l'Équipement rural, de l'Hydrologie et du Machinisme agricole.

Elle reçoit également des auditeurs libres français et étrangers.

La durée des études est de deux ans. — Le régime de l'École est l'externat.

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT

à Alfort (Seine) (Tél. : Entrepôt 30-40)

Directeur : M. R. FERRANDO

L'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, créée en 1766, est un établissement d'enseignement supérieur qui relève de l'autorité du Ministère de l'Agriculture. Elle pourvoit aux besoins de la Métropole et des territoires d'Outre-Mer en vétérinaires civils et militaires.

L'enseignement est à la fois théorique et pratique. Il comprend tout ce qui concerne la production, la conservation, l'élevage et l'exploitation des animaux, notamment l'hygiène, l'alimentation, la médecine, la chirurgie et la pharmacie des animaux domestiques, ainsi que l'utilisation et le contrôle des produits d'origine animale.

La durée des études est de quatre années. Ces études sont sanctionnées par des examens annuels et par un Doctorat d'État délivré par la Faculté de Médecine.

L'École Nationale Vétérinaire d'Alfort admet des élèves internes, demi-pensionnaires et externes. Les candidats âgés de plus de 25 ans, et ceux du sexe féminin, ne peuvent être admis que comme demi-pensionnaires ou externes.

Le recrutement s'effectue par voie de concours.

Les candidats doivent posséder l'un des diplômes suivants : Baccalauréat, Brevet Supérieur, Diplôme d'Ingénieur Agronome ou d'Ingénieur Agricole.

Le concours comprend des épreuves écrites et orales, sur un programme identique à celui du S. P. C. N.

Les demandes d'admission au concours doivent être adressées au Directeur de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort avant le 1er avril de chaque année ; les épreuves ont lieu dans la deuxième quinzaine de mai.

Les étudiants étrangers, présentés par leurs gouvernements, peuvent être admis à l'École d'Alfort et obtenir un Diplôme de Doctorat Vétérinaire de l'Université de Paris.

Les candidats peuvent trouver dans le commerce la notice officielle sur les *Conditions d'admission aux Écoles Nationales Vétérinaires*.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

L'Institut National de la Recherche agronomique comporte 140 unités de recherche réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et aux Antilles.

Dans la région parisienne, il comprend notamment deux Centres importants :

1° Le Centre National de Recherches agronomiques, route de Saint-Cyr à Versailles, qui groupe les Stations Centrales de Recherches consacrées à la production végétale (Tél. : Ver. 75-22).

2° Le Centre National de Recherches zootechniques à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise), qui groupe les Stations de Recherches consacrées à la production animale et à la technologie des produits animaux (Tél. : Ver. 32-12).

Ces centres disposent de bibliothèques spécialisées.

Les stations peuvent recevoir en stage non rémunéré des étudiants préparant une thèse.

5° Relevant du Ministère des Armées

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE L'AÉRONAUTIQUE

32, boulevard Victor, Paris (XV^e) (Tél. : Vaugirard 68-83)

Directeur : M. P. de VALROGER, Ingénieur général de l'Air

Fondée en 1909 par le Colonel Roche, l'École Supérieure d'Aéronautique et de Construction Mécanique, est devenue, en exécution de la loi du 30 novembre 1928, l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique (E. N. S. A.). Elle a pour objet de former, d'une part, les Ingénieurs militaires de l'Air, d'autre part les Ingénieurs Civils de l'Aéronautique destinés aux industries aéronautiques et connexes.

Le nombre de places offertes au concours de 1961 est de 60, compte non tenu des étrangers dont le concours est distinct du concours normal, mais de même niveau.

La durée des études est de trois années, la 3^e année étant divisée en quatre options qui approfondissent plus particulièrement :

a) La première, les problèmes de Mécanique des Fluides, de Structures, de Flottement aérodynamique et d'engin balistique *(Option Avions et Missiles)* ;

b) La seconde, les problèmes de propulsion *(Option Propulseurs)* ;

c) La troisième, les problèmes d'Automatisme et d'Électronique *(Option Électronique et Asservissements)* ;

d) La quatrième, les techniques radio-électriques appliquées aux problèmes aéronautiques *(Spécialisation Radiotechnique)*.

Après leur nomination dans le Corps des Ingénieurs militaires de l'Air, soit à leur sortie de l'École Polytechnique, soit à l'issue d'un concours, les Ingénieurs Militaires élèves entrent directement en seconde année.

Les élèves titulaires sont recrutés par un concours annuel portant sur les matières exigées pour l'admission à l'École Polytechnique. Aucun diplôme n'est exigé ; aucune condition d'aptitude physique n'est exigée. Les candidatures féminines sont acceptées.

Les candidats doivent avoir 17 ans révolus au 1^er janvier de l'année du concours ; il n'y a pas de limite d'âge supérieure, mais aucun candidat ne peut se présenter plus de trois fois au concours.

Débouchés : Industries aéronautiques et Services officiels du Secrétariat d'État à l'Air pour lesquels les anciens élèves ont été spécialement préparés. Les industries mécaniques, métallurgiques,

chimiques, électriques, frigorifiques, l'industrie pétrolière, les transports (S. N. C. F.) offrent chaque année des postes aux élèves sortants.

L'Association des anciens élèves possède un service de placement très actif, le nombre de postes offerts à la sortie de l'École allant chaque année en croissant.

ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DE CONSTRUCTIONS AÉRONAUTIQUES

32, boulevard Victor, Paris (XV^e^) (Tél. : Vaugirard 68-83)

Directeur : M. BLOUIN, Ingénieur en Chef de l'Air

Ex-École Nationale des Travaux Aéronautiques, fondée en 1946, dont le statut a été modifié par décret n° 57.669 du 4 juin 1957.

A pour but de former des ingénieurs de bureaux d'études, de fabrications, de contrôle ou d'essais pour les industries aéronautiques et connexes.

Durée des études : trois ans.

Sanction des études : Diplôme d'Ingénieur de Constructions aéronautiques.

Elle reçoit : des élèves titulaires civils par concours (programme E. N. S. I. — A2) ;

Elle constitue également l'École d'Application des Ingénieurs Militaires des Travaux de l'Air, recrutés par concours et sur titre d'Ingénieurs E. N. I. A. M., qui entrent directement en deuxième année.

Le transfert de cette École à Toulouse est prévu pour la rentrée d'octobre 1961. A Toulouse, les élèves seront logés dans une Maison spécialement construite pour eux à proximité immédiate de l'École.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

17, rue Descartes, Paris (V^e^) (Tél. : Odéon 32-83)

Commandant de l'École : Général de Brigade TISSIER

Directeur des Études : M. R. CHERADAME

L'École Polytechnique, à régime militaire, prépare des cadres supérieurs civils ou militaires d'une très haute culture scientifique. Les candidats citoyens français ou de la Communauté doivent :

1° Ne présenter aucun cas d'exemption totale du service armé ;

2° Être célibataires, et avoir entre 17 et 21 ans au 1^er^ janvier, ou entre 21 et 23 ans pour ceux qui s'engagent à servir dans un corps militaire pendant six années après la sortie, ou moins de 23 ans pour certains ingénieurs des Écoles d'Arts et Métiers ;

3° Être Bacheliers Mathématiques ou Mathématiques et Technique ;

4° Avoir obtenu le grade de Bachelier moins de 3 ans avant le 1er janvier de l'année du concours ;

5° Ne pas s'être présentés antérieurement à plus d'un concours ;

6° N'avoir encouru aucune condamnation incompatible avec un engagement dans l'armée.

Les étrangers peuvent être autorisés à concourir.

Les élèves, après les deux années d'études, peuvent choisir un service public d'après leur classement de sortie.

Cf. instruction éditée par la librairie Vuibert.

ÉCOLE D'APPLICATION DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE
(Val-de-Grâce)

277 *bis*, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : Odéon 42-97 et 31-95)

Reçoit, pour un stage d'application d'une année, les Officiers élèves de l'École du Service de Santé Militaire de Lyon ayant terminé leur scolarité et possédant le Diplôme de Docteur en Médecine ou celui de Pharmacien.

Reçoit, en outre, mais d'une manière tout à fait exceptionnelle, des Officiers élèves, Docteurs en Médecine et Pharmaciens titulaires du Diplôme d'État, recrutés à la suite d'un concours, en principe annuel mais ouvert seulement en fonction des besoins du Service de Santé Militaire.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU GÉNIE MARITIME

3, avenue Octave-Gréard (VIIe)

Directeur : M. BRARD
Ingénieur général du Génie Maritime
Membre de l'Institut

L'École reçoit

1° Des ingénieurs-élèves classés dans le Génie Maritime à la sortie de l'École Polytechnique ;

2° Des élèves et auditeurs civils, français ou étrangers.

Les élèves civils sont admis, soit à la suite d'un concours commun avec l'École des Ponts et Chaussées, l'École des Télécommunications et l'École de l'Aéronautique, soit sur titres, sans concours.

Peuvent être admis sans concours, dans la limite des places fixées chaque année par le ministre :

a) les anciens élèves français de l'École Polytechnique, ou de l'École Centrale, ayant satisfait aux examens de sortie de l'une de ces Écoles avec l'obtention du brevet d'Ingénieur ;

b) les jeunes gens titulaires de 2 Certificats de Licence, de l'un des groupes ci-après et, en outre, d'un certificat de l'autre groupe :

Groupe 1 : Méthodes mathématiques de la Physique, Techniques mathématiques de la Physique, Mathématiques I, Mathématiques II, Mécanique générale.

Groupe 2 : Thermodynamique et Mécanique physique, Physique expérimentale, Électricité.

Les demandes d'admission sans concours sont recevables jusqu'au 1er août.

Admission par voie de concours :

Les dossiers de candidatures (demandes et pièces justificatives) doivent être adressés avant le 1er mars au Directeur de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, à Paris.

Le programme des connaissances scientifiques exigées est le même que celui du concours d'admission à l'École Polytechnique.

Les études à l'École du Génie Maritime sont de deux ans pour les élèves admis sur titres. Les élèves civils reçus au concours doivent, avant de suivre les cours de l'École du Génie Maritime, effectuer une année préparatoire à l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique, à Paris, et, en fin d'année, satisfaire aux examens de passage.

6° Relevant du Ministère des Finances et des Affaires Économiques

ÉCOLE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE

212, rue de l'Université (VII^e) (Tél. : Invalides 98-10)

Directeur : M. MORICE

L'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique a pour but de former : *d'une part*, les administrateurs et les attachés des cadres de l'Institut ; *d'autre part*, des statisticiens pour les Services de Statistique des entreprises industrielles ou commerciales.

L'École reçoit :

1° Des fonctionnaires élèves (administrateurs et attachés de l'Institut National de la Statistique), recrutés soit parmi les élèves sortant de l'École Polytechnique, soit par concours ;

2° Des élèves non fonctionnaires, français ou étrangers, dont les études sont sanctionnées par un diplôme de Statisticien ou d'Aide-Statisticien et des auditeurs.

La durée des études est de trois années — dont une année préparatoire dont peuvent être dispensés certains élèves — pour le cycle d'études supérieures (Statisticiens économistes) et de deux années pour celui des Attachés (Aides-Statisticiens).

Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes

ÉCOLE D'APPLICATION DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT

53, quai d'Orsay, Paris (VII^e) (Tél. : Invalides 89-60)

Directeur : M. MARDUEL, ingénieur en chef

L'École d'Application des Manufactures de l'État a pour but la formation et le perfectionnement professionnels des fonctionnaires et agents recrutés par le Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes (S. E. I. T. A.).

7° Relevant du Ministère de l'Industrie et du Commerce

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS

60, boulevard Saint-Michel (VI^e^) (Tél. : Danton 63-60)

Directeur : M. E. FRIEDEL

L'École Nationale Supérieure des Mines de Paris a pour objet de former des ingénieurs pour les services confiés par l'État au Corps des Mines et de donner l'instruction technique aux jeunes gens qui, se destinant à l'industrie privée, veulent obtenir le Diplôme d'Ingénieur civil des Mines.

Cette École a été fondée en 1783 par le chimiste Sage, membre de l'Académie des Sciences, à l'Hôtel de la Monnaie à Paris. Elle occupe maintenant au 60, boulevard Saint-Michel, Paris (VI^e^) des bâtiments groupés autour de l'ancien Hôtel Vendôme qui abrite une bibliothèque importante et un Musée ouverts au public.

Enseignement. — Cours publics. — *Minéralogie et pétrographie. — Paléontologie. — Géologie générale.*

Cours réservés aux élèves de l'École. — *Compléments d'enseignement scientifique théorique. — Enseignement détaillé des Techniques générales dont la connaissance est indispensable à de futurs Ingénieurs plus particulièrement axés sur l'Industrie lourde. — Exploitation des Mines et Sidérurgie, etc.* Travaux pratiques. — *Stages.*

Les collections sont actuellement fermées en raison des travaux de réorganisation qui y sont poursuivis. Le public y sera à nouveau admis à la fin de l'année 1961 suivant un horaire qui sera précisé au moment de la réouverture.

La bibliothèque, qui contient un fonds très important d'ouvrages scientifiques et techniques, accueille des personnes étrangères à l'École.

L'École reçoit comme élèves :

— des ingénieurs-élèves du Corps des Mines recrutés parmi les élèves sortant de l'École Polytechnique et parmi les ingénieurs et ingénieurs adjoints des T. P. E. (Mines) comptant au moins 6 années de service depuis leur admissibilité au grade d'ingénieurs adjoints des T. P. E. et ayant satisfait à un concours d'admission ;

— des élèves titulaires français : *a)* Admis sur titres lorsqu'ils sont sortis de l'École Polytechnique avec des notes jugées suffisantes

par le Comité d'Enseignement. Durée des études : 2 ans ; *b)* Recrutés par voie de concours, limites d'âge : 17 ans révolus au 1er janvier de l'année du concours et moins de 21 ans au 1er janvier de l'année du concours (1). — Durée des études : 3 ans.

— des élèves titulaires étrangers, recrutés par voie de concours (même limite d'âge inférieure, pas de limite supérieure). — Durée des études : 3 ans ;

— des élèves stagiaires étrangers, admis sur titres, et ultérieurement confirmés comme élèves titulaires, sous réserve à l'issue de leur première année de stage d'obtenir une moyenne supérieure ou au moins égale à celle exigée pour le passage en 2e année des élèves de la promotion reçue au concours ;

— des élèves fonctionnaires étrangers (sur demande de leur gouvernement et après un examen probatoire) ;

— des auditeurs libres (sur décision du Directeur de l'École et dans la limite des places disponibles).

A la sortie de l'École, les ingénieurs élèves, nommés Ingénieurs au Corps des Mines à titre provisoire après 2 années d'études, sont nommés Ingénieurs au Corps des Mines à titre définitif. Les élèves titulaires français ou étrangers qui satisfont aux examens de sortie reçoivent le Diplôme d'Ingénieur Civil des Mines. Enfin ceux qui n'ont pu obtenir le Diplôme reçoivent un Certificat d'Études indiquant les notes qu'ils ont obtenues.

Le montant des droits de scolarité, pour chaque catégorie, est fixé par décret. Il est actuellement de 40 NF par an pour les élèves titulaires et de 50 NF par an pour les auditeurs libres suivant un cycle d'études complet.

Des bourses de scolarité et des prêts d'honneur peuvent être accordés aux étudiants français.

INSTITUT FRANÇAIS DU PÉTROLE DES CARBURANTS ET LUBRIFIANTS

2, rue de Lubeck (XVIe) (Tél. : Kléber 30-10)

L'Institut français du Pétrole a été créé en juin 1944.

Une École d'Ingénieurs provenant de la fusion, par décret du 13 octobre 1954, de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des

(1) La limite d'âge est reportée à moins de 23 ans à cette même date pour les ingénieurs médaillés des Écoles Nationales d'Arts et Métiers ayant obtenu au cours de leurs études une moyenne minima de 14 sur 20 pour les travaux d'atelier, et sous réserve que ces candidats ne soient pas sortis des Écoles d'Arts et Métiers depuis plus de deux ans au 1er janvier de l'année du concours.

Combustibles Liquides et de l'École Nationale des Moteurs, fonctionne dans le cadre des établissements d'enseignement et de recherche de l'I. F. P., 1 et 4, avenue de Bois-Préau, à Rueil :

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PÉTROLE ET DES MOTEURS A COMBUSTION INTERNE

Direction : 4, av. de Bois-Préau, Rueil-Malmaison (Tél. : 967-11-10)

Directeur : M. P. DUMANOIS, ingénieur général de l'Air (C. R.)

Directeur adjoint : M. E. VELLINGER, ingénieur en chef des Carburants

L'École comprend 4 centres d'Études Supérieures :

1. *Centre d'Études Supérieures de Prospection Géologique et Géophysique. Directeur :* M. J. GUILLEMOT.

a) *Option géologie de terrain* formant des ingénieurs spécialisés pour les études géologiques de surface ;

b) *Option géologie de subsurface et de laboratoire* formant des ingénieurs spécialisés pour le contrôle géologique des sondages et les travaux de laboratoire ;

c) *Option géologie-géophysique* formant des ingénieurs spécialisés pour l'interprétation géologique des documents géophysiques ;

d) *Option géophysique* formant des ingénieurs qui se destinent à la pratique des opérations de géophysique.

La durée de la scolarité est de seize mois pour les trois premières options et de onze mois pour la dernière.

2. *Centre d'Études Supérieures de Forage et d'Exploitation des Gisements. Directeur :* M. E. VELLINGER.

Formation d'Ingénieurs spécialisés pour le forage, la production et les techniques d'exploration profonde.

La durée de la scolarité est de onze mois.

3. *Centre d'Études Supérieures de Raffinage et de Génie Chimique. Directeur :* M. F. COUSSEMANT.

a) *Option recherche* formant des ingénieurs spécialisés dans la conduite en laboratoire et en unité pilote des travaux destinés à améliorer les opérations actuelles de l'industrie, à développer des procédés originaux ou à mettre au point des produits nouveaux.

Le diplôme d'ingénieur de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs est accordé après une scolarité dont la durée est de onze mois ; les travaux personnels des élèves de cette option sont cependant prolongés normalement pour donner lieu à une formation personnelle plus approfondie ou à l'obtention de doctorats d'université, de troisième cycle, d'ingénieur-docteur ou d'État ;

b) *Option génie chimique* formant des ingénieurs spécialisés dans la réalisation pratique des procédés, dans la conception, le calcul et la construction de l'appareillage et des ensembles industriels ;

c) *Option fabrication* formant des ingénieurs spécialisés dans la conduite des fabrications en usine, l'entretien de l'appareillage et l'étude de tous les problèmes relatifs à l'exploitation des usines.

La durée de la scolarité est de onze mois pour ces deux dernières options.

4. *Centre d'Études Supérieures des Moteurs à Combustion Interne et des Applications des Produits du Pétrole. — Directeur :* M. R. BUTY.

a) *Option moteurs à combustion interne* formant des ingénieurs pour l'étude et la construction des moteurs et turbines à combustion interne ainsi que pour les applications terrestres et maritimes de ces moteurs.

La durée de la scolarité est de onze mois ;

b) *Option applications des produits du pétrole* formant des ingénieurs pour l'utilisation rationnelle de tous les produits du pétrole et plus particulièrement lubrifiants, combustibles liquides, bitumes.

La durée de la scolarité est de onze mois.

Conditions d'admission

L'E. N. S. P. M. est ouverte à des élèves sortant des Universités ou des écoles d'Ingénieurs, ayant assimilé, au cours de leur scolarité ou de leur carrière antérieure, les connaissances scientifiques et techniques nécessaires pour entreprendre avec succès des études spécialisées.

Les admissions se font sur titres. Les candidatures doivent être adressées à la Direction de l'École dès le mois d'avril, au plus tard au mois de juin précédant les réunions des jurys. Les élèves ayant satisfait aux différents examens qui ont lieu pendant le courant de la scolarité reçoivent le diplôme d'Ingénieur de l'E. N. S. P. M. avec mention de l'option suivie. Ce diplôme est délivré sous le sceau du Ministre de l'Industrie et du Commerce.

L'*Institut français du Pétrole* a statutairement 3 missions à remplir : Formation des spécialistes pour l'industrie du pétrole et des moteurs (ingénieurs et cadres moyens) ; Recherche scientifique et technique dans les domaines d'activité de l'industrie du pétrole ; Documentation.

Pour remplir sa mission de recherche, l'I. F. P. a installé à Rueil-Malmaison ses départements techniques avec des laboratoires dotés du matériel le plus moderne. Les élèves de l'E. N. S. P. M. viennent effectuer leur travail personnel dans les laboratoires correspondant à leur spécialité.

8° Relevant du Ministère des Postes et Télécommunications

DIRECTION DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

46, rue Barrault, Paris (XIII[e]) (Tél. : Port-Royal 89-59)

Directeur : M. SUCHET

La Direction des Services d'Enseignement des Postes, Télégraphes et Téléphones comprend, en dehors des cours professionnels techniques réservés aux agents des P. T. T. de diverses catégories, 2 Établissements d'Enseignement supérieur : l'École Nationale Supérieure des Postes, Télégraphes et Téléphones qui forme le personnel supérieur du cadre administratif des P. T. T., et l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, qui est une École d'Application de l'École Polytechnique et une École de formation d'Ingénieurs.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Elle se recrute par concours parmi le personnel de l'Administration des P. T. T. La durée des études est de trois ans. A leur sortie, les élèves ont accès aux emplois supérieurs du cadre administratif.

L'École reçoit également comme élèves des fonctionnaires français ou étrangers dont la candidature est présentée par le Service ou l'Administration dont ils font partie, des élèves titulaires recrutés sur titres (licenciés, anciens élèves des grandes Écoles), et des auditeurs libres ne suivant qu'une partie des cours.

Enseignement : *Droit public. — Droit privé. — Droit financier. — Économie politique. — Pratique bancaire. — Exploitations postale, télégraphique, téléphonique, radio-électrique. — Mathématiques. — Électrotechnique générale. — Architecture. — Installations télégraphiques, téléphoniques. — Lignes aériennes et souterraines. — Langues vivantes.*

L'enseignement est complété par des stages. Pendant une année, les élèves suivent les cours de l'École Nationale d'Administration.

Effectif des promotions : 20 élèves environ.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Elle forme, d'une part, les Ingénieurs du Corps national interministériel des Télécommunications (P. T. T., Radiodiffusion-Télévision française), et, d'autre part, les Ingénieurs Civils ou de l'État se destinant à des carrières exigeant des connaissances approfondies en électricité avec ses applications dans les domaines de l'électricité industrielle, des communications électriques par fil, de l'électronique, de la radio-électricité et de l'électro-acoustique.

Elle reçoit comme élèves :

1° Les ingénieurs-élèves classés à leur sortie de l'École Polytechnique dans le Corps National Interministériel des Télécommunications ;

2° Des fonctionnaires français ou étrangers détachés par leur Service. Elle forme normalement, à ce titre, les ingénieurs militaires des Télécommunications d'Armement. Elle reçoit également des officiers des armées de terre, de mer et de l'air ;

3° Des élèves titulaires français ou étrangers. Ceux-ci sont recrutés soit sur titres — en 2e année : anciens élèves des Écoles Polytechnique, Centrale, des Mines, des Ponts et Chaussées, du Génie Maritime, de l'Aéronautique, soit par concours. Un premier concours, réservé aux candidats pourvus de la licence d'enseignement de Mathématiques ou de Mathématiques appliquées ou de Physique I et II (avec option Mécanique), donne accès à la 2e année. Un second concours (commun avec celui des Écoles des Ponts et Chaussées, Supérieure d'Aéronautique et du Génie Maritime), portant sur le même programme que le concours d'admission à l'École Polytechnique, donne accès à la 1re année ;

4° Des auditeurs libres, ne suivant qu'une partie des cours et ne recevant pas de diplôme.

Les droits de scolarité sont de 80 NF par an pour les élèves titulaires, plus 70 NF pour l'abonnement aux cours imprimés.

Diplôme d'Ingénieur Civil de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications.

Enseignement : a) *Première année :* Analyse — Mécanique — Géométrie — Physique — Chimie — Économie politique et sociale — Langues Vivantes.

b) *Deuxième année :* Électrotechnique générale — Machines — Électronique générale — Mesures — Filtres — Installations téléphoniques — Circuits et Antennes — Tubes et Transistors — Émission — Acoustique — Langues vivantes.

c) *Troisième année :* Théorie des Réseaux — Transmission par fils et câbles — Réception — Propagation — Hyperfréquences — Télévision — Faisceaux Hertziens — Installations télégraphiques —

Droit — Gestion financière des entreprises — Traduction de revues techniques étrangères — Conférences d'application : servo-mécanismes, machines à calculer, radar, etc.

A la fin de chacune des deuxième et troisième années sont organisés des cours à option : A) Lignes aériennes et souterraines. Exploitations téléphonique et télégraphique. B) Enregistrement et prise de son. Photo et cinéma. C) Équipement des avions et engins (cours organisés en commun avec l'École Nationale Supérieure d'Aéronautique).

L'enseignement est complété par des stages et des voyages d'études.

Effectif des promotions : 100 élèves environ (dont un tiers de polytechniciens).

9° Relevant du Ministère de la Santé publique et de la Population

ÉCOLE NATIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

1, rue de Tilsitt (VIII[e]) (Tél. : Étoile 54-04 à 09 et Étoile 67-00)

L'École Nationale de la Santé Publique est un établissement post-universitaire chargé d'assurer la formation complémentaire et le perfectionnement de différentes catégories de personnel participant à l'action sanitaire et sociale (Médecins-Inspecteurs de la Santé, Médecins-Conseils de la Sécurité sociale, Pharmaciens-Inspecteurs de la Santé, Inspecteurs de la Population et de l'Aide sociale, Directeurs d'établissements sanitaires, Cadres du Service social).

L'École reçoit également des auditeurs étrangers bénéficiaires de bourses de l'Administration de l'Assistance Technique du Bureau Européen des Nations Unies, de l'Organisation mondiale de la Santé, du Gouvernement français, et de divers gouvernements étrangers. Enfin, elle est chargée d'organiser et de coordonner des enseignements de formation et de perfectionnement destinés aux personnels auxquels sont confiées l'alimentation et la diététique dans les collectivités et établissements.

L'École peut recevoir des auditeurs libres.

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

23-25, avenue Franklin-D.-Roosevelt (VIII[e]) (Tél. : Balzac 15-80)

Directeur : Alfred SAUVY, professeur au Collège de France, membre du Conseil National Économique.

10° Relevant du Ministère des Travaux publics et des Transports

ÉCOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Directeur : M. G. MANUEL
Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées
B. P. 107, Aéroport d'Orly (Seine) (Port-Royal 51-41)

L'École Nationale de l'Aviation Civile assure :

a) La formation du personnel des Corps Techniques de la Navigation Aérienne responsable du contrôle de la circulation aérienne, des aides à la navigation et des télécommunications aériennes, de l'exploitation des aéroports, et, d'une façon générale, participant à l'étude de tous les problèmes techniques et économiques liés à l'organisation du transport et du travail aériens, et particulièrement à leur sécurité.

Ce personnel est réparti entre 6 corps de spécialistes : le niveau du concours d'entrée va, suivant les Corps, de la licence ès Sciences à la classe de 5e.

Outre les élèves fonctionnaires, l'École reçoit des élèves titulaires français et étrangers ;

b) La préparation à un certain nombre d'examens de Licence du Personnel Navigant.

ÉTABLISSEMENT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES MÉTÉOROLOGIQUES

1, quai Branly, Paris (VIIe)
Directeur : M. J. ROULLEAU
Inspecteur général de la Météorologie

L'École de la Météorologie (ministère des Travaux publics et des Transports) est chargée de l'instruction professionnelle des fonctionnaires de la Météorologie nationale ; des élèves libres y sont également admis.

— Le recrutement des ingénieurs-élèves a lieu :

1° Sur titres (anciens élèves des Écoles Polytechnique, Nationale Supérieure de l'Aéronautique, et de l'Institut National Agronomique) ;

2° Par concours ouvert aux Licenciés ès Sciences (minimum : Licence d'Enseignement série « Mathématiques » ou « Physique ») et aux détenteurs du Diplôme de sortie de l'un des Établissements

d'enseignement énumérés dans l'arrêté du 9 janvier 1961 (*J. O.* du 14 janvier 1961).

— Durée de l'enseignement : deux ans.

— Renseignements complémentaires fournis sur demande adressée 1, quai Branly, Paris (VIIe).

a) Pour l'admission sur titres ou par concours, à la Direction de la Météorologie Nationale (Bureau des Concours) ;

b) Pour l'admission comme élèves libres, à :

M. le Directeur de l'École de la Météorologie.

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

28, rue des Saints-Pères (VIIe) (Tél. : Littré 54-59 et 56-05)

Directeur : M. A. BRUNOT

L'École Nationale des Ponts et Chaussées forme les Ingénieurs du corps interministériel des Ponts et Chaussées et des Ingénieurs civils non fonctionnaires.

L'enseignement de l'École s'étend à l'ensemble du « Génie Civil » : routes, chemins de fer, canaux, ports maritimes, aérodromes, navigation, aménagement des sources d'énergie naturelle, utilisation et distribution de l'énergie, irrigations, desséchements, distribution des eaux.

Il porte sur l'élasticité et la résistance des matériaux, les constructions en maçonnerie, béton, béton armé, béton précontraint, métal, l'architecture et l'urbanisme, la minéralogie et la géologie, la mécanique des sols, la chimie appliquée, l'hydraulique agricole et urbaine, l'électricité, les moteurs thermiques, le droit administratif, l'économie politique et sociale et les langues vivantes.

Il est complété par des conférences sur divers sujets d'actualité, par des exercices pratiques sur le terrain et dans les laboratoires, des visites de chantiers et usines, des stages dans les services des Ponts et Chaussées et les entreprises de travaux publics pendant les périodes des vacances.

Les cours commencent vers le 10 octobre.

L'enseignement a une durée de deux ans pour les ingénieurs-élèves des Ponts et Chaussées et de trois ans pour les autres élèves.

Le Directeur de l'École peut autoriser des auditeurs libres à suivre les cours, qui ne sont pas publics.

L'École des Ponts et Chaussées perçoit des droits de scolarité de 80 NF par année scolaire pour les élèves, de 2 NF par leçon des cours suivis par les auditeurs libres.

Les élèves titulaires français et étrangers sont recrutés par un concours annuel qui a lieu en mai. Quarante places sont offertes aux candidats français, cinq aux Marocains et Tunisiens et dix

aux étrangers. Le programme est celui de l'admission à l'École Polytechnique.

La bibliothèque de l'École, qui compte 160.000 volumes, est ouverte *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures*. Elle est fermée du 15 août au 15 septembre.

Le Directeur reçoit sur rendez-vous.

ÉCOLE NATIONALE DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES

2, avenue Pasteur, Saint-Mandé (Tél. : Daumesnil 66-80)

Directeur : M. DUHAMEL, Ingénieur en Chef Géographe

L'École Nationale des Sciences Géographiques est chargée de la formation des cadres techniques de l'Institut Géographique national. Elle reçoit : des ingénieurs-élèves géographes (sortant de l'École Polytechnique) ; des élèves-ingénieurs des Travaux Géographiques de l'État, des élèves cartographes et des adjoints techniques stagiaires (recrutés par concours).

L'enseignement est différent selon les catégories d'élèves, la durée du cycle des études étant uniformément de deux ans.

Les matières enseignées sont : la géodésie, l'astronomie de position, la topographie, la photogrammétrie, la topologie, la cartographie, la construction des instruments, et en général, tout ce qui se rapporte à l'établissement des cartes géographiques et topographiques ; l'enseignement vise d'autre part à compléter les connaissances des élèves en mathématiques, en optique, en géographie, en géologie, en physique du globe et en droit administratif.

Des auditeurs libres peuvent être admis sur autorisation du Directeur de l'Institut Géographique national.

II° Relevant du Secrétariat d'État a la Coopération

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES D'OUTRE-MER

2, avenue de l'Observatoire, Paris (VI°) (Tél. : Odéon 10-61 et 10-62)

Directeur : M. François LUCHAIRE
Professeur des Facultés de Droit

Fondé par ordonnance du 5 janvier 1959, a pris la suite de l'École Nationale de la France d'Outre-Mer.

Il est chargé, à la demande des États d'Outre-Mer, de la formation des candidats aux emplois supérieurs de l'Administration publique de ces États.

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

24, rue Bayard, Paris (II°) (Tél. : Balzac 31-52)

Président du Conseil d'Administration : M. J.-J. JUGLAS
Directeur général : M. J. SRIBER
Directeur général adjoint : M. L. ZIÉGLÉ

Établissement public, créé en 1943, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, l'O. R. S. T. O. M. réorganisé par le décret du 9 août 1960, est un organisme de recherche scientifique et technique spécialisé dans les recherches de base orientées vers le développement des pays des zones tropicales et arides.

L'O. R. S. T. O. M. prépare dans ses Centres de formation les jeunes gens qui, à leur sortir des Grandes Écoles ou des Facultés, se destinent à la carrière de chercheur.

L'enseignement est orienté vers la *pratique* ; son but est de préparer au métier de *chercheur spécialisé* dans les disciplines groupes en divisions :

Division I. — Entomologie médicale ; Malnutrition ; Helminthologie.
Division II. — Pédologie ; Hydrologie-Hydrogéologie ; Climatologie.
Division III. — Botanique tropicale ; Agrostologie ; Écologie.
Division IV. — Phytogénétique ; Phytophysiologie ; Biologie des sols ; Chimie végétale.

DIVISION V. — Zootechnie ; Agronomie.
DIVISION VI. — Entomologie agricole ; Phytopathologie ; Virologie appliquée.
Géophysique.
Océanographie physique et biologique.
Sciences économiques et sociales.

La durée des études est de deux ans. Les élèves perçoivent à la métropole, après signature de l'engagement décennal exigé des candidats aux corps de fonctionnaires dont la formation est à la charge de l'État, une rémunération annuelle de 8.838 NF — pendant la 1re année — et de 9.703 NF — pendant la seconde année.

Les élèves diplômés sont intégrés dans le corps des chercheurs de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer.

Les candidatures aux Centres de formation doivent parvenir au Directeur de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer avant le 1er juillet. Elles doivent être accompagnées d'une attestation des diplômes et d'un *curriculum vitae et studiorum.*

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'APPLICATION D'AGRICULTURE TROPICALE

45 *bis*, avenue de la Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne (Seine)
(Tél. Tremblay 34-90)
Directeur : M. F. CIOLINA

L'École Supérieure d'Application d'Agriculture Tropicale (E. S. A. A. T.) a pour but de former :

— des directeurs ou techniciens spécialisés pour les exploitations agricoles des régions tropicales ;

— des ingénieurs pour les Services agricoles des pays tropicaux et des agronomes pour la recherche.

L'E. S. A. A. T. reçoit :

— des ingénieurs-élèves des États d'Outre-Mer ;

— des élèves réguliers, français ou étrangers ;

— des auditeurs libres.

Les élèves français sont admis sur titres, principalement parmi les élèves de 3e année de l'Institut National Agronomique ou des Écoles Nationales d'Agriculture.

Les élèves étrangers doivent être pourvus de titres reconnus équivalents.

Les études à l'E. S. A. A. T. ont une durée de deux années, dont la première se passe au siège de l'École, à Nogent-sur-Marne, et la seconde dans des centres de recherches agronomiques ou scientifiques d'Outre-Mer, éventuellement dans des laboratoires métropolitains.

Il existe, en outre, en annexe un *Cycle d'Enseignement d'Agriculture*

Tropicale, s'adressant à des étudiants de niveau moins élevé et préparant des élèves ingénieurs de travaux agricoles pour les États africains ou malgache.

INSTITUT D'ÉLEVAGE ET DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DES PAYS TROPICAUX

7, rue Jean-Jaurès (Alfort) (Tél. : Entrepôt 33-27)

Directeur : M. le Dr SAUVEL

Vétérinaire-Inspecteur général de l'Élevage Outre-Mer

L'Institut a pour mission d'entreprendre et de coordonner toutes les recherches techniques et scientifiques intéressant la conservation, le développement et l'amélioration de l'élevage dans les régions intertropicales, de former et de spécialiser les techniciens de l'élevage désireux d'exercer leur activité dans les mêmes régions et de constituer un centre de documentation et de renseignements propres à l'élevage et aux industries animales en milieu tropical.

Cet établissement est situé à Alfort, dans l'enceinte de l'École Nationale Vétérinaire.

Il comprend une section métropolitaine comportant : un centre d'enseignement, un centre de documentation, des laboratoires de recherches et des établissements de recherches spécialisés situés dans les pays tropicaux.

L'enseignement dispensé par l'Institut dure en principe une année scolaire et débute au mois de novembre.

Sont admis à suivre cet enseignement les docteurs-vétérinaires français, et les docteurs-vétérinaires étrangers à la demande des représentants accrédités en France de leurs gouvernements. Des élèves libres peuvent également assister à l'enseignement des disciplines les intéressant particulièrement.

Cet enseignement est théorique et pratique et porte sur toutes les matières et disciplines intéressant la médecine vétérinaire, la zootechnie, l'exploitation des produits animaux en milieu tropical.

Il comprend des cours magistraux, des conférences et des travaux pratiques.

Il est sanctionné par un examen comportant des épreuves écrites, orales et pratiques. Tout candidat ayant subi avec succès ces épreuves reçoit le Diplôme de l'Institut qui lui est attribué par le ministre de tutelle de l'Établissement.

Des renseignements plus complets peuvent être fournis sur demande adressée à l'Institut.

II. — ÉTABLISSEMENTS LIBRES

1° Établissements d'Enseignement général

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

21, rue d'Assas (VI^e^) (Tél. : Bab. 41-80)

Recteur : S. Exc. Mgr BLANCHET

L'Institut Catholique de Paris est un établissement libre d'Enseignement supérieur, reconnu d'utilité publique et formé par la réunion de diverses Facultés et Écoles :

— Facultés de Théologie, de Droit Canonique et de Philosophie ;

— Faculté libre de Droit, Faculté libre des Lettres, Faculté libre des Sciences, dont les inscriptions sont légalement valables pour se présenter aux examens d'État (Licence et Doctorat) auxquels elles préparent ;

— Écoles et Instituts annexes : École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (E. S. S. E. C.), Institut Supérieur d'Électronique (I. S. E. P.), École Supérieure de Chimie organique et minérale (E. S. C. O. M.), Institut de Géologie, Université Féminine, Institut d'Études sociales, d'Ethnologie et de Sociologie religieuses, École de Psychologues praticiens, Institut de Pédagogie, École de Formation Psycho-Pédagogique, École des Langues orientales anciennes, École de Bibliothécaires, Centre d'Études Ibéro-Américaines, Centre d'Études slaves, Institut Grégorien, Institut supérieur Catéchétique, Instituts d'Études générales, Institut supérieur d'Interprétariat et de Traduction, Cours pour étudiants étrangers, Cours Universitaires d'été (pendant le mois de juillet), etc.

Leurs étudiants français ont droit aux bourses d'État, comme les autres élèves de l'Enseignement supérieur. Pour les étrangers, les bourses constituent des cas d'espèce à régler selon les relations culturelles établies avec les divers pays.

Les étudiants et étudiantes sont au nombre de 7.000 environ et appartiennent à 70 nationalités.

La Bibliothèque contient plus de 500.000 volumes concernant la Théologie, l'Histoire, la Littérature, la Philosophie, les Sciences. Peuvent y avoir accès les étudiants régulièrement inscrits à l'Institut Catholique et les lecteurs qui obtiennent une carte au Secrétariat.

ÉCOLE NORMALE LIBRE DE NEUILLY

24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine (Tél. : Sablons 09-40)

L'École Normale Libre de Neuilly est un établissement d'Enseignement supérieur féminin, fondé en 1907 par Mme DANIÉLOU, agrégée de l'Université. Elle reçoit des élèves préparant une licence de Lettres. Son but est de former des professeurs pour l'Enseignement secondaire. Elle s'adresse donc avant tout aux jeunes filles qui se destinent à la carrière de l'enseignement et leur donne une formation pédagogique ; mais elle reçoit aussi très largement, à l'externat, toutes celles qui désirent poursuivre des études supérieures :

PROPÉDEUTIQUE et préparation aux certificats des LICENCES de LETTRES.

COLLÈGE SÉVIGNÉ

28, rue Pierre-Nicole (Ve) (Tél. : Odéon 33-06)

Directrice : Mlle MARTHE DRAMEZ, agrégée de l'Université

Préparation des jeunes gens et jeunes filles aux Certificats d'Études Supérieures de Lettres ; aux Agrégations ; au concours d'élève-agréé à l'École du Louvre ; au concours d'entrée à l'École H. E. C. jeunes filles. Formation de Directrices de jardins d'enfants.

2° BIOLOGIE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ANTHROPO-BIOLOGIE

Secrétariat : 140, faubourg Saint-Honoré (VIIIe) (Tél. : Élysées 24-34)

ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE

Siège administratif : 95, boulevard Saint-Michel (Ve)

Directeur : M. J.-A. HUET

L'École d'Anthropologie, fondée en 1876 par BROCA, reconnue d'utilité publique en 1889, donne un enseignement libre et gratuit. Les cours ont lieu de novembre à avril.

PROGRAMME. — *Anthropologie anatomique* (Dr P. Vassal). — *Antropologie zoologique* (Dr M. Friant). — *Anthropologie différentielle* (Drs M. Martiny, E. Boltanski, J.-A. Huet, L. Michelet, A. Pajault, P. Ducroquet). — *Les grands courants de la pensée biologique* (Dr M. Marois). — *Hérédité humaine* (M. R. Khérumian). — *Immunologie* (Dr M. Saint-Paul). — *Endocrinologie* (Dr A. D. Herschberg). — *Hygiène alimentaire* (Dr J. Bertrand). — *Diététique* (Dr J. Bertrand, M. Ch. Gerber). — *Psychologie* (Drs E. Minkowski, M. Viard et MM. M. Beaudouin, J. Belin-Milleron, M. Caris). — *Criminologie* (Dr P.-R. Bize). — *Ethnique animale* (MM. P.-B. Peuchant et

R. Tocquet). — *Préhistoire* (M. J.-L. Baudet). — *Démographie* (MM. J. Bourdon, M. Roblin). — *Ethnographie* (MM. M. Roblin, J. Grelier). — *Prospective et Psychologie formative* (Pr R. Bize, M. Goguelin, M. de Chantal, Mme Pacaud, Mlle Bacher). — *Sciences humaines* (Drs J.-A. Huet, A. Pajault, P. Dutroquet, A. Tomatis, Cleper, E. Trubert, M. Lutz).

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BIOCHIMIE ET DE BIOLOGIE

Reconnue par l'État (25-7-55)
5, quai aux Fleurs (IVe) (Tél. : Odéon 54-83)
Directeur : M. R. CASTAN, Docteur ès Sciences

INSTITUT DE BIOLOGIE SOCIALE ET D'HYGIÈNE MENTALE

1, rue Cabanis, Paris (XIVe) (Tél. : Gob. 99-50)
Directeur : J.-J. RONDEPIERRE

L'Institut de Biologie Sociale et d'Hygiène Mentale a pour but de promouvoir, guider, coordonner tous travaux médicaux, sociaux et scientifiques ayant pour objet l'étude des fonctions nerveuses et mentales de l'homme, de la Biologie sociale, de l'Hygiène mentale, et des troubles observés en ces matières.

Il comprend plusieurs départements.

Clinique, neuro-psychiatrie infantile (Pr de AJURIAGUERRA, Dr MALE, Dr DIATKINE), *Neuro-physiologie* (Pr DELL), *Électro-encéphalographie* (Mme le Dr LAIRY), *Psychologie* (Pr ZAZZO), *Social*, etc.

Différents enseignements cliniques sont effectués dans son cadre.

INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE

Fondation Albert-Ier, Prince de Monaco
195, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : Odéon 16-07)

L'Institut Océanographique, fondé en 1906 par S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco, comprend essentiellement :

1° L'Institut proprement dit, situé à Paris, où un Enseignement théorique et pratique est donné gratuitement sous la forme de cours quotidiens et de conférences hebdomadaires, de novembre à février.

Directeur : M. le professeur M. FONTAINE, membre de l'Institut.

2° Un musée et des laboratoires de recherches marines situés à Monaco, dirigés par le Commandant J.-Y. COUSTEAU.

L'Enseignement supérieur de l'océanographie comprend :

I. — Cours d'océanographie physique, M. le professeur LE GRAND.

II. — Cours d'océanographie biologique, M. le professeur DRACH.

III. — Cours de physiologie des êtres marins, M. le professeur PORTIER, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, et M. le professeur FONTAINE, membre de l'Institut.

L'Institut fait paraître :

1° Les *Annales de l'Institut Océanographique*, éditées à Paris ;

2° Le *Bulletin de l'Institut océanographique* et les *Résultats des campagnes scientifiques du Prince Albert de Monaco*, éditées par le Musée.

INSTITUT DE PALÉONTOLOGIE HUMAINE

Fondation Albert-Ier, Prince de Monaco

1, rue René-Panhard (boulevard Saint-Marcel) (XIIIe) (Tél. : Gobelins 62-91)

Directeur : M. le professeur HENRI VALLOIS

L'Institut de Paléontologie humaine a pour but le progrès de la science sur toutes les questions relatives à l'homme fossile et à la préhistoire.

Comprenant essentiellement des laboratoires où est étudié le produit des fouilles effectuées par le personnel de l'Institut ou par d'autres travailleurs agissant sous sa direction, ainsi que des collections et une bibliothèque spécialisée, l'Institut donne encore des cours techniques et des conférences. Annoncés par voie d'affiches, ces cours et conférences sont publics. Le programme des cours est le suivant :

Cours d'Anthropologie préhistorique : M. le professeur VALLOIS ;

Cours d'Ethnographie préhistorique : M. le professeur BREUIL ;

Cours de Géologie et Paléontologie du Quaternaire : M. le professeur VAUFREY.

Les travaux de l'Institut sont publiés dans les *Archives de l'Institut de Paléontologie humaine*, éditées à Paris.

Les personnes désirant travailler à l'Institut de Paléontologie humaine, à quelque titre que ce soit, sont priées de bien vouloir en demander l'autorisation au Directeur, avec qui elles devront s'entendre directement sur les moyens de travail dont elles voudraient disposer.

INSTITUT PASTEUR

25 et 28, rue du Docteur-Roux et 96, rue Falguière (XVe) (Tél. : Ségur 01-10)

Hôpital Pasteur, 205 et 213, rue de Vaugirard

Directeur : M. JACQUES TRÉFOUEL

L'Institut Pasteur a été fondé en 1888 grâce à une souscription internationale ouverte à la suite de la découverte par Pasteur (1885) d'une méthode de prévention de la rage après morsure. Grâce à d'autres libéralités, l'Institut a pu s'agrandir, en 1900, par la construction d'un ensemble de laboratoires destinés à la chimie biologique ; un hôpital pour le traitement des maladies contagieuses a été édifié à la même époque. En 1931, un laboratoire de recherches sur

la tuberculose et en 1954 un service de recherches sur les virus (pavillon Henri-Darré) ont été construits.

La Fondation Roux, qui dépend de l'Institut Pasteur, attribue chaque année un certain nombre de bourses destinées à faciliter le séjour à l'Institut Pasteur d'étudiants français ayant déjà fait la preuve de leur capacité et désirant se consacrer à la recherche scientifique dans le domaine de la microbiologie

L'Institut Pasteur est à la fois un centre de recherches scientifiques et une maison de haut enseignement ; il est aussi, par certains de ses services, un centre de préparation de vaccins et de sérums thérapeutiques et un établissement médical assurant le traitement des maladies entrant dans l'ordre des recherches spéciales auxquelles il s'est consacré. Reconnu établissement d'utilité publique par décret du 4 juin 1887, l'Institut Pasteur est régi par un Conseil d'administration qui nomme le Directeur, les Sous-Directeurs, le Secrétaire Général et tout le personnel scientifique.

L'Institut Pasteur, en tant qu'établissement scientifique, peut se diviser en 5 sections principales : Microbiologie, Virologie, Chimie, Sérums et Vaccins, Hôpital.

L'Institut Pasteur possède une importante bibliothèque, qui reçoit de nombreux périodiques en toutes langues.

La Bibliothèque est en principe réservée au personnel de l'Institut Pasteur : des chercheurs ne faisant pas partie de ce personnel peuvent être autorisés à s'y rendre ; les autorisations sont individuelles et délivrées par la Direction.

3° Chimie

ÉCOLE SUPÉRIEURE LIBRE DE CHIMIE DE PARIS

21, rue Joubert (IX^e^) (Tél. : Trinité 69-53)

Directeur des Études : M. Raymond DAUDEL

L'École Supérieure de Chimie de Paris est un établissement mixte d'enseignement supérieur.

L'admission en première année est prononcée à la suite d'un concours qui a lieu en juillet. Peuvent y prendre part les jeunes gens des deux sexes âgés de 16 ans au moins au 31 décembre de l'année du concours.

L'enseignement obligatoire est de deux ans. Une troisième année, facultative, peut être effectuée par les élèves ayant satisfait aux examens de première et de deuxième années. Cette troisième année est instituée dans le but de donner un complément de formation qui corresponde à celui donné par la troisième année des grandes écoles officielles.

4° Commerce

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE PARIS

79, avenue de la République (XIe) (Tél. : Oberkampf 51-11 et 35-70)
Directeur : M. René VILLEMER

Établissement d'Enseignement technique supérieur, administré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, l'École a pour objet de former les futurs dirigeants des entreprises commerciales, industrielles ou financières. Elle prépare également aux carrières juridiques et à l'expertise comptable. Elle ne reçoit que des jeunes gens.

ENSEIGNEMENT. — *Finance-comptabilité. — Mathématiques financières. — Économie politique. — Droit des affaires. — Techniques du commerce et de l'administration des entreprises. — Langues vivantes. — Sections spécialisées de 3e année.*

L'admission a lieu exclusivement par voie de concours, organisé par le Ministère de l'Éducation Nationale, après la 2e partie du Baccalauréat (pour les bacheliers complets ou non) ; sessions en juin et en septembre.

Trois années d'études. Le Diplôme d'Enseignement Commercial Supérieur est délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Placement assuré des anciens élèves. Un restaurant fonctionne à l'École. Bourses.

Programme envoyé sur demande.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Établissement d'Enseignement technique supérieur reconnu par l'État
43, rue de Tocqueville (XVIIe) (Tél. : Wagram 57-23)
Directeur : M. G. LHERAULT

L'École des Hautes Études Commerciales a été fondée en 1881, par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, pour être la grande École de préparation aux affaires.

1° Cours normaux

Ils s'adressent aux jeunes gens qui, leurs études secondaires terminées, se destinent aux « affaires » avec l'ambition d'accéder aux postes de responsabilités majeures.

L'admission a lieu par voie de concours. Nul n'est autorisé à participer plus de trois fois au concours d'entrée. Ne peuvent s'y présenter les jeunes gens susceptibles d'entrer dans leur 27e année avant le

31 décembre de l'année civile du concours. La durée de la scolarité est de trois ans.

L'École est un externat mais les élèves peuvent trouver, à la Maison des Élèves, la demi-pension ou la pension complète dans la limite des places disponibles.

Des bourses, des dégrèvements de frais d'études sont accordés chaque année aux élèves méritants.

ENSEIGNEMENT. — L'enseignement se propose de donner à des élèves soigneusement recrutés la culture et la formation générales qui les prépareront à l'Administration des Affaires.

Le programme comporte sept secteurs d'enseignement : Formation économique générale ; Gestion financière, Banque et Comptabilité ; Fonction commerciale ; Gestion de l'Entreprise ; Formation sociale ; Enseignement juridique ; Enseignement de deux langues vivantes comportant obligatoirement l'étude de la langue anglaise.

La liaison avec la vie pratique des entreprises et la préparation directe à l'administration des Affaires sont assurées par des visites d'établissements industriels et commerciaux, combinées avec l'étude des problèmes précis qu'on y observe et leur discussion dans le cadre de groupes d'études.

Trois stages sont prévus en cours de scolarité : un stage d'initiation socio-professionnelle en 1re année ; un stage à l'étranger en 2e année ; un stage de fin d'études en 3e année.

Le diplôme H. E. C. est délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale aux élèves ayant obtenu une moyenne déterminée pour l'ensemble des notes de toute la scolarité.

DÉBOUCHÉS. — Les multiples carrières des affaires sont le débouché naturel des élèves. Dans tous les types d'entreprises, en France comme à l'étranger, dans toutes les fonctions de l'entreprise, les diplômés peuvent prétendre à des postes de responsabilités majeures. Hormis à l'atelier ou au laboratoire, ils ont partout leur place dans l'entreprise ; rien de ce qui touche aux affaires ne leur est étranger.

Le diplôme permet également l'accès à des carrières libérales comme celles de Conseil en Organisation, d'expert-comptable, de commissaire aux comptes, de conseil juridique ou fiscal.

Enfin, l'École peut conduire aux carrières de l'Administration publique : son diplôme figure au nombre des titres qui permettent l'inscription au concours d'entrée de l'École Nationale d'Administration. Les exemples sont nombreux de ceux qui ont tenté cette voie avec succès. Il semble qu'ils doivent encore augmenter dans l'avenir.

PLACEMENT. — Il est assuré par l'Association des Anciens Élèves (164, faubourg Saint-Honoré).

2° Académie commerciale pour les étudiants étrangers

De 17 à 30 ans, pourvus d'un diplôme d'études secondaires ou ayant satisfait à un examen d'entrée et connaissant suffisamment la langue française.

La scolarité dure 2 semestres. Le *Certificat d'Études Commerciales Supérieures* est délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale aux élèves ayant satisfait aux examens et permet de se présenter au concours d'admission directe en 2e année de l'École des Hautes Études Commerciales.

3° Cours de Sciences commerciales et administratives a l'usage des ingénieurs, administrateurs industriels et commerçants

Ces cours, qui ont lieu le soir, ont pour but de donner aux ingénieurs munis de connaissances techniques et à toute personne qui n'a pas suivi un enseignement commercial supérieur, les connaissances économiques, juridiques et administratives nécessaires aux cadres de l'industrie, du commerce ou de la banque.

4° École d'Interprètes et de Traducteurs

Cette École reçoit des élèves français ou étrangers, hommes ou femmes, âgés de 22 à 35 ans, ayant une culture générale étendue (Licence complète ou Diplôme de sortie d'une grande École) et une connaissance approfondie de deux langues étrangères (allemand, anglais, espagnol, italien, russe), la langue principale étant obligatoirement l'anglais ou l'allemand.

La durée des études est de deux ans.

A la fin de la scolarité, les élèves qui ont satisfait aux examens écrits et oraux obtiennent, suivant leur orientation, un Diplôme d'*Interprète* ou de *Traducteur* délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale. La formation de l'École est très appréciée dans les Organisations Internationales (O. N. U., U. N. E. S. C. O.) et dans les Organisations Européennes (Conseil de l'Europe, C. E. C. A.) et, subsidiairement, dans les carrières en liaison avec l'étranger.

Examen d'entrée vers le 10 octobre. Inscriptions jusqu'au 1er octobre.

COLLÈGE DES SCIENCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

184, boulevard Saint-Germain (VIe) (Tél. : Babylone 08-55)

Président : M. Jacques RUEFF

Directeur : M. L. de SAINTE-LORETTE

Complément pratique et d'actualité aux enseignements officiels, les cours de « Sciences-Éco » sont répartis en quatre sections de caractère général : Sociale, Économique, Internationale, Relations

Publiques. Les cours sont donnés en fin de journée, à partir de 18 h. 30. Le texte intégral des sections générales est adressé tous les dix jours aux élèves inscrits par correspondance.

Des sessions spécialisées de perfectionnement s'adressent aux seuls auditeurs, fonctionnent par petits groupes, avec application des procédés psychopédagogiques les plus modernes et portent sur les sujets suivants : administration des entreprises, fiscalité et droit des affaires, communications dans l'entreprise, Marché commun.

Les cours sont professés par d'éminentes personnalités de l'Université, de l'Administration, du monde des Affaires et des Syndicats.

L'enseignement est complété par des conférences-discussions sur des sujets d'intérêt général et par des cours d'anglais, d'allemand, de russe et de chinois préparant aux transactions et aux réunions internationales.

Droit d'inscription : 75 NF pour les Étudiants et Professeurs ; 150 NF pour les fonctionnaires, « cadres » et ingénieurs. Pour les sessions spécialisées, ouvertes aux seuls diplômés ayant de réelles fonctions de responsabilité dans leur profession, et pour les cours de langues, des versements complémentaires sont exigés.

Cours par correspondance : 150 NF pour une section, en sus du droit d'inscription.

ÉCOLE DE HAUT ENSEIGNEMENT COMMERCIAL POUR LES JEUNES FILLES

98, avenue Raymond-Poincaré (XVI^{e}) (Tél. : Passy 19-92)

Directrice : M^{me} MÉNISSEZ

L'École H. E. C. J. F, fondée en 1916 et reconnue par l'État en 1922, fait partie des établissements d'enseignement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Elle a pour but de donner aux jeunes filles titulaires des deux parties du baccalauréat la formation technique, économique, juridique et sociale qui leur est indispensable pour accéder aux postes de cadres dans l'administration des entreprises commerciales, industrielles, financières, ou dans les organismes professionnels.

La durée des études est de trois années, avec stage obligatoire.

Les élèves peuvent obtenir des bourses d'enseignement supérieur.

Le DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES est délivré par le Ministère de l'Éducation nationale.

ADMISSION. — Par voie de concours ouvert chaque année, en septembre, aux candidates bachelières.

Le régime de l'École est l'externat, avec possibilité de demi-pension pour le repas de midi. Un pavillon de la Maison des Étudiantes, 214, boulevard Raspail (XIV^{e}), est réservé aux élèves venant de province.

Les étrangères peuvent être admises dans les mêmes conditions que les élèves françaises avec diplômes équivalents au baccalauréat.

PLACEMENT. — Assuré par l'Association des anciennes élèves (reconnue d'utilité publique).

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

21, rue d'Assas (VIe) (Tél. : Littré 26-68)
École reconnue par l'État (décret du 12 février 1942)
Directeur : M. GILBERT OLIVIER

Établissement de haut enseignement commercial dont le but est de développer chez les étudiants, avec les connaissances indispensables à la pratique et à la direction des affaires, l'esprit d'initiative et de contrôle nécessaires à de futurs chefs d'entreprises commerciales, financières et industrielles.

La durée des études est de trois ans. La sanction des études est la délivrance du diplôme qui donne le droit de porter le titre d'Élève Diplômé de l'E. S. S. E. C. Tout élève diplômé est assuré de trouver dans l'organisation de placement des anciens élèves sécurité et assistance.

L'admission a lieu par voie de concours, au début de juin.

5° ÉCOLES DENTAIRES

ÉCOLE DENTAIRE

ASSOCIATION DE L'ÉCOLE ODONTOLOGIQUE DE PARIS
(Reconnue d'utilité publique par décret du 22 mars 1892)
DISPENSAIRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE
5, rue Garancière, Paris (VIe) (Tél. : Danton 02-49)
Directeur : P. PELLETIER-DUTEMPLE

Préparation aux examens pour l'obtention du Diplôme d'État de Chirurgien-Dentiste et du Diplôme de l'École Odontologique de Paris. *(Envoi du programme sur demande.)*

Consultations du Dispensaire : *de* 9 *heures à* 10 *heures.*

ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE ET DU DISPENSAIRE DENTAIRES DE PARIS
(Reconnue d'utilité publique)
45, rue de la Tour-d'Auvergne et 5 *bis*, cité Milton (IXe)
(Tél. : Trudaine 74-86)
Directeur : M. R. GABRIEL

Première École fondée en France (1880) ; elle fonctionne du point de vue hospitalier comme dispensaire de l'Assistance Publique, et

délivre aux étudiants français l'inscription annuelle réglementaire en vue de la préparation aux examens probatoires devant la Faculté de Médecine pour l'obtention du Diplôme d'État de Chirurgien-Dentiste.

La durée des études est de cinq ans.

a) La 1re année comporte, en plus de la préparation au Certificat P. C. B., l'enseignement des matières spéciales *(ouverture des Cours le 15 septembre)*.

Pour éviter des déplacements, cet enseignement est donné, pour les cours théoriques, à l'Institut de Paléontologie Humaine (à proximité du P. C. B.).

b) Les quatre années suivantes *(ouverture le 15 septembre)*, enseignement conforme au décret du 24 mai 1949.

Diplôme de fin d'études (D. E. D. P.) 5e année.

Bibliothèque de 10.000 volumes et 80.000 fiches bibliographiques.

Musée P. FAUCHARD.

Les Chirurgiens-Dentistes étrangers peuvent être également inscrits en vue de l'obtention du D. E. D. P.

ÉCOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE ET DE STOMATOLOGIE DE PARIS

45-47, boulevard Voltaire, Paris (XIe) (Tél. : Roquette 04-52)

Directeur : J.-F. ROBERT

Cette école, créée en 1927, prépare aux examens qui permettent l'obtention du Diplôme d'État de Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris.

Un dispensaire dentaire de l'Administration générale de l'Assistance publique y est rattaché.

La rentrée des étudiants est fixée au 17 octobre.

6° DROIT

INSTITUT EUROPÉEN D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES

27, avenue de Friedland (VIIIe)

ÉCOLE DE LÉGISLATION PROFESSIONNELLE

12, rue Béranger (IIIe) (Tél. : Gutenberg 28-30)

Directeur : M. G. RIGOIR

L'École de Législation Professionnelle est reconnue et subventionnée par la Direction de l'Enseignement Technique.

Fondée en 1905, elle prépare les jeunes gens et les jeunes filles, de plus de 16 ans, aux carrières de banque, d'assurances, de transports et de secrétariat de directions commerciales et industrielles.

Les cours sont répartis sur deux années et peuvent être suivis indépendamment les uns des autres.

L'École prépare, en outre, aux examens de Capacité en Droit, aux Certificats d'aptitude et Brevets Professionnels de banque, de bourse, de transport et d'assurances et au concours d'entrée à l'École nationale d'Assurances.

Les cours ont lieu *de* 18 *h.* 15 *à* 20 *h.* 15 à partir du 15 octobre.

ÉCOLE DE NOTARIAT DE PARIS

127, rue Notre-Dame-des-Champs (VIe) (Tél. : Méd. 05-14)
Directeur : M. Paul MATHIEU

Cette École, organisée en 1896, reconnue par l'État en 1905, a pour but de donner aux étudiants une instruction les préparant à l'exercice de la carrière notariale. La durée des études est de deux années qui comptent pour un temps égal de stage professionnel.

Les examens de sortie donnent lieu à l'attribution d'un diplôme qui confère le titre et les faveurs consacrés par la loi de 1902.

L'assiduité aux cours, exercices et examens est d'absolue rigueur. L'École ne reçoit que des externes. Des cours de formation pratique complètent cet enseignement, et permettent un placement rapide en stage chez un notaire.

ÉCOLES POLYTECHNIQUES DE NOTARIAT, DE DROIT, DE PROCÉDURE ET D'ASSURANCES

76, rue Bonaparte (place Saint-Sulpice) (VIe) (Tél. : Danton 73-20)
Président du Conseil d'Administration : M. GALLET

I. — *École Polytechnique de Notariat*, reconnue par l'État.

II. — *École Polytechnique de Droit et de Procédure* — Préparation aux examens de *Capacité en Droit.*

III. — *École Polytechnique d'Assurances* — Préparation aux divers examens d'Assurances.

Ces cours sont professés oralement et par correspondance. Les inscriptions sont reçues au Secrétariat, 76, rue Bonaparte (VIe).

7° Journalisme

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME

44, rue de Rennes (VIe) (Tél. : Lit. 55-61)
Directeur : A. LE JULES

Fondée en 1899, elle prépare, par son enseignement à la fois théorique et pratique, les étudiants français et étrangers, jeunes gens et jeunes filles, à l'exercice de la profession de journaliste.

Elle s'efforce d'adapter constamment ses méthodes aux exigences les plus modernes et aux progrès de la presse.

PRINCIPAUX COURS. — *Instruction professionnelle. — Déontologie. — Législation de la presse. — Histoire de la presse. — La presse étrangère contemporaine. — Formation littéraire, politique et sociale, historique, économique et financière du journaliste. — Exercices et travaux pratiques. — Feuilleton dramatique parlé.*

Durée des études : deux années pour le *Diplôme de l'École* ; une année pour le *Certificat d'Études Journalistiques.*

EXAMENS. — Chaque année : 3 compositions écrites et 5 interrogations orales.

CENTRE DE FORMATION DES JOURNALISTES

29, rue du Louvre (II[e]) (Tél. : Lou. 43-34)

Administré et contrôlé par les syndicats patronaux de presse et les syndicats de journalistes.

Inscriptions du 15 juin au 30 septembre.

L'enseignement dure deux années (15 octobre-30 juin).

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat du Centre.

8° LANGUES

ALLIANCE FRANÇAISE

Association reconnue d'utilité publique

101, boulevard Raspail (VI[e]) (Tél. : Bab. 25-28)

Secrétaire général : M. MARC BLANCPAIN

Fondée en 1883. — Président : M. ÉMILE HENRIOT, de l'Académie française. — Premier Président Honoraire : M. GEORGES DUHAMEL, de l'Académie française.

L'Alliance Française groupe dans le monde environ 500.000 membres dans plus de 800 comités locaux, qui entretiennent le culte de la langue française et répandent son enseignement.

A Paris, École Pratique de Langue Française. Méthodes d'enseignement les plus modernes : laboratoire de phonétique ; projecteurs pour vues diapositives ; électrophones. Directeur honoraire : M. GASTON MAUGER, agrégé de l'Université. Directeur : M. MAURICE BRUÉZIÈRE, agrégé de l'Université. Directeur des cours d'été : M. REY-HERME, agrégé de l'Université. *Résidence* pour étudiants étrangers (125 chambres, restaurant : *repas à* 2,90 *NF.*, foyer, bar, etc.). Directeur : M. ROGER GOUZE.

Programmes de l'école

L'année scolaire de l'École Pratique comprend trois sessions : 1er septembre-31 janvier, 1er février-30 juin, 1er juillet-31 août (cours d'été). Des cours spéciaux ont lieu à Pâques.

I. — COURS PRATIQUES DE FRANÇAIS. — Classes de deux heures tous les jours *(sauf samedi)*. — Horaires à choisir entre 8 *h.* 30 *et* 21 *h.* 30. Droits d'inscription : 32 à 43 NF par mois. Préparation au *Certificat de Français parlé,* au *Diplôme de Langue Française* et au *Diplôme Supérieur d'Études Françaises Modernes* (Diplômes visés par le Ministère de l'Éducation Nationale). Préparation aux *Examens de la Sorbonne,* pour étudiants étrangers (1er degré).

II. — COURS DE PROFESSORAT. — Préparation *(étrangers et français)* au *Brevet d'Aptitude à l'Enseignement du Français hors de France* (visé par le Ministère de l'Éducation Nationale). Droits d'inscription : 43 NF par mois ;

III. — CONFÉRENCES ET TRAVAUX PRATIQUES DE LITTÉRATURE CLASSIQUE. — COURS DE PHONÉTIQUE (gratuits pour les étudiants des paragraphes I et II) ;

IV. — COURS DE TRADUCTION (version et thème), deux heures par semaine : 15 NF par mois ;

V. — COURS D'INITIATION A LA CIVILISATION FRANÇAISE : 43 NF par mois ;

VI. — COURS D'INTERPRÉTARIAT COMMERCIAL. — Préparation au Diplôme d'Interprète Commercial certifié par la Chambre de Commerce de Paris. 43 NF par mois ;

VII. — COURS DE FRANÇAIS COMMERCIAL. — Préparation au Certificat d'Études Commerciales en Langue Française (visé par le Ministère de l'Éducation Nationale). 15 NF par mois.

VIII. — COURS PAR CORRESPONDANCE, appuyé sur la collection « Langue et Civilisation françaises » (Hachette, éditeur).

IX. — AUTRES ACTIVITÉS (toutes gratuites pour les élèves de l'École Pratique) : Conférences sur l'histoire de l'Art français et sur la Littérature française contemporaine, Club de Théâtre, Club de Cinéma, promenades-conférences, chorale, etc.

INSTITUT D'ÉTUDES AMÉRICAINES

3, rue du Dragon (VIe)

INSTITUT BRITANNIQUE

6, rue de la Sorbonne (Ve) (Tél. : Odéon 23-70 et Danton 80-86)

Directeur : M. FRANCIS SCARFE

L'Institut Britannique a pour but de faire connaître aux étudiants français la langue et la civilisation de Grande-Bretagne et aux étudiants britanniques la langue et la civilisation de la France ; il

s'efforce aussi de rapprocher les étudiants des deux pays et d'établir entre eux des rapports quotidiens. Il leur offre une salle de repos commune et une bibliothèque de 15.000 volumes.

L'Institut Britannique est divisé en deux sections :

A. La *Section de Français* (*Directeur :* M. TRUFFERT) organise pour les étudiants étrangers de langue anglaise les cours suivants :

1° Cours de Maîtrise : initiation aux recherches personnelles ;

2° Cours Supérieur : Certificat d'Études Françaises, Licence, examens des universités britanniques ; Certificat Pratique de Langue Française : Diplôme d'Études Françaises ;

3° Cours intermédiaires et préliminaire, pour les non-universitaires.

B. La *Section d'Anglais* (*Directrice :* Mme BASSARAB) organise des conférences publiques sur la littérature anglaise, etc., et offre aux étudiants français et étrangers des cours d'enseignement supérieur de langue et de civilisation anglaises :

1° Cours destinés aux candidats se préparant à l'Agrégation, au C. A. P. E. S. et à la Licence ;

2° Cours destinés aux candidats se présentant aux examens d'anglais de l'Université de Cambridge à l'intention des étrangers ;

3° Cours de préparation à l'examen de la Chambre de Commerce britannique ;

4° Pour les étudiants ne pouvant assister aux cours, un cours par correspondance aide à la préparation des concours et des examens mentionnés ci-dessus.

Les deux sections organisent des cours pratiques de phonétique avec machines enregistreuses, et des cours de vacances.

INSTITUT CULTUREL ITALIEN

3 *bis*, avenue de Villars, Paris (VII[e]) (Tél. : Sol. 80-10)

L'Institut Culturel Italien, placé sous les auspices de l'Ambassade d'Italie, se propose de diffuser, dans le cadre de l'Accord Culturel franco-italien, la connaissance de la culture italienne. Il organise des concerts, des conférences et des débats, des projections cinématographiques, des lectures théâtrales et des expositions. Des cours supérieurs de langue italienne (par correspondance) à l'intention des « agrégatifs », ainsi que des cours d'interprétation du répertoire lyrique italien, se tiennent sous son égide.

Il possède un service d'information et de documentation culturelle. Bibliothèque, Cinémathèque, Discothèque, Phototèque.

Le Secrétariat est ouvert tous les jours (sauf le samedi après-midi), de 9 à 13 heures et de 16 à 19 heures.

SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DES LANGUES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

Siège social : 28, rue Serpente (VIe) Tél. : Danton 47-83

Directeur général : M. H. GUIBÉ

La Société pour la Propagation des Langues étrangères en France (fondée en 1891 et reconnue d'utilité publique) a pour but de fournir aux adultes (à partir de 16 ans), sans distinction de sexe ni de nationalité, sans diplôme préalable, la possibilité d'étudier pratiquement à des conditions très modérées les principales langues vivantes. La Société organise de nombreux cours collectifs — particulièrement le soir — des exercices pratiques de conversation, des clubs, une bibliothèque polyglotte.

Des diplômes privés, de valeur incontestée, sanctionnent ces études :

1° Diplôme d'Études de Langues vivantes 1er degré général (niveau Baccalauréat) ;

2° Diplôme d'Études de Langues vivantes, degré supérieur : *a)* Section générale ; *b)* Section commerciale ;

3° Diplômes de Sténographie étrangère.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège social de 13 *h.* 30 *à* 19 *heures* pendant l'année scolaire.

9° Religions

INSTITUT DE THÉOLOGIE ORTHODOXE

93, rue de Crimée (XIXe) (Tél. : Botzaris 12-93)

L'Institut reçoit des étudiants réguliers et des auditeurs libres qui doivent justifier d'études secondaires achevées.

Mgr CASSIEN, Évêque de Catane, Auxiliaire de l'Archevêque métropolite Exarque du Patriarche Œcuménique pour les paroisses russes en Europe occidentale, en est le Recteur.

Les cours de l'Institut se divisent en 4 années et comprennent des disciplines théologiques, philosophiques et historiques.

Il possède une bibliothèque théologique ouverte aux professeurs et aux étudiants.

Le Secrétariat de l'Institut, dirigé par M. Th. SPASKY, est ouvert *les jours ouvrables de la semaine, de* 9 *à* 13 *heures.*

INSTITUT ORTHODOXE FRANÇAIS DE PARIS « SAINT-DENYS »

Établissement libre d'Enseignement supérieur

96, boulevard Auguste-Blanqui, Paris (XIIIe)

L'Institut reçoit des étudiants et des auditeurs libres.

La durée des études est de trois ans, plus une année de spécialisation.

L'enseignement comprend : *Histoire de l'Église, Dogmatique, Praxis et Theoria, Droit Canon, Ascétique Orthodoxe, Théologie de l'Histoire, Écriture sainte, Art sacré, Exégèse, Liturgie pratique, Patristique, Scolastique médiévale et Orthodoxie.*

L'Institut délivre des diplômes de fin d'études, Licence et Doctorat en Théologie.

Recteur d'honneur : Sa Béatitude Monseigneur Christophoros, Patriarche d'Alexandrie et de toute l'Afrique.

Recteur en exercice : T. R. P. Archiprêtre Eugraph Kovalevsky, Président de l'Église Catholique Orthodoxe de France.

FACULTÉ LIBRE DE THÉOLOGIE PROTESTANTE

83, boulevard Arago (XIV^e^) (Tél. : Gobelins 61-64)

Doyen : M. MARC LODS

La Faculté libre de Théologie protestante de Paris est un établissement d'enseignement supérieur fondé en 1877. Elle est largement ouverte à ceux qui veulent acquérir une culture théologique. Elle accueille, en particulier, les étudiants que les Églises protestantes de France lui confient.

Les études et les recherches qu'elle poursuit ont principalement pour objet l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*, l'*Histoire du Christianisme*, la *Théologie systématique* et la *Théologie pratique*. Elle donne aussi un enseignement de *Philosophie*, d'*Histoire des religions*, d'*Hébreu*, de *Grec* et de *Langues vivantes*.

Le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire est exigé pour l'immatriculation. La Faculté décerne les grades de *bachelier*, de *licencié* et de *docteur en théologie*. Les études en vue de la Licence durent 4 ans.

On peut s'inscrire comme simple auditeur.

Les droits sont de 10 NF par an pour l'immatriculation et la Bibliothèque, et de 4 NF pour chaque examen.

La Bibliothèque (environ 60.000 volumes) est ouverte tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, sauf l'après-midi du mercredi et du vendredi.

Le Secrétariat est ouvert de 10 heures à 12 heures les lundi, mercredi et vendredi.

SÉMINAIRE ISRAÉLITE (ÉCOLE RABBINIQUE DE FRANCE)

9, rue Vauquelin (V^e^) (Tél. : Port-Royal 21-22)

Directeur : M. HENRI SCHILLI, Grand-Rabbin

Le Séminaire Israélite de France fondé en 1829, est une École pratique formant des rabbins, professeurs d'hébreu et éducateurs.

Les matières enseignées sont notamment : *L'hébreu ancien et moderne.* — *La Bible* avec commentaires rabbiniques. — *Le Talmud et les codes rabbiniques.* — *Histoire, littérature.* — *Théologie et liturgie juives.*

Sont admis :

comme élèves réguliers les titulaires du Baccalauréat, ou d'une équivalence.

comme auditeurs libres : toute personne agréée par le Directeur.

Les études sont gratuites.

L'École comporte un internat réservé aux élèves boursiers.

La Bibliothèque est ouverte aux professeurs et étudiants autorisés par le Directeur.

INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES HÉBRAIQUES

20, rue Servandoni (VIe) (Tél. : Méd. 39-22)

Président du Conseil de Direction : M. ANDRÉ ZAOUI
Rabbin de l'Union Libérale Israélite

L'Institut a pour objectif de maintenir la tradition religieuse d'Israël en harmonie avec l'évolution de la pensée et des connaissances actuelles. L'enseignement porte sur toutes les disciplines classiques et modernes de la science du Judaïsme.

L'Institut forme des rabbins et des professeurs de lettres hébraïques, au cours d'un cycle de quatre ans d'études suivis d'une année de perfectionnement. Il organise en outre, à l'intention d'auditeurs libres, des cours d'initiation à la culture hébraïque.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au secrétariat.

10° SCIENCES POLITIQUES

ACADÉMIE INTERNATIONALE DE SCIENCE POLITIQUE ET D'HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE

(en Sorbonne)

L'Académie, fondée en 1936, a pour objet les recherches consacrées à l'histoire constitutionnelle et parlementaire de tous les pays et à la science politique. Elle réunit cent membres titulaires et associés comprenant les juristes et les historiens les plus qualifiés de différents pays.

L'Académie tient des sessions durant lesquelles on procède à la lecture et à la discussion des rapports scientifiques. Elle publie la revue trimestrielle *Politique, Revue internationale des doctrines et des institutions* (précédemment : *Revue internationale d'Histoire politique et constitutionnelle*).

Le conseil de direction de l'Académie est présidé par L. JULLIOT DE LA MORANDIÈRE, membre de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Paris.

Les fonctions de *Secrétaires généraux* sont confiées au Pr GEORGES LANGROD, directeur de recherches au C. N. R. S. et au Pr HENRI DE MONTFORT de l'Institut Catholique ; celles de *trésorier* à M. ANGE BLONDEAU, substitut du Procureur général à la Cour d'Appel de Paris. La direction de la *Revue* est assurée par MARCEL PRÉLOT, recteur honoraire, professeur à la Faculté de Droit de Paris, sénateur du Doubs.

INSTITUT INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE POLITIQUE

(en Sorbonne)

Fondé en 1953, pour promouvoir les recherches consacrées à la Philosophie politique, il réunit 80 membres titulaires et cherche à leur permettre de confronter leurs résultats et d'organiser leur collaboration.

Des réunions annuelles ou bisannuelles donnent lieu à des études collectives publiées sous la forme d'*Annales*.

Le Conseil de Direction de l'Institut est composé de la manière suivante :

Président : G. DAVY, Membre de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Paris. — *Vice-présidents* : A. BABEL, P. CALMON, P. BASTID, S. DE MADARIAGA, J. MARITAIN, J. SARRAILH, L. STURZO, P. VAN ZEELAND, TORRÈS-BODET. — *Secrétaire général :* RAYMOND POLIN. — *Secrétaires adjoints :* A. BLONDEAU, Z. JEDRYKA.

INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES DIPLOMATIQUES

21, rue Casimir-Périer, Paris

Président : M. René Cassin

Administrateur général : M. Gabriel Géronimi

1. — NATURE ET OBJET DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Institut international d'études et de recherches diplomatiques est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche libre. Il a pour objet de donner aux étudiants et auditeurs — non pas un équivalent des diplômes universitaires — mais une formation sur les grands problèmes de la vie internationale : juridiques, économiques, sociaux, culturels.

2. — Conditions d'accès

Les études ont une durée de deux ans, en principe, elles peuvent être complétées par un cycle d'études supérieures.

Les étudiants français et étrangers titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent sont admis en 1re année.

Les étudiants bacheliers en Droit ou titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur dont la liste est arrêtée par le Comité de Direction, sont admis directement en 2e année.

Les fonctionnaires désignés ou autorisés par leur Gouvernement peuvent suivre le Cycle d'Études Supérieures auquel sont admis sur titres les auditeurs.

2. — Méthodes de travail

L'enseignement consiste en cours et travaux pratiques assurés par des professeurs d'Université, hauts fonctionnaires internationaux, et nationaux, hommes d'état, publicistes.

1re *année* : Histoire diplomatique. Droit international. Conjoncture économique internationale. Conjoncture sociale internationale. Civilisations comparées. Organisations institutionnelles comparées. Pratique consulaire. Travaux pratiques.

2e *année* : Cours généraux suivis de discussions : Les grands problèmes du Droit international. Institutions internationales et régionales. Économie internationale. Économie européenne. Les grands problèmes de l'information. Droit spatial.

Séminaires et conférences spécialisées : Coopération technique internationale. Fonctionnement des services publics internationaux. Technique des conférences internationales. Fonction publique internationale. Diplomatie et information des masses.

3e *année* : Cycle d'études supérieures de relations internationales. Le cycle d'études supérieures comporte des conférences et travaux de groupe ainsi que la soutenance d'une thèse sur un sujet d'ordre international.

Les conférences ont lieu sur les thèmes suivants :

— Actualité politique internationale ;
— Actualité économique internationale,
— Actualité culturelle et sociale internationale.

Parmi les conférenciers on cite : MM. Edgar FAURE, M. SCHUMANN, HAMON, PIETTRE, etc.

SANCTION DES ÉTUDES

1e *année*. — Examen de fin d'année qui doit être subi avec succès pour l'inscription en 2e année.

2e *année*. — Certificat de fin d'études délivré aux étudiants ayant satisfait aux examens de fin d'année.

— *Cycle d'études supérieures.* — Le diplôme d'Études supérieures de l'Institut sanctionne les études et les recherches, après soutenance de la thèse.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

44, rue de Rennes (VI^e^) (Tél. : Lit. 55-61)

Directeur : M. ANDRÉ LE JULES

L'École des Hautes Études Internationales, fondée en 1924, s'adresse particulièrement aux étudiants qui s'intéressent aux grands problèmes du temps présent et, surtout, aux problèmes de la politique extérieure.

PRINCIPAUX COURS. — *La politique américaine depuis* 1917. — *La politique européenne depuis* 1918. — *Histoire comparée des peuples de l'Europe.* — *Histoire des idées internationales.* — *Histoire des Universités françaises et étrangères.* — *Grands problèmes de l'Union européenne.* — *L'activité économique des grandes puissances.* — *Les grandes voies mondiales de communication.* — *Finances internationales.*

EXAMENS. — Pour le *Diplôme de l'École des Hautes Études Internationales :* 1^re^ année : 5 interrogations orales ; 2^e^ année : 2 compositions écrites et 5 interrogations orales.

Pour le *Certificat d'Études Supérieures Internationales :* 5 interrogations orales.

II° SCIENCES SOCIALES

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES SOCIALES

44, rue de Rennes (VI^e^) (Tél. : Lit. 55-61)

Directeur : M. ANDRÉ LE JULES

L'*École des Hautes Études Sociales*, fondée en 1900, comprend aussi l'*École des Hautes Études Internationales* et l'*École Supérieure de Journalisme.*

La durée des études est de deux années pour les *diplômes* et d'une année pour les *certificats.*

Les candidats aux diplômes de fin d'études doivent être pourvus soit du baccalauréat, soit de diplômes, certificats ou titres, dont le Conseil de Direction de l'École appréciera la valeur — ou avoir obtenu le *Certificat* de 1^re^ année avec la mention Bien.

L'École des Hautes Études Sociales a pour but de donner une synthèse de l'enseignement des sciences sociales, et de poursuivre une enquête sur les grands problèmes sociaux et économiques actuels.

PRINCIPAUX COURS. — *Sociologie et Psychologie.* — *Sociologie politique.* — *Psychologie sociale.* — *Droit social.* — *Histoire des institutions.* — *Histoire des doctrines de la population.* — *Démographie*

historique et comparée. — Études économiques et financières. — Histoire financière. — Études médico-sociales.

EXAMENS. — Pour le *Diplôme :* 1re année : 5 interrogations orales ; 2e année : 2 compositions écrites et 5 interrogations orales. Pour le *Certificat d'Études supérieures Sociales :* 5 interrogations orales

ÉCOLE PRATIQUE DE SERVICE SOCIAL

139, boulevard du Montparnasse, Paris (VIe) (Tél. : Odéon 44-97)

1° *PRÉPARATION DU DIPLOME D'ÉTAT D'ASSISTANT ET D'ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL.*

Durée des études : trois ans (réduite pour les infirmières diplômées).

Age : 19 à 36 ans.

2° *FORMATION DE DIRECTEURS ET D'ANIMATEURS DE COLLECTIVITÉS.*

Durée des études : un an.

Age : 23 à 40 ans.

INSTITUT DE PSYCHANALYSE

187, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : Méd. 32-90)

Directeur : Dr S. NACHT

L'Institut de Psychanalyse est ouvert aux médecins désireux de poursuivre une formation psychanalytique, en vue de l'exercice de la psychanalyse. Il est également ouvert aux chercheurs de toutes disciplines désireux d'être informés de la psychanalyse pour s'en servir dans le cadre des lois régissant leur profession.

L'Institut de Psychanalyse est doté des moyens d'action nécessaires à son but :

1° L'enseignement de la psychanalyse freudienne classique ;

2° L'instigation et la poursuite des recherches.

Il est le seul organisme en France actuellement reconnu par l'Association Psychanalytique Internationale.

ÉCOLE TECHNIQUE DES SURINTENDANTES D'USINES ET DE SERVICES SOCIAUX

5, rue Las-Cases (VIIe) (Tél. : Solférino 92-46)

Directrice : Mme VAUDECRANNE

Prépare jeunes gens et jeunes filles :

1° Au Diplôme d'État d'Assistant et d'Assistante de Service social (élèves titulaires du Baccalauréat ou équivalent) ;

2° Au Diplôme de Surintendant et de Surintendante d'Usines et de Services sociaux (élèves titulaires du Diplôme d'État de Service social) ;

3° Au Certificat d'Orientation Outre-Mer (élèves titulaires du Diplôme d'État de Service social).

Voir détail de ces préparations au cahier d'annonces, p. XLVIII.

12° Technique

ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX AÉRONAUTIQUES

Siège administratif : 151, boulevard de l'Hôpital (XIII^e^)
(Tél. : Gob. 36-17)
Directeur : M. WATTEBLED
Tél. : Did. 65-90 Poste 150)
Directeur technique : M. SCHWEISCH

L'École Spéciale des Travaux Aéronautiques (E. S. T. A.), fondée en 1930, est une école d'applications aéronautiques dont l'enseignement s'adresse plus spécialement aux ingénieurs diplômés des Écoles Nationales d'Ingénieurs Arts et Métiers.

Durée des études. — La durée des études est d'une année.

Admission. — Chaque année, le Conseil d'Administration de l'École fixe le nombre total de candidatures à retenir. Les candidats doivent pour le moment tous être titulaires du *diplôme d'Ingénieur Arts et Métiers* et être titulaires de la P. M. S.

Le régime normal des études est l'externat.

Diplôme délivré. — Le Diplôme d'Ingénieur de l'École Spéciale de Travaux Aéronautiques (Ing. E. S. T. A.) est délivré aux élèves déjà titulaires du diplôme d'Ingénieur Arts et Métiers, si la moyenne générale en fin d'année est au moins égale à 13/20.

ÉCOLE TECHNIQUE D'AÉRONAUTIQUE ET DE CONSTRUCTION AUTOMOBILE

Fondation René P. Bardin
Reconnue par l'État (Arrêté du 4 juin 1953)
1, rue Boutebrie, Paris (V^e^) (Odéon 59-83)
Conseiller principal technique : Max PLAN

L'École Technique d'Aéronautique et de Construction Automobile, fondée en 1925, a pour but de former des Techniciens supérieurs et des Cadres pour les Industries Aéronautique et Automobile.

La durée des études est de quatre ans. Le niveau d'entrée en première année correspond au Baccalauréat Mathématiques ou Technique.

L'École est ouverte aux étudiants et aux étudiantes.

Le régime des études est l'externat.

Tous renseignements complémentaires à l'École.

INSTITUT TECHNIQUE DE PRATIQUE AGRICOLE

Reconnu par l'État (Décret du 28 juin 1948)

38, rue des Écoles, Paris (Ve) (Tél. : Danton 79-44)

L'I. T. P. A. est un établissement d'enseignement supérieur agricole.

Le recrutement se fait sur titres ou au concours :

En section scientifique — mathématiques élémentaires et sciences expérimentales.

En section technique — première partie du baccalauréat.

En section préparatoire — niveau de première C.

ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

Reconnue par l'État (Décret du 9 janvier 1934)

254, boulevard Raspail (XIVe) (Tél. : Danton 58-59)

Directeur : M. CHARLES RECOUX

L'École Spéciale d'Architecture est habilitée par le ministère de l'Éducation Nationale à délivrer un diplôme d'Architecte.

Elle admet des élèves des deux sexes titulaires du Baccalauréat deux parties.

Les études sont de quatre années ; un concours en fin de 1re année permet l'accès aux années suivantes.

Le programme des études est adressé sur demande.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU BOIS

6, avenue de Saint-Mandé (XIIe) (Tél. : Nation 09-33)

Directeur : M. J. CAMPREDON

L'École Supérieure du Bois a pour objet :

1° de donner à des jeunes gens recrutés sur concours (niveau math. sup.) un enseignement spécialisé dans le but de leur permettre d'accéder aux cadres supérieurs du commerce et de l'industrie du bois (3 ans d'études. A la sortie diplôme d'ingénieur) ;

2° de donner à des ingénieurs des connaissances complémentaires sur toutes les questions relatives au bois (1 an d'études).

Le régime de l'École est l'externat.

Le programme est adressé sur demande.

ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU CAOUTCHOUC

Reconnue par l'État (Décret du 9 décembre 1943)
42, rue Scheffer (XVI[e]) (Tél. : Kléber 93-96)
Directeur : M. R. HUBLIN

L'École d'Enseignement Technique, créée en 1941 par l'Institut Français du Caoutchouc, forme des techniciens spécialisés dans le domaine du caoutchouc :

L'enseignement comprend :

1° Un cours élémentaire, consacré à une étude généralisée du caoutchouc, ouvert aux jeunes gens sans formation scientifique spéciale ;

2° Une section technologique destinée à la formation de techniciens ; cette section est plus particulièrement destinée aux jeunes gens des T. O. M. (Manipulations et cours échelonnés sur 12 mois) ;

3° Une section supérieure formant des ingénieurs du caoutchouc et consistant en cours, travaux pratiques, bibliographies, travaux de recherches. (Durée 18 mois, recrutement sur titres et concours, bourses d'études.)

Les élèves déjà titulaires d'un titre d'Ingénieur obtiennent après examen de sortie un diplôme officiel d'Ingénieur du Caoutchouc.

Tous les cours sont gratuits. Programme sur demande à l'Institut Français du Caoutchouc.

ÉCOLE DE CHAUFFAGE INDUSTRIEL

Reconnue par l'État
et gérée par l'Institut Français des Combustibles et de l'Énergie
3, rue Henri-Heine (XVI[e]) (Mir. 41-23)

Formation et perfectionnement des Thermiciens. Chaque année :

— 3 sessions générales pour Ingénieurs et assimilés : 2 de 5 semaines pour Cadres supérieurs (production et utilisation industrielles de la vapeur, fours industriels, gazogènes), 1 de 4 semaines pour Spécialistes du Chauffage central et du Conditionnement de l'Air.

— 5 sessions générales de 4 semaines pour Cadres moyens : 4 pour Agents de Maîtrise (générateurs de vapeur ou fours et gazogènes), 1 pour Techniciens du Chauffage central.

— sessions spécialisées, de 3 à 8 semaines, organisées sur demande pour des groupements particuliers ou pour des études spécialisées.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ

10, avenue Pierre-Larousse, à Malakoff (Seine) (Tél. : Alésia 56-30)

Directeur : M. P. OLMER

L'École Supérieure d'Électricité est un établissement privé d'enseignement supérieur destiné à donner, à des jeunes gens ayant déjà une forte instruction générale et technique, un enseignement de haute spécialisation concernant l'électrotechnique et l'électricité industrielle, ainsi que la radio-électricité et l'électronique.

L'École comprend deux divisions : la division « Électricité et Électronique » et la division « Radio-électricité et Électronique ».

L'enseignement est à la fois théorique et pratique. La durée des études est de deux années. Les cours commencent au milieu d'octobre et se terminent mi-juillet. Toutefois, les Ingénieurs diplômés de certaines grandes Écoles peuvent être admis, *sur leur demande*, à un *régime spécial* d'une durée de 15 mois. Cette disposition n'est toutefois applicable qu'à la division « Électricité et Électronique ».

La base du recrutement des élèves est le concours. Les inscriptions sont reçues du 1er janvier au 10 mars. Peuvent être admis sur titres, dans la limite des places disponibles et sur décision du Conseil de Perfectionnement : les Ingénieurs diplômés de certaines grandes Écoles ; les Licenciés ès Sciences remplissant certaines conditions déterminées.

Les jeunes filles sont admises dans les conditions du règlement général.

Les frais d'études des élèves réguliers s'élèvent à 650 NF pour chaque année scolaire ; à cette somme s'ajoute le remboursement des autographies, dont l'acquisition n'est pas obligatoire.

Pour tous renseignements complémentaires, voir notice annuelle sur l'École Supérieure d'Électricité, Vuibert, éditeur.

ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE DE PARIS (ÉCOLE CHARLIAT)

1 *bis*, passage Duhesme (XVIIIe) (boulevard Ornano)

(Tél. : Mon. 24-05 et 87-35)

Fondée en 1901, *reconnue par l'État*

Directeur technique : M. SAINTE MARIE

Fondée en 1901, l'École est reconnue par l'État et délivre le diplôme d'Ingénieur-Électricien, signé par le ministre.

L'École comprend :

1° Les sections préparatoires au Baccalauréat technique et aux Cours supérieurs (sections ingénieurs) ;

2° La section des Ingénieurs, qui comprend trois années.

Admission après examen d'entrée (niveau M. P. C.).

ÉCOLE VIOLET
ÉLECTRICITÉ ET MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

Reconnue par l'État (Décret du 3 janvier 1922)
70, rue du Théâtre et 115, avenue Émile-Zola (XV^e^) (Tél. : Ségur 29-80)
Président-Directeur général : M^me^ ORDITZ-RICHARD
Directeur : M. PLAGE

Fondée en 1902, l'École d'Électricité et de Mécanique industrielles « École Violet », a pour but la formation des cadres supérieurs et moyens des Industries Électromécaniques.

L'École comprend une section supérieure Ingénieurs et une section de Techniciens. Les études sont de trois années dans chaque section. L'École comprend également trois années de cours préparatoire et deux années de section spéciale préparant à l'admission en sections supérieures.

On accède à la section supérieure Ingénieurs par un examen officiel. Deux sessions : Juin et fin septembre. Le jury est présidé par un Inspecteur général de l'Enseignement technique. But : Diplôme d'Ingénieur Électricien-Mécanicien.

La liste de la promotion sortante « Ingénieurs » paraît au *J. O.*

L'examen d'admission en section Techniciens a lieu au mois d'octobre. Le Jury est présidé par le Président du Conseil de Perfectionnement. Aboutissement : Présentation aux examens du Brevet Public d'Électrotechnicien.

La nomination du Directeur et des Professeurs est soumise à l'approbation du Ministère.

Placement des élèves : Association E. E. M. I.

Les élèves peuvent bénéficier de diverses bourses.

ÉCOLE SPÉCIALE
DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ

Reconnue par l'État
4, rue Blaise-Desgoffe (VI^e^) (Tél. : Littré 03-70)
Directeur : M. P. DOCEUL

L'enseignement s'adresse aux jeunes gens sortant des classes de Mathématiques des Lycées ou des Écoles professionnelles.

Une année élémentaire complète la formation des élèves insuffisamment préparés à suivre les cours normaux. Ceux-ci durent trois ans.

Les deux premières années traitent le programme suivant : *Mathématiques générales ; Calcul différentiel et intégral ; Mécanique théorique et appliquée ; Physique générale ; Électricité et Électrotechnique ; Dessin industriel ; Travaux pratiques.*

La 3^e^ année comporte deux sections : l'une consacrée aux appli-

cations de l'Électrotechnique et de la Mécanique, avec conférences d'Ingénieurs spécialistes et surtout des travaux pratiques. La seconde spécialisée dans la Radio-électricité générale et l'Électronique avec conférences et nombreuses manipulations.

L'École prépare aux concours d'admission à l'École Supérieure d'Électricité, à l'École Supérieure des Télécommunications, aux E. N. S. T. et aux Certificats de Licence. Les jeunes filles sont admises à l'École.

Le diplôme de l'E. S. M. E., délivré après un examen officiel, porte la signature du Ministre. Il donne accès à la section spéciale de l'E. N. S. I. de Grenoble et aux Écoles de Spécialité (Fonderie, Bois, Soudure autogène, etc.).

Des bourses, prêts d'honneur et dégrèvements de frais d'études sont accordés aux élèves.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

ÉCOLE BRÉGUET
ÉCOLE THÉORIQUE ET PRATIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Reconnue par l'État (Décret du 3 janvier 1922)
81 à 91, rue Falguière (XVe) (Tél. : Ségur 14-40)
Directeur général : M. J. FORGERON
Ingénieur Civil de l'École Nationale des Ponts et Chaussées

DIVISION DE L'ÉCOLE. — L'École comprend :

1° une section préparatoire ;

2° une section d'élèves-ingénieurs divisée en trois années obligatoires ;

3° une section d'élèves-techniciens divisée en trois années techniques (enseignement commun et enseignement spécialisé).

CONDITIONS D'ADMISSION. — L'admission dans les cours préparatoires et le cours spécial a lieu sur titres où à la suite d'un examen. L'admission en 1re année de la section Ingénieurs est subordonnée à un examen du niveau du Baccalauréat Mathématiques et Technique. L'admission en l'année technique est soumise à examen du niveau du Baccalauréat Technique : sessions juin et septembre.

BOURSES ET SUBVENTIONS. — Accordées par la Direction générale de l'Enseignement Technique (pour les Sections Ingénieurs et Techniciens) et l'Industrie par les fonds de la taxe d'apprentissage (pour l'ensemble des Élèves).

RÉGIME INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE. — Le régime de l'École est l'externat, la demi-pension, la pension sans logement et l'internat.

COURS NORMAL D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER DE LA VILLE DE PARIS

28, rue Debelleyme (IIIe) (Tél. : Archives 56-19)

Préparation :

au Professorat de la Ville de Paris,
au Monitorat d'État.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat du Cours.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE FONDERIE

278-284, avenue Aristide-Briand, Bagneux (Seine) (Tél. : Alésia 67-80)

Directeur : M. J. LAINÉ

Créée par le Syndicat Général des Fondeurs de France avec le concours du Sous-Secrétariat d'État à l'Enseignement technique (arrêté ministériel en date du 23 octobre 1923). Elle a été reconnue par l'État par décret du 30 juin 1925. L'École admet des élèves réguliers et des auditeurs libres français et étrangers, âgés d'au moins 20 ans et 30 ans au plus.

Les élèves réguliers sont recrutés parmi :

— les candidats français et étrangers titulaires d'un diplôme d'Ingénieur délivré ou reconnu par l'État, admis à passer le concours d'entrée après un stage préalable en fonderie d'un an. Ce stage est dirigé et contrôlé par la Direction de l'École.

— les candidats français non ingénieurs doivent justifier d'un stage de 18 mois en fonderie, satisfaire aux épreuves de l'examen probatoire pour être ensuite admis à subir les épreuves du concours d'entrée.

Des élèves auditeurs libres français et étrangers sont admis sur titres dans la limite des places disponibles.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'École. (Voir annonce p. XLIII.)

INSTITUT DE RECHERCHES POUR LES HUILES ET OLÉAGINEUX : I. R. H. O.

8, 11, 12, 13, square Pétrarque (XVIe) (Tél. : Kléber 60-25)

Directeur : M. R. CARRIÈRE DE BELGARRIC

L'I. R. H. O., qui effectue des travaux d'ordre agronomique, chimique et technologique sur les oléagineux tropicaux, participe à l'enseignement donné sur l'agronomie à l'École Supérieure d'Application d'Agriculture Tropicale, 45 *bis*, avenue de la Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne (Seine), sur la Chimie et la Technologie à l'École Supérieure d'Application des Corps Gras, 5, boulevard de Latour-Maubourg, Paris (7e).

D'autre part, l'I. R. H. O. reçoit éventuellement en stage, dans ses laboratoires de Paris ou sur ses stations d'Afrique, des stagiaires bénévoles ou des boursiers, français ou étrangers, qui se destinent soit à la production des oléagineux tropicaux, soit aux recherches relatives à ces végétaux.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PERFECTIONNEMENT INDUSTRIEL

L'Enseignement Technique Supérieur

Siège et secrétariat : 45, rue Saint-Roch (Ier) (Tél. : Ric. 85-90)

Directeur : M. C. GUTTON, membre de l'Institut

Comité de Direction scientifique : M. MARIUS AUBERT, secrétaire

Directeur des Études : M. l'Ingénieur-Docteur CH. CASACOF

Cette École — fondée en 1922 — est ouverte aux Ingénieurs de toute formation qui après la soutenance d'un Mémoire, avec succès, à l'Université de Paris, devant le Jury d'Examen de l'École reçoivent un « Diplôme d'Études Expérimentales de Sciences Appliquées » et certains candidats, par la suite, auront la possibilité de préparer à la Faculté une Thèse de Doctorat d'Université.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Secrétariat de l'École-Commission « Perfectionnement-Promotion Sociale » du Centre national de Liaison, où M. CASACOF reçoit les candidats : *les mardi et vendredi de 15 heures à 17 heures,* ainsi que sur rendez-vous.

ÉCOLE TECHNIQUE SUPÉRIEURE DU LABORATOIRE

93 et 95, rue du Dessous-des-Berges, Paris (XIIIe) (Tél. : Gobelins 49-05)

Directeur : M. LAISSUS

L'École Technique Supérieure du Laboratoire, fondée en 1934, s'adresse aux jeunes gens et aux jeunes filles.

Les enseignements sont répartis en deux sections : Technicien et Ingénieur.

SECTION TECHNICIEN : 1er cycle : Préparation aux Brevets d'Enseignement Industriel Aide-Chimiste et Aide-Biochimiste. 2e cycle : Préparation au Brevet de Technicien Supérieur de Laboratoire de recherche (en projet).

SECTION INGÉNIEUR : Trois années d'études. Admission après concours (programme de ce concours sur demande).

Les études sont sanctionnées par le Diplôme d'Ingénieur de l'École Technique Supérieure du Laboratoire. L'enseignement de cette section est orienté vers la physicochimie.

Une classe préparatoire au concours d'entrée en section « Ingénieur » est ouverte aux jeunes gens et aux jeunes filles titulaires du Baccalauréat Mathématiques élémentaires ou du Baccalauréat

Mathématiques et Technique ou ayant subi avec succès les épreuves d'un examen d'entrée.

Service de placement assuré par l'École.

Internat pour les jeunes filles, externat et demi-pension pour tous les élèves.

ÉCOLE FRANÇAISE DE MEUNERIE

16, rue Nicolas-Fortin (XIII[e]) (Tél. : Gobelins 27-50)

Elle forme, en deux ans d'études, du personnel technique ou commercial (directeurs de moulin, directeurs de laboratoire,...).

Les élèves reçoivent le Diplôme de *Technicien de la Meunerie*, sauf ceux d'entre eux qui, pourvus par ailleurs d'un titre d'Ingénieur reconnu par l'État, reçoivent le Diplôme d'*Ingénieur Meunier*.

ÉCOLE NOUVELLE D'ORGANISATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (E. N. O. E. S.)

62, rue de Miromesnil, Paris (VIII[e]) Tél. : (Laborde 15-07)

Administrateur général : M. G. LUTFALLA

Directeur des Études : M. G. FAIN

Secrétaire général : M. J.-PH. DUBOIS

Établissement d'enseignement supérieur et technique libre, l'E. N. O. E. S., depuis 1937, forme pratiquement et perfectionne les *cadres supérieurs*, administratifs, comptables et financiers des entreprises.

L'admission a lieu sur titres universitaires et professionnels. Enseignement oral en fin de journée et par correspondance pour la province, réparti en quatre centres d'études :

I. ADMINISTRATION ET GESTION DES ENTREPRISES à l'intention des cadres désireux d'étendre leurs connaissances et d'approfondir certaines techniques modernes de gestion (2 ans d'études).

II. CONTRÔLE COMPTABLE *(reconnue par l'État)*. — Préparation aux différents examens d'État d'Expertise Comptable (un an pour le premier préliminaire, deux ans pour le 2[e], un an pour le final), aux examens de Commissaires de Sociétés et au Brevet de Technicien de la Comptabilité. Études également recommandées aux cadres comptables et financiers des entreprises.

III. MUTUALITÉ AGRICOLE. — S'adresse aux candidats aux fonctions de responsabilité dans les Caisses de Mutualité Sociale Agricole (deux ans).

IV. ÉCOLE SUPÉRIEURE DES TRANSPORTS. — A l'intention des cadres supérieurs des entreprises de transports ou des « services transports » chez les grands usagers.

Les programmes détaillés sont envoyés sur demande formulée au Secrétariat de l'E. N. O. E. S.

INSTITUT D'OPTIQUE THÉORIQUE ET APPLIQUÉE

3 et 5, boulevard Pasteur (XVe) (Tél. : Ségur 28-26)

Directeur général : M. P. FLEURY

L'Institut d'Optique comprend :

1° une École Supérieure d'Optique, pour la formation d'Ingénieurs Opticiens et de spécialistes en optique ;

2° des laboratoires de recherches, d'études et d'essais.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'OPTIQUE

L'É. S. O. prépare au *Diplôme d'Ingénieur Opticien* et au *Certificat d'Optique appliquée de la Faculté des Sciences* (valable pour la Licence ès Sciences). Son enseignement peut être complété par celui du Certificat d'Optique Approfondie (3e cycle).

Les élèves de 1re année préparent les Certificats d'études supérieures d'Optique et d'Électricité. Ils suivent en 2e et 3e années un enseignement théorique et pratique, assuré en grande partie par des membres de la Faculté sur toutes les questions concernant la conception, la réalisation, le contrôle ou l'utilisation des instruments d'optique. Ils peuvent en outre compléter leur licence.

ADMISSION. — Les concours d'entrée ont lieu chaque année en juin et en octobre. Les candidats déjà ingénieurs ou licenciés ès Sciences sont admis sur titres.

La durée des études, en principe de trois années, peut être réduite à deux ans ou exceptionnellement à un an pour les élèves dont les études antérieures justifient cette mesure.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'OPTOMÉTRIE

70, boulevard de Courcelles (XVIIe) (Tél. : Wagram 75-39)

Directeur des Études : M. SAINT-MAXEN

Directeur Administratif : M. ROOSEN

Prépare jeunes gens, jeunes filles, aux carrières de l'optique, de l'optométrie et de la lunetterie. Deux ou trois années d'études. Deux options possibles : Brevet de Tech. O. L. et Concours École Sup. optique. Notice au Secrétariat. Examens d'entrée juin et septembre. Les titulaires du Bacc. Math. ou Math. et Techn. sont admis sur titre en 1re A. Certains cours peuvent être suivis par CORRESPONDANCE. Un centre de DOCUMENTATION est ouvert aux personnes qui s'intéressent aux problèmes de l'optique ophtalmique.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT DANS L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Établissement d'Enseignement technique supérieur reconnu par l'État
18, rue Chateaubriand (VIII[e]) (Tél. : Balzac 46-41)
Directeur : M. PIERRE JOLLY
Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Le C. P. A. a pour mission de perfectionner les dirigeants et cadres supérieurs des entreprises dans tous les domaines relatifs à l'Administration des Affaires. L'enseignement est donné en fin de journée. La session dure un an.

Il repose sur l'emploi exclusif de la méthode du cas, c'est-à-dire sur des discussions dirigées par des hommes d'affaires, de problèmes concrets et réels recueillis auprès des entreprises par le Bureau de recherches industrielles et commerciales.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE

28, rue Saint-Dominique (VII[e]) (Tél. : Invalides 10-73)
Directeur : M. J. DE FOUCHIER

Cours-conférences d'enseignement technique supérieur, *les lundis, mardis, mercredis et jeudis, à 18 heures,* d'octobre à juin. Entrée gratuite.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉMININE

Reconnue par l'État (décret du 12 février 1943)
3 *bis*, rue Lakanal, Sceaux (Seine)
Directrice : M[lle] M.-L. PARIS, Ingénieur I. E. G.
Diplôme d'Ingénieur E. P. F. reconnu par l'État (1938)

Carrières d'Ingénieurs. 4 ans.

ÉCOLE FRANÇAISE DE RADIOÉLECTRICITÉ

Reconnue par l'État (arrêté ministériel du 23 février 1945)
10, rue Amyot (V[e]) (Tél. : Port-Royal 05-95)
Directeur : M. J. BOUCHARD

L'enseignement de l'École est à la fois théorique, technique et pratique.

Il comporte deux degrés :

— Une section d'élèves-ingénieurs spécialisés dans l'Électronique industrielle et les Télécommunications.

L'admission en 1[re] année de cette section est subordonnée à un concours du niveau du Baccalauréat, 2[e] partie, Mathématiques.

Les études d'une durée de 4 années sont sanctionnées par la déli-

vrance du diplôme d'Ingénieur de l'École Française de Radioélectricité, signé par le ministre ;

Un concours d'admission directe en 2e année est accessible aux titulaires du certificat de M. G. P. ou de M. P. C. ainsi qu'aux élèves ayant suivi les classes d'E. N. S. I. ;

— Une section d'élèves agents techniques recrutés sur examen de dossier parmi les élèves ayant terminé la classe de 1re des lycées et les titulaires du B. E. I. probatoire.

Durée des études : 3 ans (cette durée peut être réduite à 2 ans pour les élèves titulaires de certains B. E. I.

— Une classe technique accessible aux titulaires du B. E. P. C., aux élèves issus de la classe de 2e des lycées, qui prépare en un an à l'entrée en section d'élèves agents techniques.

Le régime de l'École est l'externat.

ÉCOLE TECHNIQUE SCIENTIA

Reconnue par l'État (arrêté du 8 décembre 1922)
23, rue François-Gérard (XVIe) (Tél. : Auteuil 04-47)

L'École Technique *Scientia* forme des Aides-Bactériologistes (Diplôme reconnu par l'État). Elle prépare également aux « Brevets d'État » d'Enseignement Industriel, d'Aide-Chimiste et de Technicien d'analyses biologiques.

L'admission se fait avec ou sans Baccalauréat, suivant la section.

L'École est mixte. Le placement des élèves diplômés est tel que l'École a toujours eu plus d'offres que de demandes à fournir.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'École.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE SOUDURE AUTOGÈNE

Reconnue par l'État (décret du 4 décembre 1932)
32, boulevard de la Chapelle (XVIIIe) (Tél. : Nord 36-32)
Directeur : M. A. LEROY

L'École Supérieure de Soudure Autogène a pour but la formation de cadres techniques supérieurs nécessaires à la mise en œuvre rationnelle de tous les procédés de soudage et des techniques qui s'y rattachent.

L'enseignement, qui s'adresse à des ingénieurs déjà diplômés ou à des élèves ayant des connaissances équivalentes, est sanctionné par l'attribution du Diplôme d'Ingénieur pour les premiers, et d'un certificat de Technicien pour les seconds. Les diplômes sont soumis au visa du Ministère de l'Éducation Nationale.

Durée des études : une année scolaire.

ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE FÉMININ

Reconnue par l'État (arrêté ministériel du 3 janvier 1922)
116, avenue Général-Leclerc (XIVe) (Tél. : Vaugirard 17-38)
Directrice : Mme I. LAURENT

L'École d'Enseignement Technique féminin prépare aux carrières de :

1° Techniciennes de l'Industrie :

AIDE-INGÉNIEUR-SECRÉTAIRE TECHNIQUE. *Diplôme officiel* ;

2° MANIPULATRICE DE RADIOLOGIE-SECRÉTAIRE MÉDICALE.

Un ou deux ans d'études avec 1re ou 2e partie de Baccalauréat scientifique. Année préparatoire pour les non-bachelières ;

3° Aux examens d'État d'AIDE-CHIMISTE ET DE TECHNICIEN D'ANALYSE BIOLOGIQUE.

Bourses et prêts d'honneur. Toutes les élèves sorties diplômées depuis la fondation de l'École ont été placées par l'Association des Anciennes Élèves.

ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX PUBLICS DU BATIMENT ET DE L'INDUSTRIE

55 à 61, boulevard Saint-Germain (Ve) (Tél. : Odéon 53-71)
Directeur : M. EYROLLES

Créé en 1891, cet Institut Technique comprend :

— L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS ;
— L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ ;
— L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU BATIMENT ;
— L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE TOPOGRAPHIE.

Des diplômes distincts, visés par le Ministre de l'Éducation Nationale, sanctionnent les études faites dans chacune d'elles, la reconnaissance de l'École par l'État ayant été accordée en 1921. Ces diplômes sont respectivement intitulés :

Ingénieur des Travaux publics E. T. P. ; Ingénieur Mécanicien-Électricien E. T. P. ; Ingénieur des Travaux du Bâtiment E. T. P. ; Ingénieur Géomètre E. T. P.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ

L'École Supérieure des Travaux publics a pour but principal de former des cadres supérieurs pour les entreprises de Travaux publics (chantiers ou bureaux d'études). Les ingénieurs des Travaux publics E. T. P. peuvent en outre accéder à des carrières techniques de fonctionnaires.

L'École Supérieure de Mécanique et d'Électricité a pour but de

former des ingénieurs susceptibles d'être employés soit dans les ateliers de Constructions mécaniques, soit dans l'industrie électrique. Ces ingénieurs trouvent également des débouchés à la S. N. C. F. et à l'E. D. F.

La durée des études dans ces deux écoles est de deux ans.

Les admissions sont prononcées à la suite d'un concours d'entrée (programme des classes de Mathématiques spéciales et de E. N. S. I. 2 A).

L'admission à l'une de ces deux écoles est tenue pour équivalente en vue de la Licence ès Sciences au certificat d'Études supérieures de Mathématiques générales et Physique ou au certificat d'Études supérieures de Mathématiques, physique et chimie (M. P. C.).

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU BATIMENT

L'École Supérieure du Bâtiment forme des ingénieurs pour les entreprises du Bâtiment et activités annexes (installations électriques, chauffage, conditionnement d'air, etc.).

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE TOPOGRAPHIE

L'École Supérieure de Topographie a pour but de former tant des géomètres privés que des collaborateurs pour les entreprises de Travaux publics et les sociétés de recherches pétrolières. Les ingénieurs géomètres E. T. P. peuvent demander leur inscription au tableau de l'Ordre des Géomètres-Experts (Loi du 7 mai 1946).

La durée des études dans ces deux écoles est de trois ans.

Les admissions sont prononcées à la suite d'un concours d'entrée (programme des classes de Mathématiques supérieures et de E. N. S. I. 1 A).

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES INDUSTRIES DU VÊTEMENT

79, avenue de la République (XIe) (Tél. : Oberkampf : 51-11 et 35-70)

Directeur : M. RENÉ VILLEMER

L'École a pour objet de former les cadres dirigeants des entreprises de la confection. Elle reçoit, comme élèves, des jeunes gens des deux sexes, diplômés des grandes Écoles et de l'enseignement supérieur, ou — sous certaines conditions — des bacheliers complets, ou des cadres des professions des industries de l'habillement.

Un an d'études : Enseignement général de direction des entreprises. Enseignement technique se rapportant aux industries du vêtement. Travaux pratiques dans les trois grandes spécialités de l'habillement.

Placement assuré par l'Association des Anciens élèves.

LIVRE TROISIÈME

RESSOURCES DIVERSES DU TRAVAIL INTELLECTUEL A PARIS

I. — BIBLIOTHÈQUES, ARCHIVES, MUSÉES

A côté des Laboratoires, Instituts, Centres d'Études qui ont été indiqués dans les deux premières divisions de cet ouvrage, il existe à Paris un grand nombre de Bibliothèques, Archives, Musées et Collections qui constituent un ensemble très précieux de moyens d'études.

Il n'est fait mention dans ces pages que des Bibliothèques, Archives et Collections où les étudiants sont susceptibles d'avoir accès.

1° Bibliothèques

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

La Bibliothèque de l'Université de Paris est constituée par la réunion des Bibliothèques des 5 Facultés, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, de la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine, de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie (fondation Jacques-Doucet) et de la Bibliothèque Universitaire Centrale des Étudiants malades.

Conservateur en chef, chargé de l'Administration des Bibliothèques :
M. Maurice PIQUARD
Conservateur : Mlle LABBÉ
2, rue Cujas (Ve) (Tél. : Odéon 78-54)

BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE

(Section Lettres et Sciences)

17, rue de la Sorbonne (V^e^) (Tél. : Odéon 24-13)

Conservateur en chef : M. GERMAIN CALMETTE

Conservateur, chef du Service administratif : M^lle^ WETZEL

Conservateurs :

M^lle^ MALCLÈS, M^me^ SPIRE, M. DUBOIS DE PRISQUE
M^me^ DREYET-DREYFUS, M^lle^ TOROSSIAN, M^lle^ VAYSSE

Constituée, en 1762, par le legs de l'ancien Recteur Petit de Montempuys, réunie, en 1765, à celle du Collège Louis-le-Grand, alors chef-lieu de l'Université, la Bibliothèque actuelle a été installée dans la Sorbonne, en 1823, et a pris en 1897 le titre de Bibliothèque de la Sorbonne (pour la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et la Faculté des Sciences).

Bibliothèque de travail, elle possède sur toutes les disciplines de l'enseignement les ouvrages, éditions et collections essentiels : envir. 1.200.000 volumes, plus de 4.000 périodiques, la série complète des thèses de Doctorat. Paris et province, une grosse collection de thèses et dissertations étrangères, des fonds spéciaux de grand intérêt, et comme manuscrits notamment, les Archives de l'ancienne Université de Paris, du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle.

La Bibliothèque de la Sorbonne est ouverte aux étudiants de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et de la Faculté des Sciences qui y sont admis sur présentation de leur carte d'inscription. Les étudiants des autres facultés sont admis sur autorisation.

La Bibliothèque de la Sorbonne est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 10 heures à 22 heures sans interruption. — Régime d'été : du 1^er^ juillet au 15 août, la salle de lecture n'est ouverte qu'aux étudiants admissibles aux diverses agrégations. Du 1^er^ juillet au 1^er^ octobre, les candidats de Doctorat et les chercheurs français et étrangers sont admis sur autorisation spéciale du Conservateur en Chef.

Salle de Bibliographie : Elle renferme les ouvrages de références tels que : Encyclopédies générales et spéciales, biographies, dictionnaires, et bibliographies, catalogues imprimés de bibliothèques, etc. Elle possède un catalogue de toutes ces sources bibliographiques qui sont classées, 1° par sujets, 2° par noms de personnes, 3° par noms de lieux. Les professeurs ont le libre accès de la salle de bibliographie. Les étudiants qui désirent y travailler doivent faire préalablement viser leur bulletin de demande par le bibliothécaire de la salle de lecture.

Près de la salle de bibliographie se trouve un catalogue de biographies, commencé en 1942, où sont groupées toutes les sources biographiques universelles, nationales, régionales et spéciales (par profession, catégorie de personnages et par noms de personnes).

Salle des Périodiques : Catalogues par ordre de titres, de matières et de villes. Un catalogue collectif des périodiques scientifiques existant à Paris peut être consulté au bureau du bibliothécaire. Déposer les bulletins pour les périodiques sur la table du surveillant de service après avoir indiqué la cote, le format et l'année. La consultation a lieu sur une table spéciale. Restitution et visa du bulletin à la table d'entrée.

Une salle spéciale accueille sur autorisation tous les lecteurs qualifiés par leurs titres ou leurs travaux : professeurs, membres du C. N. R. S., universitaires et boursiers étrangers, candidats au doctorat, etc.

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

(Orsay)

En cours d'organisation

(provisoirement, 8, place du Panthéon (V^e^))

Conservateur chargé de la Direction : M. GABRIEL GARNIER

Conservateur : M^lle^ BESREDKA

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

2, rue Cujas (V^e^) (Tél. : Odéon 74-44)

Conservateur chargé de la Direction : M. GEORGES THOMAS

Conservateurs : M^lle^ ARRIGHI, M^lle^ ROCHE

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

12, rue de l'École-de-Médecine (VI^e^) (Tél. : Danton 55-36, postes 52 et 503)

Annexe : 45, rue des Saints-Pères (VI^e^) (Tél. : Babylone 00-71, poste 110)

Conservateur en chef : D^r^ ANDRÉ HAHN

Conservateur : M^lle^ DUMAITRE

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE

4, avenue de l'Observatoire (VI^e^) (Tél. : Danton 85-10)

Conservateur chargé de la Direction : M^lle^ YVONNE RUYSSEN

Conservateur : M^lle^ LAVAUD

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE

8 et 10, place du Panthéon (V^e^) (Tél. : Odéon 47-20)

Conservateur en chef : M. GUY DE VALOUS

Conservateur chargé de la Direction de la Réserve : M^me^ WINTZWEILLER

Conservateur chargé de la Direction du Dépôt : M^lle^ PIQUARD

Conservateurs : M^me^ THOMAS, M^lle^ DEGLAIRE, M^me^ GASTINEL, M^lle^ JACQUIN, M^lle^ BOY, M^lle^ DECROMBECQUE

1.500.142 volumes imprimés, 20.152 estampes, 51.000 factums, 1.525 incunables et 3.820 manuscrits. Fonds anciens : Liturgie ; Théologie ; Histoire du jansénisme et du gallicanisme ; Histoire de la musique ; Histoire de la médecine ; Histoire du droit ; Histoire de France. Fonds moderne : en général, tous ouvrages se rapportant aux programmes des examens universitaires ou ressortissant au dépôt légal dont la Bibliothèque est attributaire : Périodiques, Catalogue alphabétique d'auteurs, et méthodique par matières. — Ouverte sans

interruption, *de* 10 *heures à* 22 *heures ;* du 1er juillet au 30 septembre ouverte *à* 14 *heures*, et fermée *les dimanches et jours fériés*, ainsi que du 16 au 31 août. — La grande salle de lecture (800 *places*) est librement ouverte à toute personne âgée de plus de 16 ans, munie d'une carte d'identité ; les étudiants régulièrement inscrits aux cinq Facultés de l'Université de Paris sont seuls reçus sur simple présentation de leur carte d'inscription. Une autorisation spéciale est nécessaire pour la salle de la réserve. A l'entrée de la salle de lecture est remis à chaque lecteur un bulletin dont il est personnellement responsable et qui est exigé à la sortie, utilisé ou non. Dans l'annexe de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et en faisant partie, est installée la Bibliothèque Nordique (voir p. 482).

La Bibliothèque Sainte-Geneviève abrite également le Fonds littéraire Jacques-Doucet (voir p. 469).

BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE

5, rue Auguste-Vacquerie (XVIe) (Tél. : Passy 34-69)

Conservateur chargé de la Direction : M. FÉLIX DEBYSER

Conservateurs : M. ROBLIN, Mlle LACOUR, Mlle VILLOTTE, Mme SPAIER, M. HORNUNG, Mme MICHAUT Mme BARTHE, Mlle ADLER-BRESSE

Rattachée à l'Université de Paris. Elle possède environ 230.000 volumes et de nombreuses collections de périodiques, constituant une documentation en toutes langues, sur les Problèmes internationaux, depuis 1871, dans l'ordre politique, économique et social. Un catalogue méthodique d'ouvrages et un catalogue systématique d'articles sélectionnés des principaux périodiques français et étrangers sont mis à la disposition des lecteurs. — Ouverte *tous les jours, de* 10 *heures à* 18 *heures*, sans interruption. Fermeture annuelle du 15 au 31 août.

MUSÉE DE LA GRANDE GUERRE

(au château de Vincennes)

Pavillon de la Reine (Tél. : Daumesnil 35-80)

Fondé avec les collections Henri-Leblanc, le Musée est le complément iconographique de la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine (voir ci-dessus). Il contient des collections de tableaux, dessins, estampes, photographies, affiches, objets divers relatifs aux événements de la première et de la deuxième guerre mondiale.

BIBLIOTHÈQUE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

(Fondation Jacques-Doucet)
3, rue Michelet (VI[e]) (Tél. : Odéon 35-27)
Conservateur : M[lle] SUZANNE DAMIRON

Environ 250.000 volumes et plus de 350 manuscrits ; collections d'estampes et de photographies. Les collections concernent toutes les branches de l'Archéologie et de l'Histoire de l'art. La salle de travail est ouverte aux professeurs de l'Université, aux étudiants spécialistes préparant un diplôme ou une thèse, aux Conservateurs de musées et aux personnes françaises et étrangères autorisées par le Directeur, l'*après-midi* (sauf le dimanche, les jours fériés) *de* 13 *à* 19 *heures* du 1[er] novembre au 30 juin *et de* 14 *à* 18 *heures* à partir du 1[er] juillet ; elle est fermée pendant le mois d'août.

BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE JACQUES-DOUCET

(à la Bibliothèque Sainte-Geneviève)
10, place du Panthéon (V[e])
Directeur : M. GEORGES BLIN
Bibliothécaire : M. FRANÇOIS CHAPON

Environ 12.500 volumes, 20.000 manuscrits et 560 collections de revues rarissimes pour la plupart. Bibliothèque spécialisée dans la littérature française de la fin du XIX[e] siècle à nos jours. Collections de manuscrits, de journaux intimes d'auteurs contemporains, récemment enrichie de donations particulières : Journal et correspondances d'André Gide, papiers de Paul Léautaud, etc.

Salle de lecture ouverte *lundi, mardi, jeudi et vendredi, de* 14 *heures à* 17 *heures*. Les lecteurs doivent fournir au bibliothécaire la justification de travaux universitaires ou de recherches personnelles. Le Directeur reçoit sur rendez-vous.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE CENTRALE DES ÉTUDIANTS MALADES (B.U.C.E.M.)

14, rue Boileau (XVI[e]) (Tél. : Auteuil 96-21)
Conservateur chargé de la Direction : M[me] NELLY HURI

Fondée en 1954. 14.000 volumes, ouvrages d'étude de toutes disciplines. Elle fournit aux étudiants en traitement dans des maisons universitaires (S. E. F.), des sanatoria privés ou en cure libre, les ouvrages de travail nécessaires à la préparation de leurs examens. (Désinfection des livres à chaque prêt). Prêt par correspondance de 3 volumes à la fois, pour une durée de 2 mois renouvelable.

BIBLIOTHÈQUE VICTOR-COUSIN

(à la Sorbonne)

Conservateur : M. MAURICE PIQUARD

Ouvrages de Philosophie ancienne et moderne, provenant en majeure partie de la bibliothèque léguée par V. Cousin ; plus de 26.000 volumes, manuscrits et autographes modernes. — Ouverte aux personnes autorisées par le Conservateur, *les mercredis et vendredis, de 14 heures à 19 heures ; le jeudi, de 10 heures à 12 heures.*

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

58, rue Richelieu (II[e]) (Tél. : Richelieu 00-06 et la suite)

Administrateur général : M. JULIEN CAIN

Secrétaire général : M. MARCEL RIEUNIER

(Secrétariat ouvert *de 9 heures à 18 heures*)

La Bibliothèque Nationale est divisée en 9 départements :

1) Imprimés (6.000.000 de volumes) ;
2) Entrées ;
3) Périodiques (500.000 titres) ;
4) Manuscrits (145.000) ;
5) Estampes (5.000.000 d'estampes et photographies) ;
6) Médailles (400.000 monnaies et médailles et 15.000 objets d'art)
7) Cartes et plans (400.000 cartes ou plans) ;
8) Musique (300.000 volumes, plus les fonds des bibliothèques du Conservatoire et de l'Opéra, voir pp. 474 et 482) ;
9) Bibliothèque de l'Arsenal (voir p. 471).

Ouverture : tous les jours (sauf : dimanche, fêtes légales, quinzaine commençant le deuxième lundi après Pâques). Imprimés, Périodiques, Musique : 9 *heures à* 18 *heures* ; Manuscrits : 9 *heures à* 17 *heures* ; Cartes et Plans, Estampes : 10 *heures à* 17 *heures* ; Médailles : 9 *heures à* 12 *heures*, 13 *heures à* 17 *heures* (Le musée est ouvert de 10 *heures à* 12 *heures et de* 13 *heures, à* 16 *h.* 30).

Conditions d'admission : S'adresser au Service des Cartes (grand vestibule à gauche) de 9 *heures à* 16 *heures*. Les étudiants licenciés préparant un diplôme d'Études supérieures sont admis sur présentation de leur titre de Licence et d'une attestation de leur Directeur d'études, indiquant le sujet du diplôme. Les étrangers doivent présenter une lettre d'introduction, soit du service culturel de leur ambassade ou légation, soit d'un professeur d'Université française, soit d'un chef d'établissement d'Enseignement supérieur ou de recherche. L'établissement d'une carte nécessite le dépôt de deux photographies format passeport et donne lieu au versement d'un léger droit.

Conseils pratiques : Communication sur place uniquement. Les recherches de références se font dans la salle des Catalogues et des Bibliographies. Les dernières livraisons des revues courantes, les quotidiens, les annuaires, les collections du dépôt annexe de Versailles (cotes Jo) se consultent dans la salle des Périodiques.

Renseignements utiles : Le service photographique se charge de reproduire les documents conservés à la Bibliothèque (bureau des commandes, 10 *heures à* 12 *heures*, 14 *heures à* 17 *heures*).

La Société des Amis de la Bibliothèque a un service de recherches et un magasin de vente dans la Bibliothèque.

Le Service d'attribution des bons UNESCO est ouvert, 61, rue Richelieu (Ric. 64-00) *les lundi, mercredi, vendredi de* 15 *heures à* 17 *heures* et sur rendez-vous.

Le Secrétaire du Diplôme Supérieur de Bibliothécaire reçoit, 61, rue Richelieu (Ric. 77-33), *le mardi* (10 *heures à* 12 *heures*) *et le vendredi* (15 *heures à* 17 *heures*).

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE, 18, rue de Bellechasse (VII^e). — Environ 35.000 volumes relatifs à l'Économie rurale et aux Sciences agricoles. — Ouverte aux membres de la Société et aux personnes autorisées, *de* 14 *heures à* 17 *heures, sauf le samedi et les jours fériés.*

— DE L'ACADÉMIE DE CHIRURGIE, 12, rue de Seine (VI^e). — Environ 20.000 volumes. — Destinée surtout aux membres de la Société, dont les réunions ont lieu *de* 15 *h.* 30 *à* 17 *heures, le mercredi.*

— DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE, 16, rue Bonaparte. — Environ 280.000 volumes et 551 manuscrits. Collection de 5.000 portraits de médecins. — Ouverte *tous les jours non fériés, de* 14 *heures à* 18 *heures.* — Réservée aux membres de l'Académie et aux personnes autorisées.

— ADMINISTRATIVE de la Préfecture de la Seine, à l'Hôtel de Ville. Téléphone : Archives 92-00, poste 48-87. — Documents administratifs ; ouvrages de droit, d'histoire, d'économie politique et sociale ; section étrangère. Environ 200.000 volumes. — Ouverte *tous les jours non fériés, de* 10 *heures à* 17 *h.* 30 *; le samedi, de* 9 *heures à* 12 *heures.* Accessible au public sur justification.

— ANGLO-AMÉRICAINE (de l'Institut d'Études Anglaises et Américaines), 5, rue de l'École-de-Médecine. — Collection de 9.000 volumes se rapportant à l'Histoire, à la Géographie humaine, aux Questions sociales, à la Littérature, etc. La bibliothèque est ouverte pendant l'année scolaire, *de* 9 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 18 *heures*, aux étudiants français et étrangers inscrits à la Sorbonne et à l'Institut d'anglais.

— AMÉRICAINE, 129, Champs-Élysées (VIII^e) (publique). — Environ 80.000 volumes. Documentation des plus précieuses pour l'Histoire, la Littérature et la Science américaines. — Heures d'ouverture : *tous les jours, de* 10 *heures à* 19 *heures, et dimanche de* 14 *heures à* 18 *heures* (octobre-mai). Conditions particulières de prêt à domicile aux professeurs et aux étudiants.

— DE L'ARSENAL, 1, rue de Sully (IV^e). — 1.300.000 ouvrages imprimés ; dont les précieuses collections du Marquis de Paulmy ; 14.750 manuscrits, dont plusieurs centaines à peintures ; 2.500 cartons de papiers de la Bastille et 123.500 estampes. Fonds considérables sur le théâtre et les arts du spectacle, dont le noyau est constitué par la Collection A. Rondel : 300.000 ouvrages imprimés et une iconographie très importante. Recueils

de coupures de presse et de documents de toutes sortes, constamment tenus à jour, sur le théâtre contemporain. — Ouverte au public *tous les jours* (excepté les dimanches et à l'occasion des fêtes légales), *de* 10 *heures à* 17 *heures*. Fermeture annuelle du 1er au 15 septembre.

— DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, au Palais-Bourbon (VIIe). — Environ 400.000 volumes et 1.600 manuscrits. Ouverte *de* 10 *à* 12 *heures et de* 14 *à* 17 *heures*, les jours de non-séances. Les personnes étrangères au Parlement peuvent être admises à consulter les documents ne se trouvant pas dans d'autres Bibliothèques, aux jours et heures où l'Assemblée ne siège pas sur autorisation demandée à M. le Secrétaire Général de l'Assemblée.

— DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, 7, rue des Minimes (IIIe). — 24.000 volumes concernant les divers Hôpitaux et Hospices de Paris ou les questions d'assistance. — Collections iconographiques. — Ouverte *toute l'année, de* 9 *heures à* 17 *h.* 30, *du lundi au vendredi inclus ; de* 9 *heures à* 12 *heures le samedi.*

— DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES, 16, rue de la Sorbonne, Annexe (1er étage). — Environ 5.000 volumes, nombreux périodiques français et étrangers. — Ouverte aux membres de l'Association et aux personnes autorisées par le Président, *le jeudi de* 17 *h.* 30 *à* 18 *h.* 30 ; aux étudiants autorisés *tous les jours (sauf le samedi) de* 14 *heures à* 18 *heures.*

— BRAILLE DE L'ASSOCIATION VALENTIN-HAÜY POUR LE BIEN DES AVEUGLES, 9, rue Duroc (VIIe). — Livres imprimés en relief à l'usage des aveugles : littérature, science, œuvres musicales, 170.000 volumes destinés au prêt gratuit en France et à l'étranger. — Ouverte *tous les jours, de* 9 *heures à midi et de* 14 *heures à* 18 *heures.* Une discothèque (Livre Parlé) existe également pour les aveugles ne pouvant lire le braille.

— DU BRITISH COUNCIL, 36, rue des Écoles (Ve). — Environ 25.000 volumes en langue anglaise, 190 périodiques reçus régulièrement ; discothèque de musique et littérature anglaises. — Ouverte au public, *tous les jours, sauf le dimanche, de* 13 *h.* 30 *à* 18 *heures.* Consultation libre sur place. Service de prêt. Abonnement annuel 10 NF.

— BYZANTINE. — « FONDS THOMAS WHITTEMORE-INSTITUT BYZANTIN », 4, rue de Lille (VIIe) (Bab. 09-91 et 09-92). — Sont admis gratuitement les professeurs et étudiants, ces derniers sur présentation d'une lettre de recommandation de leurs professeurs. — Ouverte *tous les jours, sauf dimanches et fêtes, de* 9 *h.* 30 *à* 12 *h.* 30 *et de* 15 *heures à* 18 *h.* 30, *le samedi de* 9 *h.* 30 *à* 12 *h.* 30.

— DU CENTRE DE DOCUMENTATION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT. — Bibliothèque et dossiers de documentation consacrés aux problèmes d'actualité politiques, économiques et sociaux (14, rue Lord Byron (VIII^e). Ély. 82-00). Ouvert au public. *Annexe :* Bibliothèque et Centre de documentation de la Communauté (20, rue de La Boétie (VIII^e) Anj. 26-94). Ouvert au public.

— DU CERCLE DE LA LIBRAIRIE, 117, boulevard Saint-Germain. — « Livres sur le livre » : Bibliographie. Bibliothéconomie. Histoire du Livre et de l'Imprimerie. — Édition, Librairie, Papeterie, Techniques et Arts du Livre. — Ouverte au public, *mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de* 14 *h.* 30 à 18 *h.* 30.

— DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, 16, rue Chateaubriand (VIII^e) (Élysées 66-93). — Plus de 200.000 volumes et 13.000 collections de périodiques dont plus de 2.500 parviennent régulièrement ; documents intéressant l'histoire et la géographie économique, l'économie régionale française, le droit et l'économie politique, l'organisation industrielle et commerciale, la statistique, les douanes, les transports, le crédit et la monnaie, les finances publiques et privées, les questions sociales ; plus de 500.000 fiches à la disposition immédiate des usagers sur le triple plan auteurs-anonymes, géographie, systématique ; fonds spécial sur microfilms et microfiches. Toute la documentation courante est au jour le jour systématiquement exploitée et diffusée à l'aide de 3 périodiques bibliographiques mensuels : « Catalogue permanent » « Bibliographie d'études et d'articles sélectionnés », « Bibliographie d'Économie régionale » (France) — Ouverte *de* 9 *h.* 30 *à midi et de* 14 *heures à* 17 *h.* 30 *les lundi, mercredi, jeudi ; de* 9 *h.* 30 *à* 21 *heures les mardi et vendredi ; de* 9 *h.* 30 *à* 17 *h.* 30 *le samedi,* aux personnes munies d'une « autorisation de consulter », délivrée au Secrétariat du Service (valable pour une séance, renouvelable 4 fois) sur présentation d'une pièce d'identité valable ou d'une carte permanente annuelle renouvelable délivrée sur demande motivée adressée à la Direction générale des Services. Fermeture en août et septembre. — Consultation exclusivement sur place.

— ET ARCHIVES DU MUSÉE CONDÉ, au château de Chantilly. — Environ 14.000 volumes ou manuscrits précieux. — Accessible aux travailleurs sur demande adressée au Conservateur adjoint, qui leur indiquera à quelles heures ils seront admis dans les salles de travail.

— DU COLLÈGE DE FRANCE, place Marcelin-Berthelot. Voir p. 342.

— ET ARCHIVES DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE, 9, galerie de Chartres, au Palais-Royal (1^er). — Bibliothèque privée accessible en semaine

entre 15 *et* 18 *heures, sauf le samedi*, aux personnes autorisées par le Bibliothécaire. Fermée du 15 juillet au 1er septembre.

— COLLECTION BIBLIQUE, 54, rue des Saints-Pères (VIIe). — Environ 3.000 volumes. — Ouverte au public gratuitement et sans formalités, *les lundi, mardi, mercredi et jeudi de* 14 *heures à* 17 *heures*. Fermeture du 14 juillet à fin septembre et pendant les vacances de Pâques.

— DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 22, avenue Franklin-D. Roosevelt (VIIIe). — Collection complète des rapports d'Expositions et documents y relatifs depuis 1798. — Ouverte tous les jours *de* 9 *heures à* 12 *heures et de* 14 *h.* 30 *à* 18 *heures (sauf le samedi)*.

— DU CONSEIL D'ÉTAT, au Palais-Royal (1er). — Environ 80.000 volumes. Fonds juridique et historique. — Ouverte *de* 10 *heures à* 19 *heures*, mais réservée, sauf autorisation, aux membres du Conseil.

— DU CONSEIL MUNICIPAL, à l'Hôtel de Ville. — Environ 30.000 volumes : périodiques et ouvrages de droit et d'administration et d'histoire de Paris. — Réservée aux membres du Conseil municipal de Paris et du Conseil général du département de la Seine, ainsi qu'aux personnes spécialement autorisées par le Bibliothécaire.

— DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS, 292, rue Saint-Martin, voir p. 390.

— DU CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE, 14, rue de Madrid. Rattachée au département de la Musique de la Bibliothèque Nationale. — Environ 600.000 volumes imprimés et manuscrits, dont 30.000 autographes, concernant la Musique et son histoire. — Ouverte au public, *tous les jours non fériés de* 10 *heures à* 17 *heures*. Fermée pendant la quinzaine des vacances universitaires de Pâques.

— DES COURS DE CIVILISATION FRANÇAISE. A la Sorbonne, galerie Richelieu. — Environ 3.000 volumes. Littérature, Histoire, Géographie, Histoire de l'art de la France. — Réservée aux élèves des cours de Civilisation française de la Sorbonne. — Ouverte *tous les jours, de* 12 *heures à* 13 *h.* 30 *et le samedi, de* 12 *heures à* 14 *heures*. Fermée du 1er septembre au 15 octobre.

— DE L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE, 254, boulevard Raspail (XIVe).

— DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS, 31, rue d'Ulm (Ve).

— DE L'ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES, 1, rue Montgolfier (IIIe).

— DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS, 14, rue Bonaparte (VI^e).

— DE L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES, 19, rue de la Sorbonne (V^e).

— DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES, 43, rue de Tocqueville (XVII^e). — 10.000 volumes. Ouverte aux professeurs, élèves, et anciens élèves de l'École.

— DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS, 45, rue de la Tour-d'Auvergne (IX^e). — Bibliothèque de prêt de 10.000 volumes et 100.000 fiches bibliographiques concernant la chirurgie dentaire en France et à l'étranger.

— DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ, 10, avenue Pierre-Larousse, à Malakoff (Seine). — Installée dans le même local que celle de la Société française des Électriciens. Environ 3.200 volumes et publications, ouverte aux élèves, anciens élèves et auditeurs.

— DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU GÉNIE MARITIME, 3, avenue Octave-Gréard (VII^e). — 10.000 volumes et plus de 15.000 cartes, plans, dessins, etc. — Accès réservé aux personnes autorisées par la Direction Centrale des Constructions et Armes Navales.

— DE L'ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL, 19, avenue du Maine (XV^e). — Ouverte *tous les jours (sauf le samedi), de 14 heures à 17 heures.* Réservée aux élèves et aux membres du Corps du Génie Rural. Les personnes étrangères à l'École et au Service du Génie Rural peuvent compulser, sur place, les ouvrages de la Bibliothèque, sur autorisation du Directeur de l'École.

— DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE, 9, place Joffre (VII^e). — Plus de 50.000 volumes, 144 manuscrits. Réservée aux officiers du cadre, aux stagiaires de l'École et aux établissements constituant l'enseignement militaire supérieur.

— DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, à la Sorbonne.

— DE L'ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, 2, rue de Lille (VII^e).

— DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES, 60-62, boulevard Saint-Michel (V^e). — Voir p. 415.

— DE L'ÉCOLE D'APPLICATION DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT, 53, quai d'Orsay (VII^e) (Inv. 89-60). — Environ 15.000 volumes concernant la chimie, la physique, la biologie, l'agronomie, la botanique et plus spécialement la culture, la fabrication et la vente du tabac et la fabrication des allumettes. — A la disposition des professeurs, des étudiants et du public spécialisé.

— DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE LA SEINE, 10, rue Molitor (XVIe). — Environ 21.000 volumes : bibliothèque encyclopédique à la disposition des professeurs et des élèves.

— DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, 45, rue d'Ulm (Ve). — 600.000 volumes environ. — Ouverte aux élèves et anciens élèves de l'École, du 1er octobre au 13 juillet, à la réserve des vacances universitaires, *de 9 heures à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 h. 30, sauf le jeudi après-midi et le dimanche.*

— DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE SAINT-CLOUD. — Près de 100.000 volumes. N'est ouverte, en principe, qu'aux élèves, anciens élèves et professeurs de l'École.

— DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE FONTENAY-AUX-ROSES. — Ouverte aux élèves.

— DE L'ÉCOLE ODONTOLOGIQUE, 5, rue Garancière (VIe). — Bibliothèque de travail sur place, comprenant environ 10.000 volumes, relatifs à l'art dentaire et à la médecine, ainsi que d'importantes collections de périodiques dentaires français et étrangers, à la disposition des élèves et des professeurs de l'École et de tous les chercheurs.

— DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, 5, rue Descartes (Ve). — 250.000 documents : ouvrages anciens, brochures et ouvrages scientifiques ; collections de périodiques littéraires et scientifiques. Non publique ; réservée aux membres du Corps enseignant, aux élèves et après autorisation du Général commandant l'École, aux anciens élèves et aux personnes étrangères. — Ouverte *tous les jours, de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.* (Fermée pendant les congés annuels.) — Bibliothécaire : M. A. MOREAU.

— DE L'ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES, 28, rue des Saints-Pères (VIIe).

— CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (Institut pédagogique national), 29, rue d'Ulm (Ve). Gratuite. — Environ 1 million de volumes. — Salle de lecture ouverte *de 9 heures à 22 heures.* Prêt à domicile et sur place de 9 *heures à 11 h. 30 et* de 13 *heures à 19 h. 30.* — Réservée de droit aux membres de l'Enseignement et, par permission spéciale de la Direction, à tout étudiant qui se destine à une carrière du Ministère de l'Éducation Nationale. Fermée le dimanche, les jours fériés ainsi qu'au mois d'août.

— DE LA FACULTÉ DE DROIT, 127, rue Saint-Jacques (Ve). — Voir p. 80.

— DE LA FACULTÉ DES LETTRES, à la Sorbonne. — Voir p. 249.

— DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE, 12, rue de l'École-de-Médecine (VIe). — Voir p. 123.

— DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE, 4, avenue de l'Observatoire (VI^e^). — Voir p. 275.

— DE LA FACULTÉ DES SCIENCES, à la Sorbonne. — Voir p. 171.

— DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE, 83, boulevard Arago.

— DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES, 27, rue Saint-Guillaume (VII^e^). — Environ 250.000 volumes, ouverte aux élèves de l'École Nationale d'Administration et de l'Institut d'Études politiques de l'Université de Paris, *de* 8 *h.* 30 *à* 20 *h.* 30.

— DE LA FONDATION THIERS, 5, rond-point Bugeaud (XVI^e^). — Environ 30.000 volumes, ouvrages ou revues. — Exclusivement réservée aux pensionnaires.

— FORNEY, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (IV^e^) Tél. : Tur. 14-60, 12, rue Titon (XI^e^). — Bibliothèque municipale spécialisée. Prêt gratuit à domicile d'ouvrages d'Art décoratif et de Technique. — Ouverte *tous les jours en semaine, sauf le lundi, de* 13 *h.* 30 *à* 20 *h.* 30, *samedi, de* 10 *heures à* 20 *h.* 30.

— GASTON PARIS. — A la Sorbonne, École des Hautes Études. — Environ 9.000 volumes et brochures concernant la Philologie romane. — Ouverture *de* 9 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 18 *heures.*

— D'HISTOIRE DES RELIGIONS, à la Sorbonne, Faculté des Lettres, salle d'Histoire n° 4. — Environ 10.000 volumes, brochures et revues spéciales, provenant principalement du legs Alfred Loisy : riche fonds biblique ; instruments de travail pour la patristique. — Ouverte pendant l'année scolaire, *tous les jours, samedi et heures des cours exceptés, de* 15 *à* 17 *heures.*

— D'HISTOIRE DES SCIENCES, 12, rue Colbert (58 *bis*, rue de Richelieu), Paris (II^e^). — Au Centre international de Synthèse. — Ouverte *tous les jours de* 10 *h.* 30 *à* 12 *heures, et de* 14 *heures à* 18 *heures,* de la mi-septembre à la mi-juillet. Fermée pendant les vacances universitaires de Noël et de Pâques. Lecture sur place, sur justification d'identité et indication du travail en cours.

— HISTORIQUE DE LA VILLE DE PARIS, à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, 29, rue de Sévigné (III^e^). — 500.000 volumes ou brochures, 2.000 manuscrits et 150.000 pièces manuscrites relatifs à l'Histoire de Paris et de la Révolution française. — Ouverte *tous les jours non fériés, de* 9 *h.* 30 *à* 18 *heures.* Fermée du 15 au 31 août.

— DE L'INSPECTION DU GÉNIE, 39, rue de Bellechasse (VII^e^) (Invalides 68-70 poste 23.655). — Archives et Imprimés relatifs à l'histoire et aux travaux de la Fortification en France et à l'Étranger

depuis la fin du XVII^e siècle. Consultation sur place *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, sauf le samedi après-midi.* Réservée au Corps du Génie et à toute personne qui en a fait la demande au Général, Inspecteur du Génie.

— DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE, 16, rue Claude-Bernard.

— DE L'INSTITUT CATHOLIQUE, rue d'Assas, 19 et 21 et 74, rue de Vaugirard (VI^e). — Voir p. 429.

— DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES, 92, Champs-Élysées (Ély. 84-36). — Consacrée au Cinéma français et étranger et aux branches connexes (Photographie-Télévision) : Ouvrages, revues, découpages et scénarios. Ouverte aux étudiants de l'Institut, aux Professeurs, aux techniciens et à toute personne pouvant faire preuve d'une recherche se rapportant à la cinématographie, *tous les jours de 14 heures à 18 h. 30, sauf le lundi et pendant le mois d'août.*

— DE L'INSTITUT D'ETHNOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — Musée de l'Homme.

— DE L'INSTITUT D'ÉTUDES GERMANIQUES. — Voir p. 303.

— DE L'INSTITUT D'ÉTUDES HISPANIQUES. — Voir p. 304.

— DE L'INSTITUT DE FRANCE, 23, quai Conti (VI^e). — 1.300.000 volumes. Ouvrages de toute nature. 7.000 manuscrits, 20.000 périodiques scientifiques, littéraires ou artistiques, français et étrangers. — Ouverte toute l'année aux membres de l'Institut, *de midi à 18 heures sauf samedis et jours fériés.* Pour les lecteurs autorisés elle est ouverte *les lundis, mercredis, jeudis et vendredis*, aux mêmes heures ; pour être admis comme lecteur, il faut être présenté au conservateur par deux membres de l'Institut. Fermée du 1^er août au 15 septembre.

— DE L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL, 2, avenue Pasteur, Saint-Mandé (Seine). — Environ 40.000 volumes et périodiques concernant l'astronomie, la géodésie, la topographie, la photogrammétrie, la cartographie. Ouverte seulement au personnel de l'I. G. N. Les personnes munies d'une autorisation de la Direction Générale ou du Chef du Service de la Documentation technique peuvent être admises à consulter sur place.

— DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (Service Central de la Documentation), 29, quai Branly (VII^e). — Environ 200.000 ouvrages, 2.600 collections courantes de périodiques et plusieurs centaines de milliers de coupures de presse réparties dans environ 20.000 dossiers. — Une quinzaine de catalogues, principaux et annexes, comprenant au total plusieurs centaines de milliers de fiches. — Ouverte aux chercheurs, sur vérification de leur identité, les

jours ouvrables *de* 9 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *h.* 30, *sauf le samedi après-midi.*

— DE L'INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE. — Environ 2.000 volumes et un grand nombre de périodiques traitant spécialement de questions océanographiques. Le Secrétariat délivre gratuitement une carte d'accès à toute personne dont la demande est justifiée. Ouverte tous les jours, *de* 10 *heures à midi et de* 14 *à* 17 *heures, sauf jeudis, dimanches, jours fériés et vacances universitaires.*

— DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES D'OUTRE-MER, 2, avenue de l'Observatoire (VI^e^). — Voir p. 426.

— DE L'INSTITUT PASTEUR, 25, rue du Docteur-Roux.

— DE L'INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES, 56, boulevard des Invalides. — En réorganisation.

— DE L'INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS, 254, rue Saint-Jacques. — Environ 8.000 volumes et périodiques français et étrangers traitant des différents aspects du problème de la surdimutité. Catalogues : auteurs (1941).

— MÉDICALE CENTRALE DES HOPITAUX, 17, rue du Fer-à-Moulin (V^e^) (Tél. : KEL. 00-12 et 00-13). — Environ : 30.000 volumes. Ouvertes aux internes et anciens internes, *de* 14 *heures à* 19 *heures, sauf dimanches et fêtes, et pendant le mois d'août.*

— DE LA MAISON DE LA CHIMIE, 28, rue Saint-Dominique (VII^e^). — Fondation d'initiative privée, accessible aux membres des sociétés savantes et des associations qui participent à son fonctionnement, sur présentation de leur carte de membre. Les chercheurs et les ingénieurs n'appartenant pas à l'une de ces sociétés doivent se munir d'une carte de consultant au tarif ci-après : 10 NF pour un mois et 60 NF pour une année. Tarif réduit aux étudiants sur justification de leur inscription. Salle de lecture ouverte, *de* 10 *heures à midi et de* 14 *à* 18 *heures, excepté le samedi.* Clôture annuelle en août.

— DE LA MAISON DE L'ÉTUDIANT, 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques (XIV^e^) (Odé. 08-31). — Administrée par la Maison de la Médecine et la Maison Dentaire, L'A. G. E. M. P. et L'A. G. E. C. D. Ouverte à tous les étudiants en médecine et en chirurgie dentaire, *de* 13 *heures à* 23 *h.* 30. Consultations sur place, prêts à domicile, prêts-vacances, plus de 6.000 ouvrages médicaux, salle de microscopie et ossuaire.

— DE LA MAISON DE VICTOR HUGO, 6, place des Vosges (III^e^). — Œuvres de Victor Hugo dans presque toutes les éditions publiées jusqu'à ce jour (600 volumes) ; ouvrages relatifs à Victor Hugo (1.650 volumes, 5.000 estampes et 1.300 photographies) ; recueil iconographique de Victor Hugo ; fichier de références aux principaux événements et personnages se rapportant à l'œuvre et à

la vie de Victor Hugo : lettres autographes de Victor Hugo et des siens, ou de tiers à Victor Hugo. — Ouverte sur autorisation spéciale, *tous les jours, de 14 heures à 18 heures, sauf samedi et dimanche.*

— DE LA MANUFACTURE NATIONALE DE SÈVRES, 10.000 volumes (Archives 1741-1930). — Ouverte *de 14 heures à 18 heures, sauf le samedi*, aux personnes autorisées par le Directeur.

— MAZARINE, 23, quai Conti (VI[e]). — Ratt. à l'Institut de France. — Environ 350.000 vol. impr., phil. cl., hist., phil. (1.900 incunables) et 5.000 manuscr. Publique sur présentation d'une pièce d'identité, *tous les jours, de 10 heures à 17 heures ; le samedi : de 10 heures à midi.* Fermeture du 1[er] au 16 août.

— DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 130, rue de l'Université. — Environ 400.000 volumes, non compris les brochures et documents diplomatiques français et étrangers : histoire, jurisprudence, cartes géographiques, etc. — Réservée aux fonctionnaires du ministère et aux personnes autorisées par le ministre.

— DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, 78, rue de Varenne. — Environ 20.000 volumes. — Ouverte *tous les jours de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, sauf le samedi après-midi.* Documents consultés sur place après demande approuvée par le Chef de la Bibliothèque C[le] du Ministère.

— DU MINISTÈRE DES ARMÉES « Terre », 231, boulevard Saint-Germain. — Bibliothèque encyclopédique et militaire de 300.000 volumes environ. — Ouverte *tous les jours, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, sauf le samedi après-midi*, aux fonctionnaires du Ministère et aux personnes autorisées par le conservateur.

— DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, 101, rue de Grenelle (VII[e]). — Environ 60.000 volumes. — Ouverte *tous les jours non fériés, de 9 h. 30 à 18 heures, le samedi, de 9 h. 30 à 12 heures*, pour les agents du Ministère et les personnes en ayant obtenu l'autorisation. Cette autorisation est accordée libéralement aux étudiants. La Bibliothèque est plus spécialement orientée vers les questions économiques et juridiques ; elle possède un fonds d'ouvrages anciens se rapportant à l'économie.

— DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 3, rue Cambacérès (VIII[e]). — Environ 100.000 volumes. — Ouverte *de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 h. 30 à 17 h. 30*, aux fonctionnaires du ministère et aux personnes autorisées.

— DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, 13, place Vendôme. — Environ 20.000 volumes (ouvrages juridiques). — Ouverte aux fonctionnaires du ministère et aux personnes autorisées par le ministre. Cf. ci-dessous : *Bibliothèque du Service de Législation étrangère.*

— HISTORIQUE DE LA MARINE, 3, avenue Octave-Gréard (VII^e). — Ouverte *de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 h. 30 à 18 heures, sauf le samedi après-midi*, aux personnes autorisées.

— ET SERVICE DE DOCUMENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, 18, rue de Tilsitt (VIII^e). — Ouvert *de 10 à 12 heures et de 14 h. 30 à 17 h. 30, sauf samedi toute la journée.*

— DU MINISTÈRE DE LA MARINE, 2, rue Royale (VIII^e). — Bibliothèque administrative et juridique, comprenant environ 40.000 volumes. — Ouverte aux officiers et fonctionnaires du ministère et aux personnes autorisées.

— DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS, 246, boulevard Saint-Germain. — Environ 25.000 volumes ; collection d'ouvrages de jurisprudence et d'économie politique se rapportant aux Travaux publics et aux Transports. — Réservée aux fonctionnaires de l'Administration. Exceptionnellement des personnes étrangères peuvent y consulter sur autorisation du chef du Bureau du Cabinet.

— DE L'ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES, 11, quai Conti (VI^e). — Environ 20.000 volumes et brochures imprimés et 700 manuscrits. — Nombreux plans relatifs aux Hôtels des Monnaies. — Ouverte aux personnes autorisées par le Directeur.

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE PARIS. — Il existe à Paris 77 bibliothèques municipales, publiques et gratuites :

Quinze bibliothèques centrales d'arrondissement, installées dans les mairies (III^e, V^e, VI^e, VII^e, X^e, XI^e, XII^e, XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e, XVIII^e, XX^e). La Bibliothèque centrale du XVII^e, 11, rue Jacques-Bingen, et la Bibliothèque, 6, rue Fessart (XIX^e) ouvertes *les mardis, mercredis, jeudis, samedis, de 10 h. 30 à 17 h. 30 ; les vendredis, de 15 heures à 21 heures.*

Six autres bibliothèques centrales d'arrondissement, installées dans les mairies (I^er, II^e, IV^e, VIII^e, IX^e, XIX^e), ouvertes *l'après-midi des mardis, mercredis, jeudis et samedis ; les vendredis, de 17 à 21 heures.*

Deux bibliothèques enfantines : 3, rue Boutebrie (V^e), ouverte *tous les jours, sauf le dimanche, de 9 h. 30 à 18 h. 30* ; 17, rue Sorbier (XX^e), ouverte *mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 13 heures à 18 h. 30 et le jeudi, de 10 heures à 18 h. 30.*

Cinquante-deux bibliothèques de quartier, installées dans des écoles de garçons, ouvertes pour la plupart *le mercredi, et le samedi de 18 heures à 20 heures.*

La Bibliothèque Forney, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (IV^e), ouverte *tous les jours, sauf le dimanche et le lundi, de 13 h. 30 à 20 h. 30 et le samedi de 10 h. 30 à 20 h. 30* (Métro Pont-Marie).

La Bibliothèque féministe Marguerite-Durand (mairie du V^e^), ouverte du *lundi au vendredi inclus, de 14 heures à 18 heures.*

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE DU MUSÉE DE L'ARMÉE, Hôtel des Invalides. — Environ 12.000 volumes relatifs à l'Art militaire et à l'Histoire et 30.000 estampes. — Accessible aux chercheurs sur autorisation du Général Directeur ou de l'un des conservateurs ainsi qu'aux membres de la Société des Amis du Musée de l'Armée. — Ouverte *tous les jours de la semaine, de 9 h. 30 à 11 h. 45 et de 14 h. 15 à 17 heures, sauf le samedi après-midi.*

— DU MUSÉE GUIMET, 6, place d'Iéna (XVI^e^). — Environ 45.000 volumes relatifs à l'Histoire des religions, à l'Art, l'Archéologie et aux Civilisations de l'Asie et de l'Extrême-Orient. — Ouverte *tous les jours, excepté le dimanche et le mardi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures,* aux personnes munies d'une carte d'entrée délivrée sur demande adressée au Conservateur.

— DU MUSÉE DE L'HOMME ET DE L'INSTITUT D'ETHNOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — Ouverte *de 10 heures à 18 heures, tous les jours, sauf le dimanche.* Fermée *de 12 heures à 14 heures* pendant les vacances universitaires.

— DU MUSÉE SOCIAL, 5, rue Las-Cases (VII^e^). — Plus de 60.000 volumes. — Ouverte au public *de 14 heures à 18 heures.*

— DU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, au jardin des Plantes, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (V^e^). — Voir p. 383.

— DU MUSÉE NATIONAL DES MONUMENTS FRANÇAIS, au Palais de Chaillot, place du Trocadéro. — Environ 7.000 volumes relatifs à l'Histoire de l'art. Photos : collection des Monuments historiques. — Relevés des peintures murales des Monuments historiques. — Ouverte *de 10 heures à 17 heures, tous les jours, sauf le dimanche et le mardi,* aux personnes munies d'une carte délivrée par le Conservateur du Musée.

— NORDIQUE (Fonds fenno-scandinave), 6, rue Valette. — Annexe de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. — 120.000 volumes en langues scandinaves et finnoise ou relatifs aux Pays scandinaves. — 1.225 périodiques scandinaves. — Ouverte au public *de 14 heures à 17 heures.*

— DE L'OBSERVATOIRE, 61, avenue de l'Observatoire (XIV^e^). — Environ 50.000 volumes, 620 périodiques en cours, français et étrangers se rapportant à l'Astronomie, l'Astrophysique, la Radioastronomie, la Géophysique, la Géodésie, la Météorologie et aux Sciences connexes : mathématiques, mécanique, physique. — Réservée, sauf exception, au personnel de l'établissement.

— DE L'OPÉRA, place Charles-Garnier (IX^e^). — Rattachée au département de la Musique de la Bibliothèque Nationale. —

15.000 partitions diverses, 80.000 volumes de littérature musicale et dramatique, 50.000 photographies et 40.000 estampes. — Nombreuses maquettes. — Ouverte *tous les jours* (excepté les dimanches et à l'occasion des fêtes légales), *de* 10 *heures à* 17 *heures.* Fermée pendant la quinzaine qui commence le deuxième lundi après Pâques.

— DE L'ORDRE DES AVOCATS. — Au Palais de Justice. — Environ 120.000 volumes. — Ouverte *de* 12 *h. à* 18 *h.* Fermée du 1er au 26 août, Musée du Barreau (Histoire du Palais de Justice et du barreau de Paris). Visite accompagnée d'un avocat.

— DE LA SECTION OUTRE-MER DES ARCHIVES NATIONALES, 27, rue Oudinot (VIIe). — 100.000 volumes. — Réservée aux fonctionnaires et aux personnes autorisées par le directeur général des Archives. Salle de travail ouverte *de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *h.* 30, sauf le samedi.

— POLONAISE, 6, quai d'Orléans (IVe). — Fondée en 1838. Elle possède environ 100.000 volumes en toutes langues ; 160 périodiques politiques, scientifiques et littéraires ; 8.400 estampes du XVIe au XXe siècle ; environ 1.000 manuscrits du XVIIe au XIXe siècle et archives du XIXe siècle ; 5.000 cartes de géographie du XVIe au XXe siècle ; une riche collection de photographies et clichés. La salle de lecture est ouverte *tous les jours non fériés, de* 14 *heures à* 18 *heures (le samedi de* 9 *heures à* 12 *heures).* Fermeture annuelle du 15 juillet au 15 septembre.

— DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, 36, quai des Orfèvres (Ier). — Environ 15.000 ouvrages juridiques ou historiques. Livres d'écrou des anciennes prisons de Paris. Collection Lamoignon (1182 à 1762). Recueil des Bannières et Couleurs du Châtelet. Ouverte de 9 *heures à midi et de* 14 *heures à* 18 *heures.*

— DE LA SALLE D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES de la Faculté de Droit. — Collection d'ouvrages économiques des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles ; publications statistiques officielles de tous les pays du monde ; ouvrages récents d'Économie Politique. Plus de 60.000 volumes. — Ouverte *de* 9 *h.* 30 *à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *h.* 30.

— DU SÉNAT, Palais du Luxembourg (VIe). — 450.000 volumes environ concernant principalement l'histoire et le droit et 1.345 manuscrits, dont la collection Boissy d'Anglas (extraits des registres du Parlement). — Ouverte *de* 9 *heures à* 19 *heures,* pendant les sessions parlementaires, est réservée à MM. les Sénateurs. Toutefois, pour des recherches concernant des documents parlementaires ne se trouvant pas dans d'autres bibliothèques publiques, des autorisations exceptionnelles et

temporaires, dans la limite des places disponibles, peuvent être accordées aux étudiants, sur demande écrite, adressée au Directeur de la Bibliothèque.

— DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE, 13, rue de l'Université (VII^e). — Environ 60.000 volumes et 400 manuscrits. — Ouverte *de 9 heures à 12 heures et de 14 h. 30 à 18 heures, et le samedi, de 9 heures à 12 heures,* aux personnes munies d'une autorisation préalable de l'Ingénieur hydrographe général, Directeur du Service hydrographique de la Marine, agissant par délégation du Ministre des Armées.

— DU SERVICE DE LÉGISLATION ÉTRANGÈRE ET DE DROIT INTERNATIONAL, au ministère de la Justice, 13, place Vendôme (I^er). — Environ 70.000 volumes. — Ouverte aux fonctionnaires et aux personnes autorisées, *de 15 à 17 heures, sauf le samedi.*

— BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE, 277 *bis*, rue Saint-Jacques (V^e). — Environ 70.000 volumes et 110.000 ouvrages concernant la médecine et la chirurgie. — Ouverte *en semaine tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, fermée les dimanches et jours fériés.* Elle est réservée au personnel de l'École d'application du Service de Santé Militaire et aux médecins militaires. L'accès en est permis aux médecins civils sur demande motivée adressée au Directeur de l'École.

— DE LA SOCIÉTÉ DES AFRICANISTES, Musée de l'Homme.

— DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS, 8, rue d'Athènes. — Environ 20.000 volumes concernant l'agriculture. — Ouverte *de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 heures à 17 heures* aux membres de la Société.

— DE LA SOCIÉTÉ DES AMÉRICANISTES DE PARIS, Musée de l'Homme. — Renferme une belle série d'ouvrages sur l'Amérique. — Ouverte au public, *de 10 heures à 18 heures, sauf les dimanches et jours fériés, pendant l'année universitaire ; de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures le reste de l'année.*

— DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, au Palais du Louvre. — Environ 4.000 volumes.

— DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'APICULTURE, 28, rue Serpente (VI^e). — Environ 4.000 volumes. — Ouverte *de 15 heures à 18 heures, sauf le lundi.*

— DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE, 3, rue Mazarine, Palais de l'Institut, et 4, rue de Lille. — Environ 70.000 volumes et 300 manuscrits arabes, turcs, persans, sanskrits, chinois, tibétains, vietnamiens, etc. Nombreux périodiques. Réservée aux membres de la Société et aux personnes autorisées.

— DE LA SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE, Laboratoire de Physiologie, 45, rue des Saints-Pères (VII^e). Environ 3.000 volumes. — Ouverte aux membres de la Société et aux personnes autorisées.

— DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE, Maison de la Chimie, 28, rue Saint-Dominique (VII^e). — Environ 10.000 volumes.

— DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE, à la Bibliothèque Nationale. Département des cartes et plans. 58, rue de Richelieu (II^e). — Environ 400.000 volumes, 10.000 cartes, 5.000 périodiques, 30.000 photographies, 3.000 portraits et nombreux manuscrits. — Ouverte *de 9 heures à 17 heures, y compris le samedi.*

— DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE, 20, rue de Tournon (VI^e). — Environ 15.000 volumes et nombreux atlas, 200 périodiques, français et étrangers. — Ouverte *les mardis et vendredis de 10 heures à 18 heures*, aux membres de la Société et aux personnes autorisées.

— DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE, 28, rue Serpente (VI^e). — Plus de 35.000 volumes et 800 périodiques. — Ouverte *de 14 heures à 18 heures*, pour les membres, ou sur introduction d'un membre de la Société.

— DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, 60, rue des Francs-Bourgeois. — Environ 4.000 volumes. — Réservée en principe aux membres de la Société.

— DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, 54, rue des Saints-Pères (VII^e). — Environ 80.000 volumes et 12.000 manuscrits. — Ouverte au public gratuitement et sans formalités, *le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi, de 14 heures à 17 heures.* Fermée du 14 juillet à fin septembre et pendant les vacances de Pâques.

— DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ÉLECTRICIENS, 8, 14, avenue Pierre-Larousse, à Malakoff (Seine). — Environ 15.000 volumes et périodiques. — Ouverte *tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, sauf samedi après-midi, dimanche et jours fériés.* Fermée au mois d'août. Réservée aux membres de la Société, aux élèves et anciens élèves de l'École Supérieure d'Électricité. Consultation autorisée sur demande.

— DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE, 44, rue de Rennes (VI^e). — Environ 80.000 volumes et 500 périodiques techniques en toutes langues. — Ouverte *de 14 heures à 17 heures les lundis, mercredis et vendredis* aux membres de la Société et aux personnes munies d'une autorisation *(fermée du 15 juillet au 15 septembre et pendant les vacances de Noël et de Pâques).*

— DE LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS CIVILS DE FRANCE, 19, rue Blanche (IX^e). — 102.500 volumes, 545 périodiques. — Ouverte

aux membres de la Société et aux étudiants sur présentation de leur carte, *de 9 heures à 11 h. 45 et de 14 heures à 17 h. 45.*

— DE LA SOCIÉTÉ DES OCÉANISTES, Musée de l'Homme.

— DE LA SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE, Musée de l'Homme. Voir Bibliothèque du Musée de l'Homme.

— THIERS (Annexe de l'Institut. — Fondation Dosne), 27, place Saint-Georges (Tru. 14-33). — Environ 80.000 volumes d'Histoire contemporaine 1789-1914 et plus de 2.000 manuscrits. — Ouverte *de 13 h. 30 à 17 h. 30, les mercredis et jeudis de chaque semaine du 1er octobre au 13 juillet* (sauf vacances de Noël et de Pâques), pour les imprimés aux chercheurs et étudiants munis d'une carte d'identité (pour les manuscrits, les lecteurs doivent être présentés par deux membres de l'Institut).

— DE L'UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS, 107, rue de Rivoli (Ier). — 80.000 volumes environ concernant principalement les Arts décoratifs ; 5.000 recueils de documents iconographiques. — Ouverte *de 10 heures à midi et de 13 h. 45 à 17 h. 30, tous les jours non fériés (lundis matin exceptés).* — Fermée tout le mois d'août.

— DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS, à la Sorbonne, dans les diverses Facultés et Écoles composant l'Université, et 10, place du Panthéon (Bibliothèque Sainte-Geneviève). — Voir en tête de ce chapitre, p. 465.

2° ARCHIVES

ARCHIVES DE FRANCE (Archives nationales et Archives départementales, Administration centrale), Hôtel Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois (IIIe). — *Directeur général :* M. ANDRÉ CHAMSON, de l'Académie Française. — Les Archives nationales comprennent, indépendamment du Secrétariat général, 3 sections et 1 service : 1° section ancienne (documents antérieurs à 1789) ; 2° section moderne et sous-section contemporaine (documents de 1789 à nos jours) ; 3° section des services nouveaux (archives économiques et privées, service du microfilm, minutier des notaires parisiens, Musée de l'Histoire de France, Bibliothèque, Archives imprimées) ; 4° service des stages et des plans (ouvert sur demande aux archivistes et aux élèves de l'École des Chartes). — Les documents ayant plus de 50 ans de date sont communiqués sur simple demande faite au Bureau des Renseignements ou adressée par écrit au Directeur général des Archives de France. — Ouvertes sans interruption, *de 10 à 18 heures.* Fermées du 1er au 15 juillet inclus.

— DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, 7, rue des Minimes (IIIe). — Documents relatifs à l'Histoire des Hôpitaux de Paris. — Ouvertes *toute l'année de 9 heures à 17 h. 30 tous les jours non fériés ; le samedi, de 9 heures à 12 heures.*

— DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, au Palais-Bourbon. — Documents parlementaires, des cinquante dernières années environ. — Les documents antérieurs se trouvent aux Archives Nationales. Les archives du Palais-Bourbon ont conservé certains documents historiques depuis la période révolutionnaire de 1789 jusqu'à nos jours. Les documents déposés aux archives sont, en principe, réservés aux Parlementaires. Certains d'entre eux peuvent être consultés avec autorisation spéciale délivrée par le Secrétariat général de la Présidence.

— DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, quai d'Orsay (VII^e). — Ouvertes aux recherches historiques, pour la période antérieure à 1897 (et en ce qui concerne les pays d'Europe seulement, pour la période antérieure au 2 août 1914), sur autorisation particulière concernant un sujet nettement délimité, accordée par le Ministre des Affaires étrangères, après avis de la Commission des Archives diplomatiques.

— DU MINISTÈRE DES ARMÉES (Terre), Service historique de l'Armée, Pavillon du Roi, Château de Vincennes. — Sont communicables, sans formalité, les documents datant de plus de 50 ans. En ce qui concerne les archives d'une campagne, le délai de 50 ans commence à partir de la cessation des activités. Les dossiers personnels ne sont communicables, en principe, que cent ans après le décès de l'intéressé. Pour certaines archives confidentielles, l'autorisation préalable du ministre reste nécessaire.

— DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, 13, place Vendôme. — Originaux des lois antérieures à 1942. — Ouvertes *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures* pour les personnes autorisées.

— DU MINISTÈRE DE LA MARINE, 3, rue Octave-Gréard (VII^e). — Ne renferment plus que des documents modernes ; les archives anciennes antérieures à 1789 et les dossiers des campagnes jusqu'en 1870 ont été déposés aux Archives Nationales. Ne sont communicables que sur autorisation du ministre de la Marine. — Environ 20.000 cartons et volumes. — Ouverte *de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 h. 30 à 18 heures, sauf le samedi après-midi.*

— DE LA MONNAIE, 11, quai Conti. — Voir bibliothèque de l'Administration des Monnaies et Médailles.

— DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, 27, rue Oudinot (VII^e). — Renferment, sauf exceptions, les archives modernes, les documents antérieurs à 1815 ayant été déposés aux Archives de France. Ouvert *de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30, du lundi au vendredi*, sur autorisation.

— DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, 36, quai des Orfèvres (escalier A, 4e étage, porte 140). — Fonds allant de 1564 à 1900, comprenant collection Lamoignon, bannières et livres de couleur du Châtelet, ordres du Roi, lettres de cachet ; registres d'écrous de prisons, rapports des Commissaires des sections révolutionnaires, documents relatifs aux conspirations, émeutes, affaires et événements divers. — Ouvertes *de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures* sur autorisation du préfet de police.

— DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE ET DE LA VILLE DE PARIS, 30, quai Henri-IV. — Archives historiques et administratives du Département, de la Ville et des Services régionaux de l'État, à l'exception de certains fonds d'ancien régime (conservés aux Archives nationales). — Ouvertes au public de 9 *heures à 18 heures.*

— DU SÉNAT, Palais du Luxembourg, rue de Vaugirard. — Documents parlementaires. — Les documents du Sénat conservateur et de la Chambre des Pairs ont été versés en 1848 aux Archives nationales.

— DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — Se trouvent aux Archives de France, à la Bibliothèque de la Sorbonne et des Facultés de Droit et de Médecine.

— VALENTIN-HAÜY, 9, rue Duroc (VIIe). — Livres et publications relatifs aux aveugles (prophylaxie de la cécité, psychologie, sociologie, législation, assistance, etc.) ainsi que ceux ayant un aveugle pour auteur. En relations avec toutes les œuvres d'aveugles de l'étranger. Ouvertes *le lundi, de 14 h. 30 à 16 h. 30.*

3° MUSÉES ET COLLECTIONS

MUSÉE DES ANTIQUITÉS NATIONALES, à Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). — Monuments et objets préhistoriques, protohistoriques, gaulois, gallo-romains et mérovingiens jusqu'à l'an 800 de notre ère. — Ouvert au public *tous les jours, sauf le mardi, de 10 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures.* Les Écoles, sous la conduite de leurs maîtres, visitent gratuitement.

— ADAM MICKIEWICZ, 6, quai d'Orléans (IVe). — Fait partie de la Bibliothèque polonaise. — Autographes, portraits, éditions et traductions des œuvres, souvenirs de Mickiewicz, de ses amis et de sa famille, collection d'ouvrages sur Mickiewicz et son œuvre. Ouvert *les jeudis non fériés de 15 heures à 17 heures.*

— DE L'ARMÉE, Hôtel des Invalides (VIIe). (Tél. : Inv. 27-81). — Armes et armures ; Uniformes et souvenirs historiques. — Ouvert au public *tous les jours, sauf le mardi, de 10 heures à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 (été), 17 heures (hiver). Le dimanche, de 13 h 30 à 17 h 30 (été), 17 heures (hiver).*

— DES ARTS DÉCORATIFS, Palais du Louvre, 107, rue de Rivoli (I^er^). — Œuvres et objets d'art décoratif d'Europe et d'Orient depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours. — Ouvert *tous les jours, sauf le mardi et jours fériés, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *heures.*

— NATIONAL D'ART MODERNE (ancien Musée du Luxembourg), 13, avenue du Président-Wilson (XVI^e^). — Peintures, sculptures, etc., des artistes contemporains. — Ouvert *tous les jours (mardi excepté), de* 10 *heures à* 17 *heures.* Prix d'entrée : 1 NF.

— BALZAC, DIT MAISON DE BALZAC, 47, rue Raynouard (XVI^e^). — Ouvert *tous les jours sauf le mardi, de* 13 *h.* 30 *à* 18 *heures,* du 1^er^ avril au 30 septembre ; *de* 13 *h.* 30 *à* 17 *heures,* du 1^er^ octobre au 31 mars.

— DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS, 14, rue Bonaparte. — Moulages, peintures. — Ouvert *le jeudi,* pour le public, *de* 14 *heures à* 17 *heures,* et, *en semaine,* pour les élèves, de 8 *heures à* 12 *heures et de* 13 *heures à* 18 *heures.*

— DES MÉDAILLES à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, 58, rue de Richelieu (II^e^). — Département des Médailles et Antiques, visible *tous les jours ouvrables, de* 10 *heures à midi et de* 13 *heures à* 16 *h.* 30.

— CARNAVALET, 23, rue de Sévigné (III^e^). — Musée historique de la Ville de Paris. — Ouvert *tous les jours, excepté le mardi, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *heures* (18 *heures en été*).

— DE CÉRAMIQUE. — (Musée National de Céramique), à Sèvres. — Musée de Céramique ancienne et moderne. — Ouvert partiellement, *tous les jours, de* 10 *heures à* 17 *heures, sauf le mardi.* Du 1^er^ avril au 1^er^ novembre : ouvert de 11 *heures à* 18 *heures (horaires d'été).*

— CERNUSCHI, 7, avenue Velasquez (VIII^e^). — Art chinois : Poterie néolithique, bronzes archaïques, art funéraire et bouddhique, chevaux et palefreniers, peinture du VIII^e^ s. ; peinture contemporaine. — Public *tous les jours, excepté le mardi et les jours fériés, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 18 *heures,* du 1^er^ avril à la fin septembre, et, du 1^er^ octobre à fin mars, *jusqu'à* 17 *heures.*

— DE CLUNY, 6, place Paul-Painlevé (V^e^). — Objets d'art du Moyen Age. — Ouvert *de* 10 *heures à* 12 *h.* 45 *et de* 14 *heures à* 17 *heures.* Fermé le mardi.

— CONDÉ, à Chantilly (Oise). — Tableaux, sculptures, meubles, antiquités, etc. — Ouvert du 1^er^ dimanche de mars au 1^er^ novembre, *tous les jours, sauf le mardi, de* 13 *h.* 30 *à* 17 *h.* 30. Fermé les 3 jours de courses de la 1^re^ quinzaine de juin.

La *Bibliothèque* du Musée Condé est toute l'année à la disposition des travailleurs qui désirent effectuer des recherches et travailler sur place (14.000 volumes ou manuscrits anciens, 25.000 volumes modernes). Les Archives du Musée Condé sont, comme la Bibliothèque, accessibles aux travailleurs sur demande écrite adressée au Conservateur adjoint. (1.000 cartons de titres, 2.000 registres, 600 recueils de lettres autographes.)

— DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS, 292, rue Saint-Martin (IIIe). — Musée technique : modèles de machines, instruments et appareils de tous genres (28 sections). — Ouvert *le dimanche de* 10 *heures à* 17 *heures, et les autres jours, sauf le lundi, de* 13 *h.* 30 *à* 17 *h.* 30.

— INSTRUMENTAL DU CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE, 14, rue de Madrid (VIIIe). — Ouvert *le jeudi et le samedi, de* 14 *heures à* 16 *heures, fermé pendant les vacances scolaires.* En dehors des jours d'ouverture, pour visiter en groupe le musée, s'adresser par lettre au Conservateur : Georges Migot.

— DUPUYTREN, 21, rue de l'École-de-Médecine (VIe). — Anatomie pathologique. — Fermé momentanément.

— D'ENNERY, 59, avenue Foch (XVIe). — Œuvres d'art d'Extrême-Orient (Chine, Tonkin, Japon). — Ouvert *le dimanche, de* 13 *heures à* 17 *heures,* du 1er avril au 31 juillet ; *de* 13 *heures à* 16 *heures,* du 1er septembre au 1er avril. Fermé pendant le mois d'août.

— MUSÉE NATIONAL DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, ET SON AQUARIUM EXOTIQUE, 293, avenue Daumesnil (XIIe) (Porte-Dorée). Arts africain et océanien. Aquarium exotique. Ouvert *tous les jours, de* 10 *heures à* 17 *heures,* mardi excepté. — Entrée gratuite sur présentation de la carte d'étudiant.

— GALLIERA, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (XVIe). — Expositions temporaires d'art moderne. — Ouvert *tous les jours, de* 10 *heures à* 18 *heures, sauf le mardi.* Prix d'entrée variable ; demi-tarif pour les groupes.

— DES GOBELINS, 42, avenue des Gobelins (XIIIe). — Les ateliers sont visibles *les mercredi, jeudi et vendredi, de* 14 *heures à* 16 *heures.*

— DE LA GUERRE, Château de Vincennes (Pavillon de la Reine). — (Tél : Dau. : 35-80). — *Ouvert* jusqu'à nouvel ordre (par suite de l'incendie provoqué par les Allemands le 24 août 1944) pour des expositions temporaires dont avis est donné à la presse et par voie d'affiches. *Consultation permanente pour les chercheurs et les étudiants* (sur rendez-vous de préférence). — Section iconographique de la « Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine et Musée de la Guerre de l'Université de Paris ».

Documents sur les guerres de 1914-1918 - 1939-1945 et la vie politique internationale (peintures, dessins, aquarelles, estampes, affiches, photographies, films, tracts, insignes, objets divers, documents français surtout, étrangers aussi : 350.000 pièces en 1957). — Métro : Château de Vincennes.

— GUIMET, place d'Iéna (XVIe). — Musée d'Arts et de Religions d'Extrême-Orient, Inde, Indochine, Insulinde, Tibet, Chine, Asie Centrale, Afghanistan, Céramique de la Chine et du Japon. — Public *tous les jours, de* 10 *heures à* 17 *heures*, excepté *les mardis et les jours de fête*.

— GUSTAVE-MOREAU, 14, rue de La Rochefoucauld (IXe). — Tableaux et dessins de Gustave Moreau. — Ouvert *tous les jours, de* 10 *heures à* 16 *heures*, du 1er octobre au 31 mars et *de* 10 *heures à* 17 *heures*, du 1er avril au 30 septembre. — Fermé *le dimanche, le mardi et le mois d'août*.

— DE L'HOMME, Palais de Chaillot. — Anthropologie, paléontologie humaine, préhistoire, ethnographie. — Ouvert *tous les jours, sauf le mardi, de* 10 *heures à* 18 *heures (en été) et* 17 *heures (en hiver)*.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, au Jardin des Plantes. — Bureaux de l'Administration, 57, rue Cuvier. — Géologie, minéralogie, botanique, anatomie comparée, zoologie, paléontologie, serres. Visible *de* 13 *h* 30 *à* 17 *heures tous les jours, sauf le mardi*. Ménagerie ouverte *tous les jours, de* 9 *heures à* 17 *ou* 18 *heures*, suivant la saison. — Vivarium ouvert *tous les jours, de* 9 *heures à* 17 *ou* 18 *heures*. Musée de l'Homme, au Palais de Chaillot (rattaché au Muséum) ouvert *tous les jours, sauf le mardi*. Parc zoologique au Bois de Vincennes (rattaché au Muséum) ouvert *tous les jours*.

— DE L'HISTOIRE DE FRANCE, AUX ARCHIVES NATIONALES, 60, rue des Francs-Bourgeois (IIIe) (Tél. : Tur. 94-90). — Musée installé dans les appartements du Palais Soubise, décorés au XVIIIe siècle. L'Histoire de France y est présentée, depuis les papyrus mérovingiens jusqu'à la dernière abdication de Napoléon, en salles permanentes consacrées au Moyen âge, à l'Époque classique, à la Révolution et à l'Empire. D'autres salles abriteront ultérieurement le XIXe siècle. — Ouvert *tous les jours, sauf le mardi, de* 14 *à* 17 *heures*. Un service éducatif y fonctionne régulièrement à l'intention des élèves de tous ordres d'enseignement, ainsi que des étudiants français et étrangers. Des visites-conférences sont organisées à l'usage des membres de l'Enseignement, sur demande.

— DE L'INDUSTRIE DU BOIS, au Bois de Vincennes. — Public *les dimanche, jeudi et samedi*. Entrée : 0,10 NF par personne. Entrée gratuite pour les enfants de moins de dix ans et les mutilés titulaires de la carte de priorité. Entrée gratuite sur

demande le jeudi : 1° aux techniciens ; 2° aux élèves des écoles accompagnés de leurs maîtres. — Ouvert de 10 *à* 12 *heures* et de 14 *à* 17 *heures*, du 1er octobre au 15 mars ; de 10 *à* 12 *heures* et de 14 *à* 18 *heures*, du 16 mars au 30 septembre.

— JACQUEMART-ANDRÉ, 158, boulevard Haussmann (VIIIe). — Collections de peinture, sculpture, émaux, meubles, tapisseries, se rattachant plus spécialement à la Renaissance italienne et à l'Art français du XVIIIe siècle. Quelques spécimens de l'Art médiéval. — Ouvert *toute l'année, tous les jours, sauf le mardi, de* 14 *heures à* 18 *heures*. Expositions temporaires.

— DU JEU DE PAUME, place de la Concorde et rue de Rivoli (Ier). — Musée de l'Impressionnisme (annexe du Musée du Louvre). Ouvert *tous les jours de* 10 *heures à* 12 *h* 45 *et de* 14 *heures à* 17 *heures, fermé le mardi*. Prix d'entrée : 1 NF.

— DU LOUVRE, Palais du Louvre (Ier). — Six départements et une section : 1° Antiquités orientales ; 2° Antiquités égyptiennes ; 3° Antiquités grecques et romaines ; 4° Peintures, dessins, et coll. Edm. de Rothschild (gravures et dessins) ; 5° Sculptures du Moyen Age, de la Renaissance et des temps modernes ; 6° Objets d'art du Moyen Age, de la Renaissance et des temps modernes ; 7° Section des antiquités chrétiennes. — Ouvert *tous les jours (sauf le mardi), de* 10 *à* 17 *heures*. Fermé tous les mardis, ainsi que le 1er janvier, le 1er mai, le jour de l'Ascension, les 14 juillet, 15 août, 1er et 11 novembre, 25 décembre. Prix d'entrée : 1 NF, gratuit le dimanche. Le demi-tarif est accordé dans tous les musées nationaux aux étudiants de l'Enseignement Supérieur, public ou privé, sur présentation de leur carte d'immatriculation de l'année.

— DU SOIR (Musée du Louvre) ouvert partiellement *le vendredi soir, de* 21 *heures à* 23 *h*. 30. Consulter les affiches spéciales. — Prix d'entrée : 2,50 NF (demi-tarif pour les étudiants).

— DE MINÉRALOGIE, GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE, à l'École des Mines, 60 *bis*, boulevard Saint-Michel (VIe). — Ouvert *les mardis, jeudis, vendredis, de* 14 *h* 30 *à* 16 *heures*.

— MONÉTAIRE, à l'hôtel des Monnaies, 11, quai Conti. — Collections de monnaies et médailles. — Public *tous les jours, sauf les samedi, dimanche et jours fériés, de* 11 *heures à* 17 *heures*. — Visite des ateliers de la monnaie *les mardi et jeudi, de* 14 *heures à* 15 *h*. 30 sur autorisation du Directeur pour les visites en groupes.

— NATIONAL DE MALMAISON, Rueil-Malmaison (S.-et-O.). — Appartements de Joséphine. Bibliothèque de Napoléon. Salle du Conseil, salles d'exposition d'œuvres d'art et documents du Consulat et de l'Empire. Peintures, sculptures, meubles, tapis-

series, etc. — Public *tous les jours, sauf le mardi, de 11 heures à 16 heures en hiver et de 10 heures à 17 h. 30 en été.*

— Château de Bois-Préau, avenue de l'Impératrice-Joséphine, à Rueil-Malmaison, annexe du Musée National de Malmaison (autobus 258, arrêt Casanova). — Folklore et légende napoléoniens, souvenirs du roi de Rome. — *Mêmes jours et heures d'ouverture que la Malmaison.*

— Observatoire National, 61, av. de l'Observatoire (XIVe). — Visite de l'Observatoire et du Musée *le premier samedi de chaque mois, à 14 h. 30*, sur autorisation du Directeur (joindre enveloppe affranchie pour réponse).

— Observatoire de Meudon. — Visible *le second samedi de chaque mois, à 15 heures*, sur demande au Directeur (joindre enveloppe affranchie pour réponse), Place Janssen à Meudon (S. & O.).

— de l'Opéra, place Charles-Garnier (IXe). — Souvenirs d'artistes, costumes de théâtre, portraits, bustes, affiches de théâtre, etc. — *Tous les jours, de 10 heures à 17 heures, sauf dimanche et jours fériés.* Fermé pendant la quinzaine qui commence le deuxième lundi après Pâques.

— Orfila et Rouvière, 45, rue des Saints-Pères (VIIe). — Anatomie humaine, anthropologie, anatomie comparée, embryologie.

— du Palais de Chaillot (aile de Paris), place du Trocadéro. — 1° Musée des Arts et Traditions Populaires, expositions temporaires ; 2° Musée National des Monuments Français : Sculptures (moulages), peintures murales, vitraux (copies). — *Mêmes jours et heures* d'ouverture et de fermeture que le Musée du Louvre. (Pour le Musée des Arts et Traditions Populaires seulement pendant les expositions temporaires.)

— Palais de la Découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt (VIIIe). — Voir p. 329.

— Parc Zoologique, Paris (XIIe), ouvert *tous les jours*, de 9 *heures à 19 heures en été, jusqu'à la nuit en hiver.*

— Pédagogique (Institut Pédagogique National), 29, rue d'Ulm (Ve). — Groupe, avec les services de documentation et d'information du ministère de l'Éducation Nationale, la Bibliothèque Centrale, la Cinémathèque et la Discothèque de l'Enseignement Public. Bibliothèque ouverte de 9 *heures à 22 heures*, salles d'expositions ouvertes de 9 *heures à midi* et *de 14 heures à 18 heures.*

— du Petit Palais, avenue Alexandre-III. — Collection Dutuit (Antiques, objets d'art du Moyen Age et de la Renaissance, estampes, dessins, peintures). Collection Tuck (objets d'art du XVIIIe siècle et céramiques d'Extrême-Orient). — Collections munici-

pales XIXe. — Ouvert *tous les jours, excepté le mardi, de* 10 *heures à* 17 *heures.* — Les étudiants des Beaux-Arts sont admis gratuitement sur présentation de leur carte, demi-tarif pour les étudiants des autres Facultés, sauf en période d'exposition temporaire (consulter la presse).

— DE LA RÉVOLUTION, salle du Jeu de Paume, à Versailles (S.-et-O.). — (Non encore réinstallé, mais accessible au public).

— RODIN, 77, rue de Varenne (VIIe). — Œuvres de Rodin et collections lui ayant appartenu. — Ouvert *tous les jours sauf mardi, de* 13 *heures à* 17 *ou* 18 *heures* suivant la saison. — Fermé les 1er janvier, jeudi de l'Ascension, 1er mai, 14 juillet, jour de l'Assomption, Toussaint, le 11 novembre, Noël (à moins que ces jours de fête ne coïncident avec un dimanche).

— VALENTIN-HAÜY, 9, rue Duroc (VIIe). — Documents graphiques, objets divers concernant l'histoire de la cécité. Collection d'objets spéciaux à l'usage des aveugles. Œuvres d'art, objets divers dont un aveugle est l'auteur. — Ouvert gratuitement *tous les jeudis, de* 15 *heures à* 18 *heures.*

— DE VERSAILLES ET DES TRIANONS, à Versailles (S.-et-O.). — Château de Versailles (architecture et décoration des XVIIe et XVIIIe siècles) ; Grand Trianon (XVIIe siècle) et Petit Trianon (XVIIIe siècle), et Musée de l'Histoire de France (du XVIIe siècle à nos jours). Les Grands Appartements sont visibles *tous les jours,* sous conduite *de* 10 *heures à* 17 *heures.* Les Petits Appartements sont visibles *tous les jours,* sous conduite *à* 10 *h.* 45 *et* 15 *heures* et l'Opéra *tous les après-midi* sous conduite, *le mardi excepté.* Le reste du Château et les Trianons sont visibles *de* 14 *heures à* 17 *heures, le mardi excepté.* La Salle du Jeu de Paume est visible sur demande.

— VICTOR-HUGO, dit « Maison de Victor Hugo », 6, place des Vosges (IIIe). — Ouvert au public *tous les jours, excepté le mardi et les jours de fêtes légales, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 17 *ou* 18 *heures.* Prix d'entrée : 1 NF, gratuit le dimanche. La bibliothèque spécialisée est ouverte aux chercheurs, sur autorisation du Conservateur, *de* 14 *heures à* 18 *heures.*

— DU VIEUX MONTMARTRE, 12, rue Cortot (XVIIIe). — Ouvert *tous les jours de* 10 *heures à midi et de* 14 *heures à* 17 *heures, sauf le mardi.* Depuis juin 1960, ce Musée est transféré dans l'historique maison du Comédien Rosimond (XVIIe siècle), 12, rue Cortot (XVIIIe). Entrée : 1 NF (réduction pour visite par groupes). (Tél. : Mon. 61-11.)

II. — SERVICES, GROUPEMENTS ET ŒUVRES

1° Services, instituts et groupements

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Services intéressant plus particulièrement les étudiants :

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
110, rue de Grenelle, Paris (VII[e]) (Tél. : INV. 02-70)
Directeur général : M. L. CAPDECOMME
Adjoint au directeur : M. DAVRIL
Affaires générales : M. BORDERIE
Chargé de mission d'inspection générale
Sous-Directeur : M. G. FRESLON
Sous-Direction A : Personnel
Sous-Direction B : Budget, matériel et comptabilité
Sous-Directeur : M. H. RACHOU
Sous-Direction C : Organisation des études. Examens et Concours
Inspection générale
M. G. AMESTOY, M. L. ROLLAND (Fonctionnement)
M. J. SEITE (Constructions Universitaires)
M. X... (Œuvres Universitaires et Scolaires)
Documentation et Statistiques :
M. COUARRAZE, Administrateur civil

DIRECTION DE LA COOPÉRATION
AVEC LA COMMUNAUTÉ ET L'ÉTRANGER
55, rue Saint-Dominique, Paris (VII[e]) (Tél. : Invalides 99-30)
Directeur : M. HESSEL
Inspecteurs généraux de l'Enseignement français à l'Étranger :
MM. BIZOS et DHALEINE
Sous-Directeurs :
M[lle] LAURENT
Sous-Directeur des Accords internationaux
et des Échanges universitaires
M. GRANDSIMON
Sous-Directeur de la Formation et de la Coopération
M. LACROIX
Sous-Directeur du Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET TECHNIQUES

37, quai d'Orsay (VII^e^) (Tél. : Ségur 41-70)
Directeur général : M. JEAN BASDEVANT
Chefs des services : M. FINES (Échanges culturels)
M. REBEYROL (Enseignement et Œuvres)
M. ERLANGER (Échanges artistiques)
M. FOUCHET (Coopération technique internationale)

INSTITUT PÉDAGOGIQUE NATIONAL

29, rue d'Ulm (V^e^) (Tél. : Odé. 76-50 et 76-51)
Inspecteur général chargé de la direction : M. PIERRE CHILOTTI

Établissement public d'éducation, de documentation et de recherche formé par la réunion du Musée pédagogique, de la bibliothèque, de la cinémathèque et de la phonothèque centrales de l'enseignement public, du service des publications de l'Éducation Nationale et des Services d'études et de distribution qui leur sont rattachés.

Il a notamment dans sa compétence :

la réunion au Musée pédagogique de Paris d'ouvrages et matériels didactiques et de travaux et documents d'ordre pédagogique et de leur présentation dans des expositions nationales ou internationales ;

le dépouillement et le prêt aux professeurs et instituteurs de tous ouvrages et revues de pédagogie, de documentation générale et de législation scolaire ;

la coordination et la synthèse des études, enquêtes et recherches concernant les institutions scolaires et les méthodes d'éducation en France et à l'étranger ; l'encouragement de tous travaux et la diffusion de toutes informations concernant l'enseignement ou utiles à l'enseignement ;

l'essai des prototypes de matériel didactique, l'agrément et la distribution de livres, disques, films et autres documents didactiques destinés aux bibliothèques, cinémathèques et phonothèques pédagogiques ; l'édition et la vente de publications intéressant le Ministère de l'Éducation Nationale.

INSTITUT D'ÉTUDE DES RELATIONS HUMAINES

(Honoré du haut patronage de l'Université de Paris)
Président : Professeur RAOUL KOURILSKY
83, boulevard Saint-Michel (V^e^)

Cet Institut est un établissement supérieur de recherche scientifique et de documentation sur les relations humaines.

Sa *bibliothèque* spécialisée n'est accessible qu'aux étudiants titu-

laires de la Licence, au moins, préparant une thèse de Doctorat sur un sujet agréé se rapportant aux relations humaines et autorisés à s'inscrire par le Comité Directeur.

Les demandes d'inscription doivent être adressées par écrit au Secrétariat Général entre le 15 octobre et le 15 novembre.

CENTRE D'ÉTUDES DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

54, rue de Varenne (VII[e]) (Tél. : Littré 21-55)

Fondé en 1935 par quelques institutions scientifiques françaises, dont l'Université de Paris, il a pour but l'étude objective des questions internationales contemporaines. Il est un Centre d'Information, il organise des conférences suivies de discussions et réunit des groupes qui préparent des rapports d'experts et des enquêtes collectives. Il édite *Politique étrangère* (revue bimestrielle). Il travaille en liaison avec les Centres nationaux similaires à l'étranger. Bibliothèque (conditions spéciales d'admission pour étudiants).

ASSOCIATION GUILLAUME-BUDÉ

(Reconnue d'utilité publique)

95, boulevard Raspail (VI[e]) (Tél. : Lit. 70-55)

L'Association Guillaume-Budé a pour objet la défense de la culture classique et d'un humanisme large d'esprit universel. Elle est ouverte à tous, Français et étrangers. Elle comporte aussi des sections autonomes de jeunes tant à Paris qu'en province.

Sous son patronage, la Société d'Édition Les Belles-Lettres édite des collections notamment de textes grecs, byzantins et latins avec traduction française, de nombreux autres textes français, anciens, étrangers, des ouvrages d'analyse et de synthèse, des bibliographies.

Le secrétaire général, M. F. ROBERT, reçoit au siège de l'Association, le mercredi de 15 heures à 17 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser au délégué général de l'Association, M. Jean MALYE, 95, boulevard Raspail, Paris (VI[e]).

BUREAU DES RENSEIGNEMENTS UNIVERSITAIRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Salle Henri-Goy

(Fondation de la Ville et de l'Université de Paris)

A la Sorbonne (Tél. : Odéon 24-13)

Directeur : M. GEORGES MATORÉ

Le Bureau des Renseignements, à la Sorbonne, centralise et met à la disposition des étudiants français et étrangers et du public tous les renseignements relatifs aux moyens d'étude existant à Paris. Son action se coordonne avec celle du Comité Parisien des Œuvres universitaires et scolaires (voir ci-après).

Tout étudiant, et spécialement tout étudiant étranger, a intérêt à se présenter au Bureau des Renseignements dès son arrivée à Paris. Il y trouvera les indications et les conseils qui peuvent lui être utiles pour faciliter l'organisation de ses études et de sa vie sociale et matérielle pendant son séjour à Paris.

En ce qui concerne l'*organisation des études*, le Bureau donne des informations aussi complètes que possible sur tous les établissements d'enseignement supérieur du ressort universitaire de Paris : *choix des cours et conférences, programmes des études, cours spéciaux pour les étudiants étrangers, bibliothèques, musées, collections, laboratoires, règlements scolaires, conditions d'admission, inscriptions, frais d'études, bourses, secours d'études, examens, diplômes, etc.*

Le Bureau s'efforce en outre de développer et de faire connaître les *Services, Œuvres, Associations, Centres d'études*, créés pour les étudiants ou par eux-mêmes. Enfin, il contribue grandement à améliorer l'organisation matérielle et sociale de la vie des étudiants, jeunes gens ou jeunes filles, en leur fournissant gratuitement les indications nécessaires pour trouver des restaurants, logements, pensions de famille, foyers, cercles, associations, etc., où ils puissent vivre dans de bonnes conditions de moralité et d'hygiène et à des prix modérés.

Le Bureau des Renseignements possède une bibliothèque contenant les principaux ouvrages relatifs à l'enseignement français, les plans d'études et les conditions d'admission dans les divers établissements et écoles, les programmes des examens et concours ainsi que des notices sur les carrières auxquelles ils donnent accès. Tous ces ouvrages peuvent être consultés sur place.

Le Bureau met à la disposition des étudiants les offres et demandes qu'il reçoit pour des leçons particulières, répétitions, préceptorats, échanges de leçons pour l'étude des langues vivantes, emplois divers.

D'une façon générale, le Bureau répond à toute demande de renseignements d'ordre universitaire entrant dans le cadre de ses attributions.

Le Bureau est situé au centre des bâtiments de la Sorbonne, à la jonction de la galerie Richelieu et de la galerie Sorbon. Pendant l'année entière, il est ouvert au public, *tous les jours, sauf les dimanches et jours de fête, de* 10 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 16 *heures.*

Le Bureau des Renseignements est le siège de l'Administration des cours de l'Extension universitaire : Cours de Civilisation française à l'usage des étudiants étrangers, Cours de Vacances de la Sorbonne. Il est aussi le siège du Secrétariat de la Commission des Bourses de la Société des Amis de l'Université, le Centre administratif de la Société des Amis de l'Université de Paris et la Direction et les services comptables de l'École Préparatoire d'Interprètes et de Traducteurs et de la Société Universitaire des Amis de l'Étudiante.

CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

69, quai d'Orsay, Paris (VII[e]) (Sol. 51-31)

Directeur : M. le Recteur LOYEN

Le Centre National, constitué en établissement public (Loi du 16 avril 1955), a pour mission de favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants ou élèves français et étrangers des établissements bénéficiaires des assurances sociales et d'aider, d'orienter et de contrôler l'action des Centres Régionaux existant au siège de chaque Académie.

Il est chargé d'effectuer toutes études sur les besoins des étudiants, de provoquer la création de services propres à les satisfaire, de seconder les initiatives et l'action des organismes poursuivant un but analogue ou complémentaire et de s'associer aux réunions internationales sur l'invitation des pouvoirs publics.

COMITÉ PARISIEN CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE L'ACADÉMIE DE PARIS

Immeuble Jean-Sarrailh, 31 à 39, avenue de l'Observatoire (V[e])
(Tél. : Danton 07-49)

Directeur : M. A. ADAM

Intendant Universitaire : M. PROST

Le Centre Parisien des Œuvres Universitaires est un Établissement public du Ministère de l'Éducation Nationale (loi du 16 avril 1955) agissant dans le cadre de l'Université de Paris. Il est chargé essentiellement :

— de prendre toutes les initiatives nécessaires à la sauvegarde et à l'amélioration des conditions d'existence des étudiants ;

— d'étudier l'ensemble des questions relatives à leur vie intellectuelle.

Le Secrétariat Général assure la direction des services.

Le Service Financier gère le budget du Comité, et l'ensemble des services matériels.

Le Service du Logement aide les étudiants à trouver une chambre, soit dans un hôtel, soit chez les particuliers, soit dans les maisons collectives d'étudiants, soit dans les Résidences Universitaires.

La Maison des Étudiants du Maroc, 24, rue Bonaparte, Paris (VI[e]).

La Résidence Universitaire d'Antony (Voir p. 502).

La Résidence Universitaire de Bures-sur-Yvette.

La Résidence Universitaire de Jeunes Filles, à Fontenay-aux-Roses.

Les restaurants universitaires, gérés ou agréés par l'Université de Paris,

peuvent recevoir plus de 50.000 étudiants par jour. La nourriture est saine et abondante (voir plan du quartier latin.

Le bénéfice en est réservé aux étudiants qui répondent aux conditions d'âge et de scolarité fixées par le Ministère.

Le Service social. — Sur demandes, et après enquêtes des assistantes sociales, sont accordés : des secours financiers, des prêts pour frais universitaires, achats de livres, aides diverses, etc. Le Service social suit les étudiants malades chez eux et à l'hôpital.

Le Service médico-social (en dépendent *Les restaurants médico-sociaux*, et *les restaurants diététiques*, où les étudiants fatigués ou débilités trouvent le régime alimentaire approprié) et *Le Centre Hostater, dispensaire pour étudiants*, installé, 24, rue de la Harpe (V^e^), reçoivent les étudiants, *tous les jours ouvrables, samedi excepté, de* 10 *heures à* 19 *h.* 30.

Le Service des Activités Culturelles comprend :

— *Maisons de Facultés*, centres de rencontre des étudiants d'une même discipline qui s'y retrouvent dans des groupes d'études, musicaux, théâtraux, sportifs, etc., et où de nombreux moyens culturels sont mis à leur disposition (bibliothèque, studios, cinéma, etc.). Tous les étudiants y sont admis sans formalités :

Maison des Beaux-Arts, 11, rue des Beaux-Arts (Odéon 10-99) ;
Maison du Droit, 5, rue des Ursulines (Danton 07-95) ;
Maison des Sciences, 5, rue des Ursulines (Danton 87-91) ;
Maison des Lettres, installée provisoirement, 15, rue Soufflot, en attendant son transfert dans l'immeuble universitaire de la rue Jean-Calvin.
Maison de la Médecine, 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques (Odéon 36-74) ;
Maison des étudiants en Art dentaire, 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques (Danton 98-08) ;

— *Le Bureau des Théâtres*, au CO. PAR, et 15, rue Soufflot, délivre des billets spéciaux à prix réduit pour les étudiants pour les théâtres et les concerts.

— *Le Bureau de Plein Air*, au CO. PAR, Centre Jean-Sarrailh, organise des stages de ski à Noël et à Pâques et des camps de vacances durant l'été.

— *Le Centre de Liaison Étudiants-Entreprises*, centre de préparation à la vie des entreprises ouvert aux étudiants de toutes les disciplines.

En outre, le Service des activités culturelles contrôle :

— *Le Centre Universitaire de Culture Cinématographique.*

— *La Chorale de l'Université*, Répétitions les lundi, mardi et mercredi à la Sorbonne, Salle Z, 46, rue Saint-Jacques.

— Il organise des séances théâtrales et des concerts avec le concours

des troupes universitaires françaises et étrangères ainsi que la Grande Semaine de l'Université.

— *Le bureau d'information et d'accueil pour les étudiants étrangers*, installé provisoirement, 15, rue Soufflot (Ve), leur procure des facilités d'hébergement, des renseignements administratifs, d'ordre universitaire, et des indications sur les loisirs.

— *Le Manoir des Étudiants* à Boncourt (E.-et-L.) (Tél. : 26 à Anet) reçoit des étudiants pendant les vacances et permet l'organisation de stages.

— *Le Centre Universitaire des Praz de Chamonix et la Villa Finaly à Florence (Italie)* sont des Centres de vacances gérés par le Comité Parisien.

— *Le Centre local de Reims* assure la gestion des Œuvres universitaires de cette ville sous l'autorité du Centre régional. Secrétaire : M. ALLEMAND.

Une résidence universitaire et un restaurant constituent ses activités principales.

RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE DE JEUNES FILLES

Rue des Saints-Sauveurs, à Fontenay-aux-Roses (Seine)

Directrice : Mlle SAMBOURG

Construite par la Société Immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le compte du ministère de l'Éducation nationale (Centre Régional des Œuvres Universitaires), elle a été ouverte en janvier 1961. Elle peut accueillir 260 étudiantes dans un cadre particulièrement favorable au travail. Un restaurant universitaire lui est annexé.

La station Fontenay, de la ligne de Sceaux, est en liaison directe avec la gare du Luxembourg (Quartin Latin).

CENTRE LOCAL DE REIMS (Marne)

Son siège provisoire est à la Maison des Étudiants, 23, rue Boulard. Le restaurant universitaire fonctionne dans le cadre du Centre Régional d'Éducation Physique et Sportive, 8, rue de Sillery. La construction d'un second restaurant est à l'étude.

La première Résidence Universitaire, rue Saint-Nicaise, ouvrira en novembre 1961 et permettra d'accueillir près de 300 étudiants.

RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE DE BURES-SUR-YVETTE (Seine-et-Oise)

En cours de construction sur les terrains de la Faculté des Sciences d'Orsay, elle ouvrira ses premiers pavillons en novembre 1961 et permettra d'accueillir environ 300 étudiants (garçons).

RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE JEAN-ZAY

à Antony (Seine)

Directeur : M. MALRIEU

La Résidence Universitaire Jean-Zay, administrativement rattachée au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'Académie de Paris (Comité Parisien), est destinée aux étudiants domiciliés sur le territoire de l'Académie de Paris, ou dont les études, pour une raison dont ils doivent apporter la preuve, ne peuvent se poursuivre qu'à Paris.

Située en bordure du parc de Sceaux, à 100 mètres de la station Croix-de-Berny (ligne de métro Luxembourg-Massy), c'est-à-dire à 18 minutes de la Sorbonne, elle peut héberger 2.000 étudiants célibataires, et 500 ménages d'étudiants, pour les enfants desquels sont ouvertes des crèches et une école maternelle.

Dotée d'un équipement moderne, la Résidence Jean-Zay est destinée à favoriser le travail individuel et collectif ainsi que les activités culturelles et sportives des étudiants.

LE BUREAU UNIVERSITAIRE DE STATISTIQUE ET DE DOCUMENTATION SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES

29, rue d'Ulm (V^e^) (Tél. : Odéon 76-50 et Danton 14-90)

Directeur : M. A. ROSIER

Est un Établissement public de l'État chargé de répondre aux demandes de renseignements du public sur les divers établissements d'enseignement, sur les professions auxquelles ils préparent et sur les débouchés qu'offrent ces professions.

Une série de publications documentaires périodiques et non périodiques renforce son action : fiches de documentation scolaire, monographies professionnelles, guide des carrières, recueils de statistiques scolaires et professionnelles, bulletin d'information et de documentation, circulaire *Le B. U. S. communique*, revue *Avenirs*, revue *Réadaptation*.

Les renseignements sont donnés oralement ou par écrit (joindre un timbre pour la réponse) *exclusivement* par les Centres Régionaux du B. U. S. qui existent dans chaque ville d'Université.

Le Centre Régional du B. U. S. de l'Université de Paris est le *Bureau Universitaire d'Information sur les Carrières* (B. U. I. C.), 5, place Saint-Michel (V^e^). (Danton 71-42.)

Bureaux ouverts *de 10 heures à 17 heures tous les jours, sauf le samedi (9 heures à 12 heures) et le jeudi (de 9 heures à 17 heures).*

Le B. U. I. C. possède en outre un *Service de Placement* pour les jeunes diplômés et les étudiants.

SERVICE DE LA CORRESPONDANCE SCOLAIRE INTERNATIONALE

INSTITUT PÉDAGOGIQUE NATIONAL

29, rue d'Ulm (V^e^) (Tél. : Odé. 76-50-Dan. 14-90)

La C. S. I., service de l'Institut Pédagogique National, est officiellement chargée de centraliser les demandes de correspondances avec l'étranger, et de les distribuer dans les divers pays. Elle s'adresse à tous les ordres d'enseignement. Les étudiants ont le plus grand intérêt à entretenir par une correspondance active leurs connaissances en langues vivantes, et à élargir leur culture générale au contact des diverses civilisations du monde. Leurs camarades de toutes nations souhaitent également correspondre avec eux en français.

Écrire au service en joignant une enveloppe timbrée et libellée à votre propre adresse pour recevoir un bulletin d'inscription.

OFFICE NATIONAL DES UNIVERSITÉS ET ÉCOLES FRANÇAISES

96, boulevard Raspail (VI^e^) (Tél. : Babylone 50-20)

Directeur : M. le Recteur BAYEN

L'Office National des Universités et Écoles Françaises organise des échanges d'étudiants et d'écoliers entre la France et l'Étranger. Il est chargé du service des lecteurs et assistants de langue étrangère dans tous les ordres d'enseignement, ainsi que du recrutement des lecteurs et assistants de langue française à l'Étranger. Il assure l'appariement des écoles françaises et étrangères.

Il est chargé de faire connaître les bourses offertes par les gouvernements ou les établissements étrangers, de recueillir ou d'instruire les candidatures (U. S. A., Angleterre, Allemagne, Italie, Espagne, Pays Scandinaves, Pays-Bas, Suisse, etc.).

Il fait une propagande active pour faire connaître à l'étranger les cours de vacances organisés par les Universités françaises.

Son Service scientifique (Tél. Bab. 46-44), assure la publication de Répertoires des laboratoires scientifiques français (inventaire de nos ressources scientifiques), ainsi qu'un ouvrage sur le 3^e^ cycle).

Par son Service du film de recherche scientifique (Tél. : Lit. 95-25), il aide les laboratoires à réaliser des films sur leurs recherches, centralise les films déjà produits par les différents organismes scientifiques, en assure la diffusion.

Les bureaux sont ouverts au public *tous les jours, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures (sauf le samedi après-midi).*

SERVICE DE L'ACCUEIL AUX BOURSIERS ÉTRANGERS

96, boulevard Raspail (VI^e^) (Tél. : Littré 86-75)
Directeur : M. J. RÉVIL
Secrétaire générale : M^me^ LABROUSSE

Le Service de l'Accueil aux boursiers étrangers du Gouvernement français, rattaché au Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires, a pour mission d'assurer la gestion administrative de ces boursiers et de favoriser leur accueil en France.

Le Service de l'Accueil fonctionne en liaison étroite avec le Ministère des Affaires Étrangères qui assume les charges financières relatives au séjour des boursiers en France et à leurs études.

Les bureaux sont ouverts *de 9 heures à 12 heures (sauf le samedi) et de 14 heures à 18 heures.*

COMITÉ DE PROTECTION ET D'ÉDUCATION DES ORPHELINS DE GUERRE ET FILS DE FRANÇAIS RÉSIDANT A L'ÉTRANGER

96, boulevard Raspail (VI^e^) (Tél. : Babylone 50-20)

Patronage des orphelins de guerre et des fils de Français résidant à l'étranger : exonérations de frais d'études. Bourses et secours.
Président : M. J. SARRAILH, Recteur de l'Académie de Paris.
Secrétaire général : M. ROLLAND, inspecteur général au ministère de l'Éducation Nationale (Tél. : Invalides 02-70, poste 477).

BUREAU D'ACCUEIL AUX ÉTUDIANTS DES PAYS SLAVES

à l'Institut d'Études Slaves de l'Université de Paris
9, rue Michelet (VI^e^) (Tél. : Babylone 30-16)
Directeur : M. ALFRED FICHELLE

INSTITUT SCIENTIFIQUE FRANCO-CANADIEN

Faculté des Lettres, à la Sorbonne
Président : M. HENRI MARROU

Fondé en 1927, cet organisme s'est donné pour mission de resserrer les liens sur le plan scientifique et de développer la collaboration entre l'Université de France et les Universités canadiennes-françaises.

CENTRE POLONAIS DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES DE PARIS

74, rue Lauriston (XVI^e^) (Tél. : Kléber 66-91)

Le Centre polonais de Recherches scientifiques, créé en 1947, est dirigé par M. Janusz Lech JAKUBOWSKI, membre de l'Académie polonaise des Sciences.

CENTRE CULTUREL AUTRICHIEN

3, rue Rossini (IXe) (Tél. : Provence 95-43)
Directeur : M. FRÉDÉRIC COCRON

Institution officielle du Gouvernement autrichien créée en 1954, conformément à l'accord culturel franco-autrichien. Organise des manifestations culturelles, des cours de langue allemande (degrés élémentaire, moyen, supérieur), et des réunions d'étudiants français et autrichiens. Bibliothèque autrichienne (ouverte *tous les jours, de* 10 *à* 13 *heures et de* 15 *à* 18 *heures, sauf samedi après-midi*). Bourses d'études aux étudiants français. Informations concernant études et cours universitaires en Autriche.

INSTITUT FRANCO-VIETNAMIEN

269, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : Odé 11-61)
Directeur : M. GUSTAVE MEILLON
Secrétaire général : M. DE REDON

L'Institut Franco-Vietnamien, constitué en Association (loi du 1er juillet 1901), a été créé sous le patronage des Gouvernements français et vietnamien, en vue d'assurer l'accueil en France des étudiants vietnamiens, notamment des boursiers, dont il assure la gestion administrative, et de favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail de ces étudiants.

Il fonctionne en liaison étroite avec le ministère des Affaires étrangères, le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires et l'Ambassade du Vietnam en France.

Bibliothèque et Centre d'études sur le Vietnam.

Les bureaux sont ouverts *de* 9 *heures à* 12 *heures et de* 14 *heures à* 18 *heures (sauf le samedi après-midi).*

FONDATION SANATORIUM DES ÉTUDIANTS DE FRANCE (qui deviendra prochainement la Fondation SANTÉ DES ÉTUDIANTS DE FRANCE)

La Fondation Sanatorium des Étudiants est un ensemble d'établissements et de services qui concourent à la lutte antituberculeuse et à la protection de la santé mentale des étudiants, grands scolaires et élèves de l'Enseignement Technique.

Son siège est à Paris, 11, rue Joanès (XIVe). (Tél. : Lecourbe 74-40.)

Les envois en cure sont décidés à la Direction Générale de la Fondation. Les contre-visites médicales en vue de l'admission sont assurées 11, rue Joanès.

ÉTABLISSEMENTS DE CURE DE LA FONDATION S. E. F.

I. — Branche « pulmonaires »

ÉTUDIANTS

PRÉ-CURE

Pré-Cure des Étudiants et Grands Scolaires au « Centre Édouard-Rist », 12, rue Boileau (XVI^e), pour étudiants, grands scolaires et jeunes intellectuels des deux sexes (115 lits).

SANATORIUMS

— Sanatorium des Étudiants, à Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère) : 160 lits pour étudiants, 64 pour étudiantes.

— Sanatorium universitaire Jacques-Arnaud, à Bouffémont (S.-et-O.) : 150 lits pour étudiants, dont 24 lits de post-cure avec formation d'agents électroniciens.

— Sanatorium des Étudiantes, à Vence (A.-M.) : 75 lits.

— Centre de cure de non-contagieux d'Aire-sur-Adour (Landes) : 150 lits pour élèves de l'Enseignement Technique, dont 62 lits de post-cure avec formation professionnelle.

POST-CURE

— Maison Universitaire de post-cure de Grenoble : Villa Belledonne, La Tronche (Isère) : 94 lits pour étudiants, 83 pour étudiantes.

— Maisons Universitaires de post-cure de Paris :

4, rue Quatrefages (V^e) : 75 lits pour étudiants.

6, rue du Conventionnel-Chiappe (XIII^e) : 65 lits pour étudiants.

12, rue Boileau, Centre Édouard-Rist : 50 lits pour étudiantes.

— Maison Universitaire de post-cure de Strasbourg : 1, rue Boëckel : 26 lits pour étudiants.

— Section de post-cure du Sanatorium de Bouffémont : 24 lits avec formation d'agents électroniciens.

— Section de post-cure du Centre de Cure d'Aire-sur-Adour : 68 lits pour élèves de l'Enseignement technique avec formation professionnelle.

GRANDS SCOLAIRES

— Sanatorium des Lycéens et Collégiens de Neufmoutiers-en-Brie (S.-et-M.) : 222 lits, au sein duquel fontionne une Section de Post-Cure de 50 lits.

— Sanatorium des Lycéennes et Collégiennes d'Avon (S.-et-M.) : 52 lits.

— Centre de Cure pour adolescentes scolaires non contagieuses, à Varennes-Jarcy (S.-et-O.) : 37 lits.

— Post-cure de Vaux-le-Pénil (S.-et-M.) pour Lycéennes et Collégiennes : 40 lits.

II. — Branche « nerveux »

— Clinique médico-psychologique d'Accueil : « Villa Dupré » à Sceaux (80 lits), 28, avenue Franklin-Roosevelt. Clinique destinée aux étudiants et étudiantes présentant des troubles nerveux mineurs (névroses, difficultés d'adaptation, inhibition dans le travail, etc.). Les conditions d'admission sont les mêmes que pour les autres établissements de la Fondation.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE CENTRALE DES ÉTUDIANTS MALADES (B. U. C. E. M.)

Cette bibliothèque, fondée sur l'initiative de la Fondation « Sanatorium des Étudiants », est utilisable par tous les étudiants atteints d'une maladie de quelque durée, quelles que soient les conditions dans lesquelles ils se soignent et quelle que soit l'affection dont ils souffrent (désinfection des livres à chaque prêt).

Pour tous renseignements, voir chapitre « Bibliothèques ».

2° Associations d'étudiants

UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

Secrétariat permanent (où doit être adressée la correspondance) :
15, rue Soufflot (V^e^) (Tél. : Danton 86-01 et 86-02)

L'Union Nationale des Étudiants de France (U. N. E. F.) a été fondée en 1907. Elle groupe toutes les Associations générales des Centres universitaires et les Associations de Facultés et d'Écoles de Paris. Elle défend les intérêts matériels et moraux des étudiants, notamment en les représentant auprès des Pouvoirs Publics et des Syndicats. Elle participe à la gestion du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires.

ASSOCIATION CORPORATIVE DES ÉTUDIANTS EN DROIT

Faculté de Droit, 12, place du Panthéon (V^e^) (Tél. : Odéon 47-64)
(C. C. P. Paris 633-51)

Cette Association, fondée en 1934, est gérée par des étudiants.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Association, Galerie Saint-Jacques.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES ET DES AMIS DE LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES DE PARIS

Siège social : 12, place du Panthéon (V^e^)

Sous ce titre, a été créée en 1934, une Association qui a pour but de maintenir le contact permanent entre tous les anciens élèves et les amis de la Faculté. Cette association a été réorganisée en 1959.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES ÉTUDIANTS EN DROIT

25, passage des Princes, Paris (II^e^)

Association déclarée sous le n° 60/849, fondée le 21 juillet 1960.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DE PARIS

Membre de l'U. N. E. F. et de la F. E. P.

L'A. G. E. M. P. est une association syndicale, reconnue d'utilité publique par décret du 17 juillet 1931. Elle représente les étudiants en médecine auprès des Pouvoirs Publics et des Autorités Universitaires.

Elle est dirigée par un Bureau et des délégués, élus par année. Des commissions étudient les problèmes posés au monde étudiant. Elle possède deux organes d'information : *L'Étudiant médecin*, diffusé à plus de 10.000 exemplaires et la revue *Problèmes*, éclectique dans ses sujets.

Le siège de l'A. G. E. M. P. est 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques, Paris (XIV^e^).

Elle offre à ses adhérents :

— un service social (ODÉ. 25-44 et DAN. 06-05), 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques ;

— un service « renseignements universitaires » et d'information (DAN. 63-15), 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques ;

— un service polycopie, 8, rue Dante (V^e^) (ODÉ. 58-90). Tous les cours enseignés à la Faculté de Médecine de Paris. Dossiers d'internat et d'externat ;

— édition de thèses imprimées ou polycopiées avec reproduction de schéma, photo, radio, photocopie.

Deux annexes : 30, rue Grégoire-de-Tours (VI^e^) (métro Odéon) ; 30, rue des Saints-Pères. Librairie de la Nouvelle Faculté.

— Un bloc-travail (bibliothèque, radiothèque, microscopes, salles de travail, conférences, externat, internat, révision) (DAN. 36-74), 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques ;

— la section sportive de la Faculté de Médecine (ODÉ. 60-60), 26, rue du Faubourg-Saint-Jacques.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES ET ÉLÈVES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS

(A la Sorbonne)

ASSOCIATION DES AMIS ET ANCIENS ÉLÈVES DU LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS

1, rue Victor-Cousin, Paris (V^e^)

Elle publie de nouveau la *Revue de Géographie physique et Géologie dynamique.*

ASSOCIATION CORPORATIVE DES ÉTUDIANTS DE SCIENCES

1, rue Victor-Cousin (V^e^) (Tél. : Odéon 75-46)

Cette Association, créée en 1942, sous le titre de Fédération des Groupes d'Études, est placée sous le patronage de M. le Doyen. Un Conseil d'Administration formé par les représentants des différents Groupes d'Études élit un bureau qui dirige l'Association.

Elle publie un journal mensuel : *L'Étudiant en sciences.*

L'A. C. E. S. est en rapports constants avec les autorités administratives ; elle renseigne les étudiants sur toutes les questions qui les concernent ; elle joue un rôle actif dans toutes les questions sociales et culturelles. Elle cherche, de plus, à offrir à ses adhérents des méthodes de travail susceptibles de donner à l'enseignement de Faculté tout son développement et toute son efficacité. Notamment par l'édition de cours polycopiés, par son service de devoirs de vacances, sa bibliothèque de prêt, sa salle de travail ; de même elle aide les étudiants par son service social (logements, emplois...), et centralise les inscriptions aux restaurants universitaires. Elle est membre de la Fédération des Étudiants de Paris et de l'Union Nationale des Étudiants de France.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

(Reconnue d'utilité publique)

Secrétariat : 17, rue de la Sorbonne (Odé. 24-13)

L'Association des Anciens Élèves de la Faculté des Lettres de Paris a pour objet de resserrer les liens d'amitié entre les Anciens Élèves de cette Faculté et d'aider les étudiants à la recherche d'une orientation.

A cet effet, elle participe à l'organisation, en Sorbonne, et durant l'année universitaire, de conférences d'information sur la gestion et l'administration des entreprises dispensées par la section Prépa-

ratoire Lettres de l'Institut d'Administration des Entreprises. Ces conférences sont suivies d'un stage destiné à vérifier les aptitudes des étudiants désireux d'entrer au Centre d'Administration des entreprises près de la Faculté de Droit et des Sciences économiques.

En outre, et dans la mesure de ses ressources, l'Association accorde son assistance aux étudiants et à ceux de ses membres qui en justifieraient le besoin.

FÉDÉRATION DES GROUPES D'ÉTUDES DE LETTRES DE PARIS (F. G. E. L.)

17, rue de la Sorbonne (V^e^)

Il existe 16 groupes d'études :

En Sorbonne : Groupe de Lettres classiques qui se subdivise en Groupe d'études anciennes — latin et grec — (escalier E, 3^e^ étage), Groupe de français (C, 2^e^). Groupe de Lettres modernes. Groupe de psychologie (escalier B, 5^e^). Groupe des étudiants de philosophie (escalier C, 1^er^). Groupe des étudiants de sociologie (à gauche de la Chapelle). Groupe des étudiants d'histoire. Intergroupe des étudiants de propédeutique (escalier C, 3^e^). Groupe de l'École des Chartes (16, rue de la Sorbonne).

Dans les Instituts : Groupe des étudiants germanistes, Club d'anglais. Groupe d'études italiennes, 5, rue de l'École-de-Médecine. Groupe des étudiants de russe, 16, rue de la Sorbonne. Union géographique de la Faculté des Lettres, 191, rue Saint-Jacques. Groupe des étudiants d'espagnol, 31, rue Gay-Lussac. Groupe de l'Institut des Sciences Sociales du Travail (2, rue Cujas).

Chaque groupe est dirigé par un bureau élu par les membres du groupe. Trois ou quatre fois l'an, une Assemblée Générale des Étudiants du G. E. contrôle le travail du bureau et prend les décisions nécessaires.

Le but de ces groupes est triple :

— assurer aux étudiants le plus grand nombre possible de services : cours polycopiés, coopérative d'achat de livres, bibliothèque, offres de travail... ;

— regrouper les étudiants d'une même discipline pour des activités culturelles : conférences, films, réunions dansantes, excursions... ;

— représenter les étudiants au sein de la Fédération des Groupes d'Études de Lettres.

L'ensemble de ces activités est assuré par des étudiants agissant à titre bénévole.

Les groupes d'études se sont fédérés pour examiner en commun les problèmes qui intéressent l'ensemble des groupes, et coordonner leurs efforts. La Fédération (17, rue de la Sorbonne, escalier B, 5^e^ étage, Odéon 65-55) est dirigée par un Conseil formé par les représentants

des différents groupes d'études et par un bureau de 9 membres, élus par le Conseil. Elle gère un Centre de Ronéotypie et publie un journal mensuel : *Paris-Lettres* et un bimensuel : *Paris-Lettres informations*. Elle inscrit les étudiants en Lettres aux restaurants universitaires. D'une façon générale, elle défend en toutes circonstances les intérêts des étudiants, en les représentant auprès des autorités administratives, en agissant pour transformer leurs conditions de vie et de travail, en adhérant à l'Union Nationale des Étudiants de France (U. N. E. F.).

ASSOCIATION DES ÉLÈVES, ANCIENS ÉLÈVES ET AMIS DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

2, rue de Lille (VII[e]) (Tél. : Bab. 09-91) (C. C. P. : Paris 298-71)

Fondée en 1927, cette Association a pour objet d'établir entre ses membres des relations amicales et des liens de solidarité et d'aide mutuelle.

ASSOCIATION AMICALE DES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE DE FRANCE

85, boulevard Saint-Michel (V[e]) (Tél. : Odéon 05-80)
(Ouverte de 9 heures à 19 heures, sans interruption)

Cette Association est rattachée à l'Union Nationale des Étudiants de France et à la Fédération des Étudiants de Paris. Elle est reconnue officiellement par les autorités universitaires et est en contact permanent avec M. le Doyen et MM. les Professeurs de la Faculté ainsi qu'avec les différentes organisations professionnelles.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS EN CHIRURGIE DENTAIRE

26, rue du Faubourg-Saint-Jacques, Paris (XIV[e]) (Tél. : Méd. 36-67)
C. C. P. 5.568-39

Association affiliée à la Fédération des Étudiants de Paris et à l'Office central des Études dentaires. Elle regroupe les étudiants des trois établissements d'enseignement dentaire parisiens.

L'Association représente les étudiants et défend leurs intérêts corporatifs : près des autorités universitaires et des pouvoirs publics, près des organismes professionnels et syndicaux, et près des associations d'étudiants.

Elle assure la publication de cours polycopiés pour toutes les années d'études.

Elle met à la disposition de ses adhérents :

— un service social ;
— un service de remplacements de chirurgiens-dentistes.

Elle suscite et contrôle les activités sociales et culturelles de la *Maison des Étudiants en chirurgie dentaire*, créée par elle, et du Bureau de Liaison Étudiant-Profession.

Elle participe aux activités de l'Association Sportive Dentaire, créée sur son initiative.

Elle publie une revue mensuelle : *La Voix Dentaire*.

Secrétariat ouvert, *chaque jour, de 9 à 12 heures et de 14 à 19 heures*.

ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Siège social : 132, boulevard Saint-Germain (VI^e^)

Bibliothèque : 105, rue Réaumur (II^e^) (Tél. : Cen. 99-32)

(Le jeudi, de 9 heures à 12 heures, et de 14 heures à 17 heures)

FOYER INTERNATIONAL DES ÉTUDIANTS

111, avenue Paul-Vaillant-Couturier, à Gentilly (Tél. : Alésia 17-39)

3° Groupements confessionnels

Maison diocésaine des Étudiants, 61, rue Madame (VI^e^) (Tél. : Littré 29-06).

Association des Étudiants protestants de Paris, 46, rue de Vaugirard (VI^e^) (Tél. : Odéon 31-49).

Fédération française des Associations chrétiennes d'Étudiants, 11, rue Jean-de-Beauvais (V^e^) (Tél. : Odéon 80-90).

Union des Étudiants juifs de France, 6, rue Lalande (XIV^e^) (Tél. : Ségur 60-21 et Suffren 43-17).

Centre Richelieu, 8, place de la Sorbonne (V^e^) (Tél. : Odéon 36-90).

Centre Hillel, 11, rue de Vaugirard (VI^e^) (Tél. : Danton 06-84).

Conférence Laënnec (Association Catholique d'étudiants en médecine fondée en 1875), 12, rue d'Assas (VI^e^) (Tél. : Littré 73-62).

Groupe Catholique de la Faculté de Droit, Centre Saint-Yves, 15, rue Gay-Lussac (V^e^) (Tél. : Odé. 52-07).

Association Catholique des Étudiants en Pharmacie de Paris, 5, avenue de l'Observatoire (VI^e^) (Tél. : Danton 51-19).

Groupe international des Étudiants Protestants de la Cité Universitaire, 4, rue Auguste-Blanqui, Gentilly (Seine) (Tél. : Alésia 28-47).

4° Œuvres privées

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

(A la Sorbonne)

Cette Société a pour objet de favoriser le développement de l'Université de Paris.

Ses principaux moyens d'action sont : la création de cours et de

conférences (V. Cours de Civilisation française à la Sorbonne, pour étudiants étrangers, p. 324 ; École Préparatoire d'Interprètes et de Traducteurs, p. 326 ; Semaines françaises à l'étranger, American Summer Course) ; l'attribution de subventions aux laboratoires et aux bibliothèques ; la fondation de prix et de récompenses destinés à encourager les études ; la création de bourses d'études et de voyages ; l'attribution de secours, soit sous forme de prêts d'obligeance, soit sous toute autre forme, aux étudiants sans fortune ; l'institution ou l'encouragement de toute œuvre dans l'intérêt des étudiants ; la publication d'un bulletin périodique.

La cotisation annuelle minimum est de 2 NF pour les membres titulaires, de 5 NF pour les membres fondateurs et de 20 NF pour les membres donateurs.

Président : M. René CASSIN, Vice-président honoraire du Conseil d'État, membre de l'Institut.

Vice-Président : M. Jean SARRAILH, membre de l'Institut, Recteur de l'Académie de Paris.

Secrétaire général : M. Georges MATORÉ, Directeur des Cours de Civilisation française.

Secrétaire Général adjoint : M. Pierre BARTOLI, Secrétaire général de l'Université de Paris.

Trésorier : M. Maurice GUYOT, Secrétaire général honoraire de l'Université de Paris.

SOCIÉTÉ UNIVERSITAIRE DES AMIS DE L'ÉTUDIANTE

Maison des Étudiantes, 214, boulevard Raspail (XIVe)
(Tél. : Danton 67-75 et 76-09)

Fondée sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Instruction publique et de M. le Recteur de l'Académie de Paris. L'Administration de la Maison est assurée depuis le 1er janvier 1960, par la Société des Amis de l'Université de Paris, reconnue d'utilité publique.

La Maison des Étudiantes, créée selon toutes les exigences d'hygiène et de confort, peut loger 198 jeunes filles.

Les prix actuels, y compris ceux des 30 repas, varient de 152 NF à 171 NF par mois.

La Maison des Étudiantes reçoit les jeunes filles inscrites dans les Facultés ou établissements d'Enseignement supérieur de l'État faisant partie du ressort universitaire parisien. Elle reçoit des passagères pendant les vacances à des conditions spéciales.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Société, à la Maison des Étudiantes, 214, boulevard Raspail, tous les jours, sauf le samedi, de 11 heures à 12 h 30 et de 15 heures à 18 h 30.

MUTUELLE NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

Sécurité Sociale des Étudiants

Section de Paris

22, boulevard Saint-Michel (VI^e^) (Tél. : Odé. 22-56)

La M. N. E. F. assure la gestion de la Sécurité Sociale Étudiante.

La cotisation mutualiste permet de bénéficier des services suivants :

— Assurance-Accident. Remboursements mutualistes complémentaires de la Sécurité Sociale. Prestations mutualistes exceptionnelles. Accès gratuit au Centre de soins médicaux et dentaires de la Section de Paris (en demander la liste au Secrétariat général, 22, boulevard Saint-Michel), au Bureau d'aide psychologique universitaire, à la Maison de repos de la M. N. E. F., à Sainte-Maxime (Var).

La M. N. E. F. poursuit des études sur toutes les questions intéressant la santé de l'étudiant et se préoccupe du logement étudiant.

L'inscription se fait dans les Facultés, en même temps qu'à la Sécurité Sociale Étudiante.

ASSOCIATION FÉNELON

(Reconnue d'utilité publique), 7, avenue de l'Observatoire (VI^e^)

Maison d'étudiantes, 53, rue Lhomond (V^e^).

Conditions d'admission : être étudiante et préparer un examen ou un concours.

ENTRAIDE UNIVERSITAIRE FRANÇAISE

6, rue de Tournon (VI^e^) (Tél. : Dan. 56-52)

Principales activités : Bourses aux étudiants réfugiés, Maisons de repos à Combloux (Haute-Savoie) pour étudiants et étudiantes fatigués, agréées par la Sécurité Sociale. Foyer à Paris, pour les étudiants réfugiés.

FOYER INTERNATIONAL DES ÉTUDIANTES

(Fondation Grace Whitney-Hoff)

93, boulevard Saint-Michel (Tél. : Odéon 49-63)

Le Foyer International des Étudiantes a été donné à l'Université de Paris en 1936 par sa fondatrice, M^me^ Grace WHITNEY-HOFF.

Le but du Foyer est d'offrir à toutes les étudiantes françaises et étrangères un terrain de rencontre amical.

Il met à la disposition des membres de son Cercle (cotisation : 5 NF par an), 100 chambres, un restaurant universitaire, une bibliothèque (10.000 volumes), des salons, une salle des fêtes, et organise des groupes de conversation et des soirées culturelles.

CONCORDIA

Foyer d'étudiantes, 41, rue Tournefort, Paris (V^e^) (Tél. : Gob. 75-16)
Direction : Por. 76-42

Le Foyer est ouvert à toutes les étudiantes françaises et étrangères, inscrites en Facultés ou dans un établissement d'enseignement supérieur.

Il met à leur disposition dans un cadre très aéré, 125 chambres avec restaurant universitaire, bibliothèque, salon, salle de jeux, jardin des plus agréable.

Concordia reçoit des groupes ou des passants pendant les vacances de Pâques et d'été. Écrire un ou deux mois à l'avance.

CITÉ-CLUB UNIVERSITAIRE

2, place Henri-Bergson (VIII^e^) (Tél : Lab. 04-11)

Cette Association groupe des étudiants et universitaires de tous les ordres d'enseignement.

Stages de langue française et d'information sur la France contemporaine ; voyages, accueil d'universitaires et d'étudiants français et étrangers.

JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE

11, avenue Delcassé, Paris (VIII^e^) (Tél. : Balzac 43-62) (sauf lundi)

Cette Association est patronnée et subventionnée par le ministère des Affaires culturelles. Elle est apolitique, sans but lucratif, régie par la loi de 1901 et a pour but de faire connaître et aimer aux jeunes de tout milieu, de toute culture, la musique d'abord, mais aussi le théâtre, la danse, et, d'une façon générale, tous les Arts qui peuvent apporter aux jeunes, suivant une formule chère au Président-Fondateur, René Nicoly, « un mieux-être et un mieux-penser ».

L'action des Jeunesses Musicales de France s'exerce en 200 villes de France et d'Afrique du Nord ainsi qu'à Paris. Créées en 1940 les « Jeunesses Musicales de France » groupent actuellement près de 200.000 adhérents dont plus de 30.000 à Paris et dans la région parisienne.

En province les « Délégations Régionales » sont à même de donner le programme de leurs activités ; à Paris, des dépliants panoramiques sont diffusés gratuitement en début de saison à tous les étudiants des facultés. Le Bureau Central des J. M. F. peut également dès le 1^er^ septembre, remettre à qui lui en fait la demande, un matériel publicitaire important.

Des Délégués *bénévoles* assurent toute l'année dans chaque faculté,

des permanences qui permettent aux adhérents J. M. F. de se procurer, sans avoir à se déplacer, les places de concerts, théâtres, etc., dont ils peuvent avoir besoin.

INSTITUT HONGROIS

18, rue Pierre-Curie, Paris (V^e^) (Tél. : Odé. 60-63)

L'Institut veut s'associer par tous les moyens en son pouvoir aux efforts faits en France en faveur des études hongroises. Il met sa bibliothèque et sa documentation à la disposition de tous ceux qui se livrent à des recherches ou poursuivent des travaux sur la Hongrie. Il organise des conférences, des concerts, et des réunions pour favoriser le rapprochement universitaire et intellectuel entre les deux pays.

La bibliothèque est ouverte tous les jours (sauf le samedi après-midi et les jours fériés) de 10 à 12 heures et de 15 à 17 heures. Le Directeur reçoit sur rendez-vous.

OFFICE CULTUREL DE L'IRAN EN EUROPE

5, rue Fortuny (XVII^e^) (Tél. : Car. 82-90)

Directeur général : S. E. Dj. TAFAZOLI

Directeur général adjoint : M. N. A. NOURI

FOYERS D'ÉTUDIANTES

Foyer International des Étudiantes, voir ci-dessus.

Concordia, voir ci-dessus.

Maison des Lycéennes, 5, rue Amyot (V^e^).

Maisons d'Étudiantes, 53, rue Lhomond (V^e^).

Foyer d'Étudiantes, 234, rue de Tolbiac (XIII^e^).

Union chrétienne de Jeunes Filles, 22, rue de Naples (VIII^e^) ; 40, rue Boulard (XIV^e^) ; 65, rue Orfila (XX^e^).

Pension pour Jeunes Filles, 94, rue de Charonne (XI^e^).

« L'Oasis », 91, rue de Sèvres (VI^e^).

Maison de la Société Philanthropique, 12, rue des Feuillantines (V^e^).

Protection de la Jeune Fille, 70, avenue Denfert-Rochereau (XIV^e^).

« Le Repos », 21, rue du Cherche-Midi (VI^e^).

La Sainte-Famille, Foyer pour Étudiantes Étrangères, 49, rue de Vaugirard (VI^e^).

Les Sœurs Servantes de Marie, 7, rue Duguay-Trouin (VI^e^).

La Maison des Franciscaines, 36, avenue Reille (XIV^e^).

Les Filles de Marie-Immaculée, 56, rue Saint-Didier (XVI^e^) (Tél. Pas. 96-95).

Maison Sainte-Geneviève, 65, rue du Cardinal-Lemoine (V^e^).

Maison Sainte-Odile, 34, rue Saint-Guillaume (VII^e^).

Home familial, 14, rue de Calais (IXe).
Foyer Saint-Joseph, 21, rue Méchain (XIVe) pour Religieuses Étudiantes.
Foyer Marguerite-Mignard, 2, villa de la Réunion (XVIe) (Tél. : AUT. 24-13). (Pour étudiantes étrangères, juillet-août-septembre.)
Foyer International de l'Abbaye-aux-Bois, 11, rue de la Chaise (VIIe).
Maison Jeanne-d'Arc, 21, rue Bertrand (VIIe).
Pension de famille des Dames de Saint-Maur, 83, rue de Sèvres (VIe).
La Maison, 36, rue du Montparnasse (VIe).
Foyer d'Étudiantes Catholiques, 88, rue du Cherche-Midi (VIe). Ouvert toute l'année.
Sœurs de Sainte-Marie, 8, rue Joseph-Bara (VIe).
Institut Serviam, 20, rue Gay-Lussac (Ve).
Y. W. C. A., 26, rue d'Anjou (VIIIe).
Foyer International « Carrefour », 44, rue des Bernardins (Ve).
Foyer des Lycéennes, 10, rue du Docteur-Blanche (XVIe) (Tél. : AUT. 81-95).
Centre d'Études féminines, 63, rue Monsieur-le-Prince (VIe). (Exclusivement réservé aux Étudiantes des Facultés, à partir de la propédeutique et équivalences, au moins.)
Foyer Protestant d'Étudiantes de Plaisance, 63, rue Pernety (XIVe) (Tél. : SÉG. 81-41).
Études et Famille, 44, rue du Cherche-Midi (VIe).
Foyer Musical, 87, rue de Tocqueville (XVIIe).
Foyer Saint-Joseph, 24, rue Bargue (XVe). (Pour étudiantes d'Outre-Mer) et 21, rue Mongenot, Saint-Mandé (Seine).
Foyer International « La Vigie », 3, rue des Carmes (Ve).
Notre-Dame du Rosaire, 36, rue Taine (XIIe).

FOYERS D'ÉTUDIANTS

La Maison Diocésaine des Étudiants, voir p. 512.
Réunion des Étudiants, 104, rue de Vaugirard (VIe).
Ozanam, 155 *bis*, rue de Rennes (VIe) ; 22, rue Notre-Dame-des-Champs (VIe).
Internat familial des Francs-Bourgeois, 21, rue Saint-Antoine (IVe).
Foyer Sainte-Geneviève, 2, rue des Fossés-Saint-Jacques (Ve).
Union chrétienne de jeunes gens, 14, rue de Trévise (IXe).
Foyer protestant, voir p. 512.
Maison des Mines et des Ponts et Chaussées, 270, rue Saint-Jacques (Ve). Reçoit pendant l'été, en groupes de préférence. Individuels dans la mesure des places disponibles, ne pas écrire.
École d'Éducatrices du Centre d'Études Pédagogiques, 15, rue Louis-David (XVIe) (Tél. : TRO. : 19-38 et 25-14).
Foyer de l'Entraide universitaire, 19, rue de la Victoire (IXe).

Foyer des Jeunes, 151, avenue Ledru-Rollin (XIe).
Foyer J.-Ruf-de-Lavison, 18, rue J.-J.-Rousseau (Ier).
Maison des Étudiants du Maroc, 41, rue des Écoles (Ve).
Maison d'Étudiants « Le Toit familial », du Comité de Bienfaisance israélite de Paris, 9, rue Guy-Patin (Xe) (Tél. : Tru. 25-48).
Groupe d'Accueil étudiant, 7, impasse Chartière (Ve).

FOYERS MIXTES

Foyer de La Cimade, 4, rue du Parc-Cheviron, à Sèvres (S.-et-O.) (Tél. : Obs. 20-24).
Foyer des Jeunes Israélites, 19, boulevard de la Saussaye, Neuilly-sur-Seine (Tél. : SAB. 80-44).
Foyer des Étudiants d'Extrême-Orient, 16, rue Royer-Collard (Tél. : ODÉ. 45-00).
Le Home Saint-Jacques (pour étudiants vietnamiens, 269, rue Saint-Jacques (Ve) (Tél. : Odé. 11-61).

III. — BOURSES, PRIX, FONDATIONS

Des bourses et des prix dus à la libéralité de généreux donateurs ou accordés par l'État ou le Conseil Municipal de Paris sont attribués chaque année par l'Université de Paris et par les Facultés. Des dispenses de droits peuvent également être accordées. On se renseignera dans les secrétariats.

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les bourses d'enseignement supérieur sont attribuées par le Recteur d'Académie après consultation de la commission régionale des bourses.

Les demandes doivent être déposées dans les secrétariats des Facultés avant le 31 *juillet*. Ce délai est prolongé jusqu'au 31 *août* pour les bourses d'Agrégation et de C. A. P. E. S.

Les étudiants de *la Communauté*, à l'exclusion des étudiants des départements d'Outre-Mer doivent s'adresser au gouvernement du territoire dont ils sont originaires, en vue d'obtenir une bourse ou un prêt d'honneur. En ce qui concerne les exonérations des droits universitaires, c'est à la Faculté où ils poursuivent leurs études qu'ils doivent s'adresser.

I. — Bourses de Licence

Licence en Droit

Première année : pour un an, aux titulaires du Baccalauréat.

Deuxième, troisième et quatrième années : pour un an, à des étudiants pourvus de leurs inscriptions de licence et ayant subi avec succès l'examen de fin d'année correspondant à ces inscriptions.

Sciences et Lettres

Des bourses peuvent être attribuées pour un an, en vue d'un Certificat d'Études Supérieures préparatoires dans les Facultés des Sciences ou du Certificat d'Études Littéraires Générales dans les Facultés des Lettres, aux candidats titulaires du Baccalauréat de l'enseignement secondaire, ou reçus à l'examen spécial d'entrée dans les Facultés.

Ces bourses peuvent être renouvelées 2 fois dans les conditions ci-après :

a) pour la deuxième année d'études, si le candidat justifie d'un Certificat d'Études Supérieures préparatoires dans les Facultés des

Sciences ou du Certificat d'Études Littéraires Générales dans les Facultés des Lettres ;

b) pour la troisième année d'études, si le candidat justifie de trois Certificats d'Études Supérieures en plus du Certificat de Propédeutique ;

c) à titre exceptionnel pour une quatrième année d'études, si le candidat justifie, en dehors de l'un des Certificats d'Études préparatoires dans les Facultés des Sciences ou du C. E. L. G. dans les Facultés des Lettres, de 2 C. E. S. faisant partie de la même Licence d'enseignement dans les Facultés des Sciences ou de 3 C. E. S. faisant partie de la même Licence d'enseignement dans les Facultés des Lettres.

Il est ouvert chaque année un concours commun aux candidats à l'École Normale Supérieure et aux bourses de Licence et d'Agrégation près les Facultés des Sciences et des Lettres des Universités de Paris ou des départements.

Le nombre d'élèves à admettre à l'École Normale Supérieure est fixé chaque année par arrêté ministériel. Les élèves sont nommés suivant l'ordre de classement sur la liste d'admission.

Peuvent, sur leur demande, bénéficier de leur bourse de Licence et d'Agrégation près la Faculté des Sciences ou des Lettres de l'Université de Paris :

a) Pour les jeunes gens, les 8 premiers boursiers de Licence de la section des Sciences et les 10 premiers boursiers de la section des Lettres ;

b) Pour les jeunes filles, les 5 premières boursières de la section des Sciences, groupe I ; les 2 premières des groupes II et II *bis* ; la première du groupe III ; et les 5 premières de la section des Lettres ;

c) Les boursiers de Licence de la section des Sciences et de la section des Lettres dont la famille a son domicile dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise ou de Seine-et-Marne.

Tous les autres boursiers bénéficieront de leur bourse près les Facultés des Universités des départements.

Le candidat peut s'inscrire simultanément pour l'École Normale Supérieure et pour une bourse de Licence.

Les boursiers nommés près les Facultés des Sciences ou des Lettres des Universités de Paris ou des départements dans les conditions fixées ci-dessus conservent le bénéfice de leur bourse pendant quatre ans (deux ans pour la Licence, un an pour le Diplôme d'Études Supérieures, un an pour l'Agrégation) sous réserve de restituer à l'État le prix de la pension ou de la bourse dont ils auront bénéficié dans le cas où, par leur fait, ils n'occuperaient pas pendant dix ans au moins un emploi dans l'enseignement public. Ils sont déchus de leur bourse s'ils ne justifient pas, à des époques déterminées, de leur admission aux examens de Licence ou du Diplôme d'Études Supérieures.

II. — Bourses dans les Instituts

Des bourses d'études peuvent être données aux élèves de l'Institut de Psychologie, de l'École Nationale Supérieure de Chimie, de l'Institut des Sciences Sociales du Travail, de l'Institut de Démographie, de l'Institut des Sciences Juridiques et Financières, de l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs et aux candidats au Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises. Le bénéfice des bourses ne peut être étendu à d'autres Établissements que par décision ministérielle.

Ces bourses sont attribuées pour un an, sur la proposition du directeur de l'Institut et, le cas échéant, du Doyen de la Faculté à laquelle est rattaché l'Institut.

Elles peuvent être renouvelées chaque année, dans les mêmes formes, pendant la durée normale des études.

Ne peuvent bénéficier de ces bourses les élèves des années préparatoires des Instituts.

III. — Bourses de diplômes d'Études supérieures
(Sciences et Lettres)

Les étudiants qui postulent les bourses de diplôme doivent justifier, en tant que futurs candidats à l'Agrégation, du grade de Licencié (Licence d'enseignement) ou du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des langues vivantes.

Les bourses de Diplômes attribuées pour un an ne sont pas renouvelables. Elles sont données aux candidats qui ont été admis dans de bonnes conditions à la Licence (ou au Certificat d'Aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges pour ceux d'entre eux qui se destinent à l'Agrégation de cet ordre).

IV. — Bourses de C. A. P. E. S.

Les candidats à ces bourses doivent être titulaires d'une Licence d'Enseignement. Elles sont attribuées pour une année et renouvelables deux fois dans certaines conditions.

V. — Bourses de préparation a l'agrégation de l'Enseignement secondaire

Les candidats à ces bourses doivent être titulaires d'une Licence d'Enseignement et d'un Diplôme d'Études supérieures. Elles sont attribuées pour une année et renouvelables deux fois dans certaines conditions.

Les candidats dont la famille n'est pas domiciliée dans les départe-

ments de la circonscription de l'Académie de Paris ne peuvent déposer leur demande que s'ils se sont présentés à l'Agrégation. Dans ce cas leur demande doit comporter un avis favorable du Président du Jury.

VI. — Bourses d'Études

a) *Bourses de Doctorat.* — Les bourses dites d'études sont à proprement parler des *bourses de Doctorat*, attribuées aux candidats pourvus des titres requis pour se présenter à cet examen.

Toutefois, comme elles ont été créées pour favoriser dans les Facultés des Lettres et des Sciences les recherches libres et désintéressées, les conditions que doivent remplir leurs postulants sont des plus larges ; à la rigueur, aucun grade n'est exigé d'eux pourvu qu'ils aient manifestement fait preuve d'aptitude dans une branche déterminée de la Science ;

b) *Bourses de voyage.* — Outre ces bourses entretenues près les Facultés des Lettres et des Sciences des Universités françaises, *des bourses de voyage* sont réservées à des agrégés se rendant à l'étranger pour y poursuivre (généralement en vue d'une thèse de Doctorat) des recherches personnelles, ou s'y livrer à des travaux d'érudition.

VII. — Bourses de P. C. B.

Des bourses peuvent être attribuées près les Facultés des Sciences (en vue des études médicales et de chirurgie dentaire) aux candidats au Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques. Ces bourses sont données pour un an. Elles ne sont pas renouvelables. Sont autorisés à les postuler les candidats titulaires du Baccalauréat de l'enseignement secondaire.

VIII. — Bourses de doctorat en Médecine

Peuvent obtenir, pour un an, une bourse de Doctorat en Médecine de première année, les candidats titulaires du Baccalauréat de l'enseignement secondaire et du Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Biologiques (P. C. B.).

Les bourses de Doctorat en Médecine, à partir de la deuxième année d'études, sont données pour un an, aux candidats pourvus de leurs inscriptions et ayant subi avec succès l'examen de fin d'année correspondant à ces inscriptions.

IX. — Bourses de Chirurgie dentaire

Il peut être attribué, près des Facultés et écoles publiques où l'enseignement de la chirurgie dentaire est organisé, des bourses aux étudiants candidats au Diplôme d'État de Chirurgien-Dentiste.

X. — Bourses de Pharmacie

Les bourses de Pharmacie, à partir de la deuxième année d'études (année suivant le stage), sont données pour un an, aux candidats ayant subi avec succès l'examen de fin d'année. Toutefois les étudiants qui étaient boursiers dans l'enseignement secondaire peuvent bénéficier d'une bourse dès l'année de stage.

XI. — Bourses de Doctorat en Droit

Des bourses de Doctorat en Droit peuvent être données à des étudiants ayant subi avec succès l'examen de quatrième année de Licence en Droit.

XII. — Bourses d'agrégation de Droit

Elles sont attribuées sur la proposition de la Faculté où les candidats ont subi les examens du Doctorat et après avis du Comité consultatif de l'Enseignement supérieur (Commission du Droit et des Sciences politiques et économiques). Si les candidats se sont présentés à un concours d'Agrégation, l'avis du président du jury devra être pris.

Attribuées pour un an, ces bourses pourront être renouvelées 2 années successives suivant la même procédure.

Les candidats devront prendre l'engagement de restituer à l'État le montant de la bourse dont ils auront bénéficié dans le cas où, par leur fait, ils n'occuperaient pas pendant dix ans au moins un emploi dans l'Enseignement public.

XIII. — Bourses aux Pupilles de la Nation

Des bourses dans les établissements d'enseignement supérieur sont attribuées aux Pupilles de la Nation qui ont satisfait aux conditions d'admission imposées aux autres étudiants.

Outre les bourses dont il a été question ci-dessus, attribuées à tous les étudiants, les Pupilles de la Nation peuvent également en obtenir, pendant la durée normale des études :

près les Facultés de Droit, en vue du Certificat de Capacité (deux ans), de la Licence (trois ans) et du Doctorat (deux ans) ;

près les Facultés de Médecine, en vue des Diplômes de Chirurgien-dentiste (trois ans), de Sage-femme (deux ans) ;

près les Facultés des Sciences, en vue des Certificats d'Études Supérieures ;

près les Facultés de Pharmacie dès l'année de stage. Elles sont renouvelables d'année en année jusqu'à l'obtention du grade de Pharmacien.

Les Pupilles de la Nation qui obtiennent une bourse sont dispensés des droits d'inscription proprement dits.

Les étudiants Pupilles de la Nation peuvent solliciter, en outre, des Offices départementaux, des subventions d'études d'Enseignement supérieur.

XIV. — Bourses aux enfants de Français résidant a l'étranger

Des bourses peuvent être attribuées dans les Facultés de Droit, de Médecine, des Sciences, des Lettres, de Pharmacie, dans les Instituts des Universités et des Facultés et dans les établissements dépendant de la direction de l'enseignement supérieur, à des candidats ayant bénéficié d'exonérations de frais d'études ou de pension, ou qui auraient pu bénéficier de ces exonérations (décrets du 11 août 1921, 18 août 1920, 20 janvier 1923), et qui remplissent les conditions requises pour l'inscription dans les Facultés ou Écoles.

Des bourses peuvent être concédées d'autre part dans les mêmes établissements à des candidats ayant fait tout ou partie de leurs études hors de France ; ils devront justifier du titre initial requis pour l'inscription ou de son équivalence.

Les dossiers, constitués dans les formes habituelles, doivent contenir en outre :

a) Dans le premier cas, justification de l'obtention des exonérations, ou du droit qu'avaient les candidats d'en solliciter le bénéfice ;

b) Dans le second cas, déclaration d'un agent diplomatique ou consulaire de France, attestant que la famille était établie depuis au moins cinq ans à l'étranger au moment de l'obtention du titre.

Ces bourses sont accordées pour un an. Elles peuvent être renouvelées pour les titulaires ayant subi avec succès les examens de fin d'année ou les examens correspondant aux études pour lesquelles ils se sont fait inscrire.

XV. — Allocations d'études a des étudiants et étudiantes en Médecine se destinant au Service de Santé scolaire et universitaire

Dix nouvelles allocations d'études, au moins, peuvent être attribuées, chaque année, par le Ministre, à des Étudiants ou Étudiantes en Médecine qui s'engageraient à consacrer, après la thèse passée, leur activité au Service de Santé scolaire et universitaire, pendant un nombre d'années variant de 5 à 10, suivant la scolarité déjà effectuée, et à accepter tout poste susceptible d'être vacant sur le territoire métropolitain.

Le taux des allocations est le suivant :

2.250 NF, pour l'année de P. C. B.

2.880 NF, pour la 1re année de médecine.

3.600 NF, pour la 2e année et chacune des années suivantes.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Inspection Régionale du Service de Santé scolaire et universitaire, 4, rue Danton, Paris (VIe).

BOURSES D'ÉTUDES A L'ÉTRANGER

La Direction générale des Affaires culturelles et techniques du Ministère des Affaires étrangères (Bureau des Bourses, 23, rue de la Pérouse (VIIe) (tél. : BAL. 21-18)) octroie tous les ans des bourses aux étudiants français pour des séjours d'études à l'étranger.

Elles peuvent être sollicitées pour toutes les spécialités. Leur durée est variable, mais en principe aucune bourse n'est accordée pour plus d'une année. Elles ne sont pas renouvelables.

Les candidats à ces bourses doivent, en principe, avoir terminé leurs études supérieures en France, ou être sur le point de les terminer. Leur plan d'études doit porter sur un point ou un domaine qui ne peut être étudié ou approfondi en France.

Les séjours à l'étranger effectués grâce à ces bourses ne doivent pas servir à la seule formation personnelle des boursiers, mais être utiles à la collectivité.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction Générale des Affaires culturelles et techniques avant le 31 mars.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser : soit à la Direction Générale des Affaires culturelles et techniques, soit à l'Office National des Universités, 96, boulevard Raspail (tél. : BAB. 50-20).

Le Bureau des Renseignements peut communiquer la notice détaillée sur ces bourses.

BOURSES OFFERTES AUX ÉTUDIANTS FRANÇAIS PAR LES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DES ÉTATS-UNIS

Des bourses sont mises à la disposition des étudiants français aux États-Unis. Certaines de ces bourses sont attribuées plus particulièrement à des jeunes gens et des jeunes filles ayant terminé leurs études secondaires et désireux de poursuivre leurs études aux États-Unis et de s'y perfectionner dans la connaissance de la langue anglaise tout en se familiarisant avec l'histoire, la littérature, les idées et les mœurs américaines. D'autres sont accordées par les Universités à des étudiants diplômés et désireux de se perfectionner dans la spécialité qui les intéresse. La date limite pour le dépôt des dossiers de candidature étant fixée au 10 novembre, les candidats

sont priés de demander dès le 1er octobre, à l'Office National des Universités, 96, boulevard Raspail, Paris (VIe), le questionnaire préliminaire à remplir.

BOURSES DE SÉJOUR EN GRANDE-BRETAGNE OFFERTES PAR LE BRITISH COUNCIL

36, rue des Écoles (Ve)

Des bourses d'études en Grande-Bretagne sont offertes pour l'année universitaire 1962-1963 par le British Council en France aux candidats de nationalité française poursuivant des recherches scientifiques, littéraires, artistiques, sociales, etc. Ces bourses sont accordées à condition que la période d'étude en Grande-Bretagne soit nécessaire aux recherches poursuivies, que le bénéficiaire de la bourse retourne en France après son séjour, que le candidat possède une bonne connaissance de la langue anglaise et que le domaine de la recherche ait été accepté par les autorités françaises compétentes.

Les bourses sont accordées soit pour une année scolaire (10 mois à partir d'octobre), soit pour une période plus courte (1 à 4 mois).

La préférence est donnée aux candidats âgés de 25 à 35 ans.

Les candidats doivent écrire directement à l'adresse sus-mentionnée en précisant brièvement le niveau de leurs études et en demandant la feuille d'inscription. Cette feuille, dûment remplie, en anglais, doit être retournée à la même adresse avant le 22 décembre 1961, dernier délai.

BOURSES ET PRIX DE L'INSTITUT D'ÉTUDES SLAVES

A. — L'Institut d'Études Slaves est représenté dans les commissions qui attribuent chaque année des bourses aux étudiants désireux de se spécialiser dans les questions relatives à un pays slave dont ils connaissent la langue. Il donne son avis sur la valeur des candidats et peut, à titre d'intermédiaire, recevoir leurs dossiers qu'il transmet aux administrations compétentes (C. N. R. S., Direction de la Coopération avec la Communauté et l'Étranger, 55, rue Saint-Dominique (VIIe) et Direction générale des Affaires culturelles et techniques au Ministère des Affaires étrangères).

B. — PRIX ERNEST-DENIS : L'Institut d'Études slaves dispose d'un Prix Ernest-Denis, qui peut être attribué à un ouvrage historique sur la Yougoslavie, écrit en français par un auteur français, et dans l'esprit, les idées et la tradition des ouvrages d'Ernest Denis.

C. — PRIX CHARLES-SALOMON : L'Institut d'Études slaves dispose également d'un prix Charles-Salomon, qui peut être attribué, tous les deux ou trois ans, à un jeune russisant français.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Institut d'Études slaves (9, rue Michelet, VIe).

CONCOURS ET FONDATIONS DE L'INSTITUT ET DES ACADÉMIES

La plupart des prix créés soit par l'État, soit par des fondations particulières, de même que les fondations ayant pour objet de subventionner des recherches, sont annuels. Un certain nombre de prix se décernent tous les deux ans, tous les trois ans, ou au bout de périodes plus longues. Il en est d'autres enfin qui sont décernés tous les ans ou tous les deux ans, à tour de rôle, par chacune des 5 Académies, et qui sont ainsi quinquennaux ou décennaux.

Certains prix comportent un programme arrêté par chaque Académie, d'autres sont décernés à des ouvrages ou à des personnes, conformément aux conditions déterminées par les fondateurs.

Pour l'Académie française, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie des Sciences et l'Académie des Sciences morales et politiques, les ouvrages imprimés ou manuscrits destinés aux concours doivent être adressés ou déposés au Secrétariat de l'Institut et y parvenir avant le 1er janvier de l'année où le concours est jugé.

Pour l'Académie des Beaux-Arts, presque tous les concours ont leurs règles spéciales.

Les programmes des concours de toutes les Académies, avec leurs développements, sont déposés au Secrétariat de l'Institut, où les intéressés peuvent les demander.

PRIX CHARLES-LÉOPOLD-MAYER. — Deux prix, d'un montant de 5.000 NF chacun, seront attribués avant le 31 décembre 1965 par l'Académie des Sciences morales et politiques aux auteurs, français ou étrangers, d'un ou plusieurs ouvrages d'une philosophie rationaliste et naturaliste comportant : un exposé critique des principes qui conduisent à une telle philosophie, l'application de ces principes aux sciences morales, économiques, sociales et politiques et une notice sur la bibliographie du sujet.

FONDATION EDMOND DE ROTHSCHILD
MAISON DE L'INSTITUT DE FRANCE A LONDRES

La Maison de l'Institut à Londres offre, sous des conditions déterminées, à des personnes se livrant à des travaux scientifiques, littéraires ou artistiques, une chambre et le breakfast.

Adresser toute demande au Secrétariat de l'Institut, 23, quai de Conti, Paris (VIe).

ASSOCIATION DES FRANÇAISES DIPLOMÉES DES UNIVERSITÉS

4, rue de Chevreuse (Paris, VIe) (Tél. : Odéon 01-32)

Des bourses américaines ou internationales sont offertes à des étudiantes françaises jugées dignes d'encouragement (grade mini-

mum exigé : licence). Adresser les candidatures, avec *curriculum vitae* et références à la Présidente de l'A. F. D. U., 4, rue de Chevreuse (VI^e^).

Bourses de repas à Paris pour étudiantes en cours d'études.

FONDATION THIERS

CRÉÉE PAR M^lle^ FÉLICIE DOSNE, EN 1893, 5, ROND-POINT BUGEAUD PARIS (XVI^e^)

Conditions d'admission : être Français, âgé de 28 ans à la fin de l'année en cours, avoir satisfait aux obligations militaires, être célibataire, agrégé de l'Université ou, pour les candidats médecins ou juristes, Docteur en Médecine ou en Droit ; fournir un extrait de naissance, un extrait de casier judiciaire, un certificat de position militaire, un *curriculum vitae*, une note sur la situation de famille et de fortune.

Adresser la demande, accompagnée d'un court rapport du candidat sur son projet de travail, au Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud (XVI^e^) et lui faire adresser directement des attestations de Maîtres connaissant le candidat.

Les pensionnaires peuvent jouir de trois années de travail désintéressé. Ils reçoivent du C. N. R. S. à charge d'en reverser une quote-part à la Fondation, une allocation d' « attaché de recherches ».

DONATION JEAN SAUBERAN

PRÊTS D'ÉTUDES

M. Jean SAUBERAN a fait à l'Université de Paris donation d'une somme dont les fonds sont affectés à l'attribution de prêts d'études à des étudiants, de nationalité française, désirant continuer leurs études dans une des 5 Facultés de l'Université de Paris, à l'École Centrale, à l'École du Louvre et à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts.

Les demandes de prêts d'études doivent être adressées au Comité de la donation Jean Sauberan, 3^e^ bureau, à la Sorbonne.

COMITÉ LOCAL DES PRÊTS D'HONNEUR

Les candidats ou candidates aux prêts d'honneur doivent être de nationalité *française*.

Les prêts d'honneur peuvent être donnés à tous ceux qui font des *études supérieures*.

Il est institué au siège de l'Université un Comité local à qui est confié le soin d'apprécier la situation des étudiants et élèves et qui a le pouvoir de décision dans les limites des crédits mis à sa disposition.

Le Comité local est placé sous la présidence du Recteur. Les demandes de prêts d'honneur doivent être adressées au Comité local des prêts d'honneur. — Secrétariat administratif (3e bureau, *à la Sorbonne*).

Les dossiers sont reçus du 1er septembre au 15 octobre. Les demandes présentées après cette date ne pourront être examinées.

CONSEILS AUX ÉTUDIANTS QUI DEMANDENT UNE BOURSE UN SECOURS D'ÉTUDES, UNE DISPENSE OU UN REMBOURSEMENT DES FRAIS UNIVERSITAIRES

Par suite du nombre considérable des demandes présentées à l'Administration, il est indispensable, dans l'intérêt même des candidats, que les dossiers soient régulièrement établis et présentés d'une façon très claire.

Évitez les contradictions entre vos déclarations et les indications que porte le certificat du contrôleur des contributions. Si les chiffres que vous indiquez n'expriment pas votre situation réelle (par suite de circonstances spéciales : crise, situation de famille), efforcez-vous de rectifier, avec preuves à l'appui, ce qui doit être rectifié.

Expliquez clairement l'objet de vos études et donnez les raisons de toutes les anomalies qu'elles pourraient présenter (retards, divergences, changements d'orientation), au lieu de les déguiser ou de les passer sous silence. Joignez toujours à votre dossier un certificat d'un ou de plusieurs professeurs pouvant donner une appréciation motivée sur vos études, vos travaux (et, quand cela est possible, avec les notes de devoirs, d'interrogations, d'examen).

Constituez votre dossier quinze jours au moins avant la date extrême à laquelle il doit être remis (consultez le *Livret de l'Étudiant*, les affiches). Conformez-vous à toutes les indications administratives pour la rédaction de votre demande et pour la confection du dossier. (Si vous êtes Pupille de la Nation, tenez-vous en rapport avec votre Office.) Écrivez toujours très lisiblement et mettez spécialement en évidence votre nom et votre adresse (en particulier, celle-ci doit toujours figurer sur votre demande, au-dessous de la signature). Adressez-vous, chaque fois que vous serez embarrassés, et le plus vite possible, au Secrétariat de votre Faculté.

LA CITÉ UNIVERSITAIRE
DE PARIS

Dès la fin de la première guerre mondiale, l'Université de Paris s'était souciée des problèmes qu'allait soulever l'afflux prévisible des étudiants étrangers, officiers démobilisés des armées alliées, jeunes gens de tous pays qui viendraient chercher auprès de la France victorieuse une culture fondée sur les idéaux de Droit et de Justice Ces étudiants devraient être non seulement reçus dans nos Facultés, mais avant tout accueillis et hébergés dans un cadre favorable à leur travail.

En 1917 un premier projet de Cité-jardin à Sceaux, présenté par M. GRUNEBAUM-BALLIN au Recteur LIARD et au Doyen APPELL qui s'étaient particulièrement préoccupés de la question, ne put aboutir faute de crédits.

En 1920, Émile DEUTSCH DE LA MEURTHE, remit à Paul APPELL, devenu Recteur, un chèque important destiné à la construction d'un premier groupe de maisons d'étudiants. Mis aussitôt au courant, André HONNORAT, alors Ministre de l'Instruction publique, fut conquis par l'idée qui venait d'être lancée et obtint la cession gratuite à l'Université de vastes terrains sur les anciennes fortifications déclassées.

Après les longs travaux d'arasement des fortifications, la première pierre de la *Fondation Émile et Louise Deutsch de La Meurthe* fut posée par le Recteur APPELL, en présence du Ministre Léon BÉRARD, le 9 mai 1923.

Entre temps des accords avaient été conclus par l'Université avec différents pays auxquels elle concédait le terrain nécessaire à la construction de maisons pour leurs ressortissants.

En 1925, prévoyant que l'Université ne pourrait bientôt plus administrer elle-même un ensemble en plein développement, le Recteur proposa la création d'un organisme nouveau chargé de gérer et de faire croître la CITÉ naissante. Le Conseil de l'Université donna à MM. HONNORAT, DAVID-WEILL et BRANET la mission de constituer la « *Fondation Nationale pour le développement de la Cité Universitaire de Paris* ».

Présidée par André HONNORAT qui s'y consacra entièrement

pendant vingt-trois ans, la Fondation Nationale remplit magnifiquement son rôle.

La Cité comptait en 1939 dix-neuf Fondations françaises et étrangères, accueillant près de 3.000 étudiants. La guerre arrêta son développement qui ne reprit qu'en 1949, sous l'impulsion de Raoul Dautry, qui avait succédé en 1948 à André Honnorat, à la présidence de la Cité Universitaire. Celle-ci comporte aujourd'hui 32 maisons abritant 5.000 étudiants. Son accroissement se poursuit, sous la direction de M. André François-Poncet, qui a succédé en 1951 à Raoul Dautry, disparu. Après construction de quelques Maisons nouvelles, l'effectif en sera porté assez rapidement à 6.000.

Le domaine de la Cité a une superficie de 40 hectares. Les organes communs indispensables ont été créés : La Maison Internationale due à la libéralité du regretté John D. Rockefeller et un nouveau groupe hospitalier abritant le Service Médical de l'Université de Paris. L'aménagement général du parc a dégagé les espaces nécessaires à de nombreuses activités sportives.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pendant l'année scolaire — d'octobre à juillet — peuvent être admis à la Cité Universitaire les jeunes gens qui font à Paris des études d'enseignement supérieur. La Cité accueille ainsi non seulement les étudiants des Facultés de l'Université de Paris, mais aussi les élèves des Écoles d'enseignement supérieur de tout ordre : scientifique, littéraire, technique, artistique, etc.

La Cité est ouverte aux étudiants français et aux étudiants étrangers, ces derniers étant accueillis de droit dans les Maisons ou dans les chambres fondées par leur pays, ou par des libéralités de leurs compatriotes, mais pouvant aussi être reçus dans les autres maisons étrangères ou françaises, sur la présentation de la Fondation Nationale et dans la limite des chambres disponibles.

Toutefois, en principe, la Cité ne peut accueillir ceux dont la famille habite Paris ni ceux non plus qui, tout en poursuivant des études, occupent déjà un emploi leur procurant des ressources régulières ; les chambres sont attribuées pour une année ; le séjour ne peut excéder trois années, quatre dans certains cas exceptionnels.

Pendant les vacances — de juillet à octobre — la Cité reçoit les étudiants des Universités et Écoles d'enseignement supérieur de la France et de tous les pays, qui, individuellement ou en groupes, désirent connaître Paris, ou y suivre des cours spéciaux.

Pendant cette même période et aussi au cours de l'année scolaire, si elle a des chambres disponibles, elle accueille également les professeurs, médecins, savants, etc., français et étrangers, que leurs études appellent à Paris.

***

Pour l'année scolaire, on est admis à la CITÉ UNIVERSITAIRE sur demande écrite, établie suivant une formule réglementaire. La FONDATION NATIONALE envoie aux candidats les imprimés nécessaires, les renseignant sur les documents qu'ils ont à fournir pour la constitution de leur dossier.

Trois conditions essentielles sont imposées à tous les candidats français ou étrangers :

1° Ils doivent attester par une pièce authentique qu'ils sont étudiants d'une Faculté ou élèves d'une Grande École de Paris ;

2° Ils doivent se soumettre à un examen du Service Médical de la CITÉ, lequel apprécie, s'ils peuvent être associés à la vie des différentes Maisons et détermine leurs aptitudes à la pratique des sports ;

3° Ils doivent signer l'engagement de se conformer aux règlements généraux de la CITÉ UNIVERSITAIRE et au règlement particulier de la Maison où ils seront admis.

Aucune admission n'est définitive avant l'accomplissement de ces trois formalités.

Pendant les vacances, pour bénéficier des avantages de la CITÉ UNIVERSITAIRE, il suffit d'être étudiant et de l'attester en produisant à l'arrivée :

1° Un document officiel : *livret universitaire, carte d'immatriculation ou d'inscription, certificat,* etc. ;

2° Une pièce d'identité, donnant les renseignements nécessaires d'état civil : *extrait de naissance, passeport,* etc.

***

Les demandes d'admission doivent être adressées à la FONDATION NATIONALE DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE, 19, boulevard Jourdan, Paris (XIVe).

Les étudiants étrangers dont le pays est représenté à la CITÉ UNIVERSITAIRE par des Fondations particulières, à eux réservées, enverront leur demande à la direction respective de chacune de ces Maisons.

Le nombre des demandes d'admission étant toujours très supérieur à celui des chambres disponibles, il est recommandé aux intéressés de formuler leurs demandes aussitôt que possible, et même en cours d'année, à partir du mois de mai, et sauf exception avant le 31 juillet, de façon à se mettre en état de profiter des vacances de chambres, dès que celles-ci se produisent.

Il est indispensable que toutes les pièces requises pour la constitution du dossier soient jointes à la demande.

FONDATION NATIONALE DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE DE PARIS

19, boulevard Jourdan (XIVe) (Tél. : Gobelins 90-95)

Conformément au mandat reçu de l'Université de Paris, la FONDATION NATIONALE a pour fonction propre de préparer l'avenir de la CITÉ UNIVERSITAIRE, de lui procurer les concours et les ressources dont elle a besoin, de la doter de tous les services nécessaires et d'en assurer le fonctionnement.

La FONDATION NATIONALE agit sous le contrôle du Conseil de l'Université et de son président, le Recteur de l'Académie de Paris.

Elle est administrée par un conseil composé comme suit :

Président : M. l'Ambassadeur ANDRÉ FRANÇOIS-PONCET, de l'Académie française.

1er *Vice-Président :* M. le Recteur J. ROCHE, Président du Conseil de l'Université.

2e *Vice-Président :* M. PAUL BERTRAND, Directeur honoraire de la S. N. C. F.

Secrétaire Général : M. ANDRÉ GOLDET.

Membres : MM. les Doyens GABRIEL LE BRAS, LÉON BINET, MARC ZAMANSKY, ANDRÉ AYMARD, GUILLAUME VALETTE ; M. BASDEVANT, Directeur des Relations Culturelles ; M. JEAN BERTHOIN, Sénateur ; M. PIERRE DAVID-WEILL ; M. JEAN WILLEMS, Directeur de la Fondation Universitaire et du Fonds de la Recherche Scientifique belge ; M. VICTOR LYON, bienfaiteur de la Cité Universitaire ; M. CHARLES MALEGARIE, membre de l'Institut, président de l'Électricité de France ; MM. les Professeurs MOULONGUET et LEJEUNE ; MM. TISSOT et CHRISTENSEN, Directeurs de fondations ; M. J. VAUJOUR, Président de l'Alliance internationale des Anciens de la Cité.

SERVICES COMMUNS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT, 19, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 90-95.)

Installés dans un pavillon spécial, les bureaux sont ouverts tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 16 heures, sauf le samedi après-midi ainsi que les dimanches et jours fériés.

SERVICE MÉDICAL (Fondation Charles LOUIS-DREYFUS), 21, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 41-89).

Ce service dispose d'un pavillon d'hospitalisation de 86 lits, 21, boulevard Jourdan, et d'un groupe de bâtiments situés, 44, boulevard Jourdan, dans lesquels fonctionnent les services de médecine préventive et de diagnostic.

Ce service peut ainsi, grâce aux équipements dont il est doté (salles d'examen et de radioscopie, laboratoires, etc.), faire face à tous les besoins de la Cité. — Lors de l'admission des résidants, il établit leur fiche sanitaire et leur fiche sportive qui permettent aux intéressés d'exercer sur eux-mêmes la surveillance nécessaire. — Il donne des consultations régulières de médecine générale, d'oto-rhino-laryngologie, ophtalmologie, rhumatologie, stomatologie. Grâce à la présence d'internes, il assure une garde permanente et peut répondre, jour et nuit, à tout appel d'urgence.

Médecin directeur : M. le Dr LACOURBE.

Maison Internationale, 19-21, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 87-70.)

Organe commun et centre de la vie sociale de la Cité, elle comprend, outre un restaurant avec café-bar et salon de thé, tous les agréments et commodités d'un club véritable : salles de réunions et de jeux, théâtre, cinéma, etc., et, pour leur culture physique, les résidants y trouvent une piscine ainsi que des installations de gymnastique que complètent à l'extérieur des terrains spécialement aménagés, courts de tennis, etc.

Directeur : M. J. BACHELOT.

Bibliothèque Centrale, 19-21, boulevard Jourdan (XIVe). — (Tél. : Gobelins 87-70.) Ouverte chaque semaine du *lundi au vendredi inclus, de* 14 *à* 22 *heures et le samedi de* 14 *à* 18 *heures.*

MAISONS DE RÉSIDENCE

On trouvera ci-après la liste des Fondations et Maisons.

Fondation Émile et Louise Deutsch de la Meurthe, 37, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 63-10.)

324 chambres dont 155 pour jeunes filles.

Directeur : M. LEJEUNE, professeur à la Sorbonne.

Maison des Étudiants canadiens, 31, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 19-17.)

42 chambres.

Directeur : M. CLOUTIER Eugène, homme de Lettres.

Maison des Étudiants belges (Fondation Biermans Lapotre), 9, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 56-55.)

220 chambres.

Directeur : M. BRAUNS, agrégé E. M. D. L.

Maison des Étudiants argentins, 27, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 55-00.)

75 chambres dont 25 pour jeunes filles.

Directeur : M. ROMERO.

MAISON DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 96-56.)
70 chambres.
Directeur : M. BONASTRE, ingénieur agronome.

FONDATION DE L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 67-32.)
150 chambres.
Directeur : M. TISSOT, Directeur des études à l'Institut Agronomique.

MAISON DU JAPON. — COLLÈGE DES ÉTUDIANTS JAPONAIS (Fondation SATSUMA), 7, boulevard Jourdan. (Tél. : Gobelins 33-45.)
60 chambres.
Directeur : M. KIUCHI.

MAISON DE L'INDOCHINE, 59, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 93-63.)
105 chambres.
Directeur : M. MASSON, Inspecteur Général des Bibliothèques.

FONDATION DES ÉTATS-UNIS, 15, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 96-15.)
260 chambres (dont 146 pour jeunes filles).
Directeur : M. MORAUD.

MAISON DES ÉTUDIANTS ARMÉNIENS (Fondation Marie NUBAR), 57, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 31-53.)
63 chambres.
Directeur : M. CAMPINCHI.

MAISON DES ÉTUDIANTS SUÉDOIS, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 12-18.)
40 chambres.
Directeur : M. KÄRRE, directeur de l'Institut suédois à Paris.

MAISON DES ÉTUDIANTS DANOIS, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 97-96.)
42 chambres.
Directeur : M. CHRISTENSEN.

FONDATION HELLÉNIQUE, 45, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 13-37.)
67 chambres.
Directeur : M. FOUNDOUKIDIS.

MAISON DE CUBA (Fondation Rosa ABREU DE GRANCHER), 59, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 52-04.)
72 chambres.
Directrice : Mme DELPY.

MAISON DES PROVINCES DE FRANCE, 51-55, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 76-14.)
330 chambres.
Directeur : M. VAN EFFENTERRE, professeur à la Sorbonne.

FONDATION SUISSE, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 30-90.)
50 chambres.
Directeur : M. BEUTLER.

COLLÈGE D'ESPAGNE, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 39-16.)
110 chambres.
Directeur : M. PEREZ VILLANUEVA, professeur à l'Université de Valladolid.

COLLÈGE NÉERLANDAIS (Fondation JULIANA), 61-63, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 23-00.)
100 chambres (dont 59 pour jeunes filles).
Directeur : M. W. MERKUS, professeur.

COLLÈGE FRANCO-BRITANNIQUE (Fondation Edward et Helen NATHAN), 9, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 49-31.)
226 chambres (dont 126 pour jeunes filles).
Directeur : M. R. ELLRODT, maître de Conférences de Lettres.

FONDATION DE MONACO, 47, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 64-26.)
81 chambres
Directeur : M. R. BOCCA.

FONDATION VICTOR LYON, 27, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 47-53.)
80 chambres.
Directrice : Mlle LELEU.

MAISON DES ARTS ET MÉTIERS, rue du Docteur-Lannelongue (XIVe). (Tél. : Alésia 51-45.)
605 chambres.
Directeur : M. A. MICHEL, *Directeur adjoint :* M. GÉRAT, directeurs d'École Nationale d'Ingénieurs Arts et Métiers.

MAISON DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, 47, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 36-95.)
250 chambres.
Directeur : M. GASTON, directeur honoraire de l'Instruction publique en Tunisie.

MAISON DE LA TUNISIE, 47, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 40-30.)
125 chambres.
Directeur : N...

MAISON DU MEXIQUE, 15, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 80-11.)
84 chambres dont 27 pour jeunes filles.
Directeur : M. MANUEL DE LA LAMA.

MAISON DU MAROC, 1, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 58-02.)
292 chambres.
Directeur : M. CHARLIER, professeur agrégé de l'Université.

MAISON DE NORVÈGE, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 15-10.)
100 chambres.
Directeur : M. M. OVERAS

MAISON DE L'ALLEMAGNE, 27, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 90-02.)
108 chambres dont 36 pour jeunes filles.
Directeur : M. STEFFEN.

FONDATION DU CAMBODGE, 27, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 45-68.)
150 chambres.
Direction : S. A. SISOWATT Sirik Matak.

MAISON DE L'ITALIE, 9, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 90-67.)
95 chambres.
Direction : M. ROMANO, Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études.

MAISON DU BRÉSIL, 7, boulevard Jourdan.
100 chambres.
Directeur : M. SOBRINO PORTO.

Pour tous renseignements, s'adresser à la

FONDATION NATIONALE DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE
19, boulevard Jourdan, Paris (XIVe). (Tél. : Gobelins 90-95)
Adresse télégraphique : CITUNIVER, Paris

TABLES

I. — LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET ADMINISTRATIF

PRÈS LES FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
LE COLLÈGE DE FRANCE
LE MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES
ET L'ÉCOLE NATIONALE
DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

(*Abréviations :* Dr. et Sc. Éc., Droit et des Sciences Économiques; L. et Sc. H., Lettres et Sciences Humaines.)

MM.

ABELES, maître de conférences (Fac. des Sciences). P. 153.

ABOULKER (PIERRE), prof. agrégé Fac. de Médecine, 22, place Malesherbes (XVII[e]). P. 112.

ABRAGAM (ANATOLE), prof. Collège de France. P. 345.

ABRARD (RENÉ), prof. au Muséum, Dir. de lab. École des Hautes Études, 11, rue Bernouilli (VIII[e]). P. 363, 384.

ACHER (ROGER), prof. sans chaire (Fac. des Sciences), Laboratoire de chimie biologique, 96, bd Raspail (VI[e]), (Tél. : Bab. 19-64). P. 151.

ADAM (ANTOINE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 2 *bis*, square Henry-Paté (XVI[e]). (Tél. : Auteuil 36-73.) P. 232, 324, 325.

AIGRAIN, prof. Fac. Sciences, 8, square Henry-Paté (XVI[e]). (Tél. : Jasmin 34-07.) P. 148.

ALAJOUANINE, prof. Faculté de Médecine, médecin de la Salpêtrière, membre de l'Académie de Médecine, 120, avenue Victor-Hugo (XVI[e]). P. 89.

ALBAHARY, agrégé Fac. Médecine, médecin Hôpital Saint-Denis, 97, rue de Prony (XVII^e). P. 111, 114, 118.

ALBE-FESSARD (M^me), prof. sans chaire, Fac. des Sciences, dir. adj. lab. Ecole des Hautes Études. P. 152.

ALEXANDRE (Pierre), prof. de langues bantu, École des Langues Orientales, 59, rue des Mathurins (VIII^e) (Tél. : Anjou 86-36). P. 356, 377.

ALLARD, prof. sans chaire, Fac. des Sciences, 2, rue du Gril (V^e). (Tél. : Por. 37-66.) P. 151.

ALQUIÉ (FERDINAND), prof. Fac. des L. et Sc. H., 21, rue du Cherche-Midi (VI^e). [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 219.

AMAT, maître de conf. (Fac. des Sciences). P. 153.

AMELINE, professeur Fac. de Médecine, 37, rue Vaneau (VII^e). (Tél. : Invalides 59-24.) P. 112.

AMIAUD, prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 3, rue Albert-de-Lapparent (VII^e). (Tél. : Ségur 44-32.) [A son domicile sur rendez-vous.] P. 35.

AMIEL, prof. Fac. des Sc., Directeur de l'I. P. E. S. Sciences, 24, rue Ferdinand-Jamin, Bourg-la-Reine (Seine), [1, rue Victor-Cousin (chimie des solides), sur rendez-vous.] (Tél. : Odé : 24-13 ; poste 215.) P. 150, 168, 285.

ANDANT (ANTONIN), maître de conf. hon. Fac. des Sciences, 4, rue du Laos (XV^e). (Tél. : Fontenoy 88-90.)

ANDRÉ (E.), Dir. de laboratoire, École des Hautes Études, 3, avenue du Lycée-Lakanal, Bourg-la-Reine (Seine). Laboratoire : 12, square Pétrarque, Paris (XVI^e). [Le mardi après-midi et sur rendez-vous.]

ANDRÉ (JACQUES), dir. d'ét. Éc. des Htes Ét., 70, bd Saint-Marcel (V^e). (Tél. : Port-R. 66-69.) [Après ses cours.] P. 362, 363, 369.

ANDRÉ (MARC), dir. de lab. École Pratique des Hautes Études.

ANSEL, chef de trav. Fac. Médecine.

ANTOINE (GÉRALD), prof. Fac. des L. et Sc. H., 15, rue Gazan (XIV^e). [Mardi, de 10 à 11 heures, 16, rue de la Sorbonne, 3^e étage.] P. 231.

ARAMBOURG (CAMILLE), prof. hon. de Paléontologie au Muséum d'Histoire Naturelle, Membre de l'Académie d'Agriculture, 13, place Valhubert (V^e). (Tél. : Gobelins 36-48.)

ARNOULT (ROGER), prof. Fac. Sciences, 10, square du Croisic (VI^e) (Tél. : Fon 93-18). Lab. de physique électronique, Orsay (S.-et-O.) P. 150.

ARNULF (ALBERT), prof. Fac. des Sciences, 13, rue de Poissy (V^e). [Après son cours, à l'Institut d'Optique.] P. 150.

ARON (RAYMOND), prof. Fac. des L. et Sc. H., 34, quai de Passy (XVI^e). [A la Sorbonne, lundi, 18 heures.] P. 220.

ARPIARIAN, chef de travaux mathématiques S.P.C.N., Fac. Sciences, 12, rue Cuvier. (Tél. : Kel. 13-73.) [Après ses cours.] P. 154.

ASSELINEAU (ROGER), prof. Fac. des L. et Sc. H., 4 av. Paul-Vaillant-Couturier, Fresnes (Seine). (Tél. : Robinson 58-48.) P. 234.

AUBEL, prof. hon. Fac. des Sciences, 68, rue de Rennes (VI^e). (Tél. : Littré 28-02.) P. 125.

AUBERT (MARCEL), membre de l'Institut, prof. hon. École des Chartes, École du Louvre et École des Beaux-Arts, 8, cité Vaneau (VII^e). (Tél. : Invalides 05-23.)

AUBIN (ANDRÉ), prof. hon., Fac. de Médecine, 30, rue Guynemer (VI^e). (Tél. : Littré 30-29.) P. 89.

AUBIN (JEAN), chargé de conférences Éc. des Langues orientales, 7, rue Andrieux (VIII^e). (Tél. : Lab. 13-33.) P. 307, 375.

AUBOUIN, maître de conf. (Fac. des Sciences). P. 153.

AUBREVILLE (ANDRÉ), membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, membre de l'Académie d'Agriculture de France, Inspecteur Général hon. des Eaux et Forêts de la France d'Outre-Mer, prof. au Muséum, 16, rue de Buffon (V^e). (Tél. : Gob. 30-35.) [Mercredi, de 10 à 12 h. sur rendez-vous.] P. 294, 363, 384.

AUBRUN (CHARLES), prof. Fac. des L. et Sc. H., 31, rue Gay-Lussac (V^e). (Tél. : Odéon 38-18 et Médicis 29-49.) [Jeudi, 16 à 18 h.] P. 235, 304.

AUBRY (M.), prof. de cliniq. O. R. L. Fac. de Méd., laryngologiste de l'Hôpital Lariboisière, 65, av. Georges-Mandel (XVI^e). P. 109, 115.

AUGER (PIERRE), prof. Fac. des Sciences, président du Comité des Recherches spatiales, 12, rue Émile-Faguet (XIV^e). (Tél. : Gobelins 96-34.) P. 148.

AUSSANNAIRE, agrégé Fac. Médecine. P. 111, 114.

AVEZ (ANDRÉ), chef de travaux Éc. Sup. des Sciences de Reims, 3, rue Victor-Basch, Montrouge (Seine). P. 172.

AVIGNON, chef de travaux Fac. Sciences, 91, av. de la République (XI^e). (Tél. : Obé. 30-73.) P. 154.

AYMARD (ANDRÉ), Doyen Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. École des Hautes Études, 85, rue d'Assas (VI^e). [Sur rendez-vous.] (Tél. : Odéon 05-10.) P. 17, 179, 222, 377, 534.

AYRAULT (ROGER), prof. Fac. des L. et Sc. H., 12, avenue Junot (XVIII^e). [Le mercredi à 11 h. 15, à l'Institut d'Études germaniques, 5, rue de l'École-de-Médecine, et sur rendez-vous.] P. 235.

BACHELARD, membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 2, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève (V^e). P. 179.

BACHELLERY, Dir. d'ét. École des Hautes Études, 7, rue de l'Orient, Versailles (S.-et-O.). (Tél. : 950-18-34.) [Après ses conférences.] P. 369.

BAGANAS, chargé de cours Fac. des Sciences. P. 154.

BALANDIER (GEORGES), dir. d'ét. École des Hautes Études, maître de conf. École Normale Supérieure, prof. à l'Institut d'Études Politiques, 10, rue Custine (XVIII[e]). (Montmartre 64-23.) P. 284, 301, 302, 377.

BALAZS (ÉTIENNE), dir. ét. École des Hautes Études, 6, avenue de Verdun, Fontenay-aux-Roses (Seine). P. 296, 375.

BALKANSKI, maître de conférences Fac. des Sciences. P. 153.

BALLICCIONI, chef de travaux (Fac. des Sciences). P. 154.

BARBIER, maître de conf. agr. Fac. de Médecine, 180, boulevard Berthier (XVII[e]). P. 111.

BARCAT, agrégé Fac. Médecine, chirurgien des Hôpitaux. P. 111.

BARCHEWITZ (P.), prof. Fac. des Sciences, 43, rue Carnot, Noisy-le-Sec. P. 150.

BARDOLLE, maître de conférences Fac. Sciences de Reims, 76 *bis*, rue des Plantes (XIV[e]). P. 154, 172.

BAREAU (ANDRÉ), Dir. d'ét. École pratique des Hautes Études, 15, boulevard Colbert, Sceaux. (Tél. : Robinson 37-60.) P. 369.

BARETS (ANDRÉ), chef de tr. (Fac. des Sciences), 10, rue de Navarre (V[e]). [Au P. C. B., 12, rue Cuvier. (Tél. : Gob. 63-18.)] P. 154.

BARGETON (DANIEL), prof. Fac. de Médecine, 125, avenue de Versailles (XVI[e]). (Tél. : Auteuil 87-66.) [Laboratoire de Physiologie de la Fac. de Médecine, 45, rue des Saints-Pères (VI[e]), le mardi à partir de 16 heures.] P. 110.

BARIÉTY, prof. Fac. de Médecine, 77, rue de Monceau (VIII[e]). (Tél. : Laborde 14-54.) P. 109, 113, 114.

BARRA, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 154.

BARRAUD (J.), maître de conf. Fac. Sciences, 5, rue Herschel (VI[e]). P. 151.

BARRÈRE (ALAIN), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 238, boulevard Raspail (XIV[e]). P. 51, 63, 66, 289.

BARTOLI (HENRI), prof. Fac. Droit et des Sc. Éc. P. 52.

BARTOLI (PIERRE), secrét. général de l'Ac. de Paris. P. 17, 18, 513.

BARUCH (PIERRE), maître de conf. adj. Fac. Sciences, détaché au C. N. R. S., 39, av. Reille (XIV[e]). P. 154.

BARUK (H.), prof. agrégé Fac. de Médecine, 57, rue du Maréchal-Leclerc, Saint-Maurice (S.). (Tél. : Entrepôt 21-37.) [A l'Établissement National de Saint-Maurice, 57, rue du Maréchal-Leclerc, Saint-Maurice, le mardi matin, ou sur rendez-vous.] P. 112, 363.

BASDEVANT (JULES), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., Juge et ancien Président de la Cour Internationale de Justice, 1, rue Cassini (XIVe) (Tél. : Odéon 12-42) ; et Palais de la Paix, La Haye (Pays-Bas), et Anost (Saône-et-Loire). P. 35.

BASILE, maître assistant (Fac. des Sciences. Orsay). P. 154.

BASTID (Mme SUZANNE), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 88, rue de Grenelle (VIIe). (Tél. : Lit. 63-34.) P. 51, 52.

BASTID (PAUL), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., membre de l'Institut, 88, rue de Grenelle (VIIe). (Tél. : Lit. 63-34.) P. 65.

BASTIDE (ROGER), prof. Faculté des Lettres et Sc. humaines, dir. d'ét. École des Hautes Études, 48, rue du Général-Delestraint (XVIe). (Tél. : Mirabeau 84-59.) [Jeudi, 16 à 18 heures, Musée de l'Homme.] P. 226, 293, 301, 302, 376.

BASTIDE (HENRI DE LA), prof. École des Langues Orientales vivantes, 1, rue Chazelles (XVIIe). (Tél. : Wag. 09-94.) P. 355.

BASTIEN, prof. Éc. Nat. Méd. et Ph. Reims. P. 280.

BASTIN, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

BATAILLE (ANDRÉ), prof. Fac. des L. et Sc. H., 12, rue Émile-Faguet (XIVe). (Tél. : Port-Royal 64-86.) [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 222, 229.

BATAILLON (MARCEL), membre de l'Institut, admin. du Collège de France, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 11, place Marcelin-Berthelot (Ve). (Tél. : Odéon 81-60.) P. 179, 294, 342, 349.

BATIFFOL (HENRI), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 178, boulevard Haussmann (VIIIe). P. 51, 64, 65, 77, 298.

BAUCHOT (R.), chef de tr. (Fac. des Sciences), 41, rue Frémicourt (XVe). P. 154, 285.

BAUDIN (LOUIS), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 23, avenue de Breteuil (VIIe). (Tél. : Ség. 35-18.) P. 35.

BAUDOIN, prof. sans chaire (Fac. des Sciences). Biologie animale P. C. B., section D. P. 151.

BAUER, prof. hon. Fac. des Sciences, 6, place du Panthéon (Ve). (Tél. : Odéon 91-52.) [Le lundi à 11 heures au Laboratoire de Chimie physique, 11, rue Pierre-Curie.] P. 125, 362.

BAUMANN, prof. Fac. de Médecine, 9 *bis*, rue Pérignon (XVe). [Sur rendez-vous.] (Tél. : Suf. 78-59.) P. 108, 112, 117.

BAUMONT (MAURICE), membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., 10, avenue Émile-Acollas (VIIe). (Tél. : Suffren 90-26.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 76, 225.

BAYET (JEAN), membre de l'Institut, prof. honoraire Fac. des L. et Sc. H., directeur honoraire École française de Rome, 135, boulevard Saint-Michel (Ve). P. 179.

BAZIN (Louis), dir. de l'Institut d'Études Turques, dir. d'ét. École des Hautes Études, prof. à l'École des Langues Orientales vivantes, 77, quai du Port-au-Fouarre, Saint-Maur (Seine). [Lundi, 18 heures.] P. 308, 322, 354, 368.

BEAUJEU (Mme), prof. Fac. Lettres et Sc. Humaines. P. 227, 325.

BEAUMONT, prof. Fac. Sciences, 4, rue de Chevreuse, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928-41-07.) P. 151.

BEAUVAIS, maître-assistant (Fac. des Sciences). P. 154.

BEAUVALLET (Mlle), m. de conf. adjoint Fac. Sciences, 2, rue P.-Curie (Ve). (Tél. : Odé. 94-45.)

BEDEL (Charles), prof. honoraire Fac. de Pharmacie, 3, rue Gabriel-Péri, Montrouge (Seine). [A la Faculté, sur rendez-vous.] P. 257.

BEDIR KHAN (Aali Kamuran), chargé de cours École des Langues Orient. viv., 13, rue Humblot (XVe). (Tél. : Suf. 25.51.) P. 307.

BEGHIN (H.), membre de l'Acad. des Sc., prof. hon. Fac. des Sc. et École Polytechnique, 42, boulevard Raspail (VIIe). P. 125.

BELGODÈRE (Paul), secrétaire section des Sc. math. École pratique des Hautes Études, secrétaire général Institut Henri-Poincaré. P. 168, 361.

BELLAIR, prof. Fac. Sciences, 25, rue de l'Yser, Sceaux. (Tél. : Rob. 23-51.) P. 150, 285.

BÉNARD (Henri), prof. hon. Fac. de Médecine, 11 *bis*, rue Gozlin (VIe). P. 89.

BÉNARD (Jacques), prof. Fac. des Sciences, sous-directeur de l'École Nationale Supérieure de Chimie, 11, rue Pierre-Curie (Ve). (Tél. : Odéon 23-50.) P. 150, 162, 285.

BENOIST-GUEUTAL (Mme), maître de conf. (Fac. des Sc.). P. 153.

BENOIT (Jacques), prof. Collège de Fr., dir. lab. École des Hautes Études, dir. de lab. de Photobiologie du C. N. R. S., 81, av. Niel (XVIIe). (Tél. : Carnot 23-26.) P. 345, 363.

BENOIT (P.), professeur (Fac. des Sciences). P. 148.

BENVENISTE (Émile), prof. au Collège de France, dir. ét. École des Hautes Études, 1, rue Monticelli (XIVe). P. 307, 347, 369.

BERGER-VACHON (Victor), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 16, rue de l'Abbaye (VIe). P. 51, 64.

BERGERARD (J.), prof. sans chaire, zoologie, Orsay (S.-et-O.). P. 151, 285.

BERLIA, prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 15, rue de Saint-Simon (VIIe). P. 51, 75, 77.

BERLIOZ (Jacques), prof. au Muséum, 6, r. Pétrelle (IXe). P. 384, 385.

BERNARD (Étienne), prof. Fac. de Médecine pneumo-phtisiologie, médecin de l'Hôpital Laënnec, 47, rue de Courcelles (VIIIe). (Tél. : Carnot 37-63.) [Sur rendez-vous.] P. 110, 114.

BERNARD (JEAN), prof. Fac. de Médecine, 86, rue d'Assas (VI^e). [A l'Hôpital Saint-Louis, à 9 heures.] P. 108, 114.

BERNARD (LUCIEN), chef de travaux Éc. Sup. des Sciences de Reims, 35, rue Ruinart-de-Brimont, Reims (Marne). P. 172.

BERNARD (ROGER), prof. École des Langues Orientales vivantes, 10, rue des Jardies, à Meudon (S.-et-O.). P. 320, 360.

BERNARD-THIERRY (Mme SOLANGE), chargée de conférences École des Langues Orientales vivantes, 16, avenue Charles-Floquet (VII^e). (Fon 30-43.)

BERNOT (M^me DENISE), chargée de cours Éc. des Langues Orientales, 47, av. du Bois-de-Verrières, Antony (S.). (Tél. : Ber. 03-13.)

BERQUE (JACQUES), prof. Collège de France et dir. d'ét. École pratique des Hautes Études, 2, rue Claude-Matrat, Issy-les-Moulineaux. P. 301, 349, 378.

BERROIR, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 154.

BERTEIN (F.), prof. sans chaire. Fac. des Sc., 9, rue de Grenelle (VII^e). Laboratoire d'Électronique et Radioélectricité, 33, avenue Général-Leclerc, Fontenay-aux-Roses (Seine). P. 151, 375.

BERTHELOT (ANDRÉ), prof. Fac. des Sciences, 2, square de Port-Royal (XIII^e). (Tél. : Port-Royal 31-83.) P. 148.

BERTIN (JACQUES), dir. d'ét. à l'École pratique des Hautes Études (dir. du Laboratoire de Cartographie), 54, rue de Varenne (VII^e). (Tél. : Littré 18-32.)

BERTRAND (GABRIEL), membre de l'Acad. des Sciences, de l'Acad. de Médecine, de l'Acad. d'Agriculture et de l'Acad. de Pharmacie, prof. hon. Fac. des Sc., membre du Conseil d'Administration et chef du service de chimie biologique de l'Institut Pasteur, 28, rue du Docteur-Roux (XV^e). (Tél. : Ségur 01-10 à 01-13.) P. 125.

BERTRAND (Iv.), dir. lab. Hautes Études, Hôpital de la Salpêtrière, 47, bd de l'Hôpital (XIII^e). P. 363.

BESNIER (ROBERT), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 16, rue Larrey (V^e). [Lundi, 14 heures et 17 heures.] P. 63, 66.

BESSIS, directeur lab. École des Hautes Études. P. 363.

BESSON (ANDRÉ), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 16, rue de Sèvres (VII^e). (Tél. : Littré 53-37.) P. 51, 64.

BETTELHEIM (CH.), dir. d'ét. École des Hautes Études, 7, rue Michelet (VI^e). (Tél. : Odéon 52-69.) [Mardi, 17 heures, à l'École.] P. 381.

M^lle BIARDEAU, dir. ét. Éc. des Hautes Études.

BIDALLIER, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 154.

BIENNE (M^me DE), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

BIGORGNE (MICHAËL), chef de travaux Fac. Sciences, 3, allée Traversière, Fresnes (Seine). P. 154.

BILLARD (JEAN), prof. de Clinique chirurgicale École nat. de Médecine et de Pharmacie de Reims, 21, rue Savoye (Reims). (Tél. : 47-42-30.) P. 280.

BILSKI-PASQUIER (G.), maître de conf. agrégé Fac. Méd. P. 111.

BINET (LÉON), doyen Fac. de Médecine, ancien président de l'Académie des Sciences et ancien président de l'Académie de Médecine, 85, boulevard Saint-Germain (VI^e^). P. 17, 89, 110, 111, 118, 387.

BINET (J.-P.), agrégé Fac. Médecine.

BINET (PIERRE), chef de Travaux Fac. de Pharmacie, 3, rue Vulpian (XIII^e^). (Tél. : 11 ou 40 à Neuilly-sur-Marne.) P. 272.

BINET DU JASSONNEIX (Mme), chef de tr. (Fac. des Sc. E. N. S. C.P., 6, rue Pierre-Curie (Tél. : 02-38). (Tél. part. : Dan. 70-28.) P. 154.

BIROT (P.), prof. Fac. des L. et Sc. H., 10, avenue Schneider, Clamart (Seine). (Tél. : Michelet 04-55.) P. 226, 303.

BLACHÈRE (RÉGIS), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. de l'Institut des Études Islamiques, dir. d'ét. École des Hautes Études, 7, rue E.-Duclaux (XV^e^). (Tél. : Ségur 68-11.) [Mercredi, 16 h. 30, Institut d'Ét. Islam., 13, rue du Four.] P. 236, 307, 308, 317, 369.

BLAMONT (JACQUES), prof. sans chaire Fac. Sciences, 37, parc d'Ardenay, Palaiseau (S.-et-O.). P. 151.

BLANC (ANDRÉ), chargé de conférences École des Langues Orientales vivantes, 2, rue de l'Épargne, Châtillon-sous-Bagneux (Seine). (Tél. : Mic. 68-72.) P. 360.

BLIN, prof. Fac. des Lettres, 79, rue d'Amsterdam (VIII^e^). (Tél. : Pigalle 33-63). P. 233, 469.

BLOCH (GÉRARD), chef de travaux (Fac. des Sciences). P. 154.

BLOCH (RAYMOND), dir. d'ét. École des Hautes Études, 12, rue Émile-Faguet (XIV^e^). (Tél. : Gobelins 63-82.) [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 368.

BLOCH (VINCENT), chef de travaux Fac. des Sciences, 16, rue M.-Berteaux, Sèvres (S.-et-O.). (Tél. : Obs. 04-02.) P. 154.

BOBIN (M^lle^ GENEVIÈVE), dir. adj. lab. École des Hautes Études, 37, boulevard Saint-Germain (V^e^) (Tél. : Odé. 52-72). P. 363.

BOILLOT, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 154.

BOISSIER (J.-R.), maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111.

BOISSIN (HENRI), prof. École des Langues Orientales, allée Charlemagne, sur la Dhuys, Gagny (S.-et-O.). (Tél. 927-10-98.) P. 308, 360.

BONNARDEL, dir. laboratoire École des Hautes Études, et prof. Institut de Psychologie. [Sur rendez-vous pris à Odéon 83-94, le jeudi de 16 à 18 heures, au Labo.] P. 314, 363.

BONNEFILLE, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 154.

BONNEROT (JEAN), conservateur en chef hon. de la Biblioth. de l'Univ. de Paris, à La Pierre-Écrite, par Alligny-en-Morvan (Nièvre).

BONNEROT (LOUIS), prof. Fac. des L. et Sc. H., 129, avenue de Clamart, Vanves (Seine). (Tél. : Michelet 08-26.) [A l'Institut d'Études Anglaises sur rendez-vous, et voir l'affiche.] P. 234.

BORY, maître de conférences, Fac. de Pharm., 9 *bis*, rue des Gallerands, Montmorency (S.-et-O.). (Tél. : Marcadet 87-89 et 964-38-65.) P. 272.

BOSQUILLON DE FRESCHEVILLE, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 154.

BOSSUAT (ROBERT), prof. École des Chartes, 85, rue d'Amsterdam (VIII^e). (Tél. : Trinité 96-41.) [A l'École des Chartes : le jeudi, à 15 h. après son cours.] P. 284, 351.

BOTTÉRO (JEAN), dir. d'ét. École pratique des Hautes Études, rue Gustave-Vatonne, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). (Tél. : 928-51-31.) P. 317, 368.

BOUCHER (MAURICE), prof. honoraire Fac. des L. et Sc. H., 108, boulevard de Courcelles (XVII^e). (Tél. : Carnot 84-79.) P. 179.

BOUCHIAT, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 154.

BOUDÈNE (CLAUDE), prof. sans chaire Fac. de Pharmacie, 131, avenue de Versailles (XVI^e). (Tél. : Mir. 02-85.) P. 272.

BOUDIN (G.), prof. Fac. de Méd., 8, rue du Pré-aux-Clercs (VII^e). [A l'Hôpital Saint-Antoine, tous les matins.] P. 110, 114.

BOUGIS (PAUL), maître de conf. Fac. Sciences, Station zoologique, Villefranche-sur-Mer (A.-M.). (Tél. : Nice 82-71-65.) P. 153.

BOUISSIÈRES, prof. sans chaire (Chimie des Radioéléments), Fac. des Sc., 140, route d'Orléans à Sceaux (Seine). P. 151, 331.

BOULANGER (M^lle), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 154.

BOULANGER (D.), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 154.

BOULANGER (JEAN), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 3, rue Cassini (XIV^e). (Tél. : Odéon 17-58.) P. 51.

BOULIGAND (GEORGES), prof. hon. Fac. des Sciences, 46, rue Saint-André-des-Arts (VI^e). P. 125, 148.

BOULLÉ, prof. de chimie à l'École N. Sup. des Mines, directeur lab. École des Hautes Études. P. 362.

BOUR, maître conf. agrégé Fac. Médecine, 40, bd des Invalides (VII^e). P. 111, 113.

BOURCART (J.), prof. honoraire Fac. des Sciences, dir. ét. École des Hautes Études, 3, rue de la Cité-Universitaire (XIV^e). (Tél. : Gobelins 04-99.) [Mercredi, 15 h. 30, Sorbonne, escalier E, 3^e étage.] P. 125, 148, 363.

BOURDON (LÉON), prof. Fac. des L. et Sc. H., 42, rue Saint-Jacques, (Ve). (Danton 88-78.) [Sur rendez-vous, à l'Institut d'Études portugaises et brésiliennes, Sorbonne, escalier C, 2e étage (Tél. : Odéon 24-13, poste 307).] P. 217, 237, 241, 293, 294.

BOUREAU, prof. sans chaire (Fac. des Sciences). P. 151.

BOURILLON, agrégé, 33, rue Saint-Jacques (Ve).

BOURILLY, maître de conf. Fac. Lettres et Sc. H., 28, rue Paul-Barruel (XVe). (Tél. : Blo 81-50.) P. 236.

BOURIQUET, chef de tr. (Fac. des Sciences), 64, rue de Paris, Joinville-le-Pont (Seine). (Tél. : Gra. 83-61). Labo : 13, place Valhubert (Ve). (Tél. : Por. 09-49.) P. 154.

BOURJAC (GEORGES), administrateur civil à l'Éducation Nationale, secrétaire général de la Faculté des L. et Sc. H. [Mardi et jeudi, de 15 à 17 heures, au secrétariat], 17, rue de la Sorbonne. P. 179.

BOURLIÈRE (F.), professeur titulaire (Gérontologie), Fac. de Médecine, 15, avenue de Tourville (VIIe). (Tél. : Invalides 44-83.) P. 108.

BOUTIÈRE (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. de l'Institut d'Études Roumaines et de l'Institut d'Études Provençales, 6, rue Pierre-Curie (Ve). (Tél. : Danton 94-94.) [A la Faculté, 16, rue de la Sorbonne, après son cours, et sur rendez-vous.] P. 231, 237.

BOUTRUCHE (ROBERT), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. École des Hautes Études, 63, rue Max-Dormoy, Fontenay-aux-Roses (S.). [Vendredi 11 heures.] (Tél. : Rob. 79-28.) P. 223, 368.

BOUTTIER, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 154.

BOUVIER, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

BOUVIER (JEAN), dir. d'études suppléant École pratique des Hautes Études, 12, allée des Bouvreuils, Drancy (Seine). P. 380.

BOUVRAIN, agrégé Fac. Médecine. P. 111, 113.

BOYANCÉ, membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. Hum., 24, rue Berbier-du-Mets (XIIIe). (Tél. : Kellermann 40-31.) actuellement : dir. de l'École française de Rome, Palais Farnèse, Rome. P. 229.

BOYÉ (ANDRÉ), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 24, avenue Perrichont (XVIe). (Tél. : BAG. 55-17.) P. 63.

BOYER (JEAN), prof. Fac. de Médecine, 15, rue de l'École-de-Médecine (VIe). P. 111.

BRACHIN (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 81, boulevard Malesherbes (VIIIe). (Tél. : Lab. 55-58.) [Après ses cours, ou sur rendez-vous.] P. 217, 237.

BRAISSE, chef de tr. (Fac. des Sciences).

BRASSEUR (PAUL), chef de travaux Fac. Sciences, 6, Villa Robert-Lindet (XVe). P. 154.

BRAUDEL (FERNAND), prof. Collège de France, dir. ét. École des Hautes Études, 11, rue Monticelli (XIVe). [Sur rendez-vous, 20, rue de la Baume. (Tél. : Bal. 67-23.)] P. 349, 373, 374.

BRAUMAN, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 154.

BREGEAT, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

BRELOT (MARCEL), prof. Fac. des Sciences, 3, rue Ernest-Cresson, Paris (XIVe). (Tél. : Ségur 73-75.) P. 150, 168, 285.

BREUIL (HENRI), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, prof. hon. Collège de France, 52, avenue La Motte-Picquet (XVe). (Tél. : Suffren 51-07.) P. 342.

BRICAIRE (HENRI), agrégé Fac. Médecine. P. 111.

BRICARD, prof. titulaire Fac. des Sciences, Institut d'Optique, 3, boulevard Pasteur (XVe). (Tél. : Ség. 28-26.) P. 151.

BRIGANDO (Mlle), m. conf. adjoint Fac. Sciences, 4, square Vermenouze (Ve). (Tél. : Por. 07-23.) P. 153, 154.

BRILLOUIN (LÉON), prof. hon. Fac. des Sciences, prof. hon. Collège de France, président de l'Univ. française de New York, 30, quai du Louvre (Ier). P. 125, 342.

BRISSAUD, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

BROCARD, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

BROCHARD, maître de conférences Fac. des Sciences, Orsay. P. 153.

BROGLIE (LOUIS DE), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, prof. Faculté des Sciences, 94, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine. (Tél. : Maillot 76-09.) [A l'Institut Henri-Poincaré, après ses cours, ou sur rendez-vous.] P. 148, 166.

BROSSEL, prof. Fac. des Sciences, E. N. S., 24, rue Lhomond (Ve). P. 150.

BROUET (GEORGES), prof. Fac. de Méd., médecin de l'Hôpital Cochin, 3, rue Th.-de-Banville (XVIIe). (Tél. : Carnot 38-98.) P. 109, 115.

BROUTY (Mme MARIE-LOUISE), chef de travaux Fac. Sciences, 1, square Servan (XIe). (Tél. : Roq. 61-54.) P. 154.

BRUHAT (Mme), prof. Fac. des Sciences. P. 148.

BRUMPT (L.-C.), prof. Fac. de Médecine, 9, avenue Duquesne (VIIe). (Tél. : Invalides 33-61.) P. 110, 121.

BRUN (EDMOND-A.), prof. Fac. des Sciences, 8, place du Commerce (XVe). (Tél. : Lecourbe 77-29.) [Mercredi 12 heures et samedi 15 h. 30, Institut Henri-Poincaré, salle 120.] P. 150, 166.

BRUN (GILBERT), chef de tr., maître assistant (Fac. des Sciences). P. 154.

BRUNEAU (CHARLES), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 3, rue Marie-Davy (XIVe). (Tél. : Gobelins 09-06.) P. 179.

BRUNEL (Clovis), membre de l'Institut, dir. hon. École des Chartes, dir. d'ét. École des Hautes Études, 11, rue Cassette (VI^e^). (Tél. : Littré 97-26.)

BRUNSCHVIG (Robert), prof. Fac. des L. et Sc. H., 10, avenue de Clamart, Vanves (S.). (Tél. : Mic. 72-22.) Sur rendez-vous. P. 236, 307.

BRUSSET, prof. Fac. des Sc., 20, rue Gérando (IX^e^). P. 151, 285.

BUGE, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

BULLIARD, prof. hon. Fac. de Médecine, 21, rue de Penthièvre, Sceaux. (Tél. : Rob. 11-95.) P. 89.

BUQUET (Léon), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 20, rue Jean-Giraudoux, Paris (XVI^e^). P. 50, 52, 66, 296.

BURDEAU (Georges), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 85, boulevard Brune (XIV^e^). P. 49, 322.

BUSER (P.), prof. Fac. des Sciences, 4, avenue Gordon-Bennett (XVI^e^). [Sur rendez-vous. Tél. : Molitor 00-62.] P. 151.

BUSNEL (R.-G.), directeur du Labo. de Physiologie Acoustique à l'I. N. R. A., Jouy-en-Josas, directeur à l'École pratique des Hautes Études. P. 364.

BUSSER, prof. agrégé, chef de travaux pratiques Fac. de Médecine, 21, rue de l'École-de-Médecine (VI^e^). [Tous les jours, de 15 à 16 heures, au Laboratoire d'Anatomie Pathologique.] P. 110.

BUSSON, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

BUTTNER (M^lle^ A.), chef de trav. Fac. Médecine (Parasitologie).

BUVAT (R.), prof. Fac. des Sc., 18, rue du Douanier (XIV^e^). P. 150, 285.

BUZAS, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

BYÉ (Maurice), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 63, avenue J.-B.-Clément, Clamart (Seine). (Tél. : Michelet 07-14.) [Sur rendez-vous, ou après ses cours.] P. 66.

CABANNES, maître de conférences Fac. des Sciences. P. 153.

CABARAT (Robert), chef de travaux Éc. Sup. des Sciences de Reims, 4, avenue de la Porte-Brancion (Paris, XV^e^). P. 172.

CABROL (Christian), maître de Conf. agrégé Fac. Médecine. P. 110.

CADENAT, prof. hon. Fac. de Médecine, 53, avenue Montaigne (VIII^e^). (Tél. : Élysées 74-19.) P. 89.

CADIOT (Paul), chef de travaux Fac. Sciences, Chimie, 11, rue P.-Curie (V^e^). (Tél. : Méd. 05-03 et Odé. 01-38.) P. 155.

CAGNET (Michel), chef de travaux Fac. Sciences, 25, rue Diderot, Vincennes. P. 155.

CAGNIARD (Louis), prof. Fac. des Sciences, 397, rue de Vaugirard (XV^e^). [Au Centre d'Études géophysiques, 16, rue Pierre-Curie. (Tél. : Dan. 87-21), les lundis de 10 heures à 11 heures et sur rendez-vous.] P. 150.

CAHEN, prof. Fac. des L. et Sc. H., 62, avenue Carnot, Savigny-sur-Orge (S.-et-O.). (Tél. : 921-67-08.) P. 226, 307.

CAHN (Théophile), direct. de laboratoire à l'École des Hautes Études, Institut de Biologie physico-chimique, laboratoire de Physiologie, 13, rue Pierre-Curie (V^e^). (Tél. : Odéon 16-40.) [Sur rendez-vous.] P. 364.

CAILLEUX (André), prof. sans chaire Fac. Sciences, 9, av. de la Trémouille, Saint-Maur (Seine). (Tél. : Gra. 37-97.) P. 151.

CAIRE, maître de conf. (Fac. des Sciences). P. 153.

CALMETTE (Germain), conservateur en chef de la Bibliothèque de la Sorbonne, 47, rue des Écoles (V^e^). P. 466.

CAMEFORT, maître de conférences Fac. des Sciences. P. 153.

CAMERLYNCK (Guillaume), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 13, rue Soufflot (V^e^). [Après son cours à la Fac. de Droit.] P. 64, 68.

CAMUS (Guy), prof. Fac. des Sciences, Laboratoire de Biologie végétale IV, P. C. B., 12, rue Cuvier (V^e^). (Tél. : Port-Royal 45-08.) [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 151.

CANGUILHEM (Georges), prof. Fac. des L. et Sc. H., 14, parc Alexandre-Dumas, Marly-le-Roi (S.-et-O.). [Après ses cours.] P. 220, 284, 304.

CAPITANT (René), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 8, sq. Latour-Maubourg (VII^e^). P. 35, 64, 65.

CARBONNIER (Jean), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 95, rue de Vaugirard (VI^e^). P. 64.

CAQUOT (André), dir. d'ét. à l'École des Hautes Études, 20, avenue Saint-Marc, Massy (S.-et-O.). (Tél. : 928-97-48.) [A l'École des Hautes Études, le jeudi, à 16 heures.] P. 318, 371.

CARRE (P.), chef de trav. Fac. des Sciences, détaché au Bureau International des Poids et Mesures, 47, rue de la Convention (XV^e^). P. 155.

CARTAN (Henri), prof. Fac. des Sciences, 95, boulevard Jourdan (XIV^e^). (Tél. : Gobelins 93-00.) [A l'Éc. Normale Sup., le samedi, de 10 h. 30 à 12 heures.] P. 148, 166, 285.

CARTIER, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111.

CARVALLO, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

CASALS, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

CASSIN (René), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., Vice-Président du Conseil d'État, Prés. de la Société des Amis de l'Univ. de Paris, 36, quai de Béthune (IV^e^). (Tél. : Odéon 75-76.) P. 35.

CASTAIGNE (P.), prof. Fac. de Méd., 17, rue Galilée (XVIe). (Tél. : Kléber 83-73.) [A la Salpêtrière, après ses cours.] P. 109, 115.

CASTAING, prof. Fac. Sciences, 12, rue du Four (VIe). (Tél. : Odéon 94-67.) Lab. de Physique des Solides, B. P. nº 11, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928-53-80, Poste 362.) P. 148.

CASTEX (Pierre-Georges), prof. Fac. des L. et Sc. H., 2, rue Albert-Malet (XIIe). P. 232.

CATHALA (J.), prof. Fac. de Médecine, 45, rue Scheffer (XVIe). (Tél. : Passy 65-03.) P. 109, 114.

CATINAT, agrégé Fac. Médecine, médecin Hôpital Necker. P. 111, 113.

CAUCHOIS (Mlle Y.), prof. Fac. des Sciences, 11, rue Pierre-Nicole (Ve). (Tél. : Odéon 26-55.) P. 148, 362.

CAUCHOIX, agrégé Fac. Médecine. P. 111, 114.

CAUHEPE, chef de trav. Fac. Médecine.

CAVIER, prof. Fac. de Pharmacie, Groupe hospitalier Paul-Brousse, Institut G.-Roussy, Villejuif (Seine). (Tél. : Italie 20-00.) [Lundi, de 14 à 16 heures.] P. 270, 272.

CAZIN, chargé de cours Fac. Sciences, 12, square Desnouettes (XVe). (Tél. : Lec. 45-91.) [Après ses cours ou sur rendez-vous.]

CECCALDI, agrégé Éc. Nat. Méd. et Ph., Reims. P. 281.

CERNÉA, prof. agrégé Fac. de Médecine, 74, avenue Marceau. (Tél. : Balzac 07-08.) [A l'Hôpital Saint-Louis, le matin.] P. 112.

CHABAUD (A.), prof. Muséum, Dir. lab. Éc. des Hautes Études, 57, rue Cuvier (Ve). (Tél. : Por. 71-69.) [Tous les jours, de 10 à 19 heures.] P. 111, 121, 364, 384.

CHABBAL, maître de conf. (Fac. des Sciences). P. 153.

CHABLAY, maître de conf. adj. Fac. des Sc., 8, rue du Professeur-Roger-Leroux, Châtenay-Malabry (Seine). (Tél. : Robinson 46-02.) P. 155.

CHABOT (Georges), prof. honoraire Fac. des L. et Sc. H., 38, rue Oger, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : Rob. 32-20.) P. 179, 245, 303, 322.

CHABROL (Étienne), membre de l'Acad. de Méd., prof. hon. de clinique médicale thérapeutique à l'Hôpital Saint-Antoine, 68, boulevard de Courcelles (XVIIe). (Tél. : Wagram 49-81.) P. 89.

CHADEFAUD (Marius), prof. Fac. des Sciences, 8, rue J.-Macé (XIe). [Laboratoire de Botanique (annexe), Sorbonne. Odéon 24-13, poste 311.] P. 150.

CHAILLEY (Jacques), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. Inst. de Musicologie, 39 *bis*, rue de Châteaudun (IXe). (Tél. : Trinité 95-25.) [Après le cours public, à l'Inst. de Mus., 3, rue Michelet.] P. 225, 295, 308.

CHAILLEY-BERT (PAUL), prof. Fac. de Médecine, Directeur Institut d'Éducation physique, 11, rue Monticelli (XIVe). (Tél. : Gobelins 24-60.) [Jeudi matin, 1, rue Lacretelle (XVe).] P. 108, 299.

CHAIX (Mme PAULETTE), prof. Fac. des Sciences, 1, rue Régis (VIe). (Tél. : Littré 66-33.) [Lundi de 14 à 17 heures, au Laboratoire de Ch. biol., 96, boulevard Raspail (Tél. : Bab. 19-64).] P. 151.

CHALAZONITIS-ARVANITAKI (ANGÉLIQUE), dir. lab. École des Hautes Études, 4, quai Cl.-Bernard, Lyon. P. 364.

CHALIN, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

CHAMBRE (HENRI), dir. ét. École des Hautes Études, 15, rue Marcheron, Vanves (Seine). (Tél. : Mic. 33-33.) P. 320, 382.

CHAMOUX, prof. Fac. L. et Sc. H., 6, av. Paul-Appel (XIVe). (Tél. : Gob. 84-46.) P. 229.

CHAMPETIER (GEORGES), prof. Fac. des Sciences, 10, rue Vauquelin (Ve). (Tél. : Gobelins 99-56.) [Les vendredis, de 10 à 12 h.] P. 148, 362.

CHAMPIGNY (Mlle), maître assistant (Fac. des Sciences). P. 155.

CHAMPY, prof. hon. Fac. de Médecine, membre Académie de Médecine et de l'Académie des Sciences, 55, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (Ve). (Tél. : Port-Royal 78-33.) [Sur rendez-vous.] P. 89.

CHANTEUR (J.), chef de travaux de Physique Fac. Médecine.

CHANTRAINE, membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., Dir. d'ét. et secrétaire École des Hautes Études, 3, allée Claude-Debussy, Le Vésinet (S.-et-O.). (Tél. : 966-18-26.) [A l'École des Hautes Études, jeudi, à 16 h.] P. 217, 228, 239, 284, 369.

CHANTREL, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

CHAPELLE, prof. Fac. Sciences, Physique expérimentale, Centre d'Orsay (S.-et-O.). P. 146.

CHAPON (FRANÇOIS), bibliothécaire de la Bibliothèque littéraire Jacques-Doucet, 46, rue du Bac (VIIe). P. 469.

CHAPPAZ, prof. Éc. Nat. Méd. et Pharmacie de Reims. P. 280.

CHAPUT (Mme), médecin stomatologiste, prof. agrégé, maître de conférences Fac. de Médecine, 43, boulevard Malesherbes (VIIIe). (Tél. : Anjou 05-73.) [Tous les matins, à l'Hôpital Tenon, Service de Stomatologie.] P. 111.

CHARLIER (ROBERT-ÉDOUARD), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 20, rue Thiers, Boulogne-sur-Seine (Seine). (Tél. : Mol. 06-02.) P. 65.

CHARLOT, professeur (Fac. des Sciences) 10, rue Vauquelin (Ve). (Tél. : Kel. 00-04.) P. 148.

CHASSAGNE (PIERRE), maître de conf. agrégé Fac. Médecine. Médecin des Hôpitaux, 8, rue Henri Duchêne (XVe). P. 111.

CHASSIGNEUX (EDMOND), prof. hon. Collège de France, 36, rue Desaix (XV^e). (Tél. : Ségur 93-36.) P. 342.

CHASTEL (ANDRÉ), prof. Fac. des L. et Sc. H., Dir. d'ét. École des Hautes Études, 30, rue de Lubeck (XVI^e). [Mardi après-midi, de 15 à 17 heures.] P. 225, 295, 369.

CHATAGNER (M^lle), chef de travaux (Fac. des Sciences).

CHATELET (MARCEL), prof. sans chaire Fac. Sciences, Institut de Chimie, 11, rue P.-Curie. (Tél. : Odé. 43-73.) P. 151.

CHATELIN, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

CHAUCHARD (M^me), dir. d'ét. hon. École des Hautes Études, 59, avenue de la Division-Leclerc, Châtillon-sous-Bagneux (Seine).

CHAUCHARD (PAUL), dir. d'ét. École des Hautes Études, 57, avenue de la Division-Leclerc, Châtillon-sous-Bagneux (Seine). (Tél. : Pel. 17-87.) P. 364.

CHAUDRON (GEORGES), membre de l'Institut, prof. Fac. des Sciences, 11, rue Pierre-Curie (V^e), dir. du Laboratoire de Vitry du C. N. R. S., dir. Éc. Nat. Sup. de Chimie. (Tél. : Odéon 45-46.) [Réception uniquement sur rendez-vous.] P. 148, 162, 362.

CHAUNU (PIERRE), chargé d'Enseignement à l'Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine, 25, rue La Fontaine (XVI^e). (Tél. : Jasmin 95-14.) [Jeudi à 11 heures ou sur rendez-vous à l'Institut.] P. 293.

CHAUVE (P.), chef de tr. (Fac. des Sciences), 3, allée de la Bièvre, Fresnes (Seine). P. 155.

CHAUVELIER (JANINE), m. conf. adjoint Fac. Sciences, 7, square Henri-Delormel (XIV^e). Laboratoire de Chimie organique, Sorbonne. P. 153, 155.

CHAUVIN, directeur lab. École des Hautes Études. P. 364.

CHAUVINEAU, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

CHENOT (M^lle), sous-directrice É. N. S. Jeunes Filles.

CHESNEAUX (JEAN), dir. ét. École des Hautes Études, 126, rue d'Assas (VI^e). P. 376.

CHEVALIER (LOUIS), prof. au Collège de France, Institut d'Études Démographiques, 23, avenue Fr.-D.-Roosevelt (VIII^e). (Tél. : Balzac 15-80.) [A l'Institut d'Études Démographiques, sur rendez-vous.] P. 346.

CHEVALLEY (CLAUDE), prof. Fac. Sciences, 1, rue de Prony (XVII^e). P. 148.

CHEVALLIER (JEAN-JACQUES), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 45, avenue des Cottages, à Bourg-la-Reine (Seine). P. 63, 313.

CHEVALLIER (JEAN), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 23 *bis*, rue Ravon, Bourg-la-Reine (Seine). P. 64, 65, 289.

CHEVAUGEON, maître de conf. (Fac. des Sciences). P. 153.

CHEVILLARD, dir. de recherche C. N. R. S., dir. de laboratoire École des Hautes Études (Pharmacodynamie biochimique), Collège de France, place Marcelin-Berthelot (V^e^). [Sur rendez-vous.] P. 364.

CHEYMOL (J.), prof. Fac. de Médecine, dir. Institut de Pharmacologie, dir. lab. École des Hautes Études. [Lundi, 17 à 19 heures, Fac. de Médecine, 21, rue de l'École-de-Médecine.] P. 110, 119, 121, 364.

CHOLLEY (ANDRÉ), Doyen hon., Fac. des L. et Sc. H., 11, rue du Val-de-Grâce (V^e^). [Sur rendez-vous.] P. 179.

CHOMBART DE LAUWE (PAUL), dir. d'ét. École des Hautes Études, 10, rue de Châteaudun, Ivry-sur-Seine. P. 376.

CHOPARD (LUCIEN), prof. hon. au Muséum, 44, boulevard Arago (XIII^e^). (Tél. : Gobelins 89-05.)

CHOQUET, prof. Fac. des Sciences, Institut H.-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie (V^e^). P. 148, 166, 168, 285.

CHOUARD (PIERRE), prof. Fac. des Sciences. [Au Laboratoire de Physiologie végétale, esc. G, 2^e^ ét., sur rendez-vous.] (Tél. : Odéon 24-13, Poste 254.) P. 148.

CHRÉTIEN (A.), prof. chimie minérale, 34 *bis*, rue Molitor (XVI^e^). (Tél. : Auteuil 36-74.) P. 148.

CHRISTOL, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111.

CLÈRE (J.-J.), dir. d'ét. École des Hautes Études, 34, rue du Cotentin (XV^e^). (Tél. : Ségur 83-84.) P. 318, 370.

COÉDÈS (GEORGES), chargé conf. E. N. L. O. V.

COHEN (MARCEL), dir. ét. École des Hautes Études, prof. hon. à l'École des Langues Orientales, 20, rue Joseph-Bertrand, à Viroflay (S.-et-O.). (Tél. : 926-5152.) [A l'École, samedi 11 h. 45, à son domicile, sur rendez-vous.] P. 318, 370.

COHEN-NORDMANN (M^me^), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

COLCHEN, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

COLIN (GEORGES), prof. École des Langues Orientales, 15, rue de Poissy (V^e^). P. 308, 355.

COLLART (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., 4, rue Rigaud, Neuilly-sur-Seine (Seine). P. 230.

COLLEAU, chef de travaux (Fac. des Sciences). P. 155.

COLLEVILLE (MAURICE), prof. Fac. des L. et Sc. H., directeur Institut d'Études Germaniques, 90 *bis*, chaussée de l'Étang, Saint-Mandé (Seine). (Tél. : Daumesnil 42-38.) [Après ses cours, à l'Institut, rue de l'École-de-Médecine, 1^er^ étage, ou sur rendez-vous chez lui.] P. 217, 235, 303.

COLLIARD (CLAUDE), prof. Fac. Droit et des Sc. Éc. P. 65.

COLLOMB, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155, 285.

COLOMBE (MARCEL), prof. E. N. L. O. V., 50, rue de Lille (VII^e). P. 307, 355.

COLSON-GUASTALLA (M^me HÉLÈNE), chef de travaux Fac. Sciences, détachée au C. N. R. S., Coteau Notre-Dame, Montferrier (Hérault). P. 155.

COMBES (RAOUL), prof. hon. Fac. des Sciences, 7, rue Toullier (V^e). [A la Faculté, le jeudi après-midi.] P. 125.

COMBES, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

COMBIER, direct. adjoint lab. de Palethnologie École des Hautes Études. Institut de Paléonthologie Humaine, 1, rue René-Panhard (XIII)^e. P. 364.

COMOLET, maître de conférences Fac. des Sciences. P. 153.

COMTE, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

CONARD, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

CONIA, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

CONDOMINAS (G.), dir. d'étude École Pratique des Hautes-Études, 17, rue Leriche (XV^e). P. 302, 378.

CONNAT, secrétaire principal Fac. Sciences (Orsay). P. 160.

CONTAMIN, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

CONTE (MICHEL), prof. Fac. de Médecine thérapeutique, 1, avenue Bugeaud. (Tél. : Kléber 86-06.) [A l'Hôpital Saint-Antoine, le matin.] P. 110, 114.

COORNAERT (ÉMILE), membre de l'Institut, prof. hon. au Collège de France, dir. d'ét. École des Hautes Études, 3, rue Paillet (V^e). (Tél. : Odéon 92-36.) P. 342.

CORABŒUF, maître de conférences Fac. des Sciences, Orsay. P. 153.

CORBIN (HENRY), dir. d'ét. École des Hautes Études, 19, rue de l'Odéon (VI^e). (Danton 58-75.) [A l'École, après ses cours]. P. 307, 318, 371.

CORBIN (M^lle SOLANGE), dir. d'ét. École des Hautes Études (4^e section). [Après ses cours.] P. 369.

CORDIER (GASTON-JEAN), prof. Fac. de Médecine, chirurgien de l'Hôpital de la Pitié, membre de l'Académie de Chirurgie, 9, square Alboni (XVI^e). (Tél. : Trocadéro 64-19.) P. 108, 113.

CORDIER (MARGUERITE), prof. titulaire de Physique Faculté des Sciences de Reims, 12, rue Quatrefages (V^e). (Tél. : Kel. 08-04.) P. 172.

CORNET (ANDRÉ), prof. agrégé Fac. de Médecine, 4, rue Meissonier (XVII^e). P. 111.

CORRARD, chef de travaux (Fac. des Sciences). P. 155.

CORRÉ-HURST (LUCIENNE), prof. agrégé, Fac. de Méd., 9, rue des Archives (IVe). [Tous les jours, au Labo. d'Hygiène.] P. 111.

CORRIEZ, chef de travaux, chargé de conf. Fac. de Pharmacie, 17, rue Thouin (Ve). (Tél. : Odéon 79-26.) [Vendredi, de 11 à 12 heures.]

COSTE (F.), prof. de clinique rhumatologique, Fac. de Médecine, 41, rue Cardinet (XVIIe). P. 110, 115.

COT (PIERRE), dir. d'étude VIe Section École Pratique des Hautes Études, 18, Quai d'Orléans (IVe). (Tél. : Odé. 46-52). P. 379.

COTTE, prof. Fac. Sc., 5, rue Voisembert, Issy-les-Moulineaux. P. 150.

COUINAUD, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 110.

COUJARD (ROGER), prof. sans chaire Fac. de Médecine, 8, rue du Puits-de-l'Ermite (Ve). P. 111.

COUJARD (Mme), chef de trav. Fac. Médecine.

COULOMB (J.), prof. Fac. des Sciences, directeur général du C. N. R. S., 2, carrefour de l'Odéon (VIe). [A l'Institut de Physique du Globe, 191, rue Saint-Jacques (Tél. : Odéon 77-16), sur rendez-vous.] P. 148, 337, 362.

COURBIN (PAUL), dir. d'étude VIe Section École Pratique des Hautes Études, 33, rue Croulebarbe (XIIIe). (Tél. : Kel. 30-60). P. 378.

COURCELLE (PIERRE), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., prof. au Collège de France, dir. d'ét. École des Hautes Études, 4, rue du Sud, Clamart (Seine). [Après ses cours.] P. 179, 348, 369.

COURRIER (ROBERT), membre de l'Académie de Médecine, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, prof. au Collège de France, dir. de lab. École des Hautes Études, 3, rue Mazarine (VIe). [Sur rendez-vous, au Collège de France.] P. 345, 364.

COURTIN (RENÉ), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 134, boulevard Péreire (XVIIe). (Tél. : Galvani 90-69.) [Après son cours.] P. 51, 52.

COURTOIS (JEAN-ÉMILE), prof. Fac. de Pharmacie, pharmacien chef de l'Hôpital Laënnec, 42, rue de Sèvres (VIIe). P. 270, 272.

COURY (CHARLES), agrégé Fac. Médecine. P. 111.

COUSIN (Mlle GERMAINE), prof. Fac. des Sciences, dir. lab. École des Hautes Études, 3, rue de l'Abbaye, Bellevue (S.-et-O.). (Tél. : Gob. 92-53.) [Au Laboratoire de Biologie animale S. P. C. N., 12, rue Cuvier, après son cours, jeudi et vendredi, de 10 h. 30 à 12 heures.] P. 148, 364.

COUTEAUX (RENÉ), prof. Fac. des Sciences, 1, rue Michelet (VIe). (Tél. : Odéon 44-14.) [Au Laboratoire, 12, rue Cuvier (Tél. : Gobelins 63-18), sur rendez-vous.] P. 150.

COUTIN (Pierre), dir. ét. École des Hautes Études. P. 380.

COUTURE (Mme Lucienne), prof. sans chaire. Fac. Sciences, 35, rue Alain-Chartier (Tél. : Vau. 41-16.) P. 152.

COUVELAIRE (Roger), prof. Fac. Médecine, chirurgien de l'Hôpital Necker, 44, rue Boileau (XVIe). (Tél. : Auteuil 39-04.) P. 110, 115.

CRÉPIN, maître de conf. hon. Fac. des Sciences, 16, rue Gay-Lussac (Ve). (Tél. : Odéon 04-38.)

CRÉTÉ, prof. Fac. de Pharmacie, 40, avenue du Parc-Montsouris (XIVe). P. 271, 272.

CROSNIER, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111.

CROZE, prof. hon. Fac. des Sc., 179, rue d'Alésia (XIVe). P. 125.

CUGNAC (Antoine de), prof. Fac. des Sciences, 51, boulevard Saint-Michel (Ve). [Au Laboratoire, 12, rue Cuvier (Tél. : Port-Royal 25-91), sur rendez-vous.] P. 150.

CULIOLI, maître de conf. Fac. des L. et Sc. H., 60, av. J.-Jouis, Meudon (S.-et-O.). (Tél. : Obs. 26-17.) P. 234.

CULLMANN (Oscar), dir. d'ét. École des Hautes Études, 5, rue de Strasbourg (Xe). (Tél. : Botzaris 58-50.) P. 372.

CURIE (Daniel), prof. sans chaire Fac. Sciences, Physique M. G. P., Laboratoire de Luminescence, 12, rue Cuvier (Ve). (Tél. : Gob. 00-39.) P. 152.

CURIE (Mme Germaine), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

CURIE (Maurice), prof. hon. Fac. des Sciences, 10, avenue de la République, Bourg-la-Reine (Seine). P. 125.

CURIEN (Hubert), prof. Fac. des Sciences, 24, rue des Fossés-Saint-Jacques (Ve). [Jeudi et vendredi, 10 heures, Laboratoire de Minéralogie.] P. 152, 285.

CUVIER, secrétaire général Fac. de Pharmacie. [Mardi de 14 h. 30 à 17 heures et vendredi, de 10 heures à 11 h. 30.] P. 257.

CUVILLIER (Jean), prof. Fac. des Sciences, directeur du Laboratoire de Micropaléontologie, 191, rue Saint-Jacques (Ve), Jardins de la rue Pierre-Curie. (Tél. : Méd. 19-95.) [Mercredi, 17 à 18 heures.) P. 148.

DAIN (Alphonse), dir. d'ét. École des Hautes Études, 42, rue de Dantzig (XVe). (Tél. : Lecourbe 50-34.) [Mercredi matin, à son domicile.] P. 369.

DAMIRON (Mlle Suzanne), directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie (Fondation Jacques-Doucet), 3, rue Lamandé (XVIIe). P. 469.

DANA, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

DANJON, prof. Fac. des Sc., dir. de l'Observ. de Paris, 61, avenue de l'Observatoire (XIVe). (Tél. : Danton 06-44.) P. 148, 386.

DARMOIS (Geneviève), chef de travaux Fac. Sciences, 8, rue Octave-Feuillet (XVI^e).

DARMOIS (M^me Jacqueline), chef de travaux Fac. des Sciences, 90, boulevard Montparnasse (XIV^e). [Au laboratoire de Physique, le lundi et le jeudi, de 9 h. 30 à 11 h. 30.] P. 155.

DAUDEL (Raymond), prof. sans chaire Fac. des Sciences, Centre de Mécanique ondulatoire appliquée, 155, rue de Sèvres. (Tél. : Suf. 68-40). [Sur rendez-vous.] P. 152, 433.

DAUSSET, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111.

DAUVILLIER (Alexandre), prof. Collège de France, Observatoire du Pic du Midi, Bagnères (H.-P.). [Après ses cours, salle des Professeurs.] P. 344.

DAUX (Georges), prof. Fac. des L. et Sc. H., directeur École française d'Athènes, 6, avenue Paul-Appell (XIV^e). (Tél. : Gobelins 21-92.) P. 222.

DAVID (Claude), prof. Fac. des L. et Sc. H., 6, avenue Émile-Zola (XV^e). (Tél. : Vau. 92-78.) [Le jeudi à 11 h. 15 à l'Institut d'Études germaniques, et sur rendez-vous.] P. 235, 284.

DAVID (Marcel), directeur École supérieure des Sciences de Reims, 8, rue Fr.-Magisson (XV^e), et 26, rue Simon, Reims (Marne). P. 171, 172.

DAVID (Marcel), prof. de clinique neuro-chirurgicale Fac. de Médecine, 4, rue Galliera (XVI^e). (Tél. : Passy 82-32.) [Chef du service de neuro-chirurgie de l'Hôpital de la Pitié.] P. 109.

DAVID (Marcel), prof. Fac. Droit et des Sc. Éc., 20, rue des Orchidées (XIII^e). P. 63, 65, 318.

DAVID (René), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 2, rue Léon-Vaudoyer (VII^e). (Tél. : Ségur 69-52.) P. 51, 64, 68.

DAVY (Georges), Doyen hon. Fac. des L. et Sc. H. de Paris, membre de l'Institut, directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud (XVI^e). (Tél. : Passy 03-33.) P. 179, 447.

DAVY DE VIRVILLE (Adrien), maître de conf. adj. Fac. des Sciences, dir. lab. École des Hautes Études, 32, quai Henri-IV (IV^e). (Tél. : Turbigo 65-26.) Travaux pratiques de Biologie végétale du P. C. B., 12, rue Cuvier (V^e). (Tél. : Gob. : 63-17.) [Tous les mercredis après-midi, au Laboratoire.] P. 153, 155, 364.

DEBAIN, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

DEBESSE (Maurice), prof. Fac. des L. et Sc. H., 17, rue de la Sorbonne. (Tél. : 950-75-33.) [Après son cours, jeudi 18 heures, et sur rendez-vous.] P. 221, 315.

DEBEYRE, agrégé Fac. Médecine, chirurgien des Hôpitaux, 1, rue de Milan (IX^e). P. 112, 114.

DEBRAY (CHARLES), prof. à la Fac. de Médecine, 27, rue Galilée (XVI^e). (Tél. : Passy 31-31.) P. 109, 115.

DEBRÉ (ROBERT), prof. hon. Fac. de Médecine, 5, rue de l'Université (VII^e). P. 89.

DEBYSER (FÉLIX), conservateur chargé de la Direction de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine et du Musée de la Guerre, Pavillon de la Reine, Château de Vincennes (Seine). P. 468.

DECAUX (E.), prof. École des Langues Orientales, 2, rue de Lille (VII^e). P. 359.

DECHAMBRE (EDMOND), sous-directeur au Muséum.

DECHAUME (MICHEL), membre de l'Académie de Médecine, prof. clinique stomatologique Fac. de Médecine, stomatologiste des Hôpitaux de Paris, 182, rue de Rivoli (I^er). (Tél. : Opéra 72-60.) [Sur rendez-vous], 4, bd Maillot (XVI^e). (Tél. : Sab. 92-48.) P. 110, 120.

DECOURT (JACQUES), prof. Clinique Endocrinologique Fac. de Médecine, 20, avenue Rapp (VII^e). (Tél. : Solférino 44-32.) [Le samedi matin, 9 h. 30, à l'Hôpital de la Pitié.] P. 109, 113.

DÉDÉYAN (CHARLES), prof. Fac. des L. et Sc. H., directeur de l'Institut de Littératures modernes comparées, 27, rue de la Ferme, Neuilly. (Tél. : Maillot 64-75.) [A l'Institut de Litt. modernes comparées, mercredi, de 14 à 15 heures et de 17 à 18 heures ; jeudi, de 14 à 16 heures, et chez lui, sur rendez-vous.] P. 233.

DEFLANDRE (GEORGES), dir. Lab. Micropaléontologie, École pratique des Hautes Études, dir. rech. C. N. R. S., 8, rue Buffon (V^e). (Tél. : Kel. 41-68.) P. 364.

DEFLANDRE-RIGAUD (M^me MARTHE), dir. adjt. Lab. Micropaléontologie, École pratique des Hautes Études, 8, rue Buffon (V^e). (Tél. : Kel. 41-68.) P. 364.

DEGOS (ROBERT), prof. Fac. de Médecine, 20, rue de Penthièvre (VIII^e). (Tél. : Balzac 32-46.) [Mardi, à 9 h. 30, à l'Hôpital Saint-Louis.] P. 109, 115.

DEJOURS (PIERRE), maître de conf. agrégé de Physiologie, Fac. Médecine. P. 111.

DELAMARE DEBOUTTEVILLE (CLAUDE), maître de conf. adjoint Fac. Sciences, Lab. Biologie maritime, Lab. Arago, Banyuls-sur-Mer (P.-O.). (Tél. : 9 à Banyuls.) P. 153, 155.

DELANGE, prof. Fac. Sciences (Orsay), 38, rue de la Source (XVI^e). P. 148, 285.

DELAPORTE (M^lle B.), dir. adj. lab. École des Hautes Études. (labo. 12, rue Cuvier (V^e)), 9, av. du Parc Saint-James, Neuilly (Seine). P. 364.

DELARUE (J.), prof. Fac. de Médecine, médecin chef Hôpital P.-Brousse, à Villejuif, 95, rue de Lille (VII^e). (Tél. : Invalides 04-26.) P. 108, 115.

DELAVAL, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

DELAVAULT, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

M. DELAVEAU (PIERRE), maître de conférences agrégé Fac. de Pharmacie, 14, rue Royer-Collard (V^e). (Tél. : Dan. 95-79.) P. 272.

DELAVILLE (MAURICE), dir. lab. École des Hautes Études, 10, rue Pasteur, Chatenay-Malabry (Seine). (Robinson 52-29.) P. 364.

DELAY (JEAN), de l'Acad. française, prof. Fac. de Méd., dir. Institut de Psych., 53, avenue Montaigne (VIII^e). P. 109, 115, 313, 315.

DELBARRE (F.), m. de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111.

DELCEY, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

DELCROIX (J. L.), m. de conférences (Fac. des Sciences). Labo. des Hautes Énergies-B. P. n° 2, Orsay. P. 153, 285.

DELÉPINE, membre de l'Institut, membre de l'Académie de Médecine et de l'Académie de Pharmacie, prof. hon. Fac. de Pharmacie, prof. hon. Collège de France, 10 *bis*, boulevard de Port-Royal (V^e). [Collège de France, jeudi de 16 h. 30 à 18 heures. (Tél. : Odéon 81-60.)] P. 257, 342.

DELL (PAUL), dir. de recherches au C. N. R. S., dir. lab. École des Hautes Études, 9, rue Jasmin (XVI^e). (Tél. : Aut. 12-90.) P. 364.

DELMAS (ANDRÉ), prof. Fac. de Méd., 45, rue des Saints-Pères (VI^e). (Tél. : Bab. 00-71.) [Lundi de 17 à 19 heures.] P. 108.

DELMAS (GUSTAVE), administrateur civil, secrétaire général Fac. de Dr. et Sc. Éc. P. 35.

DELLOUE, maître de conférences associé Fac. des Sciences. P. 153.

DEMARCQ, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

DEMARGNE (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., délégué à l'École Normale Supérieure, 7, rue Barye (XVII^e). (Tél. : Carnot 72-47.) [Jeudi, de 15 à 17 heures, à l'Institut d'Art.] P. 222, 284, 295.

DEMIÉVILLE (PAUL), membre de l'Institut, prof. Collège de France, dir. d'ét. École des Hautes Études, 234, boulevard Raspail (XIV^e). (Tél. : Odéon 41-84.) P. 305, 348.

DENIS, chef de tr. (Fac. des Sciences).

DENJOY (ARNAUD), membre de l'Académie des Sciences, prof. hon. Fac. des Sciences, Castel Lina, Cap-d'Ail (A.-M.), ou 175, rue Ledru-Rollin (XI^e). (Tél. : Vol. 32-34.) P. 125.

DENOIX (P.), maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111.

DENY (JEAN), administrateur hon. École des Langues Orientales, Chalet des Glycines, Gérardmer (Vosges).

DENY, prof. Fac. des Sciences d'Orsay. P. 148, 155, 285.

DEPARIS (MAURICE), prof. Fac. de Médecine, 18, place Ferry, Montrouge (Seine). P. 110, 112.

DERACHE, directeur lab. École des Hautes Études. P. 364.

DERCOURT, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

DÉROBERT, prof. Fac. de Méd., 13, place du Panthéon (Ve). P. 111.

DEROT, prof. Fac. Méd., médecin Hôtel-Dieu, 37, av. de Lowendal (XVe). (Tél. : Suf. 06-67.) P. 108, 113.

DEROUX, chef de tr. (Fac. des Sciences, Station biologique de Roscoff). P. 155.

DESBOIS (HENRI), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 38, rue du Four (VIe). (Tél. : Bab. 07-73.) [Sur rendez-vous, à l'adresse ci-dessus.] P. 51, 64.

DESBORDES (JEAN), dir. lab. École des Hautes Études, 34 *bis*, rue de Longchamp, Neuilly-sur-Seine. P. 364.

DESCHAMPS, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

DESGREZ (HENRI), prof. Fac. de Médecine, Électroradiologiste de l'hôpital de la Pitié, 112, bd Saint-Germain (VIe).

DESGREZ (PIERRE), prof. Fac. de Médecine, 78, boulevard Saint-Germain (Ve). (Tél. : Odé. 13-46.) P. 110, 111, 388.

DESOILLE (HENRI), prof. Fac. de Médecine, Institut d'Hygiène industrielle et de Médecine du Travail, 15, rue de l'École-de-Médecine, escalier G. (Tél. : Dan. 55-36, poste 265.) P. 110, 118.

DESPOIS, prof. Fac. des L. et Sc. H., 95, boulevard Romain-Rolland, Montrouge (Seine). (Tél. : Pel. 04-76.) P. 227, 303.

DESPUJOLS, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

DESROCHE (HENRI), dir. ét. École des Hautes Études, 87, avenue Général-Leclerc, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). P. 379.

DESTOUCHES (JEAN-LOUIS), prof. Fac. des Sciences, 4, rue Thénard (Ve). [Après ses cours, mardi et mercredi matin à 12 heures, et le mardi, à 14 h. 30, à l'Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie (Tél. : Odéon 42-10).] P. 150, 166.

DESVIGNES (ANDRÉ), maître de conférences Fac. de Pharmacie, 1, rue E.-Renan, Issy-les-Moulineaux (Seine). [Les mercredis de 15 à 17 heures, Laboratoire de Trav. Prat.] P. 112, 270.

DESVIGNES (P.), prof. agrégé Fac. de Médecine ophtalmologie, 27, rue du Cherche-Midi (VIe). (Tél. : Littré 10-91.) [Sur rendez-vous.]

DEVELAY (PIERRE), secrétaire du Collège de France, 11, place Marcelin-Berthelot (Ve). (Tél. : Odéon 81-60.) P. 342.

DÉVIGNE (ROGER), dir. hon. de la Phonothèque Nationale, 22, quai de Béthune (IVe).

DEVILLERS (CHARLES), prof. Fac. des Sciences, 25, rue de Bagneux, Sceaux (Seine). [T. l. matins, au Laboratoire.] P. 150.

DEYSSON (GUY), prof. sans chaire Fac. de Pharmacie, 52, avenue du Parc-Montsouris (XIV^e^). [Mardi, de 15 à 17 heures, au Laboratoire de Botanique.] P. 270, 271.

DHORME (ÉDOUARD), membre de l'Institut, prof. hon. Collège de France, dir. d'ét. École des Hautes Études, 13, rue du 22-Septembre, Bécon-les-Bruyères (Seine). (Tél. : Déf. 21-64.) P. 342.

DIETERLEN (M^me^ G.), dir. ét. École des Hautes Études, 44, rue de Bellechasse (VII^e^). (Tél. : Inv. 36-08.) [Vendredi, 10 heures, après ses cours.] P. 301, 302, 370.

DILLEMANN (GEORGES), prof. Fac. de Pharmacie, 42, rue Henri-Barbusse (V^e^). P. 270.

DION (ROGER), prof. Collège de France, prof. Fac. des L. et Sc. H., 10, rue Bénouville (XVI^e^). (Tél. : Kléber 13-98.) [Après ses cours.] P. 179, 349.

DISTEL (R.), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

DIXMIER, prof. Fac. des Sciences, 64, rue Gay-Lussac (V^e^). (Tél. : Médicis 38-76.) P. 150.

DJOURNO (ANDRÉ), prof. Fac. de Médecine, 1, rue La Condamine (XVII^e^). [Sur rendez-vous, au Laboratoire de Physique de la nouvelle Faculté, 45, rue des Saints-Pères (VI^e^).] P. 110.

DODÉ (MAURICE), prof. Fac. des Sciences, Centre d'Orsay, 35, av. de la Croix-de-Berny, Antony. P. 148.

DOGNON (ANDRÉ), prof. Fac. de Médecine, dir. lab. École des Hautes Études, 49, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (V^e^). (Tél. : Port-Royal 34-93.) P. 110, 364.

DOLLFUS (ROBERT-PH.-F.), dir. Lab. École des Hautes Études, 57, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (V^e^). (Tél. : Por. 03-22.) Muséum, 57, rue Cuvier (V^e^). (Tél. : Por. 71-69.)

DOMANGE, prof. Fac. de Pharmacie, 9, avenue du Château, Bourg-la-Reine (Seine). [Vendredi, de 10 à 12 heures, Fac. de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire.] P. 270, 272.

DOMART, prof. agrégé Fac. de Médecine, 52, avenue de La Bourdonnais (VII^e^). (Tél. : Invalides 84-79.) [A l'Hôpital Broussais, annexe Antoine-Chantin, 33, rue Antoine-Chantin (XIV^e^), tous les matins, sauf le jeudi.] P. 112.

DONTCHEFF, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 155.

DORMOY (M^lle^ MARIE), 6, avenue Paul-Appell (XIV^e^), directrice honoraire de la Bibliothèque littéraire Jacques-Doucet. Secrétaire de la Fondation Fénéon. (Tél. : Gobelins 14-40.)

DRACH (PIERRE), prof. Fac. des Sciences et à l'Institut Océanographique, directeur adjoint du C. N. R. S., 83, avenue Denfert-Rochereau (XIV^e). P. 150, 161, 337, 364.

DRESCH (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., 82, rue N.-D.-des-Champs (VI^e). (Tél. : Odéon 82-58.) [Le jeudi à partir de 14 h. 30, Institut de Géographie.] P. 217, 226, 284, 296, 303, 307, 355.

DREYFUS (J. CL.), agrégé, 29, av. Galois, Bourg-la-Reine (Seine). P. 111.

DREYFUS (G.), prof. Fac. Médecine. P. 109.

DROUGARD (M^me), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

DUBARBIER (GEORGES), chargé de cours Fac. des L. et Sc. H. de Lyon et Institut des Hautes Études chinoises à Paris, secrétaire général de l'Association universitaire franco-chinoise, 19, Chemin-des-Granges, Lyon. (Tél. : 37-47-70.) P. 296.

DUBOIS (J.-E.), prof. Fac. Sc., 100, rue de Rennes (VI^e). P. 150.

DUBOIS-POULSEN (ANDRÉ), dir. lab. École des Hautes Études, Ophtalmologiste des Quinze-Vingts, 8, avenue Daniel-Lesueur (VII^e). (Tél. : Ség. 79-22.) P. 365.

DUBOST (CLAUDE), agrégé Fac. Médecine. P. 111.

DUBOST (CH.), agrégé Fac. Médecine. P. 111.

DUBREIL (PAUL), prof. Fac. des Sciences, 22-26, rue Dufrénoy (XVI^e). P. 148, 150, 166.

DUBREIL-JACOTIN (M^me), prof. Fac. Sciences, 22-26, rue Dufrénoy (XVI^e).

DUCHE, agrégé Fac. Médecine. P. 111, 315, 365.

DUCLAUX (JACQUES), prof. hon. au Collège de France, 13, rue Pierre-Curie (V^e). P. 342, 362.

DUFRAISSE (CHARLES), membre de l'Institut, prof. hon. Collège de France, 50, boulevard de l'Hôpital (XIII^e). (Tél. : Gob. 81-86.) [Lundi, à 15 heures, à l'Académie des Sciences ou sur rendez-vous téléphonique.] P. 342, 362.

DUGUÉ, prof. Fac. des Sciences, dir. Institut de Statistique, 24, rue J.-L.-Sinet, Sceaux (Seine). P. 150, 320.

DUMÉZIL (GEORGES), prof. Collège de France, dir. d'ét. École des Hautes Études, 82, rue N.-D.-des-Champs (VI^e). [Après ses cours, sur rendez-vous.] P. 347, 372.

DUMONT (FRANÇOIS), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 127, rue de Longchamp (XVI^e). (Tél. : Kléber 84-59.) [Après ses cours.] P. 51, 63.

DUMONT (LOUIS), dir. ét. École des Hautes Études, 11, rue Lagrange (V^e). P. 302, 305, 378.

DUNAN (MARCEL), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 7, rue Rosa-Bonheur (XV^e). P. 179.

DUNOYER, prof. hon. Fac. Sciences. P. 125.

DUPERRAT, prof. agrégé Fac. de Médecine, médecin de l'Hôpital Saint-Louis, 176, boulevard Saint-Germain (VI^e^). (Tél. : Littré 05-57.) Dermatologie-Anatomie. [A l'Hôpital Saint-Louis, salle Alibert, le mardi et le samedi matin, à 10 heures.] P. 111.

DUPEYRAT (RENÉ), maître de conférences à l'Éc. Sup. des Sciences de Reims, 37, rue Sarrette (XIV^e^). P. 172.

DUPONT (VICTOR), agrégé Fac. Médecine. Section pathologie infectieuse, Hôpital Claude-Bernard. P. 111.

DUPONT-SOMMER (ANDRÉ), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. École des Hautes Études, 9, rue du Val-de-Grâce (V^e^). (Tél. : Odéon 08-48.) [Après ses cours.] P. 221, 228, 317, 318, 368.

DUPRONT (ALPHONSE), prof. Fac. des Lettres, dir. d'ét. École Htes. Ét. (VI^e^ sect.), La Résidence, Orsay (S.-et-O.). [Sur rendez-vous.] P. 224, 379.

DUQUESNE, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156, 331.

DURAND DELGA (MICHEL), prof. sans chaire Fac. Sc., 2 *bis*, rue du Général-Gouraud, Meudon (S.-et-O.). (Tél. : Obs. 27-30 et Odé. 24-13, poste 336). [Sur rendez-vous.] P. 152.

DURAND (MARC), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

DURAND (MICHEL), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

DURAND (MAURICE), dir. d'ét. École pratique des Hautes Études, 49, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (V^e^). (Tél. : Por. 58-69.) P. 369.

DURRY (MARCEL), prof. Fac. des Lettres, dir. Institut Études Latines, 6, rue Casimir-Périer (VII^e^). [Le lundi à 15 heures à l'Inst. d'Ét. Latines et sur rendez-vous.] P. 17, 179, 217, 222, 229.

DURRY (M^me^ MARIE-JEANNE), directrice de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, prof. Fac. des Lettres, 6, rue Casimir-Périer (VII^e^). [Après ses cours.] P. 17, 232, 285.

DUSSART, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

DUVAL (P.-M.), dir. d'ét. École des Hautes Études (IV^e^ section), 7, rue Alasseur (XV^e^).

DUVAUT, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

DUVERGER, prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 24, rue des Fossés-Saint-Jacques (V^e^). P. 50, 65, 325.

ÉCHALIER, maître de conférences associé Fac. des Sciences. P. 153.

EHRESMANN, prof. Fac. des Sc., 7, rue Monticelli (XIV^e^). P. 150.

EICHHORN (ANDRÉ), prof. Fac. des Sciences, 15, rue de Jussieu (V^e^). [Reçoit chaque jour au laboratoire, 12, rue Cuvier (tél. : Port-Royal 11-65) et après son cours.]

EISENMANN (CHARLES), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 31, rue du Général-Delestraint (XVI^e^). (Tél. : Jasmin 08-17.) [Jeudi, à 10 h. 50 et sur rendez-vous.] P. 64, 65.

ÉLISSÉEFF (NIKITA), chargé de conférences Éc. Langues orientales, 75, bd Pereire (XVII^e) (Tél. : Wag. 46-25). P. 355.

ÉLISSÉEFF (SERGE), dir. ét. École des Hautes Études, 75, boulevard Pereire (XVII^e). (Tél. : Wag. 46-25.) (Sur rendez-vous.) P. 376.

ELISSEEFF (VADIME), dir. ét. École des Hautes Études. P. 376.

ELLENBERGER (FRANÇOIS), prof. sans chaire Géol. Appli., Fac. Sc., Labo. de Géologie, E. N. S., 24, rue Lhomond (V^e). P. 152.

EPHRUSSI (BORIS), prof. Fac. des Sciences, 33, rue Gustave-Vatonne, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). P. 148.

ERHART (HENRI), dir. lab. École des Hautes Études, 11, place Adolphe-Chérioux (XV^e). (Tél. : Lec. 97-75.) P. 365.

ERNOUT (ALFRED), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., prof. hon. Collège de France, dir. d'ét. École des Hautes Études, 95, boulevard Jourdan (XIV^e). (Tél. : Gobelins 93-96.) P. 179, 342.

ESCARRA (ÉDOUARD), dir. ét. École des Hautes Études, 30, cours Albert-I^er (VIII^e). (Tél. : Balzac 00-23.) [Mercredi après ses cours.] P. 381.

ESMEIN (PAUL), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 120, rue d'Assas (VI^e). (Tél. : Danton 96-52.) P. 35.

D'ESPAGNAT, maître de conf. (Fac. des Sciences). P. 153.

ETIEMBLE (RENÉ), prof. Fac. des L. et Sc. H., 112, Grande-Rue, Sèvres (S.-et-O.). (Tél. : Observatoire 31-18.) [Vendredi, 16 heures, à l'Institut de Littérature comparée.] P. 233, 284.

EYMARD, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

FABRE (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., 21, rue Ferdinand-Jamin, Bourg-la-Reine (Seine). [Mercredi, 15 à 17 heures, Institut de français.] P. 232.

FABRE (RENÉ), Doyen hon. Fac. de Pharmacie, membre de l'Institut et de l'Académie Nationale de Médecine, 4, avenue de l'Observatoire (VI^e). P. 118, 257, 362.

FAGE (LOUIS), membre de l'Institut, prof. hon. au Muséum et à l'Institut Océanographique, 17, rue Pierre-Nicole (V^e).

FANTINET, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

FARMER (ALBERT), prof. Fac. des L. et Sc. H., Cité Universitaire : Résidence Voltaire, Châtenay-Malabry (Seine). [Mardi, 11 heures, Institut d'études anglaises : salle des professeurs.] P. 234.

FASQUELLE (ROBERT), prof. de Bactériologie Fac. de Médecine, Labo. de Bactériologie, École pratique, 21, rue de l'École-de-Médecine. (Tél. : Danton 55-36.) [Jeudi, de 14 à 15 heures.] P. 110.

FAUBLÉE (JACQUES), prof. Éc. Langues Or., 124, bd Auguste-Blanqui (XIII^e). (Tél. : Por. 39-61.) [Sur rendez-vous.] P. 301, 308, 357.

FAUCHER (René), secrétaire de la Section des Sciences Naturelles de l'École des Hautes Études, 46, rue Saint-Jacques (V^e^). (Tél. : Odéon 83-57.) 62, avenue Pierre-Vermeir, Antony (S.). P. 363.

FAUCHERRE (Jacques), prof. Fac. des Sciences de Reims, chargé de cours Fac. Sciences de Paris, 6, quai Henri-IV (IV^e^). P. 172.

FAURÉ-FREMIET (Emmanuel), prof. hon. Collège de France, membre de l'Institut, 9, rue Thénard (V^e^). (Tél. : Danton 81-12.) P. 342.

FAUREL, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

FAUVEL (Luc), prof. Fac. Droit et des Sc. Éc. P. 52, 66, 68, 289.

FAUVERT, prof. Fac. de Médecine, 250 *bis*, bd Saint-Germain (VI^e^). (Tél. : Littré 51-80.) [A l'Hôpital Beaujon, le jeudi de 14 à 16 heures.] P. 108.

FAVARD (Jean), prof. Fac. des Sciences, 10, rue de Belgrade, Grenoble (Isère). (Tél. : 44-45-28.) [Institut Poincaré.] P. 148, 156.

FAVARD (Pierre), chef tr. Fac. Sciences.

FAVEZ-BOUTONIER (M^me^), prof. Fac. des L. et. Sc. H., 48, rue des Écoles (V^e^). (Tél. : Odéon 00-52.) [Le lundi matin de 10 heures à midi (Lab. de Psychologie clinique, escalier C, 1^er^ étage à gauche, à la Faculté des Lettres et Sc. H.), ou sur rendez-vous.] P. 220, 314.

FAVRE-DUCHARTRE, m. de conf. Fac. des Sciences de Reims. P. 156, 172.

FAWTIER (Robert), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 270, boulevard Raspail (XIV^e^). (Tél. : Danton 86-90.) P. 179.

FAYET (Gaston), dir. de l'Observatoire de Nice, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, Mont-Gros, Nice (Alpes-Maritimes), et 3, villa Hallé (36, rue Hallé), Paris (XIV^e^). P. 330.

FELDMANN, prof. Fac. des Sciences, 24, rue des Fossés-Saint-Jacques (V^e^). (Tél. : Odé. 53-78.) P. 150.

FELDMANN (M^me^), maître de conf. adj. (Fac. des Sciences), 24, rue des Fossés Saint-Jacques (V^e^). (Tél. : Odé. 53-78.) P. 156.

FÉLICE (de), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

FENEANT (M^me^), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

FERRADINI (M^lle^), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156, 331.

FESSARD (Alfred), prof. Collège de France, directeur du Centre d'Études de Physiologie nerveuse du C. N. R. S. Président 3^e^ section École des Hautes Études, 51, rue Molitor (XVI^e^). (Tél. : Jasmin 28-37.) [Samedi matin.] P. 345, 363, 365.

FESTUGIÈRE (A.-J.), membre de l'Institut, dir. d'ét. École des Hautes Études, 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré (VIII^e^). (Tél. : Wagram 63-04.) [Jeudi, après son cours, et sur rendez-vous.] P. 372.

FEUILLÉE, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

FÈVRE, prof. de Clinique chirurgicale infantile et Orthopédie, Fac. de Médecine, chirurgien de l'hôpital des Enfants malades, 2, rue de Commaille (VII[e]). (Tél. : Littré 05-55.) P. 109, 113.

FÉVRIER (J.-G.), dir. d'ét. École des Hautes Études, 11 *bis*, rue Lagarde (V[e]). P. 318, 368.

FEY (BERNARD), prof. de clinique urologique, Fac. de Médecine, 54, avenue de New-York (XVI[e]). (Tél. : Passy 47-19.) P. 89.

FEYDIT (FRÉDÉRIC), prof. École des Langues Orientales, 263, rue Lecourbe (XV[e]). (Tél. : Vaugirard 92-98.) [Après ses cours.] P. 359.

FICHELLE (ALFRED), prof. hon. École des Langues Orientales, 112, rue du Bac (VII[e]). (Tél. : Babylone 30-16.) P. 504.

FICINI (M[lle]), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

FILLIOZAT (JEAN), prof. Collège de France, dir. ét. École des Hautes Études, dir. École française d'Extrême-Orient, 35, rue François-Rolland, Nogent-sur-Marne (Seine). (Tél. : Tremblay 35-31.) [Sur rendez-vous.] P. 302, 305, 348, 369.

FISCHER (ÉDOUARD), prof. au Muséum, dir. lab. École des Hautes Études, 55, rue de Buffon (V[e]). (Tél. : Gobelins 38-95.) [Sur rendez-vous.] P. 365, 384.

FLABEAU, agrégé Fac. Médecine, 83, av. Niel (XVII[e]). P. 111.

FLACELIÈRE (ROBERT), prof. Fac. des L. et Sc. H., 20, rue Berthollet, Arcueil (Seine). (Tél. : Alésia 28-99.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 229.

FLAHAUT (JEAN), prof. Fac. de Pharmacie, 5, impasse du Marché, Sceaux. (Tél. : Robinson 03-24.) P. 270, 271.

FLEURY (MICHEL), dir. d'ét. École des Hautes Études (IV[e] section), 4 *bis*, rue du Cherche-Midi (VI[e]). P. 369.

FLEURY (PAUL), prof. hon. Fac. de Pharmacie, membre de l'Académie de Médecine, 9, boulevard Diderot (XII[e]). (Tél. : Dorian 35-49.) P. 257.

FLORANT (M[me]), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

FLOUR (JACQUES), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 76, av. de la Résistance, Le Raincy (S.-et-O.) (Tél. : 927-25-39). [Après ses cours.] P. 50.

FOCH (A.), prof. hon. Fac. des Sciences, 21, rue de Fontenay, à Sceaux (Seine). (Tél. : Robinson 01-86.) P. 125, 362.

FONTAINE (MAURICE), membre de l'Institut, prof. au Muséum, dir. lab. École des Hautes Études et Institut océanographique, 25, rue Pierre-Nicole (V[e]). (Tél. : Gobelins 13-10.) [Sur rendez-vous.] P. 365, 383, 384.

FONTAINE (JACQUES), prof. Fac. des L. et Sc. H., 10, rue du Gaillon, Caen (Calvados). (Tél. : 81-27-68), à Paris. 17, rue d'Assas (VI^e^). [Après ses cours.] P. 230.

FORT (JOSEPH), prof. Fac. des L. et Sc. H., 7, rue Monticelli (XIV^e^). [Mercredi, 15 heures, 5, rue de l'École-de-Médecine.] P. 234.

FORTET (ROBERT), prof. Fac. des Sc., 7, square Grangé (XIII^e^). [Après ses cours à l'Inst. Henri-Poincaré, 11, rue P.-Curie (V^e^).] P. 148, 166.

FORTIER (ANDRÉ), prof. Fac. des Sciences, 12, rue Léon-Cambillard, Clamart (Seine). [Lundi, 9 h. 30, Institut Henri-Poincaré, amphithéâtre Darboux.] P. 148.

FOUCHÉ (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. Institut de Phonétique, dir. École Sup. de Préparation et de Perfectionnement des Prof. de Français à l'Étranger, 31, rue Claude-Bernard (V^e^). (Tél. : Port-Royal 24-44.) P. 233, 243, 310, 326.

FOURASTIÉ (JEAN), dir. d'ét. École des Hautes Études, 10, rue César-Franck (XV^e^). [Après ses cours.] P. 381.

FOURCROY (M^lle^), prof. sans chaire. Fac. des Sciences, 13, rue du Vert-Buisson, Antony (Seine). (Tél. : Ber. 12-84), Au Laboratoire, 12, rue Cuvier (V^e^), (Kel. 58-59.) P. 152.

FOURGEAUD (CLAUDE), chargé de cours Fac. Droit et des Sc. Éc. P. 66.

FOURNIER (G.), maître de conf. adj., dir. du Lab. Félix Esclangon. Fac. des Sciences, 51, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (V^e^). (Tél. : Port-Royal 05-38). P. 153, 156.

FOURNIER (E.), agrégé Fac. Médecine. P. 111.

FOURQUET (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., 95, boulevard Pasteur, Fresnes (Seine). [Après ses cours.] P. 235.

FRAISSE (PAUL), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. Lab. Psychologie expérim. et comparée École des Hautes Études, co-dir. Institut de Psychologie, 28, rue Serpente (VI^e^). Sur rendez-vous. (Odéon 24-13, poste 342.) P. 221, 313, 314, 365.

FRANC, prof. sans chaire (Fac. des Sciences). P. 152.

FRANCASTEL (PIERRE), dir. d'ét. Éc. des Hautes Études, 59, rue Froidevaux (XIV^e^). [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 378.

FRANÇOIS (MICHEL), prof. École des Chartes, chargé de cours, Fac. des Lettres, 270, boulevard Raspail (XIV^e^). (Tél. : Odéon 26-29). [Après ses cours.] P. 226, 351.

FRANÇOIS (Y.), maître de conférences adj. (Fac. des Sciences). P. 156.

FRANÇON (MAURICE), prof. Fac. des Sciences, 51, boulevard Montparnasse (VI^e^). (Tél. : Babylone 18-99.) [Le jeudi et le vendredi, après ses cours.] P. 150.

FRANQUET, dir. École nationale de Médecine et de Pharmacie de Reims, dir. École Dentaire, 49, rue de Talleyrand (Reims). (Tél. : 47-59-56 ou 47-23-42.) P. 17, 279, 280.

FRAPPIER (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., 28, av. Daumesnil (XII^e). (Tél. : Diderot 33-98.) Sur rendez-vous. P. 231.

FRÉCHET (MAURICE), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des Sc., 2, rue Émile-Faguet (XIV^e). (Tél. : Gob. 96-14.) P. 125, 166.

FRÉJAVILLE (MARCEL), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 7, rue Darthé, Choisy-le-Roi (Seine). P. 68.

FRENKIEL, chef de travaux, Fac. des Sciences, maître de conf. adjoint.

FRÉON (PIERRE), prof. Fac. des Sciences, 41, avenue Lulli, Sceaux (Seine). [Sur rendez-vous.] P. 152.

FREYMANN, prof. Fac. des Sc., 1, rue Victor-Cousin (V^e). P. 150.

FREZAL, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

FRIEDEL, prof. sans chaire Fac. des Sciences, 2, rue Gerbillon (VI^e). (Tél. : Babylone 25-85.) P. 152.

FRIEDMANN (GEORGES), dir. d'ét. École des Hautes Études (6^e section), 11, rue François-Ponsard (XVI^e). [Sur rendez-vous.] P. 379.

FRITZ, chef de travaux Fac. Sciences, E. N. S. C. P., 6, rue Pierre-Curie. (E. N. S., tél. : Odé. 01-38.) (Tél. part. : Kel. 33-43.) P. 156.

FROELICH, chargé conf. E. N. L. O. V.

FUNCK-BRENTANO (PAUL), prof. de clinique gynécologique, Fac. de Médecine, chirurgien de l'hôpital Broca, membre de l'Acad. de Médecine et de l'Acad. de Chirurgie, 4, av. Marceau (VIII^e). (Tél. : Balzac 25-13.) P. 109, 113.

GABIANO (PIERRE), chef de Travaux à l'École Supérieure des Sciences de Reims, 5, rue Rollin (XVII^e). P. 172.

GABRIEL (ALBERT), prof. hon. Coll. de France, membre de l'Institut, 31, rue d'Aube, Bar-sur-Aube (Aube). P. 342.

GAGÉ (JEAN), prof. Collège de France, 38, rue de Fontenay, Sceaux (Seine). P. 348.

GAILLARD, m. de conf. Fac. des L. et Sc. H., 89, rue de Grenelle (VII^e). (Tél. : Bab. 06-91.) P. 224, 325.

GAJDOS (ALFRED), dir. adj. lab. École des Hautes Études, chef de lab. Fac. de Médecine, 44, rue Cardinet (XVII^e). (Tél. : Car. 70-06.) P. 365.

GALAND (L.), prof. à l'École des Langues Orientales, 12, rue André-Theuriet, Bourg-la-Reine (Seine) (Tél. Rob. 72-21). [A l'École sur rendez-vous.] P. 318, 355.

GALLETIER (ÉDOUARD), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 42, rue du Père-Corentin (XIV^e). P. 179.

GALLIARD (Henri), prof. Fac. Médecine. Institut de Parasitologie, 15, rue de l'École-de-Médecine. (Tél. : Danton 55-36, poste 273.) [Tous les jours de 14 à 16 heures.] P. 119, 121.

GALLIEN, prof. Fac. des Sciences, 7, rue Monticelli (XIVe). [Reçoit sur rendez-vous.] P. 148.

GANDILLOT (Jean), docteur ès Sciences, chargé d'un cours de Photogéologie et de l'Enseignement aéroporté à la Faculté des Sciences, 18, rue Duret (XVIe). (Le mardi de 15 à 18 heures et le vendredi de 10 à 12 heures.) (Odéon 24-13.) P. 156.

GANS (Mme Madeleine), maître de conférences Fac. Sciences, Lab. de Génétique à Gif-sur-Yvette. (Tél. : 9285-136.) P. 156.

GARCIN, prof. Fac. de Médecine, 19, rue de Bourgogne (VIIe). [Lundi, vendredi.] P. 109, 115.

GARNIER (Gabriel), conservateur chargé de la Direction de la Biblioth. de la Fac. des Sciences d'Orsay, 80, rue Vaneau (VIIe). P. 467.

GARNIER (René), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des Sciences, 21, rue Decamps (XVIe). (Tél. : Kléber 27-78.) [Sur rendez-vous.] P. 125, 361.

GARNOT (Jean Sainte-Fare), dir. études École des Hautes Études, 4 *bis*, rue d'Ulm (Ve). (Tél. : Odéon 04-48.) Chargé du service de la Maîtrise de conférences à la Faculté des Lettres. [Sur rendez-vous.] P. 221, 228, 295, 318, 371.

GASPARDONE (Émile), prof. Collège de France. Adresse postale : Boîte postale 43, Versailles (S.-et-O.). [Après ses cours, ou sur rendez-vous.] P. 348.

GASTAMBIDE, maître de conférences (Fac. des Sciences, Reims). P. 156, 172.

GASTINEL (P.), prof. hon. Fac. de Méd., membre de l'Académie de Méd., 37, rue Galilée (XVIe). (Tél. : Passy 26-29.) P. 89.

GAUDART D'ALLAINES (F. de), membre de l'Institut, prof. Fac. de Méd., 126, bd Montparnasse (XIVe). (Tél. : Dan. 52-87.) P. 109, 113.

GAUDEMET, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 26, rue Pierre-Curie (Ve). (Tél. : Odéon 72-93.) [Sur rendez-vous.] P. 51, 63.

GAULT (Henry), prof. hon. Fac. des Sciences, dir. hon. du Centre d'Études et de Recherches de Chimie organique appliquée à Bellevue. Conseiller Scientifique du C. N. R. S. 8, avenue Mozart (XVIe). (Tél. : Bag. 68-22.) P. 125.

GAULTIER (Michel), prof. agrégé Fac. de Médecine, 2, rue de Gribeauval (VIIe). (Tél. : Littré 35-10.) [Samedi matin, Hôpital Fernand-Widal, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis (Xe).] P. 112, 113.

GAUTHERET (ROGER), membre de l'Institut, prof. Fac. des Sc., dir. lab. École des Hautes Études, 3 *bis*, rue Antoine-Chantin (XIV^e). (Tél. : Gob. 04-84.) [Sur rendez-vous.] P. 150, 365.

GAUTHERON (M^lle DANIÈLE), chef de travaux Fac. Sciences, 2, rue Cournot (XV^e). (Tél. : Vau. 42-53.) P. 156.

GAUTHIER (LUC), prof. Fac. des Sciences, 85, boulevard Suchet (XVI^e). P. 148, 285.

GAUTHIER-VILLARS (M^lle), prof. sans chaire Fac. de Médecine, 55, quai des Grands-Augustins (VI^e). P. 110.

GAUTIER (JEAN-ALBERT), prof. Fac. de Pharm., pharmacien-chef, Hôpital Psychiatrique Sainte-Anne, 1, rue Cabanis (XIV^e). (Tél. : Por. 61-14 et Gob. 99-50.) [A la Faculté, mercredi, de 17 à 19 heures.] P. 271, 272.

GELOSO (M^me), chef tr. Fac. des Sciences, 4, rue de Bazeilles (V^e). (Tél. : Por. 13-78.) P. 156.

GELOSO (J. P.), chef de tr. Fac. des Sciences. P. 156.

GEMAEHLING (PAUL), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 38, boulevard Raspail (VII^e). (Tél. : Littré 88-35.) P. 35.

GENET-VARCIN (M^me), maître de conf. adjoint, maître-assistant, Fac. des Sciences, 44, rue de Tocqueville (XVII^e). (Tél. : Wagram 05-25.) [Vendredi, 16 h. 30, Laboratoire de Paléontologie.] P. 154, 156.

GENEVÈS (LOUIS), maître de conférences Fac. des Sciences, 11, rue Ferdinand-Lot, Fontenay-aux-Roses (Seine). P. 153.

GENNES (L. DE), prof. de clinique Fac. de Médecine, 62, rue de Monceau (VIII^e). (Tél. : Laborde 22-98.) P. 109, 113.

GEORGE (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 15, avenue Jean-Racine, Sceaux. [Le lundi à 15 heures pour les candidats à l'Agrégation, le vendredi à 15 heures pour les candidats au D. E. S. et au Doctorat ; sur rendez-vous pour les étudiants appartenant à d'autres catégories, Institut de Géographie.] P. 227, 303.

GERMAIN (PAUL), prof. Fac. Sciences, 3, av. de Champaubert (XV^e). (Tél. : Fon. 35-43.) P. 150, 166.

GERMAIN (A.), agrégé Fac. Médecine. P. 111, 113.

GERMAN (ALBERT), prof. Fac. de Pharmacie, 47, boulevard de l'Hôpital (XIII^e). [Tél. : Por. 85-19.) [Lundi, de 15 à 17 heures.] P. 271.

GERNET (JACQUES), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. École des Hautes Études, 12, rue André-Theuriet, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : Rob. 51-98). P. 218, 238, 375.

GERNET (LOUIS), dir. d'ét. de Sociologie juridique, École des Hautes Études, 228, rue Lecourbe (XV^e).

GESTEAU (PAUL), chef de travaux Fac. de Pharmacie, 1, rue Bosio (XVI^e). (Tél. : 35-08.) P. 273.

GILBERT-DREYFUS, professeur de clinique médicale Fac. de Médecine, 21, avenue du Président-Wilson (XVIe). (Tél. : Kléber 94-94.) [A l'Hôpital de la Pitié, le matin.] P. 113.

GILSON (E.), de l'Académie française, prof. honoraire du Collège de France, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 6, rue Collet, Vermenton (Yonne). (Tél. : 31.) [Sur rendez-vous.] P. 179, 342.

GIRARD, maître de Conf. agrégé Fac. de Médecine. P. 111.

GIRARD, prof. Fac. des L. et Sc. H., 20, place des Martyrs, Clichy (Seine). (Tél. : Per. 43-26.) P. 224.

GIRARD, agrégé, 3, rue Mignet (XVIe).

GIRARD (MAURICE), prof. Fac. de Pharmacie, pharmacien-chef de l'Hôpital Lariboisière, 2, rue Ambroise-Paré (Xe). P. 270.

GIRAUD (MARCEL), prof. Collège de France, 2, rue Émile-Faguet (XIVe). (Tél. : Port-R. 09-04.) [Après ses conférences.] P. 285, 350.

GIROUD (A.), prof. Fac. de Médecine, dir. lab. École des Hautes Études, 44, rue de l'Assomption (XVIe). P. 110, 365.

GIUDICELLI (RENÉ), dir. adjoint lab. École des Hautes Études. P. 365.

GLANGEAUD (LOUIS), prof. Fac. des Sciences, 6, rue Remy-Laurent, Fontenay-aux-Roses (Seine). (Tél. : Odéon 24-13.) Robinson 29-19. [Sur rendez-vous.] P. 150.

GLENISSON (JEAN), Sous-dir. Éc. Pr. des Hautes Études, 84, rue Henri-Barbusse, Les Lilas (Seine). (Tél. : Vil. : 45-03.) P. 373.

GLEY, chef de trav. Fac. Médecine.

GOBERT, secrétaire principal Fac. Sciences. P. 125.

GODEMENT (ROGER), prof. Fac. des Sciences, 3, rue de l'Estrapade (Ve). (Tél. : Odéon 07-16.) [Sur rendez-vous, à l'Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie.] P. 150.

GOETZ (ROBERT), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., dir. de l'Institut d'Administration des Entreprises, 13, rue Pierre-Nicole (Ve). [Le mercredi de 11 heures à 12 h. 30.] P. 66, 289.

GOICHON (AMÉLIE-MARIE), chargée de cours, Fac. des L. et Sc. H., 4, villa Cœur-de-Vey (XIVe). (Tél. : Fontenay 34-66.) [A l'Institut des Études Islamiques, 13, rue du Four (VIe), le mercredi à 15 h. 30 et sur rendez-vous). P. 307.

GOLDMANN, dir. d'études à l'École pratique des Hautes Études, 98, rue de Rennes (VIe). (Tél. Bab. 59-38.) P. 68, 378.

GOLDMAN, prof. Fac. de Droit et des Sc. Éc. P. 50, 77.

GONNARD, agrégé à la Fac. de Médecine.

GONTCHAROFF (Mlle), prof. titulaire chaire biologie animale École Sup. des Sciences de Reims, 7, square Port-Royal, Paris (XIIIe). P. 172.

GORENFLOT, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

GOSSET (JEAN), professeur de clinique chirurgicale, Fac. de Médecine, 86, rue d'Assas (VI^e^). (Tél. : Danton 64-92.) P. 108, 114.

GOTHIE (M^lle^), dir. adj. lab. École des Hautes Études. P. 365.

GOTTMANN (JEAN), dir. VI^e^ Section École Pratique des Hautes Études, 7, rue Le Nôtre, Fontainebleau (S.-et-M.). P. 375.

GOUBERT (PIERRE), dir. d'études à l'École pratique des Hautes Études, Fac. des Lettres, place Hoche, Rennes (I.-et-V.). [Reçoit le samedi à l'École après son cours.] P. 374.

GOUGENHEIM (GEORGES), prof. Fac. des L. et Sc. H., 1, place Edouard-Renard (XII^e^). (Tél. : Diderot 67-98.) [Mardi, 16 heures, à l'Institut de français.] P. 234.

GOUGEROT (LOUIS), prof. sans chaire Fac. de Médecine, 14, square Alboni (XVI^e^). [Jeudi après-midi.] P. 111.

GOUHIER (HENRI), membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., 21, boulevard Flandrin (XVI^e^). [Mardi, de 10 à 11 heures, mercredi, à 14 heures, cabinet de la salle C.] P. 219.

GOUROU (PIERRE), prof. Coll. de France. [Après ses cours.] P. 346.

GOUTAREL (ROBERT), maître de recherches au C.N.R.S. Institut de Chimie des substances naturelles de Gif-sur-Yvette. 47, rue Madeleine-Crenon, Sceaux (Seine). (Tél. : Rob. 54-67.)

GOUYGOU (CHARLES), maître de conf. agrégé Fac. de Médecine, 5, rue Monticelli (XIV^e^). [Les après-midi, Lab. d'Anatomie Pathologique de la Fac. de Médecine, sur rendez-vous.] P. 110.

GRABAR (ANDRÉ), membre de l'Institut, prof. Collège de France, dir. d'ét. École des Hautes Études, 2, avenue Dode-de-la-Brunerie (XVI^e^). (Tél. : Auteuil 36-56.) P. 319, 320, 348, 372.

GRAMBAST, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

GRANDPIERRE (ROBERT), prof. Fac. de Méd. Nancy, dir. à l'École pratique des Hautes Études, Centre d'Enseignement et de Recherches de Médecine aéronautique, 5 *bis*, avenue Porte-de-Sèvres (XV^e^). (Tél. : Lec. 53-05.) P. 365.

GRANIER (J.) (M^me^), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

GRANJARD, prof. Fac. des L. et Sc. H., 21, rue F. Jamin, Bourg-la-Reine. (Tél. : Rob. 48-59.) P. 217, 236, 320.

GRANJON, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

GRAPPIN (PIERRE), prof. Fac. Lettres, 38, rue du Père-Corentin (XIV^e^). [Le jeudi de 10 heures à 12 heures, à l'Institut d'Études germaniques.] P. 235.

GRASSÉ (PIERRE-P.), membre de l'Institut, prof. Fac. des Sciences, dir. lab. École des Hautes Études, dir. Institut de Psychologie, 61, boulevard Saint-Michel (V^e^). [Au Laboratoire d'Évolution des êtres organisés, 105, boulevard Raspail, sur rendez-vous.] (Tél. : Littré 35-49.) P. 149, 313, 314, 365.

GRASSET, prof. agrégé Fac. de Médecine, gyn. acc. de la Maternité de la Pitié, 5, boulevard du Montparnasse (VI^e^). (Tél. : Ségur 96-81.) P. 112, 115.

GRATIOT-ALPHANDERY (M^me^), dir. adj. lab. École des Hautes Études P. 315, 365.

GRAVIER (MAURICE), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. de l'École Supér. d'Interprètes et de traducteurs, dir. Institut d'Études scandinaves, 16, rue de la Sorbonne (V^e^). [Le lundi de 14 h. 45 à 15 h. 45, Biblioth. Nordique, 6, rue Valette.] P. 217, 237, 305, 316.

GRELLET, agrégé Fac. Médecine. P. 112.

GREMY, agrégé, 90, bd Joffre, Bourg-la-Reine (Seine). P. 111.

GRENIER (MARIE-LOUISE), chef de travaux Fac. Sc., T. P. Physique M. P. C., 2, rue Jussieu (Tél. : Gob. 41-96.) P. 156.

GRIFFIE, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

GRILLOT (EDMOND), Prof. à l'Ec. Sup. des Sciences de Reims, 5, rue Rollin (XIV^e^). P. 172.

GRIMAL (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., Les Metz, Jouy-en-Josas (S.-et-O.). (Tél. : 923-62-18.) [Sur rendez-vous.] P. 230, 284.

GRIVET (P.), prof. Fac. des Sciences. Laboratoire d'Électronique et de Radio-électricité, 33, avenue du Général-Leclerc, Boîte postale, 9, Fontenay-aux-Roses (Seine). [Sur rendez-vous.] (Tél. : Michelet 44-76.) P. 149.

GROS (GASTON), dir. lab. adj. École des Hautes Études, sous-directeur au Collège de France, 2, boulevard Maréchal-Foch (Alger). P. 365.

GROSDENIS (M^me^), chef de tr. (Fac. des Sciences), E. N. S. C. P., 11, rue Pierre-Curie (V^e^). P. 156.

GRUSON (CLAUDE), dir. ét. École des Hautes Études, 2, rue Decamps, Paris (XVI^e^). (Tél. : Klé. 40-42.) P. 380.

GUENEBAUT (HENRI), maître de Conférence à l'École Supérieure des Sciences de Reims, Bois-Matar H.L.M. 224 D, Villeneuve-Saint-Georges (S.-et-O.) P. 172.

GUENIOT, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

GUÉRIN (HENRI), professeur (Fac. des Sciences). P. 150.

GUEROULT (MARTIAL), membre de l'Institut, prof. Collège de France, prof. hon. Fac. des Lettres, 2, villa Jacqueline, 33, boulevard d'Auteuil, Boulogne-sur-Seine (Seine). P. 179, 346.

GUEY (JULIEN), dir. d'études à l'École pratique des Hautes Études, 1, square de Grandchamps, Les Grandes-Terres, Marly-le-Roi (S.-et-O.). [Reçoit à l'École, sur rendez-vous.] P. 373.

GUIART (JEAN), dir. d'ét. École pratique des Hautes Études (Religions océaniques). P. 302, 370.

GUIBÉ (JEAN), prof. au Muséum. P. 384, 385.

GUILBAUD (G. TH.), dir. ét. École Hautes Études, prof. ass. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 30, rue de la République, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). (Tél. : 963-22-71.) P. 50, 373.

GUILBERT, prof. Fac. des Sc. de Lille, chargé de cours Fac. des Sciences de Paris, 16, boulevard Carnot, Bourg-la-Reine. (Tél. : Robinson 12-69.) [Samedi 15 h. 30, École Sup. d'Électricité et sur rendez-vous.] P. 156.

GUILCHER, prof. Fac. des L. et Sc. H., 191, rue Saint-Jacques (V^e^). P. 228, 303.

GUILLAND (RODOLPHE), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 15, rue de Poissy (V^e^). (Tél. : Odéon 94-33.) P. 179.

GUILLAUME (PAUL), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., Lannes par Robampont (Haute-Marne). P. 179.

GUILLAUME (M^me^), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

GUILLAUMONT (ANTOINE), dir. d'ét. École des Hautes Études, 164, rue de Vaugirard (XV^e^). [Après ses cours.] P. 317, 369, 372.

GUILLAUMONT (M^me^ CLAIRE), chargée cours compl. Fac. des L. et Sc. H., 164, rue de Vaugirard (XV^e^). [Après ses cours.]

GUILLEMIN, sous-dir., Collège de France, Labo. de Morphologie Expérimentale et Endocrinologie. P. 365.

GUILLEMOT-TEISSIER (M^me^), chef de tr. (Fac. des Sc.). P. 156.

GUILLERMOU (ALAIN), prof. Éc. Langues Orientales, 1, avenue Léon-Bourgain, Courbevoie (Seine). (Tél. : Défense 01-59.) [Vendredi, 17 h. 30, à l'École.] P. 352, 359.

GUILLOT (MARCEL), prof. Fac. de Pharmacie, 191, av. du Maine (XIV^e^). (Tél. : Ségur 82-91.) [Mardi, de 16 heures à 18 heures, à la Faculté.] P. 17, 269, 272.

GUILLOT, maître-assistant (Fac. des Sciences). P. 156.

GUIMBRETIÈRE (ANDRÉ), chargé de cours École des Langues Orientales, 50, rue de Miromesnil (VIII^e^). (Tél. : Anjou 63-84.) P. 355, 358.

GUINIER, prof. Fac. des Sciences, 87, avenue Denfert-Rochereau (XIV^e^). [Après ses cours ou sur rendez-vous au Laboratoire de Physique des Solides, Orsay. (Tél. 928-53-80.)] P. 149, 160.

GUINOCHET (JEAN, ÉTIENNE, MARCEL), prof. Fac. des Sciences, 28, rue de Tolbiac (XIII^e^). (Tél. : Kel. 57-71.) P. 149.

GUINTINI, chef de travaux Fac. des Sciences, 32, rue de la Division-Leclerc, Chilly-Mazarin (S.-et-O.). P. 156.

GUITTON (HENRI), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 85, boulevard Brune (XIVe). [Sur rendez-vous.] P. 50, 51.

GUITTON (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., 1, rue de Fleurus (VIe). [Sur rendez-vous.] P. 219.

GURVITCH (GEORGES), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. École des Hautes Études, 26, rue Vaneau (VIIe). (Tél. : Invalides 00-24.) [Jeudi, après son cours.] P. 220, 376.

GUTH, maître de conférences adj. (Fac. des Sciences). Laboratoire de Paléontologie, 1, rue Victor-Cousin (Ve). P. 156.

GUY (JEAN), prof. Fac. de Pharmacie, 14, avenue du Pont-Royal Cachan (Seine). [Mardi à 10 heures.] P. 270.

GUYOT (MAURICE), secrétaire général hon. de l'Université de Paris, 18, boulevard Saint-Michel (Ve). (Tél. : Odéon 09-68.)

HACKSPILL (LOUIS), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des Sciences, dir. hon. Éc. Nat. Sup. de Chimie de Paris, 11, rue de l'Université (VIIe). (Tél. : Littré 73-20.) [Sur rendez-vous. Littré 73-20 ou Odéon 24-13, poste 204.] P. 125, 162, 362.

HADAMARD, prof. hon. Collège de France et Fac. des Sciences, 12, rue Émile-Faguet (XIVe). (Tél. : Gobelins 07-66.) [Sur rendez-vous.] P. 125, 342.

HADENGUE (A.), prof. agrégé Fac. de Médecine, 71, avenue Kléber (XVIe). [Mardi, 14 heures, Lab. de Médecine Légale. Institut médico-légal, 2, place Mazas (XIIe). (Tél. : Diderot 42-54.)] P. 111.

HAGUENAU (JACQUES), prof. Fac. de Médecine, 146, rue de Longchamp (XVIe). (Tél. : Passy 18-10.) [Sur rendez-vous.]

HAGUENAUER (CHARLES), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. Éc. Prat. des Hautes Études, 9, rue Léon-Delhomme (XVe). (Tél. : Vau. 73-83.) [Après ses cours, ou sur rendez-vous.] P. 218, 237, 370.

HAHN (Dr ANDRÉ), conservateur en chef de la Bibliothèque de la Fac. de Médecine, 12, rue de l'École-de-Médecine (VIe). (Tél. : Danton 55-36, poste 237, et Odéon 16-75.) P. 123, 467.

HAISSINSKY, prof. Fac. des Sciences, Lab. Curie, 11, rue Pierre-Curie (Ve). (Tél. Médicis 08-71.) P. 149, 331.

HALPERN (BERNARD), directeur lab. École des Hautes Études, prof. au Collège de France. P. 345, 365.

HALPHEN (ÉMILE), prof. hon. Fac. de Médecine, 51, avenue Montaigne (VIIIe). P. 89.

HAMBIS (LOUIS), dir. Inst. Hautes Ét. Chinoises, dir. d'ét. École pratique des Hautes Études, 76, rue de Passy (XVIe). (Tél. : Auteuil 06-63.) [Jeudi, 17 heures, à l'I. H. E. C.] P. 296, 369.

HAMBURGER, prof. Fac. de Méd., 42, rue Boileau (XVI^e). (Tél. : Auteuil 11-60.) [A l'Hôpital Necker, le matin.] P. 109, 113, 117.

HAMEL (JOSEPH), membre de l'Institut, Doyen hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., dir. de l'Instit. de Droit comparé, prof. hon. Institut d'Études politiques, 6, avenue Raymond-Poincaré (XVI^e). (Tél. : Passy 32-22.) P. 35, 298.

HARISPE (J.-V.), chef de travaux, Fac. de Pharmacie, 194, boulevard Saint-Germain (VII^e). (Tél. : Littré 17-80.) [Mardi, de 15 à 16 heures.] P. 272.

HARL (M^me MARGUERITE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 3, av. Constant Coquelin (VII^e). (Tél. : Fontenoy 32-02.) P. 229.

HARRAND (M^lle MONIQUE), chef de travaux à l'École Sup. des Sciences de Reims, 5, rue Albert-de-Lupparent (VII^e). P. 172.

HARTMANN (L.), maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111.

HAUDUROY (PAUL), prof. Fac. de Médecine, 10, rue Oswaldo-Cruz (XVI^e). P. 112.

HAURIOU (ANDRÉ), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 21, avenue Théophile-Gautier (XVI^e). (Tél. : Auteuil 84-60.) P. 65.

HAYMANN, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

HAZARD (RENÉ), membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. Fac. de Médecine, 1, rue Cassini (XIV^e). (Tél. : Odéon 17-86.) [Mardi, de 17 à 19 heures, au Laboratoire de Pharmacologie, 21, rue de l'École-de-Médecine, ou sur rendez-vous.] P. 89.

HEIM (ROGER), membre de l'Institut, dir. du Muséum, dir. lab. Cryptogamie du Muséum, dir. lab. École des Hautes Études, 57, rue Cuvier (V^e). (Tél. : Gob. 21-51.) [Sur rendez-vous.] P. 365, 383, 384.

HELLER (CLEMENS), 5, rue Vaneau (VII^e). (Tél. : Inv. 02-19.) Sous-Dir. d'études École Pratique des Hautes Études. P. 375.

HELLER (RENÉ), prof. sans chaire Fac. Sc., Physiologie végétale, 1, rue Victor-Cousin (V^e). (Tél. Odé. 24-13, poste 324.) P. 152, 285.

HÉMARD (JEAN), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 12, boulevard de Port-Royal, Paris (V^e). (Tél. : Gob. 55-18.) P. 63, 64.

HENNEQUIN (J.), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

HENRY (JACQUES), chef de travaux Fac. de Pharmacie, 7, avenue de la République, Ivry (Seine). (Tél. : Ita. 21-08.) P. 273.

HERMANN (HENRI), dir. lab. École des Hautes Études, 15, avenue Félix-Faure, Lyon (VII^e). P. 365.

HERPIN (M^me), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 156.

HERVET (ÉMILE), agrégé Fac. Médecine. P. 111.

HEURGON (JACQUES), prof. Fac. des L. et Sc. H., Le Verger, rue des Bois, La Celle-Saint-Cloud (S.-et-O.). (Tél. : Bougival 12-68.) [Après ses cours.] P. 230, 284.

HEUYER (GEORGES), prof. hon. Fac. de Méd., 1, avenue Émile-Deschanel (VII^e). (Tél. : Inv. 45-61.) P. 74, 89.

HISSARD (HENRI), cours de dessin appliqué à l'étude des plantes au Muséum d'Histoire Naturelle. P. 384.

HOCART (RAYMOND), prof. Fac. des Sciences, Lab. de Minéralogie-Cristallographie, 1, rue Victor-Cousin. (Tél. : Odéon 24-13, poste 347.) [Mardi de 10 heures à 11 heures.] P. 150.

HOCH (JOSEPH), maître de conférences adjoint Fac. Sciences, Chimie organique II, 1, rue Victor-Cousin (V^e). P. 157.

HOMBURGER (M^lle L.), dir. d'ét. École des Hautes Études, 98, rue de la Tour (XVI^e). (Tél. : Trocadéro 51-22.) [Chez elle, sur rendez-vous.] P. 308, 370.

HOREAU (ALAIN), prof. Collège de France, 84, rue du Lycée, Sceaux (Seine). (Tél. : Robinson 20-68.) P. 345.

HOROVITZ (MENDEL), prof. École des Langues Orientales, 5, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, Boulogne-sur-S. (Tél. : Molitor 66-67.) [A l'École, après ses cours, ou sur rendez-vous.] P. 354, 355.

HOUGET (JACQUES), dir. adj. lab. École des Hautes Études, Institut de Biologie, 13, rue Pierre-Curie (V^e). P. 366.

HOUILLON, maître de conf. (Fac. des Sciences). P. 153.

HOUIN (ROGER), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 10, rue des Plantes (XIV^e). P. 68.

HOUSSET, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

HUBERT (JEAN), prof. à l'École des Chartes. [Mardi et mercredi, à l'École des Chartes.] P. 351.

HUETZ (M^me), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 157.

HUGUENEY, prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 87, boulevard Suchet (XVI^e). P. 35, 51, 74.

HUGUIER, prof. chargé de cours de clinique annexe, Fac. de Méd., 51, avenue Poincaré (XVI^e). (Tél. : Passy 86-57.) P. 110, 112.

HUMBERT (HENRI), membre de l'Institut, membre de l'Acad. des Sc. d'Outre-Mer, prof. hon. au Muséum, 57, rue Cuvier (V^e). (Tél. : Gob. 30-35.) [Mercredi de 11 à 11 h. 45 sur rendez-vous.]

HUMBERT (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., 1, rue de Staël (XV^e). (Tél. : Ségur 96-15.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 229.

HUPE (PIERRE), chef de travaux Fac. Sciences, 9, square Charles-Laurent (XV^e). (Tél. : Suf. 17-14.) P. 153, 157.

HUREL-PY (M^me), prof. Fac. des Sciences, 1, rue V.-Cousin (V^e). [Au Laboratoire, lundi à partir de 16 h. 30.] P. 152.

HURI (M^me NELLY), conservateur chargé de la direction de la Bibliothèque Universitaire centrale des Étudiants malades, 14, rue Boileau (XVI^e). (Tél. : Auteuil 96-21.) P. 469.

HUYGHE (René) de l'Académie française, prof. au Collège de France, 3, rue Jacob (VI^e). [Sur rendez-vous.] P. 349.

HYPPOLITE (Jean), dir. École Normale Sup., prof. Fac. des L. et Sc. H., 45, rue d'Ulm (V^e). P. 17, 219, 283, 284.

IMBERT, prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 32, rue Ferdinand-Lot, Le Plessis-Robinson (Seine). P. 50.

JACOB (Charles), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des Sciences, 1, place du Panthéon (V^e). (Tél. : Odéon 34-22.) [Au Lab. de Géologie, 1, rue Victor-Cousin. (Tél. : Odéon 86-48.)] P. 125.

JACQUET (Maurice), prof. École de Médecine et de Pharmacie de Reims, 51, rue Simon, Reims (Tél. : 23-42) et 30, avenue Franklin-D.-Roosevelt, Paris (VIII^e). (Tél. : Élysées 02-22.) [Sur rendez-vous.] P. 280.

JACQUINET, prof. École Nat. de Méd. et de Pharm. de Reims. P. 280.

JACQUINOT, prof. Fac. des Sciences, 25, rue Ernest-Renan, Bellevue (S.-et-O.). [Au Laboratoire Annexe des Recherches physiques, samedi 10 h. 30 au Laboratoire du C. N. R. S., 1, place Briand, Bellevue. (Tél. : Obs. 07-50.) ou au Centre d'Orsay, les lundis et vendredis à 16 h 30.] P. 149.

JACQUOT (Raymond), dir. recherches C. N. R. S. et École des Hautes Études, dir. Centre de recherches sur la Nutrition du C.N. R.S., 9 rue Émile, Bellevue (S.-et-O.). (Tél. : Observatoire 16-64 et 07-50.) [Sur rendez-vous.]

JACQUOT (Robert), maître de conférences adj. Fac. des Sciences. P. 157.

JAMBON (M^me), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 157.

JAMES (Émile), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., dir. d'ét. École des Hautes Études, prof. Inst. d'Ét. Politiques et Éc. des Hautes Ét. commerciales, 6, avenue de Ségur (VII^e). (Tél. : Invalides 24-86.) [Salle des Professeurs de la Fac. de Droit, samedi de 15 heures à 18 heures.] P. 17, 51, 66.

JAMES (H.), chef de tr. Labo. Chimie générale (Fac. des Sciences). P. 157, 381.

JANET (Maurice), prof. hon. Fac. des Sciences, 4, rue de la Cure (XVI^e). (Tél. : Jasmin 49-26.) [Sur rendez-vous par téléphone.] P. 125.

JANKÉLÉVITCH (Vladimir), prof. Fac. des L. et Sc. H., 1, quai aux Fleurs (IV^e). P. 220.

JANOT (Maurice-Marie), prof. Fac. de Pharmacie, 1, place du Panthéon (V^e). P. 17, 257, 269, 272.

JASINSKI (René), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., prof. à Harvard University, Cambridge (U. S. A.).

JAUZEIN (A.), chef de tr. (Fac. des Sciences Labo. Géologie appliquée). P. 157, 285.

JAYLE (MAX-FERNAND), prof. Fac. de Médecine, dir. Lab. d'Hormonologie de l'école de Puériculture, 20, rue Cassette (VI^e^). (Tél. : Littré 21-19.) P. 108.

JEAN (MAURICE), prof. sans chaire Fac. Sciences Laboratoire de Physique nucléaire, Orsay. P. 152, 331.

JEANNEL (D^r^ RENÉ), prof. hon. au Muséum d'Histoire Naturelle, 45 *bis*, rue de Buffon (V^e^). (Tél. : Gobelins 89-05.) [Sur rendez-vous.]

JEANNENEY (J.-M.), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., ministre de l'Industrie, 101, rue de Grenelle. (Tél. : Inv. 67-00.) P. 313.

JEANNIN, secrétaire principal honoraire Fac. Sciences.

JESTIN (RAYMOND), dir. ét. École des Hautes Études, 30, rue Timbaud, Chatillon (Seine). [Après ses cours, à l'École des Hautes Études.] P. 318.

JOANNON, prof. Fac. de Méd., La Mérantaise, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). P. 119.

JOLIVET (ALFRED), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., dir. hon. Institut d'Études scandinaves, 8, square de la Dordogne (XVII^e^). P. 179.

JOSEPH (R.), prof. agrégé Fac. de Médecine, 33, avenue de Breteuil. (Tél. : Ségur 37-36.) P. 111, 114.

JOSIEN (M^lle^), prof. Fac. des Sciences, 5, rue Poliveau (V^e^). (Tél. : Kellerman 56-05.) P. 150.

JOST (A.), prof. Fac. des Sciences, Lab. de Physiologie comparée, 12, rue Cuvier (V^e^). (Tél. : Port-Royal 32-88.) P. 149.

JOÜON DES LONGRAIS (FRÉDÉRIC), prof. École des Chartes, dir. d'ét., École des Hautes Études, 4, rue de la Terrasse (XVII^e^). P. 351, 369.

JUDET, agrégé Fac. Médecine. P. 111, 113.

JUGLART (MICHEL DE), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 15, rue de Marignan (VIII^e^). (Tél. : Bal. 55-59.) P. 63, 64.

JULIA (GASTON), membre de l'Institut, prof. Fac. des Sciences, 4 *bis*, rue Traversière, à Versailles. [A la Faculté, après ses cours.] P. 149, 361.

JULIA (MARC), prof. sans chaire Fac. des Sciences, 83, bd Raspail (VI^e^). (Tél. : Littré 21-95.) [A la Faculté, après ses cours.] P. 152.

JULIA (SYLVESTRE), chef de travaux Fac. Sciences, 46, rue de Bourgogne (VII^e^). P. 157.

JULIEN (CH.-ANDRÉ), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H. P. 179, 308.

JULLIEN (PAUL), chef de travaux Fac. Sciences, E. N. S. de Chimie, 11, rue P.-Curie (V^e^). (Tél. : Odé. 01-38.) P. 157.

JULLIOT DE LA MORANDIÈRE, membre de l'Institut, doyen hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 91, rue de Prony (XVII^e). (Tél. : Carnot 82-59.) P. 35, 299.

JUNG (JEAN), prof. Fac. des Sciences, 18, rue Duret (XVI^e). (Tél. : Passy 08-54.) [Mardi et mercredi, à la Sorbonne, après ses cours.] P. 150.

JUSTIN-BESANÇON (L.), prof. de Clinique Médicale Fac. de Médecine, médecin de l'Hôpital Cochin, membre de l'Académie de Médecine, 38, rue Barbet-de-Jouy (VII^e). (Tél. : Invalides 54-80.) [Le jeudi matin, à l'Hôpital Cochin. (Tél. : Odéon 14-62 et Médicis 04-94.)] P. 109, 295, 388.

KAHANE (M^me), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 157.

KALTENMARK (M^me ODILE), chargée de conf. E. N. L. O. V., 36, av. G.-Semeuze, Bures-sur-Yvette (S.-et-O.). (Tél. : 928-49-74.) P. 296.

KALTENMARK (M.), dir. d'ét., École des Hautes Études, 36, bd Georges-Seneuze, Bures-sur-Yvette (S.-et-O.). P. 370.

KARA (RAYMOND), chef de travaux Fac. Sciences, 41, av. des Cottages, Bourg-la-Reine (Seine). P. 157.

KASTLER (ALFRED), prof. Fac. des Sciences, 1, rue du Val-de-Grâce (V^e). [Après son cours à la Sorbonne ou sur rendez-vous, Laboratoire de Physique, École Normale Supérieure, 24, rue Lhomond. (Tél. : Port-Royal 42-00.)] P. 150, 285.

KAYSER (CHARLES), dir. lab. École des Hautes Études, 35, rue Baldner, Strasbourg-Neudorf (B.-R.). P. 366.

KELLERSHOHN (LOUIS), maître de conf. agrégé Fac. de Médecine, 30, av. Saint-Laurent, Orsay. P. 111.

KERBLAY (BASILE), dir. d'ét. École des Hautes Études, 56, rue Vaneau, Paris (VII^e). (Tél. : Lit. 63-77.) P. 320, 382.

KHOUVINE (M^me YVONNE), dir. lab. École des Hautes Études, dir. de recherches au C. N. R. S., 11, rue Pierre-Nicole (V^e). P. 366.

KIRRMANN (ALBERT), prof. Fac. des Sciences, dir. adj. E. N. S., 45, rue d'Ulm (V^e). [Mardi à 15 heures et vendredi à 10 heures, 45, rue d'Ulm.] P. 17, 149, 283, 285, 362.

KLATZMANN (JOSEPH), dir. d'ét. École des Hautes Études, 67, bd Suchet, Paris (XVI^e). (Tél. : Bag. 46-17.) P. 381.

KOECHLIN, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 157.

KOURILSKY (RAOUL), prof. de clinique médicale Fac. de Médecine, dir. du Centre d'Immuno-Pathologie de l'Association Claude-Bernard, médecin-chef de service fonction plein-temps à l'Hôpital Saint-Antoine. (Tél. : Did. 09-03, poste 180.) P. 109, 114.

KOYRÉ (ALEXANDRE), dir. ét. École des Hautes Études, 4, rue de Navarre (V^e). (Tél. : Port-Royal 19-63.) [Après ses cours.] P. 373, 375.

KREIS (B.), agrégé Fac. Médecine. P. 111.

KREISEL, prof. associé, Institut Henri-Poincaré. P. 152.

KREWERAS (GERMAIN), ch. de cours Fac. Droit et des Sc. Éc.

KRUM, agrégé, 55, square V.-Bardou (XVI[e]).

KUSS (R.), prof. agrégé Fac. de Médecine, 152, avenue Victor-Hugo (XVI[e]). (Tél. : Kléber 03-01.) P. 112.

LA BASTIDE D'HUST (HENRI DE), prof. délégué de « Civilisation du Maghreb » à l'Éc. des Langues orientales, 1, rue Chazelles (XVII[e]).

LABAT (RENÉ), prof. Collège de France, dir. d'ét. École des Hautes Études, 2, rue Émile-Faguet (XIV[e]). (Tél. : Gobelins 62-17.) [Après ses cours et jeudi ap.-midi au Coll. de France.] P. 317, 347, 369.

LABBÉ (M[lle] YVONNE), conserv. adj. au conservateur en chef chargé de l'Administration des Bibliothèques de l'Université, 2, rue Cujas (V[e]). (Tél. : Odéon 78-54.) P. 465.

LABBERRIGUE, maître de conférences (Fac. des Sciences de Reims), 63, rue Claude-Bernard (V[e]). P. 157, 172.

LABROUSSE (ERNEST), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. École des Hautes Études, 62, rue Claude-Bernard (V[e]). (Tél. : Gobelins 57-89.) [Reçoit à la Sorbonne, sur rendez-vous, avant ses cours.] P. 225, 239, 374.

LACASSAGNE (ANTOINE), prof. hon., Collège de France, dir. hon. du Laboratoire de Radiophysiologie de l'Institut du Radium, 26, rue d'Ulm (V[e]). (Tél. : Odéon 45-75.) P. 342.

LACAU (PIERRE), membre de l'Institut, prof. hon. Collège de France, 28, rue Cortambert (XVI[e]). (Tél. : Trocadéro 16-79.) P. 342.

LACOMBE (HENRI), prof. Muséum. Lab. d'océanographie physique, Muséum d'Hist. naturelle, 43, rue Cuvier (Port-Royal 85-44). [Sur rendez-vous au Lab.] P. 384.

LACOMBE (DANIEL), chef tr. Fac. Sciences. P. 157.

LACOMBE (OLIVIER), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. ét. École des Hautes Études, 2, rue Léopold-Robert (XIV[e]). (Tél. : Danton 20-08.) [Sur rendez-vous.] P. 220, 305, 371.

LACOMBE (PAUL), prof. de métallurgie, Fac. des Sciences, Orsay et École des Mines, 60, boulevard Saint-Michel. (Tél. : Danton 63-60.) [Samedi, 10 h. 30.] P. 149.

LACOMME, prof. de clinique obstétricale Fac. de Médecine (Clinique Baudelocque), 81, rue des Saints-Pères (VI[e]) P. 109, 115.

LA COSTE-MESSELIÈRE (P. DE), membre de l'Institut, dir. d'ét. École des Hautes Études, 1, rue de la Planche (VII[e]). P. 368.

LACROIX (PIERRE-FRANCIS), prof. Éc. des Langues orientales, 3, sq. du Champ-de-Mars (XV[e]). (Tél. : Ségur 20-99.) P. 356, 377.

LAFAURIE (JEAN), dir. d'Études École pratique des Hautes Études, Numismatique romaine, mérovingienne et carolingienne, 3, rue l'Abbé-Guilleminault, Nogent-sur-Marne. [Les lundis et samedis, 17 heures.] P. 368.

LAFFITTE (PAUL), prof. Fac. des Sciences, 118, rue d'Assas (VI^e^). (Tél. : Odéon 62-24.) [Au Laboratoire, 1, rue Victor-Cousin. (Tél. : Odéon 24-13 et Danton 35-80, le lundi matin), et sur rendez-vous.] P. 149, 362.

LAFOND, chef de travaux (Fac. des Sciences). P. 157.

LAGACHE (DANIEL), prof. Fac. des L. et Sc. H., 240 *bis*, boulevard Saint-Germain (VII^e^). [Sur rendez-vous.] P. 221, 314, 315.

LAGARDE (GASTON), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 114, avenue Mozart (XVI^e^). (Tél. : Jasmin 91-48.) [A la Faculté, lundi, 16 h. 30.] P. 50.

LAGERSTROM, prof. associé Institut Henri-Poincaré. P. 152.

LAGET (P.), maître de conférences École des Sciences de Reims, Laboratoire de Physiologie générale de la Sorbonne. (Tél. : Odé. 24-13, poste 533.) [Sur rendez-vous.] P. 157, 172, 281.

LALANDE (ANDRÉ), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 28, avenue Casimir, Asnières (Seine). (Tél. : Gré. 40-08.) P. 179.

LALLEMAND (ANDRÉ), prof. Collège de France. P. 344.

LALOU (M^lle^ MARCELLE), dir. ét. École des Hautes Études, 6, rue de Seine (VI^e^). (Tél. : Odéon 73-01.) P. 157, 305, 369.

LALOU (M^lle^), maître-assistant (Fac. des Sciences).

LAMBIN (M^lle^), prof. Fac. de Pharmacie, 15, rue Saussier-Leroy (XVII^e^). [Mardi, de 16 à 18 heures.] P. 271, 272.

LAMOTTE, prof. agrégé Fac. de Médecine, 48, rue du D^r^-Blanche (XVI^e^). P. 112.

LAMOTTE, prof. Fac. Sciences, Laboratoire de Zoologie de l'E. N. S., 24, rue Lhomond (V^e^).

LAMPUÉ (PIERRE), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 72, boulevard de Port-Royal (V^e^). [Après son cours.] P. 52, 65.

LAMY (MAURICE), prof. Fac. de Médecine, 94, rue de Varenne (VII^e^). (Tél. : Invalides 67-25.) [Lundi, à 11 h. 45, Hôpital des Enfants Malades, 149, rue de Sèvres (XV^e^).] P. 109, 114.

LANCE, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 157.

LANDRÉ (LOUIS), professeur Fac. des L. et Sc. H., 97, avenue Denfert-Rochereau (XIV^e^). (Tél. : Odéon 00-02.) [Mercredi, 16 h. 15, Salle des Professeurs de l'Institut d'Anglais, 5, rue de l'École-de-Médecine.] P. 234.

LANTUÉJOUL, prof. hon. Fac. de Médecine, 57, avenue de Ségur (VII^e^). P. 89.

LAOUST (Henri), prof. Collège de France, 12, rue de Bizerte (XVII^e). [Reçoit après ses cours et sur rendez-vous.] P. 347.

LAPLANE, agrégé Fac. Médecine. P. 112, 114.

LAPORTE (Marcel), prof. hon. Fac. des Sciences, 147, rue de Rennes (VI^e). (Tél. : Odéon 14-69.) P. 125.

LARAN (Michel), prof. E. N. L. O. V., 82, rue Claude-Bernard (V^e). (Tél. : Gobelins 58-88.) P. 320, 360.

LARDENNOIS, prof. de pathologie chirurgicale à l'École Nat. de Méd. et de Pharm. de Reims. P. 280.

LARNAUDE (Marcel), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 2, avenue de Ségur (VII^e). (Tél. : Invalides 25-12.) P. 179.

LAROCHE (Claude), prof. agrégé Fac. de Médecine, 34, rue Bassano. (Tél. : Balzac 06-34.) P. 111.

LAROCHE (Guy), membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. Fac. de Médecine, médecin honoraire des Hôpitaux, 35, rue de Rome (VIII^e). (Tél. : Laborde 04-78.) P. 89.

LAROCHE (E.), dir. d'études, École des Hautes Études. P. 318, 371.

LARUELLE, maître de conf. agrégé Fac. Pharmacie. P. 270.

LASSÈGUE (Pierre), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 4, rue Berthollet (V^e). P. 50, 52, 66.

LASSERRE (Georges), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 5, rue Gallieni, Fontenay-aux-Roses (Seine). P. 52.

LAS VERGNAS (Raymond), prof. Fac. des L. et Sc. H., 150, avenue du Maine (XIV^e). [Jeudi, 11 heures, salle des Prof.] P. 217, 233.

LAUBADÈRE (de), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 1, avenue de Paris, Versailles. (Tél. : Versailles 56-60.) P. 65, 68.

LAUFENBURGER, prof. hon. Fac. Droit et des Sc. Éc., ancienne route 33, Grand Saconnex (Genève) Suisse. P. 35.

LAUGIER (Henri), prof. hon. Fac. des Sciences, 55, rue de Babylone (VII^e). [Sur rendez-vous.] P. 125.

LAUNOY (L.), prof. hon. Fac. de Pharmacie, membre de l'Académie Nationale de Médecine, 17, rue de Lorraine, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). (Tél. : 963-0647.) P. 257.

LAURENCE (G), prof. Fac. de Médecine, 33, rue Saint-Guillaume (VII^e). (Tél. : Littré 24-58.) P. 110, 113.

LAURENT (M^lle A.), chef de travaux (Fac. des Sciences). P. 157.

LAURENT (M^me S.), chef de travaux (Fac. des Sciences) S. P. C. N. Botanique. P. 157.

LAURENTIAUX (Daniel), maître de conférences de Géologie, Fac. des Sciences de Reims, Labo de Géologie, 3, rue Vauthier-le-Noir à Reims. (Tél. : 4-7-76-67.) P. 157, 172.

LAVAL (JEAN), membre de l'Institut, prof. Collège de France, prof. hon. Fac. des Sciences, 82, boulevard Saint-Michel (VI^e^). P. 125, 344.

LAVEDAN (PIERRE), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., dir. de l'Institut d'Urbanisme, 19, bd Jean-Jaurès, Boulogne-sur-S. (Tél. : Molitor 11-28.) [A l'Institut d'Urb., sur rendez-vous.] P. 179, 322.

LAVERGNE (BERNARD), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 19, quai Bourbon (IV^e^). P. 35.

LAVIER (G.), prof. Fac. de Médecine, 12, avenue de l'Observatoire (VI^e^). (Tél. : Odéon 98-19.) P. 110, 118, 119, 121.

LAVOCAT (RENÉ), dir. lab. École des Hautes Études, 13, place Valhubert (V^e^). (Tél. : Por. 09-49.) P. 366.

LAZARD (GILBERT), prof. École des Langues Orientales, 26, rue de Clichy (IX^e^). (Tél. : Tri. 01-93.) P. 307, 308, 354.

LE BALLE (ROBERT), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 46, rue de Chézy, Neuilly (Seine). (Tél. : Maillot 95-37.) [Seulement sur rendez-vous.] P. 63, 64.

LE BEAU (JACQUES), prof. au Collège de Médecine des Hôpitaux de Paris, neurochirurgien de la Salpêtrière, dir. lab. École pratique des Hautes Études, 107, rue de l'Université (VII^e^). (Tél. : Inv. 53-61.) P. 366.

LEBÈGUE (RAYMOND), membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., 13, rue Bobierre-de-Vallière, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : Robinson 20-97.) [Lundi après-midi, sur rendez-vous, à l'Institut de français.] P. 232, 245.

LE BONNIEC, prof. chargé d'enseig^t^. Fac. des L. et Sc. H. P. 230.

LE BRAS (GABRIEL), doyen Fac. de Dr. et Sc. Éc., prof. Institut d'Études Politiques, dir. d'ét. et président hon. de la Section des Sciences religieuses, dir. d'ét. Section des Sciences humaines, École Pratique des Hautes Études, 12, place du Panthéon (V^e^). [A la Faculté de Droit après ses cours, à l'École des Hautes Études, après ses conférences.] (Tél. : Odé. 43-46.) P. 17, 35, 63, 75, 373, 379, 534.

LE BRETON (M^lle^ ÉLIANE), prof. Fac. des Sciences, dir. lab. École des Hautes Études, 15, square de Chatillon (XIV^e^). [Après ses cours.] P. 151, 366.

LE BRETON (MAURICE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 65, rue de Prony (XVII^e^). [Jeudi, à 15 heures, à l'Institut d'Études américaines.] P. 234.

LEBRUN, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 157.

LECERF (JEAN), prof. École des Langues orientales, 5, villa Niel (XVII^e^). (Tél. : Car. 58-33.) P. 307, 308, 317, 354.

LECHAT, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111.

LECLERC (M.), chef de travaux Fac. de Pharmacie. Pharmacien-chef de l'Hôpital Broussais, 96, rue Didot (XIVe). (Tél. : Vaugirard 13-27.)

LECOMTE (GÉRARD), prof. Éc. des Langues Orient., 5, rue de la Gare, Noisy-le-Sec (Seine). (Tél. : Vil. 37-17.) P. 307, 308, 317, 354.

LE CORRE, maître de conf. (Fac. des Sciences), 25, rue Gounod, Saint-Cloud (S.-et-O.). (Tél. : Odéon 81-60.) P. 153.

LECOY (FÉLIX), prof. Collège de France, dir. d'ét. École des Hautes Études, 2, rue de Tournon (VIe). [Après ses cours.] P. 349, 369.

LECUIR (Mme LUCIENNE), chef de travaux Fac. Sciences, 77, av. du Roule, Neuilly-sur-Seine. P. 157.

LEDERER (EDGAR), prof. Fac. des Sciences, Laboratoire de Chimie Biologique, 96, boulevard Raspail. (Tél. : Bab. 19-64.) [Après ses cours.] P. 149.

LEDOUX-LEBARD (GUY), prof. agrégé Fac. de Méd., électro-radiologiste des Hôpitaux, 22, rue Clément-Marot (VIIIe). P. 111.

LEDUC (GASTON), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., Bel-Air, Presles (S.-et-O.). (Tél. : 678, Beaumont-sur-Oise.) [Après ses cours.] P. 52, 66.

LEENHART (RAYMOND), pasteur, chargé de cours École des Langues Orientales, 59, rue Claude-Bernard (Ve). (Tél. : Por. 18-96.)

LEFEBVRE, chef de tr. (Fac. des Sciences), 21, rue des Ruisselets, Beauvais (Oise). P. 157.

LEFÈVRE (RAYMOND), prof. titulaire École nat. de Médecine et de Pharmacie de Reims, 50, boulevard Lundy (Reims). (Tél. : 47-53-18.) P. 280.

LEFORT (GUY), chef de travaux Fac. Sc., 115, boulevard de la Reine, Versailles (S.-et-O.). (Tél. : Ver. 49-65.) P. 157.

LEFORT (MARC), maître de conférences (Fac. des Sciences). P. 157.

LE GENTIL (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 1, rue Bausset (XVe). (Tél. : Vaugirard 74-71.) [Après ses cours, et sur rendez-vous.] P. 231, 284.

LÉGER, prof. Fac. de Médecine (Clinique chirurgicale), 16, rue de Téhéran (VIIIe). (Tél. : Laborde 52-61.) [Sur rendez-vous.] P. 108, 113.

LE GRAND (YVES), prof. au Muséum et à l'Institut océanographique, 57, rue Cuvier (Ve). (Tél. : Gobelins 43-30.) [Sur rendez vous.] P. 362, 384.

LE HIR, prof. Fac. Pharmacie. P. 271.

LEHMAN (J.-P.), prof. au Muséum. P. 384.

LEHMANN, maître de conférences, Fac. des Sciences, Orsay. P. 153.

LEJEUNE (MICHEL), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. École des Hautes Études, dir. adj. C. N. R. S., 35, bd Jourdan (XIVe). (Tél. : Gobelins 63-10.) [Sur rendez-vous.] P. 228, 241, 337, 369, 534.

LELONG (MARCEL), prof. Fac. de Médecine, clinique de Pédiatrie et de Puériculture de l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul, 197, boulevard Saint-Germain (VIIe). (Tél. : Littré 61-30.) [Les matins à l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul, 74, avenue Deufert-Rochereau, Paris (XIVe), à 9 heures, sauf le vendredi.] P. 109, 114, 120, 121.

LELONG (PIERRE), prof. Fac. des Sciences, 95, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 05-18.) [Mercredi, à 16 h. 30, Institut Poincaré, 11, rue Pierre-Curie.] P. 151, 166, 168.

LELONG (Mme), prof. Fac. Sciences, 95, boulevard Jourdan. (Tél. : Port-Royal 05-18.) P. 151.

LE LORIER, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

LELUC (ROBERT), Chef de travaux Fac. de Pharmacie, 23, rue du Commandant-Mouchotte à Saint-Mandé (Seine). (Tél. : Dau. 11-16.) P. 273.

LEMAIRE (ANDRÉ), prof. Fac. de Médecine, 54, avenue de Saxe (XVe). [Le matin de 9 h. 30 à 10 heures à la clinique thérapeutique médicale de l'Hôpital Saint-Antoine, Paris.] P. 110, 114.

LEMARIGNIER (JEAN-FRANÇOIS), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 10, rue Huysmans (VIe). P. 50.

LEMÉE, prof. Fac. Sciences. P. 151.

LE MEN (JEAN), prof. agrégé de Pharmacie galénique École nat. de Méd. et de Pharm. de Reims, 26, route de Sucy-Limeil, Brévannes) (S.-et-O.). P. 281.

LEMERLE (PAUL), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. École des Hautes Études, 60, rue François-Ier (VIIIe). (Tél. : Élysées 40-33). [Sur rendez-vous.] P. 223, 243, 368.

LE MINOR, agrégé, 73, rue de la Croix-Nivert (XVe.) P. 111.

LE MOAN, maître de conf. agrégé Fac. Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire (VIe). [Jeudi, 16 à 18 heures.] P. 272.

LEMONNIER (ALAIN), Chef de travaux Fac. de Pharmacie, 60, avenue de Paris, Vincennes (Seine). (Tél. : Ita. 51-19.) P. 272.

LÉNA, secrétaire général, Faculté de Médecine. P. 89.

LENDER, prof. sans chaire Fac. Sciences, 7, villa du Ch.-de-Fer, Malakoff. P. 152.

LENÈGRE, prof. Fac. de Méd., médecin des Hôpitaux de Paris, 9, avenue de Breteuil (VIIe). (Tél. : Invalides 30-50.) P. 109, 113.

LENNUIER, prof. Fac. des Sc., 177, avenue du Maine (XIVe). (Tél. : Ségur 43-88.) [Lundi et mercredi, après ses cours.] P. 151.

LENZ-MÉDOC (PAULUS), lecteur d'allemand, prof. Collège libre des Sc. soc. et écon. et à l'Éc. Sup. d'Interprètes et de traducteurs, 9, rue du Regard (VI^e^). [Après ses cours et sur rendez-vous.]

LÉON (PAUL), prof. hon. Collège de France, 15, rue de la Pompe (XVI^e^). P. 342.

LÉONARD (E. G.), dir. d'ét. École des Hautes Études, 1, rue de la Porte-Jaune, Garches (S.-et-O.). (Tél. : 926. 07-87.) P. 373.

LEPAGE, prof. Fac. Médecine. P. 110, 115.

LEPOINTE (GABRIEL), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 8, avenue Félix-Faure (XV^e^). [Après son cours.] P. 50.

LEPRINCE-RINGUET (LOUIS), prof. au Collège de France, prof. École Polytechnique, membre de l'Académie des Sciences, dir. d'ét. École des Hautes Études (2^e^ section), 17, rue Descartes (V^e^). [Sur rendez-vous au labo., tél. : Odéon 99-17.] P. 345, 362.

LERAY (JEAN), membre de l'Académie des Sciences, prof. hon. Fac. des Sciences, prof. Collège de France, 12, rue Pierre-Curie, Sceaux (Seine). (Tél. : Robinson 03-21.) [Après ses cours.] P. 125, 344.

LEROI-GOURHAN (ANDRÉ), prof. Fac. des L. et Sc. H., 126, avenue Ph.-Auguste (XI^e^). [Après ses cours et sur rendez-vous au Musée de l'Homme.] P. 226, 300, 301, 302, 315, 386.

LEROUX, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 157.

LEROY (J. F.), sous-directeur au Muséum. P. 385.

LESIEUR, maître de conférences Fac. des Sciences (Orsay). P. 153.

LESOBRE, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

LEUILLIOT (PAUL), dir. d'ét. École des Hautes Études, 3, rue Boissonade (XIV^e^). (Tél. : Danton 62-28.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 374.

LEULIER (MAURICE), prof. École nat. de Méd. et de Pharm. de Reims, 37, rue de Cernay, Reims. (Tél. : 47-49-95.) P. 17, 279, 280, 281.

LEVASSEUR (GEORGES), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 12, rue de Chartres, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928.43-16.) P. 50, 51, 64, 74.

LÉVI-STRAUSS (CLAUDE), prof. au Collège de France, dir. d'ét. Éc. des Hautes Ét., 2, rue des Marronniers (XVI^e^). (Tél. : Auteuil 34-71.) [Après son cours.] P. 300, 301, 302, 346, 370, 380.

LÉVY (M^lle^ J.), prof. Fac. de Médecine, 126, boulevard du Montparnasse (XIV^e^). (Tél. : Danton 86-17.) [Mardi de 16 à 17 h., 15, rue de l'École-de-Médecine (VI^e^).] P. 110.

LÉVY (JACQUES), chargé de cours. Fac. des Sc. Observ. de Paris (XIV^e^). [Après ses cours, ou à l'Observatoire, à 10 heures.]

LÉVY (JEAN-PHILIPPE), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 11, boulevard Jules-Sandeau (XVI^e^). P. 50.

LÉVY (Mme L.-S.), chef de travaux Fac. des Sciences, 62, rue Michel-Ange (XVIe). (Tél. : Mirabeau 76-51.) P. 157.

LÉVY (MAURICE), prof. Fac. des Sciences, Lab. de Physique théorique et Hautes Énergies, B. P. 12, Orsay (S.-et-O.). (Tél. 928-5380, poste 365.) P. 149.

LÉVY (PAUL), dir. d'ét. École des Hautes Études. L'Ensoleiado, Clos Cangina, Aix-en-Provence (B.-du-R.). (Tél. : 32-77.) [Après ses cours à l'École.] P. 302, 305, 371.

LÉVY-BRUHL (HENRI), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., dir. d'ét. École des Hautes Études, 280, boulevard Raspail (XIVe). (Tél. : Danton 75-73.) P. 35, 75, 301, 302, 379.

LÉVY-BRUHL (JACQUES), Chef de travaux à l'E. Sup. des Sciences de Reims, 4, rue Victor-Considerant (XIVe). P. 172.

LÉVY-BRUHL (Mme PAULETTE), maître de conf. Fac. Sciences de Reims, 4, rue Victor-Considérant (XIVe). (Tél. : Dan. 87-83.) P. 157, 172.

LÉVY-SOLAL, prof. hon. Fac. Médecine, 1, place Winston-Churchill, Neuilly. (Tél. : Maillot 15-31.) P. 89.

L'HÉRITIER (PH.), prof. Fac. des Sc., Résidence C. N. R. S., Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). [Sur rendez-vous, Institut de Génétique du C. N. R. S., Gif-sur-Yvette. (Tél. : 928-5136.)] P. 149, 285.

LHERMITTE (FRANÇOIS), m. de conf. agr. Fac. de Médecine, 3, avenue Mozart (XVIe). (Tél. : Jasmin 24-52.) P. 111.

LHOMME (JEAN), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., dir. d'ét. École des Hautes Études, 14, rue de Logelbach (XVIIe). (Tél. : Wagram 39-18.) [Reçoit à la Faculté.] P. 63, 66, 380.

LIAN (CAMILLE), prof. hon. Fac. de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, 19, rue de Bourgogne (VIIe). (Tél. : Invalides 25-10.) [Mardi et jeudi à 10 heures, Hôpital de la Pitié. Consultation de Cardiologie.] Au 1er étage du Pavillon de la lingerie (Annexe de la Clinique médicale du Pr Gilbert-Dreyfus.) P. 89.

LICHNEROWICZ (ANDRÉ), prof. hon. Fac. des Sc., prof. Coll. de France, 6, avenue Paul-Appell (XIVe). (Tél. : Gobelins 89-83.) P. 125, 285, 344.

LIGER (Mme), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 157.

LINGAT (ROBERT), chargé de cours École des Langues Orientales, 18, rue de Grenelle (VIIe). (Tél. : Lit. 70-78.) P. 357, 378.

LINNUSTE (VAHUR), chargé de conf. École des Langues Orientales, 5, rue Michelet (VIe).

LI-OGG, chargé de conférences à l'Éc. des Langues Orientales, lecteur Fac. des Lettres, 3, square de la Limagne (XIIIe).

LIORET, maître de conf. Physiologie végétale (Fac. des Sciences), Orsay. P. 153, 157.

LOEPER (JACQUES), maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111.

LOMBARD (MAURICE), dir. d'ét. École des Hautes Études, 12, rue Jacques-Boyceau, Versailles (Seine-et-Oise). (Tél. : 950-67-44.) [A l'École, après ses cours, et chez lui, sur rendez-vous.] P. 373.

LONGUEVALLE (M^lle S.), chef de travaux Fac. de Pharmacie, 12, boulevard Saint-Germain (V^e).

LORMEAU (M^me), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 157.

LORTAT-JACOB, prof. Clinique chirurgicale Fac. de Médecine, 5, place Malesherbes (XVII^e). (Tél. : Wagram 02-55.) [Mardi matin, à l'Hôpital Tenon.] P. 108, 114.

LOUBIERE (AUGUSTE), prof. hon. au Muséum, 61, rue de Buffon (V^e).

LOYGUE, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

LUCAS (GABRIEL), prof. Fac. Sciences, Lab. de Géologie, 1, rue V.-Cousin (V^e). (Tél. : Odé. 86-48. Personnel, Méd. 21-36.)

LUCAS (RENÉ), prof. Fac. des Sciences, 46, boulevard de Port-Royal (V^e). [Après ses cours.] P. 149, 151, 324, 362.

LUMBROSO (M^me NICOLE), chef de travaux Fac. Sciences, 17, boulevard Saint-Michel (V^e). (Tél. : Méd. 02-11.) P. 157.

LUSINCHI (XAVIER), chef de travaux Fac. Pharmacie, 11 *bis*, avenue Barilliet, La Garenne (Seine).

LUTAUD (LÉON), prof. hon. Fac. des Sciences, 14, rue de Douai (IX^e). (Tél. : Trinité 07-30.) P. 125.

LWOFF (ANDRÉ), professeur (Fac. des Sciences). P. 149.

MAC LEOD, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 157.

MACREZ, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

MADAULE (M^me), chef de tr. (Sciences). P. 157.

MADURO, agrégé Fac. Médecine. P. 112.

MAES, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 157.

MAGAT, prof. sans chaire Fac. Sciences, Laboratoire de Chimie Physique, 11, rue Pierre-Curie (V^e), (Tél. : Odéon 26-55.) et laboratoire de Chimie Physique Orsay (S.-et-O.) (Tél. 928-53-80, postes 568 et 569.) P. 152.

MAGDELAIN (ANDRÉ), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 9, rue de Gentilly-Montrouge (Seine). P. 63, 64, 65.

MAGAN (CLAUDE), prof. Fac. Sciences, 11 *bis*, rue Larrey (V^e). Tél. : Kel. 56-15 [Au laboratoire de Synthèse atomique et d'optique protonique du C.N.R.S., 67, rue Maurice-Gunsbourg, Ivry-sur-Seine. (Tél. : Ita. 33-50.]

MAGNE, chef de travaux Fac. Sciences (Roscoff). P. 157.

MAITTE, maître de conf. (Fac. des Sciences). P. 153, 285.

MALANGEAU, prof. Fac. de Pharmacie. Pharmacien-chef Hôpital de Villejuif, 54, avenue République, Villejuif (Seine). (Tél. : Ita. 21-70.) [Jeudi, de 16 heures à 17 h. 30.] P. 270, 271, 272.

MALAURIE (JEAN-NOËL), dir. ét. École Pratique des Hautes Études, centre d'Études arctiques et antarctiques, 54, rue de Varenne (VII^e). (Tél. Bureau : Bab. 48-60.) [Après son cours et sur rendez-vous.] P. 382.

MALAVARD, prof. Fac. des Sciences, 37, rue Froidevaux (XIV^e). P. 149.

MALGRANGE, maître de conférences Faculté des Sciences (Orsay). P. 153.

MALININE (MICHEL), dir. d'ét. École des Hautes Études, 6, avenue Alphonse-XIII (XVI^e). (Tél. : Jasmin 74-23.) [Après ses conférences.] P. 318, 370.

MALINVAUD (EDMOND), dir. ét. École des Hautes Études, 42, avenue de Saxe (VII^e). (Tél. : Suf. 49-78.) P. 382.

MANDE, agrégé de pédiatrie Fac. Médecine. P. 111.

MANDELBROJT (SZOLEM), prof. Collège de France, 20, rue Le Verrier (VI^e). (Tél. : Odéon 47-61.) [Après ses cours.] P. 343.

MANDROU (ROBERT), dir. d'études à l'École Pratique des Hautes Études, 7, rue Méchain (XIV^e). (Tél. : Kel. 40-57.) [Sur rendez-vous.] P. 374.

MANGENOT (GEORGES), prof. Fac. des Sciences, dir. lab. École des Hautes Études, 26, square de Clignancourt (XVIII^e). [Laboratoire de Biologie végétale. (Tél. : Port-Royal 24-31), sur rendez-vous.] P. 149, 366.

MANGEOT (ANDRÉ), maître de conférences agrégé Fac. de Pharmacie, 47, quai de la Tournelle (V^e). (Tél. : Med. 01-40.) P. 270, 272.

MARCHAL (ANDRÉ), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., dir. d'ét. École des Hautes Études, 180, rue de Grenelle (VII^e). (Tél. : Invalides 37-36.) P. 66, 313, 380.

MARCHAL (GEORGES), prof. Fac. de Médecine, 85, avenue Henri-Martin (XVI^e). (Tél. : Trocadéro 64-32.) [A l'Hôpital Broussais, Clinique des maladies du sang, tous les matins.] P. 109, 115.

MARCHAL (JEAN), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc. et Inst. d'Études politiques, dir. d'ét. École des Hautes Études, 6^e section, 27, rue Franklin, Asnières. P. 50, 289, 381.

MARCHAL (D^r MAURICE-HENRI), dir. à l'École des Hautes Études, maître de recherches au C. N. R. S., chef de lab. de Radiologie Fac. Médecine, 12, rue Jacques-Bingen (XVII^e). (Tél. : Carnot 54-04.) P. 366.

MARCZEWSKI, prof. Fac. Droit et des Sc. Éc. (Tél. : 49-88.) P. 66.

MARÉCHAL (André), prof. Fac. des Sciences, 3, boulevard Pasteur (XV^e). (Tél. : Ségur 28-26 et Ségur 96-53.) [Mercredi et vendredi, de 10 heures à 12 heures.] P. 151, 285.

MARGUERITE (Henri), dir. d'ét. École des Hautes Études, 109, rue du Général-De-Gaulle, Enghien (S.-et-O.).

MARGUERON (Claude), prof. Fac. L. et Sc. H., 6, rue Marié-Davy (XIV^e). (Tél. : Port-Royal 07-16.) [Le jeudi, à la salle Blumenthal, à partir de 11 heures, et sur rendez-vous.] P. 236.

MARICHAL (Robert), dir. ét. École des Hautes Études, 14, rue Chanoinesse (IV^e). P. 369.

MARIE (Julien), prof. Fac. de Médecine, Hôpital des Enfants-Malades, 149, rue de Sèvres (XV^e). P. 110, 309.

MARION, prof. hon. Fac. de Médecine, 174, boulevard Saint-Germain (VI^e). (Tél. : Littré 13-89.) P. 89.

MAROIS (Maurice), prof. agrégé d'histologie Fac. Médecine, 89, boulevard Saint-Michel (V^e). (Tél. : Odé. 95-20.) P. 111.

MAROT (Pierre), membre de l'Institut, directeur École des Chartes, 32, rue Cassette (VI^e). (Tél. : Littré 12-27.) [A l'École, le jeudi de 15 à 17 heures, et sur rendez-vous.] P. 350, 351.

MAROUZEAU (J.), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 270, boulevard Raspail (XIV^e). (Tél. : Danton 69-22.) P. 179.

MARROU (Henri-I.), prof. Fac. des L. et Sc. H., 19, rue d'Antony, à Chatenay-Malabry (Seine). (Tél. : Robinson 14-11.) [Demander rendez-vous par téléphone.] P. 222, 504.

MARTHELOT (Pierre), dir. d'ét. Ecole des Hautes Études, chargé miss. cité Universitaire, Fondation nat., 19, bd Jourdan, Paris (XIV^e). (Tél. : Gob. 90-95.) P. 375.

MARTIN (Roger), bibliothécaire E. N. S., 45, rue d'Ulm (V^e). P. 283, 284.

MARTINEAU, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 157.

MARTINET (André), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. à l'École des Hautes Études, 3, place de la Gare, Sceaux (Seine). (Tél. : Robinson 12-04.) [Institut de Linguistique, jeudi 17 heures.] P. 228, 302, 369.

MARTINI (François), prof. École des Langues Orientales et École des Hautes Études, 52, rue de la Pelouse, Neuilly-Plaisance (S.-et-O.). (Tél. : Neuilly-Plaisance 17-81.) [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 305, 357, 369.

MARX (J.), dir. d'ét. École des Hautes Études, 2, rue Cardinal-Lemoine (V^e). (Tél. : Odéon 30-26.) [Après ses cours.] P. 372.

MASCRÉ (Marcel), prof. honoraire, Fac. de Pharmacie, 45, avenue de Saint-Mandé, Paris (XII^e). (Tél. : Diderot 86-14.) P. 257.

MASSIGNON (Louis), prof. hon. Collège de France, dir. d'ét. École des Hautes Études, président de l'Institut des Études Iraniennes, 21, rue Monsieur (VII^e). (Tél. : Suffren 36-69.) [Le dimanche, de 10 à 13 heures.] P. 306, 342.

MATHE (Georges), maître de conf. agrégé de carcinologie Fac. Médecine. P. 111.

MATHEY, prof. Fac. de Méd., 10, place H.-Bergson (VIII^e). P. 109, 113.

MATHIEU (Jean-Paul), prof. Fac. des Sciences, 1, rue Victor-Cousin (V^e). [Après ses cours.] P. 151.

MATHIEU (P.), prof. hon. Fac. Médecine. P. 89.

MATHIOT (André), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 31, quai de Bourbon (IV^e). P. 51.

MATORÉ (Georges), dir. du Bureau des Renseignements Universitaires, dir. des cours de Civilisation française admin. École d'Interprètes et de Traducteurs, secrétaire général de la Société des Amis de l'Université de Paris, 17, rue de Passy (XVI^e). (Tél. : Auteuil 18-55.) [Au Bureau des Renseignements, mardi et samedi, de 10 h. à 11 h.] P. 306, 324, 325, 326, 513.

MATTLER (Joseph), prof. Physique S. P. C. N., 12, rue Cuvier (V^e). (Tél. : Kel. 58-55.) P. 152.

MAURAIN, membre de l'Institut, Doyen hon. Fac. des Sciences, 79, rue du Faubourg-Saint-Jacques (XIV^e). (Tél. : Port-Royal 04-70.) P. 125.

MAURICE, m. de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111.

MAWAS (J.), dir. de laboratoire, École des Hautes Études, 29, rue Manin (XIX^e). (Tél. : Bolivar 61-26.)

MAY (Raoul-Michel), prof. Fac. des Sciences, Centre d'Orsay, 2, rue Alexandre-Parodi (X^e). [Vendredi, 15 à 17 heures, Pavillon Curie, 12, rue Cuvier (V^e). (Tél. : Gobelins 04-84 ou Port-Royal 00-89.)] P. 149.

MAYER (M.), agrégé Fac. Médecine. P. 112, 115.

MAYOUX (Jean-Jacques), prof. Fac. des L. et Sc. H., 1, rue Monticelli (XIV^e). [Mercredi, 17 h. 30, Inst. d'anglais.] P. 234.

MAZEAUD (Henri), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 4, square de l'Avenue-du-Bois (11, rue Le Sueur) (XVI^e). (Tél. : Poincaré 48-24.) [Après ses cours.] P. 49.

MAZEAUD (Léon), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 21, avenue Maréchal-Franchet-d'Esperey (XVI^e). (Tél. : Mirabeau 61-55.) [Après ses cours.] P. 51.

MAZET, maître de conférences Fac. des Sciences (Orsay). P. 153.

MAZON (ANDRÉ), membre de l'Institut, prof. hon. au Collège de France, président d'honneur de l'Institut d'Études slaves, 140, avenue de Suffren (XV^e). (Tél. : Suff. 20-87.) [Dimanche, de 9 heures à 11 heures, ou un autre jour, sur rendez-vous.] P. 342.

MAZOUÉ (M^me HENRIETTE), dir. adj. École Pratique des Hautes Études (3^e section), 63, boulevard Saint-Germain (V^e). (Tél. : Odéon 31-37.) P. 366.

MEILE (PIERRE), prof. à l'École des Langues Orientales, 88, boulevard de La Tour-Maubourg (VII^e). [Après son cours, vendredi, 9 h. 45.] P. 305, 308, 358.

MEILLON (GUSTAVE), prof. à l'École des Langues Orientales, 22, rue des Renaudes (XVII^e). (Tél. : Mac-Mahon 24-16.) [Après son cours, ou sur rendez-vous.] P. 357.

MENASCE (J.-P. DE), dir. d'ét. École des Hautes Études, 28, avenue Sainte-Foy, Neuilly (S.). (Tél : Maillot 31-10.) [Sur rendez-vous.] P. 307, 371.

MENTZER (CHARLES), prof. au Muséum. P. 384.

MERCADIER, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

MERCIER, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 157.

MERGAULT, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 157.

MERGER, prof. Fac. Méd., 174, bd Saint-Germain (VI^e). P. 109, 115.

MÉRIEN (PIERRE), secrétaire général adjoint de l'Acad. de Paris. P. 18.

MERKLEN (F. P.), prof. Fac. de Médecine, 108, boulevard Saint-Germain (VI^e). (Tél. : Odéon 80-72.) P. 110.

MERLE D'AUBIGNÉ (ROBERT), prof. Fac. de Méd., Hôpital Cochin, 27, rue du Faubourg-Saint-Jacques (XIV^e). [Sur rendez-vous.] P. 109, 113.

METRAUX (ALFRED), dir. d'ét. École des Hautes Études, 47, bd du Montparnasse, Paris (XIV^e). P. 302, 377.

METTETAL, m. de conf. adjoint Fac. des Sciences. P. 157.

MEUVRET (JEAN), dir. d'ét. École des Hautes Études, 39, quai de l'Horloge (I^er). (Tél. : Odéon 28-89.) P. 284, 374.

MEYERSON (IGNACE), dir. d'ét. École des Hautes Études, 9, rue Edouard-Detaille, Boulogne-sur-Seine. [Mardi, à 15 h. 30, à l'École des Hautes Études, 54, rue de Varenne.] P. 379.

MEYNAUD (JEAN), dir. d'Ét. École des Hautes Études. P. 381.

MICHAUX (LÉON), prof. Fac. de Médecine, 5, rue Saint-Philippe-du-Roule (VIII^e). (Tél. : Élysées 52-22.) P. 74, 110, 114.

MICHEL (ANDRÉ), prof. Fac. des Sciences, 5, avenue du Général-Leclerc, Saint-Maur (Seine). (Tél. : Gra. 03-22.) P. 149.

MICHEL (Louis), prof. sans chaire Fac. Sciences, 18, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Por. 81-92.) P. 152.

MICHEL-DURAND (Émile), maître de conf. adj. Fac. des Sciences, dir. ét. École des Hautes Études, 91, rue de Rennes (VIe). [Samedi, 17 à 19 heures.]

MIGNOT, chef de travaux Fac. Médecine.

MILLIEZ, prof. Fac. de Médecine, 3, rue Rabelais (VIIIe). (Tél. : Balzac 13-13.) [A l'Hôpital Beaujon-Clichy, le matin.] P. 110, 112.

MILLIOT (Louis), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 2, avenue Milleret-de-Brou (XVIe). (Tél. : Jasmin 83-62.) P. 35.

MILLOT (Jacques), prof. hon. Fac. des Sciences, prof. au Muséum, prof. à l'Institut d'Ethnologie, dir. lab. École des Hautes Études dir. du Musée de l'homme, Palais de Chaillot (XVIe). (Tél. : Passy 74-46.) [Sur rendez-vous.] P. 125, 301, 366, 384, 385.

MINARD (Armand), prof. Fac. des Lettres et Sc. H., dir. d'ét. École des Hautes Études, 285, rue de Vaugirard (XVe). (Tél. : Blomet 71-45.) [Après ses conférences.] P. 228, 305, 369.

MINDER (Robert), prof. Collège de France, prof. hon. Fac. des Lettres et Sc. H., 13, rue Molitor (XVIe). P. 179, 350.

MIRAMBEL (André), administr. École Langues Orientales, chargé de cours Fac. des Lettres, 2, rue de Lille (VIIe). (Tél. : Bab. 09-91.) [A l'Inst. néo-hellénique et à l'Éc. des Langues Orientales, après son cours, sur rendez-vous.] P. 237, 304, 352, 359.

MOCQUOT, prof. hon. Fac. de Médecine, 20, av. Yves-du-Manoir (XVIIe). (Tél. : Étoile 38-69.) P. 89.

MOLLARET (P.), prof. Fac. de Médecine, chef de service à l'Institut Pasteur, médecin des Hôpitaux, 12, rue du Parc-Montsouris (XIVe). [Mercredi à 11 heures.] P. 109, 115.

MOLLAT (Michel), prof. Fac. des L. et Sc. H., 1, rue Bausset (XVe) (Tél. : Vau. 88-31.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 223, 325, 373.

MONBEIG (Pierre), maître de conf. Fac. des L. et Sc. H., prof. au Cons. des Arts et Métiers, dir. de l'Institut des Hautes Études de l'Amérique latine, 87, bd Saint-Michel (Ve). (Tél. : Danton 21-63.) [Le mercredi de 10 à 12 heures ou sur rendez-vous, à l'Institut.] P. 227, 284, 292, 293, 294.

MONCLA (Robert), secrét. général adj. de l'Univ. de Paris. P. 18.

MONDAIN-MONVAL, prof. au Conservatoire des Arts et Métiers, dir. ét. École des Hautes Études. P. 362.

MONDOR, prof. hon. Fac. de Médecine, membre de l'Académie Française, de l'Académie de Médecine et de l'Académie de Chirurgie, 92, rue Jouffroy (XVIIe). (Tél. : Carnot 01-03.) [Sur rendez-vous.] P. 89.

MONFRIN (J.), prof. à l'École des Chartes, 29, boulevard Saint-Michel (V^e^). (Tél. : Danton 80-55.) [A l'École après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 351.

MONIER (CHARLES), secrétaire général hon. Fac. des Sciences, Inspecteur général des services Administratifs, détaché au Commissariat à l'Énergie atomique, 11, *bis*, quai Saint Bernard (V^e^). (Tél. : 20-75.)

MONNIER (ALEXANDRE-M.), prof. Fac. des Sciences, dir. lab. École des Hautes Études, 2, square Montsouris (XIV^e^). (Tél. : Gobelins 66-24.) Au Labo. de Physiologie générale. (Tél. : Odéon 24-13. Poste 251.) [Le vendredi de 15 à 16 heures, et sur rendez-vous.] P. 149, 366.

MONOD (JACQUES), prof. Fac. des Sciences. P. 149.

MONOD (ROBERT), membre de l'Acad. de Méd., Président honoraire de l'Acad. de Chirurgie, prof. hon. Fac. de Médecine, 83, avenue Denfert-Rochereau (XIV^e^). (Tél. : Odéon 45-32.) P. 89.

MONOD (THÉODORE), correspondant de l'Institut, prof. Muséum d'Histoire Naturelle, 57, rue Cuvier (V^e^). (Tél. : Gobelins 40-10.) P. 384.

MONTEL (G.), chef de tr. (Fac. des Sciences), École nationale sup. de Chimie. P. 158.

MONTEL (MARC), chef de travaux Fac. Sciences, lab. Chimie-Physique, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928-55-01, poste 533.) P. 158.

MONTEL (PAUL), membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, Doyen hon. Fac. des Sciences, Président de la section des Sciences mathématiques de l'École des Hautes Études, 79, rue du Faubourg-Saint-Jacques (XIV^e^). [Le jeudi, à l'Institut Henri-Poincaré, de 15 à 17 heures.] P. 125, 165, 361.

MONTET (PIERRE), prof. hon. Collège de France, 71, rue du Moulin-des-Prés (XIII^e^). (Tél. : Kel. 09-09.) P. 342.

MORAND (MAX), prof. Fac. des Sciences, dir. du Labo. de Physique-Enseignement, 81, avenue de la République, Le Plessis-Robinson (Seine). (Tél. : Robinson 31-84.) [Après son cours.] P. 149.

MORAZÉ (CHARLES), dir. d'ét. École des Hautes Études, 15, avenue Paul-Doumer (XVI^e^). [Jeudi, sur rendez-vous, 27, rue Saint-Guillaume.] P. 369, 373, 380.

MOREAU (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 20, rue du Docteur-Lucas-Championnière (XIII^e^). P. 217, 231.

MOREAU (GUY), chef de tr. (Fac. des Sciences). Station Biologique des Eysies, les Eysies (Dordogne). P. 158.

MOREAU (RENÉ), prof. hon. Fac. de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, 99, rue de Courcelles (XVII^e^). (Tél. : Wagram 73-19.) P. 89.

MOREAU (ROBERT), prof. Fac. Pharmacie. Hôpital Beaujon, 100, boulevard Général-Leclerc, Clichy (Seine). (Tél. : Péreire 51-67.) [Lundi, 15 à 17 heures.] P. 271, 272.

MOREL, secrétaire général honoraire Fac. Médecine.

MOREL, m. conf. Physiologie comparée, F. des Sciences. P. 153.

MOREL, ch. tr. Mécanique ex. des fluides, Fac. Sc. P. 158.

MORETTE (A.), prof. Fac. de Pharmacie, 148, boulevard Montparnasse. (Tél. : Odéon 30-44.) [Au Laboratoire d'Hydrologie, le samedi, de 15 à 16 heures.] P. 271, 272.

MORICARD, dir. Lab. Hormonologie et Cytologie Expérimentale de l'École Pratique des Hautes Études, Hôpital Broca, 111, rue L.-M. Nordmann (XIII^{e}). (Tél. : Port-Royal 28-94.) P. 366.

MORIN, prof. agrégé Fac. de Médecine, 114, avenue de Wagram (XVII^{e}). (Tél. : Wagram 64-55.) [Sur rendez-vous.] P. 111, 115.

MORIN (M^{lle} HÉLÈNE), chef de travaux, Fac. de Pharmacie, 9, rue de Mézières, Paris (VI^{e}). (Tél. : Littré 77-46.)

MOULÉ (M^{lle} YVONNE), dir. adj. lab. Éc. des Hautes Études. P. 366.

MOULONGUET (PIERRE), prof. Fac. de Médecine, 9, rue Berlioz (XVI^{e}). [A la Salpêtrière, le samedi matin.] P. 534.

MOUQUIN, prof. Fac. de Médecine, 32, rue de Penthièvre (VIII^{e}). [Tous les matins, à l'Hôpital Broussais.] P. 108, 115.

MOURADOFF-FOUQUET (M^{me}), chef de tr. (Fac. des Sciences, Orsay.) P. 158.

MOUREU (H.), dir. de labo. Éc. Prat. des Hautes Études. P. 363.

MOUSNIER (ROLAND), prof. Fac. des L. et Sc. H., 95, bd Jourdan (XIV^{e}). [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 224, 241.

MOYSE (A.), prof. Fac. Sciences, Orsay (chaire de physiologie végétale), 24, rue F.-Jamin, Bourg-la-Reine (Seine). P. 149.

MOZZICONACCI, agrégé Fac. Médecine. P. 111, 114.

MUGARD-DUPRÉ (M^{me} HÉLÈNE), chef de tr. Fac. Sc., Lab. de Biologie animale P. C. B., 12, rue Cuvier (V^{e}). (Tél. : Gob. 60-18.)

MUS (PAUL), prof. Collège de France, rue Auguste-Dolnet, Vaux-sur-Seine (Seine). (Tél. : Meulan 10-56.) P. 302, 305, 347.

MUSSET (RENÉ), agrégé Fac. Médecine. P. 111.

NADAL (OCTAVE), prof. Fac. des L. et Sc. H., directeur de la bibliothèque littéraire Jacques-Doucet, 68, rue Cardinal-Lemoine (V^{e}). [Jeudi, 10 à 11 heures, Institut de Français.] P. 179.

NAMER (ÉMILE), chargé de cours Philosophie Italienne, 59 *bis*, rue de la Tour, Paris (XVI^{e}). (Tél. : Trocadéro 10-94.) [Reçoit après ses cours ou sur rendez-vous.]

NATAF, maître de conf. (Fac. des Sciences). P. 153, 331.

NEUMANN (Mme MADELEINE), maître-assistant (Fac. des Sciences). P. 158.

NEZELOFF, ch. agrégé, 37, rue Gazan (XIVe).

NEVEU, maître de conférences associé Institut Henri-Poincaré. P. 152.

NGUYEN VAN THOAI, dir. lab. École des Hautes Études. P. 366.

NICK, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

NICOLAS (JEAN), maître de conférences Fac. Sciences, Géologie appliquée, 191, rue Saint-Jacques (Ve). (Tél. : Méd. 03-30.) P. 153.

NICOLAS-VANDIER (Mme NICOLE), prof. École des Langues Orientales, chargée de cours Inst. des Hautes Études Chinoises, 34, rue du Docteur-Blanche (XVIe). (Tél. : Bag. 95-13.) P. 296, 358.

NICOLLE (J.), dir. adj. lab. biochimie École des Hautes Études, Collège de France. P. 366.

NIEREMBERG, prof. associé Fac. des Sciences. P. 152.

NOIROT (CHARLES), prof. Fac. des Sciences, 27, rue Madame (VIe). Dir. du Centre d'Enseignement supérieur d'Abidjan, B.P. 1880, Abidjan (Côte-d'Ivoire). P. 152.

NORMANT, prof. Fac. des Sciences, 40 *bis*, rue Violet (XVe). [A son Laboratoire synthèse organique, 1, rue V.-Cousin (Odéon 24-13), lundi, 15 h.] P. 151, 363.

NOUGAYROL (JEAN), prof. à l'Institut d'Études sémitiques, dir. d'ét. École des Hautes Études, 3, rue Marié-Davy (XIVe). [Au musée du Louvre, mercredi après-midi.] P. 318, 371.

NOUVEL, prof. au Muséum, 57, rue Cuvier (Ve). Dir. du Parc Zoologique et de la Ménagerie du Jardin des Plantes. P. 384, 385.

NOYELLE, prof. hon., Fac. de Dr. et Sc. Éc., dir. d'ét. École des Hautes Études, 6, rue Valentin-Haüy (XVe). (Tél. : Suffren 25-85.) P. 35.

OBATON, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

OBERLIN (Mme AGNÈS), chef de travaux Fac. Sciences, 12, rue Rémy-de-Gourmont (XIXe). P. 158.

OFFRET (GUY), prof. agrégé Fac. de Médecine, 16, rue de Logelbach (XVIIe). (Tél. : Wagram 44-15.) P. 112.

OLÉRON (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 17, rue de Peuthièvre, Sceaux. [Au Laboratoire de Psychologie génétique, 16, rue de la Sorbonne, le mercredi de 10 heures à midi.] P. 221, 314, 315.

OLIVIER (C.), prof. Fac. de Médecine, 11, rue des Saints-Pères. (Tél. : Littré 16-69.) [A l'Hôpital Tenon.] P. 110, 114.

OLIVIER, prof. hon. Fac. de Méd., 66, boulevard Raspail (VIe). P. 89.

OLIVIER (GEORGES), maître de conf. agrégé Fac. Médecine et chargé de cours d'Anthropologie Fac. des Sciences, 39, avenue des Gobelins (XIIIe). (Tél. : Port-Royal 14-07.) [Laboratoire d'Anatomie de la Faculté de Médecine, 45, rue des Saints-Pères (VIe), le lundi à 15 h 30.] P. 110, 153.

OLMER (PHILIPPE), prof. Fac. des Sciences, 86, rue d'Assas (VIe). (Tél. : Méd. 11-14.) P. 149.

ORCEL (L.), maître de conf. agrégé Fac. Médecine.

ORCEL (JEAN), prof. de Minéralogie au Muséum, dir. lab. École des Hautes Études, 61, rue Buffon (Ve). (Tél. : Gobelins 36-27.) [Sur rendez-vous téléphonique.] P. 110, 366, 384.

ORCIBAL (JEAN), dir. d'ét. École des Hautes Études, 11, rue Pascal (Ve). [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 373.

ORSINI (ANDRÉ), assistant à la Fac. des L. et Sc. H., 7, rue Antoine-Chantin (XIVe). (Tél. : Lecourbe 20-58.)

OVTRACHT, chef de travaux (Fac. des Sciences). P. 158.

OZANAM (DIDIER), dir. d'études suppléant Éc. Prat. des Hautes Études, 7, rue Denis-Poisson (XVIIe). (Tél. : Eto. 74-56.) P. 374.

PACAUD (A.), secrétaire général hon. Fac. des Sciences, secrétaire général hon. de l'École Nationale Supérieure de Chimie, dir. général à la mutuelle de l'Enseignement public, Thoury-Ferrottes (Seine-et-Marne). (Tél. : Montereau 94-07.)

PACAUD (Mme SUZANNE), dir. adj. lab. École des Hautes Études et dir. de recherches au Centre National de la recherche scientifique, 17, rue Méchain (XIVe). (Tél. : Gob. 77-69.) P. 314, 366.

PADOVANI, prof. agrégé Fac. de Médecine, 1, rue O.-Feuillet (XVIe). (Tél. : Trocadéro 34-42.) [Au Centre Foch, 40, rue Worth, Suresnes (S.), les mardis et vendredis matins, sur rendez-vous téléphonique à Longchamp 18-00.] P. 112, 113.

PAILLAS, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 110.

PALLAUD (ROBERT), m. conf. adjoint Fac. Sciences, 9, rue de Dantzig (XVe). P. 154, 158.

PANNETIER (GUY), prof. Fac. des Sciences, maître de conf. à l'École Polytechnique, 26, avenue Charles-Péguy, Sceaux (Seine). Lab. de Chimie X, Fac. des Sciences, 1, rue Guy-de-la-Brosse (Ve). (Tél. : Kel. 36-78.) P. 149, 152, 285.

PAOLETTI (CLAUDE), maître de conférences agrégé Fac. de Pharmacie, 6, rue Armand-Moisant (XVe). (Tél. : Fon. 81-54.) P. 272.

PARIS (RENÉ), prof. Fac. de Pharmacie, 16, avenue Paul-Appell (XIVe). [Mardi, 17 heures.] P. 269, 272.

PARIS, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

PARROT, prof. Fac. de Médecine, 27, boulevard Pereire (XVII^e). (Tél. : Wagram 45-66.) P. 110, 366.

PASCAL (PAUL), membre de l'Institut, prof. hon. de Chimie, Fac. des Sciences, 6, place du Panthéon (V^e). (Tél. : Danton 77-58 et Odéon 24-13, poste 221 ou 222.) [Sur rendez-vous.] P. 125, 285, 363.

PASCAL (PIERRE), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., prof. hon. à l'Éc. des Langues Orientales, 6, rue du Général-Cordonnier, Neuilly (Seine). [A l'Institut de russe, 16, rue de la Sorbonne, après ses cours, et chez lui sur rendez-vous.] (Tél. : Maillot 88-60.) P. 179, 284, 320.

PASTEUR VALLERY-RADOT, membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. de Clinique médicale propédeutique à la Fac. de Médecine, 49 *bis*, avenue Franklin-Roosevelt (VIII^e). (Tél. : Élysées 21-16.) [Sur rendez-vous.] P. 89.

PATEL (JEAN), prof. Fac. de Médecine, 6, avenue de Messine (VIII^e). P. 108, 113.

PATRONNIER DE GANDILLAC (MAURICE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 3, rue Rigaud, Neuilly-sur-Seine. (Tél. : Maillot 63-58.) [Mercredis, à 11 h., au Secrétariat de la Fac., et sur rendez-vous.] P. 219.

PAULIN (R.), m. de conf. Fac. Lettres et Sc. Hum. P. 219.

PAULME (M^me D.), dir. d'études à l'École Pratique des Hautes Études, 35, rue Fontaine-à-Mulard, Paris (XIII^e). [Reçoit le samedi à l'École, après ses cours.] P. 301, 377.

PAUTHENIER, prof. hon. Fac. des Sc., dir. du Lab. des Hautes Tensions de la Fac. des Sciences à Bellevue, 6, place du Panthéon (V^e). P. 125.

PAYAN, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

PECKER-WIMEL, maître de conférences Fac. des Sciences. P. 153.

PELLAT (CHARLES), prof. Fac. des L. et Sc. H., 21, rue Ferdinand-Jamin, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : Robinson 39-78.) [A l'Institut des Études islamiques, 13, rue du Four (VI^e), le jeudi à 17 heures et sur rendez-vous.] P. 218, 236, 307, 317.

PELLEGRIN (FRANÇOIS), docteur ès Sciences, sous-directeur honoraire au Muséum (Phanérogamie).

PELLERIN, agrégé, 6, rue Marié-Davy (XIV^e).

PELLERIN (F.), chef de trav. Fac. de Pharm. Pharmacien-chef à l'Hôpital d'Eaubonne (S.-et-O.). (Tél. : Eaubonne 964-52-47.) P. 272.

PÉQUIGNOT (HENRI), prof. sans chaire Fac. de Médecine, 12, rue Le-Verrier (VI^e). (Tél. : Odéon 07-68.) P. 111.

PERCHERON (FRANÇOIS), maître de conférences agrégé Fac. de Pharmacie Centre Hospitalier E. Roux à Limeil-Brévannes (S.-et-O.). (Tél. : 11 à Boissy-Saint-Léger.) P. 272.

PÉRÈS (J.), membre de l'Institut, Doyen Fac. des Sciences, 24, rue Ferdinand-Jamin à Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : Robinson 29-09.) [Sur rendez-vous.] P. 149, 165, 166.

PERPILLOU, prof. Fac. des L. et Sc. H., 2, boulevard Henri-IV (IVe). (Tél. : Archives 34-49.) [Mardi, de 15 heures à 17 heures, à l'Institut de Géographie, et mercredi, de 15 heures à 18 heures, sur rendez-vous.] P. 227, 284, 303.

PERRAT (CHARLES), prof. École des Chartes, 13, boulevard Raspail (VIIe). [Après ses cours.] P. 351.

PERRAULT (MARCEL), prof. agrégé Fac. de Médecine, 8, rue Perronet (VIIe). (Tél. : Littré 31-51.) P. 112, 113.

PERRET (JACQUES), prof. Fac. des L. et Sc. H., 43, avenue de Joinville, Nogent-sur-Marne (Seine). (Tél. : Tremblay 33-11.) [A l'Institut d'Études latines, le jeudi à 10 h. et sur rendez-vous.] P. 230.

PERRIN (CH.-EDMOND), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des Lettres et Sc. H., 11 *bis*, rue de Navarre (Ve). (Tél. : Port-Royal 29-90.) P. 179.

PERRIN (FRANCIS), prof. Collège de France, prof. hon. Fac. des Sciences, 4, rue Froidevaux (XIVe). P. 125, 344.

PERRIN, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

PERROT (ROGER), prof. Fac. Droit et des Sc. Écon. P. 51, 68.

PERROT, maître de conf. Fac. des L. et Sc. H., 3, rue A.-Daudet (XIVe). (Tél. : Gob. 54-33.) P. 228.

PERROTIN (J.), agrégé Fac. Médecine. P. 111.

PERROUX (FRANÇOIS), prof. Collège de France, prof. hon. aux Fac. de Droit et des Sc. Éc. de Lyon et de Paris, dir. Inst. Sc. Éco. Appl., 35, boulevard des Capucines (IIe). (Tél. : Ric. 74-03.) Dir. Inst. Étude du Dév. Éco. et Soc. [Sur rendez-vous.] P. 35, 296, 346, 380.

PERROY (ÉDOUARD), prof. Fac. des L. et Sc. H., 5, rue Monticelli (XIVe). (Tél. : Gob. 95-25.) [Le lundi de 16 à 18 heures, et chez lui, dimanche de 10 à 12 heures.] P. 223.

PETIT (GEORGES), prof. Fac. des Sciences, directeur du Laboratoire Arago, Banyuls-sur-Mer (P.-O.) et de la Station zoologique de Villefranche (A.-M.) (Tél. : 9 à Banyuls.) P. 149, 162.

PETIT (Mme), maître de conférences adjoint (Fac. des Sciences). P. 158.

PETIT-DUTAILLIS, prof. hon. Fac. de Médecine. P. 89.

PETOT (PIERRE), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. Droit et des Sc. Éc., dir. d'ét. École des Hautes Études, 2 *bis*, square du Croisic (XVe). (Tél. : Suffren 78-40.) P. 35, 379.

PÉZARD (ANDRÉ), prof. au Collège de France, 8, rue du Puits-de-l'Ermite (Ve). (Tél. : Gobelins 09-07.) [Après ses cours.] P. 349.

PHAM-NGOC-TOAN, chargé de cours à l'Éc. des Langues Orientales, 28, rue Brillat-Savarin (XIII^e^).

PHILIP (ANDRÉ), prof. Fac. Dr. et Sc. Éc., 32, rue du Calvaire, Saint-Cloud (S.-et-O.). P. 50, 66.

PHILIPPOT (ROBERT), prof. École des Langues Orientales, 34, rue de Bellevue, Saint-Quentin (Aisne). P. 320, 360.

PIAGET, prof. chargé d'enseignement Fac. des L. et Sc. H., 7, Chemin-sur-Rang, Pinchat, Genève (Suisse). [Jeudi, 16 heures, tous les 15 jours.] P. 221, 315.

PIATIER (ANDRÉ), dir. d'ét. École des Hautes Études (6^e^ section), 11 *bis*, rue Vauquelin (V^e^). [Mercredi.] P. 381.

PIAUX, prof. Fac. des Sciences, 41, rue Tahère, à Saint-Cloud (S.-et-O.). (Tél. : Molitor 51-18.) [Mercredi, 16 h. 30, 12, rue Cuvier.] P. 152.

PICARD (CHARLES), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des Lettres, dir. hon. de l'École Française d'Athènes, dir. de l'Institut d'Art et d'Archéologie, 16, avenue de l'Observatoire (VI^e^). (Tél. : Danton 48-40.) [Sur rendez-vous.] P. 179, 294, 295.

PICARD (GILBERT), prof. Fac. des L. et Sc. H., 12, rue A.-Joly, Versailles. (Tél. : 950-28-03.) P. 222, 325.

PICARD (M^me^), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

PICARD (MAURICE), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 16, rue de Sèvres. (Tél. : Littré 11-19.) P. 35.

PICHOT, m. de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111, 315.

PICON, prof. hon. Fac. de Pharmacie, 14, rue Raffet (XVI^e^). P. 257.

PICON, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

PIED (M^me^), secrétaire de la 2^e^ Section de l'École Pratique des Hautes Études, 10, rue Leneveux (XIV^e^). P. 362.

PIÉDELIÈVRE (RENÉ), prof. Fac. de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, 24, rue Soufflot (V^e^). (Tél. : Odéon 60-95.) [Sur rendez-vous.] P. 74, 110, 118.

PIÉRON, prof. hon. Coll. de France, dir. hon. de l'Institut de Psychologie de l'Université, 52, avenue de la Plaine, au Vésinet (S.-et-O.). P. 118, 393.

PIETTE (MAURICE), prof. Fac. de Pharmacie, Hôpital de la Pitié, 83, boulevard de l'Hôpital (XIII^e^). (Tél. : Gobelins 76-61.) [Tous les jours, de 8 heures à 11 heures.] P. 270, 271.

PIETTRE (A.), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 82, avenue des Quatre-Chemins, Châtenay-Malabry (Seine). [A la Fac., sur rendez-vous.] P. 50.

PIGANIOL (A.), membre de l'Institut, prof. hon. Collège de France, prof. hon. Fac. des Lettres, directeur de la 2e Circonscription des Antiquités historiques, 40, rue du Père-Corentin (XIVe). (Tél. : Port-Royal 84-79.) P. 179, 342.

PINTARD (René), prof. Fac. des L. et Sc. H., 9, rue Casimir-Pinel, Neuilly (Seine). [A l'Institut de Langue et Littérature françaises, le jeudi à 15 heures.] P. 232.

PINTO (Roger), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 3, rue Villaret-de-Joyeuse (XVIIe). (Tél. : Galvani 44-54.) P. 50, 52.

PIQUARD (Mlle Jeanne), conservateur chargé de la Direction du Dépôt à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 80, boulevard de Port-Royal (Ve). P. 467.

PIQUARD (Maurice), conservateur en chef chargé de l'Administration des Bibliothèques de l'Université, 2, rue Cujas (Ve). (Tél. : Odéon 78-54.) P. 465, 470.

PISOT, prof. Fac. des Sc. [Institut H.-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie (Ve). Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 151, 166.

PIVETEAU (Jean), membre de l'Institut, prof. Fac. des Sc., 12, rue Roli (XIVe). (Tél. : Gobelins 14-21.) P. 149, 301.

PLANTEFOL, membre de l'Institut, prof. Fac. des Sc., 14, rue de l'Abbé-de-l'Épée (Ve). [A l'E. N. S., 24, rue Lhomond, le mardi de 16 h. à 17 h. 30.] (Tél. : Odéon 06-45.) P. 125, 149, 285.

PLAS, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111.

PLASSART (André), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 129, boulevard du Montparnasse (VIe). (Tél. : Danton 46-93.) P. 179, 222.

POIGNANT, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

POILLEUX (F.), prof. agrégé Fac. de Médecine, 23, rue d'Anjou (VIIIe). (Tél. : Anjou 11-01.) P. 112, 113.

POIRIER (Michel), prof. Fac. des L. et Sc. H., 16, avenue de Villiers (XVIIe). [Institut d'Études anglaises, jeudi, 15 heures.] P. 233.

POIRIER (René), membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., 6, rue Monprofit, Bourg-la-Reine (Seine). [Après son cours, ou sur rendez-vous.] P. 218.

POITOU (Julien), secrétaire principal honoraire de l'Université de Paris, 11, avenue de la Haute-Futaie, Villiers-sur-Marne (S.-et-O.). (Tél. : 653.)

POLIN, maître de conf. Fac. des L. et Sc. H., 26, bd Saint-Germain (Ve). (Tél. : Dan. 95-81.)

POLONOVSKI (Jacques), maître de conf. Fac. de Médecine 10, avenue Émile-Acollas (VIIe). (Babylone 00-71.) [Après ses cours et sur rendez-vous]. P. 111.

POLONOVSKI (Cl.), agrégé (Pédiatrie) F. de Médecine. P. 111.

POMEROL (CH.), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

POMMIER (JEAN), membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., prof. Collège de France, 12, avenue de l'Observatoire (VI^e^). P. 179, 349.

PONCIN, prof. Fac. des Sciences, 7, rue de Lorraine, Cachan (Seine). P. 149.

PONS (ÉMILE), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 6, rue Jean-Longuet, Châtenay-Malabry (Seine). (Tél. : Rob. 76-50.) P. 179.

PORTAL (ROGER), prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. d'Ét. École des Hautes Études, président de l'Institut d'Études slaves, 41-43, bd Exelmans (XVI^e^). (Tél. : Jas. 92-28.) [Sur rendez-vous.] P. 226, 242, 319, 320, 376.

PORTÈRES (ROLAND), prof. au Muséum National d'Histoire Naturelle (Agronomie tropicale), 43, rue Cuvier (V^e^). (Tél. : Gobelins 69-57.) [Tous les après-midi sauf samedi.] P. 383, 385.

PORTIER, prof. hon. Fac. des Sciences, membre de l'Institut, membre de l'Académie de Médecine, prof. à l'Institut Océanographique, 34 *ter*, avenue Victor-Hugo, Bourg-la-Reine (Seine). P. 125.

PORTIER (M^lle^ LUCIENNE), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., prof. Fac. des L. et Sc. H. d'Alger, 12, rue Tirman, Alger. [Sur rendez-vous.] P. 179.

POSE (ALFRED), dir. ét. École des Hautes Études.

POSENER (GEORGES), dir. ét. École des Hautes Études, prof. Collège de France, 27, rue Vaneau (VII^e^). (Tél. : Invalides 87-31.) P. 318, 347, 368.

POSSEL (DE), professeur (Fac. des Sciences). P. 149, 168.

POSSOMPÈS (M.), prof. titulaire à titre personnel, Faculté des Sciences, Laboratoire de Physiologie des Insectes, 1, rue Guy-de-La-Brosse Paris (V^e^). (Kel. 59-33.) [Sur rendez-vous.] P. 151.

POUJOIS (MARCEL), chef de travaux à l'Éc. Sup. des Sciences de Reims, 24, place du Forum, Reims (Marne). P. 172.

POULLAIN (PIERRE), chef de travaux Fac. de Pharmacie. Hôpital psychiatrique de Vaucluse, Épinay-sur-Orge (S.-et-O.). (Tél. : Bel. 40-55.)

POULLAIN (ROGER), secrétaire général Fac. Sciences. P. 125.

POUTHAS (CHARLES-H.), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 36, rue de Montebello, Cherbourg. P. 179.

PRÉLOT (MARCEL), sénateur du Doubs, recteur honoraire, prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 62, rue des Granges, Besançon. (Tél. : 83-62-48.) [A la Fac. de Droit ou au Palais du Luxembourg, sur rendez-vous.]

PRENANT, prof. Fac. des Sciences, dir. lab. École des Hautes Études, 6, rue Toullier (V^e^). P. 17, 149, 366.

PRÉVOST (CHARLES), prof. Fac. des Sciences, 1, rue Clovis (V^e^). [Sur rendez-vous.] P. 149, 363.

PRÉVOST (GEORGES), maître-assistant Fac. Sciences, 101 G, Résidence C. N. R. S., Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). P. 158.

PRIGENT (J.), sous-directeur École Normale Sup. P. 283, 284.

PROST (MAURICE), chef de travaux Fac. Sciences, T. P. Physique, 8, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (V^e^). (Tél. : Kel. 47-77.) P. 158.

PRUVOST (PIERRE), prof. honoraire Fac. des Sciences, 5, place du Panthéon (V^e^). (Tél. : Odéon 17-63.) P. 125, 149.

PUECH (HENRI-CHARLES), prof. Collège de France, dir. d'ét. École des Hautes Études, Président de la 5^e^ section de l'École des Hautes Études, 79, rue du Cherche-Midi (VI^e^). [A l'École, après son cours ; au Cabinet d'Histoire des Religions du Collège de France, sur rendez-vous.] P. 307, 346, 370, 372.

PUISEUX-DAO (M^me^), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

PULLMAN, prof. Fac. des Sciences, Laboratoire de Chimie Théorique, Institut de Biologie Physico-chimique, 13, rue Pierre-Curie (V^e^). (Tél. : Odé. 16-40.) P. 152.

QUELET (RAYMOND), prof. Fac. des Sciences, 8, rue G.-Lafenestre, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : Robinson 37-73.) [Au Labo. de Chimie organique, mardi et jeudi, de 15 à 16 heures.] P. 151.

QUEMADA, chef de tr. (Fac. des Sciences d'Orsay). Laboratoire des Hautes énergies. Service de Physique des plasmas. P. 158.

QUENEY (PAUL), prof. Fac. des Sc., 1, rue Monticelli (XIV^e^). (Tél. : Por. 92-91.) [Après son cours, et sur rendez-vous.] P. 149.

QUÉNU (JEAN), prof. à la Fac. de Médecine, 11, rue de l'Université (VII^e^). (Tél. : Littré 65-26.) P. 89.

QUÉNU (L.), agrégé Fac. Médecine. P. 112.

QUÉREUX (P.), prof. (chaire d'anatomie) agrégé Éc. Nat. Méd. et Ph., Reims. P. 280.

QUÉTEL (R.), chef de travaux Fac. des Sciences (P. C. B.), 37, rue de la Harpe (V^e^). (Tél. : Gobelins 63-17.) [Après les travaux pratiques.] P. 158.

QUEVAUVILLER (ANDRÉ), prof. Fac. de Pharmacie, 2, rue du Lieutenant-Colonel-Deport (XVI^e^). (Tél. : Danton 85-10, poste 249.) [Jeudi matin, Laboratoire d'Hygiène.] P. 271.

QUINTIN (M^lle^), prof. titulaire Fac. des Sc., 68, bd Saint-Michel (VI^e^). (Tél. : Danton 47-75.) P. 151, 363.

RACADOT, maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111.

RAMADIER, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

RAMBERT, prof. agrégé Fac. de Médecine, 2, rue de La Trémoille (VIII^e^). (Tél. : Élysées 23-65.) [Le matin, à la Pitié.] P. 112, 113.

RAOUL (YVES), prof. Fac. de Pharmacie, 42, rue Notre-Dame-des-Champs (VI^e). (Tél. : Littré 59-72.) [Mercredi, de 11 à 12 heures, au Laboratoire de Physiologie, Faculté de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire (Tél. : Médicis 28-89).] P. 269, 272.

RATEAU, chef de trav. Fac. des Sciences, 1, place de la Gare-de-Ceinture, Saint-Cyr (S.-et-O.). P. 158.

RATSIMAMANGA (ALBERT-RAKOTO), dir. de recherches au C. N. R. S., dir. adj. à l'École Pratique des Hautes Études, Fac. de Médecine (VI^e) P. 367.

RAVIER (JEAN), maître de conférences Fac. Sciences, 22, rue Marmontel (XV^e). P. 153.

RAYNAUD (PIERRE), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 14, rue de Penthièvre, Sceaux (Seine). (Tél. : Robinson 10-91.) P. 50, 289.

REBOUSSIN (ROGER), peintre animalier, maître de dessin au Muséum d'Histoire naturelle, 3, rue Schœlcher (XIV^e). (Tél. : Odéon 86-19.) P. 384.

REDON (HENRI), prof. Fac. de Médecine, 141, boulevard Saint-Michel (V^e). P. 108, 113.

REINHARD (MARCEL), prof. Fac. des L. et Sc. H., 28, rue du Four. [Après ses cours.] P. 225, 239.

REINHORN (MARC), prof. École Nationale des Langues Orientales vivantes, 12, rue Durantin (XVIII^e). (Tél. : Cli. 65-04.) [Sur rendez-vous, ou après ses cours, à l'École.] P. 357.

REMONDON (R.), dir. d'ét. École pratique des Hautes Études, 39, rue Pascal (XIII^e). (Tél. : Kellermann 11-01.) P. 369.

REMY (PAUL), prof au Muséum, Écologie générale, 4, avenue du Petit-Château, Brunoy (S.-et-O). (Tél. : 922-88-82.) [Sur rendez-vous.] P. 384.

RENARD (G.), prof. de clinique ophtalmologique à la Fac. de Médecine, 2, rue Joseph-Bara (VI^e). (Tél. : Danton 63-21.) [Sur rendez-vous.] P. 109, 115.

RENAUD, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

RENAULT (H.), maître de conf. agrégé, Fac. de Pharmacie, Hôpital Saint-Antoine. (Tél. : Diderot 09-03.) [Lab. de Pharmacie chimique, de 14 à 16 heures.] P. 272.

RENAULT (JEAN), prof. Fac. de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire (VI^e). (Tél. : Danton 85-10.) P. 270.

RENOU (LOUIS), membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. École des Hautes Études, Président de l'Institut de Civilisation Indienne, 2, rue Émile-Faguet (XIV^e). (Tél. : Gobelins 95-12.) P. 218, 223, 305, 369.

RENOUARD (YVES), prof. Fac. des L. et Sc. H., 38 *ter*, rue de Paris, à Boissy-Saint-Léger (S.-et-O.). (Tél. : 922-62-28.) [A la Sorbonne, après ses cours.] P. 223, 284.

RENOUVIN (PIERRE), membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., doyen hon. de cette Fac., président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2, boulevard Saint-Germain (V^e^). (Tél. : Danton 77-07.) [Le jeudi, à 15 heures, Cabinet du directeur des Études d'Histoire.] P. 179, 217, 225, 312.

RENUCCI (PAUL), prof. Fac. des L. et Sc. H., 5, rue de l'École-de-Médecine (VI^e^). P. 217, 236, 240.

REUCHLIN, dir. adj. lab. École des Hautes Études. P. 314, 315, 367.

REUTER (PAUL), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 72, rue du Cherche-Midi (VI^e^). (Tél. : Bab. 07-56.) [Après ses cours.] P. 65.

RÉVAH (I.-S.), dir. d'ét. École des Hautes Études, 7 *bis*, rue Grandjean, Créteil (Seine). (Tél. : Gra. 53-02.) [Après ses cours.] P. 369, 375.

REYNAUD (PIERRE), maître de conf. agrégé Fac. de pharmacie. P. 272.

RICATTE, maître de Conf. Fac. des L. et Sc. H. P. 233.

RIBAUD, membre de l'Institut, prof. hon. Fac. des Sciences, 49, rue du Rocher (VIII^e^). P. 125.

RICARD (ROBERT), prof. Fac. des L. et Sc. H., 20 *bis*, avenue du Château, Bourg-la-Reine (Seine). (Tél. : Robinson 32-47.) [Après ses cours.] P. 217, 235, 304.

RICHET (G.), maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111.

RICHET (CHARLES), membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. Fac. de Médecine, 15, rue de l'Université (VII^e^). (Tél. : Littré 42-08.) [Sur rendez-vous.] P. 89.

RICŒUR, prof. Fac. des L. et Sc. H., 19, rue d'Antony, Châtenay-Malabry (Seine). (Tél. : Rob. 35-98.) P. 218.

RICOUX (ANDRÉ), chef de travaux Fac. Sciences, 24, rue Roger-Salengro, Aulnay-sous-Bois (S.-et-O.). (Tél. : 929-84-46.) P. 158.

RIGUET, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

RINCK (ÉMILE), chef de travaux Fac. Sciences, 79, rue Brillat-Savarin (XIII^e^). P. 158.

RIOU (MICHEL), chef de travaux Fac. Sciences, 14, rue de la Croix-Faubin (XI^e^) [(Lab. de Physique nucléaire, Orsay.) (Tél. : 928-5730, poste 325.)] P. 158.

RIVERO (JEAN), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 197, boulevard Saint-Germain (VII^e^). [Sur rendez-vous.] P. 52, 65.

RIVIÈRE, prof. Fac. des Sciences Centre d'Orsay, 28, avenue du Château, Bourg-la-Reine (Seine). [Après ses cours.] P. 149, 285.

RIVOIRE (Mme Geneviève), chef de travaux à l'Éc. Sup. des Sciences de Reims, 21, allée J.-S.-Buch, Reims (Marne). P. 172.

RIZET, prof. Fac. des Sciences (Centre d'Orsay), 20, rue Lacépède (Ve). Laboratoire de Génétique du C. N. R. S., Gif-sur-Yvette (S.-et-O.). (Tél. : 928-51-36.) P. 149.

ROBEQUAIN (Charles), prof. Fac. des L. et Sc. H., 38, rue Lacépède (Ve). (Tél. : Port-Royal 13-06.) [Mercredi, 14 h. 30, à l'Institut de Géographie.] P. 227, 303.

ROBERT (Fernand), prof. Fac. des L. et Sc. H., 119, boulevard Carnot, Le Vésinet (S.-et-O.). (Tél. : 966-14-69.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 229, 284.

ROBERT (H.), agrégé Fac. Médecine. P. 111.

ROBERT (Louis), membre de l'Institut, prof. au Collège de France, dir. d'ét. à l'École des Hautes Études, 31, avenue du Parc Montsouris (XIVe). P. 348, 368.

ROBERT (Mme Monique), chef de travaux Fac. de Pharmacie, 9, avenue de Lattre-de-Tassigny à Boulogne-sur-Seine. P. 273.

ROBEY, agrégé Fac. Médecine. P. 111, 115.

ROBIN (Mme Yvonne), dir. adj. Lab. École des Hautes Études, 12, rue Lalande (XIVe). P. 367.

ROBLIN (Michel), conservateur à la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, 22 *bis*, boulevard Saint-Marcel (Ve). (Tél. : Port-Royal 38-07.) P. 468.

ROCARD (Yves), prof. Fac. des Sciences, 87, boulevard Saint-Michel (Ve) (Tél. : Danton 58-57) et École Normale Supérieure, 24, rue Lhomond (Ve). P. 149, 285, 363.

ROCH (Édouard), prof. Fac. des Sciences, 27, rue Saint-Dominique (VIIe). (Tél. : Invalides 73-76.) P. 151.

ROCH (Maurice), chef de travaux Fac. Sciences, 14, rue des Volontaires (XVe). P. 158.

ROCHE (Jean), prof. Collège de France, dir. lab. École des Hautes Études. (Tél. : Odéon 81-60.) Station Berthelot, Bellevue (S.-et-O.). (Tél. : Observatoire 14-78.) [Mercredi.] P. 17, 345, 367.

RODIÈRE (René-Henri), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 29, bd Verd-de-Saint-Jullien, Bellevue (S.-et-O.). (Tél. : Obs. 20-01.) P. 51.

RODINSON (Maxime), dir. d'ét. à l'Éc. des Hautes Études, 27, rue Vaneau (VIIe). (Tél. : Sol. 97-24.) [Sur rendez-vous.] P. 318, 370.

ROLLEN (Mlle Alice), chef de travaux, Fac. de Pharmacie, 125, rue de Stalingrad, Bobigny (Seine). (Tél. : Vil. 86-66.) P. 272.

ROLLET (A.-P.), professeur Fac. des Sciences, 127, avenue Philippe-Auguste (XIe). (Tél. : Vol. 85-17.) P. 151.

ROLLIN, maître assistant (Fac. des Sciences). P. 158.

ROMANO (R.), dir. ét. Éc. Hautes Études, 7, boulevard Jourdan (XIVe). (Tél. : Port-Royal 90-67.) [Sur rendez-vous.] P. 375.

ROMANOVSKY (Vsevolod), dir. adj. Lab. École des Hautes Études, 4, rue Joseph-Granier (VIIe). (Tél. : Inv. 03-46.) P. 367.

ROMILLY (Mme WORMS de), prof. Fac. des L. et Sc. H., 38, rue Guynemer (VIe). (Tél. : Littré 67-90.) P. 229, 284.

RONDOT (Pierre), dir. Centre Hautes Ét. Administ. sur l'Afrique et l'Asie Modernes, 4, rue des Capucins, Bellevue (S.-et-O.). P. 291.

ROQUES (René), direct. ét. Éc. des Hautes Études, 76, rue de la Verrerie (IVe). P. 373.

ROSENBERG (A.-Jean), dir. adj. Lab. École des Hautes Études, 8, rue Gabriel-Péri, Montrouge (Seine). P. 367.

ROSSETTI (Mlle), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

ROSSIER (A.), agrégé Fac. Médecine. P. 111, 114.

ROSSIGNOL, maître de conf. agrégé Fac. Pharmacie. P. 272.

ROTHÉ (J.), dir. ét. École pratique des Hautes Études, dir. de l'Institut de Physique du Globe, Fac. des Sciences, 38, boulevard d'Anvers, Strasbourg. P. 363.

ROTOURS (Robert des), dir. hon. Institut des Hautes Études chinoises, 2, rue Joseph-Bertrand, Viroflay (S.-et-O.). (Tél. : 926-47-68). [Sur rendez-vous.]

ROTTIER (Georges), ch. de cours Fac. Droit et des Sc. Éc. P. 66.

ROUAST (André), prof. hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 70, rue d'Assas (VIe). (Tél. : Littré 73-31.) P. 35.

ROUAULT, prof. Fac. des Sciences, B, 38, Résidence Gratien, bd Georges-Seneuze, Bures-sur-Yvette (S.-et-O.). P. 151.

ROUCAYROL (Jean-Claude), agrégé, maître de conférences à la Fac. de Médecine, 38, rue de Courcelles (VIIIe).

ROULLEAU, chargé d'un cours Fac. des Sciences, 1, quai Branly (VIIe). (Tél. : Invalides 89-35.) [Après ses cours ou sur rendez-vous.]

ROUQUET LA GARRIGUE (Victor), prof. Fac. de Droit et des Sc. Éc. de l'Université de Bordeaux, dir. d'ét. École pratique des Hautes Études (6e section), 22, rue Tocqueville (XVIIe). (Tél. : Wagram 54-95.) [A l'École, sur rendez-vous.] P. 381.

ROUSSEAU (Charles), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., dir. de l'Inst. des Hautes Études Internat., 6, rue de Babylone (VIIe). (Tél. : Littré 57-68.) [A l'Institut, le lundi de 16 à 18 heures.] P. 65, 75, 76.

ROUSSEAU (Mme), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

ROUTHIER (Pierre), prof. Fac. des Sciences. [Sur rendez-vous lab. de Géologie appliquée, 191, rue Saint-Jacques (Ve).] (Tél. : Méd. 03-30.) P. 151.

ROUX (MARCEL), prof. Fac. de Médecine, 81, avenue de Villiers (XVII^e). (Tél. : Wag. 40-20.) P. 110, 112.

ROUX (JEAN), chef de travaux Fac. Sciences, 74, rue de Strasbourg, Vincennes. P. 158.

ROYER (PIERRE), agrégé Fac. Médecine. P. 111.

ROYER (M^me HÉLÈNE), chef de tr. (Fac. des Sciences), 3, bd Pasteur (XV^e). (Tél. : Ségur 28-26.) P. 158.

RUBAT DU MERAC (M^lle), chef de tr. (Fac. des Sciences), 12, rue Cuvier (V^e). (Tél. : Port-Royal 25-91.) P. 158.

RUDLER (J. C.), prof. Fac. de Médecine de Paris, prof. de Clinique Chirurgicale à l'Université de Genève, membre de l'Académie de Chirurgie, Hôpital Cantonal, Genève (Suisse). P. 112.

RUELLAN (FRANCIS), directeur du Laboratoire de Géomorphologie (Paris et Dinard), École pratique des Hautes Études, prof. Institut de Géographie, Institut des Hautes Études de l'Amérique latine et de l'Inst. d'Ét. du Dévelop. éc. et social, 61, rue Buffon (V^e) (Tél. : Port-Royal 38-13), et 15, bd de la Mer, Dinard (46-10-72). P. 293, 294, 367.

RUHLMANN (ROBERT), prof. École des Langues Orientales, 7, rue Laromiguière (V^e). [A l'école après ses cours.] P. 296, 356.

RUMEAU (A.), prof. Fac. des L. et Sc. H., 56, rue A.-France, Châtenay-Malabry (Seine). (Tél. : Robinson 45-09.) [A l'Institut d'Études Hispaniques, le jeudi après-midi.] P. 235, 304.

RUMPF, prof. sans chaire Fac. Sc., 43, rue Gazan (XIV^e). P. 152.

RUYER, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

RUYSSEN (M^lle YVONNE), Conservateur chargé de la direction de la Biblioth. de la Fac. de Pharm., 117, bd Jourdan (XIV^e). P. 467.

RYGALOFF (ALEXIS), dir. ét. Éc. Hautes Études, 6, rue de la Pie-Voleuse, Palaiseau (S.-et-O.). (Tél. : 928-09-96.)

SADDY (JEAN), maître de conférences Fac. des Sciences de Reims, 130, boulevard Saint-Germain (VI^e). [Au Laboratoire, Gob. 41-96.] P. 154, 158, 172.

SAINT-RAT (L. DE), chef de travaux retraité Fac. des Sciences, 29, rue de Tournon (VI^e).

SALEM (RAPHAËL), prof. Fac. des Sciences, 16, rue Léonard-de-Vinci (XVI^e). [Institut H.-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie, sur rendez-vous.] P. 151.

SANNE (M^me), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

SARAUX, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

SARRAILH (JEAN), recteur honoraire de l'Académie de Paris.

SAULNIER (V.-L.), prof. Fac. des L. et Sc. H., 48, rue Gay-Lussac (V^e). [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 231.

SAUTERE (ROBERT), chef de travaux Fac. Sciences, Chimie, 12, rue Cuvier (V^e^). (Tél. : Gob. 04-84.) P. 158.

SAUVAGEOT (AURÉLIEN), prof. École des Langues Orientales, 37, rue de la Porte-Jaune, Garches (S.-et-O.). P. 360.

SAUVY (ALFRED), dir. I. N. É. D., prof. au Collège de France, membre du Conseil Économique et Social, 76, rue Lepic (XVIII^e^). (Tél. : Ély. 59-78.) P. 296, 346, 422.

SAVEL (JEAN), maître de conférences agrégé de Biologie animale. Fac. de Pharm., 23, bd de Strasbourg, Nogent-sur-Marne (Seine). (Tél. : Tremblay 56-76.) [Mercredi, de 14 à 16 heures.] P. 272.

SAVAG, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 158.

SCHAAL (ROBERT), chef de travaux Fac. Sciences, E. N. S. C. P., 11, rue P.-Curie (V^e^). (Tél. : Odé. 43-77.) P. 159.

SCHAEFFER (CLAUDE-F.-A.), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, prof. au Collège de France, Le Castel-Blanc, 14, rue Turgot, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). (Tél. : 963-13-47.) P. 318, 347.

SCHAPIRA (GEORGES), prof. Fac. de Méd., Hôpital des Enfants-Malades, 149, rue de Sèvres (XV^e^). [Le samedi matin, à l'Hôpital.] P. 108.

SCHATZMAN (EVRY), prof. Fac. des Sciences, 101, rue de Miromesnil (VIII^e^). (Tél. : Europe 42-36.) Institut d'Astrophysique, 98 *bis*, boulevard Arago. (Tél. : Danton 99-25.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 151.

SCHERER (JACQUES), prof. Fac. des L. et Sc. H. [Le vendredi, à 16 heures, Institut Théâtrales, Annexe de la Fac., 16, rue de la Sorbonne. P. 232.

SCHERR (M^lle^ LILLY), chargée de conférences à l'École des Langues Orientales, 11, rue Meynadier (XIX^e^). (Tél. : Bot. 98-29.)

SCHERRER (M^me^ MARIE), chargée de cours à l'Éc. des Langues Orientales, 42, rue Bonaparte (VI^e^). (Tél. : Dan. 05.97.) P. 320.

SCHERRER, agrégé, 18, rue Dulac (XV^e^).

SCHILLING, dir. d'études École des Hautes Études. P. 372.

SCHNEIDER (J.), m. conf. agrégé Fac. Médecine. P. 111.

SCHNEIDER (JEAN), dir. d'ét. École pratique des Hautes Études, 8, rue du Haut-Bourgeois (Nancy). [Après ses cours.] P. 368.

SCHNELL (RAYMOND), prof. sans chaire Fac. des Sciences, Laboratoire de Biologie végétale, Avon (Seine-et-Marne). (Tél. : 3740 à Fontainebleau.)

SCHRAMM (B.), licencié ès Sciences, chef de trav. Fac. Médecine.

SCHREIDER (EUGÈNE), dir. adj. Lab. École des Hautes Études, professeur à l'Institut de Démographie, 107, boulevard Saint-Michel (V^e^). P. 367.

SCHUHL (PIERRE-MAXIME), prof. Fac. des L. et Sc. H., 4, rue de Buenos-Ayres (VII^e). [Vendredi, de 10 à 11 heures, Bibliothèque Léon-Robin (escalier C, 1^er étage, 3^e porte *à gauche*), et sur rendez-vous.] P. 17, 219.

SCHWARTZ (LAURENT), professeur Fac. des Sciences, Institut H.-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie (V^e), Bureau 320. P. 149, 166.

SCHWARTZ (M^me M.-HÉLÈNE), maître de conférences à la Fac. des Sciences de Reims, 37, rue Pierre-Nicole (V^e). P. 159.

SCHWETZOFF-PANNETIER (M^me), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 159.

SÈBE (A.), secrétaire hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 120, avenue de Versailles (XVI^e).

SÉCHAN, prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 1, rue Monticelli (XIV^e). P. 179.

SÉGUY (EUGÈNE), prof. au Muséum.

SÉNÈQUE, prof. Fac. de Méd., 389, rue de Vaugirard (XV^e). P. 89.

SERRE (JEAN-PIERRE), prof. Collège de France, 6, avenue de Montespan (XVI^e). (Tél. : Klé. 35-63.) P. 344.

SESTON (WILLIAM), prof. Fac. des L. et Sc. H., délégué à l'École Normale Supérieure, 5, rue Valentin-Haüy (XV^e). (Tél. : Suffren 04-88.) [Sur rendez-vous.] P. 222, 284.

SÉZARY, prof. hon. Fac. de Médecine, 17, boulevard Raspail (VII^e).

SÈZE (S. DE), prof. Fac. Médecine. P. 110, 113.

SICARD (ANDRÉ), prof. de Clinique Chir. à la Fac. de Médecine, 250 *bis*, boulevard Saint-Germain (VII^e). P. 108, 112.

SIEFFERT, prof. Éc. des Langues Orientales, 3, route de Moisson, Mousseaux-sur-Seine (S.-et-O.). [A l'École après ses cours.] P. 356.

SIESTRUNCK (RAYMOND), professeur (Fac. des Sciences), 71, rue Claude-Bernard (V^e). P. 149.

SIGNOL, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 159.

SIGNORET (JACQUES), chef de travaux Fac. des Sciences, 40, rue Cardinet (XVII^e). P. 159.

SIGWALT, chef de travaux Fac. Sc., La Briaude, Bât. D 2, Châtenay-Malabry (Seine). P. 159.

SIMONNET (HENRI), membre de l'Académie de Médecine, dir. Lab. École des Hautes Études, prof. à l'Institut national agronomique et à l'École nationale vétérinaire d'Alfort. P. 367.

SOKOLOFF (M^lle VÉRA), chargée de cours à l'École des Langues orientales, 91, rue Boileau (XVI^e). P. 308, 357.

SOLEILLET (PAUL), prof. Fac. des Sciences, Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-Curie. [Après ses cours ou sur rendez-vous.] P. 151.

SOLUS (HENRI), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 32, rue Guynemer (VI^e). (Tél. : Littré 35-89.) [Entre ses cours et sur rendez-vous.] P. 51.

SORRE (MAX), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 35, rue Pierre-Nicole (V^e). P. 179.

SOSSOUNTZOV, chef de travaux (Fac. des Sciences). P. 159.

SOUCHAY (PIERRE), prof. Fac. des Sciences, Laboratoire Chimie P. C. B. IV, 11, rue Pierre-Curie. (Tél. : Odéon 43-77.) [Après ses cours.] P. 151.

SOULA, dir. Lab. Éc. des Hautes Études, 7, rue Beethoven (XVI^e). P. 118, 367.

SOULAIRAC (ANDRÉ), prof. Fac. des Sciences, 1, rue Victor-Cousin (V^e). (Tél. : Odéon 24-13, poste 366.) [Mercredi après 17 heures, au Laboratoire de Psychophysiologie à la Sorbonne, et sur rendez-vous.] P. 149, 314.

SOULIÉ, prof. Fac. de Médecine, médecin des hôpitaux de Paris, 57, rue de l'Université (VII^e). (Tél. : Littré 37-43.) P. 109, 113.

SOURDEL (M^me), dir. d'études École des Hautes Études. P. 370.

SOURIAU (ÉTIENNE), membre de l'Institut, prof. Fac. des L. et Sc. H., 41, rue Boulard (XIV^e). (Tél. : Suffren 04-93.) [Cabinet du directeur d'Études de Philosophie, le jeudi de 15 à 17 heures, ou chez lui, sur rendez-vous.] P. 217, 220, 295.

SOUSTELLE (JACQUES), dir. d'ét. Éc. des Hautes Ét., 85, av. Henri-Martin (XVI^e). [Sur rendez-vous.] (Tél. : Bal. 97-91.) P. 302, 377.

STEFANI (GASTON), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 32, rue de la Pompe (XVI^e). (Tél. : Trocadéro 32-40.) [Sur rendez-vous.] P. 35, 51, 74.

STEIN (R.-A.), dir. d'études École des Hautes Études, 1, rue de l'Université (VII^e). [Sur rendez-vous.] P. 370.

STOETZEL (JEAN), prof. Fac. des L. et Sc. H., 20, rue d'Aumale (IX^e). (Tél. : Trinité 08-38.) [Sur rendez-vous.] P. 221, 314, 315, 318, 322.

STOLKOWSKI (JOSEPH), prof. sans chaire, Fac. des Sciences, 1, rue des Venets, Nanterre (Seine). P. 152.

STONIMSKI, prof. associé Fac. des Sciences. P. 152.

STRESSER-PÉAN (GUY), dir. d'ét. École des Hautes Études, 28, av. du Maine (XV^e). (Tél. : Littré 20-84.) [Sur rendez-vous.] P. 302, 370.

STROHL (ANDRÉ), membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. Fac. de Médecine, 13, rue Pierre-Nicole (V^e). P. 89.

STRUDEL (GEORGES), dir. adj. Lab. École Pratique des Hautes Études, Laboratoire Embryologie du Collège de France, 49 *bis*, avenue de la Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne (Seine). P. 367.

SUSINI, prof. Fac. des Lettres et Sc. H., 15, avenue de Villiers (XVII^e). (Tél. : Wagram 23-26.) P. 235, 284.

TATIBOUET (FRANCK), maître de conférences à l'École Sup. des Sciences de Reims, 31, av. du Bel-Air, Bois-Colombes (Seine). P. 172.

TAKAHASHI, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 159.

TALBOT (JEAN), chef de travaux Fac. Sciences, 262, av. de Stalingrad, Chevilly-la-Rue (Seine). (Tél. : Bel. 08-19.) P. 159.

TANON, prof. hon. Fac. de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, 14, rue des Carmes (V^e). (Tél. : Odéon 59-67.) [Laboratoire d'Hygiène tropicale, 15, rue de l'École-de-Médecine, à 17 heures, sauf le samedi.] P. 89.

TAPIÉ (VICTOR-L.), prof. Fac. L. et Sc. H., 36, bd Saint-Germain (V^e). [A la Sorbonne, mercredi, 17 heures.] P. 224, 284, 293.

TAXI (JACQUES), chef de travaux Fac. Sciences, 30 *bis*, rue de Villeneuve, Bezons (S.-et-O.). P. 159.

TCHERNIA (PAUL), dir. lab. École des Hautes Études, sous-dir. du labo. d'océanographie physique du Muséum. P. 367.

TEILLAC, prof. Fac. des Sciences, labo. Curie, 11, rue P.-Curie (V^e). (Tél. : Dan. 55-41.). Au Laboratoire Joliot-Curie de Physique nucléaire, B. P. n° 1, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928-53-80), adresse personnelle : 5, place de la République, Orsay (S.-et-O.). (Tél. : 928-45-99.) [Après ses cours.] P. 149, 331.

TEISSIER (GEORGES), prof. Fac. des Sciences, dir. Lab. École des Hautes Études, Laboratoire de Zoologie, 1, rue Victor-Cousin. [Sur rendez-vous. (Tél. : Odéon 24-13.)] P. 149, 161, 285, 367.

TEITGEN (PIERRE-HENRI), prof. Fac. de Droit et des Sc. Éc., 5, place de Bagatelle (Neuilly-sur-Seine). P. 68.

TERMIER (HENRI), prof. Fac. des Sciences, 131, avenue de Versailles (XVI^e). [Sur rendez-vous.] P. 151.

TERROINE (M^lle THÉRÈSE), dir. adj. Lab. École des Hautes Études, 8, rue Greffulhe (VIII^e). P. 367.

TESSIER (GEORGES), membre de l'Institut, prof. École des Chartes, 60, rue Vaugirard (VI^e). [A l'École, après son cours, ou chez lui, sur rendez-vous.]

TÉTRY (M^lle ANDRÉE), dir. adj. de laboratoire, École des Hautes Études, 105, boulevard Raspail (VI^e). [Mercredi après-midi.] P. 367.

THELLIER (E.), prof. Fac. des Sciences, directeur de l'Institut de Physique du Globe, 191, rue Saint-Jacques (V^e). (Tél. : Odé. 77-16.) Observatoire du Parc Saint-Maur, 4, avenue de Neptune, Saint-Maur-des-Fossés (Seine). (Tél. : Gravelle 01-45.) P. 151, 169.

THELLIER (M.), chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 159.

THELLIER (M^me), maître-assistant, Fac. des Sciences, 4, avenue de Neptune, Saint-Maur-des-Fossés. P. 159.

THIEBAULT, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 159.

THIEFFRY (S.), prof. agrégé Fac. de Médecine, 24, rue Soufflot. (Tél. : Odéon 95-54.) P. 112.

THIRY (René), professeur hon. Fac. des Sciences, 116, rue Vaillant-Couturier, Malakoff (Seine). (Tél. : Alésia 17-65.) P. 125.

THOMAS (André), prof. Fac. des Sciences, dir. de laboratoire École des Hautes Études, membre Acad. de Méd., 8, rue Pierre-Curie (Ve). (Tél. : Dan. 59-04.) [Mercredi à 17 heures au Labo. de Biologie Cellulaire, quai Saint-Bernard, bâtiment A.] P. 149, 367.

THOMAS (Georges), conservateur chargé de la Direction de la Bibliothèque de la Faculté de Dr. et Sc. Éc., 2, rue Cujas (Ve). (Tél. : Odéon 74-44.) P. 467.

THOMERET (Georges), agrégé Fac. Médecine. P. 111.

THOYER-ROZAT, agrégé Fac. Médecine. P. 111.

THRIERR, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 159.

TILLION (Germaine), dir. ét. École des Hautes Études, 3, av. Daumesnil, Saint-Mandé (Seine). [Après son cours ou sur rendez-vous.] P. 378.

TIMBAL (Pierre), prof. Fac. de Droit et Sc. Éc., 4, rue de Babylone (VIIe). P. 63, 64.

TONNELAT (J.), prof. Fac. des Sciences, Institut de Biologie, 13, rue Pierre-Curie (Ve). (Tél. : Odéon 16-40.) [Après ses cours.] P. 152.

TONNELAT (Mme M.-A.), prof. Fac. des Sciences, 11, rue Monticelli (XIVe). [Après ses cours, lundi et jeudi ; Institut H.-Poincaré (2e étage).] P. 150.

TORTRAT, prof. Fac. des Sciences. P. 152.

TOURNAY, prof. Institut de Psychologie, 58, rue de Vaugirard (VIe). (Tél. : Littré 53-25.) [Selon affiche spéciale, un jour par semaine, dans un Amphithéâtre de la Faculté des Sciences et sur rendez-vous.] P. 315.

TOURNIER (Paul), maître de conf. agr. Fac. de Médecine, 23, rue Henri-Barbusse (Ve). P. 111.

TRAIN (Jean), prof. Éc. des Langues Orientales, 4, rue François-Mouthon (XVe). [Sur rendez-vous.] (Tél. : Lec. 01-33.) P. 359.

TRAMUSET, prof. École Nat. de Médecine et de Ph. de Reims. P. 281.

TREMOLIÈRES (Jean), dir. Lab. Nutrition humaine, École Pratiques des Hautes Études, Hôpital Bichat, Paris. P. 367.

TRILLAT (Jean-Jacques), membre de l'Institut, prof. Fac. des Sciences, 8, rue Jeanne-d'Arc, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). (Tél. : 963-18-69.) [Au Labo. de Rayons X du C. N. R. S., 1, place Aristide-Briand, à Bellevue (S.-et-O.). (Tél. : Obs. 07-50.)] P. 150.

TRUHAUT (René), prof. de Toxicologie Fac. de Pharmacie, 2, avenue Jean-Jaurès, Neuilly-sur-Marne (S.-et-O.). (Tél. : 6.) [Jeudi, de 16 à 18 heures, Laboratoire de Toxicologie de la Fac. de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire (VI^e). (Tél. : Dan. 85-10, poste 30.)] P. 270, 272.

TUBIANA (Joseph), prof. École Langues Orientales, 9, rue Arnoux, Bourg-la-Reine (Seine). [A l'École, après les cours.] P. 301, 308, 318, 355, 356, 378.

TUBIANA (M.), prof. agrégé Fac. de Médecine, 53 *bis*, quai des Grands-Augustins (VI^e). [A l'Institut G.-Roussy, le jeudi après-midi.]

TUCHMANN-DUPLESSIS (Herbert), prof. Fac. de Médecine, dir. Lab. École des Hautes Études, 67, avenue Raymond-Poincaré (XVI^e). (Tél. : Klé. 31-68.) P. 110, 367.

TUNC, prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc. P. 68.

TURIAF, prof. Fac. de Médecine, 19, rue de Madrid (VIII^e). (Tél. : Laborde 25-44.) [A l'Hôpital Bichat, tous les matins, à 9 h. 30.] P. 110, 115.

TURPIN (R.-A.), membre de l'Académie de Médecine, prof. à la Fac., médecin de l'Hôpital Trousseau, 94, avenue Victor-Hugo, Paris (XVI^e). (Tél. : Kléber 05-61.) P. 110, 114, 120.

ULRICH (R.), prof. Fac. des Sciences, avenue du Palais, Saint-Cloud (S.-et-O.). (Tél. : Molitor 63-83.) P. 151, 386.

VACHON (Max), prof. Muséum, Laboratoire de Zoologie (Arthropodes, insectes exclus), 61, rue de Buffon. (Tél. : Gob. 28-64.) [Vendredi sur rendez-vous.] P. 384.

VAILLANT (André), prof. hon. École des Langues Orientales, prof. Collège de France, dir. d'ét. École Hautes Études, 37, rue Pierre-Nicole (V^e). [Après ses cours.] P. 319, 320, 350, 369.

VAJDA (Georges), dir. d'ét. École des Hautes Études, 35, rue du Pré-Saint-Gervais (XIX^e). [Sur rendez-vous.] P. 318, 371, 374.

VALETTE (Guillaume), Doyen Fac. de Pharmacie, 4, av. de l'Observatoire (VI^e). P. 17, 257, 269.

VALLOIS (Henri), membre de l'Académie de Médecine, prof. hon. Muséum, dir. de l'Institut de Paléontologie humaine, 1, rue René-Panhard (XIII^e). (Tél. : Gob. 62-91.) [Sur rendez-vous.] P. 432.

VALOUS (Guy de), conservateur en chef de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 8, place du Panthéon (V^e). (Tél. : Odéon 47-20.) P. 467.

VAN CAMPO (M^me M.), dir. lab. : Palynologie, École des Hautes Études. P. 367.

VAN EFFENTERRE (HENRI), prof. Fac. L. et Sc. H., dir. Maison des Provinces de France, 55, bd Jourdan (XIVe). (Tél. : Por. 76-14, 76-15, 76-16.) P. 222.

VARAGNAC (ANDRÉ), dir. d'ét. École des Hautes Études, conservateur en chef Musée des Antiquités Nationales, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). (Tél. : 963. 00-22.) P. 302, 380.

VARANGOT (J.), prof. Fac. de Médecine, 42 *bis*, rue Cardinet (XVIIe). (Tél. : Carnot 30-59.) P. 109, 115.

VASSY (ÉTIENNE), prof. Fac. des Sciences, 110, quai Louis-Blériot (XVIe). (Tél. du laboratoire : Solférino 40-70, poste 507.) [Après ses cours et sur rendez-vous.] P. 150.

VAUCHER (PAUL), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 180, rue de Grenelle (VIIe). (Tél. : Invalides 83-75.) [A son domicile sur rendez-vous.] P. 179.

VAUFREY, dir. lab. École des Hautes Études, 37, rue Henri-Barbusse (Ve). (Tél. : Odé. 99-81.)

VAYSSIÈRE (PAUL), prof. hon. Muséum d'Histoire naturelle, dir. Lab. École pratique des Hautes Études, 57, rue Cuvier (Ve). (Tél. : Por. 19-00.) [Mardi et vendredi, de 15 à 17 heures.] P. 385.

VEDEL (GEORGES), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 201, boulevard Saint-Germain (VIIe). [Après les cours.] P. 50, 65.

VEIL (Mlle CATHERINE), professeur Fac. des Sc., 23, rue de Jussieu (Ve). [Labo. de Physiologie générale, le samedi de 14 à 16 heures, et sur rendez-vous, 23, rue de Jussieu.] P. 152.

VERDIER, chef de trav. Fac. Sciences, 12, rue Cuvier (Ve). P. 159.

VERMEIL (EDMOND), prof. hon. Fac. des L. et Sc. H., 7, rue Monticelli (XIVe). (Tél. : Gobelins 77-61.) P. 179.

VERMES, chef de travaux Fac. Médecine.

VERNANT (JACQUES), dir. d'ét. École des Hautes Études, 54, rue de Varenne (VIIe). [Vendredi après-midi.] P. 379.

VERNANT (JEAN-PIERRE), dir. ét. École des Hautes Études, 112, Grande-Rue, Sèvres (S.-et-O.). (Tél. : Obs. 10-51.) P. 379.

VERNE (JEAN), membre de l'Académie de Médecine, prof. Fac. de Médecine, dir. Lab. École des Hautes Études, 38, rue de Varenne (VIIe). (Tél. : Littré 68-97.) [Au Laboratoire, 45, rue des Saints-Pères (VIe), mercredi de 10 à 12 h.] P. 17, 89, 110, 117, 120, 368.

VERNE (JEAN-MARIE), agrégé Fac. de Méd., chirurgien de l'Hôpital de la Pitié, 2, sq. Mignot (XVIe). (Tél. : Passy 62-33.) P. 112, 113.

VERNET (ANDRÉ), prof. École des Chartes, dir. d'ét. École des Hautes Études, 2, rue G.-de-Porto-Riche (XIVe). (Tél. : Port-Royal 36-65.) [Après ses cours.] P. 351, 369.

VEY (MARC), prof. École des Langues Orientales, 4, rue Pasteur, Saint-Cloud (S.-et-O.). [A l'École après ses cours et chez lui sur rendez-vous.] P. 360.

VIALLARD (RODOLPHE), m. de conf. adjt. Fac. des Sciences, chargé d'un cours, maître de recherches, membre du Comité National du C. N. R. S., 1, rue Vauquelin (Ve). [Lundi, 15 heures, et sur rendez-vous, au Labo. de Chimie Physique, 11, rue Pierre-Curie (Tél. : Odéon 26-55).] P. 154, 159.

VICHNIEVSKY, maître de conférences Fac. des Sciences. P. 153.

VIGNAUX (P.), dir. d'ét. École des Hautes Études, 5, rue Blanche, Enghien. [A l'École avant le cours du mercredi.] P. 370, 372.

VILAR (PIERRE), dir. d'ét. École des Hautes Études (6e section), 1, boulevard Morland (IVe). (Tél. : Archives 44-60.) P. 374.

VILDE, prof. Éc. Nat. Méd. et Ph. Reims. P. 280.

VILKAS, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 159, 285.

VILLAT (HENRI), membre de l'Institut, dir. Institut de Mécanique de la Faculté des Sciences, 47, boulevard Auguste-Blanqui (XIIIe). (Tél. : Kellerman 57-00.) P. 125, 164.

VILLE, prof. Fac. Sciences, 32, rue Alphonse-Bertillon (XVe). (Tél. : Lec. 96-06.) P. 150.

VILLERS (R.), prof Fac de Dr et Sc. Éc., 13, rue du Maréchal-Gallieni, Versailles (S.-et-O.). (Tél. : 950. 55-21.) P. 63, 64, 65.

VILLEY (DANIEL), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 1, rue du Moulin, Lozère-sur-Yvette (S.-et-O.). (Tél. : 928-58-39.) P. 63, 64, 66.

VILTER, dir. laboratoire d'Histophysiologie des organes de la vision, Éc. des Hautes Études, 7, avenue Payret-Dortail, Plessis-Robinson (Seine). [A la Fac. de Médecine, Laboratoire d'Histologie, 45, rue des Saints-Pères, le jeudi.] P. 368.

VOUIN (ROBERT), prof. Fac. Droit et des Sc. Éc., 3, rue Neuve Saint-Germain, Boulogne-sur-Seine. (Tél. : Val. 74-43.) P. 64, 65.

VOURC'H (GUY), maître de conf. agrégé Fac. Médecine. P. 110.

VOVELLE, chef de tr. (Fac. des Sciences). P. 159.

WAGNER (ROBERT-LÉON), prof Fac. des L. et Sc. H., dir. d'ét. à l'École des Hautes Études 3, rue des Arènes (Ve). [Lundi, 11 heures, Institut de français.] P. 231, 369.

WAHL (JEAN), prof. Fac. des L., 29, rue Le Peletier (IXe). (Tél. : Taitbout 74-35.) [Sur rendez-vous.] P. 179.

WALINE (MARCEL), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., 3, avenue Mozart (XVIe) (Tél. : Jasmin 15-14.) [Sur rendez-vous.] P. 17, 35, 50.

WALLON (HENRI), dir. d'ét. hon. à l'École des Hautes Études, prof. hon. Collège de France, 19, rue de la Tour (XVIe). (Tél. : Trocadéro 65-06.) P. 159, 342.

WALLON, chef de tr. (Fac. des Sciences).

WEIL (ERIC), dir. ét. École Hautes Études.

WEILL (ROBERT), dir. Lab. École des Hautes Études, prof. Fac. Sciences de Bordeaux, dir. Inst. de Biologie Marine d'Arcachon, 33, chemin Suzon, Talence (Gironde). P. 368.

WEILLER (JEAN), prof. Fac. de Dr. et Sc. Éc., dir. d'ét. École des Hautes Études (6e section), doyen hon. Fac. de Dr. et Sc. Éc. de Poitiers, 6, rue Montalivet (VIIIe). (Tél. : Anjou 24-66.) P. 52, 381.

WETZEL (Mlle LILIANE), conservateur adjoint au conservateur en chef de la Bibliothèque de la Sorbonne, 36, rue de la Convention (XVe). (Tél. : Lec. 58-74). P. 466.

WIEMANN, prof. Fac. des Sciences, 12 *bis*, rue du Val-de-Grâce (Ve). (Tél. : Danton 03-23.) [Après ses cours.] P. 150, 285.

WIET (GASTON), membre de l'Institut, prof. hon. au Collège de France, prof. hon. à l'École des Langues Orientales, 23, avenue de Brèteville, Neuilly-sur-Seine (Seine). (Tél. : Sablons 77-18.) P. 342.

WILLEMART (ANTOINE), prof. Fac. des Sc., dir. des études à l'Éc. Nat. Sup. de Chimie. (Tél. : Médicis 05-03.) 22, rue Gay-Lussac (Ve). (Tél. : Odéon 45-58.) [Après ses cours.] P. 152, 162.

WINTREBERT (P.), prof. hon. Fac. des Sciences, 41, rue de Jussieu (Ve). P. 125.

WINTZWEILLER (Mme), conservateur chargé de la Direction de la Réserve à la Biblioth. Sainte-Geneviève, 11, rue Michelet (VIe). P. 467.

WOLFF (ÉTIENNE), prof. Collège de France, dir. Lab. École des Hautes Études et du Lab. d'Embryologie expérimentale du C. N. R. S., 49 *bis*, avenue de la Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne. (Tél. : Tremblay 02-69.) [Au Collège de France, Labo. d'Embryologie expérimentale, mardi de 17 h. 30 à 19 heures.] P. 345, 368.

WOLFROMM (R.), agrégé Fac. Médecine. P. 111, 113.

WUILLEUMIER (PIERRE), prof. Fac. des L. et Sc. H., 19, rue du Progrès, Colombes (Seine). (Tél. : Cha. 05-87.) [Après ses cours.] P. 230, 244.

WURMSER (RENÉ), prof. hon. Fac. des Sciences, dir. Lab. École des Hautes Études, 7, rue Tisserant, Boulogne-sur-Seine. (Tél. : Val. 15-31.) Laboratoire de Biologie physico-chimique, 13, rue Pierre-Curie (Ve). (Tél. : Odéon 16-40.) [Mercredi, de 10 à 12 heures.] P. 125.

WURMSER (Mme S.), dir. adj. Lab. École des Hautes Études, 7, rue Tisserand, Boulogne-sur-Seine.

WYART (JEAN), membre de l'Institut, prof. Fac. des Sc., 18, rue Pierre-Curie (V^e^). [Au Labo. de Minéralogie de la Sorbonne, sur rendez-vous.] P. 150, 362, 363.

ZAHAN (DOMINIQUE), chargé de conférences à l'École des Langues Orientales. P. 356.

ZAMANSKY, prof. Fac. des Sciences, 21, quai de la Tournelle (V^e^), (Tél. : Danton 42-33.) [Sur rendez-vous.] P. 125, 151.

ZAZZO (RENÉ), dir. Lab. Psycho-biologie de l'Enfant, École des Hautes Études, prof. Institut de Psychologie. [Sur rendez-vous.] 41, rue Gay-Lussac (V^e^). (Odé. 83-94.) P. 314, 315, 368.

II. — INDEX ALPHABÉTIQUE DES INSTITUTS ET ÉCOLES

(Enseignement public et enseignement privé)

NOTE : Les chiffres qui suivent l'indication **pl.** *figurant avant certains numéros de pages renvoient au* **plan** *: « Le Quartier latin et ses environs » (1).*

	Pages
Administration (École Nationale d')	333
Administration des Affaires (Centre de Perfectionnement dans l')	461
Administration des Affaires (Institut européen d')	439
Administration des Entreprises (Institut d')	288
Aéronautiques (École Nationale d'Ingénieurs de Constructions).	411
Aéronautique (École Nationale Supérieure de l')	410
Aéronautiques (École Spéciale des Travaux)	451
Aéronautique et de Construction automobile (École technique d')	451
Aérotechnique (Institut)	170
Affaires (Centre d'Enseignement de l'Institut des Sciences Juridiques et Financières appliquées aux)	77
Afrique et Asie modernes (Centre de Hautes Études Administratives) **(pl. 25)**	291
Agricole (Institut technique de Pratique)	452
Agriculture tropicale (École Supérieure d'Application d')	427
Agronomique (Institut National)	404
Agronomiques appliquées (École Nationale Supérieure des Sciences)	405
Alimentation (Institut Scientifique et Technique de l')	393
Alliance française	441
Amérique Latine (Institut des Hautes Études de l'). **(pl. 27)**	292

(1) Certains chiffres de ce **plan** désignent des établissements ne figurant pas sur l'Index ; ils correspondent aux établissements suivants : **1,** Centre Jean Sarrailh ; **6,** Faculté de Pharmacie ; **15,** Faculté de Droit ; **17,** Sorbonne ; **21,** Faculté de Médecine ; **26,** nouvelle Faculté de Médecine ; **29,** Faculté des Sciences ; **30,** Annexe de la Faculté des Lettres ; **31,** Centre National de Santé Scolaire et Universitaire ; **32,** Annexe de la Faculté de Droit.

	Pages
Américaines (Institut d'Études)	442
Anesthésiologie (Institut d')	117
Anthropo-Biologie (École Supérieure d')	430
Anthropologie (École d')	430
Anglaises et Nord-américaines (Institut de langue, littérature et civilisation)	240
Architecture (École Spéciale d')	452
Art et d'Archéologie (Institut d') (pl. 3)	294
Arts (École Nationale Supérieure des Beaux-)	400
Arts Décoratifs (École Nationale des)	401
Art Dramatique (Conservatoire National d')	399
Arts et Manufactures (École Centrale des)	388
Arts et Métiers (Conservatoire National des)	390
Arts et Métiers (École Nationale d'Ingénieurs d')	394
Assurances (École Nationale)	394
Automobile (École technique d'Aéronautique et de Construction)	451
Aviation civile (École Nationale de l')	423
Banque (Institut technique de)	393
Bâtiment (École Supérieure du)	464
Biochimie et de Biologie (École Supérieure de)	431
Biologie Clinique (Institut de)	295
Biologie marine (Institut National de)	161
Biologie sociale et d'Hygiène mentale (Institut de)	431
Bois (École Supérieure du)	452
Bréguet (École d'Électricité et de Mécanique)	456
Brésiliennes (Institut d'études portugaises et)	241
Britannique (Institut) (pl. 19)	442
Byzantines (Centre de Recherches d'Histoire et Civilisation)	243
Cancer (Institut Gustave-Roussy)	295
Caoutchouc (École d'Enseignement technique de l'Institut français du)	453
Cartographie Géographique (École supérieure de)	296
Catholique (Institut)	429
Centrale des Arts et Manufactures (École)	388
Céramique (École Nationale Supérieure de)	395
Charliat (École d'Électricité industrielle de Paris)	454
Chartes (École Nationale des)	350
Chauffage industriel (École de)	453
Chimie (École Nationale Supérieure de)	162
Chimie (École Supérieure libre de)	433
Chinoises (Institut des Hautes Études)	296
Chirurgie dentaire et de Stomatologie (École de)	439
Cinématographiques (Institut des Hautes Études)	402
Civilisation française (Cours de)	324

	Pages
Collège de France ..... (pl. 16)	342
Commerce (École Supérieure de)	434
Commerciales (École des Hautes Études)	434
Commercial pour jeunes filles (École de Haut Enseignement).	437
Comptable (Institut de Technique)	393
Criminologie (Institut de)	74
Découverte (Palais de la)	329
Démographie (Institut de) ..... (pl. 15)	297
Démographiques (Institut National d'Études)	422
Dentaire (École)	438
Dentaire de Paris (École)	438
Développement économique et social (Institut d'Études du) ..... (pl. 23)	297
Diététique (Institut de)	117
Diplomatiques (Institut International d'études et de recherches)	447
Documentation (Institut des techniques de)	394
Droit comparé (Institut de)	298
Droit romain (Institut de)	75
Éducation physique (Écoles Normales Supérieures d')	397
Éducation physique (Institut d')	299
Électricité appliquée (École Nationale de Radiotechnique et d').	397
Électricité industrielle Charliat (École d')	454
Électricité Bréguet (École théorique et pratique d')	456
Électricité et de Mécanique Violet (École d')	455
Électricité Ampère (École spéciale de Mécanique et d')	455
Électricité (École Supérieure d')	454
Enseignement du second degré pour les jeunes filles à Fontenay (École Normale Supérieure préparatoire à l')	387
Enseignement du second degré pour les jeunes gens à Saint-Cloud (École Normale Supérieure préparatoire à l')	386
Enseignement technique (École Normale Supérieure de l')	395
Enseignement technique féminin (École d')	463
Épigraphie grecque	239
Ethnologie (Institut d')	300
Filmologie (Institut de)	302
Fluides (Mécanique des)	164
Fonderie (École Supérieure de)	457
Froid industriel (Institut français du)	393
Génie maritime (École Nationale Supérieure du)	412
Génie rural (École Nationale du)	408
Géographie (Institut de) ..... (pl. 10)	303
Géographiques (École Nationale des Sciences)	425
Géomètres et topographes (École supérieure des)	393
Germaniques (Institut d'Études) ..... (pl. 22)	303

	Pages
Hautes Études (École pratique des)	360
Hébraïques (Institut International d'Études)	446
Hispaniques (Institut d'Études) (pl. 8)	304
Histochimie médicale (Institut d')	117
Histoire constitutionnelle (Académie Internationale de Science politique et d')	446
Histoire économique et sociale (Institut d')	239
Histoire naturelle (Muséum d')	383
Histoire moderne et contemporaine (Institut d')	239
Histoire de la Révolution française (Institut d')	239
Histoire des Sciences et des Techniques (Institut d'). (pl. 25)	304
Horticulture (École Nationale d')	407
Huiles et oléagineux (Institut de recherche pour les)	457
Humaines (Institut d'Études des Relations)	496
Hydrologie et de Climatologie (Institut d')	387
Hygiène industrielle et de Médecine du Travail (Institut d').	118
Indienne (Institut de Civilisation)	305
Industriel (École Supérieure de Perfectionnement)	458
Industries agricoles et alimentaires (École Nationale des)	406
Internationales (Institut des Hautes Études)	75
Internationales (École des Hautes Études)	449
Interprétariat (École Préparatoire des Hautes Études d')	326
Interprètes (École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs) (pl. 20)	306
Iraniennes (Institut d'Études)	306
Islamiques (Institut d'Études) (pl. 25)	307
Israélite (Séminaire)	445
Italien (Institut culturel)	443
Italiennes (Institut d'Études) (pl. 22)	240
Japonaises (Institut des Hautes Études)	308
Journalisme (École Supérieure de)	440
Journalistes (Centre de Formation des)	441
Judiciaires (Institut d'Études)	78
Laboratoire (École Technique Supérieure du)	458
Langue et Littérature françaises (Institut de)	240
Langue et Littérature grecques médiévales et modernes (Institut de)	304
Langues orientales vivantes (École nationale des). (pl. 33)	352
Langues étrangères (Société pour la propagation des)	444
Latines (Institut d'Études)	240
Législation professionnelle (École de)	439
Linguistique (Institut de)	241
Littératures modernes comparées (Institut de)	241
Louvre (École du)	401

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS SORBONNE

	Pages
Malariologie (École de)	121
Manufactures de l'État (École d'Application des)	414
Matériaux (Institut Supérieur des... et de la construction mécanique)	396
Mécanique (Institut de)	164
Mécanique (Centre d'Études supérieures de)	330
Mécanique-Électricité (École spéciale de)	455
Médecine tropicale (Institut de)	118
Médecine légale (Institut de)	118
Médecine et de Pharmacie de Reims (École Nationale de)	279
Ménager (Cours Normal d'Enseignement)	457
Métaux (Centre d'usinage et transformation des)	394
Météorologiques (Établissement d'Études et de Recherches)	423
Meunerie (École française de)	459
Mines (École Nationale Supérieure des) (pl. 5)	415
Moteurs à combustion (École Nationale des)	417
Musée de l'Homme	385
Muséum d'Histoire naturelle (pl. 14)	383
Musicologie (Institut de) (pl. 3)	308
Musique (Conservatoire National de)	399
Normale Libre de Neuilly (École)	430
Normale Supérieure de garçons (École), rue d'Ulm. (pl. 11)	283
Normale Supérieure de jeunes filles (École)	285
Normale Supérieure de jeunes filles de Fontenay-aux-Roses (École)	387
Normale Supérieure de garçons de Saint-Cloud (École)	386
Notariat (École de)	440
Notariat, de Droit, de Procédure et d'Assurances (Écoles Polytechniques de)	440
Observatoire de Nice	330
Observatoire de Paris (pl. 12)	386
Océanographique (Institut) (pl. 9)	431
Ophtalmologique (Institut de Documentation)	117
Optique théorique et appliquée (Institut d')	460
Optométrie (École Supérieure d')	460
Organisation économique et sociale (École Nouvelle d')	459
Orientales vivantes (École Nationale des Langues)	352
Orient contemporain (Centre d'Études de l') (pl. 25)	308
Orsay (Centre d')	160
Outre-Mer (Institut des Hautes Études) (pl. 2)	426
Palais de la Découverte	329
Paléontologie humaine (Institut de)	432
Papyrologie (Institut de)	241
Parasitologie (Institut de)	119

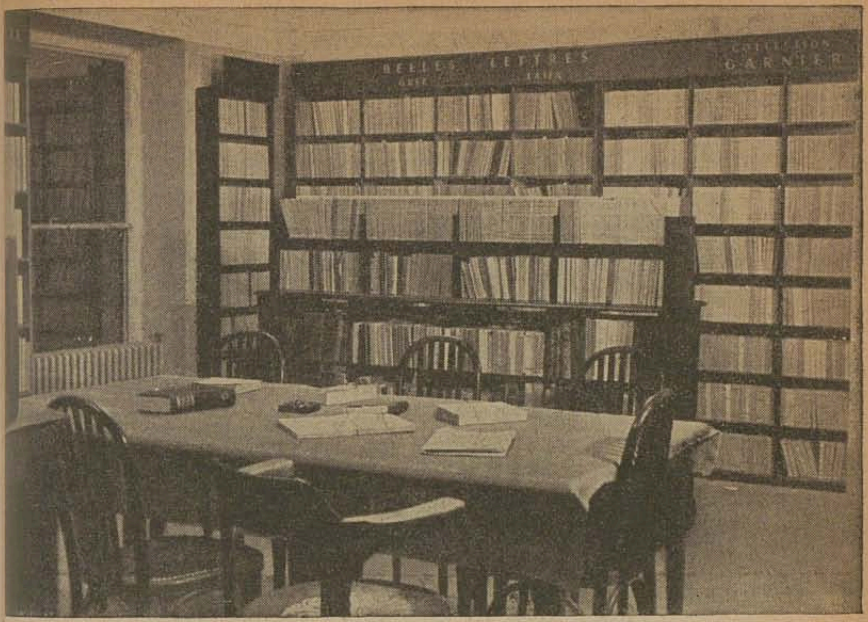
	Pages
Pasteur (Institut)	432
Pédagogique National (Institut)	496
Pédiatrie Sociale (Institut de)	309
Perfectionnement technique (Centre de)	461
Pétrole (École Nationale Supérieure du)	417
Pétrole, des Carburants et Lubrifiants (Institut du)	416
Pharmacologie (Institut de)	119
Pharmacotechnie et de Pharmacodynamie (Institut de)	274
Philosophie politique (Institut International de)	447
Phonétique (Institut de) (pl. 18)	310
Phonothèque Nationale	330
Physique et Chimie industrielles (École Supérieure de)	324
Physique du Globe (Institut de) (pl. 10)	169
Poincaré (Institut Henri-) (pl. 7)	165
Politiques (Institut d'Études) (pl. 28)	310
Politiques (Fondation Nationale des Sciences)	312
Politique étrangère (Centre d'Études de)	497
Polytechnique (École) (pl. 13)	411
Polytechnique féminine (École)	461
Ponts et Chaussées (École Nationale des)	424
Préparation aux enseignements de Second Degré (Instituts de) :	
Sciences	168
Lettres	244
Presse (Institut Français de)	313
Professeurs de français à l'étranger (École Supérieure de Préparation et de Perfectionnement des)	243
Progénèse (Institut de)	120
Psychanalyse (Institut de)	450
Psychologie (Institut de)	313
P. T. T. (École Nationale Supérieure des)	419
Puériculture de la Faculté de Médecine de Paris (École de)	121
Puériculture de la Ville de Paris (Institut de)	120
Radiobiologie cellulaire (Institut de)	120
Radioélectricité (École française de)	461
Radium (Institut du) (pl. 7)	331
Recherche Agronomique (Institut National de la)	409
Recherche Scientifique (Centre National de la)	337
Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (Office de la)	426
Recherches sur la Civilisation de l'Europe Moderne (Centre de)	241
Roumaines (Institut d'Études)	243
Roussy (Institut Gustave-)	295
Santé publique (École Nationale de la)	422
Sanitaire (Institut de Technique)	393
Santé militaire (École d'Application du Service de)	412

	Pages
Scandinaves (Institut d'Études) (pl. 22)	316
Sciences de Reims (Faculté des)	171
Sciences économiques et commerciales de l'Institut Catholique (École Supérieure des)	438
Sciences juridiques et financières appliquées aux affaires (Institut de)	77
Sciences sociales et économiques (Collège libre des)	436
Sciences sociales du Travail (Institut des) (pl. 24)	318
Sciences et Techniques Nucléaires (Institut National des)	335
Scientia (École technique)	462
Sémitiques (Institut d'Études)	317
Sérologie (École de)	122
Service social (École Pratique de)	450
Sévigné (Collège)	430
Slaves (Centre de Recherches d'Histoire des)	242
Slaves (Institut d'Études) (pl. 4)	319
Sociales et économiques (Collège libre des Sciences)	436
Sociales (École des Hautes Études)	449
Soudure autogène (École Supérieure de)	462
Statistique (Institut de)	320
Statistique et de l'Administration Économique (École Nationale de la)	414
Stomatologie (Institut de)	120
Surintendants d'Usines et Services sociaux (École des)	450
Technique féminin (École d'enseignement)	463
Technique sanitaire et hygiène spéciale des Industries (Institut de)	393
Télécommunications (École Nationale Supérieure des)	420
Théâtrales (Institut d'Études)	245
Théologie orthodoxe (Institut de)	444
Théologie protestante (Faculté Libre de)	445
Topographie (École Supérieure de)	464
Topométrie (Institut de)	393
Travail (Institut des Sciences Sociales du)	318
Travaux publics (École Spéciale des)	463
Turques (Institut d'Études)	322
Urbanisme (Institut d') (pl. 3)	322
Usinage et de transformation des métaux (Centre d')	394
Vêtement (École Supérieure des Industries du)	464
Vétérinaire (École Nationale)	408
Vétérinaire des pays tropicaux (Institut d'élevage et de Médecine)	428
Violet (École d'Électricité et de Mécanique industrielles)	455

BIBLIOTHÈQUE
DE L'UNIVERSITÉ
DE PARIS
SORBONNE

1961. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
ÉDIT. N° 26 540 Dépôt légal : 4-1961 IMP. N° 16 842
IMPRIMÉ EN FRANCE

'ABLE DE LECTURE ET CONSULTATION



ÉTUDIANTS AU 1er ÉTAGE
2, RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE - PARIS

A LIBRAIRIE **JOSEPH GIBERT**
A CRÉÉ POUR VOUS LA



E PLUS GRAND CHOIX DE LIVRES ET COURS POLYCOPIES

" Au service de l'Etudiant "

ÉTUDIANTS

en LETTRES - DROIT - SCIENCES
MÉDECINE - PHARMACIE
ÉTUDES TECHNIQUES

à notre

LIBRAIRIE DES FACULTÉS

vous serez accueillis et servis
par des
vendeurs spécialisés

VENTE - ACHAT - ÉCHANGE

LIBRAIRIE
JOSEPH GIBERT

2, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE **(1er Étage)**

École Nouvelle d'Organisation Économique et Sociale

L'E. N. O. E. S.

forme et perfectionne les cadres supérieurs des entreprises par ses

CENTRES D'ÉTUDES SPÉCIALISÉS :

ADMINISTRATION ET GESTION DES ENTREPRISES

CONTRÔLE COMPTABLE (reconnu par l'État)

(Expertise comptable — Technicien de la comptabilité)

MUTUALITÉ AGRICOLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES TRANSPORTS

Cours oraux à Paris *Enseignement par correspondance*

Tous renseignements :

62, rue de Miromesnil — PARIS (8e)

LABorde 15-07 et 26-76

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ÉCOLE NATIONALE D'HORTICULTURE

L'Ecole, fondée en 1873, dans l'ancien potager du Roi, reçoit :

— après concours (dont la préparation exige un ou deux ans de préparation après le Baccalauréat Sciences Expérimentales ou Mathématiques Elémentaires : programme d' « Agri I »), des élèves réguliers jeunes gens et jeunes filles, français ou étrangers, de 17 à 26 ans.

— sans concours des auditeurs libres.

Durée de l'enseignement : 3 ans

I. — ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

1re année : Enseignement de base

Mathématiques, Chimie, Botanique, Géologie, Zoologie, Climatologie, Phytopharmacie, Pépinière, Dessin, Langues vivantes.

2e année : Enseignement technique

Science du Sol, Génétique, Arboriculture fruitière et d'ornement, Floriculture, Cultures légumières et grainières, Lever de plan.

3e année : Enseignement de synthèse

Pathologie, Agriculture spéciale, Cultures tropicales, Horticulture industrielle, Technologie, Comptabilité agricole, Gestion d'Entreprise, Organisation scientifique du Travail, Architecture des jardins, Economie et Législation horticoles, Génie rural.

II. — ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Il comprend :

— des applications : taille, greffage, identification de végétaux, de roches, etc.

— des travaux pratiques :

sur l'Exploitation : en Arboriculture fruitière, en Arboriculture d'Ornement, en Floriculture, en Cultures légumières et en Pépinière.

en Ateliers : entretien et réparation du matériel horticole.

dans les laboratoires : laboratoire de Chimie et laboratoire de Biologie.

— des Conférences sur des sujets d'actualité générale ou scientifique.

— des excursions et visites.

— des voyages d'études et des stages en France, Outre-Mer, et à l'Etranger.

A la fin de la 3e année, les élèves ayant satisfait aux examens obtiennent le diplôme d'Ingénieur horticole et peuvent accéder aux carrières suivantes :

— Production (pépinière, arboriculture, floriculture, etc.).
— Commerce et transformation des produits horticoles.
— Art des jardins (espaces verts et jardins de villes).
— Recherche agronomique.
— Administration (enseignement, vulgarisation, etc.).

Une section de spécialisation est annexée à l'Ecole : la section du paysage et de l'art des jardins.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser :

AU SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE

4, rue Hardy, à Versailles (S.-et-O.). Tél. 950 00-87

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ÉLECTROTECHNIQUE, D'ÉLECTRONIQUE ET D'HYDRAULIQUE DE TOULOUSE

L'École a pour but de donner aux jeunes gens, qui possèdent une formation générale et scientifique définie par les programmes des épreuves des concours d'admission, toutes les connaissances nécessaires à l'art de l'Ingénieur, dans les domaines correspondant aux quatre options suivantes :

ÉLECTROTECHNIQUE
ÉLECTRONIQUE
HYDRAULIQUE
MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

La durée normale des études est de trois ans.

Les études sont sanctionnées par le diplôme d'Ingénieur E. N. S. E. E. H. T.

Les élèves peuvent également préparer, dans le cadre de leurs études à l'École et suivant l'option choisie, divers certificats d'études supérieures en vue de l'obtention du grade de Licencié ès Sciences. De plus, certains élèves de l'École, titulaires des grades ou titres prévus par les règlements en vigueur, peuvent préparer, dans les laboratoires de l'École, des thèses de doctorat.

L'admission en 1re année, a lieu par voie de concours.

Un premier concours est ouvert aux élèves des classes de Mathématiques spéciales et de préparation aux Grandes Écoles (Programme A).

Un second concours est réservé aux élèves de l'Année préparatoire (Programmes M. G. P. et M. P. C.).

L'admission en Année préparatoire est accordée sur titres et par ordre de mérite dans la limite des places disponibles.

L'École comprend également deux centres de 3e Cycle scientifiques (Hydrodynamique et Électronique), et quatre sections spéciales : Électrotechnique, Électronique, Hydraulique, Mathématiques appliquées.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'École
2, rue des Écoles - **TOULOUSE** — Tél. : **22-54-20**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ÉCOLE TECHNIQUE D'OUTRE-MER DU HAVRE

BUT :

Former les techniciens qualifiés pour les pays d'Outre-Mer dont l'évolution économique doit être accélérée.

PROGRAMME :

A) Enseignement général : Histoire, Géographie, Sciences sociales, Formation humaine.
B) Enseignement des Sciences et Techniques économiques.
C) Enseignement industriel et Travaux pratiques, travaux manuels d'atelier, d'égrenage du coton, moteurs, industrie du froid.
D) Enseignement agricole : agronomie, conservation du sol, génétique, topographie, étude des produits tropicaux, génie rural, zootechnie.

A partir de la 2e année, choix possible entre 3 options :
Option agricole A ;
Option commerciale B ;
Option industrielle C.

(Visites - Stages)

Durée des études : 3 ans — *Enseignement gratuit*
Régime : Cantine et chambre dans un foyer d'étudiants.
Admission : Par concours subi au Havre, Paris, province et Outre-Mer, fin juin et septembre pour les candidats de 17 ans et plus. Aucun titre n'est exigé.
Avantages : Les élèves bénéficient des avantages de la Sécurité Sociale-Etudiants et peuvent recevoir des bourses de techniciens.
Débouchés : Services de l'Agriculture et toutes entreprises commerciales, agricoles et industrielles des Pays d'Outre-Mer.

Association Amicale des Anciens Élèves de l'École

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'École, 1, rue Dumé-d'Aplemont, LE HAVRE.

Tél. 42.73-16, 42.73-17

PRIÈRE DE JOINDRE UN TIMBRE POUR LA RÉPONSE

ÉCOLE ET DISPENSAIRE DENTAIRES DE MARSEILLE

INSTITUT de STOMATOLOGIE, D'ODONTOLOGIE et D'ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE

17, Montée-des-Accoules (2e) (près l'Hôtel-Dieu)
Téléphone : 20-71-60

Président du Conseil d'Administration :
Dr **Georges BELTRAMI**
Professeur honoraire de Stomatologie à la Faculté de Médecine
Administrateur délégué : **M. Raymond MAURECH**
Président du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes
Directeur général : Dr **Francis BELTRAMI**
Directeur adjoint : Dr **Ivan BELTRAMI**

Entièrement rénové en 1948, 1950, 1952 et agrandi en 1954 et 1956 par la création d'un Service réservé aux enfants, soins, orthopédie dento-maxillo-faciale, cabinet de clinique, salle de soins et salle d'attente spéciale, le Dispensaire de l'École Dentaire est techniquement un des plus modernes

Le nombre de malades fréquentant son Dispensaire est le plus important de France

Les matières médicales et chirurgicales sont enseignées par des professeurs de la Faculté de Médecine et des médecins et chirurgiens des Hôpitaux

Le Corps enseignant odonto-stomatologique est nommé au concours

Ces concours sont visés par le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

Habilitée à recevoir des Boursiers
(*Journal officiel* du 19-5-53)

Le Dispensaire est ouvert durant toute l'année, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat

collection
ARMAND COLIN

l'encyclopédie de l'étudiant
en livres de poche, de 224 pages, à 4,50 NF
comprend actuellement plus de 360 titres

Parmi les nouveautés :

DROIT ET SCIENCES ÉCONOMIQUES

Le Marché commun, par L. de Sainte-Lorette, Directeur du Collège Européen des Sciences Sociales et Économiques.

L'adoption et la légitimation adoptive, par M. Vismard, Conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Éléments de linguistique générale, par A. Martinet.

La mentalité archaïque, par J. Cazeneuve, Maître de recherches au C.N.R.S., Chargé de cours à la Sorbonne.

La Tunisie, par J. Despois, Professeur à la Sorbonne.

MÉDECINE ET PHARMACIE

Le parasitisme chez les plantes, par Ch. Christmann, Agrégé de Sciences Naturelles.

Pharmacologie et psychologie, par J. Delphaut, Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Marseille.

SCIENCES

Électroacoustique, par P. Rouard, Professeur à la Faculté des Sciences de Marseille.

Introduction à l'astrophysique : les étoiles, par J. Dufay, Professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.

Électrothermie, par J. Bernot, Ingénieur I.E.C.M.G. et C. Jarry, Ingénieur E.E.I.M.

Les rayons cosmiques, par M. Morand, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME

44, rue de Rennes — PARIS (6e)

Téléphone : **Littré 55-61**

Fondée en 1899, rattachée dès 1900 à l'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES SOCIALES, établissement libre d'enseignement supérieur.

Par ses cours théoriques et ses travaux pratiques, elle prépare les étudiants français et étrangers, jeunes gens et jeunes filles, à l'exercice de la profession de journaliste. Elle s'efforce d'adapter constamment ses méthodes aux exigences les plus modernes et aux progrès de la Presse.

Principaux cours

Instruction professionnelle du journaliste
Éducation professionnelle et morale
Exercices et travaux pratiques
Législation de la Presse
Histoire de la Presse
La Presse étrangère contemporaine
Formation littéraire du journaliste
Éducation politique et sociale
Formation historique
Formation juridique
Éducation scientifique
Formation économique et financière

Durée des études : deux années, pour le **Diplôme de l'École ;** une année, pour le **Certificat d'Études Journalistiques.**

Le SECRÉTARIAT est ouvert TOUS LES JOURS (samedi excepté), *de* 14 *h.* 30 *à* 18 *heures.*

CENTRE DE FORMATION DES JOURNALISTES

29, rue du Louvre, PARIS (2e)

Tél. LOU. 43-34

Fondé le 29 juillet 1946

Les inscriptions sont reçues du 15 *juin au* 1er *octobre*

Centre de formation professionnelle préparant à la carrière de journaliste

Deux années d'enseignement pratique et théorique

1re année : sélection.
2e année : préparation à l'entrée dans la presse.

Véritable école d'application, le Centre de Formation des Journalistes est ouvert aux étudiants de toutes disciplines qui désirent entrer dans la Presse

Tout l'enseignement est contrôlé par les représentants des organisations patronales de presse et syndicales de journalistes

UNIVERSITÉ DE LILLE — FACULTÉ DES SCIENCES

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE LILLE

Préparation, en trois ans, du

DIPLÔME D'INGÉNIEUR de l'E. N. S. C. L.

(enregistré par le Ministère de l'Éducation Nationale)

et, simultanément, de la Licence ès Sciences (enseignement et doctorat)

ENTRÉE EN 1re ANNÉE. — Par un concours accessible aux étudiants et étudiantes français ou étrangers justifiant d'au moins une année de M. G. P. ou M. P. C., ou dans une classe de mathématiques supérieures ou spéciales ou préparant aux E. N. S. de Chimie ou à l'Ecole de Physique et Chimie de Paris. Bonification aux titulaires de M. G. P. ou M. P. C.

Concours : courant juin. Centres d'écrit : Paris, Lille, et éventuellement Strasbourg et Lyon. En mathématiques, programme de la classe B2 sensiblement allégé ; en physique et chimie, programme de la classe B2 ; en plus, épreuve de français obligatoire et épreuve de langue facultative.

Inscription au concours reçue jusqu'au 15 mai.

Effectif de chaque promotion : 35 élèves environ.

Très exceptionnellement, admission sur titres. Pas d'auditeurs libres.

ENTRÉE DIRECTE EN 2e ANNÉE. — Possible pour les titulaires de certains groupes de C. E. S., dont obligatoirement celui de chimie minérale.

ENSEIGNEMENT. — Il prépare à la licence (T. M. P., ch. gén. I et II, ch. min., ch. org., phys. expérimentale, ch. physique, ch. minér. app., métallurgie gén. et app., ch. anal. industrielle, ch. de la houille) et à la profession d'ingénieur (résistance des matériaux, physique industrielle, génie chimique, dessin, langues, etc. ; stages et visites d'usines ; conférences par des ingénieurs).

Possibilité de préparer une thèse, après l'obtention du titre d'ingénieur, dans les importants laboratoires de recherches de l'E. N. S. C. L., dont un groupe fait partie du centre de 3e cycle de « Chimie de la Houille ».

DÉBOUCHÉS. — Offres de situations intéressantes beaucoup plus nombreuses que les demandes. Placement facilité par l'École et l'Association des Anciens Élèves : branches les plus diverses de l'industrie chimique, textiles, métallurgie, chimie de la houille, matières plastiques, pétroles, E. d. F., G. d. F., S. N. C. F., houillères nationales, etc. ; laboratoires de contrôle ou de recherches ; bureaux de documentation ; services commerciaux et technico-commerciaux ; services techniques des grandes administrations, etc. Admission sur titres dans divers Instituts spécialisés.

RÉGIME INTÉRIEUR. — Externat. Accès à la Cité Universitaire. Bourses d'enseignement supérieur. Prêts d'honneur.

Tous renseignements et inscription au concours au Secrétariat de l'E. N. S. de Chimie

104, rue Jeanne-d'Arc, LILLE

ANNALES
DE
L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Secrétariat : *à la Sorbonne*

Revue officielle de l'Université, paraissant tous les trois mois et donnant un compte rendu de la vie et de l'activité des organismes constituant l'Université de Paris

PRINCIPALES RUBRIQUES :

ARTICLES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES PAR LES MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ. — COMPTES RENDUS DES CÉRÉMONIES OFFICIELLES. — RÉSUMÉS DE THÈSES DE DOCTORAT NOUVELLEMENT SOUTENUES. — RAPPORTS DES DOYENS DES FACULTÉS ET DIRECTEURS D'INSTITUTS. — NOTICES BIO-BIBLIOGRAPHIQUES DES NOUVEAUX PROFESSEURS. — ARTICLES NÉCROLOGIQUES. — STATISTIQUES. — ETC.

Le numéro : **4** NF

Abonnement : **14** NF par an

Chèques postaux : Paris 9. 131-89

(au nom de l'Agent spécial des recettes des Annales de l'Université de Paris)

Pour les Étrangers

COURS
DE
CIVILISATION FRANÇAISE
A LA SORBONNE

LITTÉRATURE — HISTOIRE
ART — LANGUE FRANÇAISE

SEMESTRE D'HIVER (15 octobre-15 février)
SEMESTRE DE PRINTEMPS (16 février-15 juin)

Les Cours de Civilisation française, fondés en 1919, sont à la fois un cours de culture générale et un cours pratique de langue française. Ils ont pour objet d'enseigner l'histoire, la littérature, la philosophie et l'art de la France et aussi de perfectionner les auditeurs étrangers dans la connaissance et la pratique de notre langue.

Les programmes sont envoyés sur demande

S'adresser au Bureau des Renseignements Universitaires :
Galerie Richelieu, à la Sorbonne

La Librairie
des Sciences et Techniques Françaises et Étrangères

Au tout premier rang des librairies spécialisées, nous collaborons au progrès scientifique, technologique, médical et industriel et sommes toujours prêts à vous procurer les publications qui auront retenu votre attention, quel que soit leur pays d'origine

Nouveaux livres

Un stock important de livres nouveaux et nos relations suivies avec environ 8 700 éditeurs et Sociétés Savantes à travers le monde assurent une livraison rapide de tout livre récemment publié.

Abonnement aux revues et ouvrages à suite

Quel que soit leur pays d'origine, nous vous assurons un service de premier ordre. De nombreux bibliothécaires d'universités, de l'industrie et des administrations témoignent de notre efficacité et de notre rapidité d'exécution en nous confiant depuis de longues années la charge d'assurer leurs abonnements. Nous sommes particulièrement satisfaits de ce service dans lequel vous pouvez avoir toute confiance.

Publications difficiles à trouver et ouvrages épuisés

Notre stock de plus d'un million de volumes comprend des périodiques scientifiques, techniques et médicaux et des livres épuisés en édition courante. Notre dernier catalogue offre plus de 4 000 collections de périodiques disponibles sur simple demande. Notre service spécialisé dans la recherche de ces publications fonctionne efficacement depuis longtemps et collabore à la reconstitution de nombreuses bibliothèques universitaires et industrielles. Ce département a fourni des collections de périodiques et de livres recherchés depuis des années par les bibliothécaires. NOUS AIDONS LES NOUVELLES BIBLIOTHEQUES DESIREUSES DE SE CONSTITUER UN FONDS, EN LES FAISANT BENEFICIER DE CONDITIONS TOUT A FAIT EXCEPTIONNELLES

Renseignements bibliographiques

Un abonnement gratuit à nos fiches bibliographiques est servi à nos clients. Ce service, unique en France, constitue par ses 120 disciplines et ses 6 à 8 000 fiches publiées dans l'année, la base même des Centres de Documentation et de Recherches. Il permet d'être tenu au courant des publications sous presse ou à paraître dans les disciplines sélectionnées.

Distributeurs officiels de :

GAUTHIER-VILLARS, PARIS
PERGAMON PRESS, OXFORD — NEW YORK
SPRINGER-VERLAG, HEIDELBERG — VIENNE

24, rue des Écoles — PARIS-V^e^
Tél. ODÉON 30-00

LIBRAIRIE VUIBERT

63, boulevard Saint-Germain — PARIS (5e)

GEORGES BOULIGAND

L'Enseignement des Mathématiques générales par les Problèmes (avec J. RIVAUD), t. I : NF. **20** » ; t. II NF. **35** »
Initiation à l'Analyse mathématique ..... – **11,60**
Initiation aux Méthodes vectorielles (avec G. RABATÉ) – **9,50**
Cours de Géométrie analytique ..... – **11,52**
Lignes de niveau. Lignes intégrales (avec J. DEVISME) – **3,84**
Les Principes de l'Analyse géométrique :
I. *Leçons de Géométrie vectorielle* ..... – **17,28**
II. A) *Opérations et groupes. Topologies* ..... – **11,52**
Mécanique rationnelle ..... – **24** »

G. DÉVORÉ

Chimie organique ..... – **50** »
Problèmes de Physique et de Chimie (M.P.C. et S.P.C.N.) ..... – **32** »
Problèmes de Chimie (M.P.C., S.P.C.N., grandes écoles) – **18** »

G. DÉVORÉ et R. ANNEQUIN

Cours de Physique (E.N.S.I., Math. Sup., Math. Spéc., Propédeutique). — Unités et Mesures. — Statistique des Fluides ..... – **14** »
Chaleur, t. I ..... – **14** »
— t. II ..... *(Sous presse)*

R. GOUYON

Le problème de Mécanique rationnelle à l'Agrégation NF. **20** »
Précis de Mathématiques spéciales ..... – **63** »

E. LAINÉ

Précis d'Analyse mathématique, avec la collaboration de G. BOULIGAND, t. I : NF. **10** » ; t. II ..... – **9,60**
Exercices de Calcul différentiel et intégral ..... – **5,76**
Exercices de Mécanique rationnelle ..... – **7,68**

A. LENTIN et J. RIVAUD

Éléments d'Algèbre moderne ..... – **20** »
Leçons d'Algèbre moderne ..... *(Sous presse)*

J. RIVAUD

Exercices d'Analyse, t. I et t. II, chaque ..... NF. **22** »
Exercices d'Algèbre ..... – **22** »

F. MICHAUD

Problèmes de Physique avec solutions (Physique générale) ..... – **4,80**

LIBRAIRIE A. HATIER

8, rue d'Assas — PARIS (6e)

COLLECTION
CONNAISSANCE DES LETTRES
L'HOMME ET L'ŒUVRE

Anciennement « LIVRET DE L'ÉTUDIANT »

Collection fondée par Paul HAZARD et dirigée par R. JASINSKI, professeur à la Sorbonne

NOUVEAUTÉS 1961

Romain Rolland, par J. ROBICHEZ.
Jules Laforgue, par P. REBOUL.

Balzac, par Ph. BERTAULT.
Baudelaire, par M. RUFF.
Beaumarchais, par R. POMEAU.
Bossuet, par J. CALVET.
Camoëns, par G. LE GENTIL.
Chanson de Roland, par P. LE GENTIL.
Chateaubriand, par P. MOREAU.
André Chénier, par J. FABRE.
Chrestien de Troyes, par J. FRAPPIER.
Corneille, par G. COUTON.
Dante, par P. RENUCCI.
Démosthène, par G. MATHIEU.
Descartes, par F. ALQUIÉ.
Du Bellay, par V.-L. SAULNIER.
Époque romantique en France (L'), par P. MARTINO.
Études anglaises (Les), par A. DIGEON.
Fénelon, par E. CARCASSONNE.
Heine, par G. BIANQUIS.
V. Hugo, par J.-B. BARRÈRE.
Horace, par J. PERRET.
La Fontaine, par P. CLARAC.
Leconte de Lisle, par P. FLOTTES.
Marot, par P. JOURDA.
Mallarmé, par G. MICHAUD.
Montesquieu, par J. DEDIEU.
Molière, par D. MORNET.
Montaigne, par P. MOREAU.
Musset, par Ph. VAN TIEGHEM.
Gérard de Nerval, par L. CELLIER.
Pascal, par J. MESNARD.
Péguy, par B. GUYON.
Poètes anglais au XVIIIe siècle (Les), par L. LEMONNIER.
Poètes romantiques anglais (Les), par L. LEMONNIER.
L'abbé Prévost, par H. RODDIER.
Racine, par P. MOREAU.
Roman de Renart, par R. BOSSUAT.
Rousseau, par D. MORNET.
Sainte-Beuve, par M. REGARD.
Sand (George), par P. SALOMON.
Stendhal, par A. CARACCIO.
Tacite, par P. WUILLEUMIER.
Verlaine, par A. ADAM.
Vigny, par P.-G. CASTEX.
Voltaire, par R. NAVES.

INDISPENSABLE POUR LES ÉTUDIANTS ÈS LETTRES

CATALOGUE ET PRIX SUR DEMANDE

ÉDITIONS MONTCHRESTIEN

160, rue Saint-Jacques - **PARIS** (5e) - ODÉon **17-10**

C. C. P. : Paris **12.346-62**

◆

Droit - Économie - Finances
Sciences politiques et sociales
Questions commerciales

◆

EXTRAIT DU CATALOGUE :

● H., L. et J. MAZEAUD. — **Leçons de droit civil :**

T. I. — *Introduction à l'étude du droit privé* ..... NF. **68 »**

T. II. — *Obligations. Biens* ..... — **48 »**

T. III. — *Les sûretés. La publicité foncière. Les contrats* — **59 »**

T. IV. — *Les libéralités. Les successions. Les régimes matrimoniaux* ..... (sous presse)

● H., L. MAZEAUD et A. TUNC. — **Traité théorique et pratique de la responsabilité civile délictuelle et contractuelle :**

T. I : NF. **52 »** - T. II : NF. **60 »** - T. III : NF. **84 »**

Les trois tomes réunis ..... NF. **184 »**

VIENT DE PARAITRE :

● M. REINHARD et A. ARMENGAUD

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA POPULATION MONDIALE

In-8° raisin, 600 pages, 72 cartes et graphiques, sous jaquette couleurs..... NF. **50 »**

Eyrolles
EDITEUR
61 BOULEVARD St GERMAIN. PARIS

PHYSIQUE GÉNÉRALE ET EXPÉRIMENTALE

par

P. FLEURY
Professeur au C. N. A. M.

J.-P. MATHIEU
Professeur à la Faculté des Sciences de Paris

Tome	I. MÉCANIQUE — PHYSIQUE (440 p.)	29 NF
—	II. CHALEUR — THERMODYNAMIQUE — ÉTATS DE LA MATIÈRE (524 p.)	34 –
—	III. VIBRATIONS MÉCANIQUES — ACOUSTIQUE (325 p.)	33 –
—	IV. IMAGES OPTIQUES (524 p.)	49 –
—	V. LUMIÈRE (510 p.)	69 –
—	VI. ÉLECTROSTATIQUE — COURANTS CONTINUS — MAGNÉTISME (552 p.)	59 –
—	VII. COURANTS ALTERNATIFS — ONDES HERTZIENNES (384 p.)	49 –

EXTRAIT DU CATALOGUE :

BLANC-LAPIERRE. — *La mathématique moderne.* Tome I : Éléments mathématiques (652 p.) ..... 98 NF

BLANC-LAPIERRE, GOUDET, LAPOSTOLLE. — *Électronique générale* (2e édition entièrement refondue, 504 p.) ..... relié 67 –

DENIS-PAPIN. — *Exercices de calcul opérationnel avec leurs solutions* (170 p.) ..... 15 –

DENIS-PAPIN. — *Exercices de calcul matriciel et de calcul tensoriel avec leurs solutions* (174 p.) ..... 14 –

FERRANDON. — *Cours de mécanique.* Système de corps rigides. Solides déformables et structures. Fluides. Vibrations et propagation (370 p.) ..... 46 –

GIBERT. — *Cours de génie chimique.* Tome I : *Mécanique des fluides* (216 p.) ..... 25 –

GUILLIEN. — *Physique nucléaire appliquée* (656 p.) ..... 83 –

MEYNART. — *Les séries et leur application à la résolution de divers problèmes pratiques d'analyse mathématique.*
Tome I (200 p.) ..... 28 NF Tome II (116 p.) ..... 28 –
— *Initiation au calcul opérationnel* (112 p.) ..... 13 –

LIBRAIRIE CROVILLE

20, rue de la Sorbonne — PARIS (5e)

Librairie universitaire spécialisée possédant tous les ouvrages pour la préparation des - Licences et des Concours universitaires -

LETTRES — PHILOLOGIE — LANGUES ANCIENNES — LANGUES VIVANTES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — PHILOSOPHIE — MATHÉMATIQUES — SCIENCES PHYSIQUES — SCIENCES NATURELLES

Pour paraître en octobre 1961 :

GUIDE PRATIQUE ET PROGRAMME DU CERTIFICAT D'ÉTUDES LITTÉRAIRES GÉNÉRALES (première année), **DES CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES** (Licence ès Lettres) délivrés par la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, des Diplômes d'Études Supérieures, du Doctorat ès Lettres, du Doctorat de l'Université, du Doctorat de Troisième Cycle. Année scolaire 1961-1962

LIBRAIRIE MARCEL DIDIER

Librairie de la Sorbonne et des Langues Étrangères

SUR DEMANDE :

CATALOGUES de nos publications pour l'ANGLAIS, l'ALLEMAND, l'ESPAGNOL, l'ITALIEN, le NÉERLANDAIS, le RUSSE.
CATALOGUE D'ÉRUDITION — CATALOGUE CLASSIQUE.
CATALOGUES D'ÉDITEURS ÉTRANGERS.
CATALOGUES SPÉCIALISÉS pour les ÉTUDES ANGLAISES, AMÉRICAINES et GERMANIQUES.
BIBLIOGRAPHIES ANNUELLES pour les CONCOURS D'ENSEIGNEMENT.
CATALOGUES de BIBLIOTHÈQUES DE CLASSES d'ANGLAIS et d'ALLEMAND, et Livres de Prix en langues étrangères.
CATALOGUES des COLLECTIONS POPULAIRES ANGLAISES et ALLEMANDES.
LISTES DE DISQUES ET FILMS POUR L'ENSEIGNEMENT.

4 et 6, rue de la Sorbonne — PARIS (5e)

Magasin ouvert de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 18 h. (sauf le samedi)

JURIS-CLASSEURS

TOUS OUVRAGES DE DROIT

ÉDITÉS SUR FASCICULES MOBILES
CONSTAMMENT TENUS A JOUR

Conditions spéciales pour les Étudiants

RENSEIGNEMENTS :

JURIS-CLASSEURS
128, rue de Rivoli — PARIS (1er)
Tél. CENtral 01-96

LA SEMAINE JURIDIQUE *DOCTRINE - JURISPRUDENCE TEXTES - BIBLIOGRAPHIE*
Revue hebdomadaire - Complément indispensable de tous les Manuels et des Cours polycopiés
CONDITIONS SPÉCIALES AUX ÉTUDIANTS
JURIS-CLASSEURS, 128, rue de Rivoli — PARIS (1er)

ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE
INSTRUCTION GRATUITE DES ADULTES
Fondée en 1848. Reconnue d'utilité publique par décret du 10 février 1879
Renseignements et inscriptions au siège social
47, rue Saint-André-des-Arts, PARIS (6e) — Tél. : DANton 44-14

ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE FILATURE ET DE TISSAGE DE L'EST
A ÉPINAL (Vosges)
(Reconnue par l'État, décret du 8-12-1922)

Spécialisée en coton et textiles artificiels et synthétiques
CYCLES INGÉNIEURS ET TECHNICIENS
S'adresser au Directeur de l'École, 85, rue d'Alsace — ÉPINAL

Pour les Étrangers

COURS DE VACANCES DE LA SORBONNE

PARIS

Ces cours ont lieu à la Sorbonne, du **15 juillet** au **14 août**, du **1er** au **31 août** et du **15 juillet** au **31 août.**

Ils sont spécialement destinés aux étudiants étrangers. Ils leur permettent :

1° de perfectionner leur connaissance de la langue et de la littérature françaises ;

2° d'acquérir sur la Civilisation française moderne et contemporaine des notions précises, intégrées dans un plan général : évolution de la France d'aujourd'hui sous ses divers aspects, histoire politique et économique, histoire de l'art et de la littérature, grands courants de pensée ;

3° de prendre contact directement avec les réalités françaises : visites de musées, de monuments (Paris et ses environs) et de grandes entreprises ; projection commentée de films d'art et documentaires.

AUCUN TITRE NI DIPLÔME N'EST EXIGÉ pour les inscriptions

Ils comprennent :

1° des Cours pratiques de Langue française ;
2° des Conférences de Civilisation française ;
3° des Cours de Traduction (facultatifs) ;
4° des Exercices complémentaires de Phonétique ;
5° des visites et excursions dirigées (cathédrales, tourisme littéraire, entreprises, etc.).

Les programmes sont envoyés sur demande

S'adresser au Bureau des Renseignements Universitaires :

Galerie Richelieu, à la Sorbonne

PRÉPARATION
AUX
EXAMENS DE DROIT

•

LES
COURS DE DROIT

158, rue Saint-Jacques — PARIS (5e)
(en face de la Faculté de Droit)

1° envoient les COURS DE LA FACULTÉ DE DROIT de Paris, rédigés d'après les notes ou la sténotypie de l'enseignement, avec l'autorisation de MM. les Professeurs

2° organisent par correspondance la préparation des examens (sujets et corrigés de devoirs)

3° publient les COURS DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES *de l'Université de Paris*, d'après les notes ou la sténotypie de l'enseignement de MM. les Professeurs

LES COURS DE DROIT

s'adressent aux Etudiants des Facultés de Droit de Paris et de province (Capacité, Licence, Doctorat) et aux Elèves des Grandes Ecoles qui se destinent à l'Inspection des Finances, au Conseil d'Etat, à la Cour des Comptes, aux Affaires étrangères, à la Magistrature, etc.

Envoi de prospectus sur demande
(Joindre un timbre pour la réponse)

Pour tous renseignements, écrire
158, rue Saint-Jacques, PARIS (5e)

SCIENCES MATHÉMATIQUES

M. CAZIN. — **Exercices de mécanique.**
70 pages, 28 figures, 1959 ..... NF. **6** »

M. CAZIN et N. DEQUOY. — **Cours de mécanique pour les classes de préparation aux grandes écoles.** Nouveau programme.
VIII-200 pages. 1958.. Broché, NF. **17** » Cartonné, NF. **20** »

J. FAVARD. — **Cours d'analyse de l'Ecole Polytechnique.**
Tome I, 675 pages, 76 figures, 1960 ..... NF. **90** »
Tome II, 578 pages, 123 figures, 1960 ..... NF. **80** »

L. FLAVIEN. — **Nouvelles tables numériques pour les fonctions de l'analyse** (Examens, concours).
72 pages, 3e édition, revue et corrigée ..... NF. **6** »

R. GARNIER. — **Cours de mathématiques générales** (Cours de la Faculté des Sciences de Paris).
Tome IV, *Analyse et géométrie*, 275 pages, figures, 1960 .. NF. **45** »

M. GODEFROY. — **Mathématiques générales.** Synthèse élémentaire.
187 pages, figures, 1961 ..... NF. **16** »

G. JULIA. — **Eléments d'algèbre** (Cours de l'École Polytechnique).
VIII-207 pages, 8 figures, 1959 ..... NF. **38** »

E. G. KOGBETLIANTZ. — **Voies naturelles et bases des mathématiques.** Initiation nouvelle (Examens, concours, propédeutique et licence).
Tome I, *Algèbre, analyse*, 576 pages, 96 figures, 1959 .... NF. **39** »

C. VIATTE. — **L'essentiel des mathématiques.**
322 pages, 101 figures ..... NF. **9,50**

CHIMIE

R. HOCART et R. KERN. — **Problèmes et calculs de chimie générale et de cristallochimie.**
211 pages, figures, 1959 ..... NF. **19** »

C. A. JOUENNE. — **Céramique générale** (Notions de physico-chimie).
Tome I, 398 pages, 270 figures, 1960
Broché, NF. **38** » Cartonné, NF. **43** »
Tome II, 408 pages, 183 figures, 1960
Broché, NF. **40** » Cartonné, NF. **45** »

M. JULIA. — **Mécanismes électroniques en chimie organique.**
99 pages, figure, 1960 ..... NF. **16** »

L. LISON. — **Histochimie et cytochimie animales.** Principes et méthodes.
Tome I, 397 pages, 25 figures, 1960 ..... NF. **45** »
Tome II, 443 pages, 5 figures, 1960 ..... NF. **45** »

R. LOMBARD. — **Chimie propédeutique.**
395 pages, figures, 1959 ..... NF. **35** »

SCIENCES PHYSIQUES

H. SEMAT. — **Introduction à la physique atomique et nucléaire.**
XIII-599 pages, figures, 1960 ..... NF. **50** »

R. GAY. — **Cours de cristallographie.**
Tome I, 253 pages, 108 figures, 1958 ..... NF. **29** »
Tome II, 232 pages, 151 figures, 1959 ..... NF. **29** »

GAUTHIER-VILLARS, éditeur, PARIS

LIBRAIRIE

P. RAYMANN & Cie

17, rue de Tournon

PARIS-VIe

C. C. P. Paris 802-28 — Tél. : DAN. 88-86

FOURNISSEUR

de Bibliothèques Universitaires

Facultés

Laboratoires de Recherches

et Instituts d'État

CHOIX

D'OUVRAGES ÉTRANGERS

ABONNEMENTS

AUX REVUES ÉTRANGÈRES

ÉCOLE PRATIQUE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

101, boulevard Raspail - PARIS (6e) - (BAB. 25-28)

La PLUS ANCIENNE,
La MOINS CHÈRE des Écoles françaises pour étrangers,
En rapports officiels avec l'UNIVERSITÉ DE PARIS.

Pourvue des moyens pédagogiques les plus modernes :
Laboratoire de phonétique (magnétophones)
projections et films, électrophones

I. — CLASSES DE FRANÇAIS PRATIQUE
(grammaire, vocabulaire, rédaction, conversation)
Cours : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
7 horaires au choix : de 8 h. 30 à 21 h. 30

Cours de PÂQUES — Cours d'ÉTÉ (juillet-août)

STAGE PÉDAGOGIQUE réservé aux étrangers, professeurs de français

II. — COURS ET CONFÉRENCES DE CULTURE GÉNÉRALE

1° **Cours de Professorat,** pour l'enseignement du français hors de France.
2° **Séances de travail,** pour la préparation au *Diplôme Supérieur* **(explications de textes, compositions écrites).**
3° **Cours de phonétique,** dirigé par M. P. FOUCHÉ, professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Phonétique.
4° **Initiation à la civilisation française.**
5° **Cours de traduction commerciale** en langue française.
6° **Cours de français commercial.**
7° **Cours de traduction** (anglais, allemand, espagnol).
8° **Promenades artistiques et historiques** à travers Paris et les environs.

III. — CONFÉRENCES GRATUITES POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

1° **Les Lundis dramatiques de l'Alliance Française.**
Ces réunions, où sont invités auteurs, comédiens, metteurs en scène, constituent, depuis novembre 1947, un véritable *Club de Théâtre.*
2° Conférences sur **la langue française,** par M. HOSOTTE, professeur agrégé.
3° Conférences sur **l'histoire de la littérature française.**
4° **Conférences de littérature contemporaine, du symbolisme à l'existentialisme.**
5° **Cinéma, Théâtre, Chorale.**
6° **Séances de travail** *(voir plus haut).*

Les *Diplômes* de l'École Pratique reçoivent le visa du *Ministère de l'Éducation Nationale.* Le *Diplôme de traduction commerciale* reçoit le visa de la *Chambre de Commerce de Paris.*

Préparation aux examens de la Sorbonne (1er degré) *réservés aux étudiants étrangers.*

Cours par correspondance, appuyé sur les *Livres de l'« Alliance française »* (Hachette, édit.) et sur des *disques microsillon* (Hachette).

L'ÉCOLE EST OUVERTE TOUTE L'ANNÉE

RESTAURANT et BAR — REPAS à 2,90 NF — 125 CHAMBRES

UNIVERSITÉ DE LYON

INSTITUT DE SCIENCE FINANCIÈRE ET D'ASSURANCES

(Institut Anatole-Weber)

15, quai Claude-Bernard, LYON — Tél. : **72-05-45** (Poste 38)

Institut créé par le décret du 4 juin 1930, formant des techniciens qualifiés pour les Organismes d'assurance, de prévoyance sociale et financiers.

Conditions d'admission : Les étudiants de l'I. S. F. A. se recrutent par voie de concours portant sur le programme du Certificat d'Etudes Supérieures de M. G. P. Sont toutefois admis sur titres les titulaires du Certificat d'Etudes Supérieures de M. G. P., ou du Certificat M. P. C., ou d'un Diplôme équivalent aux dits Certificats.

Durée des études : 2 ans.

Organisation de l'enseignement : Les cours ont lieu à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences de Lyon. Des cours spéciaux ont lieu à l'Institut. Possibilité pour les étudiants de préparer une Licence ès Sciences.

Sanction des études : Diplôme d'*ACTUAIRE* délivré par l'Université de Lyon.

Renseignements : Toute demande de documentation doit être adressée au Secrétariat, 15, quai Claude-Bernard, Lyon (7e).

SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DES LANGUES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

Fondée en 1891 et reconnue comme établissement d'utilité publique en 1913

SIÈGE SOCIAL ET SECRÉTARIAT

28, rue Serpente **PARIS (6e)**

Métro : ODÉON ou SAINT-MICHEL

Tél. : **DAN. 47-83**

Enseignement des principales langues étrangères

CORRECTION DE DEVOIRS PAR CORRESPONDANCE

Bibliothèque polyglotte

Examens annuels
pour l'attribution de diplômes d'études de langues vivantes

1° *Diplôme 1er degré général*

2° *Diplômes degrés supérieurs :* (a) Section générale ; (b) Section commerciale

3° *Diplômes de sténographie étrangère*

SOCIÉTÉ DE COMPTABILITÉ DE FRANCE

(FONDÉE EN 1881)

Pour le perfectionnement et la diffusion de la Science Comptable et pour la propagation de l'Enseignement Commercial

10, avenue de Messine

PARIS (8e)

Europe 35-71 (2 lignes groupées) C. C. P. Paris 64.66

SECTIONS ET DÉLÉGATIONS

COURS PROFESSIONNELS GRATUITS

A PARIS,
EN PROVINCE,
EN FRANCE D'OUTRE-MER,
ET DANS CERTAINS PAYS ÉTRANGERS.

COURS ORAUX ET PAR CORRESPONDANCE

BULLETIN BIMESTRIEL

comportant de nombreuses études techniques inédites

ET

CONSULTATIONS TECHNIQUES

réservés aux membres de la Société

Bibliothèque comprenant les plus récents ouvrages techniques ouverte tous les jours, sauf dimanches et fêtes

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire

10, avenue de Messine — PARIS (8e)

COLLÈGE
DES SCIENCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Établissement privé d'enseignement supérieur, subventionné par l'État

QUATRE SECTIONS :

SOCIALE — ÉCONOMIQUE — INTERNATIONALE
RELATIONS PUBLIQUES

Le Collège est ouvert aux étudiants, jeunes professeurs, ingénieurs, fonctionnaires, etc., désireux soit de devenir de véritables techniciens sociaux *(section sociale)*, soit de perfectionner leurs connaissances économiques pratiques *(section économique)*, soit de se préparer à des tâches internationales *(section internationale)*, soit de se mettre au courant des techniques de relations publiques *(section relations publiques)*.

Professés par des universitaires, des chefs d'entreprises, des syndicalistes, des médecins du travail, avec la participation active des auditeurs, les cours portent tous sur des problèmes concrets : *Organisation scientifique du travail ; Contrôle de gestion ; Analyse de marché ; Fiscalité ; Institutions économiques de l'Europe ; Fonction internationale ; Psycholechnique*, etc.

Sont en outre donnés, pour les auditeurs seulement, des cours supérieurs d'Anglais et d'Allemand préparant aux réunions internationales, des cours d'initiation de langue russe et de langue chinoise. Quelques groupes d'études fonctionnent suivant la méthode des « cas » : fiscalité et droit des affaires, communications dans l'entreprise, administration des entreprises.

Cours donnés en fin de journée et par correspondance.
Droits d'inscription réduits de 50 % pour les étudiants.

PRÉSIDENT : Jacques Rueff, *membre de l'Institut*
Président du Comité de Perfectionnement : André Malteire

CORPS ENSEIGNANT

MM. Louis Aujoulat, Charles Blondel, Edouard Bonnefous, André Brunet, Pierre de Calan, Louis Chevalier, Louis Charvet, Jacques Doublet, Jacques Dumontier, Bertrand Flornoy, Pierre George, René Goreaud, Dr Guéniot, Henri Guitton, Georges Liet-Veaux, Raymond Malézieux, Gabriel Marcel, Tibor Mende, Roger Millot, André Philip, Jean François-Poncet, Marcel Prélot, Paul Reuter, René Richard, Colonel Rondot, L. de Sainte-Lorette, Jacques Tessier, Gabriel Ventejol, Dr de Véricourt, Pierre Waline, etc.

Pour tous renseignements relatifs aux inscriptions et aux cours par correspondance, s'adresser au Secrétariat

184, boulevard Saint-Germain, PARIS (6e) — BAB. 08-55

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

ÉCOLE
DES
HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR RECONNU PAR L'ÉTAT

43, rue de Tocqueville — PARIS-17e

Téléphone : **Wagram 57-23**

Préparation aux postes de responsabilités majeures de la vie des affaires

Admission par voie de concours — Durée des études : 3 ans
Concours d'admission en juin et juillet
Maison des Élèves pour la demi-pension ou la pension complète dans la limite des places disponibles

Diplôme H. E. C. délivré par le Ministre de l'Éducation Nationale
PLACEMENT ASSURÉ PAR L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES

INSTITUTS ANNEXES

1° Académie Commerciale pour les Étudiants étrangers
Admission sur titres ou après examen
Durée des études : 2 semestres
Certificat d'Études Commerciales Supérieures

2° Cours de Sciences Commerciales et Administratives
pour Ingénieurs, Administrateurs, Industriels et Commerçants
(cours de fin d'après-midi)

3° École d'Interprètes et de Traducteurs
ouverte, après un examen portant sur la connaissance approfondie de deux langues, aux titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent
(cours de fin d'après-midi)
DIPLOME DE TRADUCTEUR OU DIPLOME D'INTERPRÈTE

Tous renseignements et brochures à l'École :
43, rue de Tocqueville, PARIS-17e

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Établissement d'Enseignement technique supérieur reconnu par l'État

21, rue d'Assas, PARIS (6e)

Littré 26-68

Admission uniquement par voie de concours en juin

Durée des études : 3 ans

Fondée en 1909, l'E. S. S. E. C. est un établissement de Haut Enseignement Commercial dont le but est de développer chez les étudiants les connaissances nécessaires à la pratique et à la direction des affaires.

DIPLOME ESSEC
admis dans les conventions collectives

Le diplôme ESSEC peut être valorisé par les diplômes des Chambres de Commerce Britannique, Espagnole, Allemande, par le diplôme des Hautes Études Américaines.

Le diplôme ESSEC assure une situation procurée par les soins de l'Association des Anciens Élèves et de la Direction de l'École.

Renseignements et programme
au SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE

Le COLLÈGE SÉVIGNÉ

28, rue Pierre-Nicole — PARIS (5e)

SUBVENTIONNÉ PAR L'ÉTAT

DU JARDIN D'ENFANTS A TOUS LES BACCALAURÉATS

Examen de propédeutique (classe de Lettres supérieures).

Préparation au concours d'élève agréé à l'**École du Louvre.**

Préparation aux **AGRÉGATIONS : lettres, grammaire, philosophie, histoire, allemand.** Etudiants présents et correspondants.

Les cours d'étudiants sont ouverts aux jeunes gens et aux jeunes filles.

Formation de **DIRECTRICES DE JARDINS D'ENFANTS ET DE CLASSES DE PETITS.**

Préparation à l'**École H. E. C. J. F.** (jeunes filles).

S'adresser à Mlle DRAMEZ, Directrice — *Téléphone : ODÉon 33-06*

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE PARIS

(E. S. C. P.)

Fondée en 1820 — Reconnue par l'État (1890)

79, avenue de la République (XIe)

Tél. OBE. 51-11 et 35-70

Préparation aux fonctions supérieures des entreprises commerciales, industrielles et financières, aux carrières juridiques et à l'expertise comptable.

L'École ne reçoit que des jeunes gens

ADMISSION :

Concours unique, ouvert à tous les candidats (bacheliers complets ou non-bacheliers), organisé par la Direction des Enseignements Techniques et Professionnels.

Deux sessions : juin et septembre.

ÉTUDES : 3 années

Possibilité de préparation à la licence en droit et à l'expertise comptable.

SANCTION :

Diplôme supérieur d'Études Commerciales, Administratives et Financières, délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale.

PLACEMENT ASSURÉ

Bourses de l'État, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et d'autres collectivités

Brochure envoyée sur demande

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

ÉCOLE
DE
HAUT ENSEIGNEMENT COMMERCIAL
POUR LES JEUNES FILLES

Le programme de l'Ecole — en donnant à des bachelières une formation économique, juridique et sociale — prépare les cadres féminins de l'administration des entreprises commerciales, industrielles et financières.

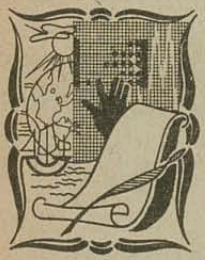
Admission par voie de concours. Baccalauréat complet exigé. Unique session annuelle en septembre.

Durée des études : 3 ans.

DIPLÔME OFFICIEL
délivré par le Ministère de l'Education Nationale

Le programme des cours est envoyé gratuitement sur demande adressée au :

Sécrétariat de l'École H. E. C. J. F.
98, avenue Poincaré, PARIS (16e) - PAS. 19-92



INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
I. N. S. E. E.

École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique

DIRECTEUR : M. E. MORICE, Inspecteur général de l'I. N. S. E. E.

Elle a pour but de développer l'étude des Sciences Statistiques et Economiques, ainsi que celle de leurs applications.

Elle prépare les cadres statisticiens des administrations publiques et des entreprises privées.

Elle reçoit :
des fonctionnaires-élèves et des élèves libres reçus au concours ;
des auditeurs admis sur appréciation de leurs titres.

Elle délivre des diplômes de statisticien et d'aide-statisticien.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER :
A l'I. N. S. E. E., 29, quai Branly (7e), INV. 98-10 ; A l'École Nationale de la Statistique et des Études Économiques, 212, rue de l'Université (7e), INV. 96-00.

ACADÉMIE CHARPENTIER

73, rue Notre-Dame-des-Champs — PARIS (6e)

Ateliers préparatoires, École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs
Métiers d'Art, Arts Appliqués, Beaux-Arts, Professorats, etc.

ACADÉMIE DE LA GRANDE-CHAUMIÈRE

14, rue de la Grande-Chaumière — MONTPARNASSE

Ateliers de Peinture avec modèle vivant
(matin et après-midi)

Croquis libre avec modèle vivant, à la séance
(de 14 h à 17 h, 17 h à 19 h, 20 h à 22 h)

Peinture à l'huile avec modèle vivant, le dimanche de 9 h à 12 h

Les ateliers de Peinture et Croquis sont ouverts TOUTE L'ANNÉE

RENSEIGNEMENTS :
M. P. CHARPENTIER, **73, rue Notre-Dame-des-Champs**
ODE. 31-12

UNIVERSITÉ DE CAEN
FACULTÉ DES SCIENCES

INSTITUT TECHNIQUE

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRO-MÉCANICIEN
D'INGÉNIEUR DU GÉNIE CIVIL
ET D'INGÉNIEUR MENTION ÉLECTRONIQUE

3 années d'études

PRÉPARATION
AU DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES TECHNIQUES (D.E.S.T.)

2 années d'études

Concours d'entrée sur le programme du certificat M. P. C.

Pour tous renseignements, s'adresser
I. T., Nouvelle Université, rue du Gaillon — CAEN

École Nationale Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy

L'Ecole Nationale Supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy est spécialement destinée à former des ingénieurs pour les différentes branches qui ressortent de l'élaboration et de la transformation des métaux, des industries de la houille et plus généralement pour tout le groupe des industries lourdes.

A ce point de vue, la situation de l'Ecole est tout à fait privilégiée et l'Est de la France offre aux élèves des industries extractives et sidérurgiques qui sont parmi les plus puissantes de France et parmi les plus modernes.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'Ecole adhère à un concours commun inter-grandes-écoles qui réunit avec elle : l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris et l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne.

Le programme des connaissances exigées est celui en vigueur pour le concours d'admission à l'Ecole Polytechnique. Le nombre des candidats admis à l'Ecole des Mines de Nancy est fixé chaque année ; il passera progressivement de 60 en 1961 à 80 en 1965.

Pour plus amples détails sur les formalités de ce concours, on pourra s'adresser soit au **Secrétariat de l'Ecole des Mines de Nancy, 15, parc de Saurupt,** soit au **Secrétariat du Concours Inter-grandes-Ecoles, Ecole des Mines de Paris, 60, boulevard Saint-Michel, à Paris.**

DURÉE DES ÉTUDES

Les études durent trois ans. La première année correspond à la fin de la formation scientifique, les deux autres années à la formation technique avec spécialisation dans l'une des deux options : Mine ou Métallurgie.

Une grande part est faite aux travaux pratiques, aux visites d'usines ou de mines, aux voyages d'études ainsi qu'aux stages.

Les méthodes d'enseignement les plus modernes ont été mises en application depuis octobre 1957. Les cours *ex cathedra* ont été, le plus souvent, remplacés par des séances d'enseignement par groupes de 10 élèves, dirigées par des professeurs ou des ingénieurs de l'Industrie.

En fin de scolarité, les élèves reçoivent le diplôme d'Ingénieur Civil de la Métallurgie et des Mines, portant la mention de l'option choisie.

PLACEMENT

Les élèves de l'Ecole des Mines de Nancy sont assimilés à leur sortie à leurs camarades des deux autres Ecoles des Mines.

En dehors des Mines et des Usines Métallurgiques, de nombreuses places leur sont également offertes, principalement dans les Cokeries, la Prospection Minière, les Pétroles, le C. E. A., Electricité et Gaz de France, la S. N. C. F., etc.

UNIVERSITÉ DE NANCY

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE GÉOLOGIE APPLIQUÉE ET DE PROSPECTION MINIÈRE

94, avenue de-Lattre-de-Tassigny - NANCY — Tél. 52-88-13

Directeur : MARCEL ROUBAULT

Cette Ecole a pour but la formation d'Ingénieurs spécialisés dans toutes les techniques de la Géologie appliquée, de la Prospection et même de l'Industrie des Mines métalliques. La sanction des études est le diplôme d'Ingénieur-Géologue de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie appliquée et de Prospection minière de l'Université de Nancy.

Recrutement. — Les élèves sont admis :

En 1re année : après concours sur le programme d'entrée à l'Institut National Agronomique.

En 2e année : après concours spécial réservé aux candidats titulaires de 5 certificats d'études supérieures (nouveau régime) groupés ainsi qu'il suit : Géologie générale, Géologie historique, Minéralogie. Cristallographie physique et Chimie minérale.

En 3e année : admission réservée à certains élèves diplômés d'une Grande Ecole.

Les admissions en 2e et 3e années sont soumises à la ratification de la Commission Permanente des Ecoles Nationales Supérieures d'Ingénieurs.

Formation. — Pendant leurs trois années de séjour à l'Ecole, les élèves peuvent acquérir :

a) une formation scientifique de base avec les certificats de Géologie générale, Géologie historique, Minéralogie, Cristallographie physique, Chimie minérale, Géologie appliquée, qui leur confèrent le grade de licencié ès Sciences ;

b) une formation technique supérieure adaptée au métier d'Ingénieur-Géologue et aux techniques de la prospection : concentration et traitement des minerais, exploitation des mines, sondages, barrages, etc.

Placement. — Les débouchés sont nombreux tant dans les Services géologiques et de Prospection minière de la France ou de la Communauté Française que dans les Compagnies minières privées et les Sociétés de travaux publics.

UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

École Nationale Supérieure d'ÉLECTROCHIMIE et d'ÉLECTROMÉTALLURGIE

PRÉPARATION

au diplôme d'Ingénieur d'E. N. S. I.
Électrochimiste et Électrométallurgiste
(E. N. S. E. E. G.)
à la licence ès Sciences
au diplôme d'Ingénieur-Docteur
au Doctorat d'État
et au Doctorat du 3e Cycle

Débouchés. — Services : de fabrications, de recherches, de direction dans toutes industries chimiques et métallurgiques modernes

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, ÉCRIRE

à M. le Directeur de l'École, 39-41, boulevard Gambetta — GRENOBLE

Université de Toulouse

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE

38, RUE DES TRENTE-SIX-PONTS

Le but essentiel de l'enseignement donné à l'E. N. S. C. T. est de fournir à l'industrie et à la recherche scientifique des ingénieurs-chimistes alliant, à la formation théorique et pratique convenable dans le domaine de la chimie et des disciplines fondamentales qui en sont devenues inséparables, des connaissances suffisantes dans le domaine des techniques de l'ingénieur.

I. — CYCLE NORMAL D'ÉTUDES (3 ans)

Admission

L'admission est faite à la suite d'un concours dont le programme est celui des classes préparatoires aux Grandes Écoles d'Ingénieurs (programme B1-B2 avec quelques allégements).

Ce concours peut être préparé :

1° *Dans l'Enseignement supérieur :*

Dans les classes de préparation spéciale existant dans certaines Écoles de Chimie, en particulier à Toulouse et à Lyon.

2° *Dans l'Enseignement secondaire :*

Dans les classes de préparation aux Grandes Écoles d'Ingénieurs qui appliquent le programme B ou dans celles qui appliquent le programme A (à charge pour les candidats d'apprendre par eux-mêmes les parties du programme B qui ne sont pas traitées dans la section A).

RÉGIME DE L'ÉCOLE

Le régime de l'École est l'externat.

Des bourses peuvent être accordées dans les mêmes conditions que dans les autres établissements d'enseignement supérieur.

SANCTION DES ÉTUDES

Les études sont sanctionnées par le diplôme d'ingénieur.

Les étudiants ne peuvent obtenir le diplôme d'ingénieur à la sortie de l'École que s'ils possèdent la licence ès sciences qui doit comporter six certificats d'études supérieures parmi les suivants :

Chimie générale I, Chimie générale II, Chimie minérale, Chimie organique, Optique, Électricité, Thermodynamique et Mécanique physique, Cristallographie physique ; Techniques mathématiques de la physique, Chimie appliquée, Métallurgie et traitements thermiques, Chimie nucléaire, Chimie structurale.

II. — ANNÉES PRÉPARATOIRES

L'admission est réservée, en principe, aux titulaires (français et étrangers) du baccalauréat mathématiques ou mathématiques et technique délivré par une Université française ou d'un diplôme étranger jugé équivalent. L'admission est accordée par ordre de mérite.

La possession du certificat de Mathématiques-Physique-Chimie (M. P. C.) est considérée comme équivalente à une première année de préparation.

UNIVERSITÉ DE NANCY

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ et de MÉCANIQUE

2, rue de la Citadelle — NANCY
Téléphone : 52.68.32 Nancy

Recrutement par concours jumelé des E.N.S.I.
Admissions sur titres
Préparation au diplôme
d'Ingénieur-Électricien. Options : Électrotechnique ou Électronique et Physique nucléaire
et d'Ingénieur-Mécanicien
à la Licence ès Sciences,
au diplôme d'Ingénieur-Docteur,
au Doctorat d'État.

Durée normale des études : **trois ans.**
Régime de l'École : **externat.**

PLACEMENT :

Usines de constructions électriques et de constructions mécaniques ; centrales hydroélectriques ; centrales thermiques ; services de production et d'exploitation d' « Électricité de France » et de « Gaz de France » ; entreprises électriques et mécaniques ; industries radioélectrique et électronique ; construction des réseaux ; S. N. C. F. ; industrie automobile ; industrie aéronautique ; constructions navales ; énergie atomique, etc.

Pour tous renseignements, écrire à :

M. le Directeur de l'E. N. S. E. M.
2, rue de la Citadelle — NANCY

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ÉCOLE VIOLET

FONDÉE EN 1902. — Reconnue par l'État (Décret présidentiel du 3 janvier 1922)

70, *rue du Théâtre et* 115, *avenue Émile-Zola*

PARIS (XV^e^)

Téléphone : SÉGUR 29-80

Électricité et Mécanique Industrielles

SECTION DES INGÉNIEURS

Examens d'entrée : juin et octobre

Trois années d'études sanctionnées par le titre
d'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN
(Diplôme revêtu de la signature ministérielle)

SECTION DES TECHNICIENS
des Industries Électro-Mécaniques

Examen d'entrée en octobre

Trois années d'études
Préparation au Brevet public d'Électrotechnicien

SECTION SPÉCIALE (deux divisions)

Permettant aux élèves d'acquérir les connaissances exigées
pour subir avec succès
les examens d'admission en Sections Supérieures

SECTION PRÉPARATOIRE

Trois années d'études

Bourses accordées par l'État, la Ville de Paris, les Colonies, etc.

INTERNAT DEMI-PENSION EXTERNAT

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES (reconnue d'utilité publique)

ÉCOLE SPÉCIALE
DE
MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ

RECONNUE PAR L'ÉTAT (Décret du 8 décembre 1922)

4, rue Blaise-Desgoffe, PARIS (6e)

Téléphone : Littré 03-70

L'École Spéciale de Mécanique et d'Électricité, fondée en 1905, par M. Sudria, a pour but la préparation à l'École Supérieure d'Électricité des élèves venant des Lycées et des Écoles Professionnelles.

Le candidat reçu premier en 1955 sortait de l'École.

Parallèlement à cet enseignement général, un enseignement technique est destiné à former des Ingénieurs mécaniciens-électriciens.

Il existe une section Électronique.

L'École est soumise à l'Inspection Générale de l'Enseignement Technique ; elle donne les avantages des Écoles reconnues par l'État (DIPLOME OFFICIEL D'INGÉNIEUR, PRÉPARATION MILITAIRE SUPÉRIEURE).

Les élèves peuvent obtenir les CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE MATHÉMATIQUES GÉNÉRALES, DE PHYSIQUE, DE MÉCANIQUE GÉNÉRALE *et* D'ÉLECTRONIQUE, *en vue de la licence ès Sciences.*

L'École reçoit des élèves externes. Des pensions et des internats reçoivent les pensionnaires, en dehors de l'École. Les jeunes filles sont admises à l'École.

Les élèves diplômés de l'École Spéciale ont accès aux Sections Spéciales de l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Grenoble et de Toulouse où ils obtiennent le diplôme correspondant, ainsi qu'aux Écoles de spécialité (Fonderie, Bois, Soudure autogène) ; ils peuvent se préparer aux concours d'admission à l'École de l'Air et à l'École des Ingénieurs Mécaniciens de la Marine.

L'École, aidée de l'Association des Anciens Élèves, assure le placement dans l'Industrie.

S'adresser au directeur de l'École, M. DOCEUL, ingénieur de la Marine E. R. et de l'École Supérieure d'Électricité (VOIR LA NOTICE DANS LE CORPS DU LIVRET).

ÉCOLE FRANÇAISE DE RADIOÉLECTRICITÉ

(Reconnue par l'État - Arrêté ministériel du 23 février 1945)

10, rue Amyot, PARIS (5e) — Tél. : POR. 05-95

TÉLÉCOMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE

ÉLÈVES INGÉNIEURS

Quatre années d'études sanctionnées par le diplôme officiel d'INGÉNIEUR

Admission à la suite d'un concours portant sur certaines disciplines des programmes des Baccalauréats, Mathématiques et Technique Mathématiques

•

ÉLÈVES AGENTS TECHNIQUES

Trois ans pour les élèves issus de la classe de 1re des Lycées
Deux ans pour les élèves brevetés des E.N.P. ou titulaires de certains B.E.I.

•

ÉCOLE TECHNIQUE SUPÉRIEURE
DU LABORATOIRE

(Reconnue par l'État)

93-95, rue du Dessous-des-Berges
PARIS (13e) Tél. : GOB. 49-05

SECTION TECHNICIEN

Brevets d'Enseignement Industriel Aide-Chimiste
et Aide-Bio-Chimiste
Diplôme de Technicien de Laboratoire

SECTION INGÉNIEUR

DIPLÔME D'INGÉNIEUR
REVÊTU DU VISA MINISTÉRIEL
3 années d'études

Admission par voie de concours

Classe Préparatoire au Concours d'entrée en Section INGÉNIEUR

Une classe préparatoire au concours d'entrée de la Section INGÉNIEUR est ouverte aux jeunes gens et aux jeunes filles titulaires du Baccalauréat Mathématiques Élémentaires ou du Baccalauréat Mathématiques et Technique ou ayant subi avec succès les épreuves d'un examen d'entrée.

SERVICE DE PLACEMENT

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour toutes les industries agricoles et alimentaires

DEVENEZ

INGÉNIEUR DES INDUSTRIES AGRICOLES

EN FRÉQUENTANT

L'ÉCOLE NATIONALE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

C. E. R. D. I. A. au Noyer-Lambert — MASSY (S.-et-O.)

Centre d'application et de Recherches :

Rue de l'Université — DOUAI (Nord)

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'E. N. I. A.

INSTITUT TECHNIQUE DE PRATIQUE AGRICOLE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE (Fondé en 1920)

4 SECTIONS :

SECTION SCIENTIFIQUE, sur titre, baccalauréat mathématiques élémentaires ou sciences expérimentales ; au concours, niveau sciences expérimentales.

SECTION TECHNIQUE, sur titre, première partie du baccalauréat ou 2e degré agricole ; au concours, niveau de 1re C.

SECTION PRÉPARATOIRE, niveau, sortie de seconde.

SECTION PAR CORRESPONDANCE, cours supérieur d'Agriculture.

Les cours sont donnés par des professeurs des grandes écoles, des cadres de l'industrie, des membres de la Recherche.

La formation en section scientifique et technique dure trois années qui comprennent des cours, travaux pratiques, visites, stages et sessions spécialisées.

Les cours des sections scientifique, technique et préparatoire ont lieu dans les locaux de l'I. T. P. A.

Outre ceux qui, chaque année, reprennent des exploitations agricoles, les jeunes gens et jeunes filles sortant de l'I. T. P. A. occupent des postes de cadres dans les Organisations professionnelles agricoles, les industries et commerces annexes à l'agriculture, des postes de techniciens à la Recherche agronomique, etc.

L'I. T. P. A. figure sur la liste A des écoles prévues par le décret du 23 mars 1960 en ce qui concerne les sursis d'incorporation.

Possibilité de bourses et prêts d'honneur.

NOTICE et RENSEIGNEMENTS, au B. U. S. et sur demande à l'I. T. P. A.

38, rue des Écoles — PARIS (Ve) — DANton 79-44

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE FONDERIE

280, avenue Aristide-Briand, à BAGNEUX (Seine)

— Tél. : ALÉsia 67-80 —

Directeur : M. J. LAINÉ

L'ECOLE SUPERIEURE DE FONDERIE a été créée par arrêté ministériel en date du 23 octobre 1923 (*J. O.* du 26/10/1923), par le Syndicat Général des Fondeurs de France avec le concours du Sous-Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique.

L'Ecole admet des Elèves réguliers français et étrangers et des auditeurs libres, âgés d'au moins 20 ans et 30 ans au plus, sauf dispense accordée par le Conseil d'Administration.

Les candidats titulaires d'un diplôme officiel d'Ingénieur, délivré ou reconnu par l'État, sont admis à passer le Concours d'Entrée après un stage préalable en Fonderie.

Les candidats français non Ingénieurs doivent justifier d'un stage de 18 mois en Fonderie, prouvé par des certificats, satisfaire aux épreuves de l'examen probatoire, à la suite de quoi ils sont admis à passer le Concours d'Entrée.

Les candidats Elèves et Auditeurs Libres étrangers sont soumis aux mêmes conditions que les candidats français.

Les Cours commencent en principe vers le début d'octobre pour se terminer vers la mi-juillet de chaque année et durent une année.

Les Elèves réguliers français et étrangers titulaires d'un diplôme d'Ingénieur reçoivent, s'ils subissent avec succès les examens de sortie, le titre d'Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure de Fonderie qui leur est délivré par le Ministère de l'Education Nationale.

Les autres Elèves réguliers français et étrangers satisfaisant aux examens de sortie reçoivent le Diplôme de Technicien de l'Ecole Supérieure de Fonderie.

LA CARRIÈRE FORESTIÈRE

1. — *ÉCOLE NATIONALE DES EAUX ET FORÊTS 14, rue Girardet — NANCY*

Etablie à Nancy depuis 1824, elle reçoit :

— des Ingénieurs élèves destinés à former les cadres supérieurs de l'Administration forestière de la Métropole et des départements d'Outre-Mer, recrutés exclusivement à la sortie de l'Ecole Polytechnique ou de l'Institut National Agronomique, parmi les ingénieurs diplômés de ces deux grandes Ecoles ;

— des élèves Ingénieurs civils des Eaux et Forêts français ou étrangers admis sur titre.

La durée des études est de deux ans.

2. — *ÉCOLE FORESTIÈRE DES BARRES NOGENT-SUR-VERNISSON (Loiret)*

Installée au domaine des Barres, elle recrute ses élèves partie parmi les Ingénieurs agricoles, à la sortie des Ecoles Nationales d'Agriculture et partie parmi les Agents techniques et Chefs de District des Eaux et Forêts, en vue de la formation des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts. Elle peut également recevoir des élèves libres.

La durée des études est de deux ans.

ÉCOLE DE CHIMIE DE MARSEILLE

rattachée à la Faculté des Sciences

Place Victor-Hugo — MARSEILLE (3e)

Délivre les diplômes d'INGÉNIEUR-CHIMISTE et de CHIMISTE

Concours d'entrée en année préparatoire, en octobre
Niveau du Baccalauréat
Concours d'entrée en 1re année, en octobre
Niveau du Certificat M. P. C.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE SOUDURE AUTOGÈNE

(Reconnue par l'État par décret du 4 décembre 1932)
32, BOULEVARD DE LA CHAPELLE — PARIS (18e)

A pour objet la formation de cadres techniques supérieurs nécessaires à la mise en œuvre rationnelle des procédés de soudage autogène oxy-acétylénique, électrique et d'oxy-coupage.

Pour obtenir tous renseignements et programmes, s'adresser :
32, BOULEVARD DE LA CHAPELLE — PARIS (18e)

ÉCOLE DE CHAUFFAGE INDUSTRIEL

Reconnue par l'État et gérée par
l'Institut Français des Combustibles et de l'Énergie
ÉCOLE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT POUR THERMICIENS
INGÉNIEURS — AGENTS DE MAITRISE
TECHNICIENS DU CHAUFFAGE CENTRAL
— Durée normale des sessions : 4 ou 5 semaines —

3, rue Henri-Heine - PARIS (16e) — MIR. 41-23

Ministère de l'Éducation Nationale - Direction des Enseignements Techniques et Professionnels

ÉCOLE HENRY CHASLES

ÉCOLE FRANÇAISE DE MEUNERIE

16, rue Nicolas-Fortin, PARIS (13e)
Téléphone : GOBelins 27-50

Les Élèves reçoivent le Diplôme de « Technicien de la Meunerie », sauf ceux d'entre eux qui, titulaires d'un titre d' « Ingénieur » reconnu par l'État, reçoivent le Diplôme d' « Ingénieur-Meunier ».

ÉCOLE NORMALE NATIONALE D'APPRENTISSAGE

39, rue de la Roquette — PARIS (11e)

FORMATION PÉDAGOGIQUE DES PROFESSEURS DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Sections : LETTRES — SCIENCES

Recrutement par concours en septembre

Titres exigés : Certificat de Propédeutique ou un Certificat de Licence, ou Admissibilité à une École normale supérieure (Saint-Cloud, Fontenay ou Technique), ou Instituteur titulaire.

Une année de stage à l'École normale. Traitement et indemnités réglementaires de professeur dès l'entrée à l'École.

Programmes et règlement du concours de recrutement :
Brochure n° 81 CTe. Éditions de l'Éducation nationale
13, rue du Four, Paris (6e)

Préparation au Concours par cours du soir gratuits (d'octobre à juin)
Écrire au Secrétariat de l'E. N. N. A., 39, rue de la Roquette, PARIS (11e)

Pour *vos achats de livres,*
l'impression de votre thèse,

ADRESSEZ-VOUS A LA

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

R. PICHON & R. DURAND-AUZIAS

20, rue Soufflot, 20
— PARIS (5e) —

ÉCOLE DENTAIRE

ASSOCIATION DE L'ÉCOLE ODONTOLOGIQUE DE PARIS

Reconnue d'utilité publique par décret du 22 mars 1892

5, RUE GARANCIÈRE - PARIS (VI^e^)

TÉLÉPHONE : DANTON 02-49

Directeur : P. PELLETIER-DUTEMPLE

Préparation aux Examens pour l'obtention du diplôme d'Etat de Chirurgien-Dentiste et du diplôme de l'Ecole Odontologique de Paris.

(Envoi du programme sur demande)

DISPENSAIRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

(Consultations de 9 à 10 heures)

CLINIQUES de Chirurgie, Prothèse et thérapeutique dentaires ; d'Orthopédie dento-faciale ; de Chirurgie et prothèse maxillo-faciales ; de Radiographie et Physicothérapie.

LABORATOIRES d'Histologie, de Bactériologie et d'Anatomo-pathologie bucco-dentaires.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 22 mars 1892)

DISPENSAIRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

45, rue de La Tour-d'Auvergne, PARIS (9^e^). Tél. TRUdaine 74-86

Directeur : R. GABRIEL

Président du Conseil d'Administration : D^r^ J. DELIBEROS

PRÉPARATION AUX EXAMENS

pour l'obtention du Diplôme d'État de Chirurgien-Dentiste et du Diplôme de l'École Dentaire de Paris

ENVOI DU PROGRAMME SUR DEMANDE

Consultations du Dispensaire : de 9 heures à 10 heures

COSTUMES OFFICIELS

POUR LA MAGISTRATURE
LE BARREAU ET LES UNIVERSITÉS

Maison BOSC

Société anonyme au capital de 12 000 NF

COSTUMIER DE LA COUR DE CASSATION, DE LA COUR DES COMPTES
DES COURS D'APPEL
DES TRIBUNAUX D'INSTANCES, DE COMMERCE ET DES FACULTÉS

Téléphone : ODÉON 16-50

3, boulevard du Palais - PARIS (4e)

(En face du Palais de Justice)

ÉCOLE CENTRALE DE PUÉRICULTURE

Siège social : COMITÉ NATIONAL DE L'ENFANCE
51, avenue Franklin-D.-Roosevelt - PARIS

Agréée par le Ministère de la Santé Publique (par arrêté du 4 mars 1948)
pour la préparation du **Certificat d'Auxiliaire**

COURS ÉLÉMENTAIRE PRÉPARATOIRE (1re année) — COURS PRÉPARATOIRE (2e année)
ENSEIGNEMENT THÉORIQUE ET PRATIQUE — STAGES ET DIÉTÉTIQUE

Pour tous renseignements, s'adresser **AU SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE, 51, avenue Franklin-D.-Roosevelt, PARIS** (tous les jours de 14 h. 30 à 17 h., samedis exceptés). Toute demande de renseignements par correspondance doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DES INDUSTRIES ET COMMERCES DE LA CHAUSSURE
Siège à l'Ecole : *Lycée Technique Nationalisé*, à ROMANS (Drôme)
Conditions d'admission : Brevet des E. N. P. ou **2e PARTIE DU BACCALAURÉAT.** — Admission en préparatoire d'anciens élèves de 1re. — Bourses d'Enseignement Supérieur. — *Régime :* Externat ; demi-pension ; internat. — *Durée des études :* 2 ans. — *Débouchés :* Placement par l'Ecole : Cadres et Patronniers-créateurs pour l'industrie de la chaussure. — *L'Association des Anciens Elèves compte de nombreux industriels et négociants en chaussures.*
Pour renseignements écrire à M. le Directeur du Lycée Technique Nationalisé de Romans

STÉNOTYPIE GRANDJEAN

FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE **SECRÉTARIAT COMPLET**

COURS DE LA PLAINE MONCEAU

34, rue de Tocqueville, PARIS (17e) — WAG. 58-81 — Métro : Villiers

ÉCOLE TECHNIQUE DES SURINTENDANTES D'USINES ET DE SERVICES SOCIAUX

5, rue Las-Cases — PARIS (7e)
Tél. SOLférino 92-46

L'Ecole technique des Surintendantes d'Usines et de Services sociaux, a été fondée à Paris, le 1er mai 1917. Les élèves qui en sont sorties ont été placées dans les usines de l'Etat et dans l'industrie privée où elles rendent d'excellents services. Elles participent également à la Direction du Service social des grandes Institutions publiques et privées.

Elle est reconnue administrativement par :
Le ministère de la Santé publique, de la Population et de l'Entraide ;
Le ministère de l'Education nationale (Enseignement technique) ;
L'ex-ministère de la France d'Outre-Mer.

Conditions d'admission à la préparation du diplôme d'Etat d'assistant ou d'assistante de Service social

Durée des études. — Trois années scolaires.

Conditions. — Etre âgé de 19 ans et de 36 ans au plus au 1er janvier de l'année suivant l'inscription en 1re année. Aucune condition d'âge n'est exigée des candidats bacheliers.

Etre muni du baccalauréat, ou passer avec succès l'examen prévu par l'arrêté du 23 mars 1959, organisé par le ministère de la Santé.

Tous les candidats, quelle que soit leur formation antérieure, sont soumis à l'examen d'entrée à l'Ecole. Cet examen, qui a lieu aux mois de mai et septembre, comporte : des épreuves de culture générale ; un examen d'aptitudes à l'emploi d'assistant ou d'assistante de Service social ; et l'agrément du Conseil technique.

Conditions d'admission à la préparation du diplôme de surintendant ou de surintendante d'usines et de services sociaux

Durée des études : soit une année scolaire à temps complet ; soit deux années scolaires par cours du *samedi toute la journée.*

Conditions. — Etre titulaire du Diplôme d'Etat de Service social et subir avec succès les épreuves d'un examen d'entrée comportant :

1° Une épreuve de culture générale ;
2° Une épreuve de connaissances portant sur le programme des études de Service social ;
3° Un examen d'aptitudes à l'emploi de surintendant ou de surintendante d'usines et de services sociaux.

Cet examen a lieu au mois de septembre.

Nature des fonctions. — La surintendante est au centre des relations humaines dans l'entreprise. Conseillère technique de la Direction et du Comité d'Entreprise, elle organise et anime le Service social ainsi que les Services annexes dont l'objet est d'assurer le bien-être matériel et moral des travailleurs dans l'entreprise. Elle bénéficie des avantages de la Convention Nationale des Cadres du 14-3-47 (art. 4).

Conditions d'admission à la préparation du Certificat d'Orientation d'Outre-Mer

Durée des études. — Cinq mois, *le samedi toute la journée.*

Conditions. — Etre muni du Diplôme d'Etat d'Assistant ou d'Assistante de Service social.

A la suite d'un examen ayant lieu en fin de session, un Certificat d'Orientation d'Outre-Mer, délivré par l'ex-ministère de la France d'Outre-Mer, est remis aux lauréats.

Des auditeurs libres peuvent être admis à certains cours et conférences dans la mesure des places disponibles.

Le placement des élèves est assuré

P.-S. — *Pour tous renseignements, s'adresser à l'Ecole technique des Surintendantes d'Usines et de Services Sociaux (5, rue Las-Cases, Paris (7e), tél. Sol. 92-46) tous les jours, excepté le samedi après-midi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.* **La directrice reçoit le mardi et le jeudi, de 14 h. 30 à 16 h. 30.**

ÉCOLE DE MASSAGE MÉDICAL ET DE KINÉSITHÉRAPIE DE MARSEILLE *(Agréée par le Ministère de la Santé publique et de la Population)*

- Cette École fonctionne conjointement avec l'Institut de Rééducation Fonctionnelle de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, sous la direction de M. le Professeur SALMON, Professeur de Clinique Chirurgicale Infantile et d'Orthopédie. Son siège est à la Clinique Chirurgicale Infantile et Orthopédique, Hôpital de la Conception. Le secrétariat est établi à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Marseille, boulevard d'Alès
- Les cours et les travaux pratiques ont lieu à l'Hôpital de la Conception et dans les locaux de l'École, 92, rue Auguste-Blanqui, les stages gymniques au stade de l'Institut Régional d'Éducation Physique
- Cette école prépare en deux ans d'études, au Diplôme d'État de Masseur Kinésithérapeute. Un examen d'entrée doit être subi par les candidats non titulaires du Brevet Supérieur ou de la première partie du Baccalauréat. Le dépôt des dossiers doit se faire avant le 15 août, à la Direction de la Santé, à Marseille, 66, rue Saint-Sébastien

LA PRESSE MÉDICALE

Si vous êtes ÉTUDIANT EN MÉDECINE
vous pouvez bénéficier du
tarif réduit d'abonnement à
LA PRESSE MÉDICALE

Envoyez votre nom et votre adresse
à LA PRESSE MÉDICALE
120, boulevard Saint-Germain — PARIS (VI^e^)

INSTITUT NATIONAL DE PODOLOGIE

Établissement ouvert conformément aux lois
- régissant l'Enseignement supérieur libre -
(Journal officiel des 18-11-28 et 14-11-32)

7, rue du Marché-Saint-Honoré, PARIS — Tél. OPÉ. 73-65

TOUT l'Enseignement podologique :

Préparation au diplôme d'État de pédicure créé par la loi du 30 avril 1946.

Enseignement théorique et pratique. Stages dans les services podologiques des hôpitaux. — *Durée des études, deux ans.*

Les élèves ayant la 1re partie du baccalauréat sont dispensés d'examen d'entrée ainsi que ceux ayant le brevet supérieur (Arrêté du 10 juillet 1947). — Age limite : 19 ans minimum.

Préparation au C. A. P. de prothèse en Podologie et d'Orthopodie créé par Arrêté du 16 mars 1944 et au Brevet de Technicien pédicure orthopédiste et prothésiste en podologie, créé par arrêté du 15 juin 1959.

L'I. N. P. est l'un des principaux artisans de l'évolution de la Podologie en France ayant contribué à l'organisation des services podologiques dans divers hôpitaux

INSCRIPTION : du 15 juillet au 5 septembre *(fermé le mois d'août)*

(SITUATION D'AVENIR POUR JEUNES GENS)

INSTITUT ET CENTRE D'OPTOMÉTRIE

Association sans but lucratif fondée et déclarée conformément à la loi du 1-7-1901

70, boulevard de Courcelles, PARIS (17e) — WAG. 75-39

I. ÉCOLE SUPÉRIEURE D'OPTOMÉTRIE

Fondée et déclarée conformément à la loi du 12-7-1875

Prépare jeunes gens et jeunes filles à la carrière d'opticien-optométriste-lunetier

Deux options : Brevet de Technicien opticien-lunetier ; Concours d'entrée à l'École Supérieure d'Optique.

Les candidats titulaires du Bac-Mathématiques sont admis sans examen en 1re année.

II. COURS MODERNES D'OPTOMÉTRIE
PAR CORRESPONDANCE

Prépare au C. A. P. et au Brevet professionnel
Stages pratiques de perfectionnement à l'école

III. CENTRE DE DOCUMENTATION
POUR L'OPTIQUE OCULAIRE ET L'OPTOMÉTRIE

A la disposition des personnes qui s'intéressent aux problèmes de l'optique ophtalmique

ÉCOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE ET DE STOMATOLOGIE DE PARIS

45-47, boulevard Voltaire, PARIS (11e) — Tél. : Roquette 04-52

Directeur : **J.-F. ROBERT**

Cette école, créée en 1927, prépare aux examens qui permettent l'obtention du Diplôme d'Etat de Chirurgien-Dentiste et du Diplôme de l'Ecole de Chirurgie Dentaire et de Stomatologie de Paris. Un dispensaire dentaire de l'Administration générale de l'Assistance publique y est rattaché.

La rentrée des étudiants est fixée au 15 octobre

LANGUES ET STÉNOS ÉTRANGÈRES

Enseignement par petits groupes, jour et soir et aussi par disques. **Anglais,** espagnol, allemand, italien, russe, portugais, arabe, etc. Gregg shorthand, Pitman, Deutsche Kurzschrift. Adaptations Prévost-Delaunay. Vitesse (aussi par *disques*). Sténo française.

LOCATION DE DISQUES : Assimil, Linguaphone, Gregg (sténo anglaise)

Renseignements : 14 à 20 heures

LINGUA-VOX, 8, rue Léon-Cogniet — PARIS (17e)

Métro : **Courcelles** et **Wagram** — Tél. : **WAG. 10-15**

REMINGTON-CAUMARTIN

ÉCOLE TECHNIQUE DE SECRÉTARIAT ET DE LANGUES VIVANTES

Sténo-Dactylographie — Comptabilité
Secrétariat général — Secrétariat bilingue — Secrétariat de direction
Anglais — Allemand — Espagnol
Préparation aux Examens des Chambres de Commerce
Sténo Gregg — Sténo Pitman — Adaptations en 5 leçons

PLACEMENT ASSURÉ ET IMMÉDIAT DES ÉLÈVES

11, RUE CAUMARTIN, PARIS (9e) — OPÉRA 64-14

Préparez chez vous, à peu de frais, le diplôme d'État

d'EXPERT COMPTABLE

qui vous assurera une **situation lucrative** et de premier plan
libérale ou **commerciale**

AUCUN DIPLÔME EXIGÉ DES CANDIDATS - AUCUNE LIMITE D'ÂGE

Demandez dès aujourd'hui le guide gratis n° 733

ÉCOLE PRÉPARATOIRE D'ADMINISTRATION

(88e année) **4, rue des Petits-Champs, PARIS**

LES COURS DE LETTRES

— *Toutes études* —

par correspondance

du Baccalauréat à l'Agrégation

●

Tous examens

Tous concours

Tous programmes

Se recommander du « Livret de l'Étudiant »

●

Documentation et tarifs sur demande

(Préciser l'examen ou le concours)

110, rue de Richelieu, PARIS (2e)

Métro : Richelieu-Drouot - Tél. : RIC. 59.23

PIERRE ET JACQUES-HENRY BORNECQUE

LA FRANCE ET SA LITTÉRATURE

DES ORIGINES A NOS JOURS

Une synthèse de la Littérature et de la Civilisation

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

En deux tomes.

Édition courante. Vélin blanc, cartonnée pleine toile bleue, frappe blanche, titres dos et plat.

	T. L. C.
Tome I. *Origines à 1715*, 256 p.	NF. 13 »
Tome II. *1715 à nos jours*, 640 p.	– 24 »

En un tome.

Édition courante. Ouvrage complet, 896 p.	– 33 »
Édition de luxe. Surglacé Afnor VII. Reliure dos cuir avec nerfs, frappe or dos et plat, tranche-fil et signet, étui simili cuir. Ouvrage complet, 896 p.	– 75 »

En fascicules. Vélin blanc, broché sous couverture bleue.

1. **Du Moyen-Age au XVI^e siècle**	– 6,30
2. **XVII^e siècle**	– 5,20
3. **XVIII^e siècle**	– 6,65
4. **XIX^e siècle**	– 9,30
5. **XX^e siècle**	– 9,80
6. Lexiques, Index et tables, **XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles**	– 2,90

LES LANGUES DU MONDE

Collection dirigée par Henri HIERCHE

Cartonnée in-8° couronne et in-16 Jésus

	T. L. C.
F. BLATT. — **Syntaxe latine**	NF. 13,78
A. DAUZAT. — **Grammaire raisonnée de la langue française** (médaille de l'Académie française), 5^e édition	– 14,45
G. GOUGENHEIM. — **Grammaire de la langue française du XVI^e siècle**	– 17,96
M. GRAMMONT. — **Phonétique du grec ancien**	– 11,85
A. MARTINET. — **Initiation pratique à l'anglais**	– 8,04
F. MOSSE. — **Esquisse d'une histoire de la langue anglaise**, 2^e édition, revue et corrigée	– 15,07
Edition japonaise chez Kinokuniya, à Tokio	
L. RENOU. — **Grammaire védique**	– 41,91
L. RENOU. — **Histoire de la langue sanskrite**	– 16,18
Edition Hindi Samiti, Govt. de U.P. Lucknow Inde	
B. O. UNBEGAUN. — **Grammaire russe**	– 11 »
Edition anglaise chez Clarendon Press, à Oxford	
A. VAILLANT. — **Grammaire comparée des langues slaves.**	
Tome I : *Phonétique*	– 15,39
Tome II { 1re partie : *Flexion nominale*	– 23,21
Morphologie { 2e partie : *Flexion pronominale*	– 24,44
R. W. ZANDVOORT. — **Grammaire descriptive de l'anglais contemporain**	– 11 »

COLLECTION D'ANTHOLOGIES

Fondée par Fernand MOSSE. Cartonné format 16 × 20

M. LE BRETON. — **The student's anthology of american litterature.**	
Tome I, *1600-1865*	– 14,36
M. POIRIER. — **The student's anthology of english litterature.**	
Tome II, *The Renaissance*	– 17,21

IAC

58, rue Victor-Lagrange, VII^e — LYON-PARIS — 6 bis, rue de l'Abbaye, VI^e

EUROPE

Revue littéraire mensuelle fondée en 1923

a publié depuis 1950 une cinquantaine de numéros spéciaux dont les suivants sont encore disponibles au prix de **8,50** NF

Sur les Littératures

Arménienne
de l'Espagne
des États-Unis
Mexicaine
Polonaise
Roumaine
Soviétique
Tchèque et Slovaque
du Viet Nam

Sur les Écrivains

BARBUSSE
JEAN-RICHARD BLOCH
GOGOL
GORKI
L'Abbé GRÉGOIRE
HENRI HEINE
VICTOR HUGO
MAX JACOB
JEAN JAURÈS
JEAN-JACQUES ROUSSEAU
GEORGE SAND
TOLSTOÏ
JULES VERNE
VOLTAIRE
LE JEUNE MOLIÈRE

Achats au numéro, chez votre LIBRAIRE
ou **24, rue Racine, PARIS (6e)**

Suivez la production de la revue. Elle vous est utile.
Abonnez-vous :
France : Un an : NF. **35** » — Six mois : NF. **19** »
Autres pays : Un an : NF. **40** »

EUROPE

21, rue de Richelieu, PARIS (1er)

C.C.P. **PARIS 4560-04**

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES INDUSTRIES TEXTILES DE LYON

43, cours Général-Giraud (1er) — Tél. 28 02 50

COURS EN DEUX SEMESTRES pour diplômés des Grandes Écoles désirant se spécialiser en FILATURE-MOULINAGE TOUTES FIBRES, TISSAGE SOIERIES, BONNETERIE TRAME, BONNETERIE CHAINE, TULLE-DENTELLES.

SECTION NORMALE : 3 ans pour la préparation au DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DES INDUSTRIES TEXTILES ; 2 ans pour celui de TECHNICIEN SUPÉRIEUR.

Recrutement

— sur dossier pour les bacheliers scientifiques, les élèves brevetés E. N. P., ou les élèves ayant obtenu une moyenne générale de 13/20 en section Préparatoire

— sur concours pour les admissibles à la 2e partie.

SECTION PRÉPARATOIRE : un an pour les bacheliers « philosophie », pour les élèves ayant déjà préparé un baccalauréat scientifique et ceux d'une formation équivalente.

INTERNAT ET RESTAURANT SELF-SERVICE
pour les Internes-externés ou demi-pensionnaires

PLACEMENT assuré dans toute la France
pour les diplômés français après stages dans l'Industrie

Sur un campus de 30 000 m², les ateliers et laboratoires couvrent plus de 7 000 m² et sont utilisés conjointement par les futurs agents de maîtrise et agents techniques.

Notre « complexe » recrutant à tous les niveaux

Préparation spéciale au concours de

REDACTEUR
à la BANQUE de FRANCE

COURS E. SERVAIS, 28, rue Bergère — PARIS (9e)

(Directeur : R. PÉLOY, chef de service à la Banque de France)

Depuis 70 ans, les **Cours Servais** assurent chaque année, avec succès, la préparation de la majorité des candidats à la Banque de France. Le concours est ouvert aux candidats **masculins** et **féminins**, de nationalité française, âgés de 18 à 26 ans, titulaires du Baccalauréat complet

Traitement de début d'un rédacteur célibataire à Paris :

net **10 300** NF par an

Pour plus amples renseignements, écrire à :

M. PÉLOY, Directeur des Cours Servais, 28, rue Bergère, PARIS (9e)

en joignant un timbre pour la réponse

ou se présenter : 28, rue Bergère, le samedi, de 11 à 17 heures

1961. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)

IMPRIMÉ EN FRANCE

CLASSIQUES HACHETTE

79, boulevard Saint-Germain, Paris 6e

DE BONS OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

V. CHARLES
Dictionnaire atomique

Définir les termes que les découvertes les plus récentes ont rendus d'usage quotidien dans le domaine de la physique atomique, recenser les lois physiques et les illustrer d'exemples de solutions pratiques, tel est le but de cet ouvrage commode.

H. BÉNAC
Dictionnaire des synonymes

Un ouvrage utile, clair, indispensable pour s'exprimer clairement et trouver le seul terme qui convienne à l'idée.

A. BLAQUIÈRE
Calcul matriciel *(2 tomes)*

Cet ouvrage est destiné aux étudiants et aux élèves préparant les grandes écoles. En introduisant à ce niveau, sous une forme claire, les définitions et les théorèmes utiles aux physiciens, ce volume met à la disposition du futur chercheur et du futur technicien un instrument et une méthode de travail aujourd'hui indispensables.

M. BERNARD
Initiation à la mécanique quantique

Le cours présente, de façon claire, aisée, progressive, les théories atomiques les plus récentes, des exercices numériques bien gradués permettent une bonne compréhension, une assimilation rapide des conceptions et des formules évoquées. En parallèle avec ce cours, celui de M. BLAQUIÈRE fournit aux lecteurs les éléments mathématiques nécessaires à l'étude de la Mécanique Quantique.

et pour les étudiants en lettres :

A. CHASSANG et C. SENNINGER
La dissertation littéraire générale

A. CHASSANG et C. SENNINGER
Les textes littéraires généraux

complément de la " dissertation littéraire générale "

EN 1962 LA COLLECTION

Que sais-je ?

PUBLIERA SON

1000e titre

Que sais-je ? est la
BIBLIOTHEQUE D'INFORMATION PERMANENTE
indispensable à l'étudiant

Que vous soyez « littéraire » ou « scientifique », quelle que soit la carrière que vous préparez

Que sais-je ?
vous apportera son aide précieuse

Que sais-je ?
est le complément de tous les enseignements
Il n'existe pas de plus merveilleux aide-mémoire.

Constituez dès maintenant votre bibliothèque « Que sais-je ? », 960 titres parus.

Chaque volume . . . . NF. **2,50**

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

1961-4. — Imp. des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
ÉDIT. 26 540 IMPRIMÉ EN FRANCE

